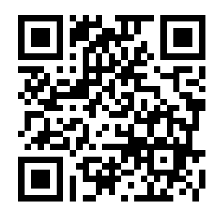
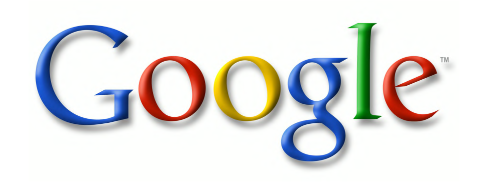
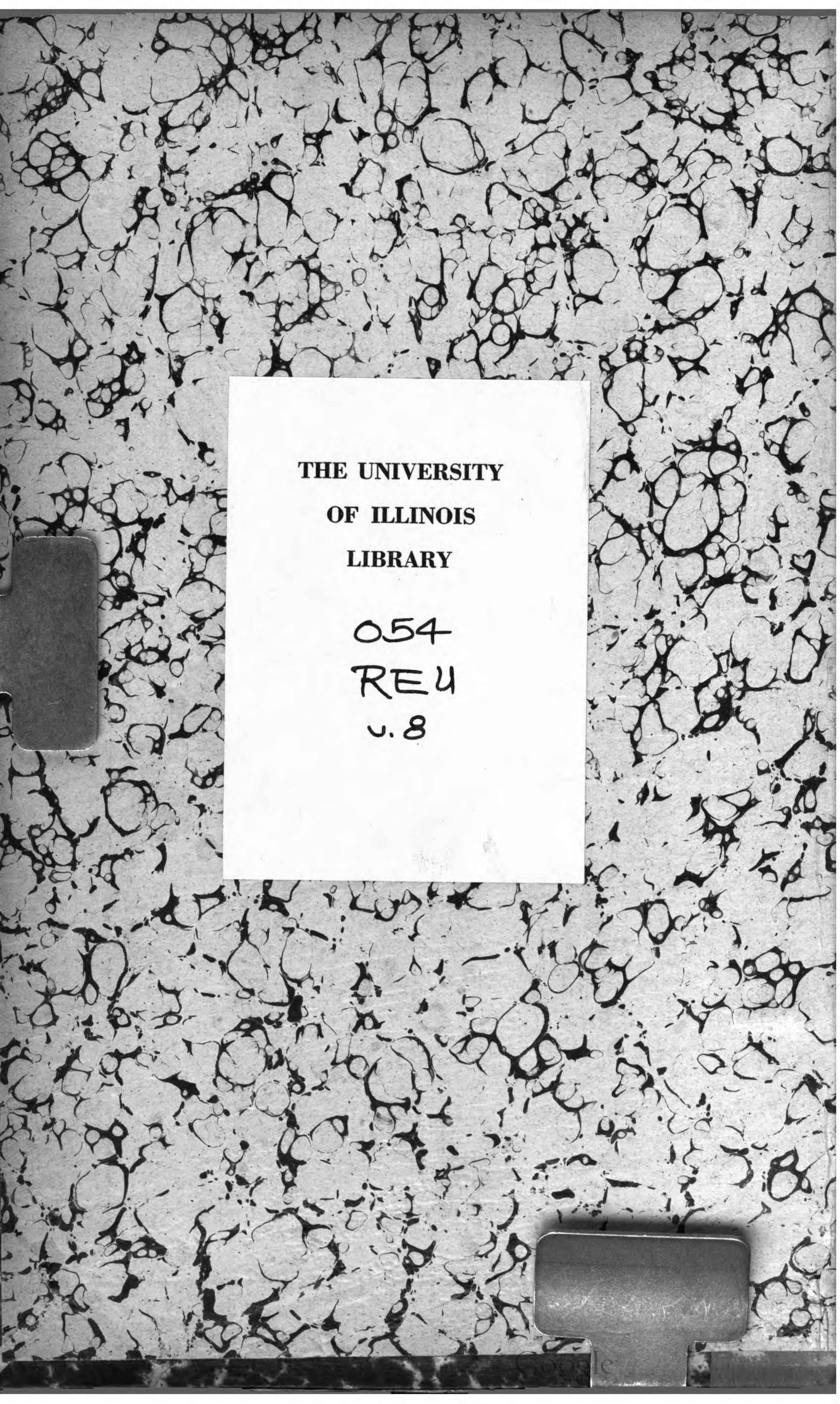


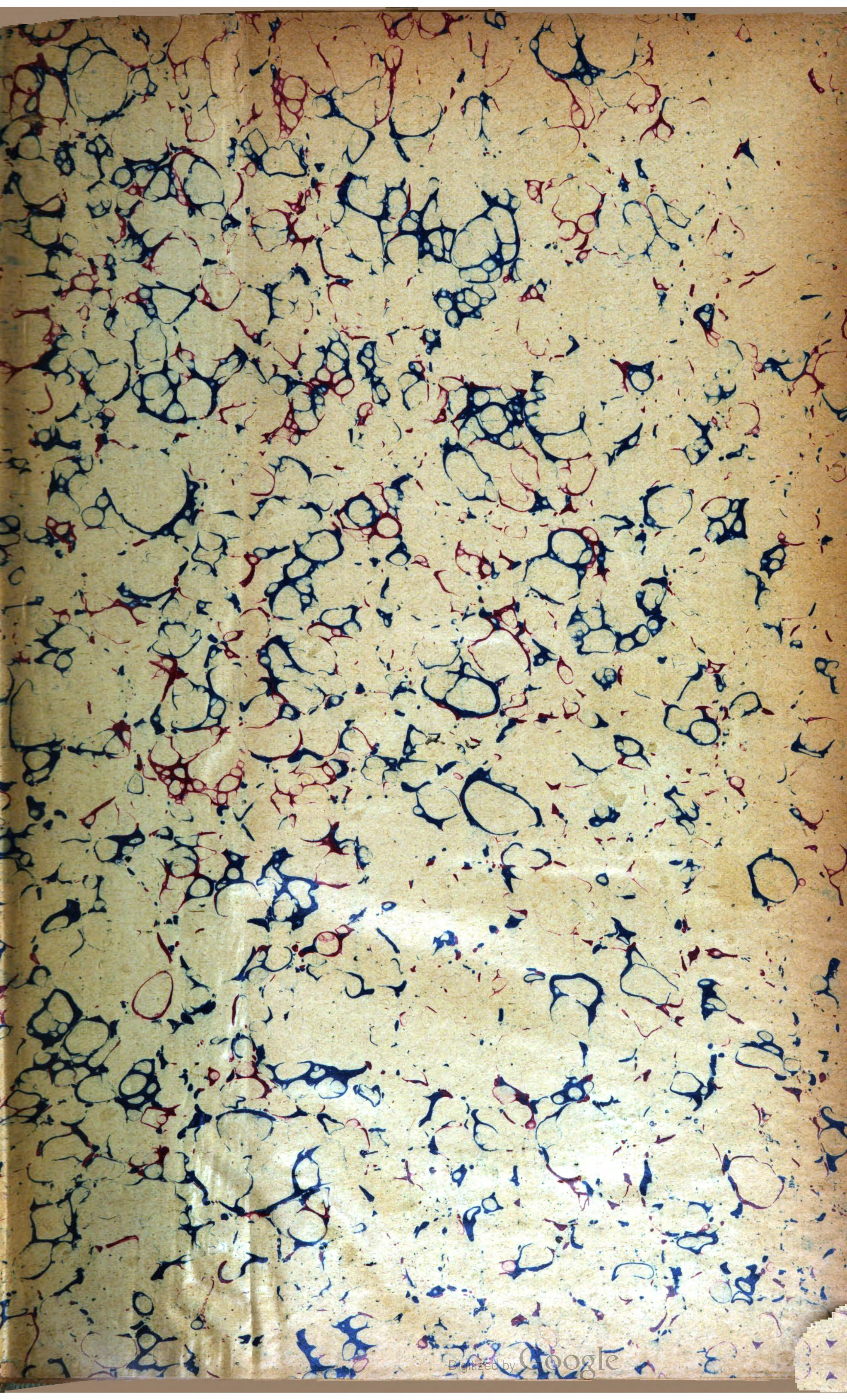












ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

RÉDIGÉES PAR LES PROFESSEURS DES FACULTÉS DES LETTRES
DE BORDEAUX ET DE TOULOUSE

HUITIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME III

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, Rue Bonaparte, 28

1886

LES CITÉS DE LA GAULE

FRÉJUS[1].

On répète volontiers que la France est ce que connaissent le moins les Français qui voyagent, et l'on a raison : nos touristes vont trop souvent demander aux sites de l'étranger ces joies et ces surprises que leur patrie aimerait si bien à leur donner. On peut dire avec autant de raison que la Gaule est, de tous les pays civilisés par Rome, le plus négligé de ceux d'entre nous qui aiment Rome, ses ruines et son histoire. Assurément, ils n'ont point tort de faire de l'Italie, de ses monuments et de son passé, le champ préféré de leurs courses et de leurs recherches. Mais il est permis de regretter qu'avant de franchir les Alpes, le voyageur s'arrête si rarement dans la vallée du Rhône ; qu'après s'être nourri des textes anciens, l'érudit applique si rarement ses connaissances à l'étude de notre cher pays. Aujourd'hui, tout nouveau membre de l'École française de Rome, pour peu qu'il ait au cœur l'amour de l'antiquité, se hâte de gagner les bords du Tibre, et, le soir de son arrivée dans la Ville Éternelle, d'aller contempler le Forum et le Colisée aux lueurs du soleil couchant. Peut-être devrait-il moins se presser : il serait bon qu'on l'invitât à s'arrêter quelques semaines en deçà des Alpes ; il prendrait

1) Deux livres ont été récemment consacrés à Fréjus : Aubenas, *Histoire de Fréjus*, 1881, Fréjus, in-8 ; Héron de Villefosse et Thédenat, *Inscriptions romaines de Fréjus*, 1884 (1885), Paris et Tours, in-8 : tous deux sont excellents. La topographie de la ville a été spécialement traitée, outre le livre de M. Aubenas (seconde partie), dans deux travaux très recommandables : Texier, *Mémoire sur la ville et le port de Fréjus*, dans la collection des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, IIe série, Antiquités de la France, tome II, 1849 ; Victor Petit, *Description de Fréjus*, dans le *Bulletin monumental*, tomes XXXI et XXXII, réimprimée dans le *Congrès archéologique* de 1866, XXXIIIe session, et à part en un volume, 1878, Cannes. La plus utile parmi les anciennes histoires est celle de l'abbé Girardin, *Histoire de la ville et de l'église de Fréjus*, 1729, Paris, 2 vol. in-12.

dans son pays un avant-goût du monde antique ; avant d'étudier l'histoire romaine à Rome, il commencerait à l'aimer en Gaule.

Rien, sans aucun doute, ne remplace la vue du Forum, du Colisée, de la voie Appienne, de Pompéï : nulle part ailleurs nous n'aurons les restes augustes d'une capitale, il faudra nous contenter, comme dirait Juvénal, de ruines « municipales ». Mais Rome et Pompéï mises à part, est-il au monde des villes qui donnent l'idée d'une cité romaine au même degré que Fréjus, Arles, Nîmes ou Trèves? L'antiquité a-t-elle laissé en quelque endroit un ensemble aussi complet de vestiges? A Nîmes, temples, thermes, château d'eau, amphithéâtre, tout cela est resté debout, et les ruines de Rome même n'ont pas opposé aux attaques du temps et des hommes une aussi solide résistance. En Provence, chaque ville a conservé un témoignage différent de son passé romain : Arles, ses arènes, Riez, son panthéon, Saint-Rémy, son arc et son mausolée, Orange, son théâtre : et, à côté de ces villes, les plus obscurs villages de la France méridionale peuvent montrer des débris superbes de l'art gallo-romain, comme Saint-Chamas, sur l'étang de Berre, Vernègues, près de la Durance, Lanuéjols, dans les monts de la Lozère. Ces souvenirs sont si nombreux dans la vallée du Rhône et sur les bords de la Méditerranée, qu'on se croit en présence, non pas des ruines de quelques cités isolées, mais des ruines d'une province romaine tout entière.

Ce qui est particulier au midi de la France, c'est le rôle qu'y jouent les édifices antiques dans la vie municipale d'aujourd'hui. Ce ne sont point seulement des monceaux muets de pierres et de briques, des fantômes du passé; mais ils ont encore quelque chose de l'âme qui les animait autrefois. Ostie, Pompéï, la voie Appienne, Tivoli, le Forum même et le Colisée, ce sont des ruines au milieu d'un désert : l'existence s'est retirée des abords comme de l'intérieur de ces débris. Chez nous, au contraire, presque tous ces restes d'un peuple disparu depuis quinze siècles, sont toujours pleins de gaieté et de vie : ils sont au beau milieu des cités, demeurées populeuses et bruyantes. Seule de nos villes gauloises, Fréjus rappelle les villes mortes du Latium et de la Campanie, aussi bien par son présent, que nous essaierons de décrire, que par son histoire, que nous tenterons de retrouver. Mais partout ailleurs, les débris romains ne se trouvent point relégués avec leurs souvenirs loin du mouvement de la cité moderne : elle leur a fait une place dans son existence de chaque

jour. Le Pont-Flavien sert comme autrefois aux voyageurs ; il y a une route nationale sur le pont du Gard ; dans la Nymphée de Nîmes coule toujours, « plus pure que le cristal », l'eau de la Fontaine chantée par Ausone et adorée par les empereurs ; et les arènes d'Arles et de Nîmes retentissent souvent encore, aux heures de fêtes, de l'éclat des fanfares et des clameurs de la foule. On fait grand bruit, dans le monde qui voyage, à propos du spectacle qu'offre le Colisée au clair de la lune, ou le Forum aux feux de Bengale. C'est un merveilleux coup d'œil, assurément : mais, pour curieux qu'il soit, il n'a rien d'historique, il ne ravive aucune impression du passé. Ce n'est pas le silence des nuits que les Romains allaient chercher dans leur Colisée, et ils n'éclairaient pas leur forum, que je sache, de flammes multicolores. Si nous voulons nous figurer ce qu'était un amphithéâtre aux jours solennels, gardons-nous bien d'aller à Rome, où nous ne trouverons trop souvent que de l'antiquité de fantaisie : allons, ce qui est plus court, plus gai et moins cher, allons à Nîmes le jour d'une course de taureaux espagnols. Le spectacle (Dieu me préserve d'en prendre la défense !) est émouvant, grandiose et cruel : il est romain, aussi romain que l'amphithéâtre, que le ciel bleu qui l'éclaire, que la foule passionnée qui l'applaudit. Les arènes, étincelantes sous le soleil du Midi, retentissantes de cris ou pleines de murmures, couvertes d'une multitude bigarrée qui en tapisse les gradins, les colonnes et les murailles, qui s'y attache comme le lierre aux ruines, donnent une vivante sensation du passé romain. Ceux qui aiment ce passé et ont voué leur vie à le connaître, ne l'auront jamais pour ainsi dire vu de plus près, mieux perçu de tous leur sens, que le jour récent encore, mais déjà fameux dans les fastes nîmois, où courut la *cuadrilla* de Salvador Sanchez Frascuelo. Ce jour-là, Rome, avec ses joies, son soleil et ses vices, a revécu dans Nîmes.

Si la visite des cités romaines de la Gaule ajoute à l'intelligence de l'antiquité latine, elle présente d'autre part le puissant et patriotique intérêt qui s'attache aux origines de notre chère patrie. C'est sous la domination de Rome qu'elle sort du crépuscule de la légende pour entrer dans la pleine lumière de l'histoire : tous, nous savons trop ce que nous devons à Rome pour qu'on ait le droit d'insister sur cette vérité. Ce qui, je l'espère, fait pour la plupart d'entre nous l'attrait principal de l'histoire romaine, c'est qu'elle est à la fois la période la plus compréhensive de l'histoire générale et le commencement de notre histoire

nationale. N'est-ce pas ce qu'a bien compris un savant qui est un maître entre tous, M. Fustel de Coulanges, en préludant par l'étude de la civilisation antique à celle des institutions de la France?

Je voudrais ressaisir ici la physionomie de celle des cités gauloises qui, par sa situation sur la mer Méditerranée, par la nature de son origine et les conditions de son existence, par le caractère enfin de ses ruines, ressemble le plus aux villes romaines de l'Italie : je veux parler de Fréjus. C'est à Fréjus que les vaisseaux de guerre latins venaient aborder en Gaule : visitons Fréjus tout d'abord, nous aussi, nous dont le point de départ est l'histoire romaine.

I

S'il est deux villes en France qu'on songe peu aujourd'hui à comparer l'une à l'autre, c'est assurément Fréjus et Marseille. Celle-ci, par sa turbulence, sa richesse et son faste, est notre première cité maritime, et tout fait espérer qu'elle demeurera longtemps encore sur la voie ascendante de la fortune. Fréjus est une petite, tranquille et modeste ville : elle n'aime pas à faire du bruit dans le monde ; elle n'aspire plus à y jouer le moindre bout de rôle ; elle se laisse volontiers éblouir par un village obscur il y a un demi-siècle, par son voisin Saint-Raphaël, qui l'éclipse de l'élégance et de la célébrité de sa plage, de ses villas et de ses hôtes. Mais, en se souvenant des temps où la Gaule était une province romaine, il est naturel de réunir dans une pensée commune Marseille et Fréjus. Toutes deux étaient alors, à des titres différents, les métropoles maritimes du sud-est de la Gaule. « Les ports de ce rivage », disait Strabon, le géographe ancien qui a le mieux décrit notre pays, « sont de médiocre grandeur, à l'exception de ceux de Marseille et de Fréjus : ce dernier est considérable. » Entre les Alpes et le Rhône, il ne se trouvait sur la côte que trois villes jouissant de l'important privilège de former une commune, comme nous dirions aujourd'hui, une *res publica*, comme disaient les Romains : c'étaient Antibes, Fréjus et Marseille. Antibes, trop près de l'Italie pour se développer librement, n'ayant du reste qu'un petit port et un territoire restreint, ne conservait que l'importance qui lui était assurée par ses souvenirs grecs, la fertilité de ses environs, la douceur de son climat,

les charmes d'une vie artistique et voluptueuse. La suprématie qu'avait possédée Marseille jusqu'à l'arrivée des Latins et qu'elle devait reprendre au moyen âge pour la conserver jusqu'à nos jours, ne lui fut disputée que sous l'empire de Rome, par les cités rivales de Narbonne et de Fréjus. Ce n'est pas en songeant à l'état actuel de cette dernière ville qu'on se fait une idée de son passé et de son rôle : celui-là fut plus brillant, celui-ci, plus étendu que nous ne croyons d'ordinaire. Tacite regarde comme un titre de gloire pour son beau-père Agricola qu'il soit originaire de Fréjus. Un siècle tout au plus après sa fondation, sa richesse et sa renommée faisaient illusion sur son âge, puisque ce même Tacite ne craignait pas de l'appeler une colonie « antique et illustre » : Marseille n'eût point dédaigné ces deux épithètes. L'une et l'autre cité pouvaient donc se vanter d'être des reines de la Méditerranée.

C'étaient, on le pense bien, deux reines ennemies. Je ne crois pas pourtant à une rivalité de commerce. Fréjus ne fit point grand mal aux négociants marseillais : leurs vrais adversaires étaient les colons de Narbonne, qui leur firent une désastreuse concurrence, qui causèrent la ruine et la décadence de leur cité, et dont les victorieuses entreprises obligèrent la fille de Phocée à échanger la vie d'affaires contre la vie littéraire et scientifique, le culte de Mercure contre celui des Muses. Fréjus, au contraire, ne fut jamais, semble-t-il, un centre important de trafic : aucun des témoignages que nous a laissés sur lui l'antiquité, textes et inscriptions, ne permettent de supposer qu'il y régnât la moindre activité commerciale : nous n'y connaissons point de corporation ; on n'y a trouvé aucune épitaphe de marchand ou d'industriel. D'ailleurs, ses intérêts étaient incompatibles avec toute influence commerciale. C'était une ville de garnison, de passage de troupes : il est bien rare qu'un port de guerre soit aussi un port marchand. Toulon, malgré le nombre et l'intelligence de ses habitants, est, comme cité de trafic, l'une des dernières de la Méditerranée : c'est qu'en effet, ainsi que le dit M. Élisée Reclus, « cette physionomie guerrière de la ville et les stricts règlements de la marine n'agissent point d'une manière favorable sur le commerce ». Or Fréjus était le port militaire de la Gaule méridionale : il jouait à côté de Marseille, sur la Méditerranée romaine, le rôle qui, depuis deux siècles, appartient à Toulon.

Il n'en est pas moins vrai que la fondation de Fréjus fut un coup dirigé contre Marseille : la nouvelle ville était destinée à

devenir, pour la cité phocéenne, une rivale, non pas d'affaires, mais d'influence; sa création eut pour but et pour conséquence la soumission définitive à la civilisation latine de cette Gaule méridionale que Marseille avait toute imprégnée de la langue, de la culture et des mœurs helléniques. Elle est une des premières, une des plus décisives mesures qui devaient faire de cette région, jusque-là celtique et grecque, le pays le plus romain de l'empire après Rome, non pas seulement une dépendance, mais, comme disait Pline l'Ancien, le prolongement et la banlieue de l'Italie. A ce titre, l'établissement du port de Fréjus est un fait capital dans l'histoire de la civilisation de la Gaule, et il importe d'insister sur les vrais motifs qui l'ont amené.

Au moment où Jules César achevait la conquête de la Gaule et songeait à celle du pouvoir suprême, la partie méridionale, la région du Rhône, de la Méditerranée et des Alpes, bien qu'annexée depuis trois quarts de siècle, était loin d'avoir accepté la civilisation et même seulement le joug des Romains. Jusqu'alors, le sénat avait peu fait pour sa province transalpine : la victoire avait été rapide; l'occupation était demeurée superficielle, et l'influence assez légère. L'organisation du pays en cités n'était point faite. Il n'y avait de colons romains qu'à Narbonne; Aix et Toulouse étaient de simples châteaux-forts. L'armée romaine se trouvait représentée non pas par des garnisons, mais par des postes. Les noms mêmes des futures métropoles de la province, d'Arles, de Vienne, de Fréjus, ne sont jamais prononcés par les écrivains de la République. Sur le rivage et dans toute la vallée du Rhône, Marseille faisait dominer le nom de la Grèce par ses flottes, par ses colonies, par ses relations, par l'esprit aventureux de ses habitants. Les marchands indigènes préféraient, semble-t-il, ses monnaies à celles de Rome : on les retrouve sur tout le rivage, dans les Cévennes, dans les Pyrénées, et jusqu'aux abords de l'Atlantique. Ce n'était pas seulement sur le bord de la mer qu'elle avait fondé des comptoirs : mais, dans l'intérieur des terres, des villes destinées sous la domination romaine à une grande splendeur, Avignon, Cavaillon, Nîmes, dépendaient de la puissante colonie phocéenne. Partout on parlait, on écrivait le grec autant que le celtique, plus que le latin. Toute la lisière maritime était grecque; l'intérieur, à demi grec, à demi gaulois : les établissements romains se trouvaient épars et isolés.

A certains égards, la Gaule transalpine n'était pas une vraie

province, et pouvait être regardée comme une annexe de l'Espagne. La conquête en avait été intimement liée à celle de la péninsule ibérique : les Romains ont mis le pied en Gaule afin d'aller chercher et combattre les Carthaginois sur la route de l'Espagne. S'ils l'ont gardé, c'est pour assurer les communications entre l'Italie et l'autre presqu'île de l'Occident, pour couvrir du côté des Pyrénées la frontière de la province espagnole. Il est certain que la Gaule avait avec l'Espagne, sous la République, des rapports plus fréquents et plus sûrs qu'avec l'Italie : qu'on songe à l'écho qu'eut sur les bords du Rhône le soulèvement de Sertorius. La seule partie de la province qui fût un peu effleurée de l'esprit romain, était la région qui touchait à l'Espagne, celle où se trouvaient la colonie de Narbonne et le fort de Toulouse; c'est dans cette région que se déroulèrent les drames ou les comédies que racontait Cicéron dans son plaidoyer pour Fonteius; c'est là que les gouverneurs résidaient de préférence, assez loin, comme on voit, de l'Italie; c'est là encore qu'on a retrouvé les plus anciennes inscriptions latines qui aient été gravées entre les Alpes et les Pyrénées. Un instant même, après la mort de Jules César, la Gaule du sud fut réunie à la province espagnole. Il en était de ces deux pays, sous la domination du sénat romain, comme au moyen âge, sous celle des Goths et des Sarrasins : ils avaient de communes destinées, bien différentes de celles des régions du Rhône et des Alpes, de la Provence et du Dauphiné.

C'est qu'en effet les communications n'étaient point faciles entre la vallée du Rhône et celle du Pô. On avait, sans doute, tracé deux grandes voies pour unir, à travers la Gaule, l'Espagne et l'Italie : la voie Domitienne, qui descendait la Durance; la voie Aurélienne, qui longeait le rivage. Mais, s'il est vrai que ces chaussées portent le nom de consuls de la république, elles ne furent réellement construites et ne devinrent fréquentées qu'à partir de l'ère impériale. Il y avait là, le long de la mer et le long des Alpes, des peuplades qui vivaient dans une indépendance assez complète pour que les généraux de Rome pussent l'expérimenter à leurs dépens. La première année de la guerre des Gaules, en 58, César est arrêté par les montagnards dans la vallée de la Durance; c'est d'Espagne plutôt que d'Italie qu'il fait venir ses vivres et ses munitions. Pendant les quinze premières années de son gouvernement, Octave usera ses légions et ses légats pour pacifier les contrées alpestres, du lac Léman

au golfe de Gênes : ce n'est que sept ans avant notre ère qu'il regardera la tâche comme accomplie et qu'il dressera, près de Monaco, sur une montagne dominant la mer de Toscane, le trophée destiné à perpétuer le souvenir des pénibles victoires de ses soldats et de la tardive annexion des Alpes à l'empire.

Il existait donc, entre le Rhône et les Alpes, une lacune considérable dans le monde latin. C'est en plein dans ce pays, à l'embouchure de l'Argent, que la colonie romaine de Fréjus s'éleva, dans une position merveilleusement adaptée à la politique et aux ambitions de Rome.

Comme station maritime, Fréjus est à l'extrémité de la voie la plus courte qui, des ports militaires de l'Italie, mène aux rivages de la Gaule. On sait que, de l'embouchure du Rhône à la frontière italienne, la côte de la Méditerranée suit deux directions différentes; jusqu'aux îles d'Hyères, les antiques Stéchades, elle va droit de l'ouest à l'est : au-delà, elle remonte vers le sud-est et conserve cette inclinaison jusqu'à Vintimille. Du Rhône aux Stéchades, le rivage gaulois fait face à l'Afrique : des Stéchades au Var, c'est l'Italie qu'il regarde. Or, Fréjus se trouve sur la portion du littoral français qui fait vis-à-vis au littoral italien. Et, de plus, il occupe le centre même de cette ligne : de Fréjus à Hyères, comme de Fréjus à Menton, la distance est la même. Enfin, il est bâti au seul endroit de cette longue suite de rivages où les montagnes s'écartent pour faire place à une large vallée ; depuis Marseille jusqu'à Gènes, elles ne cessent pas de suivre le bord de la mer; elles forment une muraille abrupte et continue, qui ne s'entrouvre qu'à une seule place, celle où l'on fonda Fréjus : là, entre les deux puissants massifs des Maures et de l'Estérel, débouche la plaine de l'Argent, la seule clairière que l'on trouve dans cette épaisse forêt de monts qui couvre le sud-est de la Gaule.

Fréjus est encore mieux situé comme poste terrestre que comme station maritime. Son importance stratégique est considérable sur les routes de mer : elle l'est bien davantage sur les routes de terre; car la ville commande la grande chaussée militaire par laquelle, en venant d'Italie, on pénètre dans l'intérieur des Gaules.

Après avoir franchi le Var, la voie Aurélienne continuait à longer de près le littoral, dominant la mer des hauteurs escarpées où serpente aujourd'hui la route de la Corniche. Jusqu'à Fréjus, elle pouvait, sans abandonner le rivage, conserver cette

direction rectiligne qui était celle des routes publiques de l'empire et qui assurait aux armées et aux estafettes de Rome cette rapidité de marches et cette sûreté de relations qui est encore pour nous un perpétuel sujet d'étonnement. Mais si, au-delà de Fréjus, on prolonge en droite ligne la voie Aurélienne, on s'éloigne de plus en plus du rivage pour pénétrer dans la plaine de l'Argent. Or, d'autre part, cette vallée commence un des grands chemins historiques, une des plus fortes dépressions de terrain de tout le sud-est de la Gaule, une excellente voie naturelle qui, par les cours de l'Argent, de l'Arc et de la Touloubre et par le désert de la Crau, va, sans jamais dévier de sa direction première, aboutir sur les bords du Rhône, à Arles, le centre du réseau des routes romaines dans la Gaule transalpine. Cette voie avait pour les Italiens un double avantage. D'abord, rectiligne et praticable en toute saison, elle était la vraie continuation de celle du littoral : de Campanie en Gaule, il n'y avait pas de chemin plus court et plus sûr. Puis, elle coupait en deux les populations gauloises de ces contrées, de même qu'elle sépare aujourd'hui la haute et la basse Provence : au sud, elle laissait les Salyens, peuplades moitié celtiques, moitié ligures, qui habitaient les monts des Maures; au nord, elle arrêtait les Celtes des Alpes, des vallées du Verdon et de la Durance. Aussi a-t-elle joué un rôle capital, non pas seulement dans l'histoire de la Gaule, mais même dans l'histoire romaine. Dès leur arrivée dans le pays, les Latins s'y établissent fortement, en fondant la station d'Aix sur les bords de l'Arc. C'est à l'entrée de cette voie que Marius attend les Cimbres pour leur fermer l'accès de l'Italie. Au temps des dernières guerres civiles, c'est là, dans la vallée de l'Argent, que se décida le sort de la république romaine : là se rencontrèrent les armées de Lépide et de Marc-Antoine, celle-ci, cherchant à gagner la Gaule, celle-là, marchant à la conquête de l'Italie. Les deux rivaux se trouvèrent en présence sur les bords de l'Argent : mais, au lieu de se combattre, ils s'entendirent; et du pont de l'Argent fut daté le manifeste qui devait être le signal de la chute de la République. Sous l'empire, des soins tout particuliers furent donnés à l'entretien de la voie Aurélienne : ce qui le prouve, c'est que nulle route militaire dans tout le monde romain, pas même en Italie, n'a fourni un aussi grand nombre de bornes milliaires. Rien que dans les environs immédiats de Fréjus, nous n'en trouvons pas moins d'une douzaine, et des époques les plus

différentes, depuis le règne d'Auguste et l'an XIII avant notre ère jusqu'au temps des Constantins et des Valentiniens. Par places, surtout dans le département des Bouches-du-Rhône, la voie Aurélienne apparaît encore tout entière, avec ses dalles, avec son imperméable béton, avec les ornières tracées par les lourds chariots des Gaulois et les échancrures produites par les fers des chevaux. La tradition a conservé chez les paysans le souvenir de la lointaine origine de ces chaussées extraordinaires. Les Allemands des bords du Rhin ou du Danube appellent souvent les voies romaines « les chemins du diable » : nos villageois provençaux ont mieux gardé la mémoire de leur passé; la voie Aurélienne s'appelle chez eux tantôt *lou camin Aourelian*, tantôt *lou camin Roumieu*, tantôt encore *lou camin ferra*, « le chemin de fer »; et ce dernier nom, qui date de bien loin et qui rappelle aujourd'hui une chose très différente, est d'autant plus étrange et plus frappant que les chaussées militaires du peuple romain ont amené dans le monde antique une révolution semblable à celle qu'opère sous nos yeux l'extension des chemins de fer.

De Fréjus partait, vers le nord, une autre voie qui eut son importance au temps des guerres soutenues par Auguste contre les nations alpestres. Par la vallée de la Nartubie, elle gagnait Aups, puis Riez, dont les ruines pittoresques rappellent qu'il fut le centre d'un grand peuple gaulois. De Riez, elle rejoignait la Durance, qui formait du côté de l'Occident la bordure des cités alpestres. Cette route était sans contredit la plus courte qui menât du rivage au centre de la région des montagnes; c'est par elle, je suppose, qu'Auguste a fait venir une partie des troupes destinées à dompter les Alpes. C'est par elle que le lieutenant de Vitellius, Fabius Valens, arrivant de Germanie et s'apprêtant à franchir le mont Genèvre, expédia à Fréjus les détachements chargés de protéger le littoral méditerranéen contre les tentatives des soldats d'Othon.

Fréjus était donc le point d'arrivée des deux routes d'Italie, la route de mer et la voie du rivage. C'était, en outre, le point de départ des deux grandes chaussées qui pénétraient en Gaule, celle qui menait au Rhône, celle qui gagnait les Alpes. C'était, avec Arles, la tête de lignes la plus importante de toute la Gaule Narbonnaise : plus importante à certains égards que la cité du Rhône, à cause du double voisinage de la mer et de l'Italie. Tacite appelle quelque part Fréjus « la clé de la mer » : c'était

juste; mais il aurait pu le nommer avec autant de justesse « la clé des Gaules ».

Certes, on peut critiquer le choix de Fréjus : port détestable, tout y fut à créer pour les Romains. Mais rappelons-nous qu'ils recherchaient fort peu les avantages naturels lorsqu'ils voulaient se donner une station navale. Ravenne et Misène, les deux grands ports militaires de l'Italie, valaient-elles mieux que Fréjus? Je ne le pense pas. Il y avait, sur les bords de la Méditerranée gauloise, des sites admirables, connus et fréquentés déjà, que les Romains eussent pu mille fois préférer à la plage de Fréjus. Mais Fréjus était, sur mer et sur terre, un point stratégique merveilleux : il fut choisi.

Si les Romains avaient voulu une station navale destinée à protéger le rivage, à pacifier la mer, à menacer les côtes voisines ou opposées, ils n'eussent pu être plus mal inspirés qu'en adoptant Fréjus. Quand Louis XIV chercha un port pour jouer ce rôle, c'est à Toulon qu'il songea. Mais la mission de Fréjus était plutôt sur terre que sur mer : il avait avant tout à surveiller et à civiliser les peuplades qui l'entouraient, à unir la Gaule à l'Italie, à maintenir libres les voies du continent. Ce n'était pas, comme fut Toulon, un port de guerre gaulois sur la Méditerranée, mais un port de guerre romain sur le rivage de la Gaule.

II

Aussi Fréjus est-il entièrement une création de Rome. Le légitime amour-propre des savants locaux aime à en reculer l'origine bien au-delà de l'ère romaine. Les uns ont cherché à l'embouchure de l'Argent les traces d'une bourgade celtique. Les autres y ont fait débarquer les Grecs : « Fréjus naissant », a dit le bon abbé Girardin, « sur le bord de la mer, entre les mains des Phocéens était semblable à un jeune arbre qui s'élève insensiblement et qui, étendant tous les jours ses branches et ses feuilles, devient toujours plus fort et plus agréable. » Voilà de la poésie, mais sans couleur historique. La vérité est que Fréjus et ses environs n'ont rien encore livré qui ne soit réellement romain. En vain chercherait-on sur les ruines et dans les débris l'influence des Grecs de Marseille. Aucun des noms gravés sur les inscriptions ne trahit non plus une origine celtique. Puis, ni les Gaulois, ni les Phocéens n'auraient eu

quelque intérêt à s'établir sur cette plage ouverte et mal défendue. Ce n'est pas la nature, ne l'oublions pas, qui a fait de Fréjus un port de mer.

Fréjus s'appelait en latin *forum Julii*, ou, comme dit un géographe du bas empire, *forum divi Julii*, c'est-à-dire « le marché de Jules César ». Ce nom suffit à indiquer, sinon le moment où s'élevèrent les premières habitations, du moins celui où l'État romain reconnut officiellement l'existence de Fréjus : la ville naquit au temps où Jules César gouvernait les Gaules, entre les années 58 et 44 avant notre ère. Comme son nom le montre encore, ce n'était point une cité à l'origine : elle ne formait pas une commune, elle n'avait pas de *res publica;* c'était une bourgade, un marché, un centre de ravitaillement pour les troupes qui circulaient entre la Gaule et l'Italie.

Auguste fut le véritable créateur de Fréjus. Il le dota d'un port et d'une flotte. Il lui donna la population, le nom, les privilèges d'une colonie. Strabon appelle Fréjus « le port du divin Auguste ». Tacite nous apprend qu'il y envoya les vaisseaux conquis à la bataille d'Actium, et, avec eux, tout une élite de marins et les vétérans de la huitième légion. En même temps, il reçut un immense territoire, tous ces pays riches ou pittoresques que couvrent les Maures et l'Estérel et que traverse l'Argent. Sans perdre son nom primitif de « marché de Jules », il échangea la modeste condition de *forum* contre celle de cité et de colonie; et, comme il avait pour habitants à la fois des marins et des légionnaires, comme il avait été l'asile des vaisseaux pris dans ce combat d'Actium qui avait rendu la paix à la terre, il eut le droit de porter les trois surnoms glorieux de « colonie de la flotte », de « colonie de la huitième légion », et de « colonie de la paix ». Dès lors, Fréjus devint ce que lui imposait d'être sa double situation sur terre et sur mer, une place militaire et un port de guerre de premier ordre.

Tout, dans la vie de Fréjus antique, rappelait ce double caractère et cette double origine. Nous retrouverons aisément à travers les monuments dispersés de son histoire, les deux influences qui présidèrent à sa naissance, les deux populations qui formèrent le noyau de la nouvelle cité, les fils des vétérans de la huitième légion et les descendants des marins d'Octave.

La vie, à Fréjus, était essentiellement militaire. C'était un continu va-et-vient de soldats. Le port était le rendez-vous obligé des conscrits d'Afrique qu'on envoyait sur les bords du Rhin. Là

s'arrêtaient ceux qu'on expédiait d'Italie en Espagne ou en Germanie. Au premier bruit d'une révolte en Occident, les empereurs se hâtaient de surveiller Fréjus. Avant de marcher contre Lépide, Antoine y séjourna; tout en gagnant l'Italie par les Alpes, les Vitelliens y envoient une garnison; dès que Vespasien est proclamé, un de ses partisans met la main sur la place. Il y avait, dans les deux citadelles, tout ce qui était nécessaire au logement et à l'entretien des troupes. Les soldats n'oubliaient pas, en quittant la ville, de remercier ses dieux de l'aimable hospitalité qu'ils avaient reçue. On vient de trouver, dans l'une de ces forteresses, un monument élevé à Hercule par un détachement de soldats envoyés des bords du Rhin; et la petitesse de l'autel, la grossièreté de l'écriture montrent qu'il a été taillé et gravé à la hâte, au milieu des préparatifs d'un départ précipité.

Fréjus avait pour garnison permanente les équipages de la flotte formée par Auguste : c'était une troupe nombreuse et aguerrie, qui faisait vaillamment respecter le nom de Rome dans les parages de la Méditerranée. Pendant un siècle au moins, deux peut-être, l'État veilla à l'entretien de l'escadre et au recrutement des hommes. Ces soins et le stationnement à Fréjus d'une grande flotte, pourront sembler inutiles en ces temps de sécurité profonde et de paix absolue, où rien, nous paraît-il, n'effrayait les pays qui avaient le bonheur de vivre sous la loi romaine, où il ne venait de menaces ni de l'intérieur ni des plus lointaines frontières : du jour où les montagnards des Alpes eurent fait à Auguste une soumission complète et définitive, une escadre permanente avait-elle sa raison d'être dans les mers de Toscane et de Ligurie? Peut-être voyons-nous la situation de l'empire sous des couleurs trop belles et trop éclatantes. Nous sommes bien loin de ce temps, et l'admiration s'attache aux choses lointaines. Nous, qui n'apercevons que les marques extérieures de la paix romaine, l'absence de guerres et de révoltes, l'éclatante renaissance de l'architecture, l'intensité de la vie municipale, la sécheresse, le laconisme obstiné des historiens et des biographes qui semblent nous avertir sans cesse que le bonheur n'a point d'histoire, nous oublions volontiers au prix de quelle âpre énergie, de quelle incessante activité, les empereurs ont pu donner au monde quelques années de repos. Croit-on que, sans leur admirable police, sans une répression brutale des moindres excès, la terre eût pu se tenir un instant si immobile? Les flottes

nous paraissent inutiles dans cette mer romaine que ferme une ceinture ininterrompue de villes et de villas? Nous les supposons inactives? Nous n'y voyons qu'un hochet de l'État, brillant et coûteux? Mais il fallait faire sans cesse la garde de cette mer, et si on a pu, quelque temps, vivre sans crainte dans ces villas et dans ces villes, c'est grâce aux flottes qui la sillonnaient de toutes parts. De ce que la police était bien faite, ne concluons pas qu'elle fut aisée. On redouta toujours les pirates sur la Méditerranée, même après la triomphante expédition de Pompée. Au Ier, au IIe siècle, il fallait que les flottes qui transportaient le blé de l'État fussent escortées par des vaisseaux de guerre. Lorsque, à partir de Commode, la vigilance de Rome se relâcha, la Méditerranée fut soudainement infestée de Maures, de Ligures et d'Isauriens, et l'on vit des barbares traverser impunément cette mer romaine, en partant de la mer d'Azow pour s'en aller franchir le détroit de Gibraltar. Les flottes organisées par Auguste ne furent point superflues : car, du jour où on les négligea, la mer appartint aux forbans.

D'ailleurs, c'était à une double fin que servaient les équipages des flottes romaines. Ils faisaient la police du rivage, non pas seulement en surveillant la mer, mais encore en gardant les routes de terre. Ils étaient armés à la fois contre les pirates et contre les brigands, et Dieu sait si le brigandage florissait dans l'empire romain! Malgré les efforts d'Auguste et de Tibère, il ne fut jamais extirpé, même du centre de l'empire, même de l'Italie et de la campagne romaine. Il reprit de plus belle sous le règne de Commode, vers le temps où disparut, semble-t-il, la flotte de Fréjus, au moment où toute discipline s'en va. On vit, alors que gouvernait Septime Sévère, on vit une troupe de brigands occuper militairement, durant des mois et des années, la voie Appienne, la route la plus importante, l'artère centrale de l'Italie; organisée comme une légion, elle en avait l'état-major de sénateurs. Je crois que la principale cause de ce mal fut l'abandon dans lequel on laissa les flottes. Dans l'esprit d'Auguste et de Tibère elles devaient fournir des corps de débarquement prêts à être jetés sur les points du rivage menacés par les ennemis du dedans. Sous Tibère, une révolte d'esclaves éclate à Brindes; le questeur de la flotte envoie à terre sur-le-champ un détachement de marins qui la réprime presque au moment où elle se déclare. Le choix des stations navales est caractéristique : ce sont des villes dont l'importance stratégique,

sur les routes de terre, est considérable. Misène commande directement la voie Campanienne et la voie Domitienne, par où se fait tout le trafic de Pouzzoles, un des premiers ports de commerce de l'Italie romaine. Ravenne devait être un port détestable, mais on y était admirablement placé pour surveiller les deux grandes routes Émilienne et Flaminienne : c'est là, en effet, que la chaussée militaire qui vient de Rome abandonne le rivage de l'Adriatique pour s'engager dans l'intérieur des terres. Telle était exactement la situation de Fréjus sur la route des Gaules.

L'escadre de Fréjus n'était point inutile. Elle assurait les relations par terre entre l'Italie et la vallée du Rhône. Elle sauvegardait la paix publique dans les montagnes et les forêts des Maures et de l'Estérel, région qui fut longtemps en France la terre classique du brigandage. Ce pays qui a produit Gaspard de Besse, et où, il y a trois ou quatre ans, on arrêtait un courrier et on faisait dérailler un train, devait assurément, sous la domination de Rome, donner autant de mal aux marins de Fréjus qu'il en a donné à la maréchaussée de Toulon et de Draguignan. Il est permis de croire qu'ils firent, au moins pendant deux siècles, de l'excellente besogne : car, si on en juge par les inscriptions, les vallées du Gapeau, du Carami et de l'Argent furent alors étonnamment riches et peuplées. L'action bienfaisante de Rome s'étendit largement et librement autour de Fréjus.

La flotte avait sans doute aussi pour mission d'empêcher la contrebande, si aisée et si désastreuse aujourd'hui encore, sur ce rivage découpé, dans ces golfes étroits, profonds, anguleux, qui rappellent les fiords de Norvège, dans ces calanques invisibles de loin ou qui ressemblent à des grottes. On sait que toute la Gaule formait une circonscription douanière dans l'empire romain, et que les marchandises n'y entraient pas sans payer un droit de deux et demi pour cent sur leur valeur. Toutes les provinces entre les Alpes et l'Océan faisaient partie de cette union, dont on a retrouvé çà et là les frontières et les bureaux. Je ne suppose pas que les marchandises qui venaient par mer entraient en franchise. Or, du Rhône jusqu'au Var, la douane gauloise n'avait d'autre part que Fréjus, puisque Marseille était, sans doute, en dehors de l'union. Il est permis de croire que la flotte était chargée, pour le compte du gouvernement gaulois, de surveiller ces pays, ce qui n'était assurément pas la moindre de ses tâches.

Un détail, en soi insignifiant, fait bien ressortir le rôle essen-



tiellement administratif des escadres de l'empire romain. Au commencement du règne de Tibère, presque coup sur coup, deux puissants princes de Germanie furent faits prisonniers : tous deux furent détenus dans des places fortes maritimes, l'un à Ravenne et l'autre à Fréjus. On ne saurait donc mieux comparer les armées navales de Rome qu'à des corps de gendarmerie d'élite.

Ainsi, tout contribuait à faire des habitants de Fréjus une véritable pépinière de guerriers : l'origine et les traditions de leur cité, le sang qu'ils avaient reçu de ses fondateurs, et l'entraînant spectacle qu'offrait un passage incessant de troupes. Les habitudes et les goûts, sinon les mœurs, devaient y être éminemment militaires : c'était là que Rome recrutait sans doute les meilleurs de ses soldats. Nous pourrions affirmer cela, même sans témoignage : les inscriptions viennent le confirmer. Des épitaphes complètes qu'a livrées le sol de Fréjus, un quart se rapporte à des soldats ou à des matelots; si on en juge par les monuments funéraires qui nous ont été conservés, il n'y a que deux ou trois villes, dans la Gaule tout entière, qui aient fourni un aussi fort contingent aux armées romaines ; le nom de Fréjus apparaît plus souvent, sur les inscriptions militaires des bords du Rhin, que celui des deux plus grandes et plus anciennes colonies de la Gaule, Arles et Narbonne. On trouve des Fréjusiens dans le prétoire; on en rencontre surtout dans cette quatrième légion macédonique qui fut, sur les frontières de Germanie, le plus ferme champion du nom romain.

Il ne faut pas croire toutefois, malgré ces goûts et ce tempérament, que la ville de Fréjus offrît les ennuis et les brutalités d'un camp ou d'une forteresse. La discipline était rigoureuse dans les armées de mer : en toute chose, les marins étaient regardés, surveillés, traités comme des esclaves. Les officiers, qui avaient moins de charges et d'obligations, savaient se faire des loisirs calmes et intelligents. Rappelons-nous que Pline l'Ancien était préfet de la flotte de Misène et qu'il profita de la liberté que lui laissait son service pour aller observer l'éruption du Vésuve : il eût mieux valu, pour nous et pour lui, que les règlements du bord l'eussent retenu sur le vaisseau-amiral. Fréjus n'a pas donné au monde que des soldats : le bruit des armes et le contact des esclaves de la flotte n'avaient pas exclu de la ville toute science, toute vertu et toute poésie, s'il est vrai qu'elle a donné naissance à Cornélius Gallus, le poète qu'aima Virgile,

à Agricola, ce modèle de sagesse et d'intégrité, à Valérius Paullinus, l'ami cher à Pline le Jeune. Tous trois ont été sans doute de vaillants soldats, de brillants généraux, mais ils ont eu d'autres mérites, et leur vie est pour nous une garantie qu'on n'adorait pas dans les temples de Fréjus la Minerve des seules batailles.

Aussi bien cette colonie militaire n'effrayait-elle pas ceux des Romains qui venaient chercher sur les rivages de la Provence un climat plus tempéré, un air plus subtil, de plus doux paysages que sur les côtes dévastées de leur Italie. C'était souvent à Fréjus que les malades du Latium ou de la Transpadane tentaient de se guérir, comme ils se rendent aujourd'hui à Nervi ou à Bordighera; les riches convalescents se donnaient rendez-vous dans les somptueuses villas des bords de la Méditerranée : ce pays n'a-t-il pas toujours été la demeure des fées bienfaisantes?

Chose étrange! jusqu'au milieu de ce siècle, Fréjus a été tristement renommé pour les miasmes pestilentiels de ses marécages. Un écrivain a même voulu faire remonter jusqu'aux temps antiques cette insalubrité de la pauvre ville : « Il est intéressant de constater qu'à l'époque romaine les conditions climatériques de la basse plaine de l'Argent étaient assez mauvaises, et il n'est peut-être pas téméraire de conclure que les étangs qui longeaient la ville du côté de la mer engendraient alors, comme au moyen-âge et de nos jours, des fièvres pernicieuses. » Ces dures paroles furent écrites par M. Lenthéric dans la *Revue des Deux-Mondes*. La municipalité de Fréjus envoya, je crois, une protestation officielle au directeur, qui n'en pouvait mais. Or, le seul argument sur lequel s'appuyait M. Lenthéric était une inscription. La belle chose vraiment que l'épigraphie! les belles preuves qu'on y trouve pour les causes les plus inattendues! Il est piquant en particulier de la voir appliquée à l'hygiène moderne. Un savant archéologue a remarqué le nombre étonnant de centenaires que nous font connaître les inscriptions de la province de Constantine : il en a conclu que le pays, au temps de la domination romaine, était infiniment plus salubre que de nos jours. C'est une conclusion tout opposée que M. Lenthéric a voulu tirer au sujet de Fréjus, mais à l'aide d'une seule incription. De plus, le texte lui donne aussi peu raison que possible. C'est l'épitaphe d'un jeune Fréjusien mort à l'âge de sept ans : « Ce tombeau », disent les vers grec qui suivent la dédicace du

monument, « ce tombeau attendait de plus âgés : mais c'est un enfant de sept ans que le destin a sacrifié à l'influence climatérique », κλίματι, dit le texte. Ce mot, M. Lenthéric l'a traduit par « climat », et, de là, est parti en guerre contre la cité maudite, dont l'air insalubre a, comme dit la fin de l'épitaphe, « ravi à ses parents et à ses proches le jeune enfant qu'ils avaient élevé. O instabilité des espérances humaines! » Il ne faut pas se laisser convaincre par ces déductions ingénieuses ni émouvoir par ces phrases touchantes : la vérité, comme on l'a déjà dit à M. Lenthéric, est que le mot κλίμα signifie ici, non pas l'influence du climat, mais, ce qui est tout autre chose, l'influence climatérique, l'action néfaste de la septième année. D'après les idées des anciens (et beaucoup les conservent encore aujourd'hui, même en France), sept était le nombre fatal et diabolique par excellence; dans les maladies, affirme Galien, c'est le septième jour qui décide de la vie du patient; l'excellent Censorinus nous apprend que tous les sept ans, à partir du jour de sa naissance, l'homme se trouvait exposé aux plus grands périls : à la fin de chacune de ces périodes, revenait l'année critique et climatérique, « la pente funeste », τὸ κλίμα. Et la plus terrible de toutes ces époques était la première : il fallait vraiment un concours d'heureuses circonstances pour qu'un enfant sortit de la septième année. Notre pauvre Fréjusien n'eut pas ce bonheur : arrivé à l'âge de sept ans, il succomba à l'influence néfaste. Fréjus, ses marais et ses miasmes, n'ont été pour rien dans sa mort : et les parents de l'enfant, malgré l'injustice propre aux affligés, n'accusèrent pas leur patrie, et ne s'en prirent qu'au destin, à la fragilité de la vie, et au chiffre sept.

La principale cause, d'ailleurs, de l'insalubrité du Fréjus moderne était l'ancien port, à demi comblé, à demi bourbeux : or, cette cause n'existait pas au temps des Romains. Le port était soigneusement entretenu, dragué, ménagé pour une flotte de trois cents vaisseaux. Les maremmes et les lagunes des bords de l'Argent peuvent être aussi une cause d'insalubrité, au reste très relative : mais au commencement de notre ère, elles étaient peuplées, vivantes, cultivées. Le mauvais air (il s'en est allé de nouveau aujourd'hui) a été un instant ramené par le dépérissement de l'agriculture. Le sort de Fréjus a été celui des plus antiques cités maritimes, dont une ruine complète et subite a bouleversé les conditions d'existence : là où s'élevaient Sybaris, Crotone, Pestum, cités riches et prospères entre toutes, on ne

voit aujourd'hui que solitudes, marécages ou plaines insalubres; les marais Pontins, tristement célèbres, étaient, avant l'arrivée des Romains, un des pays les plus gais et les plus luxuriants de toute l'Italie. Le désert malsain que la conquête romaine a fait autour des cités du Latium et de la Grande-Grèce, les Goths et les Sarrasins l'ont fait autour de Fréjus.

Et, du reste, tous les raisonnements du monde ne valent rien contre le précieux témoignage que nous donne Pline le Jeune en faveur de l'air et du climat de Fréjus. On sait avec quelle délicatesse de soins et d'affection Pline veillait à la santé de ses esclaves et de ses affranchis : il savait les traiter comme des amis, être pour eux, ainsi qu'il aimait à le dire, un vrai père de famille. Son affranchi Zosime était poitrinaire : pour le guérir, il l'envoya d'abord en Égypte. La guérison était demeurée incomplète. Pline l'adressa alors à son ami Valérius Paullinus, qui possédait à Fréjus de grandes et belles propriétés : « J'ai résolu », écrit-il, « de l'envoyer dans les terres qui t'appartiennent à Fréjus. Je t'ai souvent entendu vanter la salubrité de l'air qu'on y respire, l'excellence du lait qu'on y boit pour ces sortes de traitement. Je t'en prie, écris à tes gens de lui ouvrir toute grande ta villa, ta maison, leur bourse même, s'il en a besoin. »

L'affranchi qu'aimait Pline et qui a mérité de lui une aussi touchante attention n'a point dû regretter le séjour que son maître avait choisi pour lui. Il ne s'est point senti dépaysé, j'imagine, dans cette contrée bénie, dans cette Gaule méditerranéenne qui, depuis un siècle, grâce à la protection et à l'influence des Romains de Fréjus, avait cessé d'être un pays de barbares. Tout, dans cette ville et sur ce rivage, a dû lui rappeler l'Italie : ces gaies et opulentes villas éparses sur les collines qui bordent la plus belle des mers; une population de Latins, de la vraie et bonne souche; ces goûts militaires chers aux Romains; une vie sérieuse, où une large place était faite pourtant à ces jeux élevés ou virils de la scène et de l'amphithéâtre qui passionnaient les affranchis des grandes familles. Tout ce qu'on aimait à Rome, Fréjus l'avait. C'était une petite Rome transplantée sur les bords de la Méditerranée gauloise. Les anciens n'appelaient-ils pas une colonie, la reproduction en petit, la réduction de la métropole? Il n'y avait pas de colonie en Gaule à qui ces expressions convinssent mieux qu'à Fréjus : au delà des Alpes, Rome n'avait pas d'image plus fidèle, de plus pur reflet.

III

Cette splendeur toute romaine de l'antique Fréjus nous est attestée par ses restes. Aucune cité de la Gaule, pas même Nîmes, ne possède un tel amoncellement de ruines. Nîmes, sans doute, se glorifie de monuments intacts et splendides, tels que Fréjus ne saurait en offrir au voyageur : mais ils sont isolés, séparés les uns des autres, perdus dans un monde de constructions modernes. A Fréjus, c'est la ville ancienne tout entière que l'on retrouve, avec ses remparts, son aqueduc, ses citadelles, son port, avec son squelette, en un mot, admirablement conservé : la cité d'aujourd'hui vit dans un recoin des décombres, comme un parasite de ruines. A Nîmes, une seconde ville est venue se superposer à la première, et n'a laissé subsister que les plus beaux édifices : enfermés de tous côtés par les maisons nouvelles, ils ressemblent à des vieillards qui s'obstinent à conserver au milieu des jeunes générations la vigueur et la solidité de l'âge mûr ; dans leur cadre de vie et de mouvement, ils ont encore le rayonnement de la jeunesse : le Fréjus romain, faisant exception parmi nos vieilles cités, a la tristesse et l'abandon des villes ensevelies. De loin, quand on aperçoit le talus que forment ses remparts écroulés, les arcades dénudées qui s'élèvent au-dessus des champs de graminées, on croit approcher de Pompéï ; et le voisinage de la mer, l'horizon fermé par les montagnes, les oliviers et les mûriers du pays environnant, l'azur du golfe de Saint-Raphaël, complètent l'illusion en rappelant les champs du Sarno, les sommets du Vésuve ou du mont Saint-Ange, la mer bleue de Sorrente : c'est le même ciel, le même soleil, le même contraste entre la désolation des ruines et l'éclat d'une nature éblouissante.

Mais, malgré la profusion de débris qu'il rencontre à Fréjus, le simple touriste n'a pas, en le visitant, le plaisir intense que lui donne la vue de Nîmes, d'Arles ou d'Orange. Pour s'y plaire, il faut être un peu archéologue : il faut au moins aimer l'antiquité. Les villes des bords du Rhône sont comprises même des profanes : elles ne renferment qu'un nombre limité de ruines, mais chacune de ces ruines forme un ensemble complet, et réveille au premier coup d'œil la nature, la grandeur, la beauté de l'édifice auquel elle appartient : elle parle et s'explique d'elle-même.

A Fréjus, le visiteur doit faire d'abord un sérieux appel à ses connaissances en archéologie, s'il le peut; puis, il doit laisser travailler longuement son imagination, ce qui est plus facile : ce n'est qu'ainsi qu'il parviendra, parfois, à retrouver le monument disparu à l'aide des vestiges conservés. Souvent, malgré tout, il devra renoncer à comprendre ces restes : aucun indice ne lui en apprendra l'origine. Mais qu'il se console : ce qui l'embarrassera a fait, depuis trois siècles, naître d'interminables discussions, et, si l'entente arrive un jour à s'établir entre les érudits, c'est qu'on aura renoncé et non pas réussi à trouver la solution.

Heureusement nous avons, pour nous conduire à travers ces dédales, trois bons guides : le mémoire de Texier sur la ville et le port de Fréjus, mémoire plein de science et de travail, mais un peu confus, un peu monotone, un peu lourd à tous égards pour un promeneur; la description de Victor Petit, plus commode à emporter comme à lire, accompagnée de jolis dessins qui, plus tard, rappelleront les lieux visités ; enfin, l'histoire de M. Aubenas, qui est aujourd'hui le premier administrateur de la ville dont il a été le meilleur historien : c'est bien un gros livre, il oblige à cheminer lentement, car il n'omet rien et s'arrête devant tout longuement ; mais, à la rigueur, il peut suffire, car, à côté de ses descriptions et de ses résultats, M. Aubenas a loyalement reproduit les conclusions et les hypothèses de ses devanciers ; puis, c'est un livre si clair, si honnête, si aimable, qu'on a bientôt fait de cet excellent guide un véritable ami.

Les jurisconsultes romains, qui avaient la bonne habitude de tout classer et de tout définir, répartissaient en deux groupes les monuments publics d'une cité. Les uns servaient à sa défense, étaient indispensables à son salut, moral et matériel : c'étaient les temples, les murailles et les forteresses, les ports et les aqueducs ; ceux-là avaient tous un caractère religieux, et se trouvaient placés sous la protection souveraine de l'État. Les autres étaient destinés à l'ornement de la ville ou à l'amusement des citoyens, comme les thermes, les portiques, les cirques ou les théâtres. Nous accepterons cette division classique pour nous retrouver dans les ruines de Fréjus, et nous étudierons tour à tour les édifices de luxe et ceux d'utilité publique ; mais on nous permettra çà et là de nous écarter des idées romaines et de nous placer à un point de vue tout moderne.

Du théâtre, situé dans le quartier nord-est de la ville ancienne,

à droite du chemin actuel qui mène au tramway de Boson, on ne peut avoir par malheur qu'une petite et triste idée : car il n'est possible d'apercevoir au-dessus du sol que les voûtes qui supportaient les gradins[1]. L'amphithéâtre (ou, comme on dit dans le Midi, les arènes), qui occupait l'angle nord-ouest de l'enceinte, est infiniment mieux conservé : c'est même d'ordinaire la ruine qui intéresse ou frappe le plus les visiteurs ; elle a mérité d'avoir son gardien, à la fois *custode* et *cicerone*, qui montre fièrement sur son képi galonné le titre de sa récente dignité. Mais quelle différence entre l'amphithéâtre de Fréjus et ceux d'Arles ou de Nîmes! Toute la muraille qui formait l'enveloppe extérieure, et, avec elle, le dernier rang de gradins et le portique qui couronnait l'édifice, tout cela a disparu : par suite, dépouillé et décapité, privé et de son faîte et de sa façade, l'amphithéâtre a perdu la majesté, l'ampleur, l'aspect grandiose que conservent toujours ses célèbres rivaux de la vallée du Rhône. Une chose vient encore diminuer la hauteur de l'édifice, déjà si restreinte : l'arène a été comblée, et on ne retrouve le sol primitif qu'à un demi-mètre environ du sol actuel. Ce qui reste aujourd'hui du colosse est pourtant considérable : on voit encore les belles murailles entre lesquelles s'élevaient les escaliers qui conduisaient aux gradins ; on voit la première et la seconde ligne de ces derniers, et les trois galeries qui les soutenaient. La mieux conservée de ces galeries est, par bonheur, la plus importante, celle qui était de niveau au rez-de-chaussée et qui servait de promenoir : on peut encore y circuler, étudier la construction des voûtes, apercevoir les briques énormes qui en formaient les impostes, et même lire sur ces briques le nom de l'industriel qui les livra à l'administration romaine : il s'appelait *Castor*. Ce même Castor a, paraît-il, fourni le plus grand nombre des briques qui ont été employées dans la construction de Fréjus : ce fut une magnifique commande, et qui dut faire sa fortune. Il est vrai que ces briques sont superbes, longues de 45, larges de 30 centimètres, bien teintées, d'un rouge brun, sans défaut, dures comme la pierre : si Castor s'enrichit, ce ne fut pas pour avoir trompé sa clientèle[2].

Si les arènes de Fréjus le cèdent, un peu en dimensions et beaucoup en beauté, à celles d'Arles et de Nîmes, c'est en re-

1) Dimensions du théâtre : grand axe : 72 mètres (d'après Petit); 71 mètres (d'après Texier); petit axe : 30 mètres (d'après Petit); 28 mètres (d'après Texier).
2) Dimensions de l'amphithéâtre, d'après Texier : grand axe du monument : 113; petit axe : 85 mètres; grand axe de l'arène : 67m,71 ; petit axe : 31m,60.

vanche une ruine unique en son genre, que cette séduisante Porte Dorée, qui se dresse au Midi, à l'autre extrémité de la ville. Cette haute et svelte arcade, soutenue par de légers piliers, couronnée par une imposante maçonnerie où les blocs de grès rouge alternent avec les rangées de briques, a un air vraiment superbe, lorsque elle se détache sur le bleu du ciel qu'elle encadre elle-même sous sa voûte. Quand elle est frappée des rayons du soleil couchant, elle mérite bien ce nom imagé que lui a conservé la tradition. Quel dommage qu'elle soit si mal placée et plus mal soignée encore, à demi enclavée dans les vilaines constructions d'une ferme, profanée par le voisinage des décombres et des immondices! On aimerait à la voir s'élever, seule, droite et nue, au milieu d'un massif de verdure : il faudrait en disposer les abords et en ménager la vue, chercher à lui faire produire tout son effet, en embellir aussi les environs et rétablir autour d'elle quelque chose de ce passé brillant et gai auquel elle a survécu. C'est qu'en effet ce n'était point, malgré son nom d'aujourd'hui, une porte de la ville, mais l'arceau ou l'extrémité d'un portique qui s'étendait entre les quais et le rempart. Tout paraît indiquer qu'elle est le dernier reste du plus magnifique monument qui décorât Fréjus : les substructions qui l'environnent, les débris qu'on y a trouvées, — dalles de marbre, fragments de colonnes ioniques, et cette belle tête de Jupiter qui est le principal ornement du Musée de la ville, — et jusqu'à ce nom éclatant de Porte Dorée, qui semble l'écho d'une légende orientale ou d'un conte mystique du moyen âge. On a beaucoup disserté sur l'origine de ce nom; mais nous n'hésitons pas à accepter l'opinion du vieil historien de Fréjus, l'abbé Girardin : « Elle a eu ce riche nom », dit-il, « à cause des grands clous de fer à têtes dorées qu'on y avait placés dans la maçonnerie. » C'est cet aspect somptueux, que la perte de ses ornements ne lui a point trop enlevé, qui lui a attaché ce nom de Porte d'Or, comme celui de Porte Noire a été donné aux ruines sombres et grises de Trèves et de Besançon.

Les restes des thermes, convertis en fermes depuis plusieurs siècles, et qui se trouvent à un demi-kilomètre au sud-ouest de la ville, sont plus nets, plus importants que ceux de l'édifice auquel appartient la Porte Dorée; mais ils n'offrent, à beaucoup près, rien qui plaise et qui attache comme cette ruine charmante. On dit, il est vrai, que les bains de Fréjus sont, avec ceux de Paris, le spécimen le moins incomplet que la Gaule possède de



ce genre d'édifices : pourtant, ce n'est que depuis peu que le nom de thermes a été accepté et dûment consacré pour l'antique ferme de Fréjus; aujourd'hui même, il serait malaisé de se reconnaître dans cet enchevêtrement de constructions modernes et d'anciennes murailles, sans une grande attention et un bon plan, comme ceux de Petit ou de M. Aubenas. Encore, malgré les secours de la volonté personnelle et de la science d'autrui, nous aurons peine à nous rendre compte de la situation et du rôle des différentes salles. Ce qu'on distingue le mieux, ce sont les deux chambres destinées aux bains froids et aux bains de vapeur, ou, comme disaient les anciens, le *frigidarium* et le *sudatorium*. La première, qui a été transformée en remise, est très grande : c'est un carré allongé, dont le milieu est occupé par une vaste piscine, ne mesurant pas moins de cent mètres carrés, mais recouverte, par malheur, de remblais. L'autre, heureusement isolée des bâtiments de la ferme, est une élégante construction circulaire, avec trois grandes et douze petites niches latérales, avec un bassin central dans lequel on descend par trois degrés. Une habile décoration, faite à l'aide de plaques de marbre varié, devait donner à cette petite rotonde la plus gracieuse apparence. On l'a qualifiée de toutes sortes de noms, avant de s'arrêter à celui qui semble lui mieux convenir : on en a fait tour à tour une chapelle, un panthéon, ou encore, comme dit Montfaucon, « le bain des gens de qualité, qui se mettoient chacun dans sa niche ». Elle communiquait par un corridor assez court avec la grande salle, ce qui me ferait légèrement douter que cette dernière fût, comme on le dit, réservée aux bains froids : car c'étaient d'ordinaire les chambres chauffées, *tepidarium* ou *caldarium*, qui se trouvaient contiguës à la salle de vapeur.

Jusqu'ici il n'a été question que des édifices destinés à l'amusement du peuple fréjusien : théâtre, arènes, portique ou bains, ce sont là des monuments de plaisirs et de luxe, n'en déplaise aux magistrats romains, qui regardaient les thermes comme aussi indispensables à la vie d'une cité que les temples et les murailles. Que reste-t-il des constructions plus utiles à la vie politique de la colonie, des basiliques où l'on rendait la justice, du forum où l'on votait, des temples où l'on priait les dieux de la patrie ? Le hasard veut que ces édifices aient le plus subi les injures du temps et des hommes, ce qui s'explique peut-être parce qu'ils étaient pour la plupart situés au centre de



la vil'e, dans la partie qui a été constamment habitée depuis le moyen âge. On croit reconnaître les débris d'un temple dans des murailles percées d'arcades que l'on peut voir, quand on le veut bien, enclavées dans des bâtiments modernes, au quartier méridional de Fréjus. C'est sans doute aussi le sanctuaire, la *cella* d'un temple antique que cette grande ruine qui s'élève dans la plaine, non loin des Thermes. On l'appelle la Tourrache parce que, vu à quelque distance, son massif isolé ressemble à celui d'une tour. C'est ainsi qu'à Périgueux le sanctuaire du temple de Tutelle porte le nom de Tour de Vésone. Des basiliques de Fréjus, aucune trace. On place le forum au-devant du théâtre antique, des deux côtés de la grande route d'Italie : mais rien n'est moins certain.

Mais, par la plus heureuse des compensations, le temps a respecté les monuments qui étaient pour Fréjus la condition même de l'existence : ses remparts et son aqueduc, ses citadelles et son port. L'enceinte et l'aqueduc, en particulier, dont il est bon de ne séparer ni l'étude ni la visite, ont merveilleusement survécu, et il se trouve, par un dernier bonheur, que leurs ruines sont les plus intéressantes à la fois pour l'archéologue et pour le touriste, les plus faciles à comprendre comme les plus pittoresques. Il n'est pas de promenade plus charmante et plus instructive que le tour des remparts du nord-est, depuis le chemin de l'Agachon jusqu'à la porte Romaine : promenade qu'on peut agréablement compléter, en la prolongeant à l'est de la ville, le long des arcades qui bordent la grande route.

Sur toute cette partie, le mur d'enceinte, dont la hauteur normale devait être de neuf mètres, l'épaisseur de deux et demi, est par places entièrement conservé. Tantôt le rempart, dépouillé de son parement, laisse apercevoir la maçonnerie intérieure, qui est une sorte de béton dont on n'a plus le secret, amalgame de mortier, de débris de pierres et de cailloux roulés, que les industriels romains savaient rendre plus dur et plus compact que la roche. Tantôt, au contraire, la muraille a gardé son revêtement fait de moellons de grès qu'on a régulièrement disposés en assises parallèles : la différence de teinte de ces petits blocs, dont les uns sont verts, les autres rouges, d'autres bruns, donnent aux portions du rempart les mieux conservées un aspect riant et varié, qu'elles n'avaient assurément pas autrefois. Il semble probable, en effet, que ces moellons n'étaient pas apparents, mais revêtus d'une couche de stuc qui faisait ressem-

bler la muraille aux façades grises, tristes et monotones de nos maisons modernes. Tout cela n'est beau qu'en ruines. Souvent, le mur disparaît sous une végétation parasite. En un endroit (ce côté de Fréjus est plein de surprises), les assises inférieures du rempart se sont détachées sous la poussée vigoureuse et tenace d'un lierre deux fois séculaire : les racines de la plante, épaisses et fortes comme celles d'un chêne, se sont substituées aux blocs enlevés, et aujourd'hui la muraille semble portée par le tronc du lierre qui, après s'être recourbé pour la soutenir, va l'envelopper d'un ample manteau de feuillage. A côté d'un arceau, dont la masse brune domine la verdure des mûriers, un pilier est recouvert, sur toute sa hauteur, d'un lierre touffu qui élève encore ses derniers rameaux au-dessus de la ruine et lui donne l'air d'un thyrse colossal.

La vue du rempart ne doit pas nous faire oublier le paysage qu'offrent les campagnes environnantes. Détournons-nous un instant de la ville morte, pour contempler le panorama des montagnes, dont les sommets et les groupes présentent autant de coups d'œil variés que les piliers et les tours de la muraille. A gauche, les monts des Maures, sombres et gris, ferment l'horizon: au-devant d'eux, le sommet aux trois pointes de la Roque-Brune s'avance dans la plaine comme une avant-garde. A droite, se dresse le massif rougeâtre de l'Estérel, dominé par la crête effilée du mont Vinaigre. Au fond, s'entassent les Alpes de Provence, dont les derniers étages vont se perdre dans le lointain.

Ce qui augmente encore l'intérêt de cette partie de l'enceinte, c'est qu'elle vient ici se souder à l'aqueduc, et qu'un habile procédé dont se sont émerveillés nos architectes, a combiné l'une avec l'autre les deux constructions. Le canal de l'aqueduc est supporté par le mur du rempart : il occupe, sur le sommet, la place réservée au chemin de ronde : mais ce chemin n'est point sacrifié; des planches ou des dalles, disposées au-dessus du canal, devaient en tenir lieu. De distance en distance, la muraille était interrompue par de hautes tours circulaires : il fallait permettre au conduit de l'eau de les traverser sans avoir à en faire le circuit. Pour cela, on construisit une arcade suivant le diamètre de chaque tour, aux deux tiers de sa hauteur, c'est-à-dire au niveau normal du rempart et de l'aqueduc : les deux extrémités de l'arceau s'appuyaient sur le mur de la tour qui le protégeait et le masquait. Aujourd'hui, à côté de l'en-

ceinte murée, nous apercevons des piliers, des arcades, dont la présence nous étonne au premier abord; mais si nous regardons au sommet de la ruine, nous apercevons les parois massives de la cuvette de l'aqueduc : ces arcades sont celles qui traversaient les tours, et que l'écroulement de ces dernières a fait apparaître au grand jour. Par cette heureuse combinaison, l'eau était conduite jusqu'auprès de l'amphithéâtre, sur la colline la mieux disposée pour l'établissement de réservoirs; en même temps, grâce aux arceaux, elle traversait les tours sans gêner la défense, et elle était elle-même protégée contre les tentatives de l'ennemi. On a bien eu tort de voir dans cette union de l'aqueduc et du rempart, l'indice que ce dernier était devenu inutile : il me semble, au contraire, qu'elle a été faite en vue de sauvegarder à la fois les intérêts militaires et les besoins matériels de Fréjus.

L'aqueduc s'amorce au rempart près de la porte qui a été dénommée la Porte Romaine, et dont il reste le pilier de droite, puissante construction en pierres de taille. De ce point, on peut le suivre le long de la route nationale, que bordent, sur une espace de sept cent dix mètres, les ruines de ces fières arcades : rien en France ne rappelle mieux, que cette longue suite de piliers et de voûtes, la file interminable des aqueducs de la plaine romaine. Au delà encore, on peut remonter le canal jusqu'à sa source, si du moins on a de la bonne volonté et de bonnes jambes, car il y a quarante kilomètres d'un chemin accessible aux seuls piétons. Mais on sera amplement récompensé de son zèle et dédommagé de sa peine : si les sentiers ne sont pas toujours fort praticables, le pays est toujours fort pittoresque. Nulle part on ne perd de vue l'aqueduc, tantôt souterrain, tantôt porté par des arcs, tantôt à fleur de sol. Parfois on n'a pour points de repère que les fragments de la cuvette en béton, qui font saillie et surplombent sur le versant d'une colline, comme une gigantesque gargouille. A certains endroits, on se trouve en présence d'une double rangée d'arcades, comme si, au lieu de réparer l'aqueduc, les ingénieurs romains avaient préféré en construire un autre à côté, qui se trouvât prêt à servir au moment où l'ancien eût cessé de fonctionner. La prise d'eau est dans l'Estérel, au pied du village de Mons : on voit encore le barrage qui détournait dans l'aqueduc les eaux de la rivière destinée à alimenter Fréjus, la Siagnole. Tout cela forme la plus longue et la mieux conservée de toutes les constructions

analogues qu'il nous est donné d'admirer sur le sol de la Gaule[1].

Au midi et à l'ouest, le rempart, mal conservé, difficile à suivre, offre un médiocre intérêt. Mais il ne faut point négliger d'aller voir, près de la station, la partie tout à fait curieuse qui a reçu le nom de Porte des Gaules : la muraille se replie à cet endroit pour former une demi-circonférence, flanquée de tours à ses extrémités, et percée au centre de deux ouvertures. D'après la tradition, qui doit être assez récente, c'est par là que sortait de Fréjus la grande voie Aurélienne : comme elle menait de Rome en Gaule, les deux portes qu'elle traversait portaient les deux noms de Porte Romaine et de Porte des Gaules. Nous avons mentionné la première qui, par son caractère monumental, nous paraît justifier son nom. Nous doutons que la seconde ait été celle que nous avons maintenant sous les yeux: il semble que ce ne soit qu'une double poterne, réservée aux piétons. On ne peut d'ailleurs y arriver que par des escaliers, descendant de la hauteur sur laquelle est bâtie cette partie de la ville : ce n'est point l'issue grandiose qui convient à la plus grande voie des Gaules. Que les Fréjusiens ne nous reprochent pas de détruire la légende de la Porte des Gaules : nous ne faisons qu'accepter, après examen, l'avis de M. Aubenas.

Aux deux angles méridionaux du rempart, à l'est comme au couchant, se trouvaient les deux forteresses. Elles ne se ressemblent guère, aujourd'hui du moins; elles ont pu être construites sur le même plan : mais le temps, qui est un vieillard capricieux, ne les a point traitées de la même manière, et a laissé, de l'une et de l'autre de ses victimes, des ruines très différentes.

Les restes de la forteresse orientale, élevée sur la colline qu'on appelle la Plateforme, font songer moins à une citadelle qu'à un arsenal. Les tours ont complètement disparu, la muraille a été rasée ou renversée, et ce qu'elle présente de plus remarquable, ce sont trois énormes contreforts qui la soutiennent. En revanche, on reconnaît fort bien les magasins de la flotte, ménagés comme des casemates sous le sol même de la colline. Les uns étaient destinés aux vivres, les autres aux objets d'équi-

1) Dimensions de la cuvette, suivant Petit : largeur inférieure : 0m,75; largeur supérieure : 0m,75; hauteur : 1m,12.



pement. On voit ces derniers du pied de la Plate-forme : ce sont des salles voûtées, au nombre de sept, beaucoup plus profondes que larges, qui s'enfoncent dans le remblai de la citadelle, et dont l'ouverture apparaît au bas de la colline, dans un cadre mouvant de lierres, de ronces et de ruines. C'est, au contraire, au milieu de la forteresse, que se trouvaient les magasins des vivres, et cela se comprend. On n'a pu en retrouver qu'un seul jusqu'ici, mais fort grand et parfaitement conservé : c'est une salle également souterraine, où il est malaisé de pénétrer et qu'on ne voit bien qu'à l'aide de flambeaux. Mais elle vaut la peine qu'on se donne pour y arriver : ses galeries, ses rangées d'arcade, les parois mêmes de ses voûtes et de ses piliers n'ont subi aucune dégradation; c'est assurément la construction la plus intacte que nous puissions voir à Fréjus. Elle offre, de plus, une bizarrerie qu'on ne remarque ici dans aucun autre monument : on trouve, dans l'enduit qui revêt les murailles, entre la chaux et la brique pilée usitées d'ordinaire, une notable quantité de poudre de charbon; or, s'il faut en croire Vitruve, les maçons romains employaient la poudre de charbon comme un préservatif contre l'humidité. Voilà qui nous révèle la destination de cette belle salle, qu'on s'obstine à appeler une citerne : on y renfermait des matières sèches, des grains ou des légumes; c'était le grenier à blé de Fréjus.

De la citadelle du sud-ouest, aujourd'hui la butte de Saint-Antoine, ce qui ressort le mieux, à la différence de l'autre, c'est la manière dont elle était construite et fortifiée, ce sont les ouvrages militaires. A n'en juger que par les ruines, qui, il est vrai, peuvent être trompeuses, c'était là le point fort de la défense de Fréjus. Le rempart présente une forme toute particulière : au lieu d'un simple mur, nous trouvons une double muraille, dont l'intervalle est occupé par des contreforts, le plus souvent circulaires et semblables à des niches; la partie de cet intervalle que les contreforts laissaient libre était comblée à l'aide de sable et de terre. L'ensemble du rempart devait ainsi former une masse des plus résistantes, à l'abri de la poussée des terrains intérieurs et du choc des machines ennemies. Le temps seul en a eu raison : encore n'a-t-il abattu que la première muraille, dont la disparition a découvert au regard les niches qui sont formées par les contreforts. Des tours d'angle complètent la défense de la citadelle, qui est un des meilleurs spécimens de l'art militaire des Romains.

Au sud des mamelons sur lesquels fut bâti Fréjus, s'ouvrait le port romain, et c'est par lui que nous terminerons cette liste de monuments, dont la visite demanderait beaucoup plus de temps, sans doute, mais donnerait infiniment moins d'ennui, j'en suis sûr, que la lecture de cette fastidieuse description. C'est au-devant de la Porte Dorée, entre les deux citadelles, qu'il faut chercher ce qui fut le premier port militaire de la Gaule romaine : mais pour le retrouver, il faut être aidé ou prévenu. Comblé depuis un demi-siècle, son emplacement est aujourd'hui celui de beaux domaines, et, par un bizarre changement de destinées, les lieux où stationnaient les vaisseaux des maîtres du monde sont voués à jamais à l'élève des pourceaux et à la récolte des citrouilles.

Les vestiges de l'ancien quai sont là pour nous guider. Sauf au levant, il est aisé de les reconnaître et de les suivre. Une des promenades agréables qu'offre la vieille cité est celle du môle qui fermait le port au couchant, depuis cette grande tour délabrée qui unit la jetée à la citadelle, jusqu'à l'énorme colonne en porphyre, qui, renversée au milieu des herbes sur le bord du chemin, semble placée à l'endroit même où s'arrêtent les ruines, pour inviter le promeneur à s'asseoir et à se reposer. La tour, croit-on, servait de phare ; elle est du reste beaucoup plus élevée que celles de l'enceinte : elle dominait le port et la rade, et on pouvait apercevoir ses feux de la haute mer. La colonne a servi de borne pour amarrer les navires : on voit la cavité destinée au scellement de l'anneau, la rainure produite par le frottement continu des chaînes. Le chemin qu'on suit est la chaussée même du môle; le mur qu'on longe à droite abritait le port contre les vents de l'ouest, les plus redoutés en Provence : le mistral, qui vient du nord et de la terre, le labech, qui vient du sud et de la mer. A un endroit, le mur est adossé à un étrange édifice, dont les archéologues ne savent que faire : c'est une construction pleine, en forme de prisme à six faces, couronné d'une pyramide, et reposant sur une base demi-circulaire. Le monument, qui n'a que dix mètres et demi de hauteur, est bien petit pour avoir servi de phare; on a dit que les faces de la pyramide avaient reçu des cadrans solaires : c'est possible, mais on n'en a jamais rien vu. Laissons à l'édifice le nom de Lanterne, qu'on lui donne dans le pays et qui est peut-être son vrai nom.

Le port de Fréjus, dont les quais se développaient sur une lon-

gueur totale d'environ deux kilomètres, prenait place parmi les plus grands du monde romain. Celui de Claude à Ostie, le premier de l'Occident, ne le dépassait pas de beaucoup en étendue. Bien d'autres ports célèbres, comme ceux d'Antium, de Civita-Vecchia, ne le valaient pas. Celui de sa rivale Marseille, dont l'antiquité vantait la grandeur, ne lui était pas comparable[1].

Mais il y avait, entre les deux ports de Marseille et de Fréjus, cette différence considérable, que le premier est un des plus beaux ports naturels qui existent au monde, et que la nature n'a absolument rien fait pour celui de Fréjus. Dominé et fermé de toutes parts, sauf à l'étroit passage qui lui sert d'entrée, par des collines hautes et escarpées, le port phocéen était merveilleusement abrité contre tous les vents, et Dieu sait s'il en souffle sur le rivage de la Gaule. Le port romain avait pour abri, au nord, les remparts de la ville; à l'est et à l'ouest, le rideau était continué par les murs des citadelles et ceux qui s'élevaient au-dessus des môles. Le port lui-même est tout entier l'œuvre des hommes : c'est le plus admirable témoignage de ce qu'a pu faire la volonté indomptable du peuple romain. Ses ingénieurs maritimes qui, le plus souvent, n'étaient autres que ses empereurs, n'étaient point difficiles sur le choix des emplacements; ils s'inquiétaient peu des obstacles à surmonter. Les Grecs savaient trouver d'admirables positions : il est vrai qu'ils n'avaient point le temps de construire leurs ports, et que l'essentiel, chez eux, était de trouver au plus tôt un abri pour leurs vaisseaux, des débouchés pour leur commerce. Les Romains sacrifiaient tout à l'intérêt militaire et politique : une seule chose leur importait, la nécessité d'avoir un port à un endroit déterminé. Il leur en fallait un à l'embouchure du Tibre; il n'y avait là ni rade ni collines : le port fut tracé dans la mer, creusé, fermé, abrité de main d'homme; quand il devint insuffisant, on en créa un nouveau, mais dans l'intérieur des terres. Sur le rivage de la Gaule, il n'y avait pas de plus mauvaise situation que la plage de l'Argent; mais Rome, à cet endroit même, avait besoin d'un port : elle créa Fréjus.

Ce port fut-il creusé dans les terres ou sur le sol de la mer? En d'autres termes, le rivage était-il jadis, comme aujourd'hui, à douze cents mètres de la ville ? ou les flots venaient-ils frapper

1) Développement des quais d'après M. Aubenas : 1,740 mètres, si on les arrête à la chapelle Saint-Roch; 2,150, si on les prolonge jusqu'à la Plate-forme. Le port de Marseille avait 28 hectares, celui de Claude, 72.

le pied des remparts? La mer s'est-elle, ou non, retirée depuis la période romaine? C'est là une grave question, et à laquelle on ne peut répondre au pied levé. Il me semble qu'elle n'a pas encore été étudiée à fond, mais simplement tranchée dans un sens ou dans l'autre; car, jusqu'ici, les arguments et les textes ont fait défaut à chacune des deux hypothèses. Ce n'est pas nous, assurément, qui en trouveront : des fouilles seules pourront clore le débat. Personnellement, nous sommes du côté de ceux qui font creuser le port de Fréjus par les Romains dans l'intérieur des terres. Ceux-ci, en effet, se bornent à accepter la situation présente : les autres y substituent une conjecture que rien ne provoque. Que le port fût établi sur la plage ou à un mille de la côte, les Romains étaient en présence des mêmes difficultés. N'y avait-il pas, dans l'un et l'autre cas, des terres à enlever, des môles à construire, des précautions à prendre contre l'envahissement du sable et de la vase? Ne voit-on pas les ingénieurs impériaux, à Ostie, creuser de préférence le nouveau port derrière l'ancien, au milieu des terres, plutôt qu'au devant, en pleine mer? Nous aimons mieux croire, jusqu'à nouvel ordre, qu'un canal a amené dans le bassin créé au pied de Fréjus les eaux de la Méditerranée, et c'est sans trop d'inquiétudes que nous attendons les fouilles promises par M. Aubenas.

Pour empêcher l'envasement de ce port, on y conduisit, à l'aide d'une importante dérivation, les eaux de l'Argent: sous la butte Saint-Antoine existe encore la galerie voûtée qui leur donnait passage, et au delà, dit-on, on a reconnu les vestiges de la vanne d'où elles se précipitaient dans le port. Hors de la ville, à un demi-kilomètre de marche sur la route de Marseille, au quartier des Esclapes, on peut voir les ruines d'un pont établi par les Romains au-dessus de ce canal. M. Aubenas a fait remarquer très justement que les dimensions du pont impliquent le passage d'un fort volume d'eau, ce qui laisse supposer que près de la moitié de l'Argent était amenée dans la ville. Voilà qui nous explique ce mot de Pline l'Ancien : « L'Argent coule dans Fréjus ». On avait accusé Pline d'ignorance ou ses copistes de légèreté : la remarque de M. Aubenas justifie et l'auteur et les scribes. C'est ainsi que l'archéologie locale vient en aide à la critique des textes; et cela nous doit avertir, une fois de plus, que, pour bien connaître le passé, il ne faut négliger aucun détail, aucune minutie, ne dédaigner le secours d'aucune science, ne mépriser les conseils d'aucun érudit.

On le voit, l'étude des monuments de Fréjus a confirmé ce que les textes nous avaient fait deviner : c'est qu'il a été l'œuvre de Rome, qu'il s'est élevé tout d'un coup, sur un plan habilement médité. Les édifices en sont merveilleusement combinés l'un avec l'autre : l'aqueduc, le rempart, le port, les citadelles, forment un ensemble scientifique, un mécanisme dont on ne saurait rien distraire sans tout déranger. On aperçoit partout des marques indéniables de l'unité qui a présidé à la construction de Fréjus : on retrouve sans cesse les mêmes matériaux, les mêmes procédés de maçonnerie, les mêmes tendances architecturales. De l'aveu des hommes compétents, la ville a été bâtie comme on bâtissait au temps d'Auguste, et nous sommes tout prêt à les croire. Textes et monuments, tout nous rappelle donc que Fréjus a été, dès le premier jour, une cité romaine, qu'il est né de la volonté de Rome, qu'en dépit de la nature il s'est élevé là où il fallait, pour la puissance du peuple romain, qu'il y eût un port et une colonie.

L'existence de Fréjus fut ainsi intimement liée aux intérêts de sa métropole. Aussi, la décadence de l'empire fit-elle son malheur. Le jour où furent rompus les liens qui unissaient le fils à sa mère, Fréjus, livré à lui-même, déclina rapidement. Dès le IIIe siècle, son nom n'apparaît plus que de loin en loin, perdu dans les sèches nomenclatures des manuels de géographie et des statistiques officielles. Ce qui acheva de le plonger dans l'oubli, c'est qu'en vraie cité romaine, il fit mauvais accueil au christianisme, tandis que sa rivale, Marseille la Grecque, en l'accueillant dès le Ier siècle, dut à la religion nouvelle un regain de gloire et de grandeur. Ce n'est qu'au milieu du IVe siècle qu'on trouve la trace d'une église chrétienne à Fréjus: et si cette église eut, vers l'an 410, son jour de renommée, ce fut surtout parce qu'Honorat fonda dans son diocèse le célèbre monastère de Lérins. Mais Fréjus ne compte pas dans l'histoire de l'Église primitive : il n'a pas donné une seule inscription chrétienne; il lui manque même, ce que possèdent bien d'autres villes antiques déshéritées à tant d'égards, une tradition authentique.

Aujourd'hui, c'est encore de cette Rome qui l'a créé et qui l'a peuplé, que Fréjus tient tout ce qui lui reste de renom et de prospérité. Il se vante, simple chef-lieu de canton, d'avoir son évêque : il le doit au souvenir du temps où il fut la capitale d'une cité romaine. Ses débris lui attirent plus de voyageurs que

son commerce ou que ses environs : son plus ancien passé est sa plus belle part de gloire. Les autres villes de la Gaule ont donné une vie, une couleur modernes à leurs vieux monuments : les restes d'autrefois font planer sur Fréjus comme un voile de tristesse. En cela, c'est aux nécropoles d'Italie qu'il ressemble, si bien que, jusque dans ses ruines, on reconnaît en lui une ville toute romaine.

Et cependant, n'humilions pas cette chère petite cité en comparant trop l'éclat de son passé à son obscurité présente : elle mérite qu'on lui donne moins de regrets et plus d'espérances. Que lui manque-t-il pour commencer une nouvelle vie, indépendante de ses antiques souvenirs? Son territoire est fertile. La ville est propre, bien bâtie. Les habitants sont calmes, intelligents, hospitaliers. Le ciel est toujours beau, d'une étonnante limpidité : l'air est vif, et, maintenant que le port est comblé, d'une entière pureté. La mer, tout près de là, à un quart d'heure de marche, offre une plage douce, moelleuse, couverte d'un beau sable doré ; on a du rivage des coups d'œil splendides : les couchers de soleil y sont merveilleux. Que faut-il de plus pour que Fréjus retrouve des jours de splendeur, et redevienne, comme au temps des Romains, une cité à la mode, éclatante et bruyante, au grand désespoir des archéologues, gens amis du repos et amoureux de la solitude, et qui s'y trouvent si bien aujourd'hui ?

Novembre 1885.

LA FLOTTE DE FRÉJUS

La flotte romaine de Fréjus a vraiment joué de malheur. Aucun des savants autorisés qui s'occupent, de nos jours, des antiquités romaines, n'a voulu lui accorder plus de quelques années d'existence. Les rédacteurs du *Manuel* célèbre que publie la maison Hirzel, de Leipzig, sont encore ceux qui lui font crédit de la plus longue vie : « Cette flotte », écrivait Marquardt, « fut constituée à l'aide des vaisseaux conquis par Octave à la bataille d'Actium : elle semble avoir disparu peu après le règne d'Auguste » ; les nouveaux rédacteurs du *Manuel*, MM. Dessau et Domaszewski, — ce dernier d'ailleurs, seul responsable en cette partie, — n'ont rien changé au texte de leur prédécesseur [1]. Dans un livre sur les flottes romaines qui fait autorité, M. Ferrero dit que l'escadre fréjusienne ne dura pas au delà des premiers temps de l'empire [2]. En France, on a été moins généreux pour Fréjus : on ne veut pas que la flotte y ait séjourné plus de huit ans, depuis la bataille d'Actium, en 31 avant notre ère, jusqu'au moment où la province de Gaule Narbonnaise (dont Fréjus faisait partie) fut abandonnée par Auguste au gouvernement du sénat, l'an 22 avant Jésus-Christ. Suivant une théorie brillamment rèprésentée et vivement défendue par M. Ernest Desjardins, la Gaule Narbonnaise fut en principe reconnue par Auguste, comme ressortissant au sénat ; mais, tant que la flotte d'Actium séjourna à Fréjus, c'est-à-dire depuis l'an 31 jusqu'en l'an 22, l'empereur s'en attribua le gouvernement effectif. Du jour où cette flotte quitta Fréjus, le sénat rentra dans l'exercice de ses droits [3]. Personne, chez nous, n'a fait difficulté pour accepter cette hypothèse, et récemment encore, dans leur beau recueil des *Inscriptions romaines de Fréjus*, MM. Héron de Villefosse et Thédenat, sans y souscrire formellement, n'ont pas moins admis comme un principe indis-

1) *Handbuch der rœmischen Alterthümer*, tome V, 1re édition, p. 485 ; 2e édit. (1884), p. 502.
2) *Ordinamento delle armate romane*, p. 159.
3) *La Gaule Romaine*, tome III, page 153.

cutable que « la flotte de Fréjus eut une courte existence[1]. »

Seuls, les savants locaux ont protesté, et protestent encore. Depuis le bon Antelmi, qui écrivait en 1680 sa dissertation, fort bien faite, sur les commencements de l'église de Fréjus, depuis le savant abbé Girardin, qui publia son histoire de la ville en 1729, jusqu'à notre contemporain, M. Aubenas, aujourd'hui maire de Fréjus, tous ceux qui ont écrit sur *Forum Julii* à Fréjus même, ont été d'accord pour dire que la flotte romaine y séjourna bien après Auguste, bien après le premier siècle, jusqu'au temps au moins de Marc-Aurèle[2].

En thèse générale, quand il s'agit d'une question d'importance à la fois locale et générale, comme est celle de la flotte romaine de Fréjus, on peut ne pas toujours écouter les chercheurs du pays, intéressés à rehausser l'éclat du passé de leur patrie. Mais, en cette matière, il faut peut-être donner raison, contre nos savants de Paris : aux érudits de Fréjus, et regarder la solution la plus favorable à cette ville comme la plus conforme à la vérité.

Comme le stationnement d'une flotte romaine sur le littoral méditerranéen est un fait d'une importance capitale pour notre histoire gauloise, comme la courte durée de cette flotte est un principe accrédité, il n'est sans doute pas inutile de dire quelques mots ici sur cette question essentiellement historique.

I

C'est Tacite qui nous donne la date de la création d'un port de guerre à Fréjus : il nous en parle dans ses *Annales*, à la date de 23 après notre ère, à propos de la situation militaire de l'empire au commencement du règne de Tibère : « L'Italie », dit-il, était défendue par deux flottes, stationnant chacune sur une mer, l'une à Misène, l'autre à Ravenne. Quant à la partie du rivage gaulois qui touchait à l'Italie, elle était protégée par l'escadre des navires à éperons qu'Auguste avait pris à Actium, et

1) *Inscriptions romaines de Fréjus*, 1885, page 12. Voyez également de Villefosse, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*, au mot *classis*.

2) Antelmius, *De initiis ecclesiae Forojuliensis* (1680, Aix, in-4), page 23; [Girardin], *Histoire de la ville et de l'église de Fréjus*, par M. G. C. D. C. D. E. T. (1729, Paris, in-12), tome I, page 108; Aubenas, *Histoire de Fréjus* (1881, Fréjus, in-8), *passim*.



qu'il avait envoyés à Fréjus avec des équipages d'élite[1]. » L'établissement d'une station navale à Fréjus est confirmé par Strabon, qui donne à cette ville le nom de « port d'Auguste[2] ».

Il est aisé de se rendre compte de l'importance de cette flotte à l'aide des récits que nous possédons sur la bataille d'Actium. Au dire de Plutarque, qui prétend même emprunter le chiffre à un document officiel, il y eut 300 vaisseaux de pris par Octave. C'étaient tous des navires de haut bord ; les galères d'Antoine avaient depuis trois jusqu'à dix rangs de rames : 20,000 légionnaires et 2,000 hommes de trait avaient pu trouver place sur les meilleures d'entre elles.

Si telle fut la flotte qu'Octave envoya stationner à Fréjus l'an 31 avant notre ère, il n'est pas croyable qu'elle ait disparu du jour au lendemain, et que l'empereur l'ait expédiée sur les bords de la Méditerranée pour en laisser les vaisseaux pourrir sur leurs ancres. Cela est d'autant moins vraisemblable qu'il dut faire radouber les navires d'Actium. Ne prit-il pas la précaution, dit Tacite, de leur donner des équipages d'élite ? Or de bons matelots ont besoin de bonnes galères.

II

Il est une réflexion qui paraît bien naturelle, et qu'on a trop négligé de faire jusqu'ici. Tacite parle de la flotte de Fréjus en énumérant les forces de l'empire romain l'an 23 de notre ère ; il nous dit en même temps que cette flotte avait été créée par Auguste. Mais il faut admettre de toute façon qu'elle existait au temps de Tibère, sans quoi l'historien l'eût certainement rayée de son énumération.

Il dit d'ailleurs très nettement : « Les rivages de la Méditerranée étaient alors défendus par les trois flottes de Misène, de Ravenne et de Fréjus. » Voilà qui nous oblige à accorder au moins 54 ans d'existence à l'escadre fréjusienne, depuis 31 avant, jusqu'à 23 après Jésus-Christ. Et comme, à cette dernière date, elle

1) *Annales*, 4, 5 : *Italiam utroque mari duae classes Misenum apud et Ravennam, proximumque Galliae littus rostratae naves praesidebant, quas Actiaca victoria captas Augustus in oppidum Forojuliense miserat valido cum remige.*
2) Τὸ ναύσταθμον τὸ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ, ὃ καλοῦσι Φόρον Ἰούλιον, Strabon, p. 184, 4, 1, 9.



était encore comparable à ses voisines de Misène et de Ravenne, comme elle paraissait assez forte pour assurer la sécurité de la Narbonnaise, c'est qu'elle avait été soigneusement entretenue par Auguste et par Tibère, c'est qu'elle n'était pas sur le point d'être supprimée. On avait au moins autant besoin d'elle, au dire de Tacite, que de celles de Misène et de Ravenne.

On veut que la présence d'une flotte à Fréjus soit incompatible avec le gouvernement de la province de Narbonnaise par les proconsuls du sénat. Je ne vois pas bien la relation que l'on prétend établir entre ces deux faits : retour de la Narbonnaise au sénat, suppression de la flotte de Fréjus. Les équipages de l'escadre ne formaient pas une garnison assez forte pour déterminer l'empereur à administrer lui-même la province où elle stationnait : leur présence ne suffisait pas à faire de la contrée un district militaire, semblable aux régions de la frontière. D'ailleurs, les deux flottes de Misène et de Ravenne ne se trouvaient-elles pas sur les rivages du gouvernement sénatorial par excellence, de l'Italie?

C'est à cette période de l'histoire de la flotte fréjusienne que se rattachent les deux inscriptions suivantes, épitaphes de marins morts à Fréjus même.

La première existe au *Musée* municipal de Fréjus, musée fondé et brillamment installé par M. Aubenas :

///O///TVMO
///RIS I ONIS
///ELEVS I AE

Postumo, Aristonis filio, celeustæ. Ce Postumus était un *celeusta* (κελευστής), de la flotte de Fréjus, c'est-à-dire, probablement, « chef de chiourme chargé de régler la mesure », comme dit M. Mowat. La forme des caractères, qui est fort belle, ne permet guère de placer l'inscription plus tard que le règne d'Auguste[1].

C'est un contemporain de ce Postumus, que le triérarque Anthus, tour à tour esclave de Livie et de Tibère, dont l'épitaphe nous a été conservée par Peiresc[2] :

1) Notre copie. — De Villefosse et Thédenat, *Inscriptions*, n° 70; cf. Mowat, *Bulletin épigraphique* de 1885, p. 17.
2) *Forojulii, eruta* 1628, *apud D. Anthelmium*, Peiresc, *Inscriptiones antiquiæ*, t. II (*Bibl. nat.*, latin 8958), f. 27 v°; — cf. de Villefosse, n° 8.

ANTHO · CAESARis
TRIERARCHO · LIVIANo
C · IVLIVS · IASO · F · C ·

La dédicace d'un monument élevé à Vénafre, en Italie, nous fait connaître un Sextus Aulienus, originaire de Fréjus, et qui y fut duumvir : ce même Aulienus fut préfet d'une flotte, *praefectus classis*, au commencement, semble-t-il, du règne de Tibère. Il y a toute apparence que ce soit la flotte de Fréjus qu'il ait commandée[1].

III

Au delà de l'an 23, nous perdons la trace, du moins pendant de longues années, de la flotte de Fréjus. Il nous est impossible de dire, au moins à coup sûr, si elle existait au temps des guerres civiles de 68 et de 69. On sait qu'en 69, Fréjus et ses environs furent le théâtre d'un épisode de la grande lutte entre les partisans d'Othon et ceux de Vitellius. Mais il est malaisé de tirer des événements auxquels Fréjus fut mêlé une conclusion définitive en faveur du maintien ou de la suppression de son escadre. C'est ainsi que Fréjus, qui avait embrassé le parti de Vitellius, demande et obtient de son général Valens une garnison afin de le protéger contre les tentatives de la flotte d'Othon : on pourrait donc penser qu'il n'y avait alors à Fréjus ni vaisseaux ni matelots ; mais qui empêche de croire que l'escadre fréjusienne, après s'être déclarée, comme toutes les autres, en faveur d'Othon, soit allée les rejoindre pour soutenir de plus près son candidat ? Ne voyons-nous pas les deux flottes de Misène et de Ravenne réunies en ce moment même sous les ordres d'un seul chef et guerroyant de concert sur les côtes de l'Italie ? Les marins de Fréjus ne pouvaient-ils être avec eux ?

1) *Corpus*, X, n° 4868. M. Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 124, note, croit qu'il s'agit de la flotte de Misène, le monument ayant été trouvé à Vénafre, dans la même région. Mais Vénafre est bien loin de Misène.



Quelque temps après, on trouve le procurateur Valérius Paullinus, ami de Vespasien, occupant Fréjus avec une garnison, et tenant la mer avec des liburnes: grâce à sa petite escadre, il put détruire près des îles d'Hyères les vaisseaux, d'ailleurs en nombre insignifiant, sur lesquels s'étaient réfugiés Valens et ses derniers soldats, et s'emparer du chef vitellien[1]. Il semble bien que Paullinus cherchât à reconstituer la flotte de Fréjus. Mais agissait-il en son nom ou en celui de Vespasien? Et peut-on conclure qu'il faisait œuvre administrative et non pas acte de partisan? Les indices sont plutôt favorables à l'existence d'une flotte à Fréjus. Mais les preuves font défaut.

Voici maintenant une inscription qui ne peut être antérieure à Marc-Aurèle, et qui paraît révéler l'existence à Fréjus, au IIe siècle, d'une flottille détachée, sinon d'une flotte complète :

D · M//
AN///////////////////////
M · AVR · AN/////////
PR//////CLASSI///////
AP///////////////////////

On a interprété différemment la quatrième ligne. Les uns, et c'est la très grande majorité, l'ont complétée par *praefectus classis*; d'autres, et en particulier M. Hirschfeld, par *princeps classis*[2] : cette dernière explication nous paraît plus plausible, étant donné que le défunt, portant le prénom et le gentilice de l'empereur, ne pouvait guère être un personnage de qualité, tels que l'étaient les préfets de la flotte au IIe siècle. Quoi qu'il en soit, l'inscription ayant été trouvée à Fréjus, il est infiniment probable qu'il s'agit d'un soldat de la flotte fréjusienne.

Mais l'inscription est-elle authentique? Nous n'en connaissons que la copie imprimée par Antelmi en 1680, copie précédée de cette seule mention: *Extat siquidem in Urbe fragmentum quoddam, sequentia hactenus exhibens*[3]. M. Hirschfeld se demande si elle est bien vraie[4]. M. Ferrero la range nettement parmi les textes suspects[5]. On pourrait croire, en effet, qu'un Fréjusien

1) *Histoires* de Tacite, 2, 14; 3, 43.
2) *Untersuchungen*, page 127, note.
3) *De Initiis*, page 23.
4) *Untersuchungen*, page 127.
5) *L'ordinamento delle armate romane*, page 27*, no 32*.

patriote l'aura forgée pour reculer de deux siècles la suppression de la flotte impériale. Mais je crois qu'on ne peut s'arrêter à ce soupçon. Il n'y a pas, dans tout le livre d'Antelmi, il n'y a pas, dans toute l'épigraphie de Fréjus, une seule inscription contestable. Antelmi, qui n'était ni un ignorant ni un aveugle, tant s'en faut, joignait à une science délicate la plus entière bonne foi et la plus parfaite sincérité. De plus, l'inscription ne contient rien en soi de fâcheux pour elle : sa rédaction est simple et correcte.

Nous ne voulons pas en conclure qu'il y avait encore une flotte de Fréjus au temps de Marc-Aurèle : nous pensons seulement que cette inscription est, non pas une preuve, mais un témoignage très important en faveur de cette hypothèse.

Enfin, il est impossible à ceux qui ont vu les ruines et étudié le port de la colonie de Fréjus de penser que sa flotte n'a eu que cinquante ans d'existence. Ceci, je l'avoue, est moins encore une preuve qu'une impression personnelle. Mais, quand on examine de près cette merveilleuse organisation maritime, ce port construit contre toutes les lois de la nature et d'après toutes les règles de l'art, ces ouvrages de défense si habilement disposés, ces arsenaux, ces greniers et ces forteresses assemblés avec une aussi parfaite méthode, on ne peut croire qu'ils aient été sacrifiés dès le début de l'empire. On voit, au contraire, que tout a été conservé soigneusement, constamment entretenu; on chercherait en vain des traces d'abandon ou de délabrement autres que les ruines faites par les barbares. Or une place forte maritime suppose une garnison et des vaisseaux de guerre.

Ni les textes de Tacite, ni l'inscription d'Antelmi, ni l'étude des ruines de Fréjus, ne forment, nous le répétons, une série de preuves décisives. Mais, comme on ne saurait alléguer, contre le maintien de la flotte, que le silence des textes écrits, je n'hésite pas, pour ma part, à croire que l'escadre a subsisté, au moins jusqu'au temps de Commode. Il est possible qu'on l'ait réduite : elle ne fut supprimée qu'après Marc-Aurèle. Peut-être nous trompons-nous : mais, heureusement, c'est là une question sur laquelle l'avenir peut nous apporter une solution définitive. Le sol de Fréjus renferme des richesses inexplorées, et livrera, un jour ou l'autre, des trésors de monuments et de documents à l'histoire de notre Gaule romaine.

CAMILLE JULLIAN.



LA ROYAUTÉ FRANQUE

D'APRÈS M. FALBECK

I

La nouvelle direction imprimée aux études historiques, cette préoccupation exclusive de la vie nationale, du sourd travail de développement accompli dans l'organisme de la société, a eu pour résultat inattendu de mettre en relief le rôle prépondérant, unique, que l'organe de commandement et d'autorité, le roi, a joué dans presque toutes les sociétés primitives. Par une rencontre singulière, on cherchait le peuple et on a trouvé le roi; on s'attachait à dégager la vie du sujet et on a rencontré celle du maître. La vie privée, le droit individuel est apparu envahi, pénétré, j'allais dire créé de toutes pièces par le pouvoir royal. Partout, chez les peuples du Nord, sur tous les points du droit, la royauté s'est révélée la force conservatrice, créatrice jusqu'à un certain point de la société, l'organe par excellence de développement juridique et de progrès. Et contrairement, en apparence, au résultat cherché et voulu, l'histoire des peuples a été celle des rois, l'histoire du pouvoir royal.

L'intéressant livre, dont nous voudrions donner une idée au public, se rattache étroitement à ce mouvement d'idée. Lui aussi, il est la glorification du pouvoir royal. Ce n'est pas assez dire : il marque le point extrême de la théorie, le résultat dernier et excessif auquel ait pu conduire la recherche poussée dans cette direction. Personne, avant M. Falbeck, n'avait exprimé avec une force, une netteté égale le rôle suprême de la royauté dans la société que nous trouvons à la naissance de toute l'Europe moderne. Roth, Waitz, la plupart des germanisants avaient bien signalé le fait, laissé entrevoir, ou même fait toucher du doigt la grande place occupée par la royauté

dans l'économie de ce monde. L'idée ne leur était pas venue d'absorber dans cette magistrature suprême la société tout entière. En face de la royauté, du roi personnel, brutal, supérieur en force et abusant de sa supériorité, ils avaient laissé subsister le peuple, les sujets. Dans l'existence constitutionnelle des derniers, dans leurs droits certains, définis, la royauté jeune, envahissante, avait trouvé une limite à son action. Elle était partout, mais partout elle rencontrait l'ensemble des forces sociales pour la limiter. Si l'économie de la vie sociale et politique ne pouvait se concevoir sans elle, elle n'était pas cependant à elle seule la force de création et de conservation de la société. Dans tous les domaines, justice, législation, armée, elle rencontrait comme un obstacle à sa force d'expansion quelque chose qui n'était pas elle : peuple, organes indépendants, coutumes; organisation judiciaire, droit populaire, nation.

Contre Waitz, contre Roth, contre tous ceux qui sont venus avant lui et ont admis cette limitation de l'action royale, M. F. est venu soutenir et démontrer que l'action royale ne comporte pas cette limitation.

Pour M. F., dans la société franque, il n'existe pas de droit public proprement dit. Le droit public est le droit royal. De société, de peuple, en tant que formant par lui-même un corps politique, il ne saurait en être question. Le pouvoir royal a tout absorbé. Par lui seul vit et subsiste le corps social. Son action est le lien qui supporte et entretient ce dernier. Le roi supprimé, chacune des unités qui compose le corps social retomberait à cet état d'isolement absolu qui est le contraire de la vie de société. Action royale, vie sociale : une seule et même chose. La société est conquise, seule la royauté reste debout couvrant tout de son ombre, ou plutôt embrassant tout, constituant à la fois la charpente et la vie même de cette société. Le mouvement envahisseur imprimé à la royauté par ses derniers historiens semble, chez M. F., avoir atteint son dernier terme.

Et cependant, ce serait commettre une grave erreur que de considérer la thèse de M. Falb., comme le résultat logique, comme une exposition plus franche et hardie, mais rien de plus, des idées de Waitz et de Roth sur le même sujet.

La royauté de M. F. vient, en réalité, d'ailleurs que celle de ces derniers; d'autres facteurs ont contribué à la faire naître. Tandis que la royauté des germanisants vient de la Germanie et

reste germanique, un fait considérable a dû se produire pour amener la naissance de celle de F. : le renversement de l'empire romain, la conquête des provinces romaines par les Barbares. Il a fallu que le puissant courant du droit public romain vînt se réunir au courant plus modeste du droit public germanique. Il a fallu l'union intime, le mélange plein des deux éléments germanique et romain. Vis-à-vis des théories de Waitz et de Roth, la conception de M. F. conserve donc sa pleine originalité. Si les résultats auxquels aboutit M. Falbeck concordent, dans leur ensemble, avec ceux auxquels arrivent de leur côté Waitz, Roth et les autres, c'est une preuve de la vérité approximative de leurs théories, et ce qui s'en dégage, — abstraction faite des divergences d'appréciation dans le détail, – c'est l'importance considérable et certaine de la Royauté.

II

Les deux points particuliers qui font l'originalité de la thèse de M. F. et par lesquels son système se distingue nettement des systèmes antérieurs sont les suivants :

1° On fait une même période historique de toute la durée de la dynastie mérovingienne. Durant cet intervalle qui s'écoule de l'époque de la conquête et de la fondation du royaume à l'avènement de la dynastie carolingienne, aucun changement ne se produit dans la vie et dans la structure politique de la société franque. C'est l'avis de Waitz, de Roth, de Sohm. Aucun de ceux qui se sont occupés de cette époque n'ont senti le besoin d'une coupure historique à un point quelconque de ce long développement. Pour eux, c'est le même organisme qui vit et emplit l'histoire du commencement à la fin, et cet organisme est au fond le même qui a déjà vécu de longs siècles sur la terre allemande. A rigoureusement parler, il n'y a pas de droit franc, de droit mérovingien; il y a un droit germanique qui évolue et se modifie quelque peu sous l'influence des éléments étrangers qu'il rencontre sur le sol gallo-romain. — M. Falb. n'hésite pas à déclarer absolument fausse cette opinion. Ce n'est pas un droit public qui existe, essentiellement le même jusqu'à la période carolingienne. C'est un ancien droit germanique et salien; puis un droit franc; et après celui-là un droit mérovingien qui se perd et se transforme dans la constitution carolingienne.



C'est le droit franc qu'étudie M. F. et ce droit franc est le droit public, le droit de la société que fonda la conquête de la Gaule par Clovis et qui subsista jusqu'à la constitution de Clotaire II de l'année 614. L'année 614 prend ainsi la valeur d'une de ces bornes marquant un de ces tournants de l'histoire, après lesquels on se trouve dans un monde nouveau. Avant on est en plein droit franc; après c'est déjà une société autre, déjà la société carolingienne qui s'annonce. De même, aussitôt la conquête faite, c'est le droit franc; avant la conquête, c'est le droit salien; et avant celui-ci encore c'est le vieux droit germanique. La période que M. F. prend pour l'objet direct de ses études se trouve donc de la sorte nettement délimitée. Et cette délimitation, à elle seule, marque une vue toute particulière et propre de cette société.

Le second point important de la thèse de F. c'est la définition même de ce droit public dont l'auteur vient de nous donner la délimitation dans le temps. En nous efforçant de montrer au commencement la place qu'occupe la théorie de M. F. dans l'ensemble des théories contemporaines, nous avons dit ce qu'elle est en gros; quelle définition elle implique du pouvoir royal.

Ce n'est qu'une esquisse tout à fait insuffisante. Le point original, saillant de cette théorie, c'est la décomposition audacieuse de ce pouvoir absolu, tout puissant, sur lequel la société repose, en deux éléments irréductibles. Le droit public franc, c'est-à-dire royal, dit M. Falbeck, on ne saurait en avoir une notion correcte qu'à la condition de distinguer en lui le fond et la forme, comme qui dirait, pour employer une expression en honneur chez nos voisins d'outre-Manche, un droit substantiel, le contenu du droit, l'ensemble des droits existants entre le roi et les sujets, — et une sorte de droit adjectif qualifiant le mode de jouissance de ces droits, leur mode de possession. Le premier de ces deux éléments est d'origine romaine. C'est Rome, c'est l'empire romain qui a doté des droits dont il jouit le roi franc. Le roi franc, succédant en Gaule à l'empereur, a hérité de ses droits; sorte de légataire universel, il s'est substitué en lieu et place du dernier sans rien laisser perdre de sa succession. Le second élément est d'origine germanique. Ce n'est pas le tout que certains droits existent, cest-à-dire que des devoirs soient imposés à la société, il faut encore que ces devoirs soient imposés à la société pour le profit de quelqu'un. Et ce quelqu'un ne peut en jouir que suivant certaines règles déterminées. Ces règles *c'est*

la forme du droit. Et cette forme vient non plus de Rome, du droit public romain, mais a été apportée par les barbares de la Germanie.

A la fois romain et germain, tel est donc pour M. F. le droit franc. Ou plutôt il n'est ni l'un ni l'autre. Le nouveau droit n'est pas le résultat d'un simple mélange mécanique de l'élément romain et germain. Il ne vient pas de l'un et de l'autre en ce sens que les règles de chaque droit seraient simplement venues s'adjoindre aux règles de l'autre, chacune d'elles du reste restant identique à elle-même. Il n'y a pas eu simplement mélange ; il y a eu pénétration réciproque, action profonde. L'ensemble des droits constituant le corps du droit public romain a passé sans altération, accroissement ni diminution de l'empereur au roi franc. Mais le droit germanique est venu le recouvrir et le féconder. Le droit est resté romain ; mais le mouvement qui lui a donné l'impulsion, qui l'a maintenu à l'état de droit vivant, a été d'origine germanique. Tel est le droit franc, un droit que jusqu'ici on a toujours eu la tentation de représenter comme simple, et qui au contraire est essentiellement complexe.

Ce droit, on le voit, ne dérive pas de la conquête. La conquête n'a été que l'occasion, le fait qui a rendu possible, en les rapprochant violemment, l'union des deux droits germanique et romain. La véritable cause, la véritable origine de droit franc, c'est cette union, ce mariage des deux droits. Par elle-même, la conquête n'a rien fait, n'a créé aucun droit en ce sens qu'un droit nouveau serait sorti des rapports nouveaux et particuliers établis par le fait même de la conquête. Telle est la thèse générale de M. Falbeck ; entrons maintenant dans l'examen de détail. Voyons tout d'abord le fond, puis la forme.

III

Je laisse de côté, au début de cette analyse du droit substantif, le fait même de l'existence du corps politique. Comment existe-t-il? Quelle force crée et maintient la société politique? Je demande la permission pour le moment, de ne pas examiner ce point. On verra pourquoi.

Le corps politique existe : c'est un fait. Il y a un roi, il y a des sujets. Le roi et les sujets sont l'un vis-à-vis de l'autre dans un certain rapport, rattachés l'un à l'autre par un certain lien.

Quelle est la nature de ce lien? Quel est le droit du roi? Quels sont les devoirs du sujet? D'un mot, quelle est la nature du lien de sujétion qui attache le sujet au roi et, réciproquement la nature du droit du roi sur le sujet?

C'est ici que le contenu du droit royal franc apparaît comme la continuation pure et simple du droit public romain. — Le rapport de sujet à roi doit se concevoir sur le type du rapport d'esclave à maître. Le roi est le maître de ses sujets, déclare F. — Qu'est-ce à dire? — Que, comme le droit du maître sur l'esclave, son pouvoir sur ses sujets ne comporte aucune limite, aucune restriction, que, comme l'esclave vis-à-vis du maître, ses sujets n'ont contre lui aucune garantie, se trouvent livrés, sans recours possible, à l'arbitraire de sa puissance. — Le lien qui unit l'un à l'autre le roi et le sujet n'est pas un contrat, un contrat synallagmatique impliquant une réciprocité d'obligations ; ce n'est pas même un contrat unilatéral, en ce sens que le sujet consentirait les obligations que sa qualité de sujet lui impose envers le roi. Non. Qu'ils le veuillent ou non, ils sont ses sujets et comme tels, astreints à des obligations déterminées auxquelles il ne leur est nullement loisible de se dérober. Ils doivent lui obéir et ils sont ses sujets parce qu'ils sont ses sujets, parce qu'il les possède, parce qu'il est leur maître. Et il en est ainsi parce que le roi franc a hérité de la situation politique de l'empereur romain et que l'empereur lui-même représente l'État, la Respublica, qui a tous pouvoirs sur les membres qui la composent. Tous, à un même titre, entrent sur un pied d'égalité parfaite, dans la constitution de l'État. Mais si chacun des membres est l'égal des autres, pris isolément vis-à-vis de l'ensemble, du corps politique, de la collectivité, il ne compte pour ainsi dire pas. L'état de société qui assure à tous la jouissance des mêmes droits, fait de chacun à un même degré, la chose de cet être collectif qu'on appelle l'État, le place vis-à-vis de lui dans la même dépendance d'esclave à maître.

Voilà ce qu'a voulu dire M. F. par sa formule : « Le roi est le maître absolu des sujets. » Insistons davantage, comme il le fait lui-même, de façon à éviter toute équivoque. Le rapport entre le roi et le sujet n'est pas de même nature que celui qui enchaîne l'esclave au maître. L'un et l'autre se traduisent par des manifestations analogues, ils se ressemblent, à les envisager par le dehors. Mais si on remonte à leur principe, à leur origine, on s'aperçoit bien vite qu'ils n'ont rien de commun, qu'ils appar-

tiennent l'un et l'autre à une catégorie de droits absolument distincte.

Le rapport de maître à esclave est un rapport d'ordre privé. Le rapport d'État, d'empereur à sujet est d'ordre politique. Et ces deux ordres de droits sont irréductibles l'un à l'autre. Dans la conception des premiers ne se trouve impliqué rien d'autre que la personnalité des deux individus engagés dans le rapport. Dans la conception des seconds, au contraire, outre cette personnalité du roi et du sujet est impliquée celle d'une collectivité dont la vie, comme telle, se trouve intimement mêlée à la vie de l'un et l'autre, et dont la notion intervient forcément comme facteur essentiel dans la détermination de leurs rapports mutuels. Le rapport d'esclave à maître suppose la simple rencontre de deux forces dont l'une se soumet l'autre ; c'est essentiellement un rapport d'ordre économique ; un rapport qui appartient à cette sphère d'activité, où l'individu entre en lutte avec les forces environnantes et tente de se les soumettre. Le rapport d'empereur à sujet, au contraire, appartient à cette sphère plus large et artificielle dans l'intérieur de laquelle les intéressés, ceux qui livrent la bataille économique sont convenus de soumettre à de certaines règles les manifestations de leur activité fondamentalement hostile. Le chef politique est précisément celui qu'ils ont chargé de veiller à l'observation des règles de combat adoptées. La situation de chef de l'État vis-à-vis du sujet, diffère donc essentiellement de celle du maître vis-à-vis de l'esclave. Mais le pouvoir respectif du maître et du chef politique sur l'esclave et le sujet peut être également sans limite ou limité — avec cette différence cependant que le pouvoir du premier peut être limité par celui du second, tandis qu'il est contre l'ordre que le pouvoir du premier limite celui du second. L'individu ne saurait être plus fort que la société.

Le pouvoir du roi sur le sujet, aussi absolu que celui du maître sur l'esclave, n'est donc pas, à tout prendre, le pouvoir du maître sur l'esclave.

On ne saurait, pour la même raison, comme l'ont voulu Eichhorn, Gierke et von Maurer, le confondre avec les rapports dérivés du mundium germanique, de la protection du faible par le fort. Pas plus avec ces rapports de protection qu'avec les rapports de maître à esclave, on ne sort de la sphère des rapports privés. Qu'un homme se fasse l'homme d'un autre, ou en devienne l'esclave, il n'y a jamais là, dans un cas comme dans

l'autre, qu'un fait de lutte privée, qu'un conflit de forces, en dehors de la sphère politique. Le lien qui unit le sujet au roi ne saurait être le même que celui qui unit l'homme à son princeps, au chef de son *comitatus*, par cette raison que l'homme du princeps demande à son chef, en retour de l'abandon qu'il lui fait de sa propre indépendance, de prendre toujours fait et cause pour lui, de le défendre envers et contre tous comme une partie de son être social, un prolongement de sa personnalité; tandis que les sujets se groupent autour du roi pour le voir, les couvrir tous d'une même protection, leur assurer, dans la pleine indépendance de leur action individuelle, la jouissance de leurs droits, c'est-à-dire la stabilité des arrangements qui règlent leurs rapports réciproques. Un comitatus unique embrassant l'ensemble du royaume, tenant engagé, dans un même rapport privé vis-à-vis du roi, chacun des membres de la Société, ne serait pas un corps politique, ce serait un comitatus et rien de plus. Et si le princeps, contraint par la force des choses, ne pouvait se dérober au rôle d'assurer à chacun des membres de son comitat, en le traitant comme une personnalité indépendante, la jouissance de ses droits, dès l'instant même le comitatus cesserait d'être comitatus pour devenir un véritable corps politique. — En vain von Maurer et Gierke ont modifié la théorie, plutôt dans la forme que dans le fond. Ils ne l'ont pas rendu plus acceptable. Peu importe qu'au lieu de subsister par lui-même, dans les nus rapports des membres du comitatus au chef, le mundium se soit assis sur le sol, ait pris la base de la propriété territoriale. Le princeps est devenu le propriétaire, le seigneur territorial, les hommes sont devenus ses tenanciers; le roi s'est trouvé le propriétaire, le seigneur foncier du royaume. Il a commandé à ses sujets en vertu des mêmes droits qui font qu'un propriétaire commande à ses tenanciers. Mais pour être incorporé dans le sol, le comitatus ne change pas d'essence. L'opinion de Maurer et de Gierke se trouve entraînée dans la ruine de celle d'Eichhorn.

Le rapport de sujétion se dégage donc et reste — non un rapport d'ordre privé comme celui d'esclave à maître, comme celui d'homme à princeps, — un rapport d'ordre public, mais un rapport d'ordre public dont F. ne craint pas d'assimiler les manifestations à celles du rapport d'esclave à maître. Le roi, en sa qualité d'héritier de l'empereur romain, maître absolu de ses sujets, tel est le principe fondamental que F. assigne au droit public franc.

Poursuivons-en les conséquences dans les principales lignes du droit public.

Voyons d'abord comment se présentera la notion de la loi et de l'activité législative.

Le roi est le maître de ses sujets. Contre lui, les sujets ne peuvent se réclamer d'aucune garantie, de rien de fixe, de stable. Le bon plaisir du maître est la seule règle des rapports qu'ils soutiennent avec lui, de l'attitude respective du maître et des sujets. — Mais l'ensemble des règles ayant pour objet de déterminer et de délimiter la position et la sphère respective des membres de la société, en d'autres termes, la loi, le droit que sera-t-il? D'où tirera-t-il son origine? Quelle force le soutiendra dans la société?

Jusqu'ici presque tous les historiens ont répondu : la loi est coutume, droit populaire (Volksrecht), partie de la vie nationale, de l'être même de la nation; — c'est le mode de fonctionnement de l'organisme de la peuplade, l'organisme de la peuplade lui-même vue sous un certain angle, par une classe de chercheurs en quête d'une certaine catégorie particulière de faits. Enfouie dans l'organisme même de la peuplade, se confondant avec sa vie et son être, c'est presque une question oiseuse que de demander d'où vient la loi, qui l'a faite. — Qui l'a faite? — On ne l'a pas faite. Elle s'est faite à mesure que se faisait la vie. Supérieure à la conscience, elle doit nécessairement échapper au mécanisme de l'action politique, à l'action du pouvoir et de la royauté. Pour un certain nombre de chercheurs, Sohm entre autres, elle fera plus qu'exister indépendamment du pouvoir. Elle se présentera comme une opposition, comme une limite au pouvoir, comme une force indépendante de la royauté. Bien loin de faire la loi, la royauté verra son action limitée par elle. Avec une telle conception de la loi, on ne voit pas trop ce que pourrait être l'activité législative. Elle doit évidemment se trouver réduite à sa plus simple expression. Exercer l'activité législative, c'est faire la loi; et on ne fait pas la loi, puisque la loi se fait toute seule.

Le roi peut bien, de par le droit de la force, donner à un ordre émané de lui un effet et des conséquences pratiques analogues à ceux qu'aurait une réelle et authentique disposition de loi; mais il ne peut pas faire que cette disposition nouvelle passe dans le corps de la loi, devienne réellement un droit au sens moderne du mot.

Pour M. F. cette dernière distinction entre le fait et le droit n'existe pas. Entre une prescription royale modifiant la coutume, ayant les mêmes conséquences pratiques que si réellement un droit nouveau était créé, et le droit populaire, ce qu'on appelle la vraie loi, — aucune différence.

C'est qu'en effet, pour M. F., bien qu'il ne s'exprime peut-être pas sur ce point avec toute la netteté désirable, la loi, le droit n'existe pas indépendamment de la volonté, du consentement exprès ou tacite du pouvoir. Comme dans l'empire romain où l'empereur est la loi vivante, comme à l'époque actuelle où la notion de loi *coutumière* cède de plus en plus la place à celle de la loi conçue comme l'expression de la volonté consciente de la nation, l'autorité politique, ici le roi, est la loi vivante. La coutume est sa volonté d'hier, laquelle ne pourrait enchaîner sa volonté d'aujourd'hui. La loi ne saurait plus se présenter comme une opposition à la royauté, mais comme une simple dépendance. — Et de fait, suivant M. Falbeck, la royauté franque légifère à elle seule, en vertu de son propre droit. Les assemblées de grands, ducs, comtes, évêques que nous trouvons mentionnés dans les textes ne sont, auprès du roi, que pour servir de témoins à la promulgation de la volonté royale qui est la loi.

Restreinte en fait, l'activité législative de la royauté ne connaît pas, en raison même de son fondement premier, de limite légale et peut s'étendre sur tout le champ qui s'ouvre indéfini devant elle. Partie du cercle restreint du propre intérêt privé de la royauté, de la région des rapports incertains et à définir du roi et des sujets, l'activité législative royale descend dans les rapports de droit entre les membres de l'État. Elle modifie le droit privé, substitue à la coutume ancienne des règles plus en harmonie avec l'état de choses nouveau, les mœurs nouvelles, ou même les simples exigences ou aspirations du pouvoir. — Elle fait plus que de modifier, par des prescriptions d'ordre général, l'état de droit entre le roi et les sujets ou l'état de droit des sujets entre eux. Par la manifestation d'une volonté qui fait la loi de la société, qui est la seule loi de la société, le pouvoir royal tient à tout instant dans sa main le sort tout entier de chacun des sujets; et rien ne lui échappe de sa vie privée, de ce qui nous paraît aujourd'hui le cercle réservé dans lequel, sous aucun prétexte, ne saurait intervenir l'État. Cela revient à dire que créant à son gré la loi dans le corps social,

décidant le mode normal de coexistence des citoyens entre eux, il lui est tout aussi loisible et facile de modifier, par une mesure d'exception, la situation de chacun d'eux en particulier. Le ban Royal, le *præceptum regis*, est le nom que prend l'activité législative de la royauté s'appliquant à modifier, par voie d'exception, la situation de l'individu ; et cette manifestation particulière de l'activité législative livre au pouvoir du chef de l'État le cercle d'action tout entier de l'individu. Les lois barbares s'expriment nettement sur ce point. L'individu ne saurait se défendre contre cet envahissement du pouvoir. Le roi ordonne au sujet d'aller tuer un ennemi du roi et le sujet doit accomplir son ordre. Le roi ordonne au sujet de donner sa fille en mariage à celui de ses favoris qu'il lui plaît et le sujet ne peut légalement se dérober à l'accomplissement de l'ordre royal. Le sujet appartient au roi non seulement en tant que membre de la société politique, mais en temps que simple individu privé. Le roi est parvenu à se soumettre, non seulement la vie politique mais la vie privée. — C'est jusque-là que va M. F. Là, où la plupart des historiens voient des actes de violence exceptionnels, la manifestation brutale et illégale d'une supériorité de force, M. F. voit l'exercice régulier d'un droit, la manifestation extrême, mais tout aussi légitime que les autres de ce pouvoir légal de la royauté de prononcer sur la situation des sujets.

On trouvera tout naturel et on considérera comme une simple conséquence de ce droit excessif, absolu du roi, qu'il puisse atteindre le sujet non moins dans sa bourse que dans sa liberté. Le sujet est, pour le roi, une matière imposable à merci. Aucune exaction, aucune imposition nouvelle, quelque élevée qu'elle soit et quelque arbitraire, n'est proprement illégale.

L'obligation, imposée aux sujets, du service militaire, n'est comme celle de l'impôt que la manifestation du pouvoir absolu du roi sur le sujet. Le roi envoie chacun des membres de son peuple, libre ou affranchi, à la guerre, en ambassade, de la même façon qu'il l'impose.

Le droit étant ce qu'il est, le roi portant, comme il le fait, la société tout entière, étant la loi de cette société, la justice, c'est-à-dire le soin de veiller au maintien et au respect de la loi, ne saurait manquer d'être, avec la loi elle-même, entre les mains de la royauté. M. F. n'ose pas affirmer absolument qu'il ne reste pas trace dans le droit franc de l'ancienne conception de la justice

comme chose éminemment populaire. Mais le cours de sa pensée, l'ensemble de son système le porte irrésistiblement à cette conclusion. « Le mode entier d'activité du tribunal franc concorde essentiellement dans l'espèce avec le tribunal romain dans lequel le fonctionnaire impérial juge seul au nom de l'empereur. »

On sait la composition et le mode d'activité du tribunal, tels du moins qu'on les comprend d'ordinaire. Si le comte préside l'assemblée, les Rachimburgs trouvent la sentence, disent la loi. Le comte qui représente la force d'exécution, n'est là que pour donner efficacité à la loi, pour aider l'individu, une fois la sentence trouvée et son droit liquidé, à réaliser son droit. Pour M. F., le rôle du comte a une importance autrement grande. Par son rôle de président du tribunal, de conducteur des débats, de directeur de l'enquête, le comte se trouve forcément entraîné à intervenir dans la découverte du droit, à se substituer aux Rachimburgs dans la décision du droit de l'individu. Le comte tend à se confondre avec le juge romain; le tribunal franc avec le tribunal romain.

Les rapports de la royauté et dans la société, dans le monde franc, d'après M. F., peut se résumer ainsi :

La royauté commande aux sujets comme un maître à ses esclaves. Elle est la loi, le droit, arrête le type des rapports devant exister entre les sujets. Elle les impose, elle les juge, elle dispose de chacun d'eux, comme elle l'entend, dans sa vie et dans ses biens. Elle est tout dans cette société, tout au sens absolu du mot et le droit public franc se trouve essentiellement être, comme le dit M. F. au début de son livre, un droit royal.

Mais si nous savons suivant quel droit vit et fonctionne la société, nous ne savons pas encore quelle force initiale l'a créée, quelle force en assure la conservation. Au début de notre analyse du droit public nous avons considéré comme un fait acquis l'existence du corps social. Nous ne nous sommes pas demandé d'où il venait, mais ce qu'il était. Il nous faut maintenant résoudre, avec M. Falbeck, cette seconde question. Ceci nous amène à l'analyse du second élément que M. F. trouve dans le droit franc et qu'il appelle la forme.

IV

C'est le trait le plus original peut-être, de la thèse de M, F., que le corps du droit public soit un, et que le principe fondamental sur lequel repose l'État franc, la force qui l'a créé soit autre. La force qui a créé l'État n'a rien de commun avec les principes suivant lesquels l'État fonctionne. Ces derniers sont de droit substantif; l'autre, chose étrange, se rattache au droit formel. Les uns sont romains ; l'autre est germanique.

Sur quoi donc repose l'État franc ? La royauté est le rouage principal, unique, de l'État franc. Elle soutient la loi, elle soutient l'État. Mais comment, en vertu de quel droit remplit-elle le rôle qu'elle remplit ? Comment existe-t il un corps politique ? D'où vient le fait de création initiale du royau me ?

L'empereur romain commande, administre, juge, est le maître de ses sujets en tant que représentant de l'État, de la res publica, du corps politique. Le corps politique existe par lui-même. Il n'a besoin, pour être, d'aucun concours étranger. Ce n'est pas l'empereur qui le crée, c'est lui, au contraire, qui crée l'empereur, qui le choisit comme son mandataire. Les pouvoirs de l'empereur ce sont ses propres pouvoirs et si chaque sujet est l'esclave de l'empereur c'est parce que le corps politique, en abdiquant ses droits entre les mains de ce dernier, l'a voulu ainsi. Le lien qui fait de la foule des sujets un peuple, un corps politique n'est donc pas extérieur à eux. Ce sont eux-mêmes qui se fondent et se constituent et se maintiennent en corps politique. Voilà l'État romain. En est-il de même de l'État franc ?

Envisagé comme corps politique subsistant par lui-même, indépendamment de toute action extérieure à lui, de tout lien qui ne serait pas le lien de sa volonté propre, — tacite ou expresse, — l'État franc n'existe pas. Qu'on cherche partout, nulle part, dans la société franque, on ne trouvera, si je puis dire, de place où asseoir cette notion.

Qu'est-ce qui serait l'État, c'est-à-dire la collectivité par son propre effort, même par une nécessité passive interne, subsistant comme un corps propre ? Indistinctement, la foule des habitants du royaume, j'entends des citoyens libres ? Mais à une époque d'isolement économique absolu, où chacun doit se suf-

fire, et se suffit à lui-même, où rien de commun n'existe entre les citoyens, quel besoin, quelle nécessité les ferait se fondre et se maintenir en un corps unique? — Serait-ce une classe, une aristocratie dont la similitude des intérêts et de la situation par rapport aux autres classes ferait naturellement et forcément un corps? D'aristocratie, il n'en existe pas dans le royaume franc? Il en existera une plus tard; pour le moment, elle est encore à naître ou, si elle est née, elle n'est pas assez développée pour arriver, par la similitude des intérêts, aux manifestations permanentes et régulières de vie commune.

Mais la constitution en corps politique ne résulterait-elle pas du seul fait de la conquête, du seul rapport de vainqueur à vaincu? En présence de la sourde et implacable persistance de la haine des vaincus, les vainqueurs peuvent-ils se dérober à la nécessité de s'affirmer vis-à-vis des vaincus, comme un corps distinct et dominant? Et un intérêt commun, une vie commune, une vie politique ne naît-elle pas de cette nécessité? Ni vainqueurs ni vaincus, répond M. F. Barbares et Gallo-Romains, Francs et Alamans, Bavarois, Thuringiens, tous occupent dans le droit public franc une même situation légale. La différence de wergeld, qu'invoquent les partisans de l'opinion d'après laquelle une situation légale inférieure serait faite aux vaincus, ne comporte pas une interprétation semblable. Simple manifestation particulière du principe de la personnalité de la loi, elle marque seulement le taux divers, suivant les diverses peuplades, auquel est évaluée la vie humaine. Ni vainqueurs ni vaincus.

Mais le privilège, qui suit toujours l'individu, d'être jugé suivant sa loi, qui le marque comme d'un caractère indélébile, qui en fait le membre d'un groupe certain, déterminé, ce privilège n'est-ce pas l'indice sûr d'une nationalité, préexistante, comme la loi elle-même, à toute action du pouvoir, indépendante de toute action extérieure, — de l'existence d'un groupement politique, plus fort que les faits, survivant à la défaite et à l'asservissement? Non. Pas plus la loi que la conquête. La participation à une même loi vaut comme indice de groupement ethnique. Elle peut fournir au philologue, à l'anthropologiste, des indices précieux. L'historien juriste n'a pas à en tenir compte. La personnalité de la loi ne fait pas, de ceux qui sont marqués du même signe, un corps politique. Elle exprime simplement la faculté laissée par le pouvoir politique à chacun de voir les actions et réactions de droit, réglées, à son endroit, suivant un

certain mode dont il appartient à l'ethnologie de nous dire l'histoire.

L'importance de la personnalité de la loi ne dépasse pas la sphère de l'individu. C'est un mode de manifestation et de protection du droit individuel reconnu par le pouvoir politique comme le mode de manifestation et de protection propre, pour certaines raisons historiques, à une certaine catégorie de membres du corps politique. Rien de plus. Le pouvoir politique est indépendant d'elle. Au lieu de le constituer, elle n'existe que par sa tolérance. La loi ne saurait donc être, à aucun degré, un élément essentiel et par suite suffisant d'existence politique.

Le lien fondamental de l'État franc n'est donc ni la communauté des besoins et des intérêts; ni la communauté des mêmes dangers encourus par tous les vainqueurs, ni la nécessité pour une classe de défendre contre les autres classes des privilèges communs, ni la participation à une même loi. Qu'est-ce donc qui fait la base et le principe de l'État franc ? Le droit personnel du roi à la royauté et au royaume.

Pour qu'un corps politique existe, il ne suffit pas que des individus ou des groupes complexes se trouvent momentanément réunis sous une autorité commune. Il n'y aurait là qu'un simple état de fait, un accident n'ayant rien de commun avec l'existence d'une société véritable. Il faut, pour qu'on puisse parler d'état politique, de société véritable, que l'union subsiste, qu'un certain lien permanent assure à l'union d'aujourd'hui sa persistance pour demain; qu'une certaine force empêche de s'éclipser un instant cette union de tous, sous un seul, qui constitue proprement l'existence politique.

Eh bien, quel est ce lien continu, permanent, qui, préservant de toute éclipse, même momentanée, l'union commune, confère à la société franque la qualité de véritable corps politique? Nous avons déjà répondu, d'après M. F. : le droit du roi au royaume. Comprenons bien. Ce n'est pas le droit illimité du roi à disposer de ses sujets, que nous avons analysé, qui constitue le lien social. Par lui-même, ce n'est qu'un fait dont rien n'assure la continuité indispensable à l'existence d'un corps politique. Le lien fondamental de l'État, c'est le *droit* en vertu duquel le roi exerce sur ses sujets ce pouvoir absolu. — Le droit public romain répond : c'est comme représentant du corps politique que l'empereur dispose ainsi absolument de l'être social de ses sujets, et le corps politique dispose de chacun

de ses membres en vertu de sa constitution même, d'un certain droit qui lui est propre et qui sort de son essence même. Voilà qui est clair et net.

Mais c'est justement ce que le droit public franc n'admet pas. C'est à la Germanie, à l'esprit du vieux monde germain qu'il faut aller demander ce droit du droit du roi sur les sujets, cette force créatrice de l'État franc. Et ce n'est pas comme à Rome, dans la collectivité des membres englobés dans le lien politique, que réside le principe des droits du chef de l'État sur les sujets, c'est dans sa personne, dans une certaine particularité de son être social qui fait qu'il peut exercer ces droits par lui-même, indépendamment de tout contrôle, et que, lui seul peut les exercer. Le chef de la société franque tient son droit sur cette société de lui-même. Il commande à cette société par ce seul fait qu'il existe.

Le fondement de l'État c'est donc la personne du roi, le droit personnel, propre du roi de commander à ses sujets, le droit du roi en tant simplement *qu'existant*. Waitz, qui avait frayé la voie à F., ajoute en *tant qu'obligé*. Cette simple addition paraît à M. F. fausser la conception de l'État franc. Non, aucune obligation ne pèse sur le roi et ne lui impose le devoir de constituer l'État. Aucune puissance supérieure, de quelque nature qu'elle soit, loi, coutume, conception nationale, en vertu d'une certaine force propre se soumettant le roi et le dominant, ne fait au roi un *devoir de* son droit. Admettre cela, c'est rabaisser le roi à ne tenir, dans la société, que la seconde place; ce serait tout au moins reconnaître dans la société un pouvoir autre, une puissance autre que la royauté ; et M. Falb. ne saurait consentir à cela. M. F. est un esprit juridique trop fin pour ne voir là qu'une vaine subtilité. Par la voie de cette obligation du roi à constituer le royaume, on verrait bien vite rentrer ces puissances dont M. F. a fait des choses royales : la coutume nationale ; la justice populaire. Donc le roi possède et exerce ses droits, constitue le royaume en tant seulement qu'individu existant. Mais alors il les possède comme il possède sa propre personne, comme il possède toute autre chose qui lui appartient. La royauté est une propriété comme tout autre propriété. La notion de propriété, telle est, en dernière analyse, la base, la raison dernière du droit du roi, et par conséquent la raison dernière de l'existence de l'État franc.

Et cette notion de propriété, M. F. l'a faite, sans hésitation,

toute classique, toute moderne. Le roi possède la royauté comme un membre de nos sociétés contemporaines possède une valeur quelconque. Son droit n'est ni moins absolu, ni moins exclusif de toute limitation, ni moins individuel. Sur ce point encore nulle équivoque. Il contestera par exemple à Waitz et à beaucoup d'autres historiens juristes le droit de faire de la famille royale et non pas de la personne même du roi en tant qu'individu le sujet du droit de propriété sur la royauté et le royaume. Il ne comprend pas qu'un droit de cette nature, aussi absolu, puisse se poser sur un sujet aussi indéterminé, aussi insaisissable que le serait cette corporation, à la fois multiple et successive : la famille. Il faut au droit de propriété pour sujet un individu et, comme de nos jours, ce sujet l'absorbe tout entier. A la mort de l'individu seulement, ce droit se brise; passe par quote-parts aux héritiers, toujours aussi absolu, toujours aussi exclusif de tout partage; toujours égal dans la somme des quote-parts, en lesquelles il s'est brisé, au droit primitif. Voilà l'essentiel et cela suffit pour assurer, avec l'indestructibilité du droit, la perpétuité du corps politique auquel il sert de soutien. La société franque est un état, un corps politique parce que le roi est le propriétaire de la royauté; détient aujourd'hui, comme il détenait hier, comme il détiendra demain, — et a le droit, un certain droit propre, de la détenir, — la royauté; le droit de propriété du roi sur ses sujets, voilà ce que l'analyse nous montre au fond de i'État franc. Un droit de propriété du roi, voilà le lien continu, permanent, qui fait un État, un corps politique de la société franque. La continuité du droit du roi assure celle du corps politique.

On comprend maintenant pourquoi M. F. rejette avec tant d'énergie, pour base de l'État, l'existence d'une inégalité de condition entre vainqueurs et vaincus, le principe des nationalités, ou celui de la personnalité de la loi. La force qui transforme en corps politique la masse confuse des sujets vient tout entière du chef de l'État. Les sujets, les membres de l'État, sont comme des unités mortes, abstraites, des fantômes sans vie, une matière sans énergie propre, susceptible de prendre toutes les formes, d'entrer dans toutes les combinaisons où il plaira au roi de les faire entrer. On comprend aussi la force de fécondation, l'énergie de vitalité et de développement qu'une telle conception de la nature de l'État franc et du rôle tout passif des unités constituantes, oblige à reconnaître à la royauté.

Cette royauté vient de la Germanie. C'est l'apport capital, immense du monde germain dans la création du droit nouveau. L'empire donne le contenu du droit royal, le mode, le type d'après lequel le droit royal s'exercera sur les peuples, sera exploité. Mais la Germanie fournit le droit lui-même. Car ici ce que M. F. appelle la *forme* est autant et plus que le *fond*.

La conquête, je ne dis pas le contact des idées romaines, n'a eu sur la nature du droit royal qu'une influence qui, tout importante qu'elle soit par ses conséquences et pour l'intelligence des sociétés postérieures, n'en est pas moins, au point de vue qui nous occupe, tout à fait extérieure et secondaire. Lorsque les Barbares ont été définitivement assis sur le sol, le droit du roi à la royauté devient le droit au royaume. Le roi a la propriété du royaume, comme il a eu jusque-là la propriété de la royauté.

Mais ce droit de propriété sur le royaume, n'est pas ce domaine éminent, ce droit de propriété supérieur que Schrœder et quelques autres, que tout un groupe de chercheurs se sentent portés à reconnaître au roi sur toutes les terres du royaume. M. F. s'en défend énergiquement et ne laisse planer sur sa pensée pas la moindre équivoque. Ce droit de propriété du roi sur le royaume n'atteint pas directement et essentiellement la terre, comme le fait le domaine éminent de Schrœder, comme tout vrai droit de propriété foncière, même supérieur et médiat, même atteignant le sol à travers d'autres droits semblables au sien. Il atteint la terre à travers les sujets, et il l'atteint non pas comme valeur économique, comme élément de production et valeur exploitable, mais simplement comme assiette du peuple qu'il possède, comme assiette des droits qu'il a sur lui. C'est en vertu de ce droit ainsi défini qu'on voit le roi distribuer comme il lui plaît, et à qui il lui plaît, des parcelles du royaume, donner en dot aux membres de sa famille et de ses amis des villes, des territoires, des cités entières.

La nature du droit du roi au royaume étant ce que nous venons de dire, le corps politique ne subsistant que par la royauté, nous devons nous attendre à le voir subsister pour la royauté. Il est dans l'ordre que le roi tourne à son profit le corps politique qu'il a créé ; qu'il se trouve avoir constitué la société pour soi, pour ses intérêts; que l'administration du royaume soit sienne et ait pour but unique et dernier l'exploitation fiscale.

Et de fait M. F. montre très bien, avec une juste insistance et



une force qu'on n'avait jamais mise, que l'administration publique, toute rudimentaire, a tous les caractères d'une administration particulière et privée du roi. Les ducs, les comtes, les centeniers sont nommés par le roi, dépendent dans leur situation uniquement de la faveur royale, et juridiquement ne se distinguent en rien des agents plus particulièrement attachés à l'exploitation du domaine privé du roi. Domaine public et domaine privé : aucune différence au reste; tout se confond; tout est également et au même titre, royal. Dans tous les domaines de l'administration, un même principe se fait sentir et ce principe c'est le souci de l'intérêt du roi. Là où le corps politique existe par lui-même, à Rome, par exemple, le but de l'administration est l'intérêt général, le bien public. Là où le corps politique repose sur l'existence de la royauté, l'administration ne peut avoir d'autre but que l'intérêt royal. L'ensemble des rapports de droit public d'une telle société se caractérise d'un mot : « Exploitation fiscale par la royauté du corps politique qu'elle a créé. »

Nous pouvons maintenant, après ce double exposé du fond et de la forme, reconstituer dans son ensemble, dans l'unité de son développement la royauté franque, telle que la voit M. Falb. Nous la voyons, à travers la confusion de la conquête, se dégager sûrement de la pénétration réciproque des deux éléments, romain et germanique.

Au moment où les Barbares pénètrent sur le sol romain, le germe existe, le mouvement d'impulsion est donné. Ce germe et ce mouvement d'impulsion, c'est la royauté même, la royauté germanique, avec son droit, son caractère essentiel, sa complète indépendance du peuple, sa situation prépondérante, unique dans la société. Mais ce germe n'a pas eu le temps de grandir. Cette royauté n'a pas pu encore tirer parti de sa situation privilégiée. Son droit si original, si riche, si fécond en développements postérieurs, semble rester sans objet, vide de contenu. Se serait-il avec le temps, rempli de lui-même ? M. F. ne s'explique pas nettement sur ce point. Il se peut que sa situation originaire dans la société, l'eut peu à peu et fatalement conduite à s'emparer de cette société tout entière comme elle l'a fait après la conquête. Il se peut cependant aussi que cette prise de possession, accomplie avec les seules ressources de son intelligence, n'eut pas été aussi profonde, aussi absolue.

Quoi qu'il en soit, le droit public romain lui révéla d'un coup tout ce que son droit pouvait être. D'humble, de nais-

sant, sinon dans sa nature, du moins dans son mode d'exercice, il le fit tout d'un coup majeur, démesuré, colossal. Le mode rudimentaire et enfantin d'exploitation du droit royal fit subitement place au mode d'exploitation le plus complet, le plus savant, tel qu'avaient pu le faire, au cours de longs siècles de vie politique, le développement particulièrement intense de la notion d'État et l'esprit juridique le plus fin, le plus habitué à déduire d'un principe ou d'un rapport juridique quelconque toutes ses conséquences. En Germanie il n'y avait d'absolu, d'inconditionnel que le droit lui-même. De fait, dans son mode de manifestation, le droit restait enfermé dans un cercle restreint. Par sa traduction, si je puis dire, en langage de droit public romain, le cercle du droit se trouva démesurément étendu, ou plutôt l'action royale n'eut plus de limite. Et tout cela, ce fut la conquête qui en fut l'occasion.

Le travail de formation, de pénétration réciproque des deux éléments accompli, on se trouva en présence d'une société nouvelle se distinguant nettement de celle qui la précède et de celle qui la suit : la société germanique salienne et la société, si on veut, proprement mérovingienne.

Dans la première, la royauté n'occupe dans la société qu'une place restreinte. La société existe en dehors d'elle ; elle ne se l'est pas encore assimilée tout entière. Si déjà, comme expression, et comme soutien du corps politique, elle s'est à peu près complètement substituée à la vieille assemblée populaire du temps de Tacite ; si elle s'est à peu près soumis la justice en substituant, pour la présidence du tribunal, au thunginus élu par le peuple, le grafio simple agent de la royauté ; si elle a déjà transformé en service royal l'obligation pour tout membre de la cité de combattre parmi ses concitoyens, elle ne s'est pas encore soumis la loi. La loi se maintient vis-à-vis de la royauté dans sa pleine indépendance. Le *Verbum regis*, base juridique de la paix du royaume et du maintien de l'État, par lequel force est assurée aux décisions de la loi, nous montre dans la royauté, comme caractère essentiel, le rôle de servante et de gardienne de la loi.

Pour emprunter à M. Falbeck ses propres termes, si la royauté s'est soumis l'état politique, elle ne s'est pas soumis encore le droit privé. La coutume fait au sujet un rempart juridique que la royauté est impuissante à renverser. Nous venons de voir combien tout cela est changé dans la société franque.

Le droit public franc ne se distingue pas moins nettement du droit public postérieur. Le droit franc, tel que nous venons de le voir définir, ne fait, peut-on dire, que marquer l'apogée du pouvoir royal; c'est un moment intéressant, curieux, d'épanouissement unique, dans l'histoire du pouvoir royal, un moment de durée relativement courte que suit bientôt le moment de la décadence et la naissance d'un droit nouveau.

Dans ce droit nouveau, dont nous trouvons la formule nette, sinon définitive, dans la constitution de Clotaire II, de l'année 614, le roi a perdu sa place unique, démesurément propondérante dans la société. Il garde encore sa splendeur et son rôle en ce qui touche la vie politique, mais le droit privé lui échappe. Le sujet, en tant que personne privée, retrouve les garanties anciennes qu'il avait perdues au cours de la constitution du droit franc. Par la déclaration royale, une loi nouvelle est créée, à l'abri comme l'ancienne, de toute entreprise du pouvoir royal. La royauté perd, à ce changement, toute une partie de son domaine d'action. En même temps, la base fondamentale de l'État tend à changer de nature. Une aristocratie se forme, une aristocratie composée, à l'origine, des fonctionnaires royaux s'émancipant peu à peu à la pleine indépendance; et cette aristocratie, par sa seule existence, par la communauté de la situation et des besoins, tend à constituer l'État. Changement profond, et qui n'est rien moins que la ruine de cette société.

Mais ce qui ne disparaîtra pas, ce qui subsistera, en dépit de la tendance naturelle de l'aristocratie à subsister par elle-même comme corps politique, c'est l'idée, la notion fondamentale du droit propre du roi à gouverner, à posséder le royaume. Force indestructible, à travers tous les changements, les modifications, les révolutions sociales, cette conception viendra jusqu'à nous, sinon toujours aussi vivace qu'au jour où la Germanie l'introduisit, pour la première fois, parmi les nations qui devaient former plus tard l'Europe civilisée, — du moins capable encore de développement; facteur social d'une certaine importance, puisqu'en définitive c'est sur elle que repose l'idée — encore aujourd'hui armée et militante, — de la royauté légitime. — Non seulement elle ne disparaîtra pas; mais l'ordre politique qui se substitue à celui qu'elle caractérise, à tout bien prendre, reposera sur elle; ne sera que son incarnation multiple dans les groupes politiques infimes qui naîtront de la dissolution du royaume. Essentiellement, la féodalité sera possession person-

nelle, droit héréditaire à la fonction et au territoire où la fonction s'exerce. Chaque seigneur possédera sa seigneurie, comme le roi possède son royaume. Au moment de sombrer dans le monde féodal, la royauté franque, d'une certaine façon et par un de ces éléments, l'élément germanique, prend donc, plus énergiquement que jamais, possession du sol de la Gaule. C'est, du moins, l'opinion de M. Falbeck. On voit, après cela, après cette vision de la royauté dans sa nature et dans son rôle social immense, si M. Falbeck a raison d'intituler son étude du droit public franc : *Étude sur le droit royal.*

V

M. Falbeck nous donne-t-il une conception générale de la royauté correcte ?

M. Sohm, dans un court, mais substantiel article du *Literarisches centralblatt*, tout en reconnaissant la force d'esprit de l'auteur, a déclaré le livre faux dans son ensemble. Nous nous associons pleinement au jugement de l'éminent juriste. Le livre est faux dans son ensemble. La conception du droit public franc, absolument incorrecte. L'édifice juridique, si ingénieusement et si solidement bâti, n'a rien de commun avec le véritable droit public franc. M. Falbeck est trop juriste pour être historien.

Le point par où nous tenterons, en premier lieu, de faire brèche dans la construction juridique de l'auteur sera sa théorie du droit formel, et plus spécialement le principe sur lequel repose, d'après lui, le droit du roi au royaume et la constitution de l'État franc.

Le roi possède la royauté comme une propriété, et c'est sur la base de ce droit du roi, personnel et transmissible, que l'existence de l'État repose.

Je considère le principe comme absolument faux ; non seulement comme faux, mais comme une notion inconcevable, incompréhensible, dans une société comme la société germanique et à ce stade de développement. Parler ainsi, c'est, à mon sens, transporter dans une société des notions et des idées qui lui sont absolument étrangères.

La royauté, propriété privée, indépendante, conséquemment héréditaire ; l'État créé, soutenu par elle ; tout un droit public sortant de cette notion de la royauté possédée comme une

propriété privée. La hardiesse est grande. La notion dont on veut faire découler tout le droit public, peut-elle donner ce qu'on lui demande ?

Mais, d'abord, se suffit-elle à elle même ? Si elle ne se suffisait pas ; si, pour être, elle avait elle-même besoin de quelque chose d'autre, de supérieur à elle, de plus fort, de plus puissant, alors, que deviendrait la thèse de M. Falbeck ?

La notion de propriété est une notion de droit privé. Comprendra-t-on la notion de propriété sans la notion d'État ? L'existence de l'une n'implique-t-elle pas l'existence de l'autre? Il ne saurait y avoir droit de propriété qu'autant qu'il y a État, puissance, autorité publique, pour garantir la possession, pour transformer le fait chancelant, passager, en un rapport stable, en *droit*. La nature des choses exige qu'on explique la propriété, le droit privé par l'État, par le droit public ; et on explique l'État par le droit privé, par la propriété. La propriété existe ; donc la royauté, donc le droit royal, donc l'État existent, dit-on ; tandis qu'il faudrait dire : la royauté existe, l'État existe, donc la propriété existe. N'est-ce pas un renversement de toutes les notions historiques et juridiques? N'est-ce pas, par une irrémédiable faute de méthode, transporter dans un passé, où elles n'ont que faire, puisqu'elles n'y sont pas nées encore, nos idées et nos conceptions les plus développées ? Et, notez-le bien, il n'est pas question là du droit romain ; il s'agit du droit germanique, du droit germanique pur ; M. Falbeck le répète à satiété.

Je le demande ; — et M. Falbeck ne peut se dérober à la nécessité d'une réponse satisfaisante, — vous faites votre droit de propriété antérieur à l'État. Mais en l'absence de l'État, comment vivra-t-il? comment se soutiendra-t-il ?

Je vois la réponse. — Avant l'État germanique royal, il y a l'État germanique républicain. Si, dans le premier, l'État existe par la royauté ; dans le second, il existe par les seules forces de la société, indépendamment de toute action étrangère. L'assemblée populaire est, tout à la fois, l'État et l'organe de l'État. — Dans cette société, qui est une société politique, le droit de propriété existe. L'État démocratique se dissout ; mais, le droit de propriété survit à la dissolution de l'État, et ce droit, à son tour, crée le nouvel État, l'État royal. — Le droit de de propriété survit. — Comment? — A titre d'habitude, de *force* psychologique. Il survit comme la Religion, comme le dogme, en vertu d'une

certaine force de la croyance et de l'idée. N'est-ce pas suffisant?

Je comprends : la force de l'idée ; la persistance par ses propres forces, d'une croyance religieuse. — L'assimilation est-elle légitime? L'idée religieuse est quelque chose de commun à tous; elle rassemble, elle unit au lieu de dissoudre. La propriété, au contraire, met directement aux prises l'égoïsme humain. La propriété est, par essence, exclusive de la faculté de jouissance d'autrui; et, par là, même, appelle naturellement le conflit.

Mais, admettons qu'on puisse, à la rigueur, la concevoir comme une puissance d'ordre psychologique, presque mystique, planant au-dessus de la société, se maintenant très bien sans le concours du pouvoir politique. Nous allons, à plus forte raison, la retrouver dans l'État royal et l'État franc, revêtu d'un caractère plus accusé encore de vénération et de sainteté? Hélas! non. Interrogeons l'histoire positive du droit privé. Elle nous répond: le droit de propriété, à cette époque, — débile, chancelant, toujours en quête d'un appui, d'un soutien étranger. Et il se trouve que ce soutien, cet appui, c'est précisément le roi. Aucun de ceux qui ont tant soit peu manipulé les textes de l'époque, ne me donnera un démenti. — Qu'est-ce même, à tout bien prendre, que ces théories de domaine éminent du roi sur les terres du royaume, sinon la formule la plus nette qu'on ait pu trouver de cet état de choses, de cette tendance irrésistible du droit individuel à s'abriter derrière un droit supérieur?

Citons les faits les plus caractéristiques. A vend une pièce de terre ou une villa à B. B lui paie la somme convenue. L'acheteur, le payement de la somme effectué, se trouve-t-il réellement propriétaire? Non. Il faut que A, le vendeur, le propriétaire primitif, lui fasse la *tradition de la* terre; que, s'étant transporté sur les lieux, il remette réellement, physiquement (le symbole a ici toute valeur de la réalité), entre les mains de l'acheteur la chose vendue. — Après cette formalité, le droit de l'acheteur sur la chose est-il au moins bien assis? Un recours reste toujours ouvert au vendeur contre le contrat, le recours au droit supérieur de sa force. Le droit de l'acheteur ne sera assuré que lorsque le vendeur aura, pour ainsi dire, par devers lui et pour une certaine catégorie d'actes déterminés ayant trait à la possession de la terre vendue, anéanti sa personnalité guerrière. C'est l'objet de la guerpitio, ressource dernière, expédient suprême de l'acheteur pour consolider son droit. Cela suffit-il au moins? — Non; la confirmation royale, donnant au droit la sanction

5

de la force : voilà ce qui parfait le droit et à tout bien prendre le crée. Aussi que de ruses, que de subterfuges pour s'assurer cette sanction. — Nous n'avions pas tort de parler de droit de propriété faible et chancelant, ayant un puissant besoin de tutelle pour être efficace, pour être. Où est ce prestige, cette existence mystique de la propriété qu'on est obligé d'admettre pour expliquer par la propriété la genèse du droit royal ? Le droit de propriété se trouve tout entier subordonné au droit de la force ; et, s'il est une vérité qui ressort évidente, c'est qu'à l'époque franque le droit de propriété, juridiquement et effectivement, repose sur l'action de l'État.

Mais alors, à l'époque antérieure, ce même droit de propriété ne fut pas ce qu'on le veut ! Évidemment non. Le droit de propriété ne suffit pas pour expliquer le droit royal.

Mais la royauté est héréditaire, se transmet de père en fils et même, comme une simple propriété privée, se partage entre les enfants. Si le droit qui en assure la dévolution du père aux enfants n'est pas le droit de propriété, qu'est-ce ?

La royauté héréditaire chez les peuples germains, héréditaire chez les Francs, en ce sens que sa nature juridique exige nécessairement sa transmission du père aux enfants ! Je ne vois pas cela. Je vois, en fait, dans les royaumes barbares le fils succéder au père pendant une suite plus ou moins longue de générations. Chez les Francs, cette transmission ininterrompue de la couronne se perpétue jusqu'à l'avènement des Carlovingiens. Mais rien de plus ; le fait seul est visible, palpable ; l'essence juridique échappe.

Les faits ne seraient-ils pas les mêmes, l'apparence générale la même, si la persistance dans la personnalité du fils des mêmes qualités, des mêmes conditions de vie, qui ont créé le droit du père à la dignité royale et le lui ont maintenu, créait en faveur du fils ce même droit et le lui maintenait ? Personne ne pourrait répondre non. Une interprétation serait aussi plausible que l'autre. Action d'un droit de propriété créant une hérédité légale ; simple effet de l'action persistante des mêmes causes substituant au père le fils non parce qu'il est son fils, mais pour des raisons de fait : qui décidera entre les deux théories ? Il faut prendre ailleurs que dans les faits mêmes les raisons de notre préférence.

C'est alors que s'offrent à nous, dans toute leur force, les considérations que nous venons d'émettre sur le droit de pro-

priété. Non, le droit royal ne saurait avoir pour base le droit de propriété; les faits de succession qui font croire à un droit d'hérédité, ne sont qu'une apparence d'hérédité. Il nous faut trouver un principe qui explique à la fois ce droit royal et la transmission de la royauté du père au fils, et qui ne soit pas le droit de propriété; un principe qui réside en une certaine façon dans la personne du père et qui soit aussi dans la personne du fils puisqu'il doit expliquer que la couronne passe du premier au second, et qui ne soit pas cependant un *droit* dont cette transmission de la couronne du père aux enfants serait la simple manifestation.

Il ne saurait être question d'un *droit*. Qu'est-ce donc? il reste que ce soit un fait. Waitz veut que le roi constitue le royaume par sa seule qualité d'individu existant. F. le veut aussi et de plus, F. blâme Waitz d'ajouter à son opinion une correction qui la fausse : en tant qu'individu existant et *obligé*. Mais, à son tour, F. ne mérite-t-il pas un reproche semblable? Le roi fonde et possède le royaume en tant qu'individu existant, mais en *tant qu'ayant droit à le posséder*. Pourquoi cette addition? Le roi fonde et possède le royaume en tant qu'il le fonde, le possède : son droit ne dépasse pas le fait.

Qu'est-ce à dire? Il fonde et possède son royaume en tant qu'il est le plus fort. La force, le droit de la force, le fait se réalisant parce qu'il peut se réaliser : Voilà le principe dernier du droit du roi. M. Falbeck cherche la raison du droit du roi dans quelque chose de subtil, de raffiné. Elle est beaucoup plus près dans la lutte des organismes, dans le triomphe final du fort sur les moins forts qu'il se soumet. La supériorité royale, le droit du roi à commander à son peuple, est le resultat d'une sélection naturelle. Il commande et il a droit à commander parce qu'il est le plus fort.

La supériorité de force, raison dernière du droit du roi. Insistons sur ce point. Il va de soi que le roi jouira de cette supériorité en tant qu'individu privé. Le roi sera le *primus inter pares*. Ce n'est pas de l'exercice de sa fonction qu'il tirera son pouvoir; c'est son pouvoir qui donnera au contraire, à sa fonction son efficacité. Mais on est bien loin d'avoir épuisé, avec cette remarque, la série des conséquences qu'engendre un tel principe. Une des plus importantes, c'est la transmissibilité de la royauté du père au fils. Si c'est en tant qu'individu plus fort que le roi a droit à la couronne, son fils, héritant

de sa puissance privée, lui succédera nécessairement au royaume. Comme nous le disions, dans notre position du problème, les mêmes causes qui ont placé entre les mains du père la dignité royale, la placent entre les mains du fils et donnent ainsi aux faits de succession l'apparence trompeuse d'une loi d'hérédité. Mais le véritable droit sur lequel repose la transmission de la dignité royale est le droit du plus apte, le droit du plus fort, et plus correctement le droit de la force sociale la plus puissante. Je dis *force*, non *individu*, parce que à cette époque, — une vérité absolument méconnue de M. F., — l'individu seul, isolé, ne saurait être fort. Un groupe seul peut être fort : un groupe naturel, une famille nombreuse ; un groupe artificiel tel que l'histoire en découvre. Une *force*, c'est-à-dire une *situation sociale*. On comprend après cela comment et pourquoi le droit de l'individu à la couronne, en tant qu'individu, se trouve dans la pratique constitutionnelle, relégué au second plan, après celui de la famille. Quand nous avons défini le roi, « *primus inter pares*, » nous nous sommes exprimés incorrectement. C'était de la famille royale qu'il fallait parler et il fallait la définir : « *Prima inter pares*. » Au sein de la famille elle-même, c'est le représentant le plus éminent, le membre le plus apte à exercer la fonction, qui l'exerce. C'est l'opinion admise que le peuple choisit pour roi celui qui lui plaît des membres de la famille royale. On serait peut-être plus près de la vérité à voir dans ce prétendu choix moins un choix proprement dit que le dégagement, sous certaines conditions déterminées, du droit du plus apte, c'est-à-dire du plus fort.

Et ces distinctions, ces subtilités, qu'on veuille bien le croire, ne sont pas sans valeur. Leur admission ou leur rejet marque une façon différente d'entendre le corps entier du droit public et donne à la royauté une physionomie autre. C'est tout d'abord, l'État dont la nature en sort profondément modifiée. L'État tout à l'heure, c'était le roi lui-même; sa volonté, son action, constituait à elle seule le lien politique, appelait à la vie politique la foule des sujets, unités abstraites et mortes. Tout ce qu'il y a dans le corps politique de réalité positive se trouve contenu dans la puissance du roi et dans le droit royal. Les sujets ont simplement l'existence, le rôle négatif et neutre d'objets à *propos* desquels s'exerce le droit. Et cette situation effacée, inférieure presque nulle des sujets, contribue puissamment à qualifier l'État franc.

Avec la transformation du droit de propriété royal en simple fait de possession tendant comme tout fait et toute force à se perpétuer, la situation fondamentale des sujets change, et avec elle la nature de l'État.

Les sujets ne sont plus de simples unités mortes, que le droit royal saisit, ne leur laissant d'autre réalité que le rôle d'objet du droit. Non, ce sont des forces vivantes, agissantes, que la royauté a eu à vaincre une première fois et dont elle ne cesse de sentir un seul instant la poussée. Si la royauté est la plus forte, les sujets sont quelqu'un, quelqu'un avec lesquels il faut compter, quelqu'un qui limiteront, par cela seul qu'ils sont, l'activitéroyale. Le fait, œuvre de la force ; le droit qui s'en rapproche, est toujours beaucoup moins absolu, beaucoup moins rigide que le droit émancipé du fait au point de vivre et subsister par lui-même indépendamment de tout soutien au titre de force psychologique, pour mieux dire, *métaphysique*. Le fait, œuvre de la force, porte en lui-même, dans sa nature, son propre contrepoids, la force. Voilà pourquoi substituer pour base du pouvoir royal au droit le fait, ce n'est rien moins qu'en changer la nature, lui enlever son caractère rigide et absolu.

Rien, pour F., ne pouvait exister vis-à-vis du roi, dans la société, que le roi lui-même. En face du roi tel que le pose la définition que nous venons de donner de son droit, peuvent exister toutes ces choses que M. F., pour les besoins de sa cause, contrairement à l'opinion admise des plus pénétrants auteurs, a dû rejeter.

Ce sera tout d'abord, l'existence indépendante de la loi. L'opposition que Sohm a relevée entre la loi et la royauté, loin de paraître inacceptable, sera la simple manifestation de la situation nouvelle, faite aux sujets vis-à-vis du roi. Rien de plus naturel que de voir cette limitation de l'action de la royauté par les sujets, qui découle du mode même de constitution de l'État, se manifester par l'existence indépendante de la loi. La loi n'est, pour chaque sujet, que l'expression de son mode d'existence sociale. Elle est son être propre, intime, tel que l'ont façonné les longs siècles de l'histoire, le passé de ses ancêtres. Voilà ce qu'est la loi. Concevoir son indépendance de la royauté, c'est admettre que la royauté ne façonne pas ses sujets comme elle l'entend, ne les crée pas de toutes pièces à la vie sociale, qu'ils entrent dans la société politique, — lorsqu'ils y entrent — à titre de personne déjà formée.

Si on admet l'indépendance de la loi, on n'aura plus de répugnance à admettre, jusqu'à un certain point, tout au moins, celle de la justice. On pourra, sans avoir à faire violence à ses instincts de logicien juriste, avec Sohm, Waitz, la plupart des historiens allemands, voir dans la justice franque, une chose, dans une large mesure, populaire. Le comte ne sera pas le juge au sens romain et moderne du mot. Il ne trouvera pas la loi. Il ne dira pas, sous la complexité confuse de l'espèce vivante, le principe juridique caché, et dans un certain nombre de cas, en prétendant suppléer par un effort de pénétration personnelle à l'obscurité de la loi, il ne la fera pas lui-même (la jurisprudence est là pour témoigner de ce rôle créateur du juge). Il laissera les Rachimburgs trouver eux-mêmes la sentence; pour parler exactement, la loi se dire elle-même par l'organe d'une délégation populaire (car les Rachimburgs ne sont que cela). Le comte, quel que soit le lent mouvement d'orientation nouveau imprimé à l'organisme entier de la vie nationale, n'est là que pour donner à la loi, au droit manifesté, son efficacité sociale, pour aider l'individu à réaliser son droit. L'activité du comte, c'est-à-dire l'activité royale au tribunal reste donc essentiellement confinée dans le domaine de l'exécution. Loi, justice, tout cela reste germanique, non romain. La conception que F. se fait du contenu du droit public franc se trouve absolument fausse.

Mais continuons à dérouler la série des conséquences qu'entraîne, relativement au mode d'action de la royauté, notre conception autre de la nature du droit royal. — La loi et la justice existent indépendamment de la royauté. La royauté apparaît comme leur prêtant son concours. Ne semble-t-il qu'elle remplisse une fonction? Et, à l'examiner de plus près, l'idée d'une fonction que remplirait la royauté, s'impose. Tout à l'heure dans le sytème de F., la royauté n'existait que pour elle-même, elle va maintenant exister pour autrui. Le roi sera essentiellement le grand justicier du royaume; non pas, comme nous l'avons dit, celui qui dit la loi, qui juge; — celui qui met à la disposition de la coutume populaire son pouvoir de contrainte, qui assure le maintien de la paix sociale. Et, en effet, le *verbum regis*, cette contrainte exercée sur chaque individu, à comparaître au tribunal, à se soumettre à ces décisions, c'est bien la force qui empêche la société de retomber à chaque instant à l'état primitif, où chacun n'a d'autre garantie que celle de sa force propre et, d'autre part, n'a d'autre limite à son activité arbitraire et violente que celle

de sa force. Dans la manifestation la plus caractéristique de son activité, dans celle par laquelle elle s'affirme le plus nettement comme base et soutien de l'ordre social, le roi apparaît donc comme remplissant une fonction, celle de soutien et de gardien de la loi.

A cette fonction, comme son accessoire naturel, se trouve attaché un certain droit de développer la loi ; ce que Sohm, en raison de la similitude de nature avec cette partie correspondante de la législation romaine, appelle le « *Jus honorarium* ». Par sa position même de gardien de la loi, le roi est un agent forcé de développement juridique; et, en matière de droit, développer c'est créer. Mais il y a loin de ce rôle d'interprète intelligent de la loi à celui de loi vivante.

Telle est la situation de la royauté vis-à-vis du peuple et son rôle essentiel.

Nous pouvons maintenant, à notre tour, aborder avec quelque chance de le résoudre, le problème de la nature du lien qui unit les sujets au roi.

On se rappelle les conclusions de l'auteur : le roi a, sur ses sujets, un droit analogue dans ses effets à celui du maître sur l'esclave. Ce droit a exclusivement sa source dans la personne même du roi, dans une certaine particularité de la personne royale. Il saisit le sujet, le garrotte, indépendamment de tout consentement exprès ou tacite du dernier. Le serment de fidélité, dans lequel Roth et Waitz voient le principe du droit du roi sur le sujet, n'est en rien ce qui crée la dépendance du dernier. Employé par le pouvoir royal comme un expédient, utile en certaines circonstances, pour fortifier son droit, le serment ne fait que le constater. Admettre le serment de fidélité comme base du droit royal, ce serait admettre entre le roi et le sujet un système d'obligations réciproques. Or les obligations du sujet sont absolument unilatérales. Le sujet est obligé envers le roi, et son obligation est sans limite. Mais le roi n'est pas obligé envers lui; et le serment de fidélité est — constitutionnellement — sans signification aucune.

Nous ne pouvons faire aussi bon marché que M. Falb., de cette formalité du serment. Avec l'idée que nous nous faisons de la nature de l'État, le serment tend à rependre son importance première.

Du moment où contre l'action royale, le sujet, — gardant sa loi, sa justice, — garde sa personnalité, il n'y a plus contradic-

tion à demander au serment de fidélité, à l'engagement libre, la source des obligations du sujet envers le roi. Si l'obligation sans limite unilatérale ne comporte pas, pour origine, la prestation d'un semblable serment; si la notion de fidélité donne, des devoirs du sujet, une idée tout à fait négative et incomplète, il n'en est plus ainsi, dès qu'il est entendu que le droit du roi sur les sujets est limité par leurs droits propres; que la royauté est une fonction; qu'entre eux il existe tout un système d'obligations réciproques. A une époque trop grossière et primitive, pour qu'existe et subsiste par elle-même la notion d'État, quelle autre forme que celle d'une promesse solennelle de fidélité, peut revêtir, pour se faire palpable et s'affirmer, ce groupement de tous autour d'un chef? La nécessité du serment ressort de la nature même de l'État, de la situation respective du roi et des sujets.

Tout à la fois, il affirme la personnalité des sujets et il consacre leur obéissance. Par ses conséquences ultérieures il fonde l'État; et au même moment il consacre l'indépendance fondamentale des sujets en tant qu'individus.

Étant donné ce que nous avons dit de la nature de l'État franc, n'est-ce pas là précisément le problème à résoudre? Ce serment dont on ne veut à aucun prix, qu'on rapetisse, qu'on écarte, à force de torturer les textes, — le mode de constitution de l'État en exige la prestation ou la suppose toujours.

Mais, alors, l'existence de la société est subordonnée au caprice de la volonté individuelle. Si l'individu se refuse à prêter serment, qui le fait sujet du roi? membre de l'État? Sur quelle base fragile repose l'État franc, la paix publique! — Il en serait ainsi si des nécessités multiples ne rendaient inévitable de la part de l'individu la prestation de ce serment. Le roi, nous l'avons vu, est le gardien de la loi et le lien de l'État social. Quiconque n'est pas son sujet, quiconque est en dehors de son *verbum*, quiconque n'a pas été reçu dans sa protection, c'est-à-dire n'a pas déféré tacitement ou expressément à la nécessité de la prestation de ce serment, ne jouit pas des bienfaits de l'État de société. Il est « wargus »; il ne peut, pour se faire respecter, pour faire respecter son indépendance, ses droits, sa vie, compter que sur lui-même. Dans le danger encouru à ne pas prêter le serment, n'y a-t-il pas un correctif suffisant à cette liberté apparente de le prêter ou de ne pas le prêter? L'individu est libre de faire l'un ou l'autre; mais c'est pour lui une nécessité

absolue de la pratique, une question vitale, de le prêter. A cela se réduit sa liberté.

VI

De tout ce que nous venons de dire : du droit, propre et dérivé de la force, du roi au royaume ; de l'objet particulier de la fonction royale, qui est le maintien de la paix ; de l'accession, libre et nécessaire à la fois, de chacun dans le groupe de fidèles qui constituent l'État, — la notion de l'État qui se dégage n'est point celle d'un *comitatus supérieur* où se trouveraient groupés autour d'un plus puissant, de moins puissants, demandant à l'abdication de leur indépendance une sécurité que l'isolement ne leur permet pas ; — mais celle d'une société d'hommes, ayant de commun un certain besoin de paix, — tendant par cela seul à se constituer d'elle même en corps *politique* et, par une certaine habitude *prise* de vie commune, existant presque déjà et indépendamment de toute action extérieure comme telle — abandonnant, ou tout au moins laissant prendre au plus fort d'entre ses membres la tâche de donner satisfaction à ce besoin général et de réaliser par là, à un degré supérieur, l'existence de l'État dont le germe *existe déjà en dehors de la royauté*, dans la société elle-même.

De ce que nous avons dit se dégage surtout le rôle original, éminemment bienfaisant et fécond de la royauté. Le roi est le protecteur du royaume. Ce roi, qui tient son droit de la force, dont la domination semble devoir être entachée de violence est essentiellement un protecteur. Force et protection, voilà les deux traits saillants de notre roi germanique et franc. Il ne commande pas pour commander ; il commande pour réaliser le but qu'il se propose en fondant l'état, le maintien de la paix. Il commande en même temps pour le bien de l'individu, puisque ce maintien de la paix n'est que la protection de l'individu contre les violences et l'arbitraire de l'État de nature. Société, individu, tous lui sont donc au même titre redevables. Un caractère hautement moral, presque un côté de sacerdoce, s'accuse dans cet office de protection de la royauté. Il faut accepter cette définition que F. repousse : le roi soutient le royaume en tant qu'obligé. Encore convient-il de comprendre

cette obligation au sens le plus élevé du mot. La royauté germanique est réellement quelque chose de grand !

Et quelle histoire ! C'est elle que nous trouvons en Germanie et dans le royaume franc; c'est elle que nous retrouvons en plein XIX[e] siècle, après avoir traversé les siècles, faisant l'unité des peuples auxquels elle commande, — aujourd'hui comme autrefois constituant l'État, — toujours fidèle à sa nature et à son rôle de protecteur, de guide, de *tête du peuple*, — pensant et agissant pour lui. Elle faisait autrefois participer ses peuples aux bienfaits d'une religion plus pure; elle adoucissait les mœurs, elle développait le droit. Plus tard en la personne des princes allemands elle fit la réforme. Aujourd'hui on la voit, toujours aussi hardie, aussi utilement et hautement violente, s'attaquer aux redoutables problèmes de l'économie sociale; — en face des excès de l'individualisme et de l'anarchie immorale soutenir les droits supérieurs de l'organisation harmonique et de l'humanité ; — faire plus que dire, agir; — tenter cette chose qui étonne et qui terrifie notre égoïsme de petits juristes raisonneurs : le socialisme d'État, — sans souci des sophismes et des subtilités des docteurs de l'interêt privé, des prêtres de cette religion si pauvre, si pauvre de cœur, si pauvre d'idées, l'Économie politique.

Et on la voit aussi — c'est peut-être pour nous Français, le point le plus important, — pas plus qu'autrefois n'oublier d'agir à force de délibérer; étudiant, écoutant, ne s'en fiant pas à ses seules forces pour asseoir un jugement ou s'arrêter à une conclusion ; ayant toujours à côté d'elle son conseil, *Consilium*, *conventus optimatum*, *Rath*, *Reichtag*; — pratiquant tout cela non pas sous l'impulsion d'un mécanisme plus ou moins savant, mais d'instinct, parce que, depuis qu'elle est, elle a toujours agi ainsi et que c'est sa nature; — mais agissant ensuite, — agissant seule, parce qu'il faut enfin agir, parce qu'il faut que quelqu'un tranche, et que délibérer sans agir, c'est anarchie.

Voilà ce qu'est la royauté germanique, la véritable, celle qu'il faut mettre en regard de celle de F. Assurément celle de F. serait déjà une grande chose. Elle aurait, elle aussi, telle quelle, à son actif, de grands services rendus. Elle a le tort d'être incomplète et par conséquent de ne pas être la vraie. De plus, au point de vue juridique pur, elle est un simple accident, un résultat de ce fait imprévu, la conquête. Elle n'a rien d'un organisme homogène, compacte, vivant de sa propre vie, et d'autant

plus solide et viable qu'il n'admet aucun élément étranger. D'autre part, la royauté de Falb dénature complètement le cours de l'histoire. Pour rattacher au fil des événements postérieurs la trame de la pseudo-période historique qu'elle caractérise, il faut admettre des changements, des révolutions dont on ne trouve trace.

Mais la plus grave, à mon sens, de toutes les critiques qu'on puisse faire à M. F., celle qui me paraît décisive, c'est que la construction juridique élevée par M. F., à propos du droit royal, ne cadre nullement avec l'ensemble du droit de l'époque et l'économie sociale.

Nous l'avons déjà indiqué en passant, tout dans la thèse de M. F. suppose une organisation de la société, comme la nôtre, exclusivement individualiste. La notion de l'individu seul, isolé, valant directement par lui-même comme unité sociale, voilà, à tout moment, ce qu'on devine sous le développement de la thèse. Parfois même, comme en ce qui concerne le droit, admis par Waitz, de la famille royale à la couronne, M. F. prend la peine de s'expliquer sur ce point on ne peut plus nettement. Pas de groupe privé, servant de base à la société, pas de classe ayant, en fait et en droit, une situation privilégiée, groupant autour d'elle les membres des classes inférieures. En fait d'autorités, de prééminences sociales, M. F. ne connaît que les autorités politiques, les fonctionnaires; et ces autorités ne sont pas par elles-mêmes. Pour M. F., la société germanique est socialement une démocratie; tandis qu'en réalité elle est une aristocratie. Voilà l'origine première de la conception erronée de M. F. touchant la royauté.

M. F. est un juriste ; un juriste très fin, très pénétrant. Ce n'est pas un historien. Sa thèse reste une construction ingénieuse, intéressante, l'œuvre d'un esprit vigoureux qui sait que l'histoire des institutions doit aboutir à la notion d'un corps de droit un et organique. Mais le livre n'en est pas moins faux dans son ensemble, bien que présentant sous un jour nouveau et vrai, bien des points particuliers du droit franc.

G. PLATON.



REMARQUES CRITIQUES

SUR LE LIVRE

DE

L'ABBÉ GORINI

Intitulé : *Défense de l'Église contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé Martin, etc.*

I

De notre temps, il n'est pas de nom dont le clergé français puisse, je crois, s'honorer plus justement que celui de l'abbé Gorini. Je comprends l'admiration qu'il inspire et je m'y associe dans une large mesure. Si donc on remarque dans cette étude quelques critiques assez vives, elle ne m'ont pas été dictées par le désir de rabaisser une des gloires de l'Église française.

Mais l'abbé Gorini s'est fait l'antagoniste de la grande école qui, née sous la Restauration, répudiant les écarts de Voltaire mais s'inspirant de son bon sens et de son esprit généreux, a renouvelé la face de l'histoire[1]. Il l'a attaquée avec une extrême vivacité et, lors même qu'il cherche à corriger cette vivacité par quelques paroles courtoises, lorsqu'il fait amende honorable des expressions trop peu ménagées qui peuvent parfois lui avoir involontairement échappé, quelques mots malencontreux qu'on trouve dans une phrase incidente viennent presque toujours gâter ce témoignage d'un esprit bienveillant et impartial, jaloux

1) Les exagérations mêmes des historiens de cette école ont servi, je crois, au progrès de la science historique, et M. Michelet me paraît n'avoir pas dit une contre-vérité dans sa préface à l'*Histoire de la Révolution française*, de 1868, où il s'exprime ainsi : « L'histoire contestée du vieux temps s'est, d'année en année, éclaircie d'elle-même par tant de documents livrés à la publicité. Mais nous autres historiens nous y avons fait quelque chose. En prenant chacun un point de vue, nous l'avons mise par nos exagérations mêmes en pleine lumière. Il est intéressant de voir combien cettediversité a servi : je voudrais qu'une main habile esquissât l'histoire de l'histoire. » Ce serait en effet un utile travail.



de rendre à ceux qu'il combat dans l'intérêt de la vérité la part de mérite, de respect et d'hommage qui leur revient. Voici, par exemple, comment il s'exprime à la fin de son long ouvrage. « En commençant ce travail, je me suis proposé de n'oublier jamais ce que je dois de respect à mes adversaires, à moi-même et au sujet que je traite. J'ai peut-être parfois manqué à ma résolution. *Quoique l'on puisse s'étonner que je ne l'aie pas oublié plus souvent*, je rétracte et retire tout ce que n'approuveraient pas la politesse et la charité [1]. » Le « quoique l'on puisse s'étonner que je ne l'aie pas oublié plus souvent, » vient malheureusement détruire ce qu'il y a de touchant dans les lignes qui précèdent et dans celles qui suivent. Nous ne nions pas d'ailleurs que l'abbé Gorini n'ait souvent raison contre ses adversaires. Son ouvrage est un ouvrage de haute valeur. Il serait injuste de le contester. Pourtant il s'en faut que tout y soit à louer ou à approuver, dans mon opinion, et si j'en juge par ce que j'ai pu saisir dans une lecture attentive, mais sans recherche approfondie, celui qui voudrait reprendre les études de l'écrivain catholique et user de sa méthode pour apprécier son ouvrage, y trouverait une matière de critiques aussi riche peut-être que celle que lui-même a trouvée dans les œuvres de MM. Guizot, Augustin Thierry, Ampère et Quinet. Nous en verrons la cause. Il nous suffit de remarquer maintenant que le défaut de travail et de soin n'en est en aucune façon responsable.

II

Aux qualités les plus précieuses de l'esprit, l'abbé Gorini joignait en effet la constance laborieuse d'un bénédictin, et c'est avec raison que l'un de ses biographes, Claudius Hébrard [2], appelle son livre sur la défense de l'Église *un colossal ouvrage*. Sa vie fut aussi celle d'un saint. La lecture en est singulièrement émouvante. Un fils d'ouvriers plombiers, curé d'un village de la Franche-Comté, et de quel village [3] ! confiné dans une masure dé-

1) T. IV, p. 465-466

2) Notice *biographique sur l'abbé Gorini*, par Claudius Hébrard, en tête de la 3e édition et des éditions subséquentes. Nous nous sommes servi de la 7e éd. Lyon, Briday, libraire-éditeur, 1875.

3) L'abbé Martin, un des biographes de l'abbé Gorini, nous fait la peinture suivante de la Tranclière où l'auteur de la *Défense de l'Eglise* exerça les fonctions de desservant de 1829 à 1847. « Ce n'était pas un village, pas même un

labrée, ouverte aux quatre vents, où l'herbe pousse dans les chambres du rez-de-chaussée, à la porte de laquelle les loups viennent hurler l'hiver, emploie dans ce séjour sauvage les loisirs que lui laisse son laborieux ministère et les veilles de ses nuits à compulser d'innombrables volumes qu'il ne peut se procurer qu'avec une grande difficulté [1]. Il a lu avec une extrême attention les grandes œuvres historiques qui sont peut-être la plus belle partie de la littérature française dans notre siècle. Je ne dis pas qu'il les ait lues avec impartialité. Une partie des faits que leurs auteurs racontent et les jugements qu'ils portent soit sur les causes du progrès de l'Église aux premiers siècles du moyen âge, soit sur certains personnages de ces premiers siècles qu'elle honore d'une manière particulière, s'accordaient mal avec l'ardeur de ses convictions religieuses. Mais les grands historiens de l'école moderne sont aussi ses maîtres. A travers les défiances qu'ils lui inspirent et les traits piquants qu'il prodigue contre eux on voit se manifester parfois un autre sentiment. Il revise leurs travaux, très désireux certainement de les prendre en flagrant délit d'erreur ou de mensonge, mais désireux aussi de ne pas mentir lui-même, toute sacrée que soit à ses yeux

hameau; ce n'était qu'une lande sauvage, semée de fermes solitaires et de chaumières éparses dans un désert. Bois, étangs, prairies, tour à tour humides et noyées, seigles aux maigres épis, halliers de broussailles, pâturages d'une herbe maigre, chétifs troupeaux, population sans vigueur, portant dans tous ses traits l'image de la souffrance, tel était le pays que vint habiter le jeune curé. A certaines époques de l'année, le tableau s'assombrissait encore. L'hiver, le sol était détrempé par les eaux ce qui rendait les chemins impraticables; l'été les étangs croupissaient au soleil et remplissaient l'air de fétides émanations. Après la moisson, les terres dépouillées et nues ressemblaient aux steppes de la Sibérie, et ne produisaient plus que la flouve, espèce de graminée vénéneuse dont les poisons se mêlaient aux vapeurs des marais. De là, des fièvres endémiques dévorant chaque année, au commencement de l'automne, les habitants de ces tristes contrées et, pour achever cette morne peinture, pendant six mois un brouillard épais et puant remplissait l'atmosphère et dérobait la vue du ciel. » Cité par Claudius Hébrard dans sa note biographique, p. 5 du 1er volume de la 7e édit. de la *Défense de l'Eglise*. — M. Claudius Hébrard nous apprend que la Tranclière est aujourd'hui transformée, grâce à une culture intelligente. Peut-être le tableau de l'abbé Martin était-il un peu trop chargé. Il donne aussi la peinture de la demeure de l'auteur de la *Défense de l'Eglise*, parfaitement digne du triste lieu où il exerçait son sacerdoce. On y trouve entre autres détails, que l'hiver les loups venaient rôder et hurler jusqu'à la porte du presbytère. — L'abbé Gorini touchait environ mille francs par an, y compris les messes qu'il disait, pour toute rémunération de son pénible ministère. Avec cette petite somme il vivait, nourrissait et payait une domestique, entretenait son ménage, venait au secours de familles plus indigentes que lui et trouvait moyen de faire encore quelques économies avec lesquelles il achetait des livres.

1) On le voyait souvent venir du chef-lieu du département, distant de quatre kilomètres ou à peu près, avec une lourde charge d'in-folios, de brochures et de journaux qui lui avaient été prêtés. Aussi a-t-on dit qu'il avait été le « portefaix de la science avant d'en devenir le docteur ».

la cause qu'il soutient. Qu'il ait réussi jusqu'à un certain point, la preuve suivante suffirait pour le montrer quand il n'y en aurait pas d'autre. On sait qu'Augustin Thierry a corrigé les dernières éditions de ses ouvrages d'après les indications qu'il a puisées dans sa critique, et l'on prétend même que l'influence du livre de ce dernier aurait été telle sur le célèbre écrivain qu'elle aurait amené sa conversion. Nous avons peu de moyens de savoir si ce fait est fondé, et d'ailleurs il n'entre pas dans mon sujet de l'examiner. Il nous suffit d'avoir montré par un fait parfaitement attesté quelle est la valeur de l'œuvre accomplie par l'abbé Gorini au milieu de conditions si défavorables et quelle prodigieuse quantité de recherches il lui a fallu pour arriver à un tel résultat. Cette déclaration ou cet aveu, comme on voudra l'appeler, pourra servir de correctif ou tout au moins de palliatif aux critiques que nous serons obligé tout à l'heure d'adresser à l'auteur de la *Défense de l'Église contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé Martin, etc.*

La fin de l'abbé Gorini répondit à sa noble vie. Épuisé par les fatigues, atteint, en 1858, par trois attaques qui lui ôtèrent successivement l'usage de tous ses membres, une autre crise l'enleva l'année suivante, à l'âge de cinquante-six ans. Peu de temps auparavant, il avait corrigé les dernières épreuves de la seconde édition de son livre : « C'est bien, avait-il dit en les recevant, ma mission est terminée. » En lisant le récit de sa mort, on croit assister au spectacle des derniers moments des Bienheureux célébrés dans les légendes. Une douce résignation à la volonté divine, à peine interrompue dans sa longue agonie qui dura plusieurs jours, par quelques signes passagers ou de défaillance ou d'exaltation mystique, marqua cette terrible épreuve, digne couronnement d'une belle et sainte carrière.

III

L'abbé Gorini a pris, avons-nous dit, pour objectif de ses critiques les plus illustres représentants de notre grande école historique française. Montrer que leur esprit d'hostilité contre l'Église catholique leur a fait travestir les faits, multiplier les faux jugements, c'est là le but qu'il poursuit. De quelle manière il a

cru pouvoir remplir, en ce qui le concernait, le plus utilement cette tâche, il nous l'apprend dans le passage suivant. « Deux méthodes, dit-il, se présentent pour réfuter les erreurs historiques émises par certains écrivains hostiles à l'Église : la première consisterait à refaire les livres historiques, gâtés par les préventions et les systèmes anticatholiques ; la seconde à rectifier l'une après l'autre chacune des principales erreurs. »

« Quel serait le meilleur des deux procédés ? Ils doivent être et sont également adoptés. Que de belles et savantes histoires publiées par des plumes catholiques, par le R. P. Dom Pitra, les abbés Rohrbacher, Jager, Christophe ; MM. de Champagny, de Broglie, Ozanam, Lenormant, de Montalembert, de Chalembert, Audin, de Falloux, etc. ! Et chez les docteurs protestants eux-mêmes, que d'excellents retours à la vérité historique !

« Mais, tout excellent que soit ce moyen de réfuter un livre en le refaisant, il ne peut suffire ; car trop peu de lecteurs sont assez riches de patience et de loisir pour suivre à la fois deux longues histoires sur un même sujet. Il ne faut donc pas s'en tenir à ces vastes batailles rangées d'une histoire contre une histoire, et de là naît le devoir de recourir aux luttes corps à corps de la critique partielle ; c'est la méthode que j'ai préférée. Cependant, si la première est plus fatigante par son immensité, la seconde est bien dégoûtante. Quel déplaisir que de surprendre à altérer la vérité un homme que l'on voudrait vénérer ! Quel ennui que de se travailler pour trouver à chaque page des façons bien humbles de lui dire : « Sciemment ou non, maître, vous errez. »

« Quelques tentatives de ce genre de rectification se sont déjà produites. Je ne pense pas cependant que cela doive arrêter de nouveaux concurrents. Pourquoi donc, puisque tant de mauvais livres ont répété tant de mauvaises choses, éviterions-nous d'en répéter de bonnes et de vraies ? D'ailleurs le champ qu'il faut nettoyer a été si abondamment ensemencé d'erreurs, qu'il y a du travail pour des générations d'hommes de courage[1]. »

Un seul des historiens de l'école libérale reste en dehors des réfutations de l'abbé Gorini, c'est M. de Sismondi. Non qu'il l'ait trouvé relativement impeccable ; c'est au contraire parce que, dans son opinion, il y avait trop à dire contre lui qu'il n'a rien dit. « Entre les historiens de nos jours, il en est un dont on a bien voulu s'étonner que je ne me sois pas préoccupé, dit-il,

1) Gorini, *Défense de l'Eglise*, t. IV, p. 463-464.

En effet, le nombre prodigieux de volumes qu'il a publiés, l'irrécusable érudition dont il fait preuve si souvent, les fonctions et les dignités dont on s'est plu à le revêtir, tout invitait à ne pas oublier M. Simonde de Sismondi, mais en même temps une raison majeure défendait de le nommer. Notre ouvrage tout entier n'aurait pas suffi aux inexactitudes qui déparent l'*Histoire des Français* et celle des *Républiques d'Italie.* M. Manzoni, l'auteur des *Fiancés*, philosophe aussi sagace qu'émouvant romancier, n'a-t-il pas été obligé de consacrer un volume à un seul chapitre où le protestant Sismondi méconnaît la morale catholique d'une incroyable et révoltante manière? Force a donc été de négliger cet historien[1]. »

M. de Sismondi, génevois, protestant et républicain, devait certainement choquer souvent un catholique à convictions ardentes comme l'était l'abbé Gorini. Mais ce dernier ne pouvait-il pas détacher d'une de ses histoires quelque chapitre, comme nous allons le faire pour l'abbé Gorini lui-même, et en mettre en lumière les erreurs de fait ou d'appréciation? Je ne veux pas dire qu'il n'y en ait pas beaucoup chez M. de Sismondi. D'une part, même en s'efforçant d'être impartial, il était difficile qu'il n'en laissât pas échapper dans ses immenses travaux; de l'autre je ne le crois pas toujours exempt de passion. Mais ce qui milite, à mes yeux, d'une manière exceptionnelle en sa faveur, c'est que cette passion ne l'empêche pas de réprouver tout ce qui est contraire à l'honnêteté ou à l'humanité. Il lui importe peu que les coupables aient défendu l'une des causes auxquelles il est attaché lui-même. Il n'en est pas moins sévère envers eux. Pour ne citer qu'un exemple, lorsqu'il parle de l'expulsion des jésuites de l'Espagne, sous Charles III, son indignation se manifeste d'une manière éloquente, en racontant comment de pauvres vieillards, quelques-uns accablés d'infirmités, furent jetés sur des vaisseaux et abandonnés sur les côtes de l'Italie, sans qu'on se fût préoccupé de pourvoir à leur subsistance ou même de leur assurer un abri. L'abbé Gorini aurait pu faire plus d'attention à cette qualité si louable du grand historien, ne fût-ce que pour l'imiter; et peut-être alors le chapitre qui fera tout à l'heure l'objet principal de notre critique aurait-il disparu de son œuvre.

Les écrivains dont il signale les inexactitudes ou dont il combat les opinions, ont pour la plupart une grande renommée.

1) T. III, p. 337.

Toutefois, leur valeur est, à mes yeux, fort inégale, et l'abbé Gorini me paraît s'être mépris en nous les montrant comme les soldats d'une même cause, ayant recours aux mêmes armes ou, si l'on veut me permettre cette comparaison, usant des mêmes dés pipés contre le catholicisme et l'Église catholique. Entre M. Guizot, par exemple, et MM. Michelet et Quinet (je parle de MM. Michelet et Quinet tels qu'ils étaient dans les premiers temps), il y a quelque chose de plus que de simples nuances. M. Augustin Thierry se sépare bien autrement peut-être de M. Guizot. L'auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, et des *Récits mérovingiens* diffère singulièrement de celui de l'*Histoire de la civilisation en Europe et en France*. C'est un admirable artiste en fait de style. Nul romancier n'a jamais mieux su intéresser et charmer. Mais son point de vue est toujours systématique et étroit. Dans les faits de l'histoire d'Angleterre depuis Guillaume le Bâtard jusqu'à Jean sans terre, il n'a vu que la juxtaposition sur le même sol de deux races, l'une victorieuse, l'autre vaincue, la première opprimant, la seconde opprimée, chacune animée pour l'autre d'une haine invincible. Il en est de même dans ses *Récits mérovingiens* et dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, quand il expose l'état de la Gaule après l'invasion germanique.

Ces excès de système ont fait naître des réfutations faciles des deux côtés de la Manche[1]. Mais, comme il arrive presque toujours en pareil cas, on s'est jeté dans l'extrémité contraire et la part de vérité que renfermaient les histoires de M. Augustin Thierry a été sacrifiée à un point de vue non moins exclusif dans un autre sens. Je crois aussi que M. Thierry a été beaucoup trop loin lorsqu'il a fait sortir les communes soit des Ghildes germaniques persécutées au profit de la féodalité, soit de l'insurrection contre la puissance féodale. Elles ont été elles-mêmes, à certains égards, une partie du système féodal, différentes seulement des autres seigneuries en ce point qu'elles constituaient des seigneuries collectives, et, si elles avaient à lutter contre les seigneurs au domaine desquels elles se rattachaient, les seigneurs n'étaient-ils pas les uns avec les autres en luttes perpétuelles? M. Guizot a dans l'esprit bien plus de largeur. Il tient compte de la complexité des choses humaines; sa pénétrante analyse met en relief à la fois les

1) Voir en particulier Freeman, *The Norman Conquest.*

divers éléments qui, chez les nations civilisées, tantôt se disputent la prédominance et tantôt s'associent. Si, par hasard, un paragraphe dans une de ses histoires contient une affirmation trop absolue le paragraphe suivant ou un paragraphe voisin le redresse. Il faut prendre une moyenne entre les deux assertions où l'expression seule a trahi la pensée de l'auteur. Nous verrons tout à l'heure l'abbé Gorini s'en faire une arme contre lui en l'opposant à lui-même.

IV

L'abbé Gorini est dans l'Eglise catholique un champion de toutes les idées libérales que l'orthodoxie actuelle se croit en droit d'admettre. La passion religieuse que nous verrons tout à l'heure lui dicter des jugements historiques peu dignes de son honnêteté et de son grand sens ne lui fait pas perdre l'humanité qui, adoucissant les rigueurs d'une loi que l'on ne croit pas pouvoir rejeter, compte sur la clémence divine pour en adoucir les effets. L'autorité de l'Église lui fait admettre certaines classes de réprouvés. Elle les damne et il les damne, mais la damnation, qu'il leur inflige et que l'Église leur inflige, pourra d'après lui, être de telle nature qu'ils auront abondamment de quoi se consoler de n'être pas au nombre des élus. Il en est ainsi tout d'abord des enfants qui sont morts sans baptême. « La plus tendre mère, dit-il [1], peut supposer à ces enfants un bonheur tel que la philosophie de tous les adversaires de cette doctrine de l'Église (la damnation des enfants morts sans baptême) n'ait rien de mieux à rêver. » Voilà qui est bien, et qui me réconcilie avec une théorie absolument contraire, à ce qu'il me semblait, avec l'idée de la justice et de la bonté divines. On a quelquefois donné au mot damnation un autre sens. Mais l'abbé Gorini nous assure qu'en le lui attribuant en certains cas il est d'accord avec la tradition orthodoxe. La damnation ne serait alors que la simple privation de la vision béatifique, et Dieu serait essentiellement, pour ces pauvres enfants, un père miséricordieux. De même, après avoir dit que selon M. Aimé Martin, les mots sacramentels *hors de l'Eglise point de salut*, ne laissent guère l'espoir d'être sauvés qu'à quelques adeptes crédules et

1) T. IV, p. 415.



sans lumières et qu'ainsi quiconque est né à Genève, à Constantinople ou à Pékin, fût-il vertueux, sera la victime de son ignorance très peu volontaire. « Eh non, mon maître, s'écrie-t-il, nous ne condamnons pas à l'enfer, sous quelque latitude et en quelques ténèbres qu'il soit né, l'homme qui aime Dieu et son prochain. *Quiconque obéit à ce que Dieu lui donne de grâce et de raison* accomplit la loi. » Je ne puis qu'applaudir, et je suis disposé à faire tous mes efforts pour accomplir la loi qu'un être intelligent, bon et juste, a gravée dans ma conscience, en y appliquant ce qu'il a daigné me donner à moi-même d'intelligence, de justice et de bonté.

L'abbé Gorini, en interprétant ainsi les choses, est-il d'accord avec la doctrine chrétienne telle qu'elle a été, qu'elle est encore souvent prêchée? Il ne m'appartient pas d'en décider[1]. Mon seul dessein est de faire connaître l'éminent écrivain à la lecture duquel j'ai passé par des sentiments divers.

Son érudition est immense. Il n'a pas lu seulement les écrivains des premiers siècles du moyen âge, au sujet desquels il accuse d'ignorance ou de mauvaise foi les historiens les plus éminents de notre époque. Il a soigneusement comparé entre eux les passages où ils se sont servis des mêmes expressions et au besoin ceux où d'autres écrivains du même temps ont employé ces mêmes expressions, et de ces comparaisons il sait tirer sur le sens de tel ou tel mot mal saisi jusqu'ici des conclusions qui ont un caractère remarquable de vraisemblance.

En voici un exemple; le comte de Saint-Priest, dans son *Histoire de la royauté*, soutient qu'après la chute de l'empire romain l'aristocratie s'était rattachée à l'épiscopat comme au plus sûr moyen de conserver sa dignité et son prestige. Je ne crois pas cette thèse fausse de tous points, bien qu'évidemment la piété ait eu sa part aussi dans cette évolution d'une partie notable des familles sénatoriales. Mais il n'importe. Nous voulons ici simplement constater l'usage habile que l'abbé Gorini sait faire de sa connaissance singulière des mœurs et du langage du temps auquel a rapport l'assertion du comte de Saint-Priest. L'union, dit celui-ci, était si intime entre l'aristocratie et l'épiscopat ou plutôt l'identité si complète que Sidoine, dans une de ses lettres, la nomme *Confraternité*. Avitus, parent et ami de

1) L'interprétation de l'abbé Gorini est, du reste, je crois, aujourd'hui la plus suivie.

Sidoine, avait donné une terre à l'Église métropolitaine des Arvernes; Sidoine; qui en était évêque, après avoir exprimé sa reconnaissance à Avitus, ajoute. « *Non minus nostræ professionis fraternitatem loci proximitate dignatus ditare quam reditu.* Vous n'avez pas moins satisfait par le voisinage que par le revenu de cette terre à la fraternité de nos professions. » Cette traduction était hasardée, j'en conviens. Mais le passage était obscur et prêtait aux interprétations fantaisistes des esprits aventureux. L'abbé Gorini le rend clair [1]. Après avoir montré que son adversaire s'est mépris dans le sens qu'il a donné à *dignatus ditare* et aux mots *professionis nostræ,* il examine ce qui précède dans le texte de Sidoine Apollinaire, puis il rappelle: 1° qu'à cette époque le clergé vivait des biens de l'Église, souvent même en communauté; 2° que ces communautés portaient le nom de *fraternitates,* et il cite des preuves de l'un et de l'autre fait. Sidoine lui-même n'appelait-il pas fraternité l'ensemble de ses coopérateurs? Recommandant un clerc à Censorius, évêque d'Auxerre, ne lui écrit-il pas (ép. VI, 10)? « Si vous daignez m'écrire avec votre bienveillance accoutumée, la fraternité d'ici et moi, nous regarderons cette page comme tombée du ciel. » C'était aussi la cléricature qu'il désignait par les expressions *nostra professio.* Ainsi parlant de Simplicius, candidat au siège de Bourges, dont on faisait l'éloge, bien qu'il n'eût jamais été jusqu'alors membre du clergé, on le voit s'exprimer de la manière suivante: « Pourtant il n'appartient pas à notre profession, *licet necdum nostræ professionis* (ép. VII, 8). » *Nostræ professionis fraternitas*, ajoute l'abbé Gorini, veut donc dire simplement la communauté des choses de l'Église de Clermont auquel Avitus avait donné des revenus et un lieu de promenade aux alentours de la ville. Comment ne pas adhérer à une explication si simple? Mais comment aussi ne pas rendre hommage au rare savoir et à la sagacité merveilleuse de celui qui a su la découvrir?

Quand l'abbé Gorini a la bonne fortune de trouver ainsi ses adversaires en défaut il use contre eux avec une grande habileté des armes qu'ils ont imprudemment fourbies. Sa mordante critique tourne et retourne le fer dans la plaie, et quand il les quitte la blessure qu'il leur a faite est profonde.

M. Guizot parlant de l'autorité des papes en Gaule sous les

1) *Défense de l'Eglise*, etc., t. III, p. 419.

rois francs, autorité qu'il qualifie d'*influence* ou de crédit, au grand déplaisir de notre auteur, en indique plusieurs causes parmi lesquelles les domaines considérables possédés par ces pontifes dans la Gaule méridionale. L'abbé Gorini le raille spirituellement au sujet de ce passage[1]. Grégoire le Grand appelle ces domaines du Saint-Siège en Gaule, *patrimoniolum*. Cela ne fait pas déjà supposer une fortune colossale. Mais que pouvait être cette fortune? Dans une lettre au patrice Dynamius, *qui daigna servir d'intendant à Grégoire*, le pontite accuse réception d'un envoi d'argent. « Nous avons reçu par notre fils Hilaire, dit-il, quatre cents sols des susdits revenus que notre Église perçoit de la Gaule ». S'il s'agit de sols d'or à seize livres le sol, le pape avait reçu six mille quatre cents livres. Mais n'était-ce pas un simple acompte? Nullement; car saint Grégoire dit aussi au patrice : « Votre gloire a fait parvenir au bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le fruit de ses revenus. » Comment donc un revenu de six mille quatre cents livres aurait-il pu donner à l'évêque de Rome, un éclat, une influence, nue' prépondérance tels qu'il ait été pris pour le chef de la chrétienté, et cela dans un pays où les Églises étaient si richement dotées et où les évêques, souvent tirés des plus opulentes familles, subvenaient pendant les disettes aux besoins de provinces entières? C'est absolument comme si l'on prétendait que les négociants français du XIXe siècle seraient fort disposés (tant une pareille fortune les éblouirait) à regarder comme le père et le ministre de notre commerce un manufacturier anglais qui aurait chez nous des forges lui rendant une *sixaine de mille francs*. Cette supposition est absurde, mais pour être placée au VIe siècle l'absurdité est-elle moins sensible? » Il y a quelque chose d'excessif dans la comparaison de la fin. Mais l'ensemble du passage exprime sous une forme piquante une critique parfaitement justifiée.

Il est piquant et profond à la fois dans certains passages : « Même en adorant Dieu, c'est encore lui-même qu'un philosophe adore, » dit-il en parlant du livre de M. Aimé Martin sur l'*Éducation des mères de famille*. Nous ne le contredirons pas; mais cela pourrait bien ne pas s'appliquer aux philosophes seuls. Les philosophes en cela sont hommes, plus hommes peut-être que les autres, et voilà tout. Je dis plus hommes que les

1) *Défense de l'Eglise*, t. IV, p. 310 et suiv.

autres, car je ne voudrais pour rien au monde médire des théologiens.

Les traits mordants de l'abbé Gorini ont d'ailleurs leur correctif. Il rend par moments justice à ceux qu'il a pris le plus vivement à partie. Après avoir maltraité M. Aimé Martin, de telle sorte que le pauvre philosophe sort de ses mains non moins raillé que meurtri, il le console un peu, en proclamant que cet écrivain a exposé ses idées « avec un incontestable et déplorable talent[1]. » Après avoir attaqué avec une grande vivacité la division que M. Guizot a faite de l'histoire de l'Église en époques démocratique, aristocratique et monarchique, il ajoute : « Bien entendu, cette division peut être utile; mais dans l'histoire de la civilisation, elle a un sens exagéré. » Le dernier fait est possible, mais ce qui précède diminue singulièrement la portée de plus d'une des attaques dont le grand historien avait été l'objet.

V

Nous avons fait la part des bonnes qualités de l'auteur de la *Défense de l'Église* considéré comme historien (car l'homme, nous le répétons, nous inspire autant d'estime que de sympathie). Mais de graves défauts déparent, à mon avis, son grand ouvrage, et doivent exciter la défiance du lecteur.

S'il adoucit parfois l'amertume de ses diatribes contre tel ou tel historien de l'école moderne, cette modération relative cesse lorsqu'il parle de l'école entière et les violences de langage dont il use à son égard montrent qu'il est disposé d'avance à rejeter comme une erreur ou un mensonge, toute opinion émise par un des écrivains appartenant à cette école, un mauvais arbre ne pouvant nécessairement produire que de mauvais fruits. Il est tel personnage sur lequel ces écrivains et ceux que l'Église adopte comme siens peuvent s'accorder. N'importe. Le jugement des derniers, lors même qu'il ne le partage pas, aura toujours en sa faveur des motifs plausibles. Les premiers ont été guidés, dans leur appréciation, par de tout autres mobiles, et si quelques-uns, se séparant de ceux qui partagent leur point de vue général sur l'histoire, ont sur ce personnage les mêmes sentiments que l'abbé Gorini, il les répudie avec indignation; car

1) T. IV, p. 460.

leurs sympathies ou leurs antipathies leur sont dictées par cet esprit d'hostilité à l'Église que l'abbé Gorini voit se manifester dans chaque page, dans chaque ligne de leurs ouvrages.

Ce manque d'impartialité apparaît notamment dans le tableau qu'il trace des opinions émises sur le fameux archevêque de Reims, Hincmar, dont il est personnellement l'admirateur. « Chose singulière, dit-il[1], ce grand homme a rencontré peu de sympathie dans l'histoire. En cherchant à me rendre compte de cette injustice de la postérité, j'ai cru en découvrir des causes multiples. La rigueur de l'archevêque contre le fatalisme religieux de Gothescalc lui aliéna les écrivains jansénistes, nombreux et célèbres; sa trop stricte obéissance à la lettre des canons de Sardique le fit juger hostile à la papauté et devint plus d'une fois chez les Italiens un préjugé contre lui. Il en est qui, le voyant si souvent repris par le pape, ont répété, par un sentiment d'ailleurs très respectable, toutes les accusations pontificales, sans en examiner assez la portée véritable. » Voilà pour les censeurs ecclésiastiques du prélat. Il s'en faut que l'auteur conserve le même caractère de modération à l'égard des autres. « Quant à ces historiens laïques que nous avons cités, dit-il, les uns seulement pour animer leur récit, y ont mis en scène, sous le manteau du pontife, *les viles passions des grands hommes de leur connaissance, héros de coterie littéraire ou politique;* les autres, apercevant ce personnage si auguste, ce caractère si glorieux pour l'Église, l'ont couvert de boue, en criant : « Au « fourbe, au traître ! » *C'était à l'Église, non pas à Hincmar qu'ils en voulaient.* La fatalité n'a-t-elle pas même encore permis que les hommages rendus au prélat, fussent parfois, contre le gré des auteurs, une injure nouvelle? N'est-ce pas, en effet, jeter sur le portrait de l'archevêque, comme une couronne dérisoire que de dire : « Le vrai roi, le vrai pape de France, c'était le fameux « Hincmar[2]. »

La tendance que nous notons dans ce passage jette trop souvent l'abbé Gorini dans une polémique stérile. Ce n'est pas dans une phrase ou dans une expression particulière qu'il faut chercher la pensée d'un auteur. Qui résisterait à cette épreuve? « Donnez-moi, disait Laubardemont, trois lignes de l'écriture d'un homme et je me chargerai de le faire pendre. » Donnez-

1) *Défense de l'Eglise*, t. III, p. 150.
2) Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 384.

moi, dirai-je à mon tour, dix pages de l'écriture d'un philosophe ou d'un historien et je me chargerai de montrer qu'il est en contradiction avec lui-même. Si nettement qu'on croie avoir exprimé sa pensée, il reste toujours dans l'expression quelque chose de douteux ou d'exagéré, ou d'inexact, ou de peu conforme au point de vue où on prétend se placer. Un fait, une phrase viendront plus tard rectifier ce que vous avez dit de faux non par défaut de réflexion, mais parce que le langage humain est impuissant à rendre ce que l'on éprouve ou ce que l'on pense. Quand, enfant, j'expliquais Platon, l'exubérance des phrases et des comparaisons, au moyen desquelles Socrate exprimait une idée au premier abord fort simple, me semblait un pur bavardage. Mieux inspiré plus tard, j'ai jugé que, dans la plupart des cas, cette persistance à retourner chacune de ces idées et à la présenter de diverses manières, en restant toutefois fidèle au même point de vue, était un moyen dont l'auteur s'était servi, pour que nul ne se méprît sur sa pensée. Chaque phrase, prise en particulier, pouvait manquer de précision, sans qu'il en résultât des conséquences bien fâcheuses. Ce qui suivait devait rectifier ou éclairer ce qui précédait. Peu d'auteurs, je crois, ont suivi cet exemple, et peut-être y aurait-il d'ordinaire quelque inconvénient à le suivre. L'esprit des lecteurs aime à suppléer, à éclaircir ou même à deviner. Mais avec cette méthode, on risque d'être parfois avec soi-même en état de contradiction apparente. On affirme une chose en termes que l'on croit avoir suffisamment pesés et l'on diffère de placer à côté tel correctif utile, que l'on n'oublie pas, mais qu'on se propose de mettre en lumière dans un autre chapitre. Ce correctif paraît au lecteur inattentif ou prévenu une seconde assertion qui détruit la première. Il oppose donc l'auteur à lui-même, et il se persuade ou il cherche à persuader aux autres que celui-ci a exprimé sur le fait ou sur l'idée dont il s'agit plusieurs opinions différentes et que partant il ne mérite aucune créance. L'abbé Gorini ne me paraît pas avoir été toujours étranger à ce procédé, notamment quand il critique l'*Histoire de la civilisation en France* de M. Guizot.

Ainsi M. Guizot affirme quelque part[1] que, dès le VII[e] siècle, les moines cherchaient contre les évêques des appuis dans les pontifes de Rome, et que la papauté, saisissant volontiers cette

1) XV[e] leçon.

occasion d'étendre son autorité, intervint pour réprimer les violences de ces mêmes évêques et pour maintenir les règles monastiques. « Les privilèges accordés par les papes à certains monastères de la Gaule franque ne vont pas plus loin, dit-il; ils ne les dégagent point de la juridiction épiscopale, pour les transférer à la juridiction papale. » L'abbé Gorini[1], se sert de ces mots pour rectifier l'assertion du même auteur[2] que par suite des événements, les relations de Rome et de la Gaule avaient cessé presque entièrement, qu'elles avaient été annulées. Mais lui-même avoue ensuite qu'elles étaient moins multiples[3]. Il y a sans doute une nuance. On pouvait le dire en un mot. Mais pourquoi insister, comme il le fait? Pourquoi surtout accuser, en se fondant sur des preuves semblables, M. Guizot de fausser l'histoire?

N'est-ce pas aussi trop céder au désir de blâmer que d'avouer que l'autorité pontificale n'a pas toujours été la même, et en même temps de s'élever contre M. Quinet qui, dans son livre sur *le Christianisme et la Révolution francaise*, a dit à peu près la même chose en des termes un peu différents? M. Quinet a parlé des hommages rendus au siège de Rome, dans la primitive Église : « Tout cela, dit-il, n'est pas autre chose que le nom du pape prononcé avec certains égards de loin en loin, et ne suppose dans l'Église, ni dictature ni roi absolu. » « Eh, de grâce! s'écrie l'abbé Gorini[4], laissons de côté ces amphibologiques métaphores. Il ne s'agit ni de dictature ni de roi absolu, mais d'un chef dont le pouvoir a pu varier dans son action, suivant les temps, et néanmoins a toujours été reconnu. » L'abbé Gorini oublie que M. Quinet a dû parler en historien, non en théologien. Les rois de France avait conservé au moyen âge des droits que M. de Sismondi appelle des droits dormants. Admettons, si l'on veut, que la papauté avait des droits semblables dans la primitive Église. Ajoutons, si l'abbé Gorini l'exige, qu'elle a même déployé alors « quelque autorité bien distincte[5]. » Mais songeons qu'en histoire on s'occupe des faits et nullement des droits ou des prétentions lorsqu'ils ne produisent pas,

1) T. IV, p. 319.
2) Dans sa XIXe leçon.
3) T. IV, p. 316. Mais, p. 323, il se contredit, en affirmant que dans les rapports de Rome avec la Gaule, il y a eu une lacune seulement de quarante années qui provient d'ailleurs uniquement de la perte des documents, de ceux au moins qui étaient relatifs aux vicariats apostoliques.
4) T, IV, p. 81.
5) Id., *ib.*, p. 83.

ou qu'ils produisent très peu d'effet. Ne dit-on pas, par exemple, que la féodalité dominait au xe et au xie siècle? Et cependant les seigneurs eux-mêmes ne niaient pas que la royauté n'eût une origine plus élevée que la leur, et celle-ci déployait, elle aussi, « quelque autorité bien distincte, » avec leur consentement, dans de rares circonstances.

Quand les papes avaient été consultés, ceux auxquels leur avis déplaisait ne s'y soumettaient pas d'ordinaire, l'abbé Gorini en fait l'aveu[1]. « Cela venait, dit-il, de deux causes. Tantôt on ne s'y soumettait pas parce que tout en reconnaissant à la chaire de saint Pierre le titre de siège central, tout en reconnaissant aux évêques qui l'occupaient le premier et suprême pouvoir exécutif dans l'Église, quelques évêques n'étaient pas bien d'accord sur le pouvoir législatif des papes; tantôt l'insoumission était de l'indocilité; les papes n'ayant ni licteurs, ni légions pour porter leurs commandements, il fallait dans leur royaume spirituel que les esprits se soumissent d'eux-mêmes. Nulle force ne pouvait les y contraindre. » Pas même la force de l'opinion apparemment, puisqu'elle leur a suffi dans d'autres temps. Au moyen âge proprement dit pas plus que dans les premiers siècles, les papes n'avaient de licteurs et de légions qui leur fussent propres pour imposer un joug au clergé récalcitrant des pays étrangers. Mais le respect qu'on avait pour la tradition apostolique leur fournissait des auxiliaires. Et quant à la distinction du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif des papes, les évêques des premiers siècles étaient-ils donc des disciples de Montesquieu pour l'établir? Et s'ils l'avaient établie, auraient-ils été d'accord avec l'abbé Gorini? La plupart des cas où les papes rencontraient de la résistance de leur part ne rentraient-ils pas dans ce qu'on appellerait aujourd'hui l'exercice de leur pouvoir exécutif?

La conclusion de notre auteur est que « le gouvernement de l'Église a été une forme monarchique progressive fortement tempérée d'aristocratie épiscopale et d'un peu de démocratie laïque[2]. » Qu'on admette cela, et toute difficulté s'évanouira selon lui. Selon moi on n'aura rien dit que de vague et d'inutile. Si la foi qui n'agit pas n'est pas une foi sincère, la monarchie où les ordres du prince ne sont exécutés que par ceux auxquels ils plaisent, est-elle une monarchie?

1) Id., *ib.*, p. 133.
2) Id., *ib.*, p. 135.



Il y a mieux encore dans cet amour de la contradiction qui met l'abbé Gorini aux prises avec les historiens de l'école moderne :

> Ses propres sentiments sont combattus par lui,
> Aussitôt qu'il les voit dans la bouche d'autrui.

Notre auteur est vraiment trop susceptible, on dirait que les choses mêmes qu'il devrait approuver le plus d'après son système lui déplaisent quand il les trouve exprimées par un de ces écrivains contre lesquels il s'est constitué le défenseur de l'Église. M. Michelet dit que Charles le Chauve, créature des évêques et des moines, dut leur transporter la plus grande partie du pouvoir, « et ce fut justice, ajoute-t-il; car eux seuls pouvaient mettre l'ordre dans le désordre absolu où se trouvait le pays ». L'abbé Gorini s'inscrit en faux contre l'assertion du célèbre historien[1]. Il reprend les unes après les autres les diverses preuves invoquées par celui-ci pour la motiver. M. Michelet a parlé du capitulaire d'Épernay (846), sans d'ailleurs prétendre qu'on y trouve autre chose que la *confirmation du partage des attributions des commissaires royaux entre les évêques et les laïques.* « Le capitulaire d'Épernay, dit l'abbé Gorini, n'accorde pas aux évêques la plus grande partie du pouvoir, puisque les fonctions de commissaires furent partagées et même de telle sorte que sur les quarante-trois *missi* destinés aux quatre-vingt six districts de la France, il se trouva seulement dix-huit ecclésiastiques. » Soit, mais si ces dix-huit étaient ceux qui dirigeaient l'administration! Et réellement ils la dirigeaient.

M. Michelet a mentionné aussi le capitulaire de Kiersy (857) conférant aux curés un droit d'*inquisition* sur les malfaiteurs; le mot d'inquisition paraît à l'abbé Gorini dicté par une intention malveillante. « Ne nous laissons pas effrayer par ce droit d'inquisition, que les curés exercèrent, selon M. Michelet, dit-il; car si nous recourons à la note latine de cet historien, nous découvrons que ce droit terrible (M. Michelet n'a nullement dit qu'il fût terrible) aboutissait à faire sortir de l'église les malfaiteurs pendant les offices et à les présenter à l'évêque, utile police des mœurs qui ne dérobait rien au roi de son pouvoir. »

M. Michelet n'a pas dit que dans l'état où se trouvait la société la concentration de la police entre les mains du clergé ne fût pas

1) T. III, p. 68.

utile. Il a cru seulement pouvoir prétendre que le roi, impuissant à maintenir l'ordre par lui-même, en remettait en grande partie l'exercice au clergé. Les curés étaient les chefs de la police; les évêques étaient les juges. Et, comme le disait le chancelier de Lhospital, « est-il chose tant royale que de rendre la justice ? »

D'ailleurs, dans le concile de Savonnières, Charles le Chauve n'a-t-il pas reconnu aux évêques le droit de le juger et de le déposséder lui-même, pourvu que ce fût dans un concile. « Du discours de Charles, dit à ce sujet l'abbé Gorini [1], il résulte qu'au IXe siècle il existait un tribunal, une haute cour de justice pour les rois. Les évêques par conséquent se trouvaient juges, cela est vrai, mais le juge n'est pas souverain. » De grâce, dirai-je à mon tour, laissons de côté cet esprit chicanier et n'épiloguons pas sur les mots. Charles le Chauve n'avait qu'une ombre de pouvoir puisque, d'une part, il ne pouvait choisir ses agents et que, de l'autre, il tombait sous la juridiction des évêques. Le clergé était devenu pour une large part l'agent nécessaire, et le peu d'autorité que le roi pouvait encore exercer, les évêques, de son aveu, avaient le droit de lui demander compte de la manière dont il l'avait exercé. Qui du roi ou du clergé doit être considéré par nous comme ayant été le maître dans l'État? L'abbé Gorini ne refusera pas de s'en remettre à la décision d'un pape qu'il défend d'ailleurs à propos des antipodes [2], le pape Zacharie. Que répondit donc Zacharie à la fameuse question de Pépin le Bref? « Qui doit être le roi de celui qui possède le pouvoir sans le titre royal ou de celui qui possède le titre sans le pouvoir royal ? » Zacharie répondit : « Celui qui possède le pouvoir sans le titre royal », et nous sommes autorisés par son exemple à dire : « A qui appartenait la souveraineté en France au temps de Charles le Chauve? Au clergé. »

Le désir de la contradiction va jusqu'à la contre-vérité dans un autre passage où M. Michelet est encore l'objet d'une verte remontrance. Il s'agit de Grégoire VII, homme d'un grand cœur et d'une haute intelligence assurément, mais dans lequel peu de personnes seront disposées à voir, comme l'abbé Gorini, un apôtre de la tolérance religieuse [3]. On sait qu'en mourant il

1) T. III, p. 71
2) T. I, 380.
3) T. III, p. 201. « Un autre service éminent qu'Hildebrand *a voulu rendre à l'humanité*, dit-il, mais dont malheureusement on n'a guère tenu compte, surtout chez les philosophes, *c'est de nous enseigner la tolérance religieuse*. » Il écrivait à Anzir, roi de Mauritanie qui avait affranchi des captifs chré-



prononça ces mots : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité, c'est pour cela que je meurs dans l'exil. » M. Michelet y voit le cri d'angoisse qu'une crise de doute ou d'inquiétude fait naître. Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas dit au moment d'être crucifié ? « Mon père, pourquoi m'avez-vous délaissé ? » « Deux erreurs historiques, dit à son tour l'impitoyable abbé, dont l'une est de plus un blasphème. »

Les mots de Grégoire VII auraient été, à ses yeux, non des « paroles de scepticisme, mais un cri sublime d'espérance. En effet, qu'expriment-elles ? Le souvenir consolant, comme le disait alors (un instant auparavant) Grégoire lui-même, d'avoir aimé la justice et haï l'iniquité, souvenir qu'il rendait plus fortifiant encore en songeant que ce zèle sans salaire ici-bas que l'exil, serait bientôt couronné au ciel[1]. »

Si tel a été le sens des paroles du grand pape, il faut convenir qu'il fut mal compris par ceux qui l'entouraient ; car, d'après le récit contemporain où l'on puise ce qui fait l'objet de ce paragraphe[2], un des assistants lui répliqua qu'un pape ne saurait être exilé, puisque toute la terre est son héritage ; mais le pontife ne put entendre ; il était mort. Cet assistant aurait donc travaillé à détruire ou à affaiblir l'espérance de Grégoire VII. C'est ce qu'on ne fait guère au chevet d'un mourant, on s'efforce, au contraire, de le consoler.

L'abbé Gorini, avec sa perspicacité habituelle, prévoit l'objection. Mais il était difficile d'y répondre, et il lui oppose un argument qui me semble d'une valeur médiocre. « Soupçonnerait-on, dit-il, sous l'exclamation du pontife, autre chose que la confiance, parce qu'on s'empresse d'éloigner de lui cette pensée d'exil ? La consolation qu'on lui voulut donner prouve qu'il avait souffert de se voir exilé. Je ne nie pas cette souffrance, puisque je soutiens au contraire que le mourant espérait l'éternelle récompense ; ce que je nie, c'est le scepticisme qu'on attribue

tiens. « Le Dieu tout-puissant qui veut que tous les hommes, soient sauvés et que personne ne périsse, n'aime rien tant en nous que de voir l'homme chérir l'homme. Cette charité réciproque, nous nous la devons plus qu'aux autres nations, puisque nous croyons, quoique d'une manière différente, et confessons un seul Dieu que nous louons et vénérons chaque jour comme le créateur des siècles et le gouverneur de ce monde... Que Dieu, après de longues années ici-bas, vous conduise au sein de la béatitude d'Abraham (Ep. 111, 21). Voilà comment Grégoire VIII parlait à un Musulman charitable. »

1) T. III, p. 300.

2) Paul Bernfried, *Vita sancti Gregorii VII*, apud Mabill., Sanct Bened., VI, pars II, n° 108 et seqq., p. 453, ad ann. 1085.



à Grégoire et qui est démenti par l'histoire de son pontificat, spécialement par le tableau de son agonie si calme, si sereine et aussi belle pour le moins que celle de Socrate. »

Je demanderai la permission d'emprunter ici un épisode au récit de la mort si belle et si chrétienne de l'abbé Gorini lui-même. Son biographe nous dit que, d'une manière passagère, il eut des tentations de désespoir. Tout semblait s'obscurcir dans son âme, Dieu paraissait se retirer, l'éternité s'ouvrait devant lui sombre et menaçante. Rien ne saurait peindre les terreurs qu'il éprouva. Une sueur froide coulait de son front. Un peu plus tard encore, il laissa échapper un soupir suivi de ces mots : « Je souffre beaucoup. — Mon frère, lui dit doucement sa sœur, vous pourriez plus souffrir encore. » Ayant de la peine à s'exprimer, il écrivit : « Je vous remercie de cette bonne parole [1]. » Ce furent là deux moments d'abattement bien naturels au milieu d'une si terrible et si longue épreuve. Si l'on disait que le scepticisme y fut pour quelque chose, on aurait tort sans doute. Mais il n'est pas moins vrai que l'espérance qui console avait pour quelque temps cédé à un découragement que les souffrances du mourant rendaient bien excusable.

Il y eut quelque chose de semblable chez Grégoire VII. L'assistant qui lui parla voulait le relever comme l'abbé Gorini fut relevé par sa sœur, et il eût réussi de même s'il eût pu être entendu. Mais lorsque Grégoire VII venait de prononcer les mots qui furent l'occasion de la réplique précitée, la mort l'avait atteint. Si M. Michelet avait dit que le pontife mourut comme un sceptique à cause de ces quelques mots, il aurait eu certainement tort. Mais telle n'est pas la signification des phrases qui suivent.

« Il y a un moment de crainte et de doute. Toutes les âmes héroïques qui osèrent de grandes choses pour le genre humain ont connu cette épreuve, toutes ont appproché plus ou moins de cet idéal de douleur. C'est dans un tel moment que Brutus s'écriait : « Vertu, tu n'es qu'un nom. » C'est alors que Grégoire VII disait : « J'ai suivi la justice et fui l'impiété. Voilà pourquoi je meurs dans l'exil. »

L'abbé Gorini me paraîtrait d'ailleurs toujours s'éloigner de la vérité en prétendant que les dernières paroles de Grégoire VII que l'histoire rapporte, ont été un cri d'espérance. Tout ce que

1) Notice biographique dans le t. I[er], p. 17 et 19.

l'on doit dire, c'est que le dernier soupir vint surprendre l'illustre pontife dans un moment où la double épreuve de la souffrance et de l'exil agissait sur lui d'une manière qui, s'il eût vécu quelques minutes de plus, eût été probablement transitoire.

Il y a dans l'esprit de l'abbé Gorini, parmi des qualités solides, un fond de subtilité, qui l'éloignait des interprétations ordinaires et peut avoir contribué à lui faire regarder comme entachées d'ignorance ou de prévention les opinions qui se présentent naturellement à l'esprit d'un homme simple. On sait que dans un concile tenu à Mâcon en 585 un évêque agita la question de savoir si la femme appartenait au genre humain. C'est du moins ainsi qu'on explique le passage de Grégoire de Tours relatif à ce fait. L'abbé Gorini ne veut point que telle ait été la question de l'évêque. « C'était, croit-il, un *prélat par trop puriste,* qui ne voulait pas permettre que le mot homme, déjà appliqué spécialement au sexe masculin, pût servir à la fois à désigner les deux sexes... Il ne s'agissait, dit-il, nullement de l'âme des femmes, mais de leur nom; ce n'était pas une question de philosophie qu'on débattait; c'était un point de philologie[1]. » Je ne crois pas que les évêques s'occupassent beaucoup de philologie à cette époque, et si dans cette occasion les évêques assemblés crurent devoir sérieusement se demander si le nom d'homme pouvait être appliqué aussi à la femme, c'est qu'apparemment il pouvait sortir de leur conclusion quelque conséquence importante au point de vue religieux ou social. On sait d'ailleurs que les évêques se prononcèrent pour la nature commune de l'homme et de la femme et pour leur parité dans l'échelle des êtres. Les besoins de la cause que l'abbé Gorini soutient ne l'obligeaient donc nullement à donner à l'incident du concile de Mâcon le sens qu'il lui donne, et, s'il le fait, c'est sans doute par suite d'un certain goût pour les explications ingénieuses.

Il avait plus d'intérêt à recourir à une argumentation subtile dans le cas suivant : On sait qu'en 883 Grégoire IV, étant venu en Gaule avec l'empereur Lothaire, les évêques du parti de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, protestèrent

1) *Défense de l'Église*, etc., t. IV, 405. Il paraît, par une note, que MM. Laurent de l'Ardèche et Crémieux avaient porté à la tribune l'interprétation ordinaire que l'on donne au passage de Grégoire de Tours et que M. Henry de Riancey l'a combattue. L'abbé Gorini renvoie à la *Voix de la vérité* du 11 juillet 1851, n° 341 et à l'*Ami de la Religion* (même mois).

contre son intervention. Ils déclarèrent qu'ils ne voulaient nullement se soumettre à sa volonté et que, s'il était venu pour excommunier, il s'en irait excommunié lui-même; car l'autorité des canons ne permettait rien de tel. Mais comme Grégoire leur reprocha de s'être alternativement servi en lui écrivant des mots de *frater* et de *pater*, tandis qu'il aurait été plus convenable de lui témoigner un respect filial, ils ne réclamèrent point et le mot *frater* fut à peu près abandonné. M. Guizot[1] conclut de ces faits et d'autres semblables paraissant témoigner tour à tour d'une grande indépendance et d'un respect accompagné de soumission, qu'il y avait dans les rapports de l'épiscopat gaulois avec le saint-siège beaucoup de confusion et d'incohérence. L'abbé Gorini ne partage pas cet avis[2]. Voici quel est le sien.

« Tout en repoussant le pape qu'on accusait, mais faussement, de vouloir empiéter sur le domaine de la politique et de venir trancher par son anathème le démêlé des princes francs, les prélats ne mirent cependant pas en doute la supériorité religieuse du pontife, puisque sur une simple observation de sa part ils choisirent un langage plus respectueusement soumis dans leurs rapports avec lui. Ils ne réclamèrent point, eux qui, sur le premier point, menaçaient de répondre par une excommunication. Ce ne fut donc pas au même point de vue ni dans le même ordre d'idées qu'ils nièrent et reconnurent l'autorité du pape. »

Soit, mais ils le menacèrent de l'excommunier (et cela pour une cause où la religion n'était pas intéressée), s'il voulait user contre eux des mêmes armes. Et quand il aurait été excommunié, serait-il resté le chef de l'Église aux yeux de ceux dont il aurait subi l'anathème? Je ne pense pas qu'ils l'eussent solennellement déposé, mais ils se seraient abstenus de toute communication avec lui, et il n'eût plus été pour eux ni un père ni un frère. Ils consentaient à lui donner des marques de déférence, et peut-être étaient-ils d'autant plus portés à lui en donner qu'ils voulaient mettre les torts de son seul côté. Ils se soumettaient, mais quand il leur convenait et dans les choses où il leur convenait de se soumettre, et en rendant hommage, mais en ajoutant à cet hommage la menace de l'excommunication, ils allaient plus loin que les cortès espagnoles disant à

1) *Histoire de la civilisation en France*, t. II, leçon XXVII.
2) T. IV, p. 364 et suiv.

leurs rois : *Vos ordres seront obéis; ils ne seront pas exécutés.* M. Guizot a-t-il tort de dire qu'il y avait dans tout cela de l'incohérence et de la confusion ?

Ce que l'abbé Gorini aurait pu alléguer, c'est que cette incohérence, cette confusion a été la loi de tout le moyen âge. Nous citions une formule des Cortès espagnoles. On se rappelle les barons anglais se faisant reconnaître par Jean sans Terre le droit de se révolter, de le pourchasser et de le molester s'il violait le serment de respecter la grande Charte qu'ils lui imposaient. Il y a toutefois quelque chose qui rend la conduite des barons féodaux plus facile à comprendre dans une formule que celle des évêques gaulois. La société féodale était fondée sur une réciprocité d'obligations. Le feudataire qui manquait à celles qu'il avait contractées à l'égard de son suzerain perdait son fief; le suzerain qui voulait outrepasser ses droits les anéantissait par cela même. Sa méconnaissance des conditions auxquelles on s'était engagé à lui prêter obéissance rendait légitime le retrait de cette obéissance. La subordination ecclésiastique est fondée sur de tout autres principes. De droit divin les uns commandent et les autres obéissent. Il ne suffit pas que les premiers abusent de leur autorité pour que les seconds soient excusables de la rejeter. Tout au plus auront-ils la faculté de ne pas exécuter tel ordre spécial dont l'Église ou la morale pourrait souffrir. Même alors leur résistance doit être toute passive, et, quoi qu'il puisse leur en coûter, ils doivent se déclarer soumis quant au reste[1].

Ce n'était pas à coup sûr ce que faisaient les évêques gaulois lorsqu'ils se déclaraient prêts à répondre à l'excommunication par l'excommunication. Et même ils ne paraissaient pas penser qu'il y eût en cela rébellion de leur part. Pourquoi? parce que le degré de prééminence qu'ils devaient accorder au saint-siège était pour eux quelque chose d'indécis et de flottant. Tantôt ils le restréignaient si bien qu'il se réduisait à peu de chose et tantôt ils s'inclinaient devant la personne du pape au point de lui reconnaître les prérogatives d'un père et de se dire ses enfants.

Avec les dispositions que nous venons de signaler dans l'abbé

1) C'était l'opinion de Charlemagne lui-même, si j'en crois M. Léon Gauthier (*Introd. à l'Histoire de Charlemagne,* par Vétault, p. XII). « Alors même que le joug du pape serait intolérable, disait-il, il faudrait rester en communion avec lui. »



Gorini, on arrive facilement à se faire illusion. Le même texte prendra des significations diverses, suivant qu'il sera utile d'en tirer telle ou telle conclusion. On aura deux poids et deux mesures pour juger les actions des hommes, suivant qu'ils appartiennent ou non au parti que l'on préfère. C'est une habitude de l'abbé Gorini de donner aux phrases des auteurs anciens, le sens le plus étendu qu'elles puissent recevoir quand il s'y agit d'un ordre donné par les pontifes ou d'un hommage rendu à la puissance pontificale, le sens le plus restreint lorsqu'il s'agit d'une concession ou d'un acte de soumission des papes au pouvoir temporel. Que ces derniers n'aient pas subi l'empire des princes carlovingiens plus qu'il ne convenait au libre exercice de leur pouvoir spirituel, il est difficile de le prétendre, et les deux passages suivants des *Décrétales* de Gratien, mentionnés par M. Guizot, me paraissant en porter le témoignage.

« Si nous avons fait quelque chose incomplètement, dit le premier passage, et si, dans les affaires qui nous ont été soumises, nous n'avons pas bien suivi le sentier de la vraie loi, nous sommes prêts à le réformer d'après votre jugement et celui de vos commissaires. » (Gratien, *Decret.*, p. II, caus. 2, quol. 7, cot. 41.)

Léon IV écrit à Lothaire Ier : « Nous promettons que nous ferons toujours ce qui sera en notre pouvoir pour garder et observer inviolablement les capitulaires et les décrets tant de vous que de vos prédécesseurs. » (Gratien, *Decret.*, distinct. X, c. 9.)

Sur ce dernier passage, l'abbé Gorini[1] fait la réflexion suivante : « La dernière preuve de l'autorité des empereurs sur les *papes en tant que papes*, selon M. Guizot, c'est la protestation de Léon IV à Lothaire Ier, d'observer fidèlement ses capitulaires et ceux de ses prédécesseurs. Mais ceci ne se rapporte encore qu'à l'ordre politique. »

Prenons garde que les papes, quand il s'agissait d'étendre leur prérogative, confondaient à chaque instant l'ordre spirituel et l'ordre temporel, et qu'ils faisaient du second comme un accessoire et une dépendance du premier. Notre auteur ne le nie pas et, comme l'abbé Gosselin et d'autres historiens théologiens, il a recours à la théorie du *pouvoir indirect* pour expliquer ces faits bien mieux explicables par l'état de la société retombée en enfance et plongée dans le chaos. Mais pourquoi ne pas admettre alors que les empereurs, lorsqu'ils s'exprimaient en termes

1) T. IV, p. 339.

vagues, que les pontifes eux-mêmes, lorsqu'ils se servaient d'expressions semblables pour affirmer l'obéissance du saint-siège, laissaient au moins indécise la limite des deux autorités? Il est parfaitement évident que Léon IV n'attribuait pas à l'empereur le droit d'ordonner des prêtres, de prononcer l'excommunication, de remplir les fonctions du ministère sacré, etc. Mais il est vraisemblable qu'en promettant une stricte observation aux ordres du prince et aux capitulaires émanés de la puissance impériale, il s'engageait à respecter bien des décisions, qui devaient le lier lui et la papauté à l'exécution de décrets contraires à l'indépendance de l'Église, même au point de vue de sa mission spirituelle. Dans une telle combinaison d'éléments disparates, la servitude est toujours près de la grandeur. Il en était ainsi sous les Carlovingiens, et si les papes, si le clergé placèrent quelquefois les rois dans une position presque subordonnée, le pape, le clergé subirent aussi le joug de ces princes de telle manière que leur autonomie religieuse s'en trouva fortement atteinte. L'acte de soumission de Léon IV à Lothaire Ier, me paraît avoir cette portée, et M. Guizot avait droit de s'en servir pour soutenir sa thèse.

Cet abandon de l'autonomie religieuse de la puissance ecclésiastique à la direction du pouvoir civil au moins dans une certaine mesure dans une partie de l'époque carlovingienne avait été d'ailleurs avoué par l'abbé Gorini lui-même quelques pages plus haut[1]. On sait que de fréquents conciles eurent lieu sous les premiers princes de cette dynastie. Les princes y assistaient, et tout nous porte à croire que ce n'était pas seulement pour y assurer la liberté des délibérations. L'abbé Gorini le soupçonne, quoiqu'avec répugnance. Seulement il hasarde cette supposition que les décrets de ces assemblées tenaient peut-être leur autorité d'un consentement ultérieur du pape, qui n'y avait point personnellement assisté. La puissance pontificale reste ainsi sauve de cette sujétion et l'Église avec elle.

Écoutons notre historien :

« (Les rois carlovingiens) empiétèrent-ils sur l'autorité du pape? J'en doute ; mais les Carlovingiens se montraient trop dévoués à l'Église, trop prodigues d'honneurs envers le clergé, l'on croyait leur appui trop utile, et d'ordinaire, quand il s'agissait du fond de la religion, il y avait dans les décisions une trop

1) T. IV, p. 331 et 332.

grande part pour le clergé qui, par exemple, disait à Francfort en 794 : « Il a été défini... il a été ordonné par le seigneur roi et par le saint Synode... notre très pieux souverain a statué avec le consentement du saint Synode... « *En un mot l'Église recueillait de l'intervention des princes des avantages trop multipliés pour qu'elle examinât rigoureusement si l'on outrepassait dans le langage la ligne de démarcation.* Les réclamations du moins, ne vinrent que plus tard, lorsqu'en 826 et 836, au 6e concile de Paris et au 2e d'Aix-la-Chapelle, les évêques se plaignirent humblement de ce que les princes empiétaient sur l'Église et les gens d'église sur les princes. »

« Or, puisque les assemblées épiscopales étaient, comme dit Fleury, essentiellement parlements et conciles par occasion, puisque les décisions qui en émanaient devenaient lois civiles et politiques autant qu'ecclésiastiques, il n'est point surprenant que Pépin, Carloman, Charlemagne, *y aient dominé, et tout ce qu'on peut en conclure, c'est qu'il appartient au prince, non pas de gouverner l'Église sans le pape, mais de publier des règlements pour faire respecter ceux du pape et de l'Église.* »

« Sans nul doute les évêques qui, après la tenue des champs de Mai, n'avaient pas le loisir de former encore des synodes, pensèrent *que leurs réunions dans les diètes de la nation équivalaient à des conciles. Mais, quoiqu'à un certain point de vue et par occasion, ces réunions pussent être prises pour des conciles, cela n'empêchait pas que ce fût comme politiques seulement qu'elles dépendaient du souverain.* »

« D'ailleurs, est-il bien sûr qu'elle ne fussent pas approuvées par les papes comme nous le voyons, spécialement de celle de Francfort? etc. »

Le concile de Francfort, qui suscita les livres carolins, est peut-être ici imprudemment cité. Mais n'insistons pas. *Habemus confitentem reum.* L'abbé Gorini n'a pas nié que les empereurs ne se soient mêlés des affaires de l'Église un peu plus qu'il n'eût fallu pour que celle-ci jouît d'une pleine liberté. Il a même laissé échapper cette phrase : « *Il n'est point surprenant que Pépin, Carloman, Charlemagne, y aient dominé.* » (Qu'aurait-il dit s'il l'avait trouvée sous la plume de M. Guizot?) Cela nous suffit et nous passons à la variété des appréciations sur le même acte moral, suivant que l'auteur en est un ami ou un adversaire de l'Église.

On sait qu'Harald, fils de Godwin, avait promis à Guillaume le Bâtard de l'aider à monter sur le trône d'Angleterre après la



mort d'Edmond le Confesseur. Et néanmoins il y monta lui-même. L'abbé Gorini s'indigne de la facilité avec laquelle M. Augustin Thierry a amnistié ce parjure [1]. Ce n'est pas seulement parce que le fils de Godwin avait juré sur des reliques. Quand il n'y aurait pas eu de reliques, il avait pris Dieu et les hommes à témoin de sa parole. C'était assez, et l'abbé Gorini lance à ce sujet à M. Thierry l'accusation de s'être fait le patron d'une *casuistique* dont l'admission eût détruit au moyen âge les fondements de la société. Pourquoi donc louer, quelques pages après [2], Grégoire VII d'avoir délié les sujets d'Henri IV de leur serment de fidélité? Si l'on admet la *religion du serment*, il ne faudra reconnaître à aucune créature humaine le droit d'en rendre la non-observation innocente.

Je passe rapidement sur certaines erreurs historiques qui peuvent avoir été le résultat d'une simple distraction. Il y en a peu dans l'abbé Gorini; il y en a pourtant et d'assez fortes. Qui reconnaîtrait, par exemple, le Philippe Ier que nous peignent les histoires de France dans les mots suivants que notre auteur lui consacre:

« En France, Philippe Ier, aussi hardi à concevoir un projet que ferme à l'exécuter, donnait un grand éclat à la majesté royale [3]. »

Se serait-on attendu à voir l'amant de Bertrade, qui, vivant dans une lâche torpeur, ne sut pas même faire respecter la royauté dans les domaines de la couronne, érigé en prince vigilant, actif, capable de beaucoup entreprendre et de mener à bonne fin les entreprises commencées? Je n'insiste que parce que l'abbé Gorini se montre très sévère pour les historiens de l'école moderne dans lesquels se trouve quelque assertion étourdiment hasardée. Il faut être indulgent pour les autres et se rappeler ces mots de l'Évangile: « Que celui qui n'a pas péché lui jette la première pierre. »

Il est plus bizarre encore qu'un écrivain si versé dans l'histoire de la primitive église admette que saint Pierre ait prêché la foi chrétienne à Corinthe en même temps que saint Paul. Il est vrai

1) T. III, p. 227-28, « Harold devait-il respecter ces promesses et tenir ce serment? L'opinion générale crut que c'était pour lui un devoir. M. Thierry juge superstitieuse cette exigence; je ne prétends certes pas qu'un serment ne soit pour lui qu'un mot; je soutiens seulement qu'il amnistie le parjure... avec une *casuistique* comme celle de M. Thierry, que serait devenue la société féodale toute basée sur le serment? »

2) *Ibid.*, p. 295.

3) T. III, p. 177.



qu'il avait intérêt à supposer l'authenticité du document d'une valeur suspecte où ce fait est consigné. C'est un de ceux sur lesquels il croit pouvoir s'appuyer pour prouver qu'aux premiers siècles de l'Église, la tradition qui fait du prince des apôtres le premier évêque de Rome était en vigueur. Il s'agit d'une lettre où saint Denys de Corinthe, ayant à remercier le pape Soter de ses avis et de ses largesses, rappelle ou est censé rappeler la très intime union qui doit exister entre Rome et la capitale de la province d'Achaïe : « Par vos exhortations, lui dit-il, vous avez mêlé la moisson qui s'était élevée de la semence jetée par Pierre et Paul, je veux dire les Romains et les Corinthiens. Tous deux, entrés ensemble dans notre cité de Corinthe, ils ont répandu le bon grain d'où nous sommes sortis ; partis ensemble pour l'Italie après avoir aussi établi votre Église, ils souffrirent en même temps le martyre [1].

Cela est assurément peu conforme au récit des actes des apôtres, et l'abbé Gorini se voit forcé [2] de formuler sur le livre sacré un jugement dont je ne garantirai pas la parfaite orthodoxie. « On a dû remarquer, dit-il, qu'après quelques lignes relatives à toute l'Église, les Actes *ne sont plus que des notes historiques bien souvent trop brèves et trop incomplètes sur l'apostolat seulement de saint Paul.* »

Nous en savons assez maintenant sur les défauts d'un immense et beau travail à l'égard duquel nous ne jouons le rôle de censeur que parce qu'il contient une censure trop amère et trop souvent injuste des plus grands ouvrages historiques français de notre époque et de leurs auteurs. Nous avons voulu seulement montrer qu'on peut les défendre comme l'abbé Gorini a défendu l'Église, en portant la guerre sur le territoire ennemi.

Ou mieux encore, nous avons voulu prouver qu'à côté du bon grain on peut faire une certaine moisson d'ivraie dans la *Défense de l'Église*. Nous ne nous permettrons une critique détaillée que sur une seule partie d'un seul chapitre, et nous avouons en toute humilité que ce qui nous a déterminé dans le choix de cette partie, c'est la facilité relative du travail.

1) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. II, c. XXV, l. IV, c. XXIII, cité par Gorini. T. IV, p. 158 de la 7e édit.
2) T. IV, p. 172.



VI

Le paragraphe 17 du chapitre VIII de la *Défense de l'Église* de l'abbé Gorini[1] intitulé : *l'Église a-t-elle applaudi aux meurtres politiques de Clovis?* mérite d'être examiné à part, car il montre combien l'esprit de parti même représenté par un homme possédant les qualités et le talent de l'abbé Gorini, peut fausser l'histoire lorsqu'il veut la rectifier. On sait que Clovis, pour régner seul chez les Francs habitués à prendre leurs chefs dans la famille des Mérovingiens, égorgea les uns après les autres ou fit égorger les divers princes placés à la tête des différentes tribus, et que Grégoire de Tours, après avoir raconté le premier de ces crimes, en fait suivre le récit de cette étrange conclusion : « Chaque jour Dieu faisait tomber ses ennemis sous sa main et augmentait son royaume parce qu'il marchait le cœur droit devant le Seigneur et faisait les choses qui sont agréables à ses yeux. » Or voyons comment l'abbé Gorini interprète ces faits et la phrase de Grégoire de Tours que nous venons de mentionner. J'emprunte la traduction du passage tout entier à l'abbé Gorini lui-même :

« Le roi Clovis, pendant son séjour à Paris, envoya en secret au fils de Sigebert, lui faisant dire : « Voilà que ton père est âgé, « il boite de son pied malade ; s'il venait à mourir, son royaume « et notre amitié de droit te seraient rendus. » Séduit par cette ambition, Chlodéric forma le projet de tuer son père. Sigebert étant sorti de la ville de Cologne..., son fils envoya contre lui des assassins et le fit tuer, dans l'espoir de posséder son royaume. Mais par le jugement de Dieu, il tomba dans la fosse qu'il avait si méchamment creusée pour son père. Il envoya au roi Clovis des messagers pour lui annoncer la mort de son père, et il lui dit : « Mon père est mort et j'ai en mon pouvoir ses trésors et « son royaume ; envoie-moi quelques-uns des tiens et je leur re- « mettrai volontiers ceux des trésors qui te plairont. » Clovis répondit : « Je rends grâces à ta bonne volonté et je te prie de « montrer tes trésors à mes envoyés, après quoi tu les posséderas « tous. » Chlodéric montra donc aux envoyés les trésors de son père. Pendant qu'ils les examinaient, le prince dit : « C'est dans « ce coffre que mon père avait coutume d'amasser ses pièces d'or. »

1) T. I, P. 417-433.

Ils lui dirent : « Plongez votre main jusqu'au fond pour trouver tout. » Lui donc l'ayant fait et s'étant profondément baissé, un des envoyés leva sa francisque et lui brisa le crâne. Ainsi cet indigne fils subit la mort dont il avait frappé son père. Clovis, apprenant que Sigebert et son fils étaient morts, vint dans cette même ville, et ayant convoqué tout le peuple, il lui dit : « Écoutez « ce qui est arrivé. Pendant que je naviguais sur le fleuve de l'Es- « caut, Chlodéric, fils de mon parent, tourmentait son père en lui « disant que je voulais le tuer ; comme Sigebert fuyait à travers la « forêt Buconia, Chlodéric a envoyé des meurtriers qui l'ont mis à « mort ; lui-même a été assassiné, je ne sais par qui, au moment où « il ouvrait les trésors de son père. Je ne suis nullement complice « de ces choses, je ne puis répandre le sang de mes parents, car « cela est défendu. Mais puisque ces choses sont arrivées, je vous « donne un conseil ; s'il vous est agréable, acceptez-le ; ayez recours « à moi, mettez-vous sous ma protection. » Le peuple répondit à ses paroles par des applaudissements de main et de bouche, et l'ayant élevé sur un bouclier, ils le créèrent leur roi. Clovis reçut donc le royaume et les trésors de Sigebert et les ajouta à sa domination : chaque jour Dieu faisait tomber ses ennemis sous sa main et augmentait son royaume, parce qu'il marchait le cœur droit devant le Seigneur et faisait les choses qui sont agréables à ses yeux.

« Il alla ensuite contre le roi Chararic. Dans la guerre contre Syagrius, Clovis l'avait appelé à son secours ; mais Chararic se tint loin de lui : il ne secourut aucun parti, attendant l'issue du combat pour faire alliance avec celui qui remporterait la victoire. Indigné de cette action, Clovis s'avança contre lui et l'ayant entouré de pièges, le prit avec son fils et les fit tondre tous deux, enjoignant que Chararic fût ordonné prêtre et son fils diacre. Comme Chararic s'affligeait de son abaissement et pleurait, on rapporte que son fils lui dit : « Ces branches ont été « coupées d'un arbre vert et vivant ; il ne sèchera point, et en « poussera rapidement de nouvelles. Plaise à Dieu que celui qui « a fait ces choses, ne tarde pas davantage à mourir. » Ces paroles des prisonniers parvinrent aux oreilles de Clovis, il crut qu'ils le menaçaient de laisser croître leur chevelure et de le tuer ; il ordonna alors de leur trancher la tête. Il s'empara ensuite de leur royaume, de leurs trésors et de leurs sujets.

« Il se trouvait alors à Cambrai un roi nommé Ragnachaire, si effréné dans ses débauches qu'à peine épargnait-il ses proches

parents eux-mêmes. Il avait un conseiller, nommé Farron, qui se souillait de semblables dérèglements. On assurait que, lorsqu'on apportait au roi quelques mets, quelque don, ou quelque objet que ce fût, il disait d'ordinaire que c'était pour lui et pour son Farron; ce qui excitait chez les Francs une indignation extrême. Il arriva que Clovis, ayant fait faire des bracelets et des baudriers de faux (car c'était seulement du cuivre doré) les donna aux leudes de Ragnachaire pour les exciter contre lui. Il marcha contre lui avec son armée.... Ragnachaire, voyant son armée défaite, se préparait à prendre la fuite, lorsqu'il fut arrête par ses soldats et amené avec son frère Richaire, les mains liées derrière le dos, en présence de Clovis. Celui-ci lui dit : « Pourquoi as-tu fait honte à notre famille en te laissant enchaîner? Il « te valait mieux mourir... » Et ayant levé sa hache, il la lui abattit sur la tête. S'étant ensuite tourné vers son frère, il lui dit : « Si « tu avais porté secours à ton frère, il n'aurait pas été enchaîné. » Et il le frappa de sa hache.... Les rois dont nous venons de parler étaient les parents de Clovis. Renomer, leur frère, fut tué dans la ville du Mans. Après leur mort, Clovis recueillit leur royaume et leurs trésors. Ayant tué de même beaucoup d'autres rois ses proches parents, dans sa vive appréhension qu'ils ne lui enlevassent l'empire, il étendit son pouvoir dans toute la Gaule. On rapporte qu'un jour ayant assemblé ses sujets, il parla ainsi de ses parents qu'il avait fait périr : « Malheur à moi qui suis resté « comme un voyageur parmi des étrangers, n'ayant pas de « parents qui puissent me secourir si l'adversité venait. » Mais ce n'était pas qu'ils s'affligeât de leur mort; il parlait ainsi seulement par ruse et pour découvrir s'il avait encore quelque parent, afin de le faire tuer[1]. »

L'abbé Gorini est d'abord d'avis que le premier de ces faits, le meurtre de Sigebert, ne fut pas l'œuvre de Clovis. Quant aux autres qu'il reconnaît avoir été commis par le roi franc, il pense que ce prince pouvait les croire légitimes[2]. Mais ensuite il paraît admettre que Sigebert périt aussi victime d'un meurtre dont Clovis fut l'instigateur, comme cela semble suffisamment prouvé par le texte de Grégoire de Tours[3]; seulement ce fut de la part

1) *Hist. franc.*, l. II, c. XL XLII.
2) P. 421.
3) Toutefois (p. 439 du t. II) il paraît encore dans l'opinion que Grégoire de Tours n'a pas soupçonné Clovis d'avoir suscité l'assassinat de Sigebert. Il avoue qu'il croit personnellement que Clovis fut complice de l'assassinat de son parent, mais il pense aussi que telle n'était pas la conviction de Grégoire. Par-



de Clovis une légitime vengeance. On peut du moins, dit-il, le supposer avec vraisemblance. Pourquoi? Le voici; c'est que Sigebert devait être hostile au roi franc. Mais qui autorise à supposer qu'il était hostile au roi des Francs? La conclusion du récit de Grégoire que « chaque jour faisait tomber les *ennemis* de Clovis sous sa main [1]. » Je cite à peu près textuellement. Il faut avouer que ce mot *ennemis* que Grégoire a employé ici dans une phrase très générale, probablement sans autre dessein que de donner à cette phrase une forme scripturaire, comme le prouvent ces mots qui suivent : *parce qu'il marchait d'un cœur droit devant le Seigneur et faisait les choses agréables à ses yeux*, il faut avouer, dis-je, que ce mot *ennemis* est pour l'abbé Gorini d'un merveilleux usage. D'une part, il en déduit l'innocence de Clovis relativement au meurtre de Sigebert. De l'autre, il le fait valoir pour justifier Grégoire de Tours contre l'accusation d'avoir manqué de sens moral dans la conclusion qu'il tire de cet abominable crime d'un prince subornant un fils pour commettre un parricide sur la personne de son propre père, dont il est lui-même le parent.

Il est vrai que cet acte paraît trouver dans l'esprit de notre auteur une atténuation dans l'assassinat du fils lui-même, commis bientôt après par des agents de Clovis et sur son ordre, et le même fait lui sert en même temps à excuser le roi franc du meurtre de ce fils. « Le parricide Chlodéric, dit-il [2], ne semblait-il pas digne de mort aux yeux de Clovis, qui tout en se servant des traîtres, les abhorrait? » Il me semble, au contraire, que Clovis était bien plus coupable que s'il eût fait assassiner séparément Sigebert et Chlodéric, sans que le second eût eu aucune part à la mort du premier. Faire du même homme un parricide

lant du message de Clovis à Chlodéric, il s'exprime, en effet, de la manière suivante : « Or que se proposait le roi par ce message? Etait-ce de pousser le fils à tuer le père ou de renouer en secret avec le fils, naguère son allié contre les Goths, l'amitié que l'hostilité du père venait de faire rompre? Voulait-il faire assassiner Sigebert, ou cherchait-il l'alliance de Chlodéric bientôt roi de Cologne? Je penche pour le premier avis; mais saint Grégoire paraît avoir adopté le second, puisqu'il n'a pas cette fois, comme pour les autres meurtres, attribué nettement à Clovis ce qui s'est passé. » (P. 439 du t. II.)

« De toute façon, du reste, » répète-t il encore, « le roi franc, en frappant ses ennemis, ne fit qu'user du droit national; par conséquent, il fut non point bourreau, mais justicier et en le félicitant du succès de ces meurtres (que la civilisation du XIXe siècle me pardonne!); *c'était absolument comme on félicite un général de quelque victoire ou un bourgeois du Marais du gain d'un procès.* Clovis n'a donc pas été un assassin, ni saint Grégoire un apologiste de l'assassinat. » (P. 441).

1) P. 423.

2) P. 423.

pour en faire ensuite une victime, c'est pousser la scélératesse à un point où elle doit exciter l'horreur des scélérats qui ne sont pas absolument endurcis[1].

Mais revenons sur ce mot *ennemi* dont l'abbé Gorini vient de tirer un parti si imprévu et qui ne sera pas le dernier. Quand bien même Sigebert eût mérité cette qualification que rien, en fait, dans ce qui nous a été transmis sur lui, ne justifie, Clovis en le faisant assassiner, n'aurait-il pas mérité un jugement sévère de la part des écrivains dévoués à l'Église aussi bien que de la part de leurs adversaires? L'abbé Gorini ne reste pas sans réponse devant cette objection, et, chose extraordinaire, il croit pouvoir s'autoriser du suffrage de Montesquieu, de M. de Châteaubriand et de M. Guizot lui-même. La vengeance personnelle formait, dit-il, le fond de la législation pénale des anciens Germains et le droit caché sous le Wehrgeld ou composition pécuniaire imposée comme rachat des crimes, *c'était le droit de chaque homme de se faire justice à soi-même, de se venger par la force; c'était la guerre entre l'offenseur et l'offensé.* La composition pécuniaire était une tentative pour substituer un régime légal à la guerre. Elle imposait à l'offensé l'obligation de renoncer à l'emploi de la force. Mais elle n'eut pas cet effet dans l'origine. Il se passa du temps avant que l'offensé dût nécessairement accepter le jugement qui lui ordonnait de renoncer à toute autre satisfaction en recevant une indemnité pécuniaire.

J'en demande pardon à l'abbé Gorini et à M. Guizot lui-même, sur lequel il s'appuie, il ne pouvait en être ainsi au temps de Clovis. Tacite me paraît positif sur ce point, et les lois barbares, antérieures, suivant toute apparence, au moins comme coutumes, à Clovis, ne viennent pas le contredire.

Deux passages de Tacite, en effet, font mention de la composition pécuniaire infligée de son temps aux coupables comme

1) Cependant l'abbé Gorini (p. 426) se dit ensuite qu'après tout un parricide n'étant pas un meurtre ordinaire, celui qui l'a suscité pourrait bien être qualifié plus sévèrement que celui qui se servirait d'assassins contre un ennemi pour un meurtre ordinaire. Mais il se délivre de ces scrupules grâce à certaines suppositions entre lesquelles le lecteur pourra choisir : « Peut-être qu'en voyant Clovis punir *légalement* Sigebert, saint Grégoire aura cru qu'on ne devait rien exiger de plus du prince germain incapable encore de s'élever à vouloir dans un châtiment quelque chose outre la légalité c'est-à-dire incapable encore de comprendre la nécessité d'une certaine moralité, d'une certaine pudeur dans le choix des agents de la justice. Peut-être aussi, et c'est l'opinion qui me paraît la plus probable, peut-être Grégoire n'a-t-il pas pensé que Clovis eût été le provocateur de l'assassinat de Sigebert (!). Notons bien que je prétends ici non pas disculper Clovis, mais justifier son historien. »

peine de certains crimes ou délits. Examinons-les avec attention.

« Pour les délits plus légers, dit-il, après avoir parlé de châtiment infligé aux traîtres et aux hommes de mœurs infâmes; pour les délits plus légers, on trouve chez eux des peines proportionnées aux méfaits. Les coupables convaincus sont taxés à une certaine quantité de chevaux ou de bétail. Une partie revient au roi ou à la tribu; une autre partie à celui que l'on veut venger ou à sa famille[1]. » De là ressortent les deux faits suivants : 1° La composition pécuniaire était fixe, proportionnée au méfait, déterminée par un pouvoir public, et non arbitraire au gré des parties; 2° le roi ou la tribu en prélevait une portion pour son usage particulier. — Le second passage est relatif à ce lien puissant qui retenait les membres d'une même famille dans une communauté d'affections et de haines, et Tacite ajoute que les inimitiés n'étaient point implacables. « L'homicide même, dit-il, est racheté par une quantité *déterminée* de gros et de menu bétail (*certo armentorum ac pecorum numero*) et toute la famille profite de la composition (*recipit satisfactionem universa domus*), loi conforme à l'intérêt public; car les inimitiés sont dangereuses surtout dans l'état de liberté[2]. » Il ne me semble pas que le sens de ces phrases ait été très bien saisi jusqu'ici par les traducteurs et c'est pourquoi j'ai cru devoir ici me hasarder à en donner une interprétation nouvelle.

Le CERTUS *armentorum et pecorum numerus*, n'est pas autre chose que le châtiment porportionné au méfait dont Tacite faisait mention tout à l'heure.

C'était la loi ou, si l'on veut, un usage ayant force de loi qui le déterminait pour chaque cas.

La famille entière, *universa domus*, avait part à cette satisfaction, fait important sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Enfin cette transaction qui mettait fin aux vengeances privées avait été établie pour l'utilité publique, *utiliter in publicum*.

Ces deux textes de Tacite me paraissent donner une solution non douteuse de la question ci-dessus posée : « L'acceptation de la

1) Sed et levioribus delictis *pro modo pœna*. Equorum pecorumque numero convicti *mulctantur; pars mulctæ regi vel civi ati*, pars ipsi qui vindicatur vel propinquis ejus exsolvitur. *De moribus Germanorum*, c. XII.

2) « Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui quam amicitias necesse est, nec implacabiles durant. Luitur enim homicidium *certo* armentorum ac pecorum numero *recipitque satisfactionem universa* domus; utiliter in publicum, quia periculosiores sunt inimicitiæ juxta libertatem. » *Ibid*, c. XXI

composition pécuniaire était-elle obligatoire ? était-elle seulement facultative pour l'offensé ou pour ceux qui le remplaçaient dans son droit ? » Je n'hésite pas à dire qu'elle était dès lors obligatoire. Il me suffit de savoir que la composition pécuniaire avait le caractère d'une *amende* ou d'une peine, que le chiffre en *était fixé d'après un tarif légal, que l'État en recevait une partie à titre d'indemnité, et que cette façon d'arranger les choses avait le bien public pour objet.* Les mots *pœna*, *mulcta*, *mulctantur* auraient-ils du sens si la société s'était contentée de déclarer par la bouche de ses organes judiciaires qu'il y avait lieu à payer telle ou telle indemnité à ceux qui voulaient se venger, pourvu qu'ils consentissent à renoncer à leur droit de vengeance ? — Que signifierait surtout la part du roi ou de la tribu, ce qu'on appela plus tard le *fredum*, dont l'existence est déjà signalée par l'immortel auteur du *De moribus Germanorum* ? Admettra-t-on que l'État en dispensât celui dont les adversaires refuseraient d'accepter la composition pécuniaire ? Cette supposition est d'abord contraire aux termes absolus dont Tacite se sert. Ne le fût-elle pas, elle manquerait de vraisemblance. Car le *fredum* ne pouvait être ou qu'une punition infligée pour avoir troublé la paix de la tribu ou qu'un dédommagement exigé par le pouvoir public en échange du travail et des dépenses qu'occasionnait l'exercice de sa juridiction. Comment le refus de l'offensé d'accepter la satisfaction stipulée en sa faveur aurait-il ôté au pouvoir social le droit d'exercer sa vindicte ou annulé celui de s'indemniser de la peine qu'il prenait pour établir une certaine justice ? Mais combien il est plus difficile de supposer que le condamné payait le *fredum* et néanmoins demeurait exposé comme auparavant au ressentiment de la famille de l'offensé ! A quoi auraient alors servi ces tarifs dont Tacite lui-même fait mention ? Le *fredum* aurait évidemment composé seul la composition pécuniaire. La *faida* eût été débattue de gré à gré entre les parties opposées.

Ce qui existait au temps de Tacite devait être à plus forte raison en vigueur chez les Germains au temps de l'invasion. On essaiera peut-être, comme l'a fait M. Pardessus, de séparer es cas. Ou l'offensé, dira-t-on, se portait plaignant devant la justice, et alors il était obligé d'accepter l'arrêt qu'elle rendait, ou il préférait se faire justice lui-même, alors il n'y avait ni jugement ni *fredum*. Mais rien ni dans Tacite ni dans les lois barbares n'autorise cette distinction. Tout prouve, au contraire, que la composition pécuniaire était une pénalité imposée par

la loi au coupable et un dédommagement que l'offensé était tenu d'accepter[1].

Et puis qu'a de commun ce droit de vengeance qui constituait un devoir pour tous les membres de la famille toujours solidaires les uns à l'égard des autres avec le fait dont nous parlons et ceux qui viendront ensuite[2]? C'était un reste du temps où la famille formait comme une personne collective dont tous les membres devaient éprouver les mêmes sentiments, agir sous la même impulsion. Si Clovis, qui vraisemblablement était le chef de la famille mérovingienne, avait Sigebert pour ennemi, d'après cette loi Sigebert, ennemi de Clovis, devait être en même temps ennemi de Sigebert, c'est-à-dire de lui-même, et si Sigebert était le chef de la famille mérovingienne, c'était à Clovis à épouser ses querelles, bien loin qu'il eût le droit de l'assassiner, parce qu'il le trouvait envieux de sa grandeur ou hostile à ses prétentions. Ils étaient tous deux rois, pour employer l'expression de Grégoire de Tours. A défaut d'une juridiction domestique ou d'un arbitrage qui condamnât l'un d'eux ou les mît d'accord, la guerre, cette *ultima ratio regum* qui encore aujourd'hui, hélas, est restée l'*ultima ratio* des nations, pouvait être même dans ce temps un moyen légitime de terminer leur querelle. Mais les Germains aussi bien que les Romains devaient

1) M. Pardessus (*Commentaire sur la loi salique*) invoque plusieurs exemples à l'appui de sa thèse. Un seul a quelque importance. C'est celui d'un clerc de l'évêque de Lisieux, Eleuthérius, qui, ayant enlevé une femme libre mariée, avait avec elle un commerce adultère. Les parents de la femme voulurent venger la honte de leur famille. Ils s'emparèrent du clerc et de la femme, brûlèrent la seconde et retinrent le premier prisonnier, déterminés à le tuer s'ils ne pouvaient le vendre à un bon prix. L'évêque, instruit de l'affaire, le racheta vingt pièces d'or. Mais peut-être le clerc avait-il été condamné et n'avait-il pu payer sa composition. Peut-être aussi était-ce une violation de la loi. Les violateurs de la loi ne pouvaient être rares dans cette époque si féconde en désordres. On peut d'ailleurs faire à M. Pardessus l'objection suivante : souvent la composition pécuniaire devait se partager entre les membres d'une famille. Suffisait-il alors que l'un d'eux se portât plaignant pour que l'acceptation en fût obligatoire pour tous ou bien dans ce cas chacun conservait-il son droit de vengeance?

2) M. Fustel de Coulanges (*Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, Paris, Hachette, 1885, p. 468 et suiv.) se rapproche de M. Pardessus en ce sens qu'il pense que la composition devait être consentie par les parties. Mais il est d'accord avec nous sur ce point qu'au VIe et au VIIe siècle, les Germains pas plus que les Romains n'admettaient le droit de vengeance; c'était suivant lui, à une autre peine qu'elle se substituait. Elle était le rachat d'un châtiment infligé par des lois qui ne nous sont pas parvenues parce que peut-être elles n'ont jamais été écrites. Je doute que les preuves sur lesquelles il se fonde puissent contrebalancer l'autorité des deux textes de Tacite invoqués par nous. Mais ce n'est nullement le lieu de discuter son opinion. Nous pourrions en effet l'adopter sans que la thèse de l'abbé Gorini se trouvât meilleure.



considérer l'assassinat de l'un deux par l'autre comme un crime[1] et si Grégoire, d'ordinaire si doux, si vertueux, si bienfaisant, s'abusa sur ce point, n'est-ce pas que les services rendus par Clovis à l'Église le portaient à affranchir ce prince des lois auxquelles sont soumis ceux qui ne sont pas les élus de Dieu ? Soyons indulgents pour Grégoire de Tours qui a donné tant de preuves d'une âme noble, grande et vraiment chrétienne. Mais flétrissons la glorification du crime lors même que nous la trouvons dans la bouche d'un saint.

Un mot encore sur ce premier acte des prétendues vengeances de Clovis. Si Sigebert était réellement l'ennemi de Clovis, Chlodéric son fils l'était aussi; car c'est après avoir raconté sa mort que Grégoire dit que Dieu faisait tomber sous la main de Clovis *ses ennemis*, en se servant du pluriel. Pourtant n'a-t-il pas raconté que Clovis avait protesté par ses messagers des sentiments d'amitié qui l'unissaient à Chloderic si celui-ci venait à succéder à Sigebert et que Chloderic, assassin de son père, avait offert de partager avec Clovis les trésors paternels ? Comment après cela, la dénomination d'ennemi pourrait-elle être appliquée à Chlodéric ? Donc il ne faut pas la prendre à la lettre comme le fait l'abbé Gorini. Elle n'est autre chose qu'une conclusion biblique donnée à un récit où Clovis est à la fin absous et même exalté parce qu'il faisait les choses qui sont agréables aux yeux de Dieu. L'abbé Gorini a-t-il réfléchi aussi à ce dernier membre de phrase et voudrait-il que l'excitation au parricide et l'assassinat fussent parmi ces choses agréables au Tout-Puissant dans l'opinion de Grégoire de Tours ? Il faudrait bien qu'il en fût ainsi si son interprétation était exacte. L'auteur ecclésiastique eût alors pensé que les actes qu'il vient de raconter étaient légitimes, *quel qu'en fût l'auteur*[2]. Nous ne croyons pas à une

1) L'abbé Gorini paraît avoir prévu cette objection (p. 423). « Sans doute ceux que frappa Clovis étaient, dit-il, des parents; mais ne l'oublions pas, ils étaient aussi ses ennemis. » Le tout est de savoir s'ils tombaient sous le coup de la *Faida*.

Clovis le sentait lui-même fort bien d'après le témoignage de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* des Francs lui-même : « Je ne suis nullement complice de ces choses, dit-il aux Francs de Cologne après la mort de Sigebert et de Chlodéric. Je ne puis répandre le sang de mes parents; cela est défendu. » Donc Clovis, en supposant que la *Faida* n'eût pas été abolie par l'établissement du wehrgeld chez les Francs, ne croyait pas que le droit de l'exercer appartînt a des parents à l'égard de leurs parents.

2) Les mots : *Dieu faisait tomber ses ennemis... parce qu'il marchait d'un cœur droit devant le Seigneur* deviennent dans l'abbé Gorini un argument pour admettre que Clovis, en tuant Sigebert et Chloderic, se conduisait en homme équitable, exécutant les lois de sa nation. « L'évêque de Tours n'a

dépravation aussi complète du sens moral dans un homme qui dans tant d'autres endroits nous paraît si digne de respect et de sympathie. Nous aimons mieux penser qu'il fut un moment égaré par une fausse idée de la faveur dont Dieu récompensait le protecteur de l'Église contre l'arianisme et les païens, et nous nous imaginons être en somme moins sévère pour lui que son apologiste.

Passons à Chararic, à Ragnachaire, à Ricomer à l'égard desquels notre auteur veut que Clovis ait aussi exercé un droit de justice autorisé par les lois franques.

Chararic avait été neutre dans la guerre contre Syagrius. Clovis lui dressa d'abord des pièges et le fit tondre avec son fils. N'avait-il pas quelque raison ? Chararic s'affligea de son abaissement, et son fils pour le consoler lui dit qu'un jour viendrait peut-être où leurs cheveux repousseraient et qu'alors aussi peut-être leur persécuteur aurait cessé de vivre. Clovis en conclut qu'ils le menaçaient de laisser croître leur chevelure et de le tuer. Il leur fit trancher la tête. Il s'empara en même temps de leur royaume. Mais qu'on se garde de croire que ce dernier fait soit autre chose qu'un détail sans importance. Ce fut la crainte d'un danger réel qui amena Clovis à se départir de la modération qu'il avait d'abord gardée à l'égard de ces deux roitelets. Suis-je injuste envers l'abbé Gorini quand je lui attribue cette manière de raisonner ? On en jugera par les deux citations suivantes :

« Clovis, selon saint Grégoire, *avait une vive appréhension que ses parents ne lui enlevassent l'empire.* Or ce n'était point là un prétexte d'ambitieux[1]. On a des preuves de leur mauvais vouloir contre lui. »

« Chararic, captif à Soissons *pour peine de sa dangereuse neutralité*[2] ne périt avec son fils qu'au moment où Clovis d'après saint Grégoire, « crut qu'ils le menaçaient de le tuer. » Et il le crut réellement ; car s'il n'avait cherché qu'à se défaire d'eux, se

pas indiqué, dit-il, d'après quelle législation il appréciait les actions de Clovis. Mais est-ce donc l'usage des historiens, quand ils mentionnent une condamnation de transcrire le code, et ne se contentent-ils pas de dire que le condamné a été coupable et le juge intègre ? Or c'est ce que saint Grégoire a fait en nous apprenant que le héros franc marchait d'un cœur droit devant le Seigneur. » *Défense de l'Eglise*, etc., t. I, p. 426.

1) Page 425.

2) Cette dangereuse neutralité datait d'une vingtaine d'années. Il paraît que Clovis avait la mémoire longue.

serait-il borné pour la première faute à les faire emprisonner et revêtir des ordres sacrés[1] ? »

Il est donc bien entendu que Clovis n'avait pas en vue de s'emparer du royaume de Chararic. Si ce petit prince et son fils périrent sous les coups de ses émissaires, ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Ragnachaire est peint par Grégoire de Tours comme un homme dissolu, mais il ne dit nullement qu'il eût provoqué Clovis. Tout, même dans la narration de l'historien, paraît indiquer le contraire. Clovis donne aux leudes de son parent des bracelets et des baudriers d'or faux pour les exciter à se révolter contre lui et lui-même prend les armes. Ragnachaire est battu avec son frère Richaire, tous deux sont arrêtés et amenés à Clovis les mains liées derrière le dos. Clovis alors les tue, l'un en alléguant qu'il a déshonoré la famille des Mérovingiens en se laissant enchaîner, le second en l'accusant d'être un lâche puisqu'il a laissé enchaîner son frère. Et naturellement le royaume que la mort de ces deux princes a laissé sans maître vient grossir les possessions du mari de Clotilde. A coup sûr, il n'y a rien en tout cela qui accuse Ragnachaire, non plus que son frère, d'avoir mis Clovis dans la nécessité de frapper s'il ne voulait pas être frappé lui-même. Mais ici l'abbé Gorini trouve au service de son point de vue un historien d'une bien médiocre valeur, il est vrai. La chronique de Balderic, publiée en 1834 par M. Le Glay, raconte que Ragnachaire avait autrefois fermé à Clovis les portes de Cambrai que ce prince l'avait chargé de garder et que le roi des Saliens, sollicité par les sujets de son parent, lui déclara la guerre. On connaît le reste. Malheureusement cette tradition ne s'accorde guère avec le récit de Grégoire de Tours. Il faut choisir. Comment Clovis eût-il accusé Ragnachaire d'avoir couvert d'opprobre le nom des Mérovingiens en montrant aux peuples un Mérovingien captif et son frère de l'avoir abandonné, s'il eût pu faire valoir contre eux de meilleurs motifs ?

Ce qui me paraît ressortir de la comparaison des deux morceaux, c'est que Grégoire de Tours est un historien véridique ; il dit ce qu'il sait. Mais la passion religieuse, qui ne peut lui arracher aucun mensonge, aura pu le porter à excuser l'inexcusable, disons mieux, à en faire le sujet d'un hymne à la gloire de Dieu. Plus tard la conduite de Clovis a paru trop révoltante ;

1) Pages 423-424.



on aura voulu la présenter sous un jour moins odieux. On a alors allégué, pour lui donner une couleur plus acceptable, des faits que Grégoire de Tours n'avait pas connus probablement parce qu'ils n'avaient jamais existé.

C'est ainsi qu'Aimoin a tenté d'expliquer aussi le meurtre de Renomer, roi du Mans, qu'il appelle Ricemer et dont il fait comme Grégoire de Tours un frère de Ragnachaire[1]. Grégoire de Tours en savait moins et probablement tout ce qu'il en savait était ce qu'on en pouvait savoir. En homme de bonne foi il se tait sur ce qu'il ignore. Aimoin eût bien fait de suivre son exemple, et l'abbé Gorini de ne pas ajouter un commentaire aux assertions hasardées d'Aimoin.

Il eût d'autant mieux fait que lui-même, dans une page voisine (la 47e), loue Grégoire de Tours de n'affirmer que ce qu'il sait de bonne source. Il est vrai qu'il s'agit ici de contester la part prise par Clovis au meurtre de Sigebert, part dont Grégoire de Tours, je l'avoue, ne me paraît pas avoir beaucoup douté: « De ce que le plus grand nombre des historiens modernes accuse Clovis du meurtre de Sigebert, dit-il, il ne s'ensuit pas que Grégoire de Tours en ait été persuadé. Son histoire rapporte des faits... sur lesquels il se garde de rien affirmer. »

Il raconte ensuite comment Hermainfried, roi des Thuringiens, tomba un jour des murs de Tolbiac pendant qu'il conversait avec Thierry, roi des Austrasiens *poussé par je ne sais* qui, dit Grégoire de Tours, et comment, au rapport du même historien, plusieurs assurèrent clairement que cette trahison venait de Thierry[2]. Il me semble que l'abbé Gorini a mal choisi son exemple. Grégoire de Tours ignore personnellement si la mort du prince thuringien a été le résultat d'un crime de Thierry; mais il atteste qu'un certain nombre de personnes le pensèrent. C'est une excellente manière de procéder dans les cas douteux; mais ce n'est pas ce qu'il fait dans sa narration de la mort de Sigebert et de Chlodéric. Il dit ce qu'il a appris, tout ce qu'il a appris, j'aime à le

1) « A la cité du Mans il (Clovis) envoya un messaige, et commanda que on occeist Ricemer, qui estait frère audit devant Ranacaire, pour ce qu'il cuidoit que il fust celui qui plus souhaitait son royaume: » ce qui fait faire à l'abbé Gorini (p. 424) l'observation suivante: « Or l'effroyable histoire de ces vieux âges nous apprend assez que convoiter le royaume d'un prince c'était prononcer l'arrêt de mort de ce prince, à moins qu'il ne prévînt lui même un assassinat par un meurtre. » Il est bien entendu que Ricemer païen eût été un assassin s'il avait tué Clovis, et que Clovis chrétien, en tuant Ricemer, était seulement un meurtrier. Et c'est ainsi que l'abbé Gorini prétend justifier Grégoire de Tours! Mieux vaudrait un sage ennemi.

2) Page 427.

penser (s'il cachait quelque chose, ce ne serait pas ce qui nous donnerait le plus de raisons de croire à l'innocence de Clovis), et vous avez pu juger si l'impression que vous avez ressentie, en entendant la lecture du passage de Grégoire de Tours, traduit par l'abbé Gorini, si votre impression, dis-je, à cette lecture n'a pas été conforme à celle des historiens modernes. J'ose ajouter qu'elle est conforme à celle de Grégoire de Tours lui-même. Autrement n'aurait-il pas dit qu'il ignorait si Clovis, malgré ses pourparlers avec Chlodéric, avait été pour quelque chose dans le parricide commis par celui-ci ? Ne ressortirait-il pas de son récit qu'en faisant assassiner Chlodéric, le roi des Francs avait voulu punir un misérable dont, par suite de ses relations avec lui, on pouvait le soupçonner le complice[1] ?

Grégoire de Tours, après nous avoir instruit du sort de Sigebert, de Chlodéric, de Chararic et de son fils, de Ragnachaire et de son frère, de Renomer enfin, nous dit que bien d'autres membres de la famille royale furent immolés par Clovis et il s'exprime ainsi : « Ayant tué de même beaucoup d'autres rois ou proches parents dans sa vive appréhension qu'ils ne lui enlevassent l'empire[2], il étendit son pouvoir dans toute la Gaule. » Les mots *dans l'appréhension qu'ils ne lui enlevassent l'empire*, sont nous l'avons vu, la justification de tous les crimes de Clovis aux yeux de l'abbé Gorini; je la trouve assez faible pour tant d'attentats. Je comprends d'ailleurs que cette crainte, née après les affreux épisodes précédemment racontés, mais après ces épisodes seulement, ait existé chez Clovis concurremment avec le désir d'accroître encore l'étendue de son royaume. *Une tête coupée en fait renaître mille*, a dit fort bien Corneille. Louis XI, qui avait fait empoisonner son frère, redoutait son héritier. Rien de plus naturel. Combien les petits princes mérovingiens qui subsistaient encore devaient trembler en pensant au terrible destin de ceux de leurs parents avec lesquels ils avaient toujours vécu en bonne intelligence ! Un seul avait formé manifestement le dessein de soumettre toutes les tribus franques à sa souveraineté; et ce dessein il l'avait en partie réalisé, au prix de quels forfaits ! Rien ne lui avait coûté pour

1) Au contraire, Clovis cherche à se disculper en disant qu'il ne sait pas quels ont été les meurtriers.

2) Le latin barbare de Grégoire de Tours est ici assez obscur : Il dit sur ces rois : « *De quibus Chlodoveus zelum habebat ne ei regnum auferrent.* » Liv. II, ch. XLII.

y parvenir. Qu'allaient-ils devenir à leur tour, s'ils ne faisaient eux-mêmes tomber sous leurs coups l'universel assassin? *Meurs ou tue* devait être leur devise, et, si l'on pouvait penser que l'assassinat soit dans certains cas légitime, celui de Clovis par n'importe lequel d'entre eux eût mérité cette qualification. Toutefois Grégoire de Tours ne nous dit pas qu'ils aient conspiré. Clovis craignit seulement, selon lui, qu'ils ne le fissent, et il les sacrifia tous, innocents ou non, ayant bien soin d'ailleurs d'arranger toujours les choses de manière à ce que ces nouveaux crimes ne fussent pas sans profit pour lui.

Ce qui prouve que mon interprétation, si contraire à celle de l'abbé Gorini, est la mieux fondée, c'est ce que l'on trouve ensuite dans Grégoire de Tours. Clovis n'a plus de parents et il en cherche encore à égorger : « Malheur à moi, lui fait dire Grégoire de Tours aux Francs, à moi qui suis resté comme un voyageur parmi des étrangers, n'ayant pas de parents qui puissent me secourir si l'adversité venait! » A quoi l'historien ajoute : « Mais ce n'était pas qu'il s'affligeât de leur mort; il parlait ainsi seulement par ruse et pour découvrir s'il avait encore quelque parent, afin de le faire tuer. » Voudrait-on donc qu'une inquiétude fondée sur des griefs véritables eût pu l'autoriser à sévir contre des personnes qu'aucun fait hostile, aucune parole imprudente ne désignait à sa vengeance, puisqu'il ne savait pas même si elles existaient?

A cette indiscrète question on répondra peut-être que la vendetta dont le Wehrgeld avait pour objet d'amener l'extinction s'étendait sur tous les membres d'une famille nés ou à naître. Les inconnus que Clovis recherchait, dira-t-on, étaient les parents de ceux dont il avait justement puni les démonstrations ou les intentions malveillantes. Cela suffisait pour qu'ils dussent partager leur sort. Qu'on me permette une objection : N'étaient-ils pas aussi les parents de Clovis, et celui-ci n'affectait-il pas de les rechercher pour faire d'eux ses auxiliaires, ses appuis, ses défenseurs contre toute agression appartenant à quelque autre famille? Supposons un moment qu'il s'en fût présenté un demeuré absolument étranger aux divisions que l'abbé Gorini croit avoir existé dans la famille des Mérovingiens indépendamment des agressions de Clovis, et que ce descendant de Mérovée, naïvement crédule, persuadé de la sincérité du roi franc, se fût déterminé à lui offrir son dévouement en échange des bienfaits que celui-ci promettait de lui prodiguer. On voit trop, d'après ce que nous

avons lu dans Grégoire de Tours, comment aurait été payée sa confiance.

L'abbé Gorini confesse que la scène d'hypocrisie dont nous venons de parler, n'a rien de louable, et cependant Grégoire de Tours a affirmé que Clovis marchait d'un cœur droit devant le Seigneur. Notre auteur dit à ce sujet[1] : « Eh! pourquoi chaque jour appelons-nous Titus les délices du genre humain, quoique plusieurs années de sa vie aient fait craindre en lui un nouveau Néron? Pourquoi disons-nous que Rome n'eut jamais de prince meilleur ni plus grand que Trajan, quoiqu'il eût condamné à mort les chrétiens, tout en reconnaissant leur innocence? Pourquoi célébrons-nous le génie de Corneille et de Newton, quoique le premier ait écrit Agésilas et le second son Apocalypse? Tout éloge ne suppose-t-il donc pas l'exception de ce que la raison commande d'excepter? Voilà pourquoi, malgré un acte de cruelle et perfide politique, saint Grégoire a pu louer Clovis sous d'autres points de vue et ne le pas croire taché du sang de Ragnachaire, de Chararic, etc., puisqu'il ne fit qu'exercer alors, selon le droit des Germains, le ministère de la justice contre des ennemis. »

Le malheur est que les comparaisons dont notre auteur se sert dans ce passage y sont fort mal placées. On n'appelle pas Titus les délices du genre humain lorsqu'on le représente débauché et cruel, comme il le fut dans ses premières annees; on ne loue pas Trajan, lorsqu'on le montre persécutant les chrétiens; on ne choisit pas pour admirer Corneille le moment où on rend compte de son Agésilas, et pour rendre hommage à Newton celui où l'on donne l'analyse de son Apocalypse. Mais quel moment a choisi Grégoire de Tours pour nous apprendre que Clovis marchait d'un cœur droit devant le Seigneur? Celui où il vient de nous le faire voir acquérant un nouveau trône au moyen d'un parricide qu'il a suscité et de l'assassinat du coupable qu'ont ensuite exécuté ses agents. S'il l'eût condamné alors, tout en lui donnant dans quelque autre endroit des éloges pour ceux de ses actes qui en furent dignes, les réflexions de l'abbé Gorini trouveraient une meilleure application.

Notre écrivain concède pourtant que bien des personnes pourront ne pas y souscrire. Mais il n'en maintient pas moins que Grégoire de Tours a été irréprochable dans le morceau d'histoire qui fait l'objet de ce travail. « Quel que soit l'accueil qu'on fait

1) P. 429.



à cette (notre) explication, dit-il, il est impossible, si l'on veut dépouiller tout préjugé contre l'Église, d'imaginer qu'un prélat aussi pieux que l'évêque de Tours ait écrit l'apologie de l'assassinat[1]. »

Mais c'est précisément à la piété de Grégoire de Tours égarée qu'il faut imputer cette malheureuse apologie. Et je n'en veux pour preuve qu'un autre paragraphe de l'abbé Gorini. Après avoir discuté et rejeté plusieurs motifs qu'on pourrait supposer avoir dicté à l'évêque de Tours la malencontreuse phrase dont il prend la défense, il ajoute :

« Serait-ce que la phrase de saint Grégoire sur la piété de Clovis aurait été lancée en passant et par inadvertance? Non, puisque des réflexions analogues à celles-ci se trouvent en tête des livres III et IV de l'*Histoire des Francs*. Dans le premier de ces endroits on loue Clovis d'avoir tué les *rois ennemis, écrasé les nations hostiles et subjugué les peuples de ses pères;* dans le second on présente comme *récompense de l'orthodoxie* du prince l'extension de son royaume dans toute la Gaule. C'était donc non pas une irréflexion, *mais un parti pris qui faisait donner aux agrandissements territoriaux de Clovis*, une origine légitime[2]. »

Et c'est là précisément ce que nous soutenons. — Grégoire de Tours, disons-nous, aveuglé par son zèle religieux, n'a vu dans les agrandissements successifs du royaume de Clovis que les conquêtes de la foi sur les hérétiques et les païens, et, par suite, il leur a donné une *origine légitime*, de quelque manière qu'ils aient été obtenus. Que son héros ait tué les *rois ennemis, écrasé les nations hostiles ou subjugué les peuples de ses pères* (qui, comme on le voit, sont parfaitement séparés par Grégoire de Tours, des rois ennemis et des nations hostiles), il a bien fait ; car l'extension de son royaume a été la récompense de son orthodoxie; la fin a tout justifié, quelque déplorables qu'eussent été les moyens.

D'ailleurs et à propos d'un autre fait, l'abbé Gorini avoue qu'il y avait quelquefois dans Grégoire de Tours des distractions, des absences de sens moral[3]. « Ce sens, dit-il, s'oblitère chez les plus nobles natures en ce qui concerne les crimes et les maux jour-

1) P. 429.
2) P. 450-451.
3) T. II, p. 442, à propos de la comparaison que l'évêque de Tours établit entre Clotaire allant brûler Chramne, son fils, et David allant combatre Absalon révolté.



naliers du temps où ils vivent. » Pourquoi donc avoir refusé précédemment d'admettre que Grégoire de Tours en avait manqué lorsqu'il avait prétendu que Clovis avait marché d'un cœur droit devant le Seigneur en s'emparant par son double crime du royaume de Cologne? N'est-ce pas parce qu'il y avait là une occasion d'attaquer MM. Michelet et Ampère, dont l'abbé Gorini fait volontiers ce qu'on appelle vulgairement une tête de Turc[1]?

A. DUMÉRIL.

1) M. Ampère avait dit, à propos des crimes de Clovis, que le spectacle de la barbarie avait fait perdre à l'historien des Francs le sentiment du juste, et l'abbé Gorini l'attaque vivement.

LE SYMBOLE DE LA CROIX

LE SIGNE MYSTIQUE — LE GIBET ANTIQUE — LE CRUCIFIX

LE SIGNE MYSTIQUE

La légende nationale des Juifs rapportait que, voulant les délivrer de l'oppression qu'ils subissaient sur les bords du Nil, leur Dieu Jéhova avait résolu de faire périr les premiers nés de tous les Égyptiens; et qu'à cet effet il avait ordonné aux Israélites de tracer avec du sang d'agneau un signe mystique sur leurs portes, afin qu'à l'heure de sa justice leurs demeures fussent distinguées de celles des Égyptiens[1].

On demeurait par suite persuadé en Israël qu'il en devait être de même dans toutes les circonstances analogues. C'est ainsi que le prophète Isaïe[2] annonçant que la colère de Dieu s'exercera sur tous ses ennemis, rassurait les bons en leur disant qu'ils seraient marqués d'un signe spécial. Dans la vision d'Ézéchiel[3], lorsque Dieu se propose de châtier par l'extermination son peuple rebelle, il est dit : « Le Seigneur appela un homme qui avait une écritoire pendue à ses reins et lui donna ordre de passer au milieu de la ville de Jérusalem et *de marquer au front d'un* THAU tous les hommes qui gémiraient sur les abominations d'Israël. Puis s'adressant à d'autres : Allez, leur dit-il; frappez, frappez sans pitié hommes, vierges, enfants; *mais ne tuez aucun de ceux sur le front desquels vous verrez un thau.* »

On ne pouvait ainsi manquer de croire qu'il fallait qu'un signe distinctif désignât aux yeux du Messie, lors de sa venue, quels

1) Exode, XII.
2) Isaïe, LXVI, 19. καὶ καταλείψω ἐπ' αὐτῶν σημεῖον.
3) Ezéchiel, IX, 3, 4.

seraient ses élus. Donc les apôtres de Jésus, et c'était là un de leurs caractères particuliers, se disaient les envoyés de l'Oint, chargés par lui de marquer ceux qui devaient avoir place au Royaume de Dieu. Ainsi on lit dans l'Apocalypse : « Je vis un autre ange qui montait du côté de l'Orient tenant *le sceau du Dieu de vie* et il cria à grande voix aux quatre anges qui avaient pouvoir de nuire à la terre et à la mer : ne nuisez pas à la terre *jusqu'à ce que nous ayons marqué ceux qui appartiennent à Dieu*[1]. » C'est aussi pourquoi il est dit aux fidèles dans l'Épitre aux Éphésiens : « Ayant cru au Christ, *vous avez été marqués du sceau*[2]. » De nombreux passages du Nouveau Testament montrent l'importance qu'on attachait à l'empreinte sur les fidèles du sceau divin, qui était le gage de leur salut[3].

L'application du *sceau*, σφραγίς, se faisait habituellement sur le front ou sur les mains des disciples[4], parfois à l'oreille[5].

Cet usage demeura longtemps en vigueur parmi les chrétiens. Il n'était pas encore tombé en désuétude au vᵉ siècle. « Le signe de l'Ancienne Alliance, dit saint Augustin[6], la circoncision, demeurait caché sous la chair, le signe de la Nouvelle Alliance, la croix, se porte ouvertement sur le front. Dieu l'a ainsi ordonné. » De son côté, saint Jérôme écrit : « Des anciennes lettres hébraïques dont se servent encore aujourd'hui les Samaritains, la dernière, *le thau* a la forme de la croix; c'est elle qui est figurée sur le front des chrétiens et qui est communément tracée sur leurs mains[7]. » On trouve dans les catacombes de Rome un certain nombre de portraits attribués à des chrétiens qui portent au front le signe mystique[8]. On en voit encore un curieux exemple dans une ancienne peinture sur verre du xiiᵉ siècle, de l'église de Saint-Denis, représentant le sacre d'un évêque; le front du personnage est marqué de l'emblème divin[9].

1) Apoc., vii, 3. ἄχρι σφραγίσωμεν τοὺς δούλους τοῦ θεοῦ.
2) Epître aux Ephesiens, i, 13. ἐν ᾧ καὶ πιστεύσαντες ἐσφραγίσθητε.
3) Romains, iv, 11; II Corinth., i, 22; Galates, vi, 17; 1 Éphésiens, i, 13, 14; II Timothée, ii, 19; Apocalypse, iii, 12; vii, 4, 8, ix, 4; xiv, 1; xxii, 4.
4) Apoc., xx, 4, ἐπὶ τὸ μέτωπον καὶ ἐπὶ τὴν χεῖρα αὐτῶν.
5) Deutéronome, xv, 17; Epiphane, *Contra hæreses* : Carpocratiens, 5.
6) *Tract. in Joan.*, cité par Denis Pétau, *De theologicis dogmatibus*, t. V, l. XV : *De cruce domini et cultu ejus*, ch. x : « Signum Veteris Testamenti circumcisio in latente carne; signum Novi Testamenti crux in libera fronte. »
7) Cité par Denis Pétau., *loc., cit.*, ch. vii : « Antiquis Hebræorum litteris quibus usque hodie utuntur Samaritani, extrema Thau littera crucis habet similitudinem; quæ in christianorum frontibus pingitur et frequenti manus inscriptione signatur. »
8) Boldetti, *Osservazioni sopra i cimitery.*
9) Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*, t. VII, pl. 238.

L'opération se pratiquait par une figure tracée à l'encre[1] avec une plume de roseau, ou par le tatouage dont l'usage était commun dans l'antiquité[2]. Mais le plus souvent, selon la coutume de certains cultes asiatiques, le signe était empreint sur le corps du néophyte par une cicatrice[3] produite soit par un fer rougi, soit avec un rasoir, soit avec la pointe d'un couteau ou d'une épée[4].

Mais comme tout le monde n'était pas disposé à se laisser brûler ou entailler la chair, on se contentait le plus souvent de porter l'emblème peint ou brodé sur les vêtements comme on en voit la représentation sur la tunique du fossoyeur dont la tombe est aux catacombes de Saint-Callixte à Rome[5]. On fabri-



quait aussi des sceaux ordinairement en bois, en bronze, en argent, en or[6], et pour les rendre portatifs on les munissait d'un anneau ou anse. C'est ce qu'on appelle les *croix ansées*. On s'en ornait ainsi ostensiblement ou secrètement sous les vêtements[7].

Il était toutefois à craindre que le sceau mystique imprimé sur le corps ou sur la tunique du croyant ne demeurât pas suffisamment apparent après sa mort, et que celui-ci, méconnu au

1) Ezéchiel, cité ci-dessus; saint Jérôme, id.
2) S. Munk, *Palestine*, p. 93*b*; Juvénal, *Sat.*, v, 93; Pline, *Hist. Nat.*, vi, 4; xxii, 2.
3) Apoc., xx, 4. Τὸ χάραγμα.
4) Epiphane, *Contra hæreses*. Carpocratiens, 5.
5) F. Wey, *Rome*, p. 179.
6) Giacomo Bosio, *De cruce triumphante*, l. VI, ch. ii.
7) « Chaque fidèle, dit saint Jean Chrysostome, porte la croix suspendue à son cou; on la voit sur tous les habits, dans les chambres, sur les lits, les instruments, vases, livres, coupes et jusque sur les animaux eux-mêmes. » Cité par Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 413.

jour de la venue du Christ, ne fût pas ressuscité, demeurât oublié. On enfermait donc avec lui dans la bière ou *arca* des emblèmes d'argile, de marbre ou de métal selon la fortune ou la qualité du défunt; on en peignait l'image sur le couvercle; on la traçait parfois sur les pierres tumulaires, et cette pratique devint constante plus tard[1].

C'était d'ailleurs un usage général dans l'antiquité de mettre dans les sarcophages des vases, des figurines ou autres objets mystiques spécialement destinés à témoigner auprès des divinités infernales du culte auquel le mort avait été initié. « J'appartiens à la fille de Demeter, » lit on sur une petite lame d'or trouvée dans une tombe grecque de Pœstum[2].

Les chrétiens n'étaient toutefois pas les seuls à porter sur leurs corps ou sur leurs vêtements la marque de leurs croyances. Les membres des divers autres cultes l'avaient fait avant eux et le faisaient en même temps qu'eux. « Je vis, dit le voyant de l'Apocalypse[3], une autre bête monter de la terre... Elle faisait que tous, grands et petits, portaient sa marque sur leurs mains et sur leurs fronts. » De son côté Tertullien[4] s'écrie : « C'est le diable qui inspire les hérétiques; c'est lui qui fait *imiter* dans les mystères des faux dieux nos saintes cérémonies... C'est ainsi qu'il fait marquer au front les soldats de Mithra lorsqu'on les initie. » Tous les Assyriens, dit Lucien[5], portent des stigmates; les uns aux mains, les autres au cou. » Dans une peinture de vase qui représente la mort d'Orphée, la Bacchante furieuse est tatouée aux bras de plusieurs signes suivant l'usage thrace[6].

Les apôtres de la Bonne Nouvelle n'avaient pas plus imaginé l'idée que la forme de cet emblème mystique. Se donnant pour mission de faire entrer les Gentils dans la famille d'Abraham, ils ne pouvaient qu'adopter le sceau glorifié par les prophètes d'Israël. Ce sceau était formé par deux petites barres. La figure qu'elles constituaient ainsi était celle de la lettre *thau* de l'ancien alphabet hébraïque; aussi l'appelait-on le *thau*[7].

1) Aringhi, *Roma subterranea*, liv. I, ch. XXVII. On disait que Constantin fit mettre dans le tombeau des saints apôtres des sceaux en or d'une grande valeur.
2) François Lenormant, *La Grande-Grèce*, t. I, p. 416.
3) Apoc., XIII, 16; voir encore XIV, 9; XV, 2; XIX, 20.
4) *Contra hæreses*, 40.
5) *De syria Dea*, 59.
6) Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, pl. 172 bis, n° 645.
7) Ezéchiel, *loc. cit.*; saint Jérôme, *Id.*

Ce signe avait, disait-on, une merveilleuse puissance. On racontait les miracles qu'il avait produits, on énumérait les protégés de Jéhova qu'il avait sauvés des périls et de la mort[1].

+

C'était le Thau que les fils d'Israël avaient tracé avec du sang d'agneau sur les poteaux et le linteau de leurs portes au jour de leur sortie d'Égypte. Durant le combat de Josué contre les Amalécites, Moïse, Aaron et Hur étaient montés, lisait-on dans la Bible[2], au sommet d'un coteau pour en suivre les péripéties; tant que Moïse tenait les bras étendus, les Hébreux étaient vainqueurs; et lorsque par fatigue il les laissait tomber la victoire passait aux ennemis; Hur et Aaron alors, chacun d'un côté, soutinrent les bras de Moïse pour figurer le thau et le triomphe du peuple de Dieu fut assuré.

Aussi voit-on sur les médailles juives des Maccabées le thau, gage de l'indépendance, placé entre deux cornes d'abondance[3].




Il en fut de même sous les princes Iduméens. Le thau entre deux cornes d'abondance est souvent répété sur les monnaies d'Hérode. On y remarque également un autel surmonté d'un vase et à sa droite est le thau ansé[4].




Sous Simon Barcochébas, le Messie ou Christ, qui durant cinq ans, tint en échec les forces romaines, un temple tétrastyle est gravé sur les monnaies; au revers se lit la légende en caractères hébraïques *à la liberté de Jérusalem*; au faîte du temple

1) Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 377. Voir surtout G. Bosio, *De cruce triumphante*.
2) Exode, XVII, 10, 13. Justin, *Dialogue avec Tryphon*.
3) J. de Saulcy, *Recherches sur la numismatique hébraïque*, pl. III, 10; pl. IV, 10.
4) Id., *Ibid.*, pl. VI, 6; X, 1.

brille sur quelques-unes l'*étoile de Jacob*, sur d'autres le *thau mystique*, symboles équivalents de la délivrance et de la gloire promise à Israël[1].





Les juifs avaient emprunté à leurs voisins leur signe mystique comme tant d'autres conceptions religieuses et les symboles qui les exprimaient.

Depuis des siècles il était, dans la vallée du Nil, l'emblème *de la vie céleste*[2]. Les sculptures et les peintures antiques de l'Égypte nous le montrent placé à la main des divinités[3],



des rois, des prêtres pour leur servir d'attribut. Sur un grand nombre de monuments, on le voit aussi porté, par des mystes ou initiés. Il servait à caractériser la régénération ou la vie nouvelle qu'ils acquéraient par l'accomplissement d'une série d'actes religieux dont le premier était la purification par l'eau ou une sorte de baptême [4]; c'était aussi le gage de la vie

1) Nombres, xxiv, 17.

2) *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVI : Letronne, *Examen archéologique de ces deux questions : 1° La croix ansée égyptienne a-t-elle été employée par les chrétiens d'Egypte pour exprimer le monogramme du Christ? 2° Retrouve-t-on ce symbole sur les monuments antiques étrangers à l'Egypte?* page 261; Raoul-Rochette, *De la croix ansée ou d'un signe qui lui ressemble, considérée principalement dans ses rapports avec le symbole égyptien sur des monuments étrusques et asiatiques*, p. 286-293.

3) Champollion-Figeac, *Egypte Ancienne*, pl. 67.

4) Félix Lajard, *Observations sur l'origine et la signification du symbole appelé la croix ansée*. (*Mém. de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, t. XVII, p. 358.)



céleste après la mort et aussi celui de la résurrection du corps [1].

Le thau était parfois placé sur un petit globe ou sur un cœur; et ce hiéroglyphe, *nablium*, symbolisait la perfection.

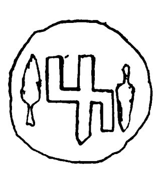
On retrouvait ce même emblème en Assyrie et en Perse avec la même valeur idéographique qu'en Égypte. Dans les anciennes sculptures orientales il se voit à la main ou sur les vêtements des prêtres et des hauts personnages qui y sont représentés, comme par exemple dans la gravure que donne Rich d'après une des sculptures de Persépolis [2]. Sur les monuments égyptiens on voit des captifs asiatiques porter le thau suspendu à leur cou. Le British Museum possède les statues de Samsi-Hou et





d'Assournasirpal. La poitrine de ces rois grands-prêtres assyriens est ornée du thau.

Chez quelques autres personnages les extrémités des barres du thau sont recourbées, de la même façon que sur la tunique du fossoyeur et figurent des *gammas*. Aussi l'emblème, sous cette forme, est-il communément appelé *croix gammée*.



Il était également en honneur chez les Phéniciens. Dans le temple de Gaza, il servait d'attribut au dieu Marnas ou soleil,

1) Une des vignettes du *Rituel Funéraire* représente la momie couchée sur un lit funèbre et l'âme ou l'épervier à tête humaine volant vers elle et lui apportant la *croix ansée*.

2) A. Rich, *Dict. des Ant. Romaines et Grecques*. Sceptuchus.

principe de vie ; et on le voit reproduit sur les monnaies de cette ville [1].

Il jouait aussi un rôle important dans le mythe de la Vénus asiatique. Il est figuré sur des médailles, des bas-reliefs, des cônes et des cylindres qui se rapportent au culte de cette divinité. Les monnaies autonomes de la ville de Sidon, et diverses médailles nous offrent l'image d'Astarté, *Aschéra* ou la *For-*





tunée, ainsi que la qualifie la Bible, tenant de la main droite un long sceptre terminé par le thau [2].

On adorait ordinairement d'ailleurs Vénus en portant la main droite à la bouche après avoir croisé l'index et le pouce pour former le signe [3]; et le miroir, attribut de la déesse, n'était que le thau ansé tenu par le pied au lieu de l'être par l'anneau.

On est ainsi fondé à penser qu'à la suite des multiples et parfois intimes relations qu'amenèrent le commerce, les guerres, les réunions sous un même sceptre, entre les populations de l'Asie occidentale et celles de l'Égypte, il s'était établi entre elles une certaine fusion d'idées, et que ce qu'on nomme aujourd'hui la *croix ansée* et qu'on appelait au siècle dernier le *thau égyptien* était un symbole qui répondait à une croyance commune, celle de la *vie nouvelle* ou du *salut* [4].

Mais le culte du thau n'était pas demeuré confiné en Asie et et en Égypte. Dès la plus haute antiquité on le trouve en usage en Grèce et en Italie.

1) Raoul-Rochette, *loc. cit.*, t. XVI, pl. 20.

2) Lajard, *loc. cit.*, t. XVII, pl. 374 ; Id., *Recherches sur le culte de Vénus*, pl. 25. — Médailles du British Museum.

3) Apulée, *Métamorphoses*, 64. En parlant des admirateurs passionnés de Psyché il dit : « Admoventes oribus suis dexteram, primori digito in erectum policem residente, ut ipsam prorsus deam Venerem, religiosis adorationibus venerabantur. »

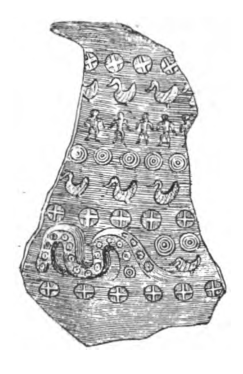
4) F. Lajard, *loc. cit.*, p. 348 et 360 ; Raoul-Rochette, *Note sur la croix ansée asiatique*. (*Mém. de l'Ac. des Ins. et Belles-Lettres*, t. XVII, p. 375.)

Dans les tombeaux de Mycènes, M. Schlieman a trouvé de nombreux *tau* en or que les guerriers grecs portaient probablement de leur vivant[1]. Il en a aussi rencontré dans les fouilles d'Hissarlik.

Cet emblème figure sur des médailles des Acharnanes, d'Athènes, d'Alexandre, des Séleucides[2]. On le trouve également sous la forme de *croix gammée* sur les monnaies de Corinthe et de Syracuse[3].

On reconnaît le tau sur de nombreux objets qui proviennent des Étrusques[4]. Dans un antique cimetière découvert en 1853 aux environs de Bologne, à Villanova, près de la voie Æmilia, on a retiré des urnes cinéraires contenant des restes humains calcinés ; parmi les ornements les plus habituels qui couvrent ces ossuaires, on remarque le tau ; ce même signe est aussi répété sur les cylindres et les vases placés dans les tombes[5]. Dans les débris de l'industrie humaine que renferment les *terramares* de l'Émilie et qui remontent à mille ans au moins avant notre ère, le tau est tracé sur la plupart des poteries[6]. La fréquence





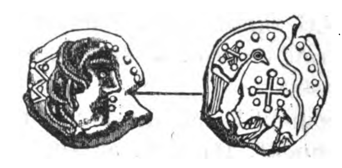
de sa figuration montre bien qu'il constituait un symbole auquel ces populations attachaient une grande importance. Au musée étrusque du Vatican on voit encore sur les décorations d'anciens sépulcres des personnages sur la poitrine desquels le tau est dessiné avec précision.

1) Schlieman, *Mycènes*, ch. VII.
2) Letronne, *loc. cit.*, p. 272.
3) Mionnet. *Descript. de Médailles.* Corinthe, nos 7, 8, 9. Syracuse no 10.
4) Raoul-Rochette, *loc. cit.*
5) G. de Mortillet, *Le signe de la croix avant le christianisme*, ch. II.
6) Id., *ibid.*, ch. I.



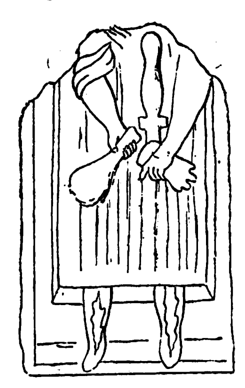
Ce signe figure aussi sur les médailles gauloises. Les premières monnaies de la Gaule paraissent avoir été des rouelles, c'est-à-dire de petites roues à quatre rayons formant le tau. C'était évidemment un symbole car il fut maintenu sur les monnaies à tête des époques postérieures [1].





Des sculptures antiques montrent que le tau était en Gaule un emblème religieux en usage dans ce que nous appelons aujourd'hui le paganisme. Le père Dom. Martin, de la Congrégation de Saint-Maur, nous en fournit un exemple dans la *Religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité.*

« Sur des monuments trouvés à Framont en Lorraine, dit-il [2], on voit encore des druides représentés d'une autre manière; mais les reliefs qui les représentent sont si biffés qu'ils font re-



gretter tout ce que les injures du temps ont emporté, principalement les têtes qui toutes ont sauté.

« Le premier druide paraît n'être vêtu que d'une tunique qui ne va qu'à mi-jambe; les bras sont nus jusqu'au coude; dans la main droite, il tient je ne sais quoi qui peut être pris également ou pour un pot ou pour une bourse, ou enfin pour un gant gâté

1) G. de Mortillet, *loc. cit.*, ch. IV.
2) T. I, p. 215-218. — Framont (Vosges), ancien canton de Schirmeck, cédé à l'Allemagne.



par le temps; dans la gauche, il a certainement un gant; *et de son col pend en guise de bulle une espèce de croix renversée dont le pied est fort long.*

« Ce premier druide fournit des réflexions qu'on ne doit point passer; la première regarde l'espèce de croix qui pend à son col.

« Les Égyptiens se servaient du hiéroglyphe de la croix pour marquer la vie future.... Mais je doute, avec raison, que ce qu'on prend pour des croix en soient véritablement surtout de la nature de celle qu'on entend à présent. Il y a bien plus d'apparence que c'étaient des clefs à l'égyptienne.

« L'explication que je donne à la clef de notre druide est conforme à celle que Jésus-Christ donne lui-même à la clef dont les Hébreux honoraient les Scribes pour marque de leur doctorat. Mais ce qui mérite une attention particulière, c'est que la clef de ce druide lui pend à l'épaule... Non seulement les ministres des faux dieux portaient des clefs sur les épaules, mais les prêtres de la maison d'Aaron en portaient aussi, comme nous l'apprend Isaïe. »

Il n'est pas certain que ce relief représente un druide et l'assimilation du tau à une clef que propose le savant bénédictin ne saurait être acceptée. Mais il demeure incontestable que nous avons sous les yeux la représentation d'un pontife ou tout autre personnage gaulois revêtu d'un emblème religieux.



On peut remarquer encore un des bas-reliefs qui ornaient les antiques sépulcres découverts à Metz et dont Meurisse a eu soin de prendre les dessins [1]. L'inscription porte : Julio Ruesario

1) Dom Martin, *Religion des Gaulois*.

Medivixtae convic viva p. c'est-à-dire que la femme survivant à son mari lui fait élever ce monument. Le mari et la femme sont représentés portant des *acerra* ou boîtes contenant l'encens destiné à être brûlé sur l'autel; celle de la femme est munie du *tau* ou de la *croix*.

Or, c'est bien là une famille de pieux païens. Si, par l'absence de la partie supérieure de la table, on ne lit plus D. M. *Diis manibus*, la comparaison des autres bas-reliefs similaires permet de s'en convaincre. Ainsi on voit Afranius Heliodorus, propriétaire de la rue des Cordonniers, à Metz, tenant de la main gauche une *acerra* toute pareille, et de la droite une patère dont il verse le contenu sur la flamme de l'autel[1].

Le tau servait également d'attribut à plusieurs des divinités de l'Olympe.

Ainsi le spectre que tenait Jupiter Axur ou Vejovis était terminé par cet emblème et ressemblait assez à celui que nous avons vu à la main de Vénus ou Astarté[2].

Sur une pierre gravée du Musée Napoléon Diane porte le thau au dessus de sa tête[3].

Une antique peinture représente Dionysos tenant dans la main droite[4] un cep de vigne et dans la gauche une coupe à deux anses. Son bandeau est parsemé d'emblèmes.



Il était devenu, on le sait, la divinité chtonienne par excellence; il était assimilé à Hadès ou plutôt il l'avait supplanté; on l'avait, par suite, intimement uni à Déméter et à Coré. Dieu mourant périodiquement pour ressusciter au printemps, il ne descendait aux enfers que pour en ressortir vainqueur de la mort; c'est lui qui redonnait la vie et φερέσβιος était une de ses qualifications.

1) Cf. A. Rich, *Dict. des antiq. rom. et grecques*, Acerra; Ch. Daremberg et Edm. Saglio, *Dict. des Antiq romaines et grecques*, Acerra.
2) D. Guigniaut. Les *Religions de l'Antiquité*, pl. 69, n° 262.
3) Id., *ibid*, pl. 67.
4) W. Smith, *Dictionary of Greek and Roman Antiquities*, Cantharus.



Rien n'est donc plus naturel que de rencontrer sur une médaille de Sardes de l'époque romaine Déméter tenant d'une main la corne d'abondance et de l'autre des épis et une rame dont la barre forme le symbole [1].

Des médailles gréco-romaines dont Giacomo Bosio donne quelques spécimens [2], représentent la Fortune tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre soit un gouvernail soit un





mât de navire munis de l'emblème mystique qui devait conduire à bon port. L'intention est ici évidente dans le croisement de la barre du gouvernail, *clavus*, avec le manche, *ansa ;* car dans la pratique la barre s'emboîtait dans le manche et formait un équerre et non une croix. Une des médailles d'ailleurs porte en légende : *Bonne Fortune.*

Également au revers d'une médaille lydienne d'Alexandre Sévère on voit Diane d'Éphèse sur un char traîné par deux cerfs et portant dans sa main droite une Fortune qui tient la rame mystique [3].

A Rome les Vestales portaient le thau symbolique attaché au collier qu'elles avaient à leur cou. Il se voit aussi sur un très grand nombre de phalères qui servaient de décorations aux soldats romains [4].

Sur des médailles de Jules César on voit sa tête laurée et voilée entre le bonnet de flamine et le bâton d'augure avec la légende : *Parens Patriae Caesar.* Au revers, le triumvir monétaire

1) D. Guigniaut, *loc. cit.*, pl. 150, n° 564 *a.*
2) G. Bosio. *loc. cit.*, l. V, ch. XII. « Quod antiqui ethnici nescientes quid facerent, crucis figura et imagine in multis utebantur.
3) D. Guigniaut, *les Religions de l'Antiquité*, pl. 89, n° 320.
4) A. Rich. *loc. cit.* PHALERÆ.

a gravé son nom, Cossutius Maridianus, en quatre lignes qui[1] se coupent pour figurer très vraisemblablement le tau symboliques de Vénus dont l'heureux vainqueur de Pharsale[2] prétendait descendre. Sur d'autres médailles, en effet, dont la face est pareille, on voit au revers, avec le même nom de Cossutius Mari-



dianus, Vénus debout tenant une Victoire et un bouclier[3]. C'est peut-être à ce talisman que Plutarque fait allusion quand il fait dire par César au batelier craignant la tempête : *Tu portes César et sa Fortune*[4].

Des médailles du triumvir Marc-Antoine nous montrent sa galère prétorienne munie du thau symbolique[5]. Des médailles



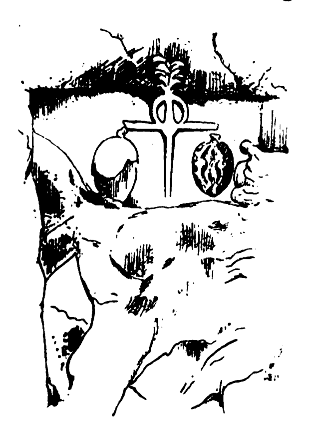


de Vespasien, à qui les légions d'Asie et d'Égypte avaient donné l'empire et aussi quelques-unes de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, présentent les bustes laurés de ces princes, et au revers l'on voit la Fortune tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre un gouvernail dont la barre croisait le manche pour former le signe.

1) H. Cohen, *Description des médailles impériales*. Jules César, 22.
2) Suétone, *Jules César*, 6. « A Venere Julii cujus gentis familia est nostra. » Horace, *Odes*, IV, 15.
3) H. Cohen, *loc. cit.*, 23.
4) Plutarque, *Vie de César*, 38. Καίσαρα φέρεις καὶ τὴν Καίσαρος τύχην συμπλέουσαν.
5) G. Bosio, *loc. cit.*; H. Cohen, *loc. cit.* Marc Antoine.



Sur les enseignes des princes Sassanides, ces invincibles ennemis des Romains, figurait également le thau. A la base des rochers de Nakch i Roustâm, ils ont placé leurs sépultures et ont voulu laisser les monuments de leur gloire à côté de ceux



des Achéménides. Là, près d'un colossal bas-relief qui représente l'empereur Valérien aux pieds de Sapor, d'autres sculptures font voir des écuyers portant des étendards ; et l'on peut constater qu'ils ont la forme de thau [1].

Le thau était encore l'attribut de la divinité chez les Scythes. On le constate sur leur idoles qui ont été représentées sur la colonne qu'Arcadius érigea à Constantinople en l'honneur de Théodose et sur laquelle, à l'imitation de celle de Trajan à Rome, il avait fait sculpter les victoires de son père [2].

La figure du thau constituait donc, avant l'établissement du christianisme, un symbole religieux fort répandu et les apôtres le trouvaient en honneur dans presque toutes les contrées où ils apportaient la bonne promesse. Le fait était incontestable et ne fut pas contesté par les Pères de l'Église.

Les écrivains ecclésiastiques en effet conviennent que dans d'autres cultes, notamment dans celui de Mithra, les initiés étaient comme les chrétiens marqués au front d'un emblème

1) F. Lajard, *loc. cit.*; Eug. Flandin et Pascal Coste, *Voyage en Perse*. Nakch i Roustâm. Texte, p. 147, pl. 183, 184.
2) A. Banduri, *Commentarii in antiquitates Constantinopolitanas*, pl. IX, page 417.





analogue[1]. Il est vraisemblable aussi que le thau dont, nous voyons les mystes munis sur les sculptures et les peintures égyptiennes, devait servir aux affiliés aux mystères d'Isis et d'Osiris non seulement aux bords du Nil, mais aussi en Grèce et en Italie où ils formaient de nombreuses confréries.

Selon Socrate et Sozomène[2], lorsqu'au IVe siècle les chrétiens d'Alexandrie procédèrent à la démolition et au pillage du temple de Sérapis, ils trouvèrent gravées sur des pierres sacrées des caractères qui avaient la figure de ce qu'ils appelaient la *croix*. Ils prétendirent alors que ces signes appartenaient à leur religion; les gréco-égyptiens soutinrent qu'ils étaient propres à leur culte; on dut convenir qu'ils étaient communs au Christ et à Sérapis, et cette similitude de symbole aurait, disent ces auteurs, déterminé un grand nombre de gentils à embrasser le christianisme et à recevoir le baptême. Il est probable que gentils et chrétiens n'avaient pas attendu aussi longtemps pour s'apercevoir de cette similitude[3]; mais on ne saurait nier qu'ils l'aient reconnue.

Il y a plus. Un trouble dans la raison humaine se manifesta, on le sait, à la fin du second siècle et aux siècles suivants, alors que le mysticisme oriental et le fatalisme, qui en est la conséquence, supplantèrent l'esprit scientifique et le sentiment de liberté qui avaient caractérisé la civilisation hellénique. La philosophie elle aussi, à la suite de l'école d'Alexandrie, propageait de chimériques croyances au sujet du monde supra-sensible. Les philosophes de profession ne se distinguaient guère des hiérophantes des sectes religieuses[4]; quelques-uns chassaient les démons et les spectres, prophétisaient, assuraient des places au ciel[5]. Aussi voyait-on des maîtres et des disciples porter au front un emblème analogue à celui des sectateurs de Mithra, d'Isis, ou du Christ. « Beaucoup d'entre les sages eux-mêmes

1) Tertullien, *Apolog.*, *loc. cit.*; Justin, *Apolog.*
2) Socrate, liv. V, ch. XVII; Soromène, liv. VII, ch. XV.
3) Dans la lettre attribuée à Hadrien et que ce prince aurait écrite d'Egypte, on lit : *ceux qui adorent Sérapis sont des chrétiens*. Les auteurs ecclésiastiques ont généralement attribué la confusion qu'aurait faite le prince à l'usage commun aux deux religions de la *croix ansée*.
4) « Un jour, dit Porphyre dans la *Vie de Plotin*, qu'à la fête de Platon je lisais un poème sur le mariage mystique, quelqu'un s'écria que j'étais fou parce qu'il y avait dans ce poème trop d'exaltation. Plotin prit alors la parole et me déclara d'une façon à être entendu de tous les assistants : *Tu viens de nous montrer que tu es en même temps poète, philosophe et hiérophante.* »
5) Lucien, *Le conteur de fables*.

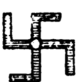


du monde, dit en effet saint Augustin[1], qui méprisent la croix du Christ la portent cependant sur leurs fronts; et ce qu'ils trouvent déshonorant, ce qu'ils insultent chez nous, ils le placent chez eux au siège de l'honneur. »

Durant les premiers siècles de notre ère, presque tout le monde, on le voit, ajoutait foi à la puissance mystérieuse du tau. Les Pères de l'Église tiraient de la considération universelle dont il jouissait une preuve de son efficacité. Il est, disaient-ils[2], universellement répandu dans la nature. On le voit dans l'intersection des lignes célestes formées par les quatre points cardinaux; l'homme qui nage, l'oiseau qui vole, le laboureur dans le timon de sa charrue, le marin dans la mâture ou l'ancre de son navire, pour arriver à leur but, y ont recours; on l'aperçoit sur les étendards des légions et on le prend ainsi à témoin dans les serments militaires.

Ce signe était encore honoré comme un emblème religieux dès la plus haute antiquité dans la Chine; il l'était aussi dans l'Amérique du Nord et dans celle du Sud avant l'arrivée des Européens[3]; et il avait pour ces populations la même signification d'emblème de la vie.

Il n'est donc pas téméraire de dire qu'il fut le symbole de la religion primitive du genre humain, dont on retrouve les éléments dans tous les mythes de l'antiquité, c'est-à-dire du culte du soleil. L'astre éclatant du monde ne pouvait manquer de paraître aux yeux des premiers hommes le principe de lumière et de la chaleur, c'est-à-dire de la vie.



Les Indous pour produire le feu se servaient d'un instrument composé de deux parties. L'une était formée de deux barres de

1) Cité par D. Petau, *loc. cit.* liv. XV, ch. x. « Ut plurimi etiam ex ipsis sapientibus sæculi, quibus videbatur ignominiosa crux Christi ea in fronte signentur; et de qua erubescendum putabant nobisque insultabant, eam in pudoris arce constituant. »

2) Justin, 2e *Apolog.*, 35; Tertullien, *Apolog.*, 16, 18; J. Lipsius, *De cruce*; G. Bosio, *De cruce triumphante*; Didron, *Iconographie chrétienne.*

3) G. Dumoutier, *Le swastika et la roue solaire dans les symboles et dans les caractères chinois* (*Revue d'ethnographie*, juillet 1885); Mourant Brock, de l'université d'Oxford, *La croix païenne et chrétienne*, et les sources indiquées par ces auteurs.



bois se coupant à angles droits et recourbées à leurs extrémités en forme de la lettre grecque *gamma*; on l'appelait en sanscrit *swastika*. Au centre, à la jonction des deux barres était pratiqué un trou dans lequel pénétrait une sorte de pieu, *pramantha*, qui dans un mouvement rapide de rotation s'échauffait et s'enflammait[1].

C'est par un procédé analogue que de nos jours certaines peuplades sauvages se procurent du feu; et il est incontestable qu'il a dû être pratiqué dans une antiquité très reculée. Aussi les traditions religieuses en avaient-elles fait un instrument sacré.

A Rome, quand dans le temple de Vesta le feu venait à s'éteindre par la négligence d'une prêtresse, il était interdit de le rallumer avec une flamme apportée du dehors. Il fallait, selon les règlements liturgiques, le produire de nouveau à l'aide d'une sorte de swastika[2]. Chez les Parses, conservateurs des anciens rites mazdéens, le swastika figure au nombre des moyens prescrits pour rallumer le feu de l'autel.

Or le *swastika*, ou selon la signification propre du mot *ce qui est excellent*, constituait une figure identique à celle de la *croix gammée* que nous avons rencontrée sur la poitrine de personnages persans, sur les monnaies de Gaza, de Corinthe, de Syracuse, sur la tunique du fossoyeur. La croix gammée fut donc un symbole du feu et de la lumière.

Mais le swastika est un instrument relativement compliqué et perfectionné. Le mode primitif de produire le feu a dû être plus simple et fut vraisemblablement le frottement de deux bâtons de bois sec glissant l'un sur l'autre dans un mouvement de va-et-vient[3]. Inhabiles à déterminer les véritables causes des phénomènes, les premiers humains n'ont pu manquer d'attribuer une vertu efficace au croisement lui-même des deux barres et de lui vouer un culte. Que ne devaient-ils pas se croire en droit d'espérer de la puissance mystérieuse qui produisait à leurs yeux étonnés le feu et la lumière. Et une fois établie toute croyance superstitieuse se transmet de génération en génération et devient indéracinable.

Par suite de l'origine de ce symbole ce qui en faisait l'essence,

1) C'est là, on le pense généralement aujourd'hui, l'origine du mythe grec de Prométhée.

2) Pomp. Festus. *De signif. verb.* Ignis Vestae. Cf Juste Lipse. *De Vestae et Vestalibus*.

3) Lucrèce. *De Natura rerum.*, ch. v, 1090-1100.

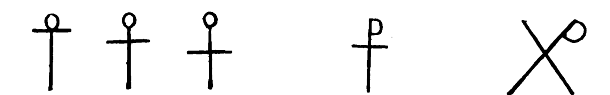


c'était l'intersection de deux droites; la façon dont elle se produisait était chose secondaire.

Ainsi on voit les deux barres se couper à angles droits; dans ce cas, celle qui forme la hampe, est parfois plus longue que la traverse et sa partie supérieure est plus courte que l'inférieure; souvent la traverse est de même grandeur que le montant et le partage en deux parties égales; d'autre fois la traverse affleure la tête de la hampe. Quand l'intersection ne se fait pas à angles droits, la figure du symbole est à peu près celle du signe la multiplication. Enfin, il arrive qu'une ou plusieurs des extrémités des barres soient recourbées.



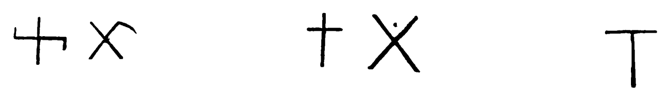
Les symboles destinés à être portés à la main ou suspendus au cou des initiés étaient munis à l'une des extrémités d'un anneau ou *anse* ainsi qu'on nomme ordinairement cet appendice.



Et ces dernières formes devinrent en conséquence des types aussi sacramentels que les autres.

A ce sujet, il faut remarquer que les divers modes sous lesquels nous trouvons représenté l'emblème mystique ressemblent aux figures qu'avait affectées la lettre thau chez les Phéniciens et chez les peuples qui, comme les Hébreux, les Grecs, les Étrusques et autres populations anciennes de l'Italie, et les Romains, avaient directement ou indirectement emprunté les caractères de leur écriture [1]. Il est en effet figuré de la sorte

Chez les Phéniciens. Sur les monnaies hébraïques. Chez les Grecs.



Ainsi pour toutes les populations de langue syro-chaldaïque ou grecque, l'emblème sous ses diverses formes pouvait

1) Raoul-Rochette, *loc. cit.* (*Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, t. XVI, p. 296.) — Ch. Daremberg et Edm. Saglio, *Dict. des antiquites grecques et romaines*, Alphabetum.

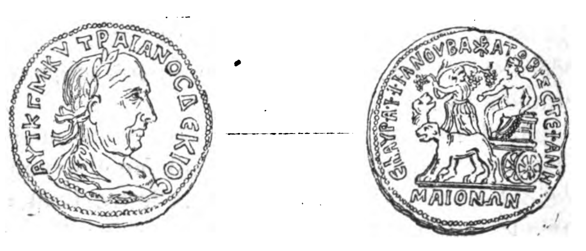


donc s'appeler le thau ou tau. Les signes X et X n'étaient point, comme on l'a cru et affirmé plus tard, les monogrammes du Christ figurés soit par la première lettre du mot grec χριστός, soit par la réunion de la première et de la seconde. Ils étaient la représentation du thau phénicien ou hébraïque. Ce fut plus tard dans les hétairies où les langues grecques et latine furent seules en usage, où l'on ignorait l'hébreu, que cette méprise s'est naturellement produite.

Le signe mystique était encore formé par une barre perpendiculaire, coupée symétriquement par deux autres, et prenait la figure ✱ .Quand il était muni d'un anneau ou anse il formait l'emblème communément appelé le *chi-ro*.

Il offrait ainsi aux yeux soit l'image du soleil, soit celle d'une étoile ou d'une planète, peut-être aussi celle de la foudre; il pouvait en conséquence être pris pour symbole équivalent du thau.

Il servait en effet d'attribut à Bacchus; sur une médaille lydienne on le voit dans un char traîné par des tigres, et au-dessus de sa tête est le *chi-ro*[1].



Le dieu qui, remontant des enfers au printemps, apportait la joie sur la terre, y faisait naître et mûrir les fruits, était appelé par les Grecs λαμπτήρ, πυρίπαις, πυρπόλος, πυριφεγγής; les Romains le nommaient *ignigena*.

Ainsi, pour les initiés aux mystères Dionysiaques, le chi-ro avait vraisemblablement la même valeur idéographique que le thau.

Ce signe figure sur des tétradrachmes d'Athènes. On remarque aussi sa présence sur des monnaies achéennes où sont gravées d'un côté la tête de Jupiter et de l'autre sa foudre[2].

1) Sestini. *Desc dell. Med. ant. gr. del Museo Hedervariano.* Mionnet, *loc. cit.*, suppl., t. VII, Lydie, nº 243.
2) Mionnet. *Description de médailles*, t. II. Achaïe, nº 57.

On le rencontre sur un assez grand nombre de médailles des Lagides notamment sur celles de l'épouse de Ptolémée III, Bérénice, dont la chevelure devint une constellation et sur celle d'une autre Bérénice, fille de Ptolémée Lathyre [1].

Cet emblème se voit également sur les monnaies de plusieurs princes syriens, entre autres sur celles d'Alexandre Bala, sur celles de son fils Antiochus surnommé 'Επιφανής Δίονυσος, sur celles de Tryphon [2].

On le trouve encore sur les monnaies hébraïques de Barcochébas le *Fils de l'Étoile*, qui portent la légende : *Simon, prince d'Israël* [3].



Que cet emblème ait donc été adopté par quelques hétairies chrétiennes, c'est fort probable; dans la plupart d'entre elles on se plaisait à se représenter le Christ sous l'image du soleil [4]. Mais on ne saurait considérer le chi-ro, pas plus que le thau simple comme un signe qui leur fût spécial.

Ce qu'il y a, en effet, de remarquable dans la médaille ci-dessus qui nous montre Bacchus avec l'attribut du chi-ro, c'est qu'elle est à l'effigie de Dèce-Trajan, que l'on compte au nombre des persécuteurs des chrétiens.

Il est ainsi peu vraisemblable que Constantin, en figurant ce signe sur ses étendards, ait voulu manifester sa foi au christianisme. Rien n'indique que ce prince ait jamais agi par conviction religieuse. En tous cas, il était trop habile quand il passa les Alpes et marchait sur Rome, pour ne point se garder d'exciter les passions contre lui par une démonstration hostile aux dieux du Capitole.

C'est sans doute après avoir triomphé de Maxence, que Cons-

1) Mionnet,, *ibid.*, t. VI *bis*. Pl. 78, n° 5 et suppl., t. IX, pl. 3, n° 3.
2) Id., *ibid.*, suppl., t. VIII. Rois de Syrie, n°s 87, 267, 275, 355.
3) De Saulcy, *Rech. sur la numism. héb.*, pl. XIII, 8.
4) Apocalypse, I, 16 : son visage resplendissait comme le soleil dans sa



tantin, supertitieux comme on l'était de son temps, attribua à cet emblème une grande part de son succès et lui voua en conséquence une sorte de culte, en orna son casque et le fit graver sur les boucliers de ses soldats. Mais en l'entourant d'une religieuse vénération il se proposa d'inspirer aux légions et aux peuples une pleine confiance dans sa fortune[1]; et non point de faire parade de l'adoption d'un symbole particulier au culte chrétien.

Le nom d'ailleurs de *labarum*[2] donné à l'étendard de Constantin n'appartient à aucune des langues qu'on parlait dans les églises de l'empire.

Ainsi de nombreuses médailles représentent ce prince lauré ou diademé, vêtu du paludamentum, et au revers, sous la légende *Gloria exercitus*, sont deux soldats debout, casqués, tenant chacun une haste d'une main et appuyant l'autre sur un bouclier. Entre eux est une enseigne militaire où figure tantôt une



couronne, tantôt le chi-ro[3]. C'est ce même type qu'on rencontre souvent sur les médailles de ses fils.

Au revers d'autres médailles où Constantin est également lauré et revêtu du paludamentum on voit la Victoire marchant, tenant un trophée et une palme. Ce sont incontestablement des emblèmes du culte païen. Or beaucoup de ces médailles ont dans le champ le signe ⳩ équivalent du chi-ro[4].

Il faut encore remarquer que Licinius adopta parfois l'emblème de son collègue; car il figure sur quelques-unes de ses médailles et sur celles de son fils le César[5].

La question de savoir si l'empereur Constantin, qui ne reçut point le baptême ou ne le reçut qu'à l'heure de la mort, eut

force. E. Havet. *Le Christianisme et ses Origines*, t. IV, ch. v. Voir aussi nos *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, p. 267 et suiv. Cf. Martigny. *Dict. des Ant. chrét.*, articles Soleil et Etoiles.

1) Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, ch. xx.

2) Il vient probablement, croit-on, du mot assyrien *labar*, victoire.

3) Cohen, *loc. cit.*, 314.

4) Id., *Ibid.* 123.

5) Cohen, *loc. cit.*, Licinius.

une foi réelle au christianisme et se proposa d'en faire la religion universelle de l'empire n'est pas, croyons-nous, élucidée[1]. On le voit, dans le courant de son règne, réglementer en même temps pour les aruspices et pour les évêques[2]; il demeura toujours grand pontife romain et il semble qu'il ait voulu tenir une balance égale entre tous les cultes, en être le chef au même titre.

Ce qu'on appelle le renversement des idoles ne fut que le transfert à Byzance d'un grand nombre de statues de dieux et d'objets de vénération religieuse dont furent dépouillées à leur grand mécontentement la plupart des villes de la Grèce et de l'Asie. Mais loin d'y venir subir des insultes ainsi que le prétendent les auteurs chrétiens[3], ces œuvres d'art devaient au contraire, dans la pensée du prince, servir à la gloire de la Nouvelle Rome et elles demeuraient honorées de la population cosmopolite qui était accourue de tous les points de l'empire sur les rives du Bosphore[4].

D'autre part on sait le rôle important que jouaient les médailles et l'influence qu'en parlant aux yeux, elles servaient à exercer sur l'opinion publique. Aussi les princes ne manquaient-ils pas de faire graver sur les monnaies, en même temps que leurs traits, les principales actions de leur vie et de s'y montrer protégés par les dieux qu'ils vénéraient particulièrement ou par ceux qui étaient fort en honneur dans l'Empire. Or, il est au sujet de Constantin un fait qui frappe tout esprit attentif, c'est que sur ses médailles qui nous sont parvenues en si grande quantité, on voit le vainqueur de Maxence et de Licinius avec les attributs des dieux de l'Olympe ou protégé par eux; la pensée religieuse y est clairement indiquée par les légendes, *Marti conservatori, Jovi conservatori, Herculi conservatori*, etc.; il y figure aussi en compagnie de Sérapis, d'Anubis et autres divinités égyptiennes; on y trouve les formules caractéristiques du

1) Aux fêtes de la dédicace de Constantinople on promena dans le char du Dieu-Soleil une statue de l'empereur assise sur un trône et tenant dans la main droite une déesse Fortune qui avait la tête ornée d'une croix. *Chronicon Paschale*, 227e olympiade. τὴν Τύχην τῆς αὐτῆς πόλεως. Cf. A. Banduri. *Commentarii in Ant. Constant*, l. I, art. 35.

2) Code Théodosien, l. XVI, tit. 2, *De episcopis*, tit. 10, *De sacrificiis*. Remarquons encore à ce propos qu'en invitant les populations de l'empire à fêter le premier jour de la semaine, Constantin le nomme *Dies Solis*. Code Théodosien, l. I, tit. 2, l. 1. *De feriis*. Cf. Julien, *les Césars*, in fine et *le roi soleil*, 19-20.

3) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. IV. Constantin, art. 65.

4). Gibbon, *Décad. et chute de l'Emp. Rom.*, ch. XVII.



culte de Mithra et la qualification de *Compagnon du Dieu Soleil* lui est donnée, *Deo Soli invicto comiti* et *Soli invicto comiti*[1]; tandis qu'on n'y reconnaît aucune manifestation précise de la foi chrétienne de celui que les Églises ont proclamé l'Égal des apôtres[2].

Ce sont ainsi les chrétiens qui, vraisemblablement, jugèrent à propos d'adopter généralement l'emblème des nouveaux Flaviens leurs protecteurs, et ils y virent eux aussi le gage de leur triomphe. Ce n'est, en effet, qu'à dater du règne de Constantin que le *chi-ro* devint d'un usage commun dans les églises.

Le christianisme n'a donc pas eu à l'origine d'emblème spécial[3], et quand le thau, sous l'une quelconque de ses formes, figure sur une tombe, sur le front ou sur les vêtements d'un personnage ayant vécu dans les quatre ou cinq premiers siècles de notre ère, il ne saurait suffire à déterminer la religion qu'il professait et à le déclarer chrétien.

Il arriva au christianisme, on ne saurait trop le répéter, ce qui se produit dans toute société. D'une part, pour attirer des adhérents, il faut faire des concessions à leurs croyances et à leurs mœurs; d'autre part, les éléments nouveaux finissent par devenir majorité et ils imposent de nombreuses modifications à la constitution primitive de la société et la transforment. Les anciennes sépultures des catacombes de Rome, qu'on déclare être celles de chrétiens, fourniraient la preuve que ceux-ci, en de fort nombreux points, ne différaient guère des païens[4].

Le tau, par l'universalité du culte dont il était l'objet, constituait un symbole commun et une sorte de lien naturel entre

1) Cohen, *loc. cit.*, 99 et suiv. Sur une de ces monnaies il y a, paraît-il, immédiatement au-dessous de la figure du Dieu-Soleil un thau à barre, droites et égales.

2) Eusèbe, *Vie de Constantin*, liv. IV, ch. xv, prétend que ce monarque ordonna de le représenter sur des monnaies le visage élevé vers le ciel, les bras étendus dans l'attitude chrétienne de la prière, et que ces monnaies en nombre considérable furent répandues dans tout l'empire romain. C'est là sans doute une de ces affirmations dénuées de fondement qu'on rencontre si souvent dans les écrivains chrétiens de cette époque.

3) Il est intéressant d'examiner les tableaux que donne Mionnet des monogrammes qui se trouvent sur les médailles antiques et de les comparer avec ceux auxquels on attribue une origine chrétienne.

4) Raoul-Rochette, *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XII; *Antiquités chrétiennes des catacombes*. 1er Mémoire, peintures, p. 92; 2e id. Pierres sépulcrales. p. 170; 3e id. Objets déposés dans les tombeaux antiques qui se retrouvent en tout ou partie dans les cimetières chrétiens; Boldetti, *Osservasioni sopra cimitery;* Aringhi, *Roma subterranea;* Louis Perret, *Catacombes de Rome.*

toutes les religions anciennes. Lorsqu'un adorateur des dieux de la Grèce, de l'Égypte ou de la Syrie adoptait la foi chrétienne, il continuait, quoique dans un autre esprit, à vénérer sous la forme en laquelle il avait été habitué à lui rendre un culte, le sceau de la vie éternelle [1]. C'est ainsi que l'on rencontre dans les églises anciennes toutes les différentes formes du thau en honneur.

Mais quand à l'autonomie dont avait joui chaque confrérie durant les premiers siècles, succéda le besoin d'unité de croyances et de rites, le signe formé par deux barres se coupant à angles droits, qui était le plus répandu et le plus apprécié, fut alors adopté comme le symbole de la protection divine dans le cours de la vie terrestre et le gage d'une félicité éternelle. En Orient, les quatre branches étaient égales et pouvaient former les rayons d'un cercle, +; en Occident, la barre transversale, moins longue que la hampe, la coupait à sa partie supérieure, †. Le signe X ne fut plus considéré que comme le monogramme du Christ, monogramme vénéré, il est vrai, mais n'ayant pas la puissance mystérieuse qui demeurait seule attachée au premier.

LE GIBET ANTIQUE

Si l'on réfléchit au respect superstitieux que les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Juifs, ainsi que nombre de Grecs et de Romains avaient pour le *tau*, et aux faveurs qu'ils en attendaient; si l'on songe qu'il figurait le sceptre de Jupiter, celui de Vénus, qu'il était l'attribut de Bacchus, de Cérès, de Diane, et surtout de la Fortune, il semble peu probable que ce signe ait offert aux yeux l'image d'un ignoble instrument de supplice; selon les idées anciennes, en effet, il n'aurait pu être en un tel cas qu'un objet de funeste augure.

Il y a donc lieu de se demander si ce ne serait pas à tort que l'on aurait assimilé le sceau mystique adopté par les chrétiens à une potence sur laquelle étaient attachés autrefois les criminels et qui aurait servi au supplice de Jésus.

1) F. Lajard, *loc. cit.*

Il faut d'abord se rappeler que, parmi les premiers disciples de Jésus, il n'y eut point d'acccord complet au sujet du crucifiement de leur Maître. Selon le premier et le deuxième évangile, il aurait été supplicié par les Romains [1]; selon le troisième évangile et les Actes des Apôtres, le procurateur l'aurait livré aux autorités du Temple et ce serait les Juifs qui l'auraient fait périr [2]. Mais ils sont toutefois unanimes sur le genre de mort qu'il aurait subi. Les Évangiles, les Actes, l'Apocalypse déclarent, que Jésus avait péri sur une potence. Il en est de même des épistolographes.

Ceux qui faisaient mourir Jésus par la main des juifs pouvaient fort bien déclarer qu'il avait été mis en croix. Rien ne s'y opposait. La loi mosaïque indiquait plusieurs sortes de peines capitales : d'abord la mort simple qui s'obtenait par la décapitation [3], puis les supplices qui étaient le *feu* [4], la *lapidation* [5], et la *potence*. On lit dans le Deutéronome [6] : « Quand un homme aura commis quelque péché digne de mort, on le fera mourir en le pendant au bois... ; car maudit est celui qui est pendu au bois. » C'est probablement de ce genre de mort dont il est parlé dans l'épître aux Galates [7] : « L'Oint nous a rachetés de la *malédiction de la Loi*, en devenant malédiction pour nous, selon qu'il est écrit : *Maudit est celui qui est pendu au bois.* »

1) Ier Evang., XXVII, IIe évang., XV. *Les soldats du gouverneur* conduisirent Jésus au prétoire, et *ils* l'emmenèrent pour le crucifier... Après l'avoir crucifié *ils* se partagèrent ses habits.

2) IIIe Evang., XXIII, 23, 24, 25, 33, 34. « Les cris de la foule et ceux des principaux sacrificateurs redoublaient. Alors Pilate... *abandonna Jésus à leur volonté. Et comme ils l'emmenaient*, etc... Quand ils furent arrivés au lieu appelé le Crâne ils le crucifièrent là... Puis ils se partagèrent ses vêtements. » Actes V, 26-30 : « Le souverain sacrificateur dit aux apôtres : « Vous avez rempli Jéru-« salem de vos doctrines et vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet « homme. » Mais Pierre et les apôtres répondirent : « Il faut obéir à Dieu plutôt « qu'aux hommes. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus *que vous avez fait mourir de vos mains en le pendant au bois.* » ὃν ὑμεῖς διεχειρίσασθε κρεμάσαντες ἐπὶ ξύλου. Voir encore X, 34; XIII, 2 q. I Thessaloniciens, II, 15. et IIIe Evang. XXIV, 20.

3) Ier Evang., XIV, 18.

4) Genèse, XXVIII, 24; Lévitique, XXI, 9 : « Si la fille d'un sacrificateur se souille en commettant fornication elle souille son père; qu'elle soit brûlée au feu. » XX, 14 : « Quand un homme aura pris une fille et sa mère, c'est un crime énorme; il sera brûlé au feu avec elles deux. » Daniel, II, 12-25; I Maccabée, III, 5; II Maccabée, VI, 11; Ier évang., V, 22 : « Celui qui dira à son père : fou! méritera le supplice du feu. »

5) Deutéronome, XIII, 9 : « Tu assommeras de pierres et feras ainsi périr celui qui aura cherché à t'éloigner de ton Dieu. »

6) Deutéronome, XXI, 22, 23. Ἐὰν δὲ γένηται ἔν τινι ἁμαρτία κρίμα θανάτου, καὶ ἀποθάνῃ καὶ κρεμάσητε αὐτὸν ἐπὶ ξύλου... Καὶ ἀποθάνῃ καὶ κρεμάσητε est un hébraïsme.

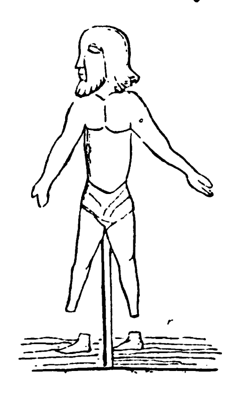
7) Galates, III, 13.

C'est à tort que l'on a supposé que la potence chez les juifs n'était pas un instrument de torture et de mort, qu'elle ne servait qu'à suspendre le corps du condamné après qu'il eût été lapidé. Le Deutéronome avait parfaitement entendu édicter la mort par la potence. On voit, en effet, dans les Nombres[1] que Moïse ordonna de l'appliquer aux chefs des Israélites qui avaient eu des relations avec les filles des Moabites. Josué l'inflige au roi de Haï qui avait été fait prisonnier[2]. Bosio[3] déclare que la coutume en était restée parmi les juifs et entre autres exemples, cités à l'appui de son opinion, il rappelle que, selon Josèphe[4], le prince Maccabéen, Alexandre Janée, après avoir vaincu les révoltés contre lui, conduisit à Jérusalem et y fit mettre en croix de nombreux prisonniers.

Comment s'opérait ce supplice? Quelle était la forme de la potence?

Les juifs lui donnaient le nom de *Gabal*. En grec, les évangiles l'appellent le *bois* ou l'*arbre*, ξύλον, ainsi qu'il est dit dans la version alexandrine de l'Ancien Testament; mais le plus souvent ils lui donnent le nom de σταυρός, pieu, *poteau*. Les deux termes étaient pour eux synonymes[5]; et d'autre part σταυρός était équivalent de σκόλοψ qui fut le *pal*.

Les monuments assyriens du British Museum nous montrent





comment se pratiquait autrefois l'empalement en Orient. On voit sur un marbre six hommes accrochés à des pieux qui péné-

1) Nombres, xxv, 4.
2) Josué, VIII. 29.
3) G. Bosio, *De cruce triumphante*, l. I, ch. VII.
4) *Antiq. Jud.*, l. XIII, ch. XIV.
5) ξύλον et σταυρός sont également synonymes dans *Esther*.

trent dans leurs poitrines. Puis sur une porte de bronze est représenté l'atroce supplice que Salmanazar inflige aux habitants d'une ville conquise : les malheureux sont placés comme à cheval sur un pieu effilé qui pénètre dans leurs intestins; les pieds détachés de leurs corps gisent sur la terre; c'était l'*equuleus* ou le *stipitem per obscena agere*.

En Palestine le supplice de la croix paraît avoir consisté à suspendre le condamné vivant à un arbre ou poteau, à le laisser exposé à l'ardeur du soleil [1] et mourir lentement dans les atroces souffrances de la faim, de la soif [2], et de la tension des muscles.

Mais tandis que chez d'autres peuples voisins les souffrances du patient pouvaient durer plus d'un jour et que son corps demeurait abandonné aux oiseaux de proie [3], la loi mosaïque ordonnait que dans la même journée le condamné devait avoir cessé de vivre et son cadavre retiré du gibet [4]. Dans ce cas, s'il faut prendre pour un usage ordinairement pratiqué la circonstance rapportée par le IVe évangile au sujet des deux larrons crucifiés en même temps que Jésus, on coupait les jambes du patient à la mode assyrienne afin de provoquer sa mort par l'hémorragie [5].

Le poteau, solidement enfoncé dans la terre, était ordinairement simple; le gibet était cependant aussi constitué par deux poteaux placés côte à côte et qu'on qualifiait de jumeaux [6].

La nature du supplice exigeait que le patient fût élevé à une certaine hauteur au-dessus du sol; on le faisait vraisemblablement monter sur un tréteau, *suppedaneum*, que l'on retirait de dessous ses pieds après l'opération de l'attache. Les conditions de stabilité et d'équilibre ne permettaient pourtant pas que le poteau simple fût d'une grande élévation [7]; il ne pouvait non

1) Nombres, xxv, 4 : « Fais le pendre au soleil devant l'Eternel. »
2) Ier évang., xix, 28.
3) Genèse, xl, 19 : « Pharaon te fera pendre à une potence où les oiseaux mangeront ta chair. » II Samuel, xxi, 90.
4) Deutéronome, xxi, 22 : « Son corps ne demeurera point la nuit sur la *potence* et tu ne manqueras point de l'ensevelir le même jour. » Josué, viii, 29; IVe évang., xix, 31, 34.
5) IVe évang., xix, 31. Le seul bris des os n'aurait pu produire une assez prompte mort.
6) Josué, viii, 29 : « Josué brûla donc Haï et fit pendre le roi à une *potence double*. Καὶ τὸν βασιλέα τῆς Γαὶ ἐκρέμασεν ἐπὶ ξύλου διδύμου. »
7) On lit dans *Esther*, vii, 9, 10 : « Il y a dans la maison d'Aman une potence de 50 coudées de haut qu'il avait préparée pour Mardochée. Le roi dit : qu'Aman *soit mis à la potence;* et Aman fut pendu *au bois*. » Σταυρωθήτο ἐπ'

plus, par les mêmes raisons, être muni à sa partie supérieure de la surcharge d'une forte pièce transversale, pour y suspendre le patient. Pour attacher les liens qui lui serraient les mains, on y fixait habituellement au sommet de gros clous ou crocs; le corps ainsi suspendu s'adossait sur le montant. Pour les poteaux doubles, on attachait les mains du patient, la droite à un poteau, la gauche à l'autre. Le corps était ainsi balancé dans le vide entre les deux montants.

Ce supplice, généralement en usage dans l'antiquité, ne se pratiquait sans doute pas en Judée d'une façon fort différente de celle qui se voyait dans les pays voisins. Au temps des Césars, on n'empalait plus les criminels dans les provinces de l'empire et par σκόλοψ, tout aussi bien que par σταυρός, on entendait la suspension, ou l'attache à un poteau [1].

Dans le *Prométhée*, Lucien nous donne une description du supplice du σταυρός tel qu'il se pratiquait en Orient; car c'est ainsi qu'on qualifiait l'enchaînement du Titan, victime de son amour de l'humanité [2]. Les rochers du Caucase représentent à ses yeux le double poteau, dans les exécutions ordinaires. Écoutons-le :

Mercure. « Voici le Caucase où il nous faut attacher le criminel. Cherchons quelque rocher qui n'ait point de neige, afin d'y pouvoir solidement fixer ses liens, et qui soit découvert de tous côtés pour rendre son supplice exemplaire.

Vulcain. « Cherchons, Mercure. Il faut qu'il ne soit pas trop près de terre pour éviter qu'il ne soit délivré par les hommes, ni trop élevé, afin qu'il soit bien aperçu de ceux qui sont en bas. Il sera très bien ici, s'il t'en semble, à mi-hauteur de ce mont, au-dessus de cet abîme. Nous attacherons l'une de ses mains à ce roc et l'autre à celui qui est vis-à-vis.

αὐτοῦ. Καὶ ἐκρεμάσθη 'Αυὰν ἐπὶ τοῦ ξύλου. Mais on reconnait que l'auteur de cette histoire a entendu parler d'une potence en dehors de l'ordinaire.

1) C'est ce qu'on peut constater dans le *Prométhée* de Lucien. Quand le Titan fait appel à la pitié de ceux qui vont l'enchaîner au rocher, Mercure lui répond : « Veux-tu nous faire pendre à ta place pour désobéissance aux ordres de Jupiter? » Il se sert des termes : αντὶ σοῦ ἀνασκολοπισθῆναι. Aussi quand dans la *Mort de Peregrinus* il est dit du fondateur de la secte des chrétiens, τὸν ἀνασκολοπισθέντα, il ne faut pas entendre l'*empalé*, mais le *pendu*. On lit encore dans Origène, *Contra Celse*, l. II, ch. II : "Ωφειλεν εἰς ἐπίδειξιν θεότητος ἀπὸ τοῦ σκολόπος εὐθὺς ἀφανης γενέσθαι. Il aurait dû, pour preuve de sa divinité, alors qu'il était sur la croix se rendre invisible aux yeux de tous. »

2) Eschyle, *Prométhée enchaîné*, 123 : διὰ την λίαν φιλότητα βροτῶν. Lucien, *Des sacrifices*, 6 : « Qui ignore que c'est pour avoir trop aimé les hommes que Prométhée a été *mis en croix* sur le Caucase? 'Ο Ζεὺς ἀνεσταύρωσεν αὐτόν. »



Mercure. « Tu as raison, car ils sont tous deux escarpés et inaccessibles... *Ce sera une potence à souhait* (καὶ ὅλως ἐπικαιρότατος ἂν ὁ σταυρός γένοιτο). Monte[1], Prométhée, et dispose-toi à être attaché au rocher. Donne la main droite. Toi, Vulcain, enserre-la bien, place les clous sur le rocher et frappe de toutes tes forces avec le marteau. Maintenant, à l'autre main. Voilà qui est bien. L'aigle peut maintenant descendre pour te déchirer le foie. »

Dans le tableau de l'attache de Prométhée au *stauros*, Lucien a suivi le récit tragique d'Eschyle; mais la légende adoptée par le grand poète n'était pas la seule qui eut cours.

Des artistes, en effet, ont cru pouvoir le représenter simplement lié et non suspendu à un *stauros*. Un pareil genre de supplice s'offrait peut-être ordinairement aux yeux du public. Sur



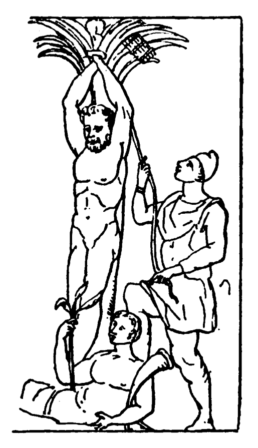
une coupe de style archaïque du Musée du Vatican, on voit Prométhée, dont un aigle dévore le foie, enchaîné à une colonne ou poteau, qui représentait le *stauros*[2]. Mais ses jambes n'ont été repliées probablement par l'artiste, que pour qu'il y pût placer l'oiseau carnivore.

Nous avons une autre représentation de la suspension au *stauros*, dans le supplice de Marsyas. Selon la légende qu'a consacrée Ovide dans ses *Métamorphoses*[3], le joueur de flûte phrygien aurait été écorché vif par Apollon ou par son ordre; c'est ce que nous montre une antique sculpture[4]. Mais l'histoire de Marsyas,

1) Ἀνάβαινε καὶ πάρεχε σεαυτὸν. Ἀνάβαινε indique, croyons-nous, l'action habituelle de monter sur un tréteau; car on ne peut supposer que Vulcain et Mercure eussent laissé leur prisonnier loin d'eux.
2) Guigniaut. *Religions de l'Antiquité*, pl. 158 bis, n° 683*a*.
3) Ovide, *Métam.*, l. VI, 383, 400.
4) Guigniaut, *loc. cit.*, pl. 84, n° 300.

comme toutes les anciennes légendes, était rapportée de diverses façons; on prétendait aussi qu'il avait été *pendu à l'arbre fatal*.

En parlant de la longévité des arbres, Pline l'Ancien nous dit [1] : » On prétend qu'à Argos existe encore l'olivier auquel Argus attacha Io changée en génisse... En Phrygie, on montre un platane auquel fut pendu Marsyas vaincu par Apollon, et ce platane avait été choisi à cause de la grosseur qu'il avait déjà acquise. » Ailleurs [2], il nous apprend qu'il se trouvait à Rome, dans le temple de la Concorde, un tableau de Zeuxis où le grand artiste avait peint Marsyas pendu. Que ce soit ou non une imitation du tableau de Zeuxis, nous avons la représentation de Marsyas pendu à l'arbre fatal dans un bas-relief de la



villa Pinciana dont Winckelman a donné le dessin dans ses *Monuments inédits* et qu'a reproduit Guigniault [3] dans les *Religions de l'Antiquité*. Les deux mains sont jointes et les bras tendus de haut en bas.

Examinons maintenant le cas où, selon la seconde version des

1) Pline, *Hist. Nat.*, XVI, 19 : « Argis olea nunc etiam durare dicitur, ad quam Io in vaccam mutatam Argus alligaverit... Ibi platanus ostenditur, *ex qua pependerit Marsyas* victus ab Appoline quæ jam tum magnitudine electa est. »

2) « Zeuxidis manu Romæ Helena est in Philippi porticibus, et in Concordiæ delubro, *Marsyas religatus*. »

3) Guigniaut, *loc. cit.*, pl. 83, n° 301. Il existe au Louvre un bas-relief analogue reproduit par le comte de Clarac dans son *Musée de sculpture* (Texte, t. II, p. 269. Planches, t. II, n° 123). Marsyas n'y est pas représenté pendu; mais on voit l'arbre fatal auquel l'exécuteur passe la corde qui doit servir au supplicè.

évangélistes, Jésus aurait été condamné par Pilate et supplicié par les hommes de sa cohorte.

Cet office de bourreaux qu'auraient alors rempli des soldats romains a été le sujet de savantes et intéressantes discussions au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres [1]. Les gouverneurs de province qui, d'ordinaire, exerçaient en même temps, le pouvoir civil et le pouvoir militaire, faisaient parfois exécuter par les soldats qu'ils avaient sous leurs ordres les sentences de mort qu'ils avaient prononcées. Aussi quelques membres ont-ils soutenu que les exécuteurs du Christ avaient bien pu être des légionnaires romains. Toutefois, en pareil cas, c'était habituellement la mort par la hache ou le glaive; de cette façon la dignité du soldat n'en souffrait; il n'était jamais confondu avec le bourreau, *carnifex* [2]. C'est pourquoi d'autres membres ont pensé que les évangélistes s'étaient servis à tort de l'expression de soldats pour désigner des *apparitores*, ou gens au service personnel du procurateur. Mais que ce soit des hommes de la *cohors* ou de l'*apparitio* qui aient été les exécuteurs, nous n'avons qu'à nous demander si le supplice de la potence chez les Romains différait sensiblement de celui qui était en usage dans les provinces asiatiques ou grecques.

L'équivalent du σταυρός chez les Romains était la *crux* dont nous avons fait le mot français *croix*. *Crux*, était toutefois un terme général qui désignait tout instrument de torture et de mort.

« Des *croix*, dit Sénèque [3], ont été faites par chacun d'une façon différente; les uns ont suspendu le patient la tête en bas;

1) *Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, t. XXXVI; Edmond Le Blant, *Recherches sur les bourreaux du Christ et sur les agents chargés des exécutions capitales chez les Romains*; Naudet, *Mémoire sur cette double question : Sont-ce des soldats qui ont crucifié Jésus-Christ? Les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices?* Naudet, *Mémoire sur la cohorte du préteur et le personnel administratif dans les provinces romaines.*

2) Dans nos *Etudes au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, nous avons essayé de faire partager notre conviction que la cruauté dans l'application de la peine de mort n'était pas habituelle chez les Romains sous les Césars et que les principes d'humanité présidaient généralement au contraire à leurs décisions; et cela non par le fait seul du caractère particulier du magistrat, mais par les lois ou coutumes. C'est ce dont Tertullien lui-même convient dans un passage de l'*Apologétique* qui n'a pas été, ce nous semble, assez remarqué et qui autorise le doute sur les affirmations qu'il produit ailleurs. S'adressant aux magistrats romains (ch. II), il dit : « Le pouvoir dont vous êtes dépositaires n'est point tyrannique, il est réglé par les lois. Il n'appartient qu'aux tyrans d'employer la torture comme peine. La loi ne l'autorise chez vous que pour découvrir la vérité. »

3) *Consolation à Marcia*, 20 : « Video istic cruces non unius quidem generis sed aliter ab aliis fabricatas; capita quidam conversos in terram suspendere,

d'autres lui enfonçaient un pieu dans les parties honteuses; d'autres encore lui faisaient étendre les bras sur la fourche patibulaire. » Mais il ne s'agit pas ici, comme on l'a supposé, de supplices pratiqués par les Romains. Sénèque, dans sa *Consolation à Marcia*, généralise les tourments qui, en tous temps et en tous lieux, peuvent assaillir l'homme et contre lesquels il doit être en mesure d'opposer le courage que nous donne la philosophie. Le pal n'était point employé à Rome. Quand Mécène disait[1] : « Tant qu'on a la vie c'est l'essentiel; alors même que je *serais assis sur la pointe d'une croix*, que je la conserve! » il n'entendait point parler de ce qu'il voyait autour de lui; il s'exprimait comme le ferait par exemple quelqu'un de nos jours qui s'écrierait : « Même sur le bûcher, je maintiendrai ma conviction. »

Par *crux* cependant, qui, comme σταυρός, signifiait pieu, poteau, on entendait habituellement la potence, et, elle servait à la suspension du condamné.

A propos du meurtre de sa sœur et de la comparution d'Horace devant les duumvirs, Tite-Live nous dit : « Les termes de la loi étaient d'une horrible sévérité : *Qu'on voile la tête du coupable et qu'on le suspende par une corde à l'arbre sinistre*[2]. » C'est contre ce supplice, dont les citoyens romains étaient affranchis depuis l'expulsion des Tarquins et qu'on semblait vouloir faire revivre dans les troubles de la République, que Cicéron s'élève dans la défense de Rabirius[3]. Dans la description de la mise en croix d'un roi espagnol par Asdrubal, Silius Italicus[4] nous montre qu'il s'agissait bien en pareil cas de suspension à une potence. De son côté, Tertullien[5] nous dit que Tibère fit

alii per obscena stipitem egerunt, alii patibulo bracchia explicuerunt. » Remarquons que Sénèque parle du passé et non du présent.

1) Sénèque, *Lettre* 101.

Vita dum superest bene est;
Hanc mihi, vel acuta
Si sedeam in cruce, sustine.

2) Tite-Live, *Hist. Rom.*, l. I, ch. XXVI. « Lex horrendi carminis erat... caput obnutito; infelici arbori reste suspendito. » L'*arbor infelix* qui était au champ de Mars spécialement affecté à cette sorte de supplice fut très probablement au principe un arbre; mais il ne paraît pas qu'il en fut toujours ainsi; peut-être doit-on entendre par *arbor*, le mât, le poteau.

3) *Pro Rabirio*, 5. « Nomen ipsum crucis absit non modo a corpore civium romanorum sed etiam a cogitatione, oculis, auribus! »

4) Silius Itilacus, *Punicorum*, lib. I, v. 152, 155, 166.

5) Tertullien, *Apologétique*, 9. Edition Haverkamp. « Qui (Tiberius) eosdem sacerdotes in eisdem *arboribus* templi sui obumbratricibus scelerum *crucibus vivos exposuit*. »

attacher aux arbres qui entouraient leur temple, comme à des croix, les prêtres de Saturne qui immolaient des enfants.

Dans ce supplice qui n'était appliqué qu'aux esclaves et aux vulgaires malfaiteurs, le patient était retenu à la potence par des liens qui étaient de cuir, de lin, ou de toute autre matière textile. Ils étaient aussi formés de chaînes métalliques.

Il n'est pas impossible qu'on ait parfois cloué directement les mains et les pieds du patient sur le poteau ou la croix; mais ce n'était certainement pas l'usage.

Les expressions grecques προσπασσαλεύω, προσηλόω, de *clouer au poteau*, avaient un sens métaphorique et non littéral; elles signifiaient *attacher au poteau*. Dans le *Prométhée* de Lucien[1], Mercure ordonnant à Vulcain d'enserrer dans des anneaux les mains du Titan et de les attacher aux crocs fixés dans les rochers du Caucase, lui dit au sujet de cette opération : τὴν δεξιάν προσήλου, *attache solidement la main* et non pas réellement *cloue la main*[2].

Il en est de même de l'expression latine *affigere cruci*. Ainsi Pétrone, dans le conte de la Matrone d'Éphèse[3], nous dit que le gouverneur de la province avait ordonné de *mettre en croix*, des voleurs, *jussit crucibus affixi;* mais durant la nuit, pendant que le factionnaire avait quitté la garde du gibet pour faire la cour à une veuve qui près de là pleurait sur la tombe de son époux, les parents d'un des criminels vinrent enlever son cadavre, *detraxerunt nocte pendentem;* la dame alors, inquiète du sort réservé à son consolateur pour manque de vigilance, lui offre le corps de son mari pour remplacer celui du voleur et elle s'écrie : « J'aime mieux voir pendre le mort que tuer le vivant. *Malo*

1) Edition Didot, *Prométhée*, 2. Dans le passage déjà cité plus haut, Lucien se sert des mêmes expressions dans le même sens : Καὶ ἄλλους ἂν χωρῆσαι δύο προσρατταλευθέντας.

2) Dans le *Prométhée* d'Eschyle on rencontre les mêmes mots employés dans les mêmes acceptions. Ainsi vers 19, 20, Vulcain dit au Titan :

ἄκοντα σ' ἄκων δυσλύτοις χαλκεύμασι
προσπασσαλεύσω τῷ δ' ἀπανθρώπῳ πάγῳ.

« Malgré toi, malgré moi, *par des chaines indissolubles je te clouerai* (je t'attacherai) à ce mont inhabité. »

Puis (vers 54) au Pouvoir qui l'invite à se hâter Vulcain répond : « Déjà les bracelets sont prêts. » Καὶ δὴ πρόχειρα ψάλια δέρκεσθαι πάρα.

Le Pouvoir ajoute alors :

Λαβών νιν, ἀμφὶ χερσὶν, ἐγκρατεῖ σθένει,
ῥαιστῆρι θεῖνε, πασσάλευε πρὸς πέτραις

« Rive-les solidement avec le marteau autour de ses mains et *cloue-les* (attache-les) au rocher. »

3) *Satyricon*, III, 112.



mortuum impendere quam vivum occidere. » On voit ainsi qu'*affigere*, clouer, a le même sens qu'*impendere*, pendre. C'est ce qui permet de comprendre comment le cadavre du supplicié put être facilement détaché de la croix et emporté et que le corps de l'époux put être à son tour mis au gibet sans difficulté.

Pour admettre donc qu'un homme condamné à la croix ait eu ses membres effectivement cloués sur le poteau, il faut des indications précises. Aussi, quand, dans le Nouveau Testament, il est écrit du Christ, comme, par exemple, dans l'épître aux Colossiens [1], προσηλώσας τῷ σταυρῷ, on n'est pas fondé à lire *cloué;* il est plus naturel d'entendre *attaché*.

La tradition chrétienne affirme cependant que les mains et les pieds de Jésus auraient été transpercés par les clous qui servaient à retenir son corps sur la croix. Sur quoi repose-t-elle?

On ne trouve à ce sujet dans le Nouveau Testament qu'une anecdocte rapportée dans le quatrième évangile à propos du disciple Thomas. Celui-ci aurait déclaré qu'il ne croirait à la résurrection de son Maître *que s'il voyait dans ses mains la marque des clous* [2]. Les autres évangélistes sont muets à ce sujet. Ils laissent entendre ainsi que, selon eux, le supplice de Jésus aurait eu lieu suivant la forme habituelle [3]. On lit bien, il est vrai, dans le troisième évangile [4] que Jésus se montra à ses disciples en leurs disant : *Voyez mes pieds et mes mains*. Mais rien dans ces mots ne permet de penser que l'auteur ait voulu déclarer qu'ils avaient été *percés*. Il était tout naturel qu'un supplicié conservât aux mains et aux pieds l'empreinte des liens qui les avaient comprimés ; car ce n'était pas seulement les mains qui étaient liées ; pour empêcher les mouvements du condamné, ses pieds étaient aussi fortement serrés dans des entraves [5]. La facilité, d'ailleurs, avec laquelle les évangélistes rapportent que Jésus aurait été descendu de la croix par Joseph d'Arimathie excluait évidemment chez eux l'idée que ses pieds et ses mains y eussent été cloués [6].

D'autre part, il n'est pas impossible qu'on ait parfois appliqué

1) Colossiens, II, 14.
2) IVe Evangile, xx, 24-29. ἐὰν μὴ ἴδω ἐν ταῖς χερσὶν αὐτοῦ τὸν τύπον τῶν ἥλων.
3) Ier évan., XXVII, 35; IIe év., XV, 24; IIIe év., XXIII, 33-39; cf. IV év., XIX, 23.
4) IIIe év., XXIV, 39.
5) Eschyle, *Prométhée*, 76 : Ἐῤῥωμένως νῦν θεῖνε διατόρους πέδας. Plaute, *Mostellaria*, 2 : affigantur bis pedes, bis brachia.
6) Ier évang., XXVII, 59; IIe év., XV, 46; IIIe év., XXIII, 53; IVe év., XIX, 38 : *Il vint et enleva le corps.* Ἦλθεν οὖν καὶ ἦρεν τὸ σῶμα αὐτοῦ.



un croisillon au poteau pour retenir les attaches du patient; mais on n'en voit pas l'utilité; les clous ou crocs qu'on se procurait aisément étaient d'un emploi plus simple et plus facile. Le croisillon en tout cas ne devait pas être considérable et ne pouvait pas altérer sensiblement la figure du pieu ou poteau qui constituait le σταυρός ou la *Crux*.

On est autorisé, croyons-nous, à ne pas voir un exemple du mode de crucifixion usité chez les Romains dans le *graffito* qui a été découvert en 1857 dans les fouilles opérées sur l'emplacement du palais des Césars à Rome et qui se trouve au couvent des jésuites de cette ville.

L'ignorance de l'auteur dans l'art du dessin ne permet pas d'affirmer que sa main ait exécuté fidèlement et nous ait fait connaître ce que son esprit concevait. Il y a d'ailleurs sur l'original tant de barbouillages, tant de parties effacées que la gravure ne peut donner qu'une idée incomplète de son manque de netteté [1].

Mais en traçant ce dessin grossier sur le stuc d'une muraille l'auteur ne nous semble pas avoir voulu représenter un supplice et encore moins celui de la croix. On ne saurait y reconnaître le *pendens in cruce*. Son personnage, en effet, est entièrement vêtu,



les pieds sont écartés et reposent sur le sol; ses bras sont librement tendus.

Il a écrit ce qu'il voulait ridiculiser : *Alaxamenos adore son Dieu*, un dieu à têted'animal dont le thau était l'attribut.

Quel est ce dieu? Le tau seul ne saurait servir à le désigner

1) Mourant Brock, *loc. cit.*, p. 119.

avec précision. On dit : c'est le dieu des chrétiens puisque Tertullien[1] rapporte que les païens les accusaient d'adorer une tête d'âne. Mais est-ce sûrement une tête d'âne? Le peu de longueur des oreilles ne le donne pas à penser. On peut, à notre avis, avec plus de raison y reconnaître une des divinités dont les Alexandrins avaient importé les cultes en Italie.

Les dieux égyptiens à tête d'animaux avaient toujours paru étranges aux Grecs et aux Romains. Parmi eux Anubis, sorte de Mercure psychopompe qui présidait à l'entrée et à la sortie



des âmes de l'Amenthi, avec sa tête de chien ou de chacal, était surtout l'objet des railleries[2]. C'est probablement Anubis et non le Dieu des chrétiens qu'a voulu figurer le *graffito*. Nous avons là en effet une tête de chacal plutôt que d'âne; et nous sommes d'autant plus porté à le croire, qu'Anubis était souvent représenté dans l'attitude qu'il a ici. Sur une pierre gravée on peut voir, à côté d'un lion, symbole du Nil, qui porte la momie d'Osiris, type de toutes les momies humaines, le Dieu debout et la protégeant de ses bras étendus[3].

On nous objectera sans doute aussi qu'on lit dans un passage du *Jugement des voyelles*, attribué à Lucien, que le *tau* grec avait la forme du σταυρός ou *crux*. Quelle est la valeur de ce témoignage?

Dans cette petite pièce, le *Sigma* assigne le *Tau* à comparaître devant les *Voyelles* pour cause de vol et de violence; il accuse son adversaire de lui enlever ses droits, d'usurper sa place dans la prononciation d'une foule de mots, par exemple de

1) Tertullien, *Apolog.*
2) Virgile, *Enéide*, VIII,

Omnigenumque deum monstra et latrator Anubis.

Juvénal, *Sat.*, XV,

Oppida tota canem venerantur, nemo Dianam.

Lucien, *Les sectes à l'encan*. SOCRATE : « Que dis tu? douterais-tu que le chien soit un Dieu? ne sais-tu pas de quels honneurs jouit Anubis en Egypte? »
3) Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, t. IV, pl. 52, n° 141*a*.



faire dire θάλαττα pour θάλασσα. Et, à ce propos, ou plutôt hors de propos, il reproche au Tau de porter un nom infâme et de ressembler au gibet. Est-il certain, est-il vraisemblable que nous ayons ici l'œuvre de l'auteur des *Dialogues des Morts?*

Nous ne croyons pas qu'on y puisse reconnaître le style clair et limpide qui est habituel à Lucien; l'idée exprimée ne se dégage que péniblement des phrases enchevêtrées; il n'est guère de paragraphe où l'on ne soit obligé d'ouvrir une ou plusieurs parenthèses sans en rendre la lecture facile. Le fond en maints passages ne nous suprend pas moins.

Ainsi au paragraphe 6[1], il est dit : *Ce Tau que je ne puis appeler d'un nom plus infâme que celui-là même qu'il porte.*

Que faut-il entendre par là? En quoi, comment le mot *Tau* était-il infâme? Nous n'avons pas la moindre explication dans le texte, et nous ne saurions en imaginer aucune. Tout au contraire, le *Tau* était opposé au *Thêta*. Celui-ci était un signe funeste, la première lettre du mot Θάνατος, et il était autrefois placé sur les registres publics des cités grecques à côté du nom du guerrier malheureux qui était *mort;* tandis que le *Tau* première lettre du mot Τηρούμενος désignait celui qui avait été heureusement *préservé*[2]. Plus tard, au lieu de la fève noire, les juges plaçaient sur leurs tablettes le *thêta* à côté du nom de l'accusé qu'ils condamnaient à mort; et Perse[3] a pu dire :

Et potis es nigrum vitio præfigere theta.

Nous n'avons lu nulle part rien de semblable pour le *tau*. C'est le *sigma* d'ailleurs qui commence le mot σταυρός.

Au même paragraphe, il est encore dit : *Si deux d'entre vous, Upsilon et Alpha, belles et bonnes ne se joignaient à lui, ils ne pourrait même pas se faire entendre.*

Est-il une consonne qui ne soit dans le même cas? Et le *sigma* peut-il être prononcé sans le secours de voyelles? Il n'y a là rien de sensé ni de spirituel.

Mais c'est du paragraphe 12, du dernier, dont nous avons à nous occuper plus particulièrement. Il est ainsi conçu :

« C'est de la sorte que, dans la parole, il (le *tau*) nuit aux hommes. Et dans les actes, comment agit-il? Les hommes se

1) Edition F. Didot.
2) Potter, *Archæologia Græca*, l. VII, ch. II.
3) *Satires*, IV, 3.

plaignent et gémissent sur leur malheureux sort; ils font mille imprécations contre Cadmus de ce qu'il a introduit parmi les lettres le *tau. Car ils disent que les tyrans ont pris sa forme pour modèle, en ont copié la figure dans l'invention d'instruments en bois sur lesquel ils les font pendre* (ἀνασκολοπίζειν ἐπ' αὐτά). *C'est pour cela que de sa forme sinistre il a reçu son nom sinistre.* Par tous ces motifs de combien de morts, jugerez-vous le *tau* digne? Pour moi, je ne vois qu'une chose juste, c'est de le livrer *au supplice du tau pour qu'il subisse sa peine sur sa propre image et que le stauros, ayant été construit d'après lui, soit aussi d'après lui nommé par les hommes.* »

Lucien pouvait-il dire à ses lecteurs que le supplice du stauros qui avait été en usage dans toutes les républiques anciennes, fut une invention des *tyrans*? Est-ce d'ailleurs l'auteur des deux *Phalaris* qui a pu parler ainsi? A-t-il pu déclarer que les hommes gémissaient sur leur sort à propos d'un genre de mort qui de son temps n'était appliqué qu'à de vulgaires malfaiteurs?

Comment aussi expliquer que Lucien ait dit que par stauros on entendît spécialement un instrument de torture qui avait la forme du tau, alors que, dans le *Prométhée*, il décrit un mode de supplice qui n'a aucune ressemblance avec le *tau* et qu'il qualifie de *stauros*? La potence d'ailleurs n'était pas désignée sous le nom seulement de σταυρός; Lucien et les autres auteurs, nous l'avons vu, l'appellent tout aussi fréquemment σκόλοψ, et cette synonymie est même employée dans le présent paragraphe.

Comment encore lui aurait-il été possible de dire que c'était de sa forme sinistre que le *tau* aurait reçu son nom? Nulle part Lucien ni aucun autre auteur n'a écrit ταῦ pour σταυρός.

Enfin, alors même qu'il y aurait eu effectivement quelque similitude entre la forme du *tau* et celle du *stauros*, elle n'aurait pas occupé Lucien; une pareille question n'aurait eu aucun intérêt pour lui, surtout pour le débat dont il est question. A plus forte raison n'a-t-il pas eu à tenter de faire un pareil rapprochement en termes si peu intelligibles.

Pour les chrétiens des siècles suivants, au contraire, le stauros était devenu un objet d'émotion, de commentaires; il était l'instrument du martyre du Rédempteur; à un moment donné, dans l'histoire, ils furent persuadés qu'il avait eu la forme du tau, et il était toujours présent à leur esprit; c'est donc très probablement l'œuvre de quelque chrétien qui a été mise sous le nom de Lucien.

Ce n'est pas la seule pièce dont on lui ait faussement attribué la paternité. Des érudits distingués ont contesté à bon droit qu'il fût l'auteur d'*Halcyon*, des *Amours*, de l'*Ane*, des *Longues vies*, de *la Beauté*, de *Néron*, d'*Ocypus*. On est unanime à reconnaître que le *Philopatris*, où il est question du dogme de la Trinité, ne peut pas être de lui. Le *Jugement des voyelles* nous paraît être dans le même cas.

Les premiers écrivains ecclésiastiques, d'ailleurs, ne se représentaient point sous la forme du tau la croix ou potence de Jésus.

Saint Irénée écrivait [1] : « La figure de la croix a cinq sommets ou extrémités : deux en hauteur, deux en largeur et un au milieu duquel repose celui qui est attaché aux clous. »

Ceux qui dans les siècles postérieurs pensaient que la croix était munie d'une branche horizontale se sont trouvés embarrassés pour expliquer le cinquième point dont parle Irénée. Les uns ont supposé qu'au milieu du poteau était une sorte de banc sur lequel le condamné s'asseyait; d'autres ont supposé qu'il s'agissait d'un *suppedaneum* qui servait d'appui permanent à ses pieds. L'une et l'autre hypothèses nous semblent mal fondées ; c'eût été aller contre le but du supplice. Nous inclinons à penser qu'il s'agit du clou ou croc auquel était attaché le patient.

En l'état de la question, il serait téméraire toutefois de vouloir déterminer ce qu'a entendu le disciple de Papias. Mais on ne saurait se refuser à convenir qu'on ne voit point que pour lui et pour les fidèles auxquels il s'adressait, la figure de la croix fût celle du tau.

C'est ce qu'on peut constater encore dans les débats qui eurent lieu entre les chrétiens et les juifs d'un côté et les gentils de l'autre.

Pour répondre aux rabbins juifs qui s'obstinaient à ne vouloir point reconnaître pour le Messie promis à Israël celui qui avait été supplicié, on voulut leur prouver qu'ils n'avaient point compris les paroles de leurs prophètes et que ceux-ci avaient parfaitement annoncé la passion et la mort ignominieuse du

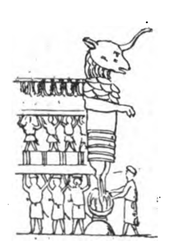
1) *Adversus Hæreses*, L. II, 42 : « Et ipse habitus crucis fines et summitates habet quinque, duos in longitudine, duos latitudine et unus in medio in quo requiescit qui *clavis affigitur.* » Remarquons qu'il est dit *clavis affigitur* comme ailleurs *cruci affigitur*.



Messie. On lit dans le *Traité contre les Juifs*, attribué à Tertullien[1] :

« Si vous demandez encore quelle prédiction a été faite au sujet de la croix du Seigneur, le psaume xxie, qui contient toute la passion du Christ et chante sa gloire, suffira à vous édifier. *Ils creuseront mes pieds et mes mains*, y est-il écrit ; or c'est là la cruauté propre à la croix. Et encore, lorsque le Seigneur implorait le secours de son Père et s'écriait : *délivre-moi de la gueule du lion et des cornes des licornes dans l'état d'humiliation où je suis*, il s'agit *des pointes de la croix*, ainsi que nous l'avons montré. Or ni David, ni aucun roi de Judée n'a subi le supplice de la croix ; donc on ne saurait supposer que cette prédiction de souffrance puisse regarder personne autre que celui-là qui, seul de la nation, a été mis en croix d'une façon si mémorable. »

Nous n'avons pas à rechercher ici quelle a pu être l'intention du voyant israélite en parlant de licornes et de lions qui étaient des animaux symboliques de la religion de Zoroastre. Le lion



était pour les Mazdéens la personnification ou le chef des animaux impurs, créatures d'Arihman ; la licorne, au contraire, représentait les animaux purs, créatures d'Ormuzd. C'était une bête imaginaire formé de bœuf, de cheval et d'âne. Les licornes ont été fréquemment représentées sur les monuments persans. Sur un tombeau royal sculpté en bas-relief dans le roc

1) *Adversus Judæos*, II. « Si adhuc quæres dominicæ crucis prædicationem, satis jam poterit tibi facere xxi psalmus totam Christi continens passionem et canens jam tunc gloriam suam. *Foderunt*, inquit, *manus meas et pedes*, quæ propria est atrocitas crucis. Et rursus cum auxilium patris imploraret, *Salvum me fac*, inquit, *ex ore leonis atque mortis et de cornibus unicornuorum humilitatem meam;* de apicibus scilicet crucis ut supra ostendimus. Quam crucem nec ipse David passus est, nec ullus regum Judæorum, ne putetis alterius alicujus prophetari passionem, quam ejus qui solus a popolo tam insigniter crucifixus est. » Les mêmes arguments se retrouvent dans le *Traité contre Marcion*.

à Persépolis, sont figurées des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de licornes [1]. Leurs cornes, on peut le remarquer, semblent des crocs destinés aux suspensions.

Par l'assimilation des *cornes des unicornes* aux *pointes de la croix* ou *apicibus crucis* pour nous servir des mots textuels, on ne saurait donc voir une pièce de bois transversale. L'*apex* était, d'ailleurs, une petite baguette de bois qui surmontait le bonnet des Flamines et celui des Saliens ; c'était aussi l'aigrette d'un casque ; il désignait généralement tout ce qui formait pointe. Il convient par suite aux crocs ou clous mis au haut du poteau pour attacher le patient mieux qu'à toute autre chose.

Dans le même traité, on lit encore [2] : « Isaac fut sauvé du *bois* par un bélier dont les cornes étaient prises dans un buisson ; ainsi dans son temps le Christ porta son *bois* sur ses épaules et aux *cornes de la croix* était tenue la couronne d'épines qu'on lui avait mise sur la tête. »

Les mots *cornes de la croix*, *cornibus crucis*, l'auteur vient de nous le dire, signifient les *pointes* ou *apices* dont il avait été question quelques pages auparavant, c'est-à-dire les crocs ou clous. *Cornu* et *apex* pouvaient être pris dans le même sens.

Il est facile de remarquer que l'idée que l'on s'est formé du mode de supplice de Jésus dans les églises n'a jamais été basée sur la recherche de la réalité des faits. On pensait que tout ce qui, dans les prophéties hébraïques, était considéré comme se rapportant au Messie avait dû être réalisé par le Christ ; et on ne doutait point par suite que ce ne fût dans les anciens textes bibliques que se trouvait la relation véritable de la passion et de la mort de Jésus. Il arrivait en outre que fort souvent on interprétait ces textes d'une façon toute fantaisiste.

Ainsi, dans ce XXIe psaume, où l'on a voulu voir la prédiction de la passion du Christ, les termes hébraïques ne disent point [3] : *ils* PERCERONT mais *ils* CREUSERONT *mes pieds et mes mains*; et dans la version grec que les mots Ὤρυξαν χεῖράς μου καὶ πόδας [4] peuvent fort bien s'entendre *du sillon creusé dans les membres* par le

1) Guigniaut, *loc. cit.*, pl. XXII, n° 117, voir aussi pl. XXIII, n° 118.
2) *Adversus Judæos*, XIII. « Et Isaac cum *ligno* reservatus est, ariete oblato in vepre *cornibus*, et Christus temporibus suis *lignum* humeris suis portavit, inhærens *cornibus crucis* corona spinea in capite ejus circumdata. »
3) Strauss, *Vie de Jésus*, 3e section, ch. III, § 129. S. F. Schleusner, *Lexicon Veteris Testamenti*. Ὀρύσσω.
4) Psaume XXI, 17.



serrement des liens. Il n'est d'ailleurs nullement question de potence dans le psaume et encore moins de clous.

Une interprétation analogue d'un autre passage d'Isaïe amena à affirmer que la croix du Messie avait été formée de cinq essences différentes de bois, savoir : de palmier, de cèdre, de cyprès, de citronnier et d'olivier [1].

C'est vraisemblablement encore le désir d'établir une ressemblance entre Isaac, *le fils unique* ou *bien-aimé* d'Abraham, et *le fils unique* ou *bien-aimé* de Dieu qui a conduit à penser que Jésus avait porté sa croix sur ses épaules comme Isaac avait porté le bois de l'holocauste. On ne saurait, en effet, s'expliquer qu'il y eût au prétoire de Pilate des croix toutes prêtes, et qu'il fallut en porter de nouvelles au lieu d'exécution pour chaque condamné. Il devait y avoir dans les villes comme sur les grands domaines agricoles une potence à demeure, *arbor infelix*, qui servait en même temps d'avertissement et de menace [2].

Ainsi, en voulant établir que la passion et la mort de Jésus avaient eu lieu conformément aux prophéties, le *Traité contre les Juifs* ne contient rien qui donne à penser qu'aux yeux des fidèles des premiers siècles, l'instrument de son supplice avait eu la même forme que le sceau divin.

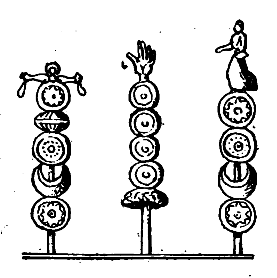
D'un autre côté, les païens attachés à l'hellénisme reprochaient aux chrétiens le culte qu'ils avaient pour la croix. Tertullien, dans son *Apologétique*, entreprit la défense de ses coréligionnaires sur ce point comme sur beaucoup d'autres [3]. Écoutons-le :

« Qui nous traite, dit-il, d'adorateurs de *croix*, *Crucis*, en est adorateur comme nous. Quand, en effet, le *bois*, *lignum*, est l'objet d'un culte, qu'importe son aspect? Si la matière est la la même, qu'importe la forme, puisque c'est également le corps d'un Dieu? Au fond, quelle différence y a-t-il entre le poteau d'une croix et la Pallas Athénienne ou la Cérès de Phare qui n'est

1) G. Bosio, *loc. cit.*
2) Walckenaer, *Histoire d'Horace*, t. I, p. 144.
3) *Apologétique*, 16, « Sed et qui crucis nos religiosos putat, consecraneus erit noster. Cum lignum aliquod propitiatur, viderit habitus, cum materiæ qualitas eadem sit, viderit forma, dum ipsum Dei corpus sit. Et tamen quanto distinguitur a crucis stipite Pallas Attica et Ceres Pharia, quæ sine effigie rudi palo et informi ligno prostat? Par crucis est omne robur quod erecta statoine defigitur. Nos si forte integrum et totum deum colimus. Diximus originem deorum vestrorum a plastis de cruce induci ; sed et victorias adoratis, cum in tropæis cruces intestina sint tropæorum. Religio Romanorum tota castrensis signa veneratur, signa jurat, signa omnibus deis præponit. Omnes illi imaginum suggestus in signis monilia crucum sunt. Siphara illa vexillorum et cantabrorum stolæ crucum sunt. Laudo diligentiam : noluistis incultas et nudas cruce consecrare. »



qu'une pièce de bois grossière et informe? Tout bois tenu debout est l'équivalent d'une croix. Serait-ce un dieu même qu'on nous reproche d'adorer? Nous avons montré l'origine de vos dieux qui ont été formé par les sculpteurs avec des croix. Vous rendez en outre un culte aux victoires et les croix sont les en-





trailles des trophées. Chez les Romains, la loi religieuse ordonne aux armées d'honorer les étendards, de jurer devant elles; on les met au-dessus de tous les dieux; mais les objets qui ornent les enseignes des légions ne sont que des joyaux de croix, et les drapeaux en sont les tuniques. Je loue le soin que vous prenez de ne pas adorer des croix nues et grossières ».

Tertullien, on le voit, répond à ses adversaires qu'ils sont mal fondés dans leurs reproches, parce que tout aussi bien que les chrétiens, ils honorent des pièces de bois, et qu'en ce cas, l'identité de forme ne signifie rien. Il énumère cependant différentes sortes de bois qui sont l'objet d'un culte chez les païens, et, pour les besoins de sa cause, il choisit celles qui se rapprochent le plus de la croix. Or, aucun des objets cités n'éveillent en nous l'image du gibet sur lequel il est de tradition de représenter la mort de Jésus.

La ressemblance, en effet, ne se trouve pas dans la statue de Minerve, ni dans celle de Cérès du Phare; quand il dit que les croix sont les entrailles des trophées et des enseignes, il fait allusion aux pieux ou hampes qui servaient de soutiens aux emblèmes des cohortes ou des manipules, et nous ne rencontrons point là l'image du crucifix.

Il y aurait bien, il est vrai, quelque analogie avec les *vexilla* des auxiliaires, analogie reconnue déjà avec le tau. Mais Tertullien, remarquons-le, le cite en dernière ligne et n'y attache pas plus d'importance qu'aux *signa*; la hampe qui leur était commune semble seule occuper son esprit.

Dans le *Traité contre Marcion* [1], il est encore parlé de la croix, Le défenseur de l'orthodoxie chrétienne affirme qu'il avait été prédit que non pas seulement les apôtres, mais que tous les fidèles subiraient les mêmes humiliations que Jésus; et qu'ils seraient, dans ce but, marqués du signe dont avait parlé Ezéchiel en ces termes: « Le Seigneur me dit : Traverse Jérusalem et mets le signe du *tau* sur le front des hommes. » Il ajoute alors : « *C'est, en effet, cette même lettre des Grecs, le tau,* QUI EST AUSSI POUR NOUS UNE SORTE DE CROIX et *qu'il prophétisait devoir être sur nos fronts dans la vraie et universelle Jérusalem* ».

Le tau, est-il dit, est pour les chrétiens *une sorte de croix, nostra autem species crucis,* parce qu'il est la *marque, signum nota,* imprimée sur leurs fronts, signe de flétrissure aux yeux de leurs adversaires, et non point parce qu'il est l'image d'un gibet.

Nous n'avons pas à examiner le récit du pèlerinage à Jérusalem qu'aurait effectué, vers 325, à l'âge de quatre-vingts ans, Hélène, la mère de Constantin, et les circonstances dans lesquelles elle aurait fait la découverte des croix sur lesquelles Jésus et les deux voleurs auraient été suppliciés. Nous devons cependant faire remarquer qu'Eusèbe de Césarée, mort en 338, qui nous entretient de la piété d'Hélène, de sa générosité à l'égard des églises de la Palestine, de la construction des sanctuaires de Bethléem et du Saint-Sépulcre [2], ne parle point de l'*Invention* de la croix. *L'Itinerarium à Burdigalâ Hierusalem usque*, dont les critiques sont généralement d'accord pour fixer la date de composition en l'an 333 [3] n'en dit pas un mot non plus. Ce silence n'a pas manqué d'embarrasser ceux qui croient à cette légende.

Mais il nous reste à rechercher si les premiers écrivains qui ont raconté ce miracle nous ont fait connaître la forme qu'avait la croix ainsi retrouvée. Or, ils sont complètement muets sur ce point.

1) Tertullien, *Contre Marcion*, l. III, ch. XXII. « Præmittens itaque et subjungens proinde passum etiam Christum, æque justos ejus eadem passuros tam apostolos quam et deinceps omnes fideles prophetavit, signatos illa nota scilicet, de qua Ezechiel : Dicit Dominus ad me : Pertransi medio portæ in media Jerusalem et da signum Tau in frontibus virorum. Ipsa enim est littera Græcorum Tau, nostra species crucis, quam portendebat futuram in frontibus nostris apud veram et catholicam Jerusalem. »

2) Eusèbe, *Vie de Constantin*, l. 3.

3) Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Introduction : second mémoire. Pièces justificatives, n° 1.



Selon le savant et consciencieux Tillemont[1], qui a compulsé tout ce qui a été écrit à ce sujet, sainte Hélène prit une partie de ce riche trésor pour le porter à son fils, et ayant enfermé le reste dans une boîte d'argent, elle en fit la remise entre les mains de l'évêque de Jérusalem qui, seul, avait le pouvoir d'ouvrir la boîte et de détacher des parcelles du bois sacré. Toutefois, moins de vingt-cinq ans après, on constatait que des morceaux de la croix, emportés de la ville sainte, étaient répandus sur tous les points du monde.

Laissant de côté la croyance, généralement admise, que les parties ainsi enlevées avaient la propriété de se reconstituer immédiatement[2], on ne saurait se refuser à reconnaître qu'il ne fut donné à aucun pèlerin de se flatter d'avoir vu l'instrument de supplice dans son entier. Sa forme, du reste, ne préoccupait nullement alors les esprits; c'était la substance seule, à laquelle on attribuait la vertu d'opérer des miracles, qui était l'objet de la vénération et du culte des fidèles.

Nous nous croyons donc fondé à penser qu'il n'est pas vraisemblable que la croix sur laquelle Jésus serait mort ait eu la forme qui depuis est devenue consacrée.

LE CRUCIFIX

Comment donc s'est il fait que les légendes chrétiennes aient ultérieurement donné à l'instrument du supplice de Jésus la figure de l'emblème de la vie éternelle, du sceau de l'élection? C'est ce que nous allons essayer de déterminer.

Quel qu'ait été le plan messianique de Jésus, quels qu'aient été ses actes, il était admis qu'il avait péri sur un gibet, soit par le fait des Romains, soit par celui des autorités du Temple de Jérusalem.

Ses disciples juifs croyaient qu'il avait été la victime expiatoire annoncée par les prophètes pour racheter les fautes du peuple

1) Tillemont, *Mémoires ecclésiastiques*, t. VII. Sainte Hélène.
2) Saint Paulin, *Lettre* 31e, à Sévère.



élu; et ils espéraient que, ressuscité et monté au ciel, il allait bientôt en descendre pour rétablir Israël dans toute la gloire qui lui avait été promise [1].

Les apôtres des Gentils pensaient autrement. Ils déclaraient que le paradis terrestre destiné au genre humain avait été perdu par la faute d'Adam et que c'était cette faute que Jésus était venu expier. Ils annonçaient en conséquence la *Bonne Nouvelle* du prochain rétablissement de l'humanité dans la vie heureuse et immortelle pour laquelle elle avait été créée [2].

Dans les provinces asiatiques tout aussi bien que dans les provinces grecques et latines, cette idée de dévouement expiatoire était facilement admise. Personne parmi le peuple ne doutait qu'on ne rendît la divinité favorable par le sacrifice volontaire de la vie que faisait un homme héroïque en expiation des fautes de ses semblables. Cette idée était même acceptée par beaucoup d'esprits d'élite. Il n'est nul besoin de rappeler le dévouement des Curtius et tant d'autres également célèbres. L'élève des stoïciens, Lucain [3] fait dire à Caton : « Puisse mon sang racheter les peuples! Puisse ma mort payer tout ce que la corruption humaine a mérité d'expiations! »

Dans certains milieux, on considérait le sacrifice de sa propre vie comme un acte moins méritoire envers la divinité que celui d'un objet aimé tel qu'un enfant chéri, surtout un fils unique.

La mort d'Iphigénie mise en vers par tant de poètes, représentée par tant d'artistes, était un exemple présent à l'esprit de tout grec ou romain. Les livres juifs contaient que Dieu avait demandé à Abraham d'immoler Isaac son *fils unique*, ἀγαπητός, et que Jephté avait dû livrer sa fille au couteau des prêtres. Il était autrefois coutume chez les Phéniciens que les chefs de l'État ou ceux des villes, dussent en temps de grandes calamités immoler aux génies vengeurs pour le salut public leur enfant le plus cher; et ce sacrifice se pratiquait selon le rite des mystères [4]; c'est ce qu'avait fait leur roi nommé *Israël* ou Kronos.

Ces holocaustes d'enfants furent difficilement abolis [5] tant la croyance à leur efficacité était demeuré empreinte dans les esprits sous l'empire des traditions religieuses.

1) IIIe évangile xxiv, 21, Actes des Apôtres, I, 6 8.
2) Corinth., xv, 22. Comme tous meurent en Adam, de même tous revivront en l'Oint.
3) *Pharsale*, II.
4) Eusèbe, *Préparation évangélique*, l. I, ch. x; *Théologie des Phéniciens.*
5) Tertullien, *Apolog.*, dit qu'ils existaient encore en Afrique et que Tibère fit

C'est pourquoi l'on admit que Dieu avait offert Jésus, son *fils unique*, ἀγαπητός, pour le salut des hommes « Dieu, lit-on dans l'Épître aux Romains [1], n'a pas épargné son propre fils; il l'a livré à la mort pour nous tous. »

Toutefois, si l'on s'explique qu'Agamemnon, Kronos, Abraham ou Jephté aient pensé faire un acte agréable à leurs dieux en leur immolant leurs enfants, on ne saurait guère, croyons-nous, concevoir comment Dieu se serait offert à lui-même un pareil sacrifice. Mais ce n'est point la question qui nous occupe. Nous n'avons qu'à constater que selon les Apôtres, volontairement ou non, Jésus avait été la victime expiatoire, soit des fautes des hommes en général soit spécialement de celles des juifs. Ils prêchaient, en conséquence, le *Christ mort sur le poteau*, ἡμεῖς δέ κηρύσσομεν Χριστὸν ἐσταυρωμένον [2].

Or, dans les conceptions juives le relèvement d'Israël ne pouvait avoir lieu que lorsque la colère de Dieu serait assouvie, que lorsque le peuple aurait expié ses fautes et mérité par son repentir de rentrer en grâce. C'était le peuple qui devait souffrir [3]; c'était un glorieux chef que devait alors lui envoyer Jéhova pour lui faire recouvrer son ancienne splendeur. Aussi l'idée d'un Messie souffrant et humilié ne pouvait être admise par eux; et ils se scandalisaient de la prétention des disciples de Jésus à vouloir leur présenter pour l'Oint de Jéhova celui qui avait ignominieusement péri sur la potence [4]. Les apôtres et leurs adhérents ne purent donc manquer de se voir et de voir leur Maître qualifié à ce propos de sobriquets injurieux.

Quoique pour d'autres motifs, les Gentils de leur côté, n'étaient pas plus respectueux. A leurs yeux, le sacrifice de la vie pour être méritoire devait avoir été manifestement volontaire et dans des conditions honorables, tandis que Jésus aurait été arrêté, jugé et condamné; ils appelaient le Christ le pendu [5]. « Celse, dit Origène, imite en cela les plus pervers de nos ennemis qui, de ce que notre Jésus a été crucifié, croient pouvoir tirer cette conséquence que nous vénérons tous les crucifiés. »

vainement pendre les prêtres de Saturne qui commettaient ces abominations.

1) Romains, VIII, 32; III, 25; IV, 25; V, 10.
2) I Cor., IX, 14.
3) E. Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. IV, p. 106.
4) I Corinth., I, 22 : « Nous prêchons Jésus crucifié, scandale pour les Juifs. »
5) Lucien, *loc. cit.*; Origène, *contre Celse*, *loc. cit.*, et liv. II, ch. II.

Il arriva de ces qualifications comme de tant d'autres données à des partis politiques ou à des sectes religieuses. Ceux qui en avaient été injurieusement revêtus se résignèrent à les accepter et plus tard s'en firent gloire. La croix d'ailleurs était pour les croyants l'instrument de leur rédemption, et conséquemment le gage de leur salut ou de leur immortalité, la manifestation de la puissance de Dieu[1]. De là naquit la confusion des mots. Christ et Crucifié ou Croix devinrent alors en quelque sorte synonyme[2]; et dans les églises, au lieu de l'évangile du Christ on disait l'évangile du Crucifié ou de la Croix, ὁ λόγος τοῦ σταυροῦ[3].

D'autres causes intérieures devaient concourir au même but. Il ne faut point perdre de vue que le Christianisme fut constitué à son origine sous la forme de *mystère*[4] et que les initiés se servaient, comme dans toutes les institutions analogues, de mots qui avaient pour eux un sens autre que le sens littéral[5]. Croix paraît avoir été de ce nombre.

On peut, en effet, remarquer que, dans le texte grec du Nouveau Testament, pour désigner l'instrument du supplice de Jésus, on disait indifféremment σταυρός ou ξύλον, *poteau*, ou *bois*, ou *arbre ;* or ξύλον désignait aussi pour les fidèles l'*arbre de la vie* qui était à l'ancien paradis[6], τὸ ξύλον τῆς ζωῆς, ainsi que l'*arbre fatal* de la science τὸ ξύλον τοῦ εἰδέναι γνωστὸν καλοῦ καὶ πονηροῦ, qui avait été cause de la mort d'Adam. C'était aussi des fruits de *l'arbre de la vie*[7], τοῦ ξύλου τῆς ζωῆς, dont les croyants devaient se nourrir dans le nouveau paradis qui leur était promis.

Cette même confusion de termes se retrouve dans la version latine de la Bible et du Nouveau Testament. Elle nous paraît donc intentionnelle. Ainsi l'*arbre de la vie* et celui *de la mort* qui étaient au paradis terrestre d'Adam sont désignés par les mots

1) I Corinth., I, 17, 23. Ἡμίν δύναμις θεοῦ ἐστίν.
2) I Corinth. I, 17, 18; Ephésiens, II, 16; Colossiens, II, 14, 15.
3) I Corinth., I, 18.
4) I Corinth., II, 7; Tertullien, *Apolog.*, VII. « Le secret est ordonné dans tous les *mystères.* Il est inviolable dans ceux d'Eleusis et de Samothrace. *Il l'est à plus forte raison dans les nôtres* qui ne sauraient être révélés sans attirer la vengeance des hommes en attendant celle de Dieu. Si les chrétiens ne se sont point trahis eux-mêmes, seraient-ce des étrangers? Comment auraient-ils pu les connaître lorsque dans les saintes initiations on a soin d'éloigner les profanes et de prendre ses précautions contre l'espionnage? »
5) Apoc., II, 17. « A celui qui vaincra... je donnerai un caillou blanc et sur le caillou sera écrit un nom nouveau que personne ne connaît que celui qui le reçoit. »
6) Genèse, II, 9.
7) Apoc., II, 7, XXII, 2. En parlant d'arbre ordinaire l'Apocalypse dit ὁ πᾶν δένδρον (IX, 4).



lignum vitæ et *lignum scientiæ boni et mali*[1]; l'arbre de la vie du futur paradis est aussi *lignum vitæ*[2]. D'autre part la potence est appelée dans l'Ancien Testament *lignum*[3]; c'est aussi *lignum* qui désigne parfois l'instrument de supplice de Jésus[4], et qui est pris pour équivalent de *Crux; Crux*, d'un autre côté, était l'*arbor infelix*, l'*arbre fatal*.

On put ainsi, au lieu de sceau du Christ, ἡ σφραγίς τοῦ Χριστοῦ, dire le sceau de la potence ou le signe de la potence, τὸ σημεῖον τοῦ σταυροῦ, et chez les Romains, *signum crucis*.

Mais sous le même terme de *croix*, σταυρός, ou *crux*, on entendait dans les églises primitives, deux choses de nature et de forme distinctes aux yeux des fidèles, le signe mystique et la potence[5]. Si l'on rencontre des équivoques involontaires ou calculées dans les écrits attribués aux apôtres et dans ceux des écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, il n'y avait aucune confusion dans les esprits entre le signe du salut et la figure d'un gibet

Le tau était, en effet, en pour les chrétiens le gage d'une vie éternelle et heureuse pour ceux d'entre eux qui seraient vivants lors de la venue du Christ et de la résurrection des morts à ce moment. On l'appelait en conséquence le *signe du salut*, σωτηριῶδες, ou mieux le *salut* lui-même, σωτήριον. Aussi ne fut-il pas considéré seulement comme un emblème; on lui rendait un culte[6]. Il devint pour les prédestinés au royaume le Christ lui-même ou sa représentation. C'est ainsi que les chrétiens, lorsqu'ils voulurent figurer la Trinité placèrent un thau à côté du Père et du Saint-Esprit, un thau nu; il ne rappelait donc pas seulement le Christ, il le montrait[7].

Mais ce n'était point le Christ expirant sur le gibet qui venait alors à l'esprit du fidèle; on n'a pas rencontré de pareille image dans les cimetières occupés par les chrétiens dans les premiers siècles de notre ère. Le Christ y est toujours représenté multipliant les pains, guérissant le paralytique ou l'aveugle, ressuscitant Lazare, c'est-à-dire dans des situations propres à fournir

1) Genèse (Vulgate), II, 9.
2) Apoc., (Vulgate), II, 7, XXII, 2, au ch. IX, 4, en parlant d'arbre ordinaire, la Vulgate traduit *omnem arborem*.
3) Deuter. (Vulgate), XXI, 23.
4) Actes (Vulgate), V, 30; Galatès (id.), III, 14.
5) C'était quelque chose d'analogue à notre ancien mot *crachat*.
6) Tertullien, *Apol.*, 16.
7) G. Bosio, *loc. cit.*; Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 375, 377.

des images de gloire, des motifs de consolation ou d'espérance[1]. Ce sont de telles pensées et celles-là seulement que réveillait le tau, personnifiant Jésus. L'idée, que l'on se faisait du Christ et qui constituait sa raison d'être était celle du Christ tout-puissant et triomphant de la mort.

Les apôtres élevés dans la religion juive qui défendait absolument toute représentation figurée de la divinité, n'ont pu manquer d'avoir eu une répugnance invincible pour les images; et à l'exemple des philosophes[2] les premiers apologistes chrétiens employèrent tous les traits de l'ironie contre les idolâtres qui se prosternaient, disaient-ils, devant l'ouvrage de leurs mains[3]. Mais par le recrutement des Gentils il devint inévitable de se conformer à leurs habitudes. Pour instruire d'ailleurs les ignorants, pour exciter le zèle, aucun moyen n'était plus efficace que de parler aux yeux.

D'autre part la crucifixion de Jésus qui avait été le prix de la rédemption des fidèles, le gage de leur vie éternelle, était de la part de ceux-ci l'objet d'une reconnaissante vénération. Mais ils se gardaient, par respect pour le Rédempteur et pour éviter les railleries que ne leur ménageaient pas les païens, de le représenter expirant sur un ignoble gibet. On figurait ordinairement la passion de Jésus par l'allégorie d'un agneau étendu mort[4] ou plus souvent debout le sang s'écoulant des blessures faites à son flanc et à ses quatre pieds et tombant dans des vases qui le reçoivent comme symbole de la vie[5].

Il semble qu'on ait cru d'abord ne pouvoir mieux honorer et populariser Jésus qu'en le peignant sous les traits des personnages divins les plus vénérés et les plus sympathiques[6]; et l'on se croit ainsi autorisé à le reconnaître sous les images d'Orphée et de Mercure, le bon pasteur, qui décorent les murailles des anciens cimetières de Rome.

Toutefois les représentations de Jésus furent plus tard dé-

1) Raoul-Rochette, *loc. cit.*, 2e mém., p. 164-165; Aringhi, *Roma subterranea*, l. VI, ch. xx.
2) Cicéron, *De natura Deorum*.
3) Tertullien, *Apolog*.
4) *Apocalyse*, v, 6. ἀρνίον ἑστηκὸς ὡς ἐσφραγμένον.
5) Bosio, *De Cruce*, l. VI, ch. xii, de crucibus gemmatis.
6) Cependant d'après Théophane, *Chronologia*, p. 97, on considéra comme un sacrilège la figuration de Jésus sous les traits de Jupiter; et l'on assurait que la main de l'artiste qui le tenta fut miraculeusement brûlée.

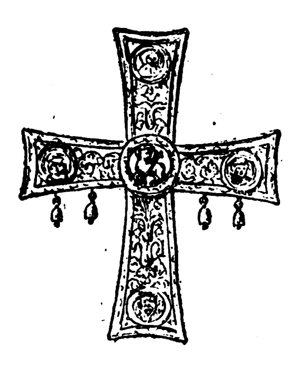


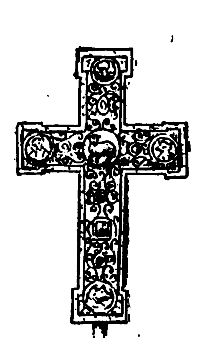
pouillées des attributs du paganisme, on se borna à faire son portrait où on le voyait ordinairement avec des cheveux courts et frisés[1]. Parmi ces effigies, il y en avait de plus honorées et auxquelles on attribuait surtout des propriétés merveilleuses; c'étaient celles qu'on disait n'avoir point été faites de main d'hommes, ἀχειροποίητος, et qui avaient été obtenues miraculeusement à l'exemple des *Véroniques*[2] de Rome, d'Espagne et de Jérusalem. C'étaient ces divers portraits de Jésus qui étaient seuls en honneur au VIII[e] siècle quand sous l'influence des idées propagées par l'Islamisme, alors dans tout l'éclat de la puissance et de la gloire, se forma la secte des *iconoclastes*[3].



Mais le Sauveur et le signe du salut semblaient inséparables. Jésus était toujours représenté avec le tau à la main ou derrière la tête comme on le voit, entre autres exemples, sur un sou d'or byzantin du VIII[e] siècle.

Souvent on se plaisait à tracer le portrait de Jésus ou l'agneau



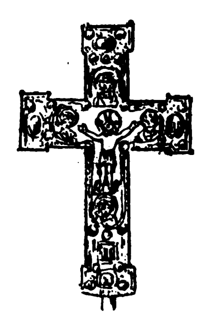


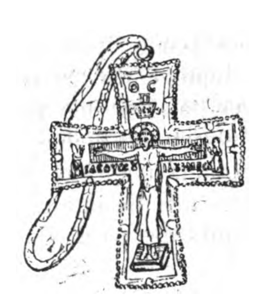
allégorique sur le signe lui-même[4]; on le gravait à la pointe

1) Théophane, *loc. cit.*
2) Mot composé, on le sait, du latin *vera* et du grec εἰκών.
3) Ce fut, dit Théophane, *loc. cit.*, p. 339, *un portrait du Seigneur* τοῦ κυρίου εἰκόνα placé à la *porte d'airain* à Constantinople que brisa Léon l'Isaurien et qui causa la première émeute.
4) Bosio, *De Cruce*, l, VI, chap. XI, XII. Nous empruntons ces gravures et celles qui suivent au *Dict. des ant. chrét*, de Martigny.

sur les tau en or, en argent ou en airain ; on le peignait sur ceux en bois.

On fut ainsi amené à représenter Jésus les bras étendus dans l'attitude *de l'orante,* c'est-à-dire de la prière et de la bénédiction. C'est l'attitude qui lui était le plus ordinairement donnée. La





forme d'ailleurs du tau qui servait ainsi de cadre y invitait naturellement. Puis, comme la légende rapportait que Jésus s'était montré au sortir de la tombe les pieds et les mains percés, on y figura la marque des clous, témoignage de sa résurrection.

Mais ce n'était pas Jésus suspendu à un gibet. Sa tête, en effet, est droite ; ses yeux sont ouverts ; ses bras ne sont point pliés sous le poids de son corps ; ils sont librement étendus ; il est vêtu d'une tunique ; ses pieds sont écartés et reposent sur le sol ou sur l'évangile ; c'était Jésus ressuscité, sorti de la tombe immortel et tout-puissant.

Les artistes habiles qui ont exécuté ces ouvrages, sur la commande des évêques ou de pieux personnages, n'auraient pu se tromper si grossièrement sur la disposition des membres du Christ sur le gibet, s'ils avaient eu à représenter son supplice. Personne, dans les églises, ne doutait qu'il eût été suspendu par les mains. Les écrits apostoliques étaient formels à ce sujet ; et saint Ambroise et saint Jérôme exprimaient l'opinion universellement admise quand, en parlant de la découverte de la croix par sainte Hélène, ils disaient : l'un, dans l'oraison funèbre de Théodose prononcée dans la cathédrale de Milan : *adoravit illum qui pependit in ligno* ; et l'autre dans la lettre à Eustochie si répandue : *prostrataque ante crucem, quasi pendentem Dominum cerneret, adoravit* [1].

1) Citées par D. Petau, *loc. cit.*

Mais en figurant ainsi *Jésus sur le tau*, sur le signe mystique, on disait *Jésus sur la croix*, les termes étant équivalents. De là à entendre que c'est ainsi qu'il avait été supplicié et à le représenter mort ou mourant sur un gibet de cette forme, le pas n'était pas difficile à franchir.

Ce fut du VIIIe au Xe siècle, dans ces siècles de fer, que naquit ou tout au moins se généralisa cette croyance.

Quelle affreuse époque pour le monde chrétien ! En Orient, l'affaiblissement du gouvernement impérial et les querelles religieuses laissent les populations sans défense; les Bulgares font un désert des riches régions du Danube; d'un autre côté les Musulmans avancent en Asie, enlevant la Crète, la Sicile, la plupart des îles de la mer d'Ionie, massacrant ou asservissant les habitants des pays conquis ; les pirates sarrasins répandent la terreur et la désolation sur toutes les côtes de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule méditerranéenne. En Occident, les divisions des princes carlovingiens font tomber les barrières du royaume de Charlemagne devant les barbares. Les Slaves et les Hongrois l'envahissent à l'est; à l'ouest les Scandinaves remontent la Seine, la Loire, la Garonne et dévastent toutes les rives. Chaque brigand armé s'enrichit de rapines, élève un château, devient seigneur et fait trembler sous l'oppression tyrannique propriétaires ou vilains; les serfs attachés à la glèbe envient le sort des bêtes. Les pestes désolent périodiquement l'Orient, l'Italie, La France. Les fauves remplissent les campagnes. Les famines succèdent aux famines; sur les chemins alors les forts saisissent les faibles, les rôtissent, les mangent; on vit même parfois la chair humaine en vente sur des marchés[1]; et les histoires d'ogres jetaient l'effroi dans tous les esprits. Où étaient les beaux jours de la *pax romana ?*

Les imaginations étaient de plus troublées par la croyance à la fin prochaine du monde, à l'arrivée du temps prédit par l'Apocalyse, et c'était aux églises que l'on venait alors demander aide et consolation; les souffrances physiques étaient si grandes que les peines morales n'étaient point senties. Pour engager les infortunés à supporter les maux dont ils étaient affligés, on leur offrait l'exemple du Maître divin et des saints ; on leur racontait des légendes où était faite à plaisir la description des tortures

1) Glaber, *Chroniques*, liv. IV, chap. IV, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. VI.



qu'ils avaient subies et qui leur avaient mérité la félicité céleste; sur les murailles et sur les autels des sanctuaires, le fidèle au désespoir trouvait ainsi dans la contemplation des supplices des martyrs[1] et dans la passion du Christ la consolation que donne la vue de plus malheureux que soi.

On ne rompt point toutefois brusquement avec les traditions. On continua donc à représenter le *Jésus sur la croix*, les bras étendus horizontalement, les pieds reposant sur le sol ou sur un objet qui en tenait lieu. Rien dans son attitude n'indiquait le supplicié; on reconnaissait seulement l'intention de l'artiste aux personnages qui entouraient le Christ.

Ici ce sont en effet des soldats portant la lance qui doit lui percer le flanc ou l'éponge attachée au roseau pour lui présenter le vinaigre, comme on le voit sur un *oscularium* du VIIIe siècle[2]. Ailleurs, comme sur la reliure en or d'un évangiliaire du XIe siècle du Musée du Louvre, ce sont la Mère de Jésus et Jean le disciple pleurant à ses pieds[3]. Quelquefois cependant comme on le remarque sur un reliquaire byzantin du Xe siècle en émail



cloisonné et provenant du mont Athos, le Christ a les yeux fermés[4], la tête légèrement inclinée; mais ses pieds reposent

1) Raoul Rochette. *Mémoires de l'Acad. des Inscrip. et belles-lettres*, t. XIII, *loc. cit.*, p. 167.
2) Reproduit dans le *Dict. des Antiq. chrét.* de Martigny. Article Paix.
3) Paul Lacroix, *Les Arts au moyen âge*, Reliure, page 491.
4) Id., *Ibid*, orfèvrerie, p. 133. Voir encore une châsse émaillée du XIIe siècle, ravail de Limoges, p. 136.



sur une tablette, il est droit sur ses jambes et ses bras sont librement étendus. D'autres fois les yeux restent ouverts, la tête droite, tandis que des jets de sang s'échappent de son flanc, de ses mains et de ses pieds ainsi que le montre la miniature d'un missel du commencement du XIe siècle de la Bibliothèque nationale[1] et dont la grossièreté témoigne de la décadence des arts à cette époque.

Mais quand tous les esprits furent bien pénétrés qu'on avait sous les yeux le tableau du supplice et de la mort de Jésus, la logique amena à reconnaître que sa tête en ce cas devait nécessairement retomber en avant ou sur ses épaules et que ses bras devaient plier sous le poids du corps qu'ils soutenaient. C'est ainsi que la crucifixion fut alors représentée comme on le voit sur le rétable du XIIIe siècle de l'église de Mareuil-en-Brie[2]; et cet usage demeura constant désormais.



Cette confusion du tau et du gibet fut encore provoquée par le changement d'idéal qui se produisit dans les esprits avec le temps.

Dans le principe, les néophytes croyaient que la plupart d'entre eux ne mourraient pas, que leurs corps allaient être transformés en corps célestes et que ceux qui étaient morts sortiraient bientôt de la tombe pour revêtir, eux aussi, un corps immortel et jouir dorénavant d'une vie sans fin sur la terre[3]. Mais vint le moment où l'on renonça dans les églises à espérer le prochain établissement du royaume de Dieu. On ne

1) Paul Lacroix, *id.*, Miniatures des manuscrits, p. 467.
2) Paul Lacroix, *Vie militaire et religieuse au moyen âge*, p.237.
3) Ire Epitre aux Corinthiens, VII, 298. « Frères, je vous le dis, le temps est court désormais, » XV, 51, 52 : « Voici, je vous dis le mystère : *nous ne serons pas tous morts*, mais nous serons tous changés en un moment, en un clin d'œil à la dernière trompette. Quand la trompette sonnera, les morts ressusciteront

considéra plus le cimetière comme un dortoir provisoire, κοιμητήριον ; on admit que l'âme, en quittant le corps de l'homme avec la vie, recevait immédiatement place au séjour des bienheureux ou subissait sa peine aux enfers. La perte d'un époux, d'une mère, d'un ami, entraîna les sentiments du regret d'être à jamais séparé d'eux sur la terre. Malgré un vague espoir de se rejoindre dans quelque autre monde, la croix sur un linceul, sur une tombe, provoqua donc la tristesse ; il sembla naturel d'y reconnaître la figuration de l'instrument de douleur et de mort de Jésus.

Il n'en fut pas de même aux premiers siècles. Le tau ne représentait pas aux yeux des fidèles une potence ; elle n'évoquait pas chez eux des sentiments de deuil et de tristesse ; c'était, au contraire, le gage heureux du salut, le sceau glorieux de la résurrection et de l'immortalité [1].

P. HOCHART.

incorruptibles et nous, nous serons changés: notre corps corruptible sera revêtu d'incorruptibilité, notre corps mortel sera revêtu d'immortalité. » Voir encore Ire ép. aux Thessaloniciens, IV, 17.

1) Aringhi, *loc. cit.*, l. VI, ch. L.

Le Gérant,
A. WALTZ, *Doyen de la Faculté.*

Angers, imp. A. Burdin et Cie, rue Garnier, 4.



L'ŒIL ET L'OREILLE

Les physiologistes ont souvent cédé à la tentation d'expliquer les fonctions des organes des sens par un rapport entre la forme anatomique de ces organes et la forme des perceptions.

C'est ainsi qu'il y a quelques années, M. de Cyon osait faire des canaux semi-circulaires l'organe du sens de l'espace[1], se fondant sur les vertiges bien connus dus aux lésions de l'oreille interne, et sur cette remarque que, l'espace ayant trois dimensions, les canaux semi-circulaires sont au nombre de trois, qui correspondent, par leur disposition anatomique, aux coordonnées des trois dimensions de l'espace. Chez un vertébré très inférieur, la lamproie, on n'en trouve que deux; mais cet animal paraît ne connaître que deux dimensions de l'espace, savoir la hauteur et la profondeur; la largeur lui est vraisemblablement inconnue, car il ne se meut pas dans le sens latéral; or le canal qui lui manque est justement le canal qui correspond à cette dimension.

La théorie de M. de Cyon n'a guère obtenu qu'un succès de curiosité. En outre des critiques qui lui ont été adressées par les savants spéciaux, elle soulève, au point de vue philosophique, les plus graves objections : il est étrange d'aller chercher dans l'oreille le sens de l'espace, alors qu'il est généralement reconnu que le son, sensation propre de l'oreille, est un phénomène essentiellement inétendu, purement temporel et successif, localisé seulement à la suite de son association avec des *visa* ou des *tacta* ; les canaux semi-circulaires, si étroitement rattachés au limaçon et au nerf acoustique, auraient donc une fonction spéciale et presque opposée à celle de ces organes ! Le sentiment de l'espace, élaboré tout près de la sensation sonore, serait immédiatement utilisé par la vue et par le toucher, et ne reviendrait

1) E. de Cyon, *Recherches expérimentales sur les fonctions des canaux semi-circulaires et sur leur rôle dans la formation de la notion de l'espace*, thèse pour le doctorat en médecine, Paris, 1878. — Dans un article intitulé : *Notes pour servir à l'étude du sens de l'espace*, M. Espinas a résumé la théorie de Cyon et les diverses critiques qu'elle a soulevées (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux,* décembre 1882).

à l'ouïe qu'après avoir pris, pour ainsi dire, la forme de ces deux sens! Le sens de l'étendue résiderait tout à côté du sens de l'ouïe ; mais l'étendue serait toujours ou visuelle ou tactile, et la direction des sons ne saurait nous être apprise que par la vue ou par le mouvement du corps! Ce n'est pas tout : la lamproie serait, d'après notre auteur, privée d'une des deux premières dimensions, la largeur, mais elle aurait le sens de la troisième ; or, qu'est-ce que la troisième dimension, sinon quelque chose qui s'ajoute aux deux premières et qui les suppose?

A cette théorie bizarre est-il juste d'opposer aussi l'argument par lequel les idéalistes condamnent *a priori* toutes les théories du même genre? La forme d'un organe, disent-ils, ne peut servir à expliquer la forme générale des choses, c'est-à-dire l'étendue, car elle fait partie de la chose à expliquer ; elle serait à elle-même sa propre explication, ce qui revient à ne rien expliquer; dans l'espèce, les trois canaux semi-circulaires n'expliquent pas l'espace à trois dimensions, car ils occupent une place dans cet espace, hors duquel nous ne pouvons nous les représenter ; ils ont, dans cet espace, une forme à trois dimensions ; s'ils étaient la raison de l'étendue à trois dimensions, ils seraient la raison de leur propre forme.

Ainsi formulé, l'argument est irréfutable. Mais il ne faut pas en abuser, c'est-à-dire l'appliquer à faux. Il condamne logiquement toute tentative d'explication physique ou physiologique de l'étendue. Mais constater un rapport de forme ou de nombre entre un organe et une sensation, et de ce rapport bien constaté tirer une induction, ce n'est pas nécessairement expliquer l'un par l'autre. Il n'est pas illégitime de remarquer qu'il existe un rapport de ressemblance entre deux données, l'organe et sa perception, qui sont, d'autre part, liées par une variété du rapport de contiguïté, le rapport de condition à conditionné ; l'harmonie de nature que l'on constate entre elles peut servir à rendre compte, jusqu'à un certain point, du rapport de fait qui les unit ; si l'organe et la sensation ne sont pas sans quelque ressemblance, on peut présumer que l'organe est prédisposé à sa fonction par cette ressemblance même. La cause qui explique, en pareil cas, ce n'est pas l'organe, c'est l'espace lui-même, en tant qu'élément du monde extérieur dans lequel nous vivons, à la connaissance et à l'usage duquel notre organisme est adapté : pour que l'espace soit perçu, ou tout au moins finement et nettement perçu, il est nécessaire, ou tout au moins utile, qu'il y ait dans

l'organisme des organes adaptés à la perception de l'espace; or, que peut être cette adaptation, sinon une disposition organique analogue à la forme même de l'espace considérée en général? Tout cela est absurde si l'espace n'est qu'une forme subjective imposée par l'entendement aux phénomènes extérieurs et qui ne leur appartient en propre à aucun degré. Mais dans l'hypothèse de la non-subjectivité de l'étendue, l'idée d'une correspondance entre les organes des sens et la perception de l'étendue n'a rien de choquant; elle a même la valeur d'un commencement de confirmation de cette hypothèse; on peut soutenir que la correspondance n'est pas un effet du hasard et qu'il y a là une application de la grande loi de l'adaptation des organes aux fonctions. De telles spéculations sont des spéculations réalistes, assurément; est-ce une raison pour les condamner *a priori?*

La théorie de M. de Cyon ne soutient pas l'épreuve de la critique ; il est inutile d'essayer de la défendre. Mais comment ne pas être frappé du rapport que présente l'organe de la vision avec la sensation qui lui est propre? La théorie physique et physiologique de la vision est aujourd'hui constituée dans ses lignes principales d'une façon définitive; or elle se fait en comparant la rétine à un tableau sur lequel les objets extérieurs se dessinent en projection ; elle repose sur ce postulat que la forme de la rétine détermine jusqu'à un certain point la forme générale des *visa* et que cette forme commune de l'organe sensible et de la sensation correspond à une partie de la forme réelle des objets extérieurs; la rétine est une surface, le monde extérieur y dessine ses surfaces. L'argument des idéalistes ne pourrait condamner la théorie classique de la vision que si elle consistait à soutenir que la forme de la rétine rend compte pour les deux tiers, c'est-à-dire pour deux dimensions sur trois, de la forme du monde extérieur ; mais personne, sans doute, n'a jamais soutenu pareille chose. Il ne peut empêcher ni d'affirmer qu'il existe une harmonie, une correspondance entre l'organe sensible, la sensation, et les phénomenes physiques tels que les conçoivent le sens commun et la science, ni de faire de cette harmonie la base légitime d'une doctrine positive.

Qu'on n'objecte pas, pour amoindrir la correspondance dont nous parlons, que la rétine est une surface hémisphérique, tandis que la forme genérale des *visa* est la surface plane. En fait, la forme des *visa* n'est pas le plan, mais la surface indéterminée, la surface sans épithète; et il n'en saurait être autre-



ment ; car, pour distinguer le plan des autres surfaces, comme pour distinguer entre elles les surfaces courbes, il faut la connaissance de la troisième dimension, laquelle est étrangère à la vision. Si l'on dit généralement que le champ visuel est un plan, c'est que le plan est la surface qui se définit par l'exclusion ou la négation de la profondeur ; la surface plane est de toutes les surfaces déterminées la plus *pure*, si l'on peut ainsi parler ; aussi est-elle pour nous le type de la surface, et nous la confondons volontiers avec la surface indéterminée ; mais nier n'est pas ignorer, et la surface visible est proprement la surface conçue dans l'ignorance de la troisième dimension, c'est-à-dire la surface absolument indéterminée [1]. Il suffit donc que la rétine soit une surface pour que sa forme réelle corresponde à la forme de la sensation visuelle.

La théorie de l'audition n'a pas encore subi, comme celle de la vision, l'épreuve du temps ; elle a été constituée tout récemment, par Helmholtz ; mais les assertions de Helmholtz n'ont guère été contestées, et l'on peut croire que le progrès de la science ne fera que confirmer les principaux résultats de ses travaux. Or, il est remarquable que les découvertes de Helmholtz tendent à établir que l'oreille est, elle aussi, adaptée à un certain genre de perception. La correspondance signalée depuis longtemps entre l'œil et sa fonction, existe donc également entre l'oreille et la fonction de l'oreille ; mais, comme les deux fonctions sont très différentes, les deux organes, qui sont les plus parfaits de nos organes des sens, n'ont d'autre analogie que leur complication ; leur structure intime diffère en raison même de leur adaptation à deux fonctions opposées.

L'ouïe peut-être appelée le sens du nombre physique ; car son acte propre est de distinguer les vibrations aériennes par la durée de chacune, ou, ce qui revient au même, par leur nombre dans un temps donné [2]. Le nerf acoustique est sensible à une portion très étendue de la série numérique des vibrations aériennes. En revanche, les vibrations simultanées se confondent en un son unique, ou, plus souvent, en un bruit discordant ; l'oreille ne distingue pas spontanément les phénomènes contemporains ; quelquefois seulement, après l'audition, par un travail de réflexion et d'analyse, l'esprit les distingue dans ce qu'il vient

1) Cf. Helmholtz, *Optique physiologique*, trad. française, p. 685, 711, 790.
2) De 32 par seconde à 73,000 par seconde.

d'entendre ; encore les distingue-t-il plus aisément s'ils sont discordants que s'ils forment un accord ; et, s'ils sont identiques, la réflexion même ne parvient pas à les séparer : lorsque plusieurs instruments jouent à l'unisson, le son qu'ils produisent paraît simple et se refuse à l'analyse ; l'oreille, même aidée de la réflexion, ignore qu'il dérive de plusieurs sources distinctes, et ne saurait compter les instruments qui ont coopéré à sa production.

L'œil n'est pas sans avoir à quelque degré le sentiment du nombre physique ; car, physiquement, les couleurs sont des nombres, comme les sons. Mais l'œil n'est sensible qu'à une portion très restreinte de la série numérique des vibrations de l'éther [1] ; au-delà et en deçà, les vibrations ne sont plus lumineuses, mais seulement caloriques ou chimiques. En revanche, les vibrations simultanées sont distinctes pour lui, à moins qu'elles ne coïncident dans l'espace comme dans la durée ; en un même moment l'œil perçoit séparément un très grand nombre de vibrations simultanées ; elles lui apparaissent sans se confondre, alors même qu'elles sont semblables en nature, parce qu'elles occupent des positions voisines, mais différentes ; elles sont distinctes pour lui, parce qu'elles sont juxtaposées.

Ainsi l'oreille est sensible au nombre constitutif des phénomènes, qu'elle traduit par des qualités distinctes (hauteur et timbre), mais non pas à la pluralité des phénomènes ; faute de distinguer par la position les phénomènes simultanés, elle ignore leur pluralité, leurs différences et leurs rapports en dehors de nous. Elle ne sait pas compter les nombres distincts, à moins qu'ils ne soient successifs ; à chaque moment de la durée, elle résume, elle condense les phénomènes qui lui sont propres en une impression unique ; et comme ces phénomènes sont l'élément du monde extérieur qu'il lui est donné de connaître, on peut dire qu'elle ramène le monde extérieur à l'état de simple succession ; elle le dénature ainsi dans son ensemble, car le monde est essentiellement et avant tout une multitude de phénomènes simultanés distribués dans l'étendue.

1) De 408 (rouge extrême) à 785 billions (violet) par seconde. Pour comparer les deux séries perceptibles, on peut prendre le rapport 73,000 : 32 :: 785 : 408, dont le premier terme est égal à plus de 2,000, et dont le second est inférieur à 2 ; l'échelle des sons serait donc environ mille fois plus étendue que l'échelle des couleurs. Si l'on compte par octaves, l'oreille perçoit plus de onze octaves de sons, l'œil moins d'une octave de couleurs.



L'œil est beaucoup moins sensible que l'oreille à la qualité intime, au nombre spécifique des phénomènes ; il n'a du nombre physique qu'une connaissance très imparfaite, mais il compte à merveille ces nombres qu'il connaît mal; qu'ils soient distincts ou identiques, simultanés ou successifs, il ne les confond pas, car il aperçoit entre eux des différences de position ; il analyse la pluralité, et il la connaît comme telle. Il pénètre moins bien que ne fait l'oreille dans l'essence des phénomènes ; mais il les connaît comme une simultanéité régulièrement ordonnée ; il en a donc une vue d'ensemble bien supérieure, et, tandis que l'oreille ne sait pas d'où lui viennent ses perceptions, tandis qu'elle ignore l'espace, qui est l'ordre des simultanés et la raison d'être de leur simultanéité, tandis qu'elle est impuissante à construire et à comprendre le monde extérieur, l'œil a l'intuition directe de l'étendue, cette forme incompatible avec l'essence de l'âme, qui provoque irrésistiblement l'esprit à supposer un monde matériel distinct de la succession psychique ; bien plus, la science du monde a son commencement dans la vision, car la position donnée des différents *visa* révèle aisément la position réelle des choses visibles ; c'est un jeu pour la pensée que de coordonner les *visa* avec les *tacta* et de trouver ainsi les points d'origine des perceptions visuelles.

Ce n'est pas tout : l'oreille ne se contente pas de distinguer un grand nombre de phénomènes ; si ces phénomènes sont purs, simples, homogènes, s'ils ne sont pas des composés confus de nombres divers, si un seul nombre les constitue ou y domine par l'intensité, elle les classe ; dans une succession de sons, chaque son paraît plus grave ou plus aigu que le son qui l'a précédé, c'est-à-dire que l'oreille ne sent pas seulement le nombre constitutif du phénomène actuellement présent, mais encore par quel genre de différence numérique il se distingue du phénomène immédiatement antérieur. Dès lors, il n'est pas besoin de science, il suffit d'un peu de réflexion pour concevoir l'échelle de hauteur sur laquelle sont distribués les différents sons élémentaires et simples d'après les différences spécifiques qu'ils présentent à l'audition même. Il n'est pas non plus besoin de science pour être sensible à l'harmonie des sons successifs ou simultanés, c'est-à-dire à la musique ; rares sont les hommes indifférents à l'accord et à la discordance des sons. La science des sons, ainsi préparée, commencée même, peut-on dire, par le sens de l'ouïe, a été facilement constituée dès une très haute



antiquité. Les sons qualitativement distincts, qui sont très nombreux, ont des rapports également qualitatifs ; on n'a pas eu de peine à ramener ces rapports et les sons eux-mêmes à des nombres[1]. C'est ainsi que la science des sons est faite depuis longtemps, bien que la physiologie de l'oreille soit de date récente.

Il n'en est pas de même pour les couleurs. Nous distinguons un fort petit nombre de couleurs spécifiques, et, quand nous les distinguons, nous ne saisissons pas en même temps la nature numérique de leur différence ; sans l'arc-en-ciel, nous ne pourrions les mettre dans aucun ordre, et sans les travaux des physiciens modernes, nous ne saurions pas que c'est le rouge et non le violet qui occupe la base de l'échelle des couleurs. La science des couleurs étant mal préparée par la vision, il est naturel qu'elle soit beaucoup plus récente que celle des sons ; sur certains points même elle n'est pas encore définitivement établie ; et pourtant la théorie générale de la vision, principalement la dioptrique de l'œil, est constituée depuis longtemps.

Tout semble prouver que la couleur est pour l'œil une chose secondaire, l'important pour lui étant de voir beaucoup de phénomènes à la fois et de les bien distinguer, non pas de pénétrer dans leur essence intime ; 1° la rétine est sensible à la couleur, non pas dans toute son étendue, mais seulement dans sa partie centrale ; les bords de la rétine ne perçoivent que la lumière et ses différences d'intensité ; — 2° même dans la région centrale de la rétine, la perception des couleurs est incomplète chez les daltoniens, et cette infirmité de la vision est si répandue qu'en France, d'après les meilleures statistiques, elle atteint un dix-septième de la population[2] ; — 3° enfin, la plupart des hommes sont très peu sensibles à l'harmonie des couleurs ; tandis

1) « La science de la musique ne considère pas des sons en tant que sons, mais des nombres en tant que nombres, le nombre étant la qualité essentielle du son » (Aristote, *Métaphysique*, XIII, 3).

2) Bien plus, si l'on adoptait la théorie de Geiger et de Magnus sur l'évolution du sens des couleurs, l'homme primitif aurait ignoré les couleurs, et la connaissance du spectre solaire aurait été acquise lentement par l'humanité dans les temps historiques ; le sens des couleurs serait donc en nous un sens jeune, d'une enfance délicate et maladive, et le daltonisme actuel s'expliquerait par l'atavisme (H. Magnus, *Histoire de l'évolution du sens des couleurs*, trad. fr. avec une introduction par J. Soury, 1878). Mais cette théorie séduisante n'a pu se faire accepter par les savants les plus compétents pour la juger. (Voir Grant Allen, *Le sens des couleurs, son origine et son développement, essai de Psychologie comparée*, 1879, en anglais; Delbœuf, *Revue scientifique*, 24 mai 1879; P. Mougeolle, *Revue scientif.*, 8 décembre 1884; etc.)

que la musique est un art populaire, accessible à tous, les œuvres des peintres coloristes ne font plaisir qu'à un très petit nombre d'amateurs ; le daltonisme esthétique, si l'on peut s'exprimer ainsi, est une infirmité du goût bien plus commune encore que le daltonisme sensitif [1].

On peut distinguer dans la vue le sens de la juxtaposition, le sens de la lumière et le sens des couleurs ; le sens des couleurs est le moins parfait des trois : essentiellement, la vue est sensible à cette forme inférieure du nombre physique [2] qui correspond à l'intensité, que tous les sens perçoivent également, et dont la connaissance commune par tous les sens constitue, pour ainsi dire, le fond commun de la sensibilité ; elle l'est beaucoup moins à ce genre de nombre physique, plus subtil que le premier [3], qui se traduit dans la conscience par des qualités.

En résumé, l'oreille nous donne, outre des successions et des intensités, comme tous les sens, des qualités ; elle ne nous donne pas de positions ; tandis que l'œil nous donne, outre des successions et des intensités, peu de qualités et beaucoup de positions. L'oreille distingue très finement les éléments constitutifs et spécifiques, les caractères distinctifs, l'essence des phénomènes ; mais elle ne sait pas les juxtaposer ; l'œil, au contraire, juxtapose les phénomènes avec une précision rigoureuse ; il est peu habile à les distinguer qualitativement.

Or il est impossible de ne pas remarquer combien la structure de ces deux organes correspond à la différence de leurs fonctions, c'est-à-dire des données sensibles qu'ils nous fournissent. La rétine s'étale comme pour être frappée en une multitude de points différents par une multitude de phénomènes simultanés ; elle s'étale ainsi derrière un instrument d'optique

1) Ceci n'est vrai que pour les peuples de l'Occident, et peut-être l'antithèse, en ce qui concerne les arts, doit-elle être renversée pour les Orientaux. Ceux-ci paraissent être naturellement très sensibles à l'harmonie des couleurs ; toute leur industrie témoigne d'une remarquable aptitude à prendre plaisir au jeu des couleurs juxtaposées ; au Japon, la peinture est un art populaire, comme la musique en Allemagne ; les Japonais paraissent être impressionnés par la musique des couleurs juxtaposées, ou même successives, à peu près au même degré que le sont les Européens par la musique des sons. Par contre, la musique orientale paraît barbare aux Occidentaux, et il est bien possible qu'ils aient raison d'une manière objective et absolue. Il serait curieux de savoir si le daltonisme sensitif est plus rare chez les Japonais que chez les Européens ; l'hypothèse se pose d'elle-même ; elle mériterait d'être vérifiée.

2) Quantité de mouvement vibratoire dans un espace et un temps donnés.

3) Nombre de vibrations dans un temps donné.



qui dirige les rayons lumineux suivant des routes définies, de manière à les distribuer sur tous les points de la rétine dans un ordre inverse de leur ordre extérieur, mais équivalent à cet ordre [1]. Le nerf auditif se cache dans les profondeurs du crâne; là, il s'allonge et se subdivise à l'infini en fragments dont la sensibilité est spéciale à un seul nombre physique. Les sons arrivent tous par la même voie, sans rien qui signale leur origine, distingués seulement par leur nature propre; chacun ébranle la fibre nerveuse qui lui est spécialement affectée; à un son spécifique correspond une sensation spécifique, à un nombre physique une qualité. Ainsi l'œil semble adapté par sa structure à la connaissance des positions, et par conséquent à la perception de l'espace ; mais cette même structure est peu favorable à l'analyse, à la détermination qualitative ou numérique du phénomène qui impressionne la rétine; l'oreille semble adaptée par une structure toute différente à la connaissance intime et analytique des phénomènes, et cette même structure parait lui défendre la connaissance des positions, lui interdire de donner aux impressions qu'elle élabore la forme de l'étendue.

En raison de cette différence de fonctions, la vue se trouve être le sens objectif par excellence, le sens de l'espace, le sens des choses extérieures ; car la nature, c'est avant tout et surtout ce que l'on voit, ce qui s'étend sous le regard; tandis que le sens de l'ouïe, bien qu'il soit, lui aussi, comme une porte ouverte sur le monde extérieur, est en quelque sorte brouillé d'avance avec les choses du dehors par son impuissance à les connaître comme étendues et, par conséquent, comme exté-

1) On objectera que la rétine n'est que l'extrémité périphérique de l'organisme nerveux de la vision, et que cet organisme, au delà de la rétine, ne présente plus la disposition en surface : si la rétine éprouve une impression superficielle conforme à sa disposition anatomique, la forme superficielle de cette impression ne peut subsister dans le nerf optique et, à plus forte raison, dans le centre nerveux visuel, dont la disposition est tout autre, et qui doivent donner aux sensations visuelles leur forme définitive. Je réponds que la vision est l'acte commun du centre visuel, du nerf optique et de la rétine; il n'est pas permis de séparer ces trois organes; l'organisme nerveux visuel est un bien qu'il ait trois parties; toutes trois sont également nécessaires à la vision, et il suffit qu'une d'elles ait un rapport de forme avec la perception visuelle pour que l'organisme entier participe à cette relation. Il est donc tout à fait inutile de supposer avec MM. Richer et Binet que « la rétine a sa représentation exacte dans le centre visuel cérébral, et qu'il existe une sorte de rétine cérébrale dont chaque point est en relation intime avec les points correspondants de la rétine périphérique » (Richer, *Etudes cliniques sur l'hystéro-épilepsie*, p. 714, 2e éd., 1885 ; A. Binet, *la Psychologie du raisonnement*, 1886, p. 51). — Le même raisonnement s'appliquerait au besoin à l'organe de l'ouïe.

rieures ; il est par là même disposé à servir d'instrument à la vie purement successive de l'âme ; l'oreille est moins un organe de perception externe que la condition et l'instrument du langage ; elle sert moins à la connaissance du monde qu'à l'expression de la pensée, et, par suite, au développement même de la pensée et de toute la vie psychique[1]. Le sens qui analyse le mieux les phénomènes extérieurs se trouve être aussi celui qui permet à l'âme de s'analyser elle-même. On dira bien que c'est l'âme qui connaît par le regard le monde extérieur, et que le monde extérieur fournit à l'âme, au moyen de l'oreille, les matériaux du langage. Mais autre chose est connaître, autre chose est utiliser : dans la connaissance, l'objet est un but ; dans l'industrie, il n'est qu'un moyen. L'œil sert à connaître le monde extérieur, l'oreille à en approprier quelque chose au service de l'âme ; ainsi l'œil travaille, en quelque sorte, pour le monde : il fournit au monde une conscience ; tandis que l'oreille travaille pour l'âme en lui fournissant un langage, qui lui permet de vivre d'une vie, sinon plus intense, du moins plus riche et plus subtile.

Victor EGGER.

1) Cf. V. Egger, *La parole intérieure* (1881), p. 209 à 212; — A. Tonnellé, *Fragments sur l'art et la philosophie*, p. 75 (3e édit., 1874) : « Ce corps donné à la pensée est composé de ce qu'il y a de moins matériel dans la matière..., le son, un mouvement de la matière, chose passagère, mobile, légère, qui n'a ni grandeur ni couleur », etc.



APOLLONIOS DE RHODES

LES ARGONAUTIQUES

TRADUCTION FRANÇAISE

PRÉFACE

Apollonios de Rhodes n'a jamais été traduit en français. La *Bibliotheca classica* d'Engelmann cite plusieurs traductions des *Argonautiques:* en allemand, celles de Bodmer (Zurich, 1799), et de Wilmann (Cologne, 1832); en anglais, une traduction anonyme chez Payne, à Londres, en 1780, et une autre, de Preston, à Dublin, 1803; en italien, les versions de Rota (3e édition), Milan, 1864, et de Felice Bellotti, Florence 1873.

On pourrait mentionner, à vrai dire, une traduction française qui date du commencement de ce siècle et qui a pour auteur Caussin, professeur d'arabe au Collège de France. Mais on ne peut que la mentionner, sans engager les gens soucieux de connaître Apollonios à y recourir. C'est une *belle infidèle* dont la beauté est contestable. Remarquons, en passant, que Caussin nous donne quelques renseignements sur les traducteurs étrangers qui l'ont précédé : « Des poètes anglais distingués en avaient déjà fait connaître plusieurs morceaux (d'Apollonios) lorsqu'il parut à Londres, en 1780, deux traductions du poème entier, l'une de Francis Fawke, l'autre d'Édward Barnaby Greene (c'est sans doute l'une des deux qui fut éditée chez Payne). Il existe aussi du même auteur une traduction en vers allemands, et le prélat Flangini en a publié, il y a quelques années, une en vers italiens. »

On espère, dans cet essai de traduction, fait d'après le

texte de Merkel (Leipzig, Teubner, 1854) se montrer plus exact que Caussin. Le commentaire est, en général, tiré du scoliaste, d'Apollodore et des auteurs spéciaux qui peuvent éclairer la géographie de l'expédition des Argonautes.

Quant aux noms propres, on les a le plus souvent conservés tels qu'ils sont dans le texte grec, hors pour quelques-uns, tels que *Médée*, qu'il semblerait puéril de ne pas vouloir franciser. Il en résulte assurément une sorte de contradiction, mais qui est fondée sur l'usage français : ne disons-nous pas Valérius Flaccus et Valère Maxime, Tite-Live et Livius Andronicus, Tiberius Gracchus et l'empereur Tibère?

Le commentaire s'abstient de noter les nombreux rapprochements que l'on peut faire entre Apollonios et les auteurs latins qui l'ont imité, Virgile en particulier. C'est l'objet d'une étude spéciale qui paraîtra à son heure.

L'auteur serait heureux qu'on voulût bien lui signaler les nombreux contre-sens et les erreurs de tout genre qui ont dû se glisser dans ce travail.

Henri de la Ville de Mirmont.

Bordeaux, 1er avril 1886.

CHANT I

(V. 1-4.) C'est après avoir commencé par t'invoquer, ô Phoibos, que je rappellerai les exploits de ces héros d'autrefois qui, sur l'ordre du roi Pélias, firent voguer vers le détroit qui ouvre le Pont et au travers des roches Cyanées, à la conquête de la toison d'or, le navire Argo, muni de bancs nombreux de rameurs.

(V. 5-22.) Car voici l'oracle que Pélias avait entendu : un jour, un destin terrible lui serait réservé par le fait d'un homme qu'il aurait vu sortir du milieu de la foule, chaussé d'un seul brodequin ; il serait victime des desseins de cet homme. Peu de temps après, et suivant cet oracle véridique [1], Jason traversait

1) Je traduis suivant le texte de Merkel, ἐτεὴν κατα βάξιν; Shaw (Oxonii, 1777) qui a τεην... traduit *tuo congruenter oraculo*; et Lehrs (édit. Didot), qui a τοίην... *Hoc secundum oraculum.*

à pied le courant de l'Anauros[1], que les tempêtes de l'hiver avaient grossi. Il put sauver de la bourbe l'un de ses brodequins, mais l'autre resta au fond, retenu dans le sol que recouvraient les eaux débordées. Sans s'en inquiéter, il vint auprès de Pélias, pour prendre part à un festin que le roi offrait au père Poseidon et aux autres dieux ; quant à Héra Pélasgienne, il ne s'en souciait pas. Dès que Pélias vit Jason, il pensa à l'oracle : alors il prépara au héros le travail d'une navigation pleine de dangers, dans l'espoir que, soit sur la mer, soit parmi les hommes étrangers, il perdrait toute chance de retour.

Quant au navire, les anciens aèdes chantent[2], qu'il fut construit par Argos, sur les conseils d'Athéné. Pour moi, je vais dire la race et le nom des héros, leurs voyages sur la mer immense, toutes leurs actions dans leurs courses errantes. Que les muses soient les inspiratrices de mon chant !

(V. 23-34.) D'abord, nous rappellerons Orpheus : autrefois, dit-on, Calliopé elle-même, unie au Thrace Oiagros, l'enfanta auprès des hauteurs de Pimpléa. On raconte qu'il charmait, au son de ses chants, les durs rochers des montagnes et les cours des fleuves. Et les chênes sauvages, qui attestent encore aujourd'hui le pouvoir de ses accents, les chênes qui poussent vigoureux le long du rivage thrace, à Zôné, marchent à sa suite en rangs nombreux, amenés bien loin, par le charme de sa phorminx, depuis les hauteurs du Piéros. Tel était Orpheus, roi de la Piérie Bistonienne, quand l'Aisonide, par déférence pour les conseils de Cheiron, l'accueillit comme auxiliaire secourable à ses travaux.

(V. 35-39.) Astérion vint de son propre mouvement ; Astérion que Comètès engendra auprès des eaux de l'Apidanos aux flots tournoyants. Comètès habitait Peirésies, non loin du mont Phylleios, à l'endroit où le grand Apidanos et le divin Énipeus, deux fleuves qui viennent de loin, se rejoignent et ne forment plus qu'un.

(V. 40-44.) Après ces deux héros, l'Eilatide Polyphémos, arrivait, ayant quitté Larissa ; c'est lui qui, autrefois, avait combattu au nombre des robustes Lapithes, quand les Lapithes s'étaient

1) Je suis l'editio maior de Merkel dont le texte porte 'Αναύρου : l'editio minor a ἀναύρου qui devrait se traduire par un torrent quelconque (Cf. *Dictionnaire grec* d'Alexandre au mot Ἄναυρος).

2) Je suis l'editio maior de Merkel qui a ἐπικλείουσιν ; dans l'editio minor on lit ἔτι κλείουσιν.

armés contre les Centaures. Il était jeune alors : maintenant ses membres s'appesantissaient déjà, mais son cœur restait toujours digne d'Arès, comme autrefois.

(V. 45-48.) Et, à Phylacé, Iphiclos ne restait pas longtemps en arrière. C'était le frère de la mère de l'Aisonide. Car Aison avait épousé sa sœur, Alcimédé de Phylacé. Le mariage de sa sœur, sa parenté avec Jason, le poussaient à s'associer à la troupe des héros.

(V. 49-50.) Et Admétos, roi de Phères, qui abonde en beaux agneaux, ne restait pas non plus dans sa ville, au pied des hauteurs du mont Chalcodonios.

(V. 51-56.) Ils ne restaient pas non plus à Alopé les fils d'Hermès, riches en champs de blé, Érytos et Échion, tous deux habiles en ruses. Un troisième frère vint les rejoindre à leur départ, Aithalidès ; auprès du fleuve de l'Amphrysos, la fille de Myrmidon, la Phthienne Eupoléméia l'avait enfanté. Quant aux deux autres, ils étaient nés d'Antianéiré, la fille de Ménétos.

(V. 57-64.) Il vint aussi, ayant quitté l'opulente Gyrtone, Coronos, fils de Caineus. Certes il était brave, mais il ne surpassait pas son père : car les Aèdes chantent Caineus comme s'il était vivant encore ; ils disent qu'il fut accablé par les Centaures, après que seul, sans l'aide des autres héros, il les eut chassés ; mais eux revinrent en arrière et se jetèrent sur lui : ils ne purent ni le faire plier, ni le percer. Sans avoir été ébranlé, sans avoir fléchi, il descendit au fond de l'abîme souterrain, terriblement frappé à coups de solides sapins.

(V. 65-66.) Il vint aussi le Titarésien Mopsos, que le fils de Létô instruisit spécialement dans la divination par le moyen des oiseaux.

(V. 67-68.) Puis, Eurydamas, fils de Ctiménos ; il habitait, près du lac Xynias, Ctiméné, ville des Dolopes.

(V. 69-70.) Actor envoya d'Opous son fils Ménoitios, pour qu'il naviguât avec les héros.

(V. 71-76.) Eurytion et le vigoureux Érybotès venaient ensuite ; ils étaient fils, l'un de Téléon, l'autre d'Iros, fils d'Actor. L'illustre Érybotès, en effet, était fils Téléon, et Eurytion, d'Iros. Avec eux venait un troisième héros, Oileus, éminent par son courage, très habile à s'élancer par derrière sur les ennemis, au moment où ils commencent à faire plier les phalanges.

(V. 77-85.) D'autre part, Canthos vint d'Eubée, envoyé de son plein gré par Canéthos, fils d'Abas : et cependant il ne devait

pas rentrer à Cérinthos, de retour de l'expédition. Car c'était le destin que lui et Mopsos, habile à la divination, périraient errants aux confins de la Libye. En effet, il n'est pas pour les hommes de malheur si lointain qu'il ne puisse les atteindre : ainsi tous les deux sont ensevelis en Libye, et de la Libye au pays des Colchiens, la distance est égale à celle que le soleil voit entre son lever et son coucher.

(V. 86-89.) Après lui venaient ensemble Clytios et Iphitos, chefs d'Oichalié, fils du cruel Eurytos, d'Eurytos à qui le dieu, qui lance au loin les traits, donna un arc ; mais il ne profita pas de ce présent, car, de lui-même, il entra en lutte avec celui qui le lui avait fait.

(V. 90-94.) Après eux vinrent les Aiacides ; mais ils n'arrivaient pas ensemble et n'étaient pas partis du même endroit. Car, chacun de son côté, ils étaient allés en exil loin d'Aiginé, après avoir tué leur frère Phocos sans le vouloir. Télamon se fixa dans l'île Attique, et Péleus établit sa demeure en Phthie, bien loin de son frère.

(V. 95-100.) Après eux, de Cécropie vint Boutès, cher à Arès, fils du courageux Téléon, puis Phaléros, habile à manier la lance. C'est Alcon, son père, qui le fit partir ; et cependant il n'avait pas d'autres fils de sa vieillesse pour prendre soin de ses jours. Mais, quoique ce fût l'enfant né dans son âge avancé, le seul qu'il eût, il l'envoya, pour qu'il se distinguât parmi les héros audacieux.

(V. 101-104.) Mais Théseus, illustre parmi tous les Érechtides, était retenu sous la terre Tainarienne par des liens terribles, lui qui avait suivi Peirithoos dans une voie commune. Il est certain que Peirithoos et lui auraient rendu bien plus facile à tous l'issue de l'expédition.

(V. 105-114.) L'Agniade Tiphys quitta le dême Thespien de Sipha ; il était habile, soit à prévoir le moment où vont se soulever les flots de la vaste mer, soit à présager les tempêtes des vents, et à diriger la navigation en se fixant sur le soleil et la Grande-Ourse. C'est la déesse Tritonide, Athéné elle-même, qui l'envoya se joindre aux héros ; il arriva alors qu'on souhaitait sa venue. [C'est elle, en effet, qui fabriqua le navire rapide, et, avec elle, l'Arestoride Argos, aidé de ses conseils. Aussi fut-il supérieur à tous les navires qui jamais ont éprouvé la mer par le mouvement des rames.]

(V. 115-117.) Et Phlias après ceux-ci venait d'Araithyréa, où

il habitait, très riche par la volonté de Dionysos son père, auprès des sources de l'Asopos.

(V. 118-121.) D'Argos, vinrent Talaos et Aréios, fils tous deux de Bias, et le courageux Léodocos, eux qu'enfanta la Néléide Péro : à cause d'elle, l'Aiolide Mélampous dut subir de terribles épreuves dans les étables d'Iphiclos.

(V. 122-132.) Nous n'avons pas entendu dire que la force du magnanime Héraclès ait trompé l'attente de l'Aisonide. Loin de là, dès qu'il apprit la nouvelle que les héros se rassemblaient, — il arrivait à peine d'Arcadie à Argos Lyrcéienne, ayant suivi jusqu'au bout le chemin le long duquel il portait vivant le sanglier qui paissait dans les vallées de Lampéia auprès du vaste marais d'Érymanthos ; devant l'agora de Mycènes, il déchargea de ses fortes épaules le monstre enveloppé de liens — et par sa propre volonté, sans l'ordre d'Eurystheus, il s'élança. Avec lui venait Hylas, son bon compagnon, encore dans la première jeunesse, porteur de ses flèches et gardien de son arc.

(V. 133-138.) Après lui, arriva un descendant du divin Danaos, Nauplios : c'était le fils du Naubolide Clytonéos ; or, Naubolos était fils de Lernos ; or nous savons que Lernos était le fils de Naupliade Proitos ; et jadis la jeune Danaïde Amymoné, unie à Poseidon, lui avait enfanté ce Nauplios qui l'emportait sur tous dans l'art de la navigation.

(V. 139-145.) Idmon vint le dernier de tous ceux qui habitaient Argos ; les présages donnés par les oiseaux lui avaient appris sa destinée, mais il vint, craignant que le peuple ne traitât avec mépris sa bonne renommée. Il n'était pas le vrai fils d'Abas ; quoiqu'il fût compté parmi les nobles Aiolides, il avait été engendré par le fils de Léto, qui lui enseigna l'art de prédire l'avenir, d'observer les oiseaux, et de tirer des présages des entrailles brûlées des victimes.

(V. 146-150.) Et l'Étolienne Léda envoya le courageux Polydeucès [1] et Castor, habile conducteur de chevaux aux pieds rapides : ils venaient de Sparte. C'est dans le palais de Tyndare qu'elle eut d'un seul enfantement ces deux fils bien-aimés ; elle n'eut pas d'hésitation quand ils partirent, car ses pensées étaient dignes d'une épouse de Zeus.

(V. 151-155.) Les Apharétiades, Lynceus et le violent Idas,

1) Connu sous son nom latinisé, Pollux, nom que l'usage nous forcera de lui conserver.



partirent d'Aréné; ils étaient tous les deux pleins de confiance en leur grande force. Lynceus était muni d'yeux si perçants que, si la renommée est véridique, il pouvait porter facilement ses regards, même à l'intérieur de la terre.

(V. 156-160.) En même temps, Périclyménos, fils de Néleus, se prépara à partir; c'était le plus âgé des enfants du divin Néleus, qui naquirent à Pylos; Poseidon lui avait donné une force sans limites et permis qu'au milieu des périls de la mêlée il pût prendre toute forme qu'il souhaiterait d'avoir en combattant.

(V. 161-171.) Amphidamas et Cépheus venaient d'Arcadie, habitants de Tégée et de tout l'héritage d'Aphéidas, fils tous deux d'Aléos. Un troisième héros suivait leur marche, Ancaios, envoyé par son père Lycourgos, frère aîné d'Amphidamas et de Cépheus. Mais lui, comme Aléos devenait déjà vieux, il était resté à la ville pour prendre soin de lui; et il avait donné à ses deux frères son fils pour compagnon. Celui-ci arriva dans une peau d'ourse du Ménale, et brandissant de sa main droite une grande hache à deux tranchants. Car toutes les armes, son grand-père Aléos les avait cachées au fond du grenier, cherchant tous les moyens de l'empêcher de partir.

(V. 172-175.) Augéiès vint aussi; la renommée le disait fils d'Hélios; glorieux de sa fortune, il commandait aux hommes de l'Élide. Un grand désir le prit de voir la terre de Colchide, et Aiétès lui-même, le roi des Colchiens.

(V. 176-178.) Astérios et Amphion, fils d'Hypérasios, vinrent de Pellène en Achaïe, ville que le père de leur père, Pellès, avait autrefois bâtie sur les falaises sourcilleuses du rivage.

(V. 179-184.) Après eux arrivait Euphémos, parti de Tainaros, lui le plus rapide des hommes qu'enfanta à Poseidon Europé, fille du très vigoureux Tityos : cet homme courait même sur les flots gonflés de la mer azurée sans y baigner ses pieds rapides; il en mouillait à peine la pointe quand il se faisait supporter par cette route liquide.

(V. 185-189.) Deux autres fils de Poseidon vinrent aussi : l'un Erginos qui abandonnait la ville de l'illustre Milétos; l'autre, le très vigoureux Ancaios, qui venait de Parthénia, demeure d'Héra Imbrasienne. Tous deux étaient habiles et glorieux de leur habileté, soit dans l'art de la navigation, soit dans les travaux d'Arès.

(V. 190-201.) Après ceux-ci arriva, parti de Calydon, le fils

fils d'Oinéos, le courageux Méléagros; avec lui, Laocoon, frère d'Oinéos, mais non de la même mère. Une femme esclave l'avait enfanté ; il était déjà assez âgé, et Oinéos l'envoyait pour diriger son fils. C'est ainsi que Méléagros, encore adolescent, pénétrait dans la magnanime compagnie des héros. Aucun d'eux, je crois, excepté Héraclès, ne se serait joint à l'expédition, supérieur à lui, si, restant dans sa patrie, il avait été encore élevé, ne fût-ce qu'une seule année, parmi les Étoliens. D'autre part, son oncle maternel l'accompagna dans le même voyage. C'était un homme habile à combattre avec la lance et aussi de pied ferme, le Thestiade Iphiclos.

(V. 202-206.) En même temps vint Palaimonios, fils de Lernos Olénien. Il n'était fils de Lernos que de nom ; son père par le sang était Héphaistos. Aussi était-il infirme d'un pied ; mais personne n'aurait osé adresser un reproche à son corps, car on le comptait parmi tous ces chefs qui devaient accroître la gloire de Jason.

(V. 207-210.) Du pays des Phocidiens vint Iphitos, né de Naubolos, fils d'Ornytos. Auparavant, quand Jason était allé consulter l'oracle à Pytho, au sujet de son expédition, il avait été son hôte et l'avait alors reçu dans son palais.

(V. 211-223.) Les fils de Boréas, Zétès et Calaïs vinrent ensuite, eux qu'autrefois l'Érechthéide Oréithya enfanta à Boréas au fond de la Thrace glaciale. C'est là que le thrace Boréas l'avait enlevée loin de Cécropie, alors qu'elle tournait dans un chœur de danse auprès de l'Ilissos. Il l'amena bien loin, au lieu que l'on appelle le rocher de Sarpédon, près du cours du fleuve Erginos. C'est là qu'il la posséda, après l'avoir cachée dans des nuages sombres. Ses deux fils s'élevaient du sol en agitant au bout et de chaque côté des pieds des ailes noires — c'était grand'-merveille de les voir ! — des ailes noires où brillaient des écailles d'or. Venant du haut de la tête, entourant leurs épaules, et tombant de tous côtés sur leur cou, leur chevelure azurée flottait avec le vent.

(V. 224-227.) Le fils du puissant Pélias lui-même, Acastos, ne désirait pas demeurer dans le palais de son père ; Argos non plus, qui avait travaillé sous les ordres de la déesse Athéné. Loin de là, ils allaient tous les deux s'adjoindre à la troupe des héros.

(V. 228-233.) Tel était le nombre de ceux qui s'assemblèrent pour aider Jason. Les peuples voisins les désignaient tous sous

le nom de Minyens, car la plupart et les meilleurs d'entre eux pouvaient se glorifier d'être du sang des filles de Minyas : Jason lui-même avait pour mère Alcimédé, fille de Clyméné, la fille de Minyas.

(V. 234-305.) Lorsque tout eut été préparé par les esclaves, tout ce dont il faut munir l'intérieur d'un navire, quand la nécessité pousse les hommes à faire un voyage sur mer, alors ils traversèrent la ville allant à leur vaisseau, là où le rivage est connu sous le nom de Pagases Magnésiennes. Autour d'eux, un concours de citoyens empressés arrivait en foule. Mais eux brillaient comme des astres éclatants au milieu des nuages ; et chacun disait, contemplant les héros en armes qui se hâtaient : « O roi Zeus, quel est le dessein de Pélias ? Où lance-t-il loin de la terre Panachéenne une telle réunion de héros ? Ils seront capables sans doute de dévaster avec la flamme funeste les demeures d'Aiétès, le jour même où il aura refusé de leur livrer la toison de son plein gré. Mais un long voyage est inévitable : rude est la peine pour ceux qui partent ! »

Ainsi parlèrent les hommes ça et là dans la ville ; et les femmes levaient les mains au ciel, demandant aux dieux dans de nombreuses prières de leur accorder l'accomplissement heureux du retour. Et en pleurant elles s'adressaient l'une à l'autre ces paroles de lamentation : « Misérable Alcimédé, le malheur, quoique tardif, est aussi venu pour toi. Tu n'as pu mener jusqu'au bout une vie fortunée. Aison a, lui aussi, un sort bien pénible. Qu'il eût mieux valu pour lui d'être enveloppé dans les bandelettes sépulcrales et enseveli sous la terre, encore ignorant de cette expédition mauvaise ! Plût au ciel que Phrixos, lui aussi, quand périt la vierge Hellé, eût été englouti avec le bélier dans les flots sombres ! Mais non : ce bélier, monstre funeste, fit entendre les accents d'une voix humaine pour causer ensuite à Alcimédé des soucis et des douleurs sans nombre ! »

Elles parlaient ainsi, alors qu'ils s'éloignaient pour partir. Déjà les serviteurs et les femmes servantes s'empressaient en grand nombre. La mère tenait son fils embrassé ; une douleur aiguë pénétrait toutes les femmes ; et, avec elles, le père, que la désastreuse vieillesse faisait rester enfoncé dans son lit, au point que la forme de son corps était seule visible, le père gémissait. Alors Jason adoucit leurs angoisses par ses exhortations et ordonna aux serviteurs de prendre ses armes de guerre ;

ils le faisaient, silencieux et tête basse. Telle elle avait jeté tout d'abord les bras autour du cou de son fils, telle la mère restait attachée à lui, pleurant abondamment, comme une jeune fille, seule avec sa nourrice aux cheveux blancs, la tient embrassée tendrement et gémit : car elle n'a plus de parents qui s'intéressent à elle, mais elle traîne une vie lourde sous la domination d'une marâtre qui vient précisément de l'accabler d'outrages ; elle gémit, mais son cœur est serré par la peine, et elle ne peut exhaler autant de sanglots qu'elle le voudrait. C'est ainsi qu'Alcimédé pleurait abondamment en tenant son fils embrassé. Et elle dit ces paroles inspirées par son angoisse : « Plût au ciel qu'en ce jour où j'ai entendu, — malheureuse que je suis ! — le roi Pélias prononcer l'ordre funeste, j'eusse précisément rendu l'âme et oublié les soucis de la vie. Car c'est toi qui m'aurais ensevelie de tes mains chéries, ô mon enfant ! Seul devoir que j'eusse encore à espérer de toi : dans tout le reste, en effet, je savoure la récompense des soins que j'ai pris pour t'élever. Mais voici que, vénérable jusqu'à présent aux femmes d'Achaïe, je vais comme une esclave être laissée dans le palais vide, malheureuse qui me consumerai à te regretter, toi par qui j'ai eu précédemment tant de gloire et d'honneur, toi seul à cause de qui j'ai délié ma ceinture pour la première et dernière fois : car la déesse Eileithyia m'a absolument envié les accouchements nombreux. Malheur à moi ! Jamais, même en songe, je n'aurais pensé que la fuite de Phrixos dût être pour moi la cause d'un tel malheur ! »

C'est ainsi qu'elle se lamentait en gémissant, et les femmes servantes qui se tenaient auprès d'elle poussaient des cris : alors il s'adressa à sa mère, la consolant par des paroles douces comme le miel : « O ma mère, ne me pénètre pas ainsi d'une tristesse funeste ! Car tu ne me défendras pas du malheur par tes larmes. Tu ne pourrais qu'ajouter une nouvelle souffrance à nos souffrances. Car les dieux distribuent des maux imprévus aux mortels. Le sort qu'ils nous envoient, quoique profondément affligée, aie la force de le supporter. Sois confiante dans notre alliance avec Athéné, dans les oracles aussi, puisque Phoibos a donné des réponses favorables, et enfin dans l'aide que les chefs me prêteront. Et maintenant, reste calme à la maison au milieu de tes servantes, de peur d'être un oiseau de mauvais augure pour le navire. Je vais y aller, et mes compagnons et mes esclaves me feront escorte dans ma marche. »

(V. 306-316.) Il dit, et se hâta de sortir de la maison. Tel hors de son temple, que l'encens embaume, s'avance Apollon dans la divine Délos, dans Claros, dans Delphes Pythienne, ou dans la vaste Lycie au bord des eaux du Xanthos, tel il marcha à travers la foule du peuple. Un grand cri s'éleva : tous à la fois lui adressaient leurs encouragements. Alors se précipita à sa rencontre la vieille Iphias, prêtresse d'Artémis, protectrice de la ville, et elle baisa sa main droite, mais, malgré tout son désir, elle ne put lui rien dire, car la foule qui s'empressait la devança. On la laissait en arrière, écartée du chemin, comme une vieille qu'elle était, par des gens plus jeunes. Mais lui fut entraîné bien loin d'elle.

(V. 317-330.) Cependant, après être sorti des rues bien bâties de la ville, Jason parvint au rivage de Pagases : et, là, il fut reçu par ses compagnons qui se tenaient nombreux auprès du navire Argo. Il s'arrêta en face du navire, et eux, venant à sa rencontre, s'assemblèrent. Alors on aperçut Acastos avec Argos, qui descendaient de la ville en courant; et l'étonnement fut grand, en voyant comme ils mettaient toutes leurs forces à s'empresser à l'encontre des ordres de Pélias. L'un, l'Arestoride Argos, avait les épaules couvertes d'une peau de taureau au poil noir, qui lui tombait jusqu'aux pieds; l'autre portait un double manteau magnifique, don de sa sœur Pélopéia. Jason s'abstint de leur adresser des questions particulières et leur fit prendre place dans l'assemblée. Là, sur les voiles roulées et le mât encore couché, ils s'assirent tous à la file.

(V. 331-340.) Alors le prudent fils d'Aison leur parla ainsi : « Tout ce dont il convient d'armer un navire, tout cela est bien en ordre et prêt pour le départ : de ce côté donc, nulle cause de retard pour l'expédition, dès que les vents auront commencé de souffler favorablement. Mais, mes amis, c'est ensemble que nous retournerons en Hellade; c'est ensemble que nous allons d'abord faire route vers le pays d'Aiétès. Aussi maintenant, sans ménagement ni réserve, choisissez le meilleur, pour qu'il soit notre chef qui s'occupe de toutes choses, qui décide de la paix ou de la guerre avec les étrangers. »

(V. 341-362.) Il parla ainsi : Les yeux des jeunes gens se tournèrent vers le courageux Héraclès assis au milieu d'eux, et tous, d'une seule voix, lui dirent de prendre le commandement; mais lui, restant à l'endroit où il était assis, éleva la main droite, la tint étendue, et dit : « Que personne ne m'attribue cet honneur.

Car je ne me soumettrai pas, et aussi j'empêcherai tout autre de se lever comme chef parmi nous. Que celui-là qui nous a réunis commande aussi notre troupe! »

Telles furent ses paroles magnanimes, et tous approuvèrent ce que demandait Héraclès. Alors le vaillant Jason se leva, plein de joie, et parla ainsi, au milieu de l'enthousiasme de tous : « Si donc vous me confiez la charge de cet honneur, il n'y a plus rien ici qui doive désormais retarder notre départ. Tout d'abord, rendons-nous Phoibos propice par l'immolation de victimes et préparons sur-le-champ un festin. En attendant l'arrivée de mes serviteurs qui président aux étables, eux qui ont mission de chasser devant eux, jusqu'ici, des bœufs choisis avec soin dans le troupeau, traînons le navire à la mer, et, après que tous les objets d'équipement auront été disposés, tirez au sort les rames, suivant chaque banc. Et, cependant, élevons aussi un autel sur le rivage à Apollon, qui protège les embarquements, lui qui m'a promis qu'il nous indiquerait par des signes certains les routes de la mer, si toutefois je commençais, en lui offrant des sacrifices, la lutte que j'entreprends contre le roi. »

(V. 363-401.) Il dit, et le premier se détourna pour se mettre à l'ouvrage; eux aussi, obéissants, ils se levèrent, et accumulèrent en masse leurs vêtements sur un rocher poli que la mer n'atteignait pas de ses vagues, mais que le flot de la tempête lavait parfois. Ils commencèrent, suivant le conseil d'Argos, par entourer solidement le navire avec un câble fait de cordes bien tordues à l'intérieur ; ils le tendirent des deux côtés, afin, que les pièces de la charpente restassent bien ajustées aux chevilles et pussent soutenir la violence ennemie des eaux. Aussitôt après, ils creusèrent, de la proue jusqu'à la mer, un fossé dont la largeur était suffisante, pour le navire qui devait le parcourir, tiré à force de bras. Plus ils avançaient, plus ils creusaient profondément au-dessous du niveau de la carène; et dans ce fossé, ils disposèrent des étais polis. Sur les premiers, ils inclinèrent le navire, pour qu'il y glissât peu à peu. Des deux côtés du navire, ils retournèrent les rames de bas en haut, et, autour des chevilles qui les maintiennent, ils lièrent fortement les manches de rames qui font saillie. Puis, s'étant divisés pour se placer des deux côtés du vaisseau, chacun près d'une cheville, ils appuyèrent à la fois, de leur mains et de leurs poitrines. Cependant Tiphys monta sur le navire, pour exhorter les jeunes gens à le tirer à eux en temps voulu. Il donna le signal en

poussant un grand cri. Aussitôt ceux-ci, pesant de toute leur force, l'ébranlèrent d'une même impulsion hors de la place où il s'enfonçait dans le sol. Ils s'établirent solidement sur leurs pieds, faisant effort pour le tirer en avant, et le navire Argo, enfant du mont Pélion, suivait facilement l'impulsion donnée. Et, des deux côtés, les jeunes gens qui le faisaient aller poussaient des acclamations; sous la solide carène, les étais gémissaient, broyés par le frottement. Le poids du navire en faisait monter une noire fumée; et Argo glissa dans la mer. Alors, par un effort contraire, ils le retenaient en arrière avec des cordes pour l'empêcher de pénétrer trop avant dans les flots. Des deux côtés des chevilles, ils adaptèrent les rames; et, sur le navire, ils disposèrent le mât, les voiles artistement faites et les provisions de route.

Après s'être ingénieusement acquittés de ces soins divers, ils se partagèrent tout d'abord par le sort les places des bancs, de façon que l'équipage de chacun d'eux fût de deux hommes. Mais le banc du milieu fut réservé à Héraclès et, de préférence aux autres héros, à Ancaios, qui habitait la ville de Tégée. C'est ainsi qu'à eux seuls on abandonna les places du banc du milieu, sans tirage au sort; et, d'un commun accord, on confia à Tiphys le soin de diriger le gouvernail du navire à la solide carène.

(V. 402-424.) Ensuite, ayant roulé des pierres au bord de la mer, là où ils les avaient amoncelées, ils élevèrent sur le rivage un autel à Apollon, un autel portant ses surnoms de Dieu des rivages, et de Dieu qui protège les embarquements; et, sans tarder, ils étendirent par-dessus de grosses branches d'olivier sec. Cependant les bouviers de l'Aisonide amenèrent deux bœufs, qu'ils poussaient devant eux. Les plus jeunes des compagnons les entraînèrent auprès de l'autel; puis ils présentèrent le bassin plein d'eau pour les ablutions et les grains d'orge sacrée. Alors Jason commença à prier en invoquant Apollon paternel: « Écoute, roi, toi qui habites Pagases et Aisonie, ville qui porte le nom de notre père, toi qui m'a promis, alors que j'interrogeais ton oracle à Pytho, de m'enseigner comment accomplir et terminer avec succès ce voyage; car c'est toi qui m'as poussé à entreprendre ces travaux. — Maintenant, conduis aussi toi-même ce navire avec mes compagnons sains et saufs là où nous devons aller, et ensuite fais-le revenir en Hellade. Alors, dans un nouveau sacrifice, autant nous serons revenus d'hommes, autant sur l'autel nous placerons de taureaux, riches victimes. Et je

t'enverrai des offrandes sans nombre, les unes à Pytho, les autres à Ortygie. Mais maintenant, ô Dieu qui lances au loin les traits, accueille de notre part ce sacrifice que nous t'offrons en nous embarquant, le premier que nous fassions en l'honneur de ce navire. C'est avec l'espoir d'un sort favorable, ô roi, que je pourrai détacher le câble si tu nous protèges. Qu'il souffle le vent favorable qui nous fera aller sur la mer, heureux du beau temps ! »

(V. 425-447.) Il dit et, avec sa prière, il répandit les grains d'orge sacrée. Deux de ses compagnons se ceignirent les reins et s'approchèrent des bœufs; c'étaient le robuste Ancaios, et Héraclès; celui-ci frappa un des bœufs de sa massue, au milieu de la tête, au front : aussitôt, tombant comme une masse, l'animal s'abattit sur le sol. Quant à Ancaios, s'attaquant à la vaste nuque de l'autre bœuf, sa hache d'airain lui trancha les solides muscles du cou. L'animal projeté en avant tomba sur ses deux cornes ; les compagnons se hâtèrent d'égorger les victimes et de les dépouiller de leur peau ; il les découpaient, les dépeçaient en morceaux; ils tranchèrent pour le sacrifice les cuisses consacrées. Et quand toutes ces parties eurent été recouvertes d'une couche épaisse de graisse, on les fit brûler sur des morceaux de bois fendu. L'Aisonide versait des libations de vin pur, et Idmon était plein de joie à la vue de la flamme du sacrifice qui brillait de tous côtés, et de la fumée qui — présage heureux — s'en élevait en tourbillons éclatants. Aussitôt, sans hésiter, il interpréta la pensée du fils de Létô :

« Pour vous, la destinée divine, la nécessité est que vous reveniez ici, porteurs de la toison. Mais dans l'intervalle, à l'aller et au retour, innombrables sont les épreuves. Quant à moi, la cruelle volonté du dieu a fixé que je mourrai loin d'ici, quelque part sur le continent asiatique. C'est ce que déjà, autrefois, de funestes présages d'oiseaux m'avaient appris sur mon sort; cependant, j'ai quitté ma patrie pour monter en navire, afin de laisser après mon départ une bonne renommée dans ma maison. »

(V. 448-495.) Il parla ainsi : en entendant l'oracle, les jeunes gens se réjouirent parce que le retour leur était promis; mais la douleur les saisit à cause de la destinée d'Idmon.

Au moment où le soleil dans son cours dépasse le point ou il s'est arrêté, moment où la chaleur est la plus forte, alors que déjà les rochers étendent leur ombre sur les campagnes — car le



soleil descend vers l'obscurité du soir — alors, sur le sable, ils étendirent tous un lit épais de feuillage, le long du rivage blanc d'écume. Ils s'y couchèrent en bon ordre; et auprès d'eux étaient placés en abondance les aliments et le vin agréable qu'on tirait des vases pour le verser. Bientôt ils commencèrent à causer entre eux avec ces nombreuses plaisanteries, que des jeunes gens échangent agréablement, au milieu du festin et du vin, alors qu'on s'abstient des violences funestes.

Cependant Jason, inquiet, songeait en lui-même, à toutes les alternatives de l'expédition, semblable à un homme accablé de tristesse. Idas, qui soupçonnait l'état de son esprit, l'interpella à haute voix :

« Aisonide, quelles sont les réflexions que tu roules dans ton esprit? Expose au milieu de nous tes pensées. Es-tu dompté par l'attaque de la terreur qui égare les hommes sans force? Elle peut le savoir, cette lance rapide, grâce à laquelle je remporte dans les guerres plus de gloire que les autres (car Zeus ne m'est certes pas d'un aussi grand secours que ma lance). Aucun désastre ne sera déplorable, aucune lutte impossible à terminer tant qu'Idas sera là, y eût-il même un dieu contraire. Tel est le protecteur venu d'Aréna que tu conduis avec toi. »

Il dit, et, tenant à deux mains une pleine coupe, il but sans mélange d'eau le vin agréable; et le vin arrosait ses lèvres et sa barbe noire. Ils murmurèrent tous ensemble, mais Idmon prit la parole, pour se faire entendre publiquement :

« Insensé, ce que tu penses est funeste, et à toi-même tout le premier. Est-ce le vin pur qui, pour ta perte, gonfle dans ta poitrine ton cœur hardi et lui a fait mépriser les dieux? Il y a bien d'autres manières encourageantes de parler pour exhorter un compagnon. Ta parole, à toi, a été tout à fait odieuse. C'est de la sorte, à en croire la renommée, que jadis ils invectivaient contre les dieux, ces fils Aloïades auxquels tu ne peux guère te prétendre égal en courage; et cependant, ils furent domptés tous deux par les flèches rapides du fils de Léto, malgré leur force puissante. »

Il parla ainsi : mais Idas, fils d'Aphareus, poussa de longs éclats de rire; puis, le regardant de travers, il lui répondit par ces paroles injurieuses : « Allons, vite! Indique-moi maintenant par tes prédictions si les dieux doivent me préparer une fin semblable à celle que ton père a procurée aux Aloïades : mais réfléchis bien au moyen d'échapper sain et sauf à mon bras,

si tu es un jour convaincu de m'avoir rendu un oracle menteur. »

Il était irrité et injurieux : et la dispute aurait été plus loin si les compagnons ne s'étaient empressés d'adresser des reproches aux querelleurs, et si Jason, lui-même, ne les avait arrêtés. Orpheus, de son côté, ayant pris sa cithare de sa main gauche, préluda à un chant.

(V. 496-518.) Il chantait comment la terre, le ciel et la mer, autrefois confondus entre eux dans une seule forme, avaient été séparés, chaque élément de son côté, et tirés de cet état funeste de lutte ; comment, dans les airs, les astres, la lune et les chemins du soleil conservent toujours fixe la place qui leur est assignée ; comment les montagnes se sont élevées, comment sont nés avec les Nymphes les fleuves sonores, comment se sont produits tous les animaux qui vont sur la terre. Il chantait aussi comment à l'origine Ophion et l'Océanide Eurynomé régnaient sur l'Olympe neigeux ; comment, par la force des mains et la violence, Ophion dut céder sa puissance à Cronos, et Eurynomé à Rhéa, comment tous les deux furent précipités dans les flots de l'Océan. Cependant, leurs vainqueurs étaient rois des Titans, dieux bienheureux. Zeus alors était un enfant, il ne savait encore dans son esprit que ce que savent les enfants. Il habitait dans l'antre du Dicté, et les Cyclopes, nés de la terre, ne l'avaient pas encore armé de la foudre, du tonnerre et de l'éclair : car ce sont là les insignes qui font la gloire de Zeus.

Il dit, et arrêta à la fois son chant divin et sa phorminx. Quoiqu'il eût cessé, les compagnons insatiables avançaient toujours la tête vers lui, et, l'oreille tendue, restaient silencieux, tout à leur plaisir : si grand était le charme que les chants leur laissaient. Mais bientôt, quand les libations à Zeus eurent été préparées, suivant l'usage religieux, ils les versèrent de la manière consacrée sur les langues enflammées des victimes. Puis ils s'occupèrent de passer la nuit dans le sommeil.

(V. 519-558.) Mais lorsque l'éclatante Héos commença à regarder de ses yeux brillants les sommets élevés du Pélion, alors que, sous l'action du vent, les calmes promontoires étaient arrosés par la mer agitée, alors Tiphys se réveilla ; il ordonna aussitôt à ses compagnons de monter dans le navire et d'ajuster les rames.

Tout à coup, un bruit terrible fit retentir le port de Pagases et Argo elle-même, enfant du Pélion, qui avait hâte de prendre la mer. Car dans le navire une poutre divine avait été placée,

qu'Athéné avait tirée d'un chêne de Dodone pour l'adapter au milieu de la carène.

Les héros montèrent vers les bancs, l'un après l'autre, en ordre, pour se mettre chacun à la place où il avait été fixé d'avance qu'ils devaient ramer; ils s'assirent en bon ordre, ayant chacun auprès de lui ses propres objets d'équipement. Au milieu s'installèrent Ancaios et le robuste Héraclès qui plaça près de lui sa massue, et sous ses pieds la carène fut inondée par en bas[1]. Déjà on retirait les câbles et on versait sur les flots les libations de vin pur. Mais Jason détourna en pleurant, les yeux de la terre de la patrie.

Quant à ses compagnons, tels des jeunes hommes qui ont institué un chœur de danse en l'honneur de Phoibos, soit à Pytho, soit à Ortygie, ou auprès des eaux de l'Isménos, se tiennent autour de l'autel et, au son de la phorminx, frappent le sol en cadence de leurs pieds rapides : tels, au son de la cithare d'Orpheus, ils frappaient de leurs rames l'eau impétueuse de la mer; les vagues bruyantes grandissaient, et des deux côtés l'écume jaillissait de la mer sombre, qui gémissait terriblement sous les efforts puissants des robustes rameurs. Et, au soleil, tout l'armement du navire en marche brillait comme la flamme; et toujours la suite du long sillage blanchissait, comme un sentier de traverse qui se fait voir au milieu d'une plaine verte.

Ce jour-là, du haut du ciel, toutes les divinités regardaient le navire et la force des hommes demi-dieux qui, pleins de courage, naviguaient alors sur les flots. Aux sommets de la montagne, les Nymphes du Pélion se tenaient, saisies d'étonnement à la vue de l'œuvre d'Athéné, déesse d'Itône, et des héros eux-mêmes dont les mains faisaient mouvoir les rames. Des hauteurs du mont, Cheiron Phillyride descendit vers la mer : ses pieds se mouillaient dans les vagues qui se brisaient en blanchissant d'écume; sa forte main leur faisait de nombreux signes d'encouragement, et, par ses cris, il souhaita à ceux qui partaient un retour exempt de soucis. Auprès de lui, sa femme, qui portait dans ses bras Achilleus Péléide, le présentait à son père chéri.

(V. 559-579.) Mais eux, une fois qu'ils furent sortis du rivage circulaire qui enferme le port, grâce à la sagesse et à l'intelligence

1) Au lieu de ὑπεκλύσθη (que Shaw admet et traduit par *subluebatur*), l'édition Didot a dans le texte ὑπεκλάσθη et dans l'interprétation latine *inclinabatur.*



du prudent Agniade Tiphys, qui tenait avec habileté dans ses mains la barre bien polie, afin de gouverner sûrement, alors ils dressèrent le grand mât sur la poutre transversale où on l'assujettit, et le fixèrent à des cordes tendues des deux côtés. Puis, ils déployèrent les voiles après les avoir tirées jusqu'à la partie supérieure du mât. Un vent favorable arriva en sifflant; les cordages étaient déjà fixés aux clavettes en divers endroits, aux extrémités des vergues faites en bois bien poli, quand ils dépassèrent tranquillement le long cap Tisée. Le fils d'Oiagros leur disait sur la phorminx, dans un chant harmonieux, les louanges de la gardienne des vaisseaux, fille d'un père illustre, Artémis, qui veillait sur ces parages maritimes, protectrice aussi de la terre d'Iolcos. Les poissons cependant, s'élevant au-dessus de la surface de la mer profonde, les petits aussi bien que les monstres énormes, suivaient en bondissant les routes humides. Telle parfois, sur les traces d'un maître rustique, va une longue suite de brebis qui rentrent au bercail bien rassasiées d'herbes : le berger marche devant, en modulant harmonieusement sur sa syrinx perçante une mélodie pastorale; tels les poissons suivaient, et un vent qui frappait toujours la voile à coups pressés entraînait le navire.

(V. 580-608.) Bientôt a disparu la terre noire des Pélasges, riche en moissons ; déjà leur course continue laissait en arrière les rocs détachés du Pélion; le promontoire Sépias semblait se retirer. Sciathos, que la mer entoure, apparaissait et au loin Peirésie et Magnésa, et le tranquille rivage du continent et le tombeau de Dolops. C'est là que, sur le soir, le souffle contraire du vent les força d'aborder; et, pour honorer le héros, ils consumèrent des brebis, comme sacrifice à son ombre. La mer était gonflée et excitée : ils restèrent deux jours sur ce rivage. Mais, le troisième jour, ils firent partir le navire, ayant tendu la voile aussi haut que possible. Cette côte s'appelle encore aujourd'hui « le lieu de départ du navire Argo. »

En partant de là, ils passèrent au large de Méliboia [dont ils virent le rivage et la grève toujours battue par les vents][1]. Au matin, ils cotoyèrent Homolé, en contemplant de près cette ville

1) Ce vers (593) est mis entre crochets par Lehrs. Les deux vers 593 et 594 se terminent l'un et l'autre par εἰσορόωντες, ce qui semble une répétition inadmissible. L'editio maior de Merkel admet la correction de Meineke ἐκ περόωντες, « *traversant* », qui ne figure pas dans l'editio minor de 1872, dont on suit ici le texte.



qui s'étend au bord de la mer; ils ne tardèrent pas longtemps à franchir l'embouchure du fleuve Amyros. Ils virent ensuite Eurymènes et les vallées humides de l'Ossa et de l'Olympe; ensuite, ils passèrent de nuit devant Pallénées, bâtie sur la pente du promontoire Canastrées; leur course était hâtée par les souffles du vent. Au matin, ils étaient assez avancés pour voir s'élever le mont Athos de Thrace. Lemnos en est éloignée de toute la distance qu'un vaisseau bien construit peut parcourir depuis le matin jusqu'à midi : et cependant l'ombre du sommet de l'Athos couvre l'île jusqu'à la ville de Myriné.

Ce jour-là, ils avaient une brise qui devait continuer de souffler toute la nuit avec une grande violence; les voiles du navire étaient gonflées. Mais, aux premiers rayons du soleil, le vent s'apaisa, et c'est en ramant qu'ils abordèrent à la stérile Lemnos, séjour des Sintiens.

(V. 609-639.) Dans cette île, tout le peuple des hommes, victime des fureurs des femmes, avait été misérablement mis à mort, l'année précédente. Car les hommes, pris de haine pour leurs femmes légitimes, les avaient abandonnées; ils éprouvaient au contraire un violent amour pour des captives qu'ils avaient prises en ravageant la Thrace située en face de Lemnos. C'est que les Lemniennes étaient poursuivies par le terrible courroux de Cypris, parce que depuis longtemps elles ne l'avaient pas honorée de leurs offrandes. Oh! malheureuses, tristement insatiables dans leur haine! Ce ne fut pas assez de tuer leurs maris avec les captives dans leurs lits, mais elles détruisirent à la fois tout le sexe mâle, afin de n'avoir pas à subir de représailles pour leur crime atroce. Seules entre toutes, elle épargna son vieux père, Hipsipylé[1], fille de Thoas, qui régnait sur le peuple. Elle le mit dans un coffre creux et le fit ainsi emporter par la mer, avec chance pour lui d'échapper à la mort. En effet, des pêcheurs le recueillirent dans l'île anciennement nommée Oinoié, mais qui, dans la suite, fut appelée Sicinos, du nom de Sicinos que la nymphe Oinoié, une des Naïades, enfanta à Thoas dont elle partageait la couche.

Quant aux femmes de Lemnos, s'ocuper des troupeaux de bœufs, revêtir les armes d'airain, fendre avec la charrue le sol

1) Apollonios appelant la fille de Thoas tantôt Hipsipyléia, tantôt Hipsipylé; je lui conserve ce dernier nom sous lequel elle est connue dans la littérature latine.



des champs fertiles en blé, tout cela leur semblait à toutes bien plus facile que les travaux d'Athéné, qui faisaient jusqu'alors leur unique occupation. Cependant, elles tournaient bien souvent les yeux vers la vaste mer, pleines d'une terrible inquiétude : quand les Thraces viendraient-ils contre elles? C'est pourquoi, lorsqu'elles aperçurent, auprès de l'île, Argo qui arrivait à force de rames, aussitôt, toutes en masse, en toute hâte, revêtues de leurs armes de guerre, elles se mirent à sortir de Myriné et à se répandre sur le rivage, semblables aux Thyades qui mangent la chair crue : car elles pensaient que peut-être les Thraces arrivaient. Avec elles était Hypsipylé, fille de Thoas, revêtue des armes de son père. La foule des femmes restait muette, incapable de prendre une décision : si grande était la crainte qui planait sur leurs esprits.

(V. 640-656.) Cependant, du navire, les Argonautes envoyèrent Aithalidès, héraut rapide, auquel ils confiaient le soin des ambassades et le sceptre d'Hermès — son propre père qui lui avait donné de toutes choses une mémoire inaltérable. Maintenant encore qu'il a traversé les terribles tournants d'eau de l'Achéron, l'oubli n'a pu pénétrer dans son âme. Or, il a été arrêté par le destin qu'une alternative éternelle le ferait tantôt compter parmi ceux qui habitent sous la terre, tantôt parmi les hommes qui vivent à la clarté du soleil. — Mais quelle nécessité de raconter la suite des récits qui ont rapport à Aithalidès? C'est lui qui, en cette circonstance, persuada, par de douces paroles, à Hypsipylé de recevoir ceux qui arrivaient : le jour tombait, ils ne passeraient que la nuit; mais le lendemain matin, ils ne détachèrent pas les amarres, car le vent borée soufflait.

De leur côté, les femmes de Lemnos allaient par la ville pour se réunir en séance à l'agora; car Hypsipylé elle-même les avait convoquées. Toutes étaient déjà rassemblées en masse : aussitôt elle leur adressa ces paroles d'exhortation :

(V. 657-666.) « O mes amies, hâtons-nous ; envoyons à ces hommes des présents de nature à satisfaire leur esprit, des provisions, du vin agréable, toutes choses qu'il convient d'emporter sur le navire. De la sorte, ils resteront toujours hors de l'enceinte de nos tours; n'ayant aucun besoin de venir chez nous, ils ne sauront rien d'exact sur notre compte. Et nous éviterons que des bruits funestes ne se répandent au loin sur nous. Car nous avons accompli une action terrible qui, s'ils l'apprenaient, ne leur serait guère agréable. Telle est la pensée qui

s'est présentée à nous. Si quelqu'une de vous a dans l'esprit quelque dessein meilleur, qu'elle se lève : car c'est pour cela que je vous ai rassemblées ici. »

(V. 667-696.) Elle parla en ces termes et s'assit sur le trône de pierre de son père. Après elle, sa chère nourrice Polyxo se leva. La vieillesse la faisait chanceler sur ses pieds affaiblis ; elle s'appuyait sur un bâton. Malgré son âge, elle désirait ardemment prendre la parole. Quatre jeunes filles, quatre vierges assistaient la vieille femme qui était couverte comme d'un duvet de cheveux blancs. Elle se leva donc au milieu de l'agora, et, dressant avec peine autant qu'elle le put son cou sur son dos voûté, elle prononça ces paroles :

« Sans doute, envoyons des présents à ces étrangers, comme le veut Hypsipylé : c'est en effet le meilleur parti. Mais comment pensez-vous que nous pourrons jouir de la vie, si nous sommes attaquées par l'armée thrace ou par quelque autre ennemi ? De telles invasions sont fréquentes parmi les hommes : aujourd'hui, par exemple, cette troupe arrive à l'improviste. Si quelqu'un des dieux bienheureux détourne un semblable malheur, bien d'autres vous sont réservés, pires encore que l'attaque des ennemis. Quand les vieilles femmes seront mortes, quand vous, les plus jeunes, vous serez arrivées sans enfants à une détestable vieillesse, comment vivrez-vous alors, malheureuses ? Croyez-vous que, dans les champs aux sillons profonds, les bœufs se mettront d'eux-mêmes sous le joug, et tireront à travers la jachère la charrue qui fend le sol ? Croyez-vous que, l'année révolue, ils couperont eux-mêmes vos moissons ? Quant à moi, si jusqu'à présent les Kères ont craint de me faire mourir, je pense bien, l'année prochaine, ne plus être sur la terre. On m'aura rendu les honneurs funèbres, comme il est juste, avant que cette calamité n'arrive. C'est aux plus jeunes que je demande de bien songer à ces choses. Maintenant, en effet, le moyen de salut est à votre portée, devant vous : c'est de confier à ces étrangers vos maisons, tous vos biens et le gouvernement de cette illustre ville. »

(V. 697-720.) Elle parla ainsi, et un tumulte approbateur emplit l'agora ; car ce discours leur plaisait. Aussitôt après Polyxo, Hypsipylé se leva de nouveau, et, prenant à son tour la parole, elle dit :

« Si ce projet vous plaît à toutes, je vais envoyer sur-le-champ une messagère au navire. »

Elle dit, et s'adressa à Iphinoé placée à ses côtés :

« Fais-moi le plaisir de te lever, Iphinoé ; va demander de venir chez nous à cet homme, quel qu'il soit, qui commande l'expédition : j'ai à lui communiquer une résolution de mon peuple qui lui plaira. Quant à ses compagnons, invite-les, s'ils le veulent, à entrer sur notre terre et dans notre ville sans rien craindre, et avec des sentiments de paix. »

Elle dit, et renvoya l'assemblée ; puis elle se leva pour rentrer chez elle. De son côté, Iphinoé vint vers les Minyens. Ils lui demandèrent dans quelle pensée elle venait vers eux ; aussitôt, elle leur adressa la parole, et son discours répondait à la fois à toutes leurs interrogations :

« C'est la fille de Thoas, Hypsipylé, qui m'a envoyée ici pour appeler le chef du navire, quel qu'il soit. Elle doit lui communiquer une résolution de son peuple qui lui plaira. Quant à vous, elle vous invite, si vous le voulez, à entrer tout de suite sur notre terre et dans notre ville, avec des sentiments de paix. »

Elle parla ainsi, et ce discours honnête leur plut à tous. Ils supposèrent que Thoas était mort, et qu'Hypsipylé, sa fille unique, régnait à sa place. Ils envoyèrent aussitôt Jason et firent eux-mêmes leurs préparatifs de départ.

(V. 721-729.) Le héros agrafa autour de ses épaules un manteau double de pourpre, ouvrage de la déesse Tritonide Pallas, qu'elle-même lui avait donné, alors que, commençant la construction du navire Argo, elle disposait les premiers étais destinés à le soutenir, et enseignait à régler les dimensions des poutres. Il aurait été plus facile de fixer les yeux sur le soleil à son lever que de supporter l'éclat de ce manteau. Le fond en était rouge, et les bords, couleur de pourpre pure. A chaque extrémité, des sujets variés, en grand nombre, étaient représentés avec un art extrême.

(V. 730-734.) C'étaient d'abord les Cyclopes, courbés sur leur ouvrage éternel, forgeant la foudre pour le roi Zeus. Ils étaient déjà si avancés dans sa fabrication, elle était si brillante déjà, qu'il n'y manquait plus qu'un seul rayon ; et ce rayon s'étendait sous les marteaux de fer, étincelante émanation du feu vigoureux.

(V. 735-741.) Puis, les deux fils de l'Asopide Antiopé, Amphion et Zéthos : auprès d'eux était une ville, encore sans tours, Thèbes, dont ils venaient de jeter avec ardeur les fondements.



Zéthos portait sur ses épaules le sommet d'une montagne élevée ; il semblait peiner sous le fardeau. Amphion, auprès de lui, chantant sur sa phorminx d'or, marchait, et un rocher, deux fois aussi grand que celui de Zéthos, suivait ses pas.

(V. 742-746.) Plus loin était tracée la déesse aux tresses épaisses et longues, Cythéreia, tenant le bouclier terminé en pointe d'Arès. De l'épaule au coude gauche, sa tunique était entr'ouverte au-dessous du sein : en face, son image apparaissait, visible dans le bouclier d'airain.

(V. 747-751.) Puis c'était un gras pâturage de bœufs ; auprès des bœufs, les Téléboens combattaient avec les fils d'Électryon ; ceux-ci se défendaient : les autres, les brigands de Taphos, voulaient les dépouiller. La prairie couverte de rosée se teignait du sang des combattants ; mais la quantité des voleurs l'emportait par la force sur les bergers moins nombreux.

(V. 752-758.) Ensuite était tracé le combat de deux chars. Celui qui courait le premier était conduit par Pélops, qui agitait les rênes ; avec lui, sur le char Hippodaméia était sa compagne. Le suivant à la course, Myrtilos poussait ses chevaux ; à son côté, Oinomaos, ayant saisi sa lance en main la tendait en avant. Mais l'essieu fléchit d'un côté et se brise entre les trous du moyeu où il est fixé. Oinomaos tombe, au moment où il s'efforce de transpercer Pélops par derrière.

(V. 759-762.) Phoibos Apollon était aussi représenté, robuste enfant, quoique encore dans un âge tendre, lançant des flèches sur un insolent qui tirait sa mère par son voile, le grand Tityos que la divine Élaré avait enfanté, mais que Gaia avait nourri et mis au monde de nouveau.

(V. 763-767.) Phrixos le Minyen y était aussi. Il semblait écouter réellement le bélier et celui-ci avait l'air de parler.

A leur vue, on demeure stupéfait ; l'esprit est le jouet d'une illusion. On s'attend à leur entendre prononcer de sages paroles, et, dans cet espoir, on les contemple longuement.

(V. 768-792.) Tel était le don de la déesse Tritonis Athéné. Il prit ensuite dans sa main droite sa javeline qui frappait au loin, présent d'hospitalité qu'Atalante lui avait donné, après lui avoir fait un accueil ami sur le mont Ménale. Elle avait un vif désir de suivre l'expédition ; mais, quoiqu'il le voulût bien, quant à lui, il détourna la jeune fille de son projet, par crainte de discordes pénibles qui auraient pu s'élever par amour pour elle.

Il se mit en marche pour aller vers la ville, semblable à un

astre brillant que des jeunes filles, enfermées dans un appartement nouvellement bâti, regardent s'élever au-dessus des mai sons; leurs yeux sont charmés en voyant son éclat rouge, si beau au milieu du ciel obscur; elle se réjouit, la vierge qui attend avec impatience le jeune homme en voyage parmi les peuples étrangers, celui à qui ses parents l'ont fiancée, et pour qui ils la gardent. Semblable à cet astre, le héros s'avançait sur la route qui mène à la ville.

Quand Jason et son escorte eurent franchi les portes et furent entrés dans la ville, les femmes du peuple s'agitaient derrière eux, heureuses d'un tel hôte. Mais lui, les yeux fixés à terre, il s'avança sans se laisser distraire, jusqu'au moment où il eut pénétré dans le palais splendide d'Hypsipylé. A sa vue, les servantes ouvrirent les portes à deux battants, adaptées à des montants artistement travaillés. Alors Iphinoé le conduisit à travers une belle salle et le fit asseoir sur un siège brillant en face de sa maîtresse. Celle-ci baissa les yeux et ses joues virginales rougirent; cependant, toute confuse, elle lui adressa ces paroles pleines d'une flatteuse habileté :

(V. 793-833.) « Étranger, quelle est votre idée de rester si longtemps ainsi immobile hors de nos murs ? En effet, notre ville n'est point habitée par les hommes : ils sont allés, en étrangers, cultiver les champs fertiles de la Thrace, sur le continent. Toute leur méchanceté, je vais la dire sincèrement pour que vous la connaissiez à fond, vous aussi. Lorsque Thoas, mon père, était roi des habitants de Lemnos, alors nos guerriers, quittant leur pays, allaient faire des incursions sur la terre des Thraces qui habitent en face de nous; ils s'élançaient hors de leur navire, dévastaient les demeures, et ramenaient ici, au milieu d'un immense butin, des jeunes filles. Ainsi s'accomplissait le dessein de la fatale déesse Cypris qui leur avait mis dans l'esprit une passion criminelle, ruine de leur raison. Car, ils prenaient en haine leurs femmes légitimes, et, obéissant à leur folie, ils les chassaient de leurs demeures; et, cependant, ils dormaient auprès de ces femmes qu'ils avaient amenées captives, conquises à la pointe de la lance : les malheureux! Nous avons longtemps tout supporté : peut-être un jour leur cœur changerait-il. Mais il doublait, il grandissait sans cesse, leur mal terrible. Les enfants nés légitimement dans la maison étaient méprisés, et une race de bâtards commençait à grandir. Les choses en étaient arrivées à ce point que les jeunes filles vierges, et, avec elles, les mères,



comme des veuves, erraient par la ville, négligées de tous. Le père ne s'inquiétait pas le moins du monde de sa fille, la vît-il sous ses yeux mise en pièces par les mains d'une indigne marâtre. Les fils ne pensaient pas, comme auparavant, à garantir leurs mères des injures outrageantes; la sœur n'était plus à cœur à son frère. C'est de ces filles captives que l'on s'occupait uniquement, dans la maison, aux chœurs de danse, sur la place publique, dans les festins. Cela fut ainsi jusqu'au jour où un dieu mit dans nos cœurs une audace qu'aucune force n'aurait pu arrêter : une fois qu'ils revenaient de chez les Thraces, nous refusâmes de les recevoir dans l'enceinte des tours; ils pouvaient, ou rentrer dans des sentiments légitimes, ou aller avec leurs captives s'établir quelque part ailleurs. Mais alors eux, demandant leurs fils, tout ce qui restait en ville du sexe mâle, repartirent pour le pays où ils sont encore maintenant, habitants des champs neigeux de la Thrace.

Ainsi donc, restez au milieu de nous : faites partie de notre peuple. Pour toi, si tu veux habiter ici, si cela te plaît, certes les honneurs de mon père Thoas te seront réservés. Tu ne pourras, je crois, rien reprocher à cette terre : elle est plus fertile que les autres îles, si nombreuses que l'on en trouve d'habitées dans la mer Égée. Va donc maintenant, fais route vers ton navire, répète nos paroles à tes compagnons, et ne demeure pas plus longtemps hors de la ville! »

(V. 834-860.) Elle parla ainsi, dissimulant le meurtre qui avait été accompli sur les hommes. Jason, à son tour, lui adressa la parole avec adresse :

« Hypsipylé, c'est bien volontiers que nous accepterions l'aimable secours que tu nous offres, alors que nous avons besoin de toi. Je vais revenir en ville, quand j'aurai exposé, comme il convient, toutes tes offres à mes compagnons. Mais, que l'autorité royale, que l'île de Lemnos, restent tiennes. Pour moi, ce n'est pas dédain si je refuse, mais de terribles combats me réclament en hâte. »

Il dit, et lui toucha la main droite; aussitôt, il se mit en route pour revenir. Autour de lui, de tous côtés, pleines de joie, des jeunes filles sans nombre s'empressaient jusqu'au moment où il sortit des portes. Bientôt après, montées sur des chars rapides, elles descendaient vers le rivage portant de nombreux dons d'hospitalité. Déjà, le héros avait répété avec soin le discours qu'Hypsipylé avait tenu pour les appeler dans la ville. Elles les

décidèrent sans peine à venir en hôtes dans leurs maisons. Car Cypris leur avait mis dans l'âme un doux désir, par égard pour Héphaistos, le dieu plein de sagesse, afin que, désormais, grâce à l'arrivée de ces hommes, la population de Lemnos fût complète.

L'Aisonide partit pour la demeure royale d'Hypsipylé. Les autres allèrent un peu partout, chacun où le hasard le conduisait. Excepté Héraclès : il resta auprès du navire de son plein gré, et, avec lui, quelques compagnons choisis. Aussitôt, la ville s'égaie de chœurs de danse et de festins; elle est pleine d'une fumée odorante : au-dessus de tous les autres dieux immortels, c'est le fils illustre d'Héra, et Cypris elle-même qu'on apaisa par le chant et les sacrifices.

(V. 861-874.) On différait de jour en jour le départ sur la mer. Ils seraient restés longtemps à s'oublier dans leur séjour, si Héraclès, convoquant ses compagnons loin des femmes, ne leur eût adressé ces paroles pleines de blâme :

« Malheureux ! un meurtre commis sur des concitoyens nous écarte-t-il de la patrie? Est-ce par besoin de nous marier que nous sommes venus de notre pays ici, mécontents des femmes de chez nous? Est-ce notre plaisir d'habiter ici pour labourer les fécondes campagnes de Lemnos? Certes, ce n'est pas ainsi que nous conquerrons de la gloire à cohabiter si longtemps avec des femmes étrangères! Et la toison, ce n'est pas quelque dieu qui ira l'arracher pour la donner, proie qui s'offrirait d'elle-même à nos prières. Rentrons donc, chacun chez soi; quant à lui, laissons-le s'éterniser dans le lit d'Hypsipylé, jusqu'à ce qu'il ait peuplé Lemnos de ses enfants, et qu'une grande gloire lui soit arrivée ainsi! »

(V. 875-885.) C'est en ces termes qu'il gourmanda l'assemblée : en face de lui, personne n'osa lever les yeux ni prendre la parole. Loin de là, aussitôt après la réunion, ils allèrent préparer leur départ en hâte. Mais les femmes coururent vers eux, dès qu'elles se furent rendu compte de leur projet. Telles autour de lis splendides bourdonnent des abeilles, qui se répandent, hors du rocher creux qui leur sert de ruche ; au loin s'étend une riante prairie baignée de rosée, et, dans leur vol d'une fleur à l'autre, elles expriment les sucs les plus doux : telles, ces femmes en larmes se répandaient autour des hommes; elles ne les quittaient pas; par leurs gestes et leurs paroles, elles montraient leur empressement auprès de chacun, priant les dieux immortels de leur accorder un retour exempt de toute peine.

(V. 886-909.) Ce fut aussi la prière d'Hypsipylé : elle prit les mains de l'Aisonide, et le regret de celui qui partait faisait couler ses larmes ;

« Va, et que les dieux te ramènent avec tes compagnons sains et saufs, portant au roi la toison d'or ; que tout se passe suivant tes vœux, comme tu le désires. Cette île et le sceptre de mon père seront toujours pour toi, si jamais, à ton retour, tu veux revenir ici. Facilement tu pourrais y amener d'autres villes un peuple immense. Mais cette pensée, tu ne l'auras pas, et je prévois que ce fait ne s'accomplira point : toutefois, et pendant ton voyage, et quand tu seras rentré dans ta patrie, souviens-toi d'Hypsipylé. Laisse-moi tes instructions que j'exécuterai avec bonheur, si les dieux me permettent de devenir mère. »

Le fils d'Aison répondit ainsi, plein d'égards pour elle : « Hypsipylé, plaise aux dieux que tout aille aussi bien, les dieux le voulant. Mais toi, prends de moi une meilleure opinion : tout ce que je demande, c'est de pouvoir habiter ma patrie, avec le consentement de Pélias, pourvu que les dieux me laissent sortir des combats ! Mais si les dieux ne veulent pas que de mon lointain voyage je revienne sur la terre de Hellade, et que tu aies mis au monde un enfant mâle, envoie-le, quand il sera parvenu à la puberté, dans Iolcos Pélasgienne, à mon père et à ma mère, pour qu'il console leur deuil, si toutefois ils sont encore vivants. Et loin du roi Pélias, dans leur palais, ils se l'élèveront à leur foyer [1]. »

(V. 910-921.) Il dit, et il monta sur le navire le premier : et les autres héros y montèrent. Ils prenaient les rames dans leurs mains, après s'être assis à leur place. Argos leur détacha le câble de la roche marine où il était fixé ; et déjà, à grands efforts, ils fendaient l'eau de leurs longues rames. Vers le soir, sur les conseils d'Orpheus, ils abordèrent à l'île de l'Atlantide Électra, pour apprendre, dans les saintes cérémonies de l'initiation, ces arrêts des dieux qu'on ne peut répéter, et ensuite, plus sûrs de leur salut, continuer leur voyage sur la mer hérissée par le vent.

1) Le texte du vers 908 porte ἄνδιχα τοῖο ἄνακτος, *ce roi*, que le traducteur latin de l'édition Didot croit, à tort selon moi, être Jason lui-même « *ut, sine me rege, suis defendantur incolae in aedibus.* » D'autre part, πορσύνωνται ne peut guère se traduire par *defendantur*. Shaw comprend, comme moi, « *ut seorsim a rege isto suis eum cives alant in aedibus,* » hors le mot *cives* qui rend mal ἐφέστιοι. Brunck, qui, s'appuyant sur Euripide (Médée, 714) et Sophocle (Trach., 262) voudrait ἐφέστιον, que n'admet pas Merkel dont je traduis le texte, explique aussi : « *Ut seorsum a Pelia pater meus et mater in suis aedibus commorantem eum alant.* »



Mais je ne parlerai pas davantage de ces initiations. Salut à cette île, salut à ces dieux indigènes, maîtres de mystères qu'il ne m'est pas permis de chanter !

(V. 922-935.) Partis de là, ils parcoururent à la rame la vaste étendue du golfe Mélas, ayant d'un côté la terre des Thraces, de l'autre et plus haut l'île d'Imbros. Puis, peu de temps après le coucher du soleil, ils arrivèrent à la pointe de la Chersonèse. Là, un rapide vent du midi vint souffler à leur aide; ayant disposé les voiles pour prendre la brise, ils se lancèrent dans les difficiles courants de la fille d'Athamas. Ils avaient laissé au-dessus d'eux l'autre mer dès le matin, et, à la nuit, ils arpentaient les flots limités par le rivage Rhœtéien, ayant à leur droite la terre Idéenne. Laissant de côté Dardanie, ils abordaient à Abydos; ensuite, ils dépassaient Percoté, la côte sablonneuse d'Abarnis; et la divine Pityéia; et, cette même nuit, comme le navire courait des bordées des deux côtés, ils arrivèrent au terme de l'Hellespont, rembruni par les tourbillons qui l'agitent.

(V. 936-960.) Il est dans la Propontide une presqu'île élevée, non loin du continent phrygien riche en blés. Autant, d'un côté, elle s'incline vers la mer, aussi loin, d'autre part, mugit au milieu des flots un isthme qui descend vers la terre ferme. Ses rivages, accessibles des deux côtés, sont situés au-dessus du fleuve Aisépos.

Les peuples qui demeurent aux environs appellent cet endroit la montagne des Ours : mais il a des habitants sauvages et féroces, enfants de Gaïa, étranges prodiges aux yeux de leurs voisins. Car ils font mouvoir chacun six bras d'une force extrême : deux fixés à leurs robustes épaules et les quatre autres plus bas, adaptés à leurs flancs monstrueux. L'isthme et la plaine, située en face, étaient habités par des hommes Dolions. Celui qui leur commandait était un héros, fils d'Aineus, Cyzicos, que la fille du divin Eusoros, Ainété, avait mis au monde. Quoique bien terribles, les enfants de Gaïa n'attaquaient jamais ce peuple; car Poseidon le protégeait; de lui, en effet, les Dolions étaient issus à l'origine. C'est en ce pays qu'Argo aborda, poussée par les vents de Thrace; un port commode l'accueillit dans sa course. C'est là aussi que, sur les conseils de Tiphys, ils détachèrent la petite pierre qui leur servait d'ancre et la laissèrent auprès d'une source, de la source d'Artacié. Ils en prirent une autre qui convenait bien, une très pesante. Mais celle qu'ils avaient laissée fut plus tard, suivant l'arrêt du dieu qui lance au loin les traits,

placée, pierre consacrée, par les Ioniens, compagnons de Néleus, dans le sanctuaire d'Athéné, protectrice de Jason.

(V. 961-988.) Pleins de dispositions amicales, tous les Dolions et Cyzicos lui-même vinrent à la rencontre des Argonautes, dès qu'ils eurent appris quelle expédition ils avaient entreprise, quelle était leur race, qui ils étaient. Ils les reçurent avec hospitalité et leur persuadèrent de pénétrer plus avant à force de rames pour fixer dans le port de la ville les amarres du navire. Ils élevèrent alors à Apollon qui préside aux débarquements un autel établi sur le rivage, et ils s'occupèrent des sacrifices. Le roi lui-même leur donna le vin exquis dont ils avaient grand besoin et aussi des moutons. Car un oracle lui avait dit que lorsqu'il viendrait une divine expédition de héros, il faudrait aussitôt la recevoir avec bienveillance, loin de lui déclarer la guerre. Semblable à Jason, le premier duvet de la jeunesse croissait sur son visage, et il n'avait pas encore le bonheur de se glorifier d'être père. Il avait, dans sa demeure, une épouse qui ne connaissait pas encore les travaux de l'enfantement, la fille de Mérops, Percosien, Cleité à la belle chevelure, qu'il avait récemment emmenée, grâce à de splendides présents de noces, hors de la maison de son père, située de l'autre côté de la mer. Mais il laissa la chambre et le lit nuptial de sa jeune femme pour venir partager leur repas; toute crainte était bannie loin de lui. Ils s'interrogeaient mutuellement, les uns les autres; lui, il leur demandait quel était le but de leur voyage, quels étaient les ordres de Pélias; eux, de leur côté, ils s'informaient des villes avoisinantes et de toutes les sinuosités de la vaste Propontide : malgré tout leur désir de savoir, il ne pouvait les renseigner au delà. Aussi, à l'aurore, ils gravissaient le grand mont Dindymos, pour se rendre compte par eux-mêmes des routes de cette mer. Et cependant, ils faisaient quitter au navire le premier mouillage où ils l'avaient placé dans le port de Chytos [1]. Le chemin par lequel ils allèrent a gardé le nom de route de Jason.

(V. 989-1011.) Mais, arrivant de l'autre côté, les enfants de Gaïa se précipitaient de la montagne; ils obstruèrent, en lançant des rochers au fond, l'issue du vaste port de Chytos qui va vers la mer. Tels des chasseurs, disposant un piège pour y enfermer une bête sauvage. Mais, avec les plus jeunes hommes, Héraclès était resté au port, et aussitôt, bandant son arc re-

1) Chytos veut dire fortifié par des digues.

courbé, il en renversa bon nombre à terre, les uns sur les autres. Eux, de leur côté, brandissaient des pierres abruptes qu'ils lançaient. C'est qu'une déesse suscitait ces monstres terribles, Héra, femme de Zeus; car cette lutte était un des travaux réservés à Héraclès. Se joignant à leurs compagnons, les autres héros qui revenaient de la montagne, avant d'être arrivés à l'endroit d'où ils voulaient observer la mer, les héros vaillants commencèrent à mettre à mort les enfants de Gaïa, soit à coups de flèches, soit en les accueillant avec leurs lances; leur assaut dura ainsi jusqu'au moment où tous leurs adversaires eurent été tués.

Ainsi, lorsque les bûcherons jettent en longue file du haut d'une falaise les grands troncs d'arbres qu'ils viennent d'abattre à coups de hache, afin que ces arbres, une fois humectés par les flots, se laissent pénétrer par les coins solides; ainsi, à la suite les uns des autres, les vaincus gisaient étendus, à l'endroit où se rétrécissait le port aux vagues blanches d'écume; les uns, masse serrée, avaient la tête et la poitrine plongées dans l'eau salée; le reste du corps plus élevé, s'étendait sur la terre ferme. D'autres, au contraire, avaient la tête sur le sable du rivage et leurs pieds s'enfonçaient dans la mer. Les uns et les autres devaient être la proie des oiseaux et des poissons.

(V. 1012-1077.) Les héros, après avoir achevé sans crainte cette lutte, détachaient au souffle du vent les amarres du navire et poursuivaient leur route plus avant au travers des vagues gonflées de la mer. Argo avait couru toute la journée, voiles dehors; mais, à l'arrivée de la nuit, le souffle du vent ne restait pas ce qu'il avait été. La tempête contraire saisissait le navire, le ramenait en arrière, en sorte qu'ils abordèrent chez les Dolions hospitaliers. Les héros débarquèrent cette même nuit : encore aujourd'hui on nomme Sacrée la pierre où ils attachèrent les amarres du navire, s'étant avancés jusque-là.

Aucun d'eux ne fut assez avisé pour reconnaître que c'était la même presqu'île qu'ils avaient naguère quittée. Eux, non plus, les Dolions ne reconnurent pas que c'étaient réellement les héros qui revenaient de nuit; mais ils pensèrent que l'armée Pélasgienne des Macriens venait d'aborder. Aussi, revêtant leur armes, ils engagèrent la bataille avec eux. Ils manœuvrèrent les uns contre les autres de la lance et du bouclier : telle la rapide violence du feu fait rage, quand elle s'est abattue sur des buissons desséchés. C'est ainsi qu'une attaque terrible et violente s'élança sur le peuple des Dolions. Et, de cette bataille, leur roi lui-



même ne devait pas, violant l'ordre des destins, revenir chez lui, dans sa chambre, à son lit nuptial. Le voyant qui se tournait droit contre lui, l'Aisonide se précipita et le frappa en pleine poitrine, et, tout autour, les os furent fracassés par le coup de lance. Et le roi, renversé sur la sable accomplit sa destinée. Car il n'est jamais permis aux mortels de l'éviter : c'est une dure barrière qui, de tous côtés, s'étend autour d'eux. Cyzicos se croyait bien à l'abri de tout malheur fâcheux de la part des héros ; et cette nuit même le destin l'enchaîna, alors qu'il combattait contre eux. Beaucoup d'autres qui l'aidaient dans la lutte furent tués. Héraclès tua Téléclès et Mégabrontès; Acastos dépouilla Sphodris; Péleus triompha de Zélys et de Géphyros, agile dans les combats; Télamon, habile à manier la lance, mit à mort Basileus; Idas tua Promeus; Clytios, Hyacinthos; et les deux Tyndarides, Mégalossakès et Phlogios. Le fils d'Oineus tua, en outre de ceux-ci, l'audacieux Itymoneus et Artakès, qui combattait au premier rang; tous guerriers, que les habitants du pays honorent encore du culte qu'on rend aux héros.

Le reste lâcha pied et s'enfuit de frayeur, comme, devant les éperviers rapides, s'échappe en tremblant la foule des colombes. Ils se précipitèrent aux portes, troupe en désordre : aussitôt la ville se remplit de cris, à cette retraite d'une lutte lamentable. A l'aurore, on reconnut, de part et d'autre, la terrible, l'irréparable erreur. Une douleur cruelle s'empara des héros Minyens, quand ils virent le fils d'Aineus, Cyzicos, étendu devant eux dans la poussière et le sang. Trois jours entiers, ils gémirent, ils arrachèrent leurs cheveux, eux et le peuple des Dolions. Ensuite, avec leurs armes d'airain, ils firent trois fois le tour du tombeau, accomplirent les justes cérémonies funèbres, et instituèrent, comme il est convenable, des jeux dans la plaine herbeuse où, encore aujourd'hui, ce tombeau s'élève à la vue de la postérité.

Mais Cleité, femme de Cyzicos, ne survécut pas plus longtemps à la mort de son époux : à ce malheur, elle en ajouta un autre plus affreux, car elle s'attacha une corde au cou. Sa mort fut pleurée par les Nymphes des bois elles-mêmes. Toutes les larmes qui de leurs yeux coulèrent vers la terre, les déesses en firent une source appelée Cleité, nom illustre de la malheureuse jeune femme. Ce jour vint, bien funèbre par la volonté de Zeus pour les femme Doliones et pour les hommes. Personne, parmi le peuple, ne put goûter à la moindre nourriture; et, longtemps,

leur douleur les empècha de broyer le grain sous la meule; ils soutenaient ainsi leur existence, en se nourrissant de grains crus. De là vient qu'à présent encore, au jour anniversaire où les Ioniens, habitants de Cyzique, répandent des libations, c'est sous la meule publique que le grain est broyé pour le gâteau des sacrifices.

(V. 1078-1102.) Après cela, s'élevèrent de rudes tempêtes qui, pendant douze jours et douze nuits, les empêchèrent de mettre à la voile. Au bout de ce temps, la nuit était venue, et tous les héros, domptés par le sommeil, dormaient étendus. C'était la dernière partie de la nuit. Acastos et Mopsos Ampycide veillaient sur leur profond sommeil. C'est alors qu'au-dessus de la tête blonde de l'Aisonide, un alcyon vola, prédisant par son chant clair la fin de la tourmente soulevée. Mopsos le comprit, quand il eut entendu les accents de bon augure de l'oiseau qui aime les rivages. Bientôt, suivant l'ordre de la divinité qui l'envoyait, l'oiseau se détourna et vint se poser en haut de la poupe, perché à l'endroit le plus élevé. Jason était couché sur les molles toisons des brebis : Mopsos alla le secouer, le réveilla aussitôt et lui adressa ces paroles :

« Aisonide, il faut que tu ailles au temple du Dindymos escarpé, apaiser la mère de tous les dieux qui y réside, assise sur un beau trône; alors cesseront les tempêtes véhémentes. Voilà ce que m'a appris le chant d'un alcyon marin que je viens d'entendre; il a volé tout autour de toi et au-dessus de ta tête, pendant que tu dormais. Certes, les vents et la mer, aussi bien que toute la terre en bas, et en haut le siège neigeux de l'Olympos, tout est dans les limites du pouvoir de la déesse. Aussi, lorsque, venant des montagnes, elle entre dans le ciel immense, le Cronide Zeus lui-même recule devant elle. Et, de la même manière, tous les autres dieux immortels entourent d'honneurs la terrible déesse. »

(V. 1103-1152.) Il parla ainsi et ses paroles furent agréables à celui qui les entendait; il s'élança de sa couche, tout joyeux, fit lever ses compagnons, les excitant tous à se hâter. Quand ils furent éveillés, il se mit à leur exposer le signe divin, interprété par l'Ampycide Mopsos. Aussitôt, les plus jeunes gens firent sortir des bœufs des étables et les amenèrent jusqu'au plus haut sommet de la montagne. D'autres, ayant détaché les amarres de la Pierre Sacrée, conduisirent à la rame le navire dans le port thrace. Puis, ils se mirent en marche eux-mêmes,

ne laissant à bord qu'un petit nombre de leurs compagnons.

Déjà les roches Macriades, et de l'autre côté de la mer, tout le pays de Thrace, qui semblait sous leurs mains, se découvraient à leur vue. Dans la brume, apparaissait l'embouchure du Bosphore et plus loin les montagnes de Mysie; de l'autre côté, le courant du fleuve Aisépos et la ville et la plaine Népéienne d'Adrestéia.

Là, s'élevait un solide cep de vigne, né dans la forêt, que l'âge avait séché jusqu'aux racines. Ils le coupèrent pour en faire un simulacre sacré de la déesse de la montagne. Argos tailla ce bois avec art, et ils le placèrent sur le sommet escarpé, à l'abri des chênes élevés, les plus hauts de tous ceux qui sont enracinés dans la terre. Puis, ils construisirent un autel en cailloutage, et, tout autour, couronnés de feuilles de chêne, ils s'occupaient de la cérémonie sacrée, invoquant la mère du Dindymos, déesse qui habite la Phrygie, vénérable entre toutes; et, en même temps, Titias et Cyllénos, les seuls de tous que l'on nomme les conducteurs des destins et les associés des travaux de la mère du mont Ida, les seuls de ces Dactyles crétois de l'Ida, tous tant qu'ils sont, nés de la nymphe Anchialé, qui jadis les mit au monde, dans une caverne du mont Dicté, saisissant à deux mains la terre Oaxienne.

L'Aisonide suppliait à genoux, en versant des libations sur les victimes enflammées; en même temps, sur les conseils d'Orpheus, les jeunes gens, bondissant en mesure, dansèrent la danse armée, en heurtant leurs boucliers de leurs épées, afin d'égarer dans l'air les lamentations de mauvais augure que les peuples poussaient encore pour les funérailles du roi. De là vient que les Phrygiens, encore aujourd'hui, se rendent Rhéa propice par le son du rhombe et du tympan.

Cependant, accessible aux prières, la déesse prêta son attention à ces cérémonies pures; des signes favorables se manifestaient. Les arbres produisaient des fruits en abondance, et la terre faisait naître d'elle-même, aux pieds des héros, les fleurs du gazon délicat. Les bêtes féroces, quittant les bois épais et leurs tanières, arrivèrent en remuant la queue d'un air caressant. La déesse fit éclater aussi un autre présage : jusqu'alors aucune source n'arrosait le Dindymos; et voici que, pour les Argonautes, l'eau se mit à couler du sommet aride sans s'arrêter. Et, dans la suite, les hommes qui habitaient auprès de cette source l'appelèrent source de Jason. Mais, en ce moment, les

héros établirent sur les monts des Ours, en l'honneur de la déesse, un festin où ils célébrèrent Rhéa très auguste. Vers l'aurore, les vents s'étant apaisés, ils quittèrent la presqu'île à la rame.

(V. 1153-1186.) Une émulation excitait chacun des héros : qui d'entre eux cesserait le dernier de ramer? Autour d'eux, l'air, n'étant plus agité, avait apaisé le tournoiement des eaux et calmé la mer. Les rameurs, encouragés par la tranquillité des flots, poussaient toujours à grands efforts le navire en avant. Argo bondissait si bien sur la mer, que les chevaux de Poseidon, aux pieds agiles comme les tempêtes, n'auraient pu l'atteindre. Cependant, la mer s'était soulevée sous l'action des fortes brises qui, sur le soir, venaient de s'élever des fleuves; épuisés par la fatigue, ils s'arrêtaient. Alors, ces hommes qui peinaient de toutes leurs forces, c'est Héraclès qui, seul, les entraînait par la vigueur de ses bras; à lui seul, il mettait en mouvement l'assemblage des bois du navire. Dans leur course dirigée vers le rivage des Mysiens, les héros avaient déjà dépassé l'embouchure du Rhyndacos et le grand tombeau d'Aigaiôn, et ils suivaient la côte un peu au-dessous de la Phrygie qui était en vue : à ce moment, Héraclès brisa sa rame au milieu, en soulevant les sillons de la mer gonflée. Tenant à deux mains l'un des morceaux, il tomba de côté; l'autre morceau fut englouti par le reflux. Le héros dut s'asseoir oisif; il restait silencieux, tournant de tous côtés des yeux étonnés : car ses mains n'avaient pas coutume de rester en repos.

Or, le moment était venu où le terrassier, qui remue la terre autour des arbres, et le laboureur, reviennent avec joie à leur cabane, avides du souper. Arrivé à sa porte, le malheureux se repose; ses genoux sont brisés, la poussière le dessèche; il contemple ses mains broyées par le travail, et maudit longuement son estomac qui a besoin de nourriture. C'est à ce moment de la journée que les héros arrivèrent aux habitations de la terre Cianide, près du mont Arganthonéios et de l'embouchure du Cios. Ils venaient en amis; les Mysiens, habitants du pays, les reçurent avec hospitalité et leur fournirent les provisions de route dont ils avaient besoin : des moutons et du vin en abondance. Ensuite, parmi les héros, les uns apportent du bois sec, les autres une quantité de feuilles et d'herbes des prairies, amassées pour faire des lits. D'autres faisaient tourner des morceaux de bois l'un dans l'autre, pour les allumer par le

frottement; ou bien ils mélangeaient le vin dans les cratères et préparaient le festin. Au crépuscule, un sacrifice était fait en l'honneur d'Apollon qui préside aux débarquements.

(V. 1187-1206.) Le fils de Zeus recommanda bien à ses compagnons de préparer le repas et il partit pour la forêt; il avait hâte de se fabriquer avant tout une rame qui fût commode à sa main. Après avoir erré quelque peu, il trouva un sapin qui n'était pas chargé de beaucoup de branches, ni recouvert de feuilles, et ressemblait à la tige d'un long peuplier noir; il paraissait en effet de même hauteur et de même épaisseur. Aussitôt Héraclès posa à terre son carquois plein de flèches, avec son arc, et il se dépouilla de sa peau de lion. De sa massue consolidée d'un cercle d'airain, il ébranla le tronc jusqu'à la racine, et l'entoura par en bas de ses deux mains, confiant dans sa force. Solide sur ses jambes écartées, il appliqua avec vigueur contre l'arbre sa large épaule; dans son effort, il l'arracha du sol, quoiqu'il eût de profondes racines, et avec lui les mottes de terre qui y étaient attachées. Aussi vite le mât d'un navire, au moment des tempêtes excitées par le déclin du funeste Orion, est, d'un seul coup, enlevé avec ses coins des câbles qui le maintiennent; car le rapide ouragan se précipite d'en haut, aussi vite il arracha l'arbre. Puis, reprenant son arc, ses flèches, sa massue, la peau qui le couvrait, il se mit en route pour revenir.

(V. 1207-1239.) Cependant Hylas, muni d'un vase d'airain, s'était écarté de l'assemblée des héros, à la recherche du jaillissement sacré d'une source, pour prévenir le retour d'Héraclès en puisant l'eau nécessaire à son repas, et en s'occupant avec hâte et soin de tous les préparatifs. Car, depuis sa petite enfance il était élevé par Héraclès dans ces habitudes : depuis que celui-ci l'avait enlevé de la maison de son père, le divin Théiodamas, tué misérablement au pays des Dryopes par le héros, alors qu'il contestait avec lui au sujet d'un bœuf de labour. En effet, victime de la fatalité, Théiodamas fendait avec sa charrue le sol d'une jachère. Héraclès lui ordonna de lui livrer ce bœuf laboureur, et Théiodamas n'y consentit pas. C'est que Héraclès cherchait quelque prétexte pour porter une guerre funeste aux Dryopes, parce que ces hommes vivaient sans se soucier en rien de la justice. Mais tout cela m'égarerait bien loin de ce poème.

Or, Hylas arriva bien vite à une fontaine que les habitants qui

en sont voisins appellent les Sources [1]. Par hasard, en ce moment, des chœurs de Nymphes y étaient installés; car toutes, tant qu'elles étaient, habitantes de ce riant promontoire, elles avaient soin, chaque soir, de célébrer Artémis par leurs chants. Toutes celles à qui le sort avait assigné les hauteurs ou les grottes des montagnes, celles aussi des forêts arrivaient de loin : et, de la source aux belles ondes, venait de s'élever la Nymphe de la fontaine. Elle l'aperçut près d'elle, brillant de beauté et de grâces séduisantes ; car, du haut du ciel, la lune dans son plein le faisait resplendir sous ses rayons éclatants. Cypris frappa le cœur de la Nymphe : dans sa stupeur, elle eut peine à rassembler ses esprits. Mais, dès qu'il eut plongé son vase dans le courant, en se penchant de côté, dès que l'eau en abondance commença à s'engloutir avec bruit dans l'airain sonore, aussitôt la Nymphe lui mit sur le cou son bras gauche, pleine du désir de baiser sa bouche délicate; de sa main droite, le saisissant au coude, elle l'entraînait au milieu du tournant d'eau.

(V. 1240-1260.) Il criait : seul, parmi tous ses compagnons, le héros Polyphémos Eilatide l'entendit, qui était allé plus avant sur le chemin, car il attendait le retour du grand Héraclès. Il s'avança en hâte vers les Sources, comme un animal des forêts à qui le bêlement des moutons est arrivé de loin : la faim le rend ardent, il se précipite, et pourtant il ne s'est pas emparé des troupeaux ; car auparavant les bergers se sont pressés de les rentrer dans leurs étables. Mais lui, haletant, pousse d'affreux gémissements jusqu'à en être fatigué. Tel l'Eilatide gémissait profondément ; il allait et venait en criant dans tous les endroits d'alentour, mais c'est en vain que sa voix retentissait.

Tout à coup, dégainant sa grande épée, il se mit en marche ; il craignait de devenir la proie des bêtes sauvages, ou, étant seul, de tomber dans quelque embuscade des habitants, et d'être emmené, facile butin. Il allait ainsi, brandissant son épée nue dans sa main, quand il se rencontra avec Héraclès lui-même. Il reconnut facilement le héros, qui se hâtait vers le navire dans les ténèbres. Aussitôt, il lui annonça le malheur déplorable qui venait d'arriver, sa respiration était pénible, car la douleur l'oppressait :

1) C'est la traduction du mot Πηγὰς, employé ici comme nom propre, ainsi que le remarque le scoliaste. En imitant ce passage, Properce a simplement transcrit le mot grec sans le traduire : *Hic erat Arganthi Pegae sub vertice montis* (I, 20, 33).



« Malheureux, je vais, le premier de tous, te dire une nouvelle bien triste : Hylas, qui est allé à la source, ne revient pas sain et sauf. Mais des brigands l'entraînent de force où des bêtes le dévorent. Quant à moi, je l'ai entendu crier. »

(V. 1261-1272.) Il dit : Héraclès écoutait, et une abondante sueur coulait de ses tempes, et un sang noir bouillonnait dans son cœur. Hors de lui, il jeta à terre le sapin qu'il avait en main, et se précipita sur la route, devant lui, où ses pieds l'emportaient. Tel, piqué par un taon, un taureau se précipite : il abandonne les prairies et les marais ; il ne pense plus aux bergers, ni aux troupeaux, mais il suit sa route. Tantôt il va sans repos, tantôt il s'arrête, et, élevant sa large tête, pousse un mugissement ; car le taon mauvais le torture. Ainsi Héraclès, dans les mouvements impétueux de son âme, tantôt agite ses rapides genoux, longtemps, sans s'arrêter ; tantôt il interrompt sa course pénible, et sa grande voix pénètre au loin.

(V. 1273-1295.) Mais, au moment où l'étoile du matin commençait a briller au-dessus des plus hautes cimes, les brises revinrent. Aussitôt Tiphys ordonna de monter en navire pour profiter du vent. Ils s'embarquèrent sans tarder, pleins d'entrain ; ils firent remonter les ancres sur le navire et se dégagèrent des amarres. Le milieu des voiles se gonfla sous le vent, et, loin du rivage, ils étaient entraînés joyeux le long du cap Posidéios. Mais, quand au ciel l'aurore sereine resplendit, au matin, s'élevant de l'extrémité de l'horizon, alors que les sentiers paraissent blancs au milieu de la campagne, et que les plaines humides de rosée brillent d'un éclat transparent, alors ils s'aperçurent que, sans y prendre garde, ils avaient laissé Héraclès et Polyphémos.

Une violente querelle s'éleva entre eux, un tumulte affreux ; car ils s'en allaient, ayant oublié en arrière le plus fort de tous. Effrayé, incapable de prendre un parti, l'Aisonide ne parlait ni dans un sens, ni dans l'autre. Il restait assis, profondément accablé d'un lourd chagrin, et se rongeant le cœur. Mais Télamon, saisi de colère, parla ainsi :

« Si tu restes tranquille comme tu l'es, c'est que tu avais tout arrangé pour abandonner Héraclès. C'est de toi que ce dessein est parti ; car tu craignais que sa gloire par toute la Hellade ne t'éclipsât, si toutefois les dieux nous accordent de rentrer chez nous. Mais, à quoi bon les paroles ? Car, je vais me séparer de tes compagnons qui ont préparé avec toi cette perfidie ! »

(V. 1296-1309.) Il dit, et se précipita sur l'Agniade Tiphys, et ses yeux brillaient comme les flammes qui s'élèvent en spirales du milieu d'un feu ardent. Et, certes, ils seraient revenus en arrière, vers la terre des Mysiens, à force de lutter contre la mer et le vent qui continuait à souffler en sens contraire, si les deux fils du Thrace Boréas n'avaient interpellé l'Aiacide par de dures paroles : Infortunés ! Une terrible vengeance leur était réservée dans l'avenir, de la main d'Héraclès, pour avoir empêché qu'on n'allât à sa recherche. Car, au retour des combats célébrés aux funérailles de Pélias, ils furent tués par Héraclès dans Ténos que la mer entoure ; il entassa de la terre autour de leurs cadavres, et éleva au-dessus deux colonnes, dont l'une, miracle surprenant aux yeux des hommes, se meut au souffle du retentissant Boréas. Et ces choses devaient s'accomplir ainsi avec le temps.

(V. 1310-1328.) Mais, du fond de la mer mugissante, Glaucos apparut aux Argonautes, Glaucos, le très sage interprète du divin Néreus. Il éleva à la surface de l'eau sa tête couverte de cheveux et le haut du corps, depuis la ceinture ; et, saisissant d'une main robuste les flancs du navire, il leur parla ainsi au moment où ils se hâtaient de se mettre en route :

« Pourquoi voulez-vous, contrairement au dessein du grand Zeus, amener le courageux Héraclès dans la ville d'Aiétès ? Le destin est pour lui d'accomplir, à Argos, les douze travaux jusqu'au bout, à force de peine, et suivant les ordres de l'injuste Eurystheus ; puis, il doit habiter au foyer des immortels, quand il aura fini le petit nombre de travaux qu'il lui reste encore à accomplir. Qu'il n'y ait donc pas de regret au sujet de lui. Quant à Polyphémos, l'ordre fatal est qu'après avoir fondé une ville illustre chez les Mysiens, à l'embouchure du Cios, il accomplisse son destin dans le pays immense des Chalybes. Pour Hylas, une nymphe divine en a fait son époux par amour ; c'est à cause de leurs courses errantes à sa recherche que les deux héros ont été abandonnés. »

Il dit, et, ayant plongé, se précipita au fond de la mer agitée ; autour de lui, bouleversée par les tourbillons, l'eau écumait, éclatante de blancheur, et rejaillissait sur le navire aux flancs creux.

(V. 1329-1344.) Les héros furent remplis de joie, et, aussitôt, l'Aiacide Télamon marcha vers Jason, et, ayant pris sa main dans la sienne, il l'embrassa et parla ainsi :



« Aisonide, ne sois point irrité contre moi, si, dans mon fol emportement, je t'ai blessé. Car la douleur m'a fait tenir un discours insolent et insupportable. Que les vents emportent cet égarement, et soyons, comme par le passé, bienveillants l'un pour l'autre. »

Le fils d'Aison lui répondit alors avec sagesse :

« Ami, tu m'as sans doute injurié par de mauvaises paroles, quand tu as dit, devant tous nos compagnons, que je me conduisais mal à l'égard d'un homme bienveillant. Mais je ne nourris pas un courroux amer, quoique, sur le moment, j'aie été très peiné. Car, enfin, ce n'est pas à cause de troupeaux de brebis ou de richesses que tu t'es emporté contre moi, mais au sujet d'un homme ami. Et j'espère que, si l'occasion s'en présente, tu soutiendras de même ma querelle contre quelque autre. » Il dit et, réconciliés, ils reprirent leurs places primitives.

(V. 1345-1357.) Quant aux deux héros laissés en arrière, la volonté de Zeus était que l'un, l'Eilatide Polyphémos, fondât chez les Mysiens une ville du même nom que le fleuve qui la baigne, et que l'autre partît pour continuer de se fatiguer aux travaux imposés par Eurystheus. Mais il menaça de bouleverser, avant de partir, le pays des Mysiens, si on ne découvrait le sort d'Hylas mort ou vif. Les Mysiens donnèrent en otage à Héraclès des enfants choisis parmi les plus nobles du peuple, et ils s'engagèrent par serment à ne jamais cesser leur travail de recherches. Voilà pourquoi les Cianiens recherchent encore maintenant Hylas, fils de Théiodamas et s'intéressent à Trachine, la ville bien construite. Car c'est là qu'Héraclès installa les enfants que les Mysiens lui donnèrent à emmener de chez eux en otages.

(V. 1358-1362.) Pendant tout le jour, le navire fut entraîné par le vent, et pendant toute la nuit ; car le souffle était impétueux. Mais il n'y avait plus la moindre brise quand l'aurore se leva. Or, ayant aperçu un rivage qui s'élevait autour d'une baie, et qui semblait très vaste, ils y abordèrent à la rame, au moment où le soleil commençait à briller.

NOTES DU CHANT I.

V. 1. On n'a pas à rappeler ici la légende de la toison d'or et les motifs du voyage des Argonautes. Voir, à ce propos, les détails donnés par M. Decharme, sur l'expédition des Argonautes (*Mythologie de la Grèce antique*, Paris, 1879, pages 563-569), et le chapitre consacré aux *Argonautiques*, par M. Couat, dans son livre sur la *Poésie alexandrine* (Paris, 1882, livre III, chap. Ier, pages 294-326).

V. 3. Pélias, fils de Crétheus et neveu d'Athamas. — Athamas et Crétheus étaient fils d'Aiolos, roi des Minyens d'Orchomène, en Béotie. Athamas, qui régnait à Orchomène, fut père de Phrixos et d'Hellé, qu'il eut de la déesse Nephélé ; sa seconde femme, Ino, dénaturant la réponse de l'oracle qu'on avait consulté sur les moyens de faire cesser une peste qui dévastait le pays d'Orchomène, prétendit qu'il fallait immoler Phrixos à Zeus. Ce qui aurait eu lieu si Phrixos et Hellé ne s'étaient échappés sur le bélier à la toison d'or, doué de la parole, présent d'Hermès à Néphélé. Pendant le voyage, Hellé tomba dans la mer, qui prit son nom, et Phrixos arriva en Colchide, chez le roi Aiétès, fils d'Hélios et de Perséis, frère de Circé et de Pasiphaé. Phrixos fit présent de la toison d'or au roi Aiétès, qui lui donna en mariage sa fille Chalciope. Phrixos resta en Colchide. — Crétheus fonda la ville de Iolcos, sur la côte méridionale de la Thessalie ; après lui, son fils Aison occupa le trône qui lui fut bientôt perfidement enlevé par son frère Pélias. Jason est le fils d'Aison et le neveu de Pélias.

V. 3. « *Les roches Cyanées.* » (Cf. Strabon, édit. Didot, 1853, page 265, l. 35[1]). Deux petites îles à l'entrée du détroit du Pont-Euxin ; l'une située du côté de l'Europe, l'autre de celui de l'Asie, distantes l'une de l'autre de vingt stades environ. On les appelle aussi Symplégades ; elles rendent difficile la navigation dans le détroit (cf. Hérodote, IV, 85. Pline l'Ancien, IV, 13. Pompon.-Méla, II, 7. — Ovide, souvent et, en particulier, *Met.*, XV, 337, où il rappelle que ces rochers, mouvants avant le passage du navire Argo, devinrent ensuite stables).

Κυάνεαι = (roches), couleur bleu foncé.

Συμπληγάδες = (roches) s'entre-choquant.

V. 4. « *Argo.* » « Apollonios dit que le nom d'Argo vient d'Argos, qui construisit le navire, Phérécydès, d'Argos, fils de Phrixos (tradition adoptée par Apollodore. *Bibl.*, I, 9, 16[2]). On dit

1) Je cite toujours Strabon d'après l'édition grecque-latine de Muller et Dubner, chez Didot.

2) Je cite Apollodore d'après la seconde édition de Heyne, Gottingæ, 1803.



qu'Argo fut le premier navire. D'autres prétendent que Danaos, poursuivi par Aigyptos, en construisit, le premier, un qui fut nommé Danaïs » (scol.)[1]. Argo peut aussi venir d'Ἀργός, rapide. — D'après Pindare (Pyth., IV, 184), c'est sous l'inspiration d'Héra, protectrice de Jason (cf. Hom., *Od.*, XII, 72, et tout le poème d'Apollonios), que le navire est construit.

V. 9. « L'*Anauros.* » (Cf. Strabon, 375, 3), torrent de Thessalie qui se jette dans le golfe de Pagases. C'est près de son embouchure que Démétrios Poliorcète construisit une ville qu'il appela de son nom, Démétrias. Lucain cite l'Anauros dans la description géographique qu'il fait de la Thessalie, au moment où César et Pompée vont s'y rencontrer (*Pharsale*, VI, 333-380). Il dit de l'Anauros :

(V. 369.) Quique nec humentes nebulas nec rore madentem
Aera, nec tenues ventos suspirat Anauros;

Allusion à l'étymologie possible du mot Ἄναυρος (ἀ privatif, αὔρα, brise) = sans brise, qui n'exhale aucun souffle.

V. 14. « *Héra Pélasgienne.* » Héra, adorée dans les πελασγικὰ πεδία (Strabon, 374, 29), dans la Pélasgiotide, région de la Thessalie.

V. 23. Orpheus est trop connu pour qu'il soit besoin d'en parler, je me borne à traduire la note du scoliaste : « Hérodoros dit qu'il y a deux Orpheus, dont l'un suivit l'expédition des Argonautes. Phérécydès, dans son livre XVIII, dit que c'est Philammon, et non pas Orpheus, qui navigua avec eux. Orpheus, suivant Asclépiadès, était fils d'Apollon et de Calliopé ; suivant quelques autres, d'Oiagros et de Polymnia. On se demande pourquoi Orpheus, qui était faible de corps, navigua avec les héros. C'est qu'en sa qualité de devin, Cheiron prédit qu'ils pourraient passer sans danger devant les Sirènes, si Orpheus était avec eux. »

V. 25. « *Les hauteurs de Pimpléa.* » Pimpléa, bourg de Macédoine, près de la ville de Dion, au pied de l'Olympe, patrie d'Orpheus (Strabon, 276, 44). Ce bourg fut consacré aux Muses ; ce dont les poètes latins, ceux surtout de la décadence (cf. Stace, *Silv.*, I, 4, 25 ; Ausone, *Epist.*, XIV, 9 ; Sidoine, X, 17, etc...), abusent, pour faire de perpétuelles allusions aux Muses, déesses de la source, de la montagne ou de la ville de Pimpléa. Le scoliaste constatait déjà cette divergence d'opinions sur ce que pouvait être Pimpléa : « Lieu de Piérie, dit-il; les uns croient que c'est une montagne de Thrace, les autres une source et un bourg de Piérie. »

V. 29. « *Zoné.* » — « Région montagneuse et ville du même nom, au dire de Nicandros » (scol.). — Ville citée par Pline

1) Je cite toujours les *Scholia in Apollonii Argonautica ex recensione Henrici Keilii*, à la suite de l'editio maior de Merkel. Leipzig, 1854. — (Malgré l'etymologie, j'écris, suivant l'usage français, *scoliaste*. Voir le *Dictionnaire* de Littré.)



(*Hist. Nat.*, IV, 11, *in fine*) et Pomponius Méla (II, 2), qui rappelle la légende rapportée par Apollonios. « Serrium, et quo canentem Orphea secuta esse nemora ferunt, Zone. »

V. 31. « *Les hauteurs du Piéros.* » — « Piéria, mont de Thrace où vivait Orpheus (scol.). » Du mont Piéros vient l'épithète bien connue des Muses, *Piérides*.

V. 34. « *La Piérie Bistonienne.* » La Piérie, région de Macédoine qui va jusqu'au fleuve Axios (Strabon, 275, 43). Les Bistoniens étaient des Thraces qui habitaient au sud du mont Rhodope; Bistonien est une épithète fréquente d'Orpheus (Pline, IV, 11, 18).

V. 35. « *Astérion* » est mentionné par Valérius Flaccus[1] :

> I, 355... celer Asterion quem matre cadentem
> Piresius gemino lavit pater amne Cometes,
> Segnior Apidani vires ubi sentit Enipeus.

V. 36, 38. « L'*Apidanos*..., l'*Enipeus*, » — « deux fleuves de Thessalie » (scol.). L'Apidanos, après avoir reçu l'Enipeus, se jette dans le Pénée (Strabon, 371, 5; 306, 24). Lucain (VI, 373), en parle dans la description de la Thessalie, à laquelle il a été fait allusion à propos de l'Anauros.

> (V. 9.) ..... it gurgite rapto
> Apidanos, nunquanque celer nisi mixtus Enipeus

Cf. Ovide, *Met.*, I, 579.

> .....irrequietus Enipeus
> Apidanus que senex...

V. 37. « *Peirésies*, » nom de ville (scol.). — Lieu sur la côte de la Magnésie (*Dictionn.* Freund-Theil, sans indication de sources). — « *Phylleios* », montagne de Macédoine (scol.).

V. 40. « *Larissa.* » Le scoliaste remarque que trois villes portaient ce nom de Larissa, et fait observer que le poète parle ici de Larissa, ville de Thessalie, que fonda Acrisios et qui, au dire d'Hellanicos, reçut son nom de Larissa, fille de Pélasgos. Strabon distingue, en Thessalie, Larissa Pélasgique ou Cremaste, à vingt stades du golfe Maliaque (373, 38), Larissa, aussi en Thessalie, mais voisine du Pénée (376, 30), et enfin Larissa, près du mont Ossa, toujours en Thessalie. Comme le scoliaste nomme Λάρισα Γυρτώνης celle dont Apollonios fait venir l'Eilatide Polyphémos, et que la ville de Gyrton est voisine de l'Ossa, il est permis de supposer qu'il s'agit ici de Larissa qui est près du mont Ossa. — « *Polyphémos.* » — « Apollonios dit Polyphémos, fils d'Elatos; Socratès, au contraire, et Euphorion, de Poséidon » (scol.). Il n'a aucun rapport avec le cyclope qui porte le même nom. — On connaît la guerre des Centaures et des La-

1) Je cite Valérius Flaccus d'après l'édition Baherens, Teubner, 1875. — Pour Astérion et pour tous les Argonautes, voir Burmann, *Catalogus Argonautarum ex Argonauticis* (Valerii Flacci) *et aliis scriptoribus collectus*, à la fin du tome II du Valérius Flaccus de l'édition Lemaire.



pithes (voir Decharme, *Myth. grecque*, l. IV, chap. v, 2). — Elatos, père de Polyphémos, est-il celui dont le scoliaste parle au v. 102 ? « Phérécydès, au livre IX, dit qu'Elatos, fils d'Icarios, épouse Eurymédé, fille de Damasiclos ; de lui naît Tainaros, de qui se nomment la ville, le golfe, et le cap de Tainaron. » — Au v. 1241, le scoliaste ajoute que Polyphémos avait pour femme Laonomé, sœur d'Héraclès et fille d'Amphitryon et d'Alcméné.

V. 45. « *Phylacé.* » Il y a plusieurs villes de ce nom, par exemple, aux confins de l'Argolide et de la Laconie (Pausanias, VIII, 54) ; une ville des Molosses, en Epire (Tite-Live, XLV, 26; etc.). Il s'agit ici de Phylacé en Phthiotide (Strabon, 371, 52). « Ni Homère, ni Hésiode, ni Phérécydès ne disent qu'Iphiclos alla avec les Argonautes. Mais Phérécydès est d'accord avec Apollonios pour dire que Jason était fils d'Alcimédé. Hérodoros lui donne pour mère Polyphémé, fille d'Autolycos. (Apollodore, I, 9, 16, dit que Jason était fils d'Aison, fils de Crétheus, et de Polymédé, fille d'Autolycos). Andron, dans l'*Abrégé des généalogies communes*, dit qu'il était fils d'Aison, et de Théognétè, fille de Laodicos. Hésiode dit qu'Iphiclos courait sur les épis de blé (cf. Hésiode-Didot fragment CLXII). C'est le fils de Phylacos et de Clyméné, fille de Minyas. » (scol.). — Burmann, dans son *Catalogue des Argonautes*, donne, sur l'origine d'Iphiclos, des indications différentes dues à d'autres auteurs, et remarque qu'il ne faut pas le confondre, comme on l'a fait souvent, avec un autre Iphiclos, fils de Thestios, Argonaute, lui aussi, qu'Apollonios mentionne au vers 201.

V. 49. « *Phères.* » « Phères se nomme ainsi de Phérès, fils de Crétheus et père d'Admétos ; le mont Chalcodonios domine Phères » (scol.). — Phères est une ville de la Pélasgiotide, voisine de Pagase (Strabon, 374, 28 ; 432, 8). — On connaît le roi de Phères, Admètos, chez qui Apollon fut esclave, et qui eut pour femme Alcestis, l'héroïne de la tragédie d'Euripine. Comme Iphiclos, c'est une raison de parenté qui le poussait à venir rejoindre Jason. On a vu (note au vers 3) que Jason, fils d'Aison, est petit fils de Crétheus ; Crétheus, père de Phérès, est aussi grand-père d'Admétos. Les deux héros, fils de deux frères, sont donc cousins germains du côté paternel.

V. 51. « *Alopé.* » Il y a plusieurs villes de ce nom dans les Locrides. Celle-ci serait, d'après le scoliaste, en Thessalie ou en Magnésie. Strabon (371, 33) dit qu'on se demande si Alopé ne serait pas en Locride, où s'étendait le royaume d'Achille, plutôt qu'en Thessalie (cf. aussi 366, 42 et 369, 50, où il cite *Iliade*, II, 682). Mais il semble que l'Alopé, dont il est ici question, doit être une ville entre le golfe Maliaque et la montagne, en Phthiotide (Strabon, 366, 42). — « L'*Amphrysos*, » fleuve de Thessalie (Strabon, 371, 49; 374, 10), auprès duquel Apollon, le *pastor ab Amphryso* de Virgile (*Georg.*, III, 2), fit paître les troupeaux d'Admétos.

V. 54. « *Aithalidès* ». Le scoliaste remarque que, malgré sa

forme de patronymique, c'est un nom propre. — Apollonios met en premier dans sa liste les parents et alliés de Jason : la mère d'Aithalidès, Eupoléméia est, en effet, la fille de Myrmidon et de Peisidicé, sœur de Crétheus (cf. Apollodore, I, 7, 3). Quant à Erytos et Échion, le scoliaste n'en dit rien : c'est par une double erreur que le *Dictionnaire* Freund-Theil, au mot *Antianira*, dit que la mère d'Echion et d'*Eurytus* était fille de *Ménélas* : Apollonios la dit fille de Ménétos.

V. 57. « *Gyrtone*, » ville de la Pélasgiotide, près du Pénée (cf. Strabon, 377, 39, etc.). Le scoliaste dit que, suivant certains auteurs, ce n'est pas Coronos, mais son père, Caineus, qui accompagna les Argonautes. Hyginus, en effet, seul, au dire de Burmann, le place parmi les Argonautes. — On sait que Caineus, fils d'Elatos, naquit fille et devint garçon, grâce à Poseidon. Ses aventures, sa lutte contre les Centaures, sa transformation en oiseau, sont racontées par Ovide (*Met.*, VIII, 304, sqq.; XII, 189 sqq. 507, sqq.). D'après Virgile (*Æn.*, VI, 448), il redevint fille aux enfers.

V. 65. « *Mopsos*, » — « fils de la nymphe Chloris et d'Ampycos, fils lui-même de Titaron » (scol.). D'où l'épithète que lui donne Lycophron, v. 881 : Τιταιρώνειος. Il ne s'agit pas ici de Titaron, mais du fleuve thessalien, le Titarésos, voisin de l'Olympe, et affluent du Pénée. Strabon (379,11) remarque qu'il ne se fait pas de mélange entre l'eau limpide du Pénée et l'eau chargée du Titarésos. Lucain (VI, 375) :

> Solus, in alterius nomen cum venerit undae
> Defendit Titaresus aquas, lapsusque superne
> Gurgite Penei pro siccis utitur arvis.

On connaît les vers de Musset, dans la *Nuit de mai :*

> Et le front chevelu du Pélion changeant,
> Et le bleu Titarèse.....

V. 67. « *Eurydamas.* » Le scoliaste n'en dit rien; Valerius Flaccus ne le cite pas dans son catalogue. Burmann avoue qu'il n'a pas trouvé grand'chose sur son compte. Hyginus (*Fabul.*, 14), qui semble, pour le reste, s'inspirer du passage d'Apollonios, le dit fils d'Iros, ce qui le ferait frère d'Eurytion dont le poète va parler. Ctiménos, qu'Apollonios donne pour père à Eurydamas, est absolument inconnu. — « *Le lac Xynias.* » « Lac de Thessalie ; certains nomment ainsi la ville dont est voisin le lac Bobéias. Le poète a nommé Xynias ce lac à cause de la ville qui en est voisine. Ctiméné, ville de Thessalie ; le poète appelle Dolopie la Thessalie, car les Dolopes sont un peuple de Thessalie » (scol.). Mais la Dolopie, voisine de l'Epire et de l'Etolie, est bien loin de la Magnésie où se trouve le lac Bobéias (aujourd'hui lac de Karla, d'après Müller, éditeur du Strabon-Didot). Cela n'a pas empêché Vossius d'essayer de restituer ainsi un des vers les plus illisibles du poème LXIV de Catulle (vers 288 des anciennes éditions, 287 de l'édition L. Müller).

Xyniasi et linquens Doris celebranda choreis
Boebiados...

et le *Dictionnaire* Freund et Theil de porter au mot *Xyniades* « nymphes du lac Bobeis, près de Xynia. » — Strabon ne parle pas de Xynia, lac ou ville, pas plus que de Climéné.

V. 69. « *Opous* » est, dit le scoliaste, une ville de la Locride fondée par Opous, fils d'Eleios ; c'est la métropole des Locriens Opontiens (Strabon, 357, 8).

V. 71. « *Erybotès.* » « Hérodoros, dans ses *Argonautiques*, l'appelle Eurybatès, et dit qu'il était fils de Téléon. Actor eut pour fils Menoitios, père de Patroclos, et Iros, père d'Eurytion » (scol.). Erybotès n'est guère connu : son père Teléon n'est pas le Téléon père de Boutès (cf. le scol. au vers 95). — Eurytion ne doit pas être confondu avec Eurytos (v. 52). — Oileus, roi de Locride, eut, de sa femme Eriopis, Ajax qu'on distingue, par l'addition du nom de son père, d'Ajax, fils de Télamon (*Il.*, XIII, 697 ; XV, 336). Il eut de sa concubine Rhéné, Médon (*Il.*, II, 727).

V. 76. Les interprètes ne sont pas d'accord sur la manœuvre habile d'Oileus dont parle Apollonios : est-ce quand l'ennemi fuit, ou quand les siens commencent à lâcher pied qu'Oileus attaque les ennemis par derrière ? Il semble qu'il y a peu d'habileté à attaquer par derrière un ennemi qui fuit : il y en a bien davantage à faire diversion sur les derrières d'un adversaire, au moment où il se croit vainqueur. Burmann (dans son Catalogue, au mot *Oileus*) explique à peu près comme nous : « Dotes eius praecipuas fuisse dolo hostes aggredi a tergo, si inclinata esset acies, canit Apollonius ; quod posset intelligi non de acie hostium, sed de sua, in qua pugnabat Oileus, quae cum fugeret, ipse, quasi in tergo manus haberet, insequentes hostes poterat impetere. » Valérius Flaccus ne traduit pas l'expression d'Apollonios, ce qui en aurait éclairci le sens.

V. 77. « *Canthos* » est aussi, dit le scoliaste, cité par Cléon. Il est le fils de Canéthos qui a donné son nom à une montagne d'Eubée (que Strabon, 384, 9, mentionne en effet comme voisine de Chalcis). Celui-ci était fils d'Abas, à cause duquel les Eubéens se nomment Abantes (origine du nom des Abantes qui se trouve dans Strabon, 382, 23).

V. 82. « *Il n'est pas pour les hommes...* » Ce vers obscur a été diversement interprété. Le scoliaste dit : « Il n'y a pas de malheur si grand que l'homme ne puisse l'atteindre ». — Shaw traduit : « Adeo non licet hominibus se a maximo malo (morte scilicet) eripere. » — Lehrs, dans l'édition Didot : « Nam non hominibus malum longe remotum est quin incidant. »

V. 85. « *Entre son lever et son coucher.* » « Il veut dire : aussi loin du pays des Colchiens que les endroits où le soleil se couche est loin de ceux où il se lève. Car la Libye est au couchant, et la Colchide au levant » (scol.).

V. 86. « *Clytios et Iphitos.* » De ces deux fils d'Antiopé, l'un, Clytios, est omis dans le Catalogue de Valérius Flaccus. Ils

avaient pour sœur Iolé, qu'Héraclès enleva ; Diodore de Sicile et le scoliaste de Sophocle (Trachin., v. 355) disent qu'Héraclès, furieux, enleva à Iphitos son arc et le précipita du haut d'une tour, ou bien le laissa fuir en Eubée. Leur père Eurytos n'a rien de commun avec l'Argonaute cité au vers 52. Apollodore dit qu'il fut tué avec ses fils par Héraclès. — « *Oichalié* » est en Eubée, dit le scoliaste. Le passage d'Apollonios montre bien qu'il s'agit de l'Oichalié qu'Homère (*Il.* II, 730) appelait la ville d'Eurytos. Mais Strabon (376, 32) fait remarquer que cette ville d'Eurytos est placée, soit en Thessalie, soit en Eubée, soit en Arcadie.

V. 93. « ἀφραδίῃ » soit par imprudence, soit par suite d'un mauvais dessein (κακοβουλίᾳ), dit le scoliaste. Ce dernier sens, qui n'est pas donné dans les dictionnaires et qui ne semble pas venir légitimement de ἀ privatif, φράζομαι (Shaw traduit par *prae imprudentia* et l'édition Didot par *imprudenter*) aura été imaginé par le scoliaste pour concilier ce que dit Apollonios avec la tradition commune, d'après laquelle Télamon et Péleus, jaloux de leur frère Phocos, qui l'emportait sur eux dans les concours gymniques, voulurent se débarrasser de lui : au milieu d'un jeu, l'un des deux complices, Télamon (suivant Apollodore, III, 12, 6), ou Péleus (suivant Diodore de Sicile, IV, 72 ; Pausanias II, 29, 9 ; X, 30, 4) lança le disque à la tête de Phocos qui mourut sur le coup. — On trouvera pour Télamon d'autres renseignements au vers 1289. — Quant à Péleus, la légende de son mariage avec Thétis est trop connue pour qu'on y revienne ici. Il y a cependant un détail à noter : Au moment où le navire Argo gagne la haute mer, Apollonios montre le Centaure qui tend le petit Achilleus à son père (v. 559). Or la tradition ordinaire, celle même que suit Catulle dans l'Epithalame, donne le mariage de Péleus comme postérieur à l'expédition des Argonautes, Valérius Flaccus (I, 255) a suivi son modèle grec :

> Iamque aderat summo decurrens vertice Chiron,
> Clamantemque patri procul ostendebat Achillem.

— « *Aiginé.* » L'île d'Egine, située dans le golfe Saronique entre l'Attique et l'Argolide. — « L'île *Attique,* » c'est-à-dire Salamine, remarque le scoliaste — « *la Phthie.* » Strabon remarque (370, 26 sqq.) qu'Homère (*Il.*, II, 683 ; IX, 395, 498) distingue Φθία et Ἑλλάς. Mais il se demande si, dans l'*Iliade*, Phthie est une ville ou un pays. Chez les poètes romains, c'est une ville, par exemple, dans Virgile (*Æn.*, I, 284).

> Cùm domus Assaraci Phthiam clarasque Mycenas
> Servitio premet...

Il semble qu'ici Phthie soit la Phthiotide, c'est-à-dire la Thessalie méridionale.

V. 95. « *De Cécropie,* » de l'Attique, dit les coliaste, ainsi nommée du roi Cécrops. C'est aussi le nom d'une des douze villes

d'Attique fondées par Cécrops et réunies ensuite par Théseus. Catulle (LXIV, 79) en fait un synonyme d'Athènes.

« Ce Téléon, père de Boutès, est un autre que le Téléon, père d'Eribotès dont il a été déjà parlé (v. 71). Quant à Alcon, Proxénos le dit fils d'Erechteus ; il dit aussi qu'il s'enfuit d'Attique en Eubée avec sa fille Chalciopé, et que, malgré les réclamations de son père, les habitants de Chalcis ne le livrèrent pas » (scol.). — Il y a beaucoup de Boutès dans la légende grecque, entre autres celui dont parle Ovide (*Met.*, VII, 500), un Troyen et un écuyer d'Anchise cités dans l'*Enéide* (XI. 690 ; IX, 647), et surtout ce fils d'Amycus dont parle Virgile (*Æn.*, V, 372).

Victorem Buten immani corpore qui se
Bebrycia veniens Amyci de gente ferebat.

Mais c'est Boutès, fils de Téléon, qui eut d'Aphrodite cet Eryx dont il est question, dans ce même V^e chant de l'*Enéide*. (v. 24) — Phaléros aurait, d'après Pausanias (II, 1), donné son nom au port de Phalères à Athènes. — Je ne trouve d'autre renseignement sur Alcon (dont le nom n'est même pas cité dans le *Dictionnaire* Freund-Theil), que cette conjecture, assurément inattendue de Burmann : dans son catalogue des Argonautes, le commentateur cite le vers connu de Virgile (*Ecl.*, V, 11),

Aut Alconis habes laudes, aut iurgia Codri.

et y voit matière à supposer qu'Alcon avait accompli quelque action admirable, digne d'être mise en parallèle avec le dévouement du roi Codrus.

V. 101. L'amitié de Théseus et de Peirithoos et leurs expéditions faites de concert sont célèbres (cf. *Mythol.* Decharme). Il semble que Théseus n'avait pas besoin d'être retenu aux enfers pour ne pas pouvoir prendre part à l'expédition des Argonautes, qui, d'après Apollonios lui-même, est bien postérieure à ses exploits. En effet, Jason (III, 996) racontera à Médée comme un fait antique, les amours de Théseus avec Ariadné ; et, qui plus est, Jason est aimé d'Hypsipylé, fille de Thoas (I, 609 sqq.). Or, Thoas est le fils d'Ariadné et de Dionysos qui, comme on sait, succéda à Théseus dans le cœur de la fille de Minos et de Pasiphaé. — D'ailleurs Apollodore (I, 9, 16) et Hyginus font de Théseus un Argonaute ; suivant cette tradition, Stace (*Théb.*, V., 431) le montre venant rejoindre les héros et fait dire à Chiron (*Achill.*, I, 156) qu'il l'a vu aux côtes d'Héraclès sur le navire *Argo*. Plutarque ne dit rien de semblable. — « *La terre Tainarienne.* » On plaçait près du cap Tainaros, en Laconie, une des portes des enfers ; d'où, chez les poètes latins, la synonymie de *Taenarius* et d'*infernus* (Verg., *Georg.*, IV, 467 ; Ovide, *Mét.*, X, 15 etc.). Claudien va jusqu'à dire *Taenarius currus* pour le char de Pluton. (*Rapt. Proserp.*, I, 2).

V. 105. « Siphai est une ville de Béotie ; et le dème Siphaen est un dème thespien » (scol.). Thespies, ville de Béotie, près de

l'Hélicon ; dans la région thespienne se trouvait Ascra, patrie d'Hésiode. (Strabon. 351, 36).

V. 108 «... il était habile... » D'après le scoliaste, le sens est : habile à diriger le navire, le jour, d'après le soleil ; la nuit d'après quelqu'un des astres. Shaw traduit *ex sole et stella* ; Lehrs (édit. Didot), *ex sole et sidere*. Je traduis par la *Grande-Ourse*, suivant une observation de Brunck qui se fonde sur un vers d'Aratos disant que les hommes Achéens guident la marche de leur vaisseau sur la Grande-Ourse. Ce serait là ce quelqu'un des astres dont parle le scoliaste.

V. 111-114. Ces vers sont mis entre crochets dans l'édition Didot. Ils font l'effet d'une interpolation inattendue ici, et mal amenée par le nom d'Athéné cité incidemment à propos de Tiphys ; d'ailleurs, le poète a déjà dit (v. 19-20) que le navire *Argo* fut construit par Argos sur les conseils d'Athéné, et, plus loin (v. 226), Argos aura sa place dans le Catalogue des héros.

V. 115. « *Phlias* » n'est pas mentionné dans Apollodore ; le scoliaste n'en dit rien ; d'après Burmann, il serait fils d'Ariadné et, par suite oncle d'Hypsipylé, fille de Thoas, lequel est, comme Phlias, fils de Dionysos et d'Ariadné. « Araithyréa, ville du Péloponèse, maintenant nommée Phlionte, de Phlionte, fils de Dionysos et de Chthonophylé, située près des frontières de Sicyone. Dionysos s'appelle, lui aussi, Phlionte, parce que le vin coule en abondance (φλεῖν, ὅ ἐστιν εὐθηνεῖν) » (scol.). Pausanias (II, 12) attribue la fondation de cette ville à Phlias, fils de Dionysos et d'Araithyréa. Il est probable qu'Apollonios cite Phlias parce qu'il voit en lui le fondateur de Phlionte. Araithyréa est citée dans le Catalogue des navires (*Il.*, II, 571) au nombre des villes d'Agamemnon. — L'Asopos, fleuve de Sicyonie, prend sa source au mont Cyllène, passe devant Sicyone, et se jette dans le golfe de Corinthe (Strabon, 328,29). Ne pas le confondre avec les Asopos, fleuve de l'île de Paros (Strabon, 328, 34), fleuve de la Phthiotide (Strabon, 326,7), et surtout avec l'Asopos, fleuve de Béotie qui, personnifié, est père d'Egine, la mère d'Eaque. Le scoliaste fait cette confusion : « L'Asopos, dit-il, fleuve thébain qui a ses sources à Araithyréa. Il fut foudroyé par Zeus, ravisseur de sa fille qu'il poursuivait, selon ce que dit Callimaque » (cf. *Hymne à Délos*, 77). Ibycos affirmait bien, au dire de Strabon (225, 46), que l'Asopos, qui coule à Sicyone, venait de Phrygie !

V. 118. « *D'Argos*, » du pays, et non de la ville, dit le scoliaste. — Il semblerait que Talaos, Aréios et Léodocos ont tous trois Péro pour mère, mais que seuls les deux premiers sont fils de Bias. Apollodore (I, 9, 13) dit que Talaos est fils de Bias et de Péro et énumère les enfants qu'il eut de Lysimaché, mais il ne parle pas des frères de Talaos. Ces trois héros sont d'ailleurs peu connus ; ils étaient parents assez proches de Jason : en effet, Aiolos, comme on l'a déjà dit (note au vers 3), eut pour fils Crétheus et Athamas ; Crétheus, Aison et Amythaon ; Aison,

Jason ; Amythaon, Bias et Mélampous. Jason est donc cousin germain de Bias, père des héros. Properce (II, 3, 51 ; édit. Müller II, 4, 7) fait allusion à l'aventure de Mélampous, racontée au long par Apollodore (I, 9, 11 sqq.).

Néleus, père de Nestor, avait pour fille Péro, que, par haine pour Iphiclos, il avait juré de ne donner qu'au héros capable de voler les bœufs de cet Iphiclos (d'après Apollodore I, 9, 12, cet Iphiclos, qui aurait eu son étable à Phylacé, serait le même qu'Iphiclos de Phylacé, parent de Jason et Argonaute, cité par Apollonios au vers 45). Bias aimait Péro : pour être agréable à son frère, le devin Mélampous entreprit ce vol. Surpris par Iphiclos, il fut enfermé dans l'étable. Mais Iphiclos était stérile ; le devin lui enseigna le moyen d'avoir des enfants ; par reconnaissance, Iphiclos lui rendit la liberté et lui donna ses bœufs. Néleus accorda alors à Bias sa fille Péro (cf. *Odyssée*, XI, 286 sqq. Pausanias, IV, 36).

V. 122. Le travail d'Héraclès auquel Apollonios fait ici allusion est bien connu (cf. Decharme, *Mythologie grecque*, p. 475-508). Aristote (*Politique*, III, 13) dit qu'il ne voulut pas accepter Jason pour chef et qu'il se retira de l'expédition. Apollonios suit la tradition commune. Hylas est bien connu : *Cui non dictus Hylas?* La suite du poème raconte d'ailleurs son origine et son enlèvement par les Nymphes. — « *Argos Lyrcéienne.* » Le scoliaste, qui lit Λυγκήιον (leçon des *codices* Guelferbytanus et Laurentianus) dit que ce nom d'Argos Lyncéinne vient de Lynceus, roi d'Argos (qu'il ne faut pas confondre avec l'Argonaute cité au vers 151, ni avec le fils d'Aigyptos que sa femme Hypermnestra, seule des Danaïdes, sauva de la mort. Cf. Apollodore, II, 1, 5). Si on lit Λυρκήιον, il admet que l'origine de cette épithète est une montagne argienne où l'Inachos a sa source. L'Inachos, qui passe à Argos, sort en effet du Lyrcios, montagne qui sert de frontière entre l'Argolide et l'Arcadie (cf. Strabon, 318, 25 ; 323, 41). — « *Lampéia..... Erymanthos.* » Le Lampéia est un mont d'Arcadie (Strabon, 293, 37), où prend sa source l'Erymanthos qui se jette dans l'Alpheus. L'Erymanthos est aussi le nom d'un massif montagneux d'Arcadie dont le Lampéia ne serait qu'une partie, et où Héraclès tua le sanglier. (Pausanias, *Arcadie*, chap. XXIV, Apollodore, II, 5. 4.)

V. 134. « Nauplios, fils de Poseidon et d'Amymoné, fille de Danaos. Celui-ci descend de l'ancien Nauplios. Le poète parle du Proitos, ennemi de Bellérophon » (scol.). Le texte d'Apollonios ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse ici du *jeune* Nauplios, fils de Clytonéos, comme dit le poète en termes précis. Burmann, qui consacre à Nauplios une longue notice, veut que l'Argonaute soit le Nauplios, fils de Poseidon et d'Amymoné. Properce parle en deux endroits (IV, 1, 115, ed. Müller V, I, 115 ; — III, 7, 39 ; éd. Müller, IV, 6, 39) de ce Nauplios, fils de Poseidon, roi d'Eubée et père de Palamedès, que les manœuvres déloyales d'Odysseus firent tuer devant Troie. Pour se venger de cette trahison, Nauplios attira par de faux signaux, sur le roc de Capharéa, les

Achéens qui retournaient dans leur patrie, et causa ainsi leur naufrage.

V. 139. « Chamailéon dit que les anciens donnaient à Thestor le nom d'Idmon à cause de sa science (ἴδμων de εἶδα). D'autres disent aussi que Thestor navigua avec les Argonautes ; Déilochos dit qu'Amphiaraos les suivit. Mais Idmon, à ce que raconte Phérécydès, était fils d'Astéria, fille de Coronos et d'Apollon, et Thestor de Laothé et d'Apollon, Calchas, de Thestor. Idmon fut tué chez les Mariandyniens par un sanglier. Hérodoros le dit fils d'Abas » (scol.). Si Idmon était fils d'Abas, il était parent de Jason, puisque Abas était fils de Mélampous dont il a déjà été parlé. Apollonios (II, 815-850), raconte cette mort d'Idmon chez les Mariandyniens, peuple de Bythynie.

V. 146. « Il l'appelle naturellement Etolienne, puisque Thestios était Etolien. (On sait que Léda avait pour père Thestios fils d'Arès, cf. Apollodore, III, 10, 5). Il la désigne par le nom de son pays, comme on désignerait un Syracusain par le nom de Sicilien, ou un Romain par le nom d'Italien. Ibycos dit qu'elle était de Pleuron (ville d'Etolie, voisine de Calydon, cf. Strabon, 395, 4), Hellanicos, de Calydon. Elle était fille de Thestios, roi d'Etolie, fils d'Arès et de Démodicé. On dit que sa mère était Déidaméia » (scol.). Le scoliaste donne aussi d'autres traditions sur l'origine de Léda : mais celle-là est la plus communément admise. Castor et Pollux sont trop connus pour qu'il faille ici en parler davantage. Apollonios semble donner à entendre qu'il sont fils de Zeus. Dans l'*Odyssée* (XI, 298-305), ils sont fils de Tyndare. Dans Pindare, Léda, unie la même nuit à Zeus et à Tyndare, a Pollux du dieu, et, de son mari, Castor (*Néméennes*, X, 80). Plus tard les deux frères, surnommés les Dioscures, sont regardés tous deux comme fils de Zeus (Théocrite, XXII, 1 ; comme déjà, d'ailleurs, dans l'Hymne homérique qui leur est consacré).

V. 152. « *Aréné*, » — « ville du Péloponèse près de Pylos » (scol.). Le Catalogue des vaisseaux la cite en même temps que Pylos (*Il.*, II, 591). Strabon (297, 53) hésite sur sa position. — Pylos est la patrie de Nestor, bien connue, grâce à Homère. — Aphareus (le *Dictionnaire* Freund et Theil parle de ses filles *Lynée* et *Idas*?) était frère de Leucippos, de Tyndare, d'Icarios, d'Hippocoon, tous héros de Messenie et de Laconie. Hippocoon fut tué par Héraclès, Icarios eut pour fille Pénélope ; Tyndare fut l'époux de Léda ; Leucippos eut deux filles qui furent enlevées par Castor et Pollux, et Aphareus eut ces deux fils, Idas et Lynceus, qui « composent une paire fraternelle qui a peut-être la même origine que celle de Castor et Pollux » (Decharme, *Myth. grecque*, l. IV, chap. vi, p. 606). Mais l'inimitié devait régner entre ces deux couples de héros et avoir un dénouement fatal pour les deux fils d'Aphareus. Lynceus fut tué par Pollux, et Idas, consumé par la foudre de Zeus avec Castor qu'il venait de blesser. (Apollodore, III, 11, 1). Le rôle de Lynceus est assez effacé dans les *Argonautiques* : quant au « violent Idas », son caractère

tranche sur la politesse commune des autres héros. Apollonios le montre toujours colère et insolent.

V. 156. Poseidon, père de Néleus, suivant le scoliaste, était par suite le grand-père de Périclyménos. D'après la IVe Pythique de Pindare, M. Decharme voit dans Périclyménos un fils de Poseidon (*Mythologie*, l. IV, ch. v, II, page 566). Apollodore (I. 9, 9) cite entr'autres fils de Néleus et de Chloris, Nestor et Périclyménos. Il cite, il est vrai, un autre Périclyménos, fils de Poseidon (III, 6, 8). Poseidon avait donné à son petit-fils le privilège de se métamorphoser. Un fragment d'Hésiode (édit. Didot, n° XXX), cité par le scoliaste, dit que, grâce à Poseidon, Périclyménos pouvait se changer en aigle, en fourmi, en abeille, en serpent, mais que la volonté d'Athené le fit s'abuser sur le pouvoir de ces transformations. Il fut en effet vaincu par Héraclès, quoiqu'il eût pris dans la lutte la forme d'un lion, puis celles d'un serpent et d'une abeille (Apollodore, II, 7, 3). Cette lutte est racontée par Ovide (*Mét.*, XII, 556, sqq.).

V. 162. « L'*héritage* »... « veut dire le royaume d'Aphéidas. Car on dit qu'Aléos est le fils d'Aphéidas, fils lui-même d'Arcas. Il y a deux Cépheus, l'un fils d'Aléos, dont parle Apollonios, l'autre dont Hellanicos fait mention dans son livre sur l'Arcadie. Ancaios et Epochos étaient fils d'Antinoé et de Lycourgos, héros honoré chez les Arcadiens, au dire d'Aristomènes » (scol.). Apollodore, qui ne cite pas Amphidamas, dans son Catalogue des Argonautes, énumère toute la postérité d'Arcas, le héros de l'Arcadie. Arcas eut pour fils Elatos et Aphéidas; Aphéidas, Aléos et Sthénobéia, la femme de Proitos. Aléos eut pour fils Cépheus et Lycourgos, et pour fille Augé, qui fut violée par Héraclès, et enfanta Téléphos (III, 9, 1. On voit qu'Apollodore ne cite pas Amphidamas parmi les fils d'Aléos). C'est parmi les fils de Lycourgos qu'il le place : il donne, en effet, pour fils à Lycourgos Ancaios, qui, après l'expédition des Argonautes devait être tué par le sanglier de Calydon, Epochos, Amphidamas et Iasos, père de la fameuse Atalante (III, 9, 2). Ce Lycourgos n'a aucun rapport avec le roi des Edoniens, ennemi et victime de Dionysos. — « *Tégée* », ville d'Arcadie (Strabon, 320, 45). — « *Du Ménale*, » — « Mainalos, montagne et ville d'Arcadie, dont le nom vient de Mainalos, Arcadien, fils de Lycaon » (scol.). Le massif montagneux du Ménale va de Mégalopolis à Tégée; il est souvent célébré par les poètes latins, en particulier comme berceau de la poésie pastorale en Arcadie (cf. Virgile, *Ecl.* VIII, 1, etc.). Strabon (333, 40) mentionne aussi en Arcadie la ville homonyme.

V. 172. « *Augéiès* était réellement fils d'Hélios et soi-disant de Phorbas » (scol.). C'est l'Augias des Latins, bien connu par ses étables et ses démêlés avec Héraclès.

V. 176. *Astérios* se distingue d'Astérion dont il a déjà été parlé. Hyginus et d'autres auteurs confondent les deux héros. Apollodore, qui n'en dit rien, donne le nom d'Astérios au fils de Cométès, Astérion, cité au vers 35. Amphion, fils d'Hyperasios, se distingue du fameux Amphion, fils de Zeus et d'Antiope, évidemment



plus ancien, puisque Amphion et Zétheus sont représentés sur le manteau de Jason (*Argon.*, I, 736). Quant à Hypérasios, le scoliaste se borne à dire que c'était un roi d'Achaïe, fondateur de la ville d'Hypérasia, mentionnée par Homère (*Il.*, II, 573). — *Pellès* semble inconnu : quant à la ville, fondée par lui, voici ce qu'en dit le scoliaste : « *Pellène*, ville d'Achaïe, s'écrit avec un *e; Pallène*, ville d'Arcadie, avec un *a;* l'Achaïe est une partie de la Thessalie où se trouvait Pellène. » Pellène, ville d'Achaïe, capitale du plus oriental des douze petits états d'Achaïe, aux environs de Sicyone, distante de la mer de 60 stades, dans une position forte (Strabon 324, 14; 331, 17). Quant à l'Achaïe, on sait que c'est une région du Péloponèse. Le scoliaste confond avec l'Achaïe Phthiotide, petite contrée de la Thessalie, sur le golfe Maliaque, d'où étaient d'ailleurs originaires les Achaïens du Peloponèse (Strabon, 339, 34). D'après O. Schneider, Merkel écrit, dans son édition maior, Αἰγιαλοῖο, avec une majuscule : ce qui signifierait non plus *du rivage*, mais de l'*Aigialée*, ancien nom de l'Achaïe : « sur les falaises sourcilleuses de l'Aigialée. »

V. 179. « *Tainaros,* » « cap de Laconie dont le nom vient de Tainaros, fils de Poseidon » (scol.). Cf. note du vers 102. — Pour Euphèmos, voir la IVe Pythique de Pindare. Sa mère Europé, qu'il ne faut pas confondre avec la Phénicienne, sœur de Cadmos, qui fut enlevée par Zeus, changé en taureau, est la fille du géant Tityos, bien connu pour sa tentative sur Léto, et sa punition aux enfers où deux vautours lui rongent le foie.

V. 186. « *La ville de l'illustre Milétos* »... « s'appelait autrefois Pityussa ; son nom lui vient de Milétos, fils d'Euxantios, fils de Minos (et de Dexithéa, Apollodore, III, 1, 2). On dit aussi que Milétos était fils d'Apollon et d'Aréia, fille de Cléochos. (C'est la tradition adoptée par Apollodore, III, 1, 2). On dit que la ville s'appela d'abord Pityussa ou Astéria, ensuite Anactorion et enfin Miletos » (scol.). C'est la ville bien connue de Milet, en Carie. — « *Parthénia, demeure d'Héra Imbrasienne.* » Le scoliaste voit dans ces mots une désignation de Samos, l'Imbrasos étant un fleuve de Samos, nommé Parthénien, parce qu'Héra, vierge encore (παρθένον οὖσαν), fut nourrie sur ses bords (voir Strabon, 393, 3; 544, 17). D'après une autre tradition, rapportée par le scoliaste, Samos aurait été nommée Parthénia, à cause de Parthénia, femme du roi Samos. — Il s'agit évidemment ici de l'île de Samos pour laquelle on connaît l'amour d'Héra. Artémis partageait avec elle la désignation d'Imbrasienne (Callimaque, *Hymne à Artémis*, v. 228). — *Erginos*, dit le scoliaste, n'est que le descendant, mais Ancaios le fils de Poseidon. Ancaios (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme déjà cité, v. 161-171) est le fils de Poseidon et d'Astypalaia, fille de Phoinix ; et Erginos, le fils de Clyménos, fils de Presbon et de Bouzygé, fille de Lycos. — Apollodore ne cite pas cet Ancaios et fait d'Erginos un fils de Poséidon (I, 9, 16). Pour Apollodore, Erginos, fils de Clyménos, roi des Minyens, est un autre héros, qui fut tué par Héraclès (II, 4, 11).

V. 190. « *Calydon*, » ancienne ville d'Etolie, bien connue par le sanglier qu'Artémis suscita dans la forêt voisine et qui fut tué par Méléagros. — *Méléagros*, fils d'Oinéos, est aussi très connu. (Decharme, *Mythologie*, l. IV, chap. v, *légendes de l'Etoile*, p. 545-547). Apollonios en fait un tout jeune homme au moment de l'expédition (cf. aussi III, 518). — *Laocoon*, cité aussi par Hyginus, n'est pas autrement connu : Apollodore et Valérius Flaccus ne le citent pas. — *Iphiclos*, fils de Thestios et frère d'Althaia, mère de Méléagros (qu'il ne faut pas confondre avec Iphiclos, frère d'Alcimèdé, mère de Jason, cf. v. 45), est cité par Valérius Flaccus (I, 370), et par Apollodore (I, 9, 16).

V. 202. *Palaimonios*, un des plus inconnus parmi les Argonautes ; il ne fait que figurer dans le catalogue d'Apollonios et ne joue aucun rôle dans le poème. Valérius Flaccus ne le cite pas. Apollodore, qui le mentionne dans son catalogue (I, 9, 16), dit qu'il était fils d'Héphaistos ou d'Aitolos, et le nomme Palaimon. Son père putatif, Lernos d'Olénios, est inconnu ; ce n'est pas le même que le père de Naubolos (c. f. v., 135). — Il y a deux villes du nom d'Olénios : l'une en Achaïe (Strabon, 331, 24), l'autre en Etolie, citée dans le catalogue des navires (*Il.*, II, 639). C'est sans doute de celle-là que venait Palaimonios, puisqu'il est cité immédiatement après d'autres héros, venant aussi d'Etolie.

V. 207. « Les Phocéens (Phocidiens, suivant la dénomination moderne) s'appelaient ainsi de Phocos, fils d'Aiacos » (scol.). C'est ce Phocos qui fut tué par ses frères Télamon et Péleus (cf. v. 90-94). — *Pytho* est l'ancien nom de Delphes ; nom qui vient soit du serpent Python, soit de ce que l'on y apprenait les oracles (πυνθάνεσθαι). Iphitos, mentionné par tous les catalogues d'Argonautes, est le fils de Naubolos, inconnu qu'Apollonios a soin par l'adjonction du nom de son père Ornytos, de distinguer de l'autre Naubolos qui avait pour père Lernos (v. 135).

V. 211. Pour le mythe de Zétès et Calaïs, voir la *Mythologie* Decharme (pages 525 sqq.). Les fils de Boréas jouent un rôle important dans le poème d'Apollonios. — « *Cécropie* », voir la note au v. 95). — « L'*Ilissos* », cours d'eau de l'Attique bien connu. — « *Le rocher de Sarpédon* », cap de Thrace (Strabon, 283, 16), entre le golfe Mélas et le fleuve Erginos (qui n'a aucun rapport avec l'Argonaute cité au v. 187), fleuve qui coule à l'ouest de Byzance et se jette dans la Propontide (Strabon, 382, 52). Le scoliaste dit que le cap Sarpédon a pris son nom d'un roi de Thrace, frère de Poltys, et il fait remarquer qu'il y a sur la côte de Cilicie un autre cap Sarpédon.

V. 224. *Acastos* (cité par Apollodore, quoiqu'en dise Burmann) fut le héros d'une légende curieuse, mentionnée par le scoliaste et exposée dans la *Mythologie* Decharme (pag. 557-558). Pour ce qui est de son rôle dans les *Argonautiques*, Apollonios se borne à dire qu'il désirait ardemment faire partie de l'expédition. Le scoliaste dit qu'Acastos partit, malgré son père, mais il avait pris ses précautions : Pélias avait, en effet, ordonné de n'employer à la construction du navire que des chevilles peu solides, afin

que le vaisseau se perdit bien vite. Argos fit tout le contraire et Acastos ne s'embarqua que sûr de la solidité d'*Argo*.

V. 226. Ne pas confondre avec Argos, constructeur du navire, ses homonymes, le gardien d'Io, et le fils de Phrixos et de Chalciopé, que les Argonautes recueillirent en route ainsi que ses frères, et qui leur rendirent en Cholchide des services importants. D'après Apollodore (I, 9, 16) que suit la *Mythologie* Decharme (liv. IV, chap. v, II, page 567), c'est le fils de Phrixos, Argos, qui construit le navire. Telle n'est pas la tradition d'Apollonios qui, à plusieurs reprises (I, 112, 325, etc.), répète que le constructeur du navire est fils d'Arestor. C'est par suite d'une confusion qu'Ovide appelle le gardien d'Io : « *Arestoridae... Argo.* » (*Met.*, I, 624). Cet Argos, *qui voyait tout*, était fils d'Agénor (Apollod., II, 1, 2). Le *Thesaurus* de Quicherat donne Arestor pour père au gardien d'Io.

V. 230. « *Les filles de Minyas.* » « Minyas avait beaucoup de filles. Jason est fils d'Alcimèdé, fille de Clymèné, fille de Minyas. Stésichore le dit fils d'Etéoclymèné, et Phérécydès d'Alcimédé, fille de Phylacos. De Zeus et d'Isinoé, fille de Danaos, naît Orchoménos qui donne son nom à la ville d'Orchomène. D'Orchoménos soi-disant, de Poséidon en réalité et d'Hermippé, fille de Boiotos, naît Minyas qui habita à Orchomène et donna son nom au peuple des Minyens. De Minyas et de Clytodora naissent Presbon, Périclyméné et Etéoclyméné ; de Phanosura, fille de Paion et de Minyas, Orchoménos, Diochtondès et Athamas. Démétrios de Scepsis dit que les habitants d'Iolcos se nommaient Minyens » (scol.). Strabon (356, 4) rapporte une tradition d'après laquelle ce nom de Minyens donné aux Argonautes viendrait de ce que les Minyens auraient conduit une colonie à Iolcos. (Voir Decharme, *Mythologie*, l. II, page 305.)

V. 238. « *Pagases magnésiennes,* » ville maritime de la Thessalie, en Magnésie, sur le golfe Pélasgique ou Pagaséen. Le scoliaste parle d'un cap du même nom sur la côte de Magnésie, et d'un temple d'Apollon Pagaséen. Strabon (374, 35) cite les deux étymologies de ce nom : soit parce que le navire *Argo* y fut construit (ἀπὸ τῆς ναυπηγίας τῆς Ἀργοῦς), soit à cause des sources qui y abondent (ἀπὸ τῶν πηγῶν). Strabon admet plutôt la seconde étymologie ; le scoliaste les mentionne toutes deux, la seconde d'après Démétrios de Scepsis. — Cf. Properce (I, 20, 17) : *Namque ferunt olim Pagasae navalibus Argon Egressam...*

V. 243. « *La terre Panachéenne* » signifie la Grèce tout entière ; c'est le sens de Lehrs et de Shaw. Le scoliaste, au contraire, prétend qu'il s'agit de la Thessalie, parce que cette contrée, la première, reçut d'Achaios, fils de Xouthos, le nom d'Achaïe. Achaios, cité par Apollodore (I, 7, 3), dut, par suite d'un homicide commis par imprudence, se réfugier dans une contrée du Péloponèse à laquelle il donna son nom (Strabon, 329, 14). Le sens général montre qu'il s'agit ici de toute la Hellade, puisque de toutes ses parties il est venu des compagnons à Jason.

V. 246. ἀλλ' οὐ φυκτὰ κέλευθα, πόνος δ' ἄπρηκτος ἰοῦσιν. « Mais un long

voyage est inévitable, rude est la route pour ceux qui partent. » — Les explications du scoliaste sont fort embrouillées ; si on fait retomber la négation οὐ sur ἄπρηκτος aussi bien que sur φυκτά, il faut détourner la signification d'ἄπρηκτος pour avoir un sens acceptable. Brünck remarque avec raison qu'il n'y a de justes parmi les explications du scoliaste que celles-ci : « ἄπρηκτος, δύσπρακτος, δυσεργής, δυσκατόρθωτος. » *Ceteræ scholiastarum expositiones nauci non sunt* ; *latina interpretatio*, *ineptissima*. Brünck fait sans doute allusion à la traduction de Shaw, le *magister oxoniensis*, comme il l'appelle, qu'il malmène volontiers. Cette traduction latine est, en effet, peu intelligible : « *Sed inevitabile est iter*, *laborque inefficax abeuntibus*. »

V. 258. « *Les accents d'une voix humaine.* » On a déjà vu (note au v. 3) que le bélier était doué de la parole. Voici, d'après le scoliaste, à quelle occasion le bélier fit entendre ces accents qui devaient être si funestes à Alcimédé : « On dit qu'au moment où Hellé était tombée à la mer, alors que Phrixos était indécis de ce qu'il ferait, le bélier, obéissant à la volonté de Zeus, prit la parole pour l'encourager à se réfugier en Scythie. C'est ce qui devait être dans la suite un malheur pour Alcimédé elle-même, puisque son fils y serait envoyé en expédition. C'est dans Hécatée qu'on trouve cette tradition que le bélier prit la parole. »

V. 260. « *Alors qu'ils s'éloignaient* » (ἐπὶ προμολῇσι). « Du verbe s'en aller en avant (μολεῖν) ; de là vient qu'on appelle προμολαί les premiers avancements (le pied) d'une montagne » (scol.).

V. 264. « *Que l'empreinte de son corps.* » J'ai dû paraphraser le mot ἐντυπάς que les interprétations latines ne rendent pas. Ce mot, dans l'*Iliade* (XXIV, 163), désigne la manière dont Priam s'enveloppe dans son manteau. Eustathe l'explique ainsi : « être moulé dans son manteau, de façon que la forme du corps paraisse seule, et qu'à travers ce qui enveloppe on voie seulement la forme, le moule de celui qui est enveloppé. »

V. 269. « *Comme une jeune fille...* » Le scoliaste trouve la comparaison incohérente ; car, dit-il, le poète suppose que c'est Jason qui représente la vieille, et sa mère, la jeune fille. Une autre scolie contredit celle-là : « On prétend que, dans cette comparaison, il aurait fallu le contraire de ce qu'il y a. Mais nous disons que le rôle de Jason est convenable, sinon à son âge, du moins aux soins dont il entoure sa mère. — Le poète rend plus touchante la situation de cette mère, aussi abandonnée que la jeune fille victime d'une marâtre et qui ne peut même plus compter sur sa nourrice. Jason est tout pour Alcimédé, exposée, ainsi que son mari, à la haine de Pélias contre laquelle Aison infirme est impuissant. »

V. 275. « *Elle ne peut exhaler autant de sanglots qu'elle le vroudrait.* » C'est aussi la situation de l'Electre de Sophocle... (*Electre*, V. 285). « Il ne m'est pas permis de pleurer autant que mon cœur y trouverait plaisir. »

V. 281. « *C'est toi qui m'aurais ensevelie.* » Reproduction

presque textuelle des paroles de la Médée d'Euripide (V. 1031 sqq.) à ses enfants.

V. 287. « *Toi seul à cause de qui j'ai délié ma ceinture.* » Le scoliaste dit que, d'après Ibycos, elle aurait eu une fille, Hippolyté. Il ajoute : « Celles qui accouchent pour la première fois délient leur ceinture et la consacrent à Artémis : d'où, à Athènes, le temple d'Artémis qui délie les ceintures (Λυσιώνη). »

V. 289. « *Eileithya,* » déesse de la maternité, fille d'Héra. (Cf. Decharme, *Mythologie grecque,* livre I, chap. xv, 2 : divinités de la naissance.)

V. 292. « *Elle se lamentait,* » κινύρετο. Le scoliaste cite de ce mot une étymologie au moins bizarre : τὸ κινεῖν τὴν οὐρὰν ἐν τῷ μυκᾶσθαι, parce que les bœufs remuent la queue en mugissant.

V. 293. « *Qui se tenaient auprès d'elle.* » Je traduis ainsi, d'après l'explication du scoliaste (ἐφεστηκυῖαι), l'adverbe ἐπισταδόν, que Shaw traduit par *sine intermissu* et Lehrs par *assidue.* Il semble que si les servantes avaient crié *sans cesse*, cela aurait singulièrement gêné l'entretien de Jason et de sa mère.

V. 295. Est-il besoin de faire remarquer combien ces paroles de Jason à sa mère font penser à celles d'Hector, à Andromaque (*Il.*, VI, 486), et à celles de Priam, à Hécube (*Il.*, XXIV, 218) ?

V. 305. « *Y aller* ». C'est-à dire évidemment : aller au navire. Le scoliaste veut que ce soit jusqu'en Scythie qu'on accompagne Jason; ce qui, dans aucun cas, ne pouvait s'admettre des esclaves, qui ne doivent pas monter dans le navire. Ces esclaves (δμῶες) sont évidemment les serviteurs mâles de Jason; je ne sais pourquoi Shaw et Lehrs, dont le texte porte aussi δμῶες, traduisent l'un et l'autre par *ancillae.*

V. 308. « *Délos.* » Cyclade bien connue par la naissance d'Apollon. « *Claros,* » petite ville d'Ionie, près de Colophon, célèbre par le temple et l'oracle d'Apollon. — « *Pytho.* » Cf. note au v. 207. — « *La Lycie,* » dans l'Asie Mineure, entre la Carie et la Pamphylie; à Patara, sur la côte de Lycie, était un oracle d'Apollon. — « *Le Xanthos,* » nom de plusieurs fleuves en Epire, en Troade, en Lycie ; il s'agit ici de ce dernier (cf. Horace, *Od.*, IV, 6, 26. — Virgile, *Enéide*, IV, 143, qui imite cette comparaison).

V. 312. « *Iphias.* » Il n'est pas question de cette prêtresse dans Valérius Flaccus, dans le scoliaste ni dans Apollodore. Son nom est un nom patronymique dont Ovide a usé (*Tristes,* V, 14, 38) pour désigner Evadné, la femme de Capaneus, qui était fille d'Iphis (Apollod., III, 7, 1).

V. 320. « *En face du navire.* » Je traduis ainsi : ἐπὶ προμολῇς, que les deux interprètes latins rendent par *in aditu,* ce qui semble peu clair.

V. 326. « *Pélopéia.* » Le scoliaste n'en dit rien. Apollodore (I, 9, 10) se borne à la citer parmi les filles de Pélias : « Peisidicé, Pelopéia, Hippothoé, Alceslis » (l'Alceste d'Euripide). Une

autre *Pélopéia* ou *Pelopéa*, plus connue, et qui n'a aucun rapport avec la fille de Pelias, c'est la fille de Thyeste, fils de Pélops, qui fut la mère d'Egisthe (cf. *Ibis*, V, 361, Claudien, *contre Eutrope*, I, 291). C'est le mot de Juvénal, à propos d'une tragédie faite sur cette Pélopée (VII, 92, *Praefectos Pelopea facit*), qui aurait amené l'exil du satirique.

V. 366. « *Que le flot de la tempête lavait parfois.* » Le sens de πάλαι me semble fixé, comme Brunck le montre bien, par l'imitation connue que Virgile a faite de ce vers. *Æn.*, V, 126 (*Saxum*) *quod... tunditur olim Fluctibus*. Je traduis par l'imparfait ἀποέκλυσεν, qui est un aoriste d'habitude. Je crois que Shaw (*hiberna vero iamdiu abluerat salsugo*) et Lehrs (*hiberna vero olim abluerat aqua marina*) se trompent en traduisant par un plus-que-parfait, et en donnant à πάλαι son sens ordinaire.

V. 368-370. « *Ils commencèrent*, etc... » Il semble assez facile de comprendre cette manœuvre tout à fait primitive, qui montre — à dessein, sans doute, chez un docte Alexandrin — l'enfance de l'art des constructions navales au temps des Argonautes : on entoure le navire d'un câble solide, pour que, sous l'effort de l'eau, les diverses parties de la charpente, mal retenues par des chevilles, ne se désagrègent pas. — Shaw trouve le passage inintelligible : « Hic locus, vel nondum est intellectus, vel corruptus, quod potius puto. Nam, non video quomodo funes intrinsecus costricti navis compagines reddant firmiores. » (Mais ce n'est pas à l'intérieur du navire que le câble est disposé ; ce sont les cordes qui sont si fortement tendues à l'intérieur du câble formé par leur réunion.) Brünck attend une meilleure leçon et la découverte des scolies concernant ce passage, lesquelles sont perdues[1]. « A meliori libro exspectanda huius loci restitutio, aut a codice qui integriora scholia habeat. Nam desunt quæ ad hunc locum annotaverunt veteres critici ». Aucun de ces deux vœux n'a été exaucé : Merkel a le même texte et ne donne aucune scolie nouvelle. Le dernier éditeur cite simplement les critiques qui ont interprété dans le sens de cette ceinture de cordes le vers de Catulle (LXIV, 174) : *Perfidus in Creta religasset navita funem...* — à tort, ce me semble, *religare funem* étant une expression toute faite qui veut dire *amarrer* — et *Etym. magn.* 22, 20, ἄζωστος ναῦς ἐστιν ἡ ἀνυπήλιφος = un navire sans ceinture est un navire qui n'est pas enduit, goudronné (qui n'a pas de bordages en corde goudronnée (?).

V. 398. « *Ancaios, qui habitait la ville de Tégée..* » Désignation nécessaire pour éviter toute confusion entre cet Ancaios (v. 164), et l'autre Argonaute, son homonyme, qui venait de Samos (v. 188).

1) Le *scoliaste* nous fait défaut entre les vers 325 et 401 (hors une observation insignifiante ayant trait au vers 354).



V. 407. « *Deux bœufs.* » Le scoliaste explique que ce nombre de deux est naturellement amené par les deux appellations sous lesquelles on invoque le dieu. Il ajoute que le soin de ces préparatifs revient aux jeunes, puisqu'Apollon est un dieu toujours jeune. — On sait que le type d'Apollon toujours jeune est relativement récent. « Apollon est désormais conçu (depuis l'école de Praxitèle qui a fixé le type) comme un adolescent qui n'est pas encore arrivé à son complet développement, qui n'a rien de la maturité virile, mais dont les formes délicates sont déjà empreintes de vigueur et de force. » (Decharme, *Mythologie*, page 125, d'après O. Müller, *Handbuch d. Arch. d. Kunst.*)

V. 411. « *Aisonie,* » ville de Magnésie, dit le scoliaste, ainsi nommé du père de Jason, comme le rapportent Pindare et Phérécydès. — Strabon n'en parle pas.

V. 419. « *Ortygie.* » — « Phanodicos en a parlé dans ses Déliaques ; et Nicandros, au I[er] livre de ses *Etoliques*, dit que Délos a été nommé du nom d'Ortygie, ville d'Etolie. Voici ses paroles : « Les gens partis d'Ortygie Titénis allèrent, les uns à Ephèse, d'autres dans l'île appelée autrefois Délos, d'autres encore dans une île contiguë à la Sicile ; de là vient que tous ces lieux se nomment Ortygie. » C'est ainsi que Délos a pris ce nom, et non pas, comme on l'a imaginé, à cause de la métamorphose d'Astéria, sœur de Léto, mais, comme toutes les colonies appelées Ortygie, à cause de l'Ortygie d'Etolie » (scol.). — Cette Astéria, sœur de Léto, est mentionnée par Apollodore (I, 2, 2), qui raconte comment, en fuyant les poursuites de Zeus, elle fut changée en caille (ὄρτυξ, caille), se jeta à la mer et donna son nom d'Astéria à l'île de Délos, près de laquelle elle tomba dans les flots (I, 4, 1). — Ovide (*Mét.*, VI, 108) fait allusion à Astéria, et Callimaque (*H. à Délos*, V, 37) en parle. — Strabon cite l'île d'Ortygie, voisine de la Sicile, et célèbre par la fontaine d'Aréthuse (224, 48), et le bois d'Ortygie, près d'Ephèse, où, suivant une tradition, Léto aurait enfanté Apollon et Artémis (546, 27). Il remarque aussi (417, 38) qu'Ortygie est l'ancien nom de Délos, et (546, 41) que c'est aussi le nom de la nourrice d'Apollon et d'Artémis. — Il ne parle pas d'Ortygie en Etolie.

V. 444. « *Le continent Asiatique.* » — « L'Asie a été ainsi nommée d'Asia, mère de Prométheus et d'Atlas ; (Asia est fille d'Okéanos et femme de Iapetos, *Apollodore*, I, 2, 2 ; 4) ou, suivant d'autres, du limon qui s'y trouve en abondance (ἄσις). » (scol.) — La mort d'Idmon, tué par un sanglier, est racontée par Apollonios (II, 815, sqq.).

V. 450. « *Le point où il s'est arrêté.* » Le scoliaste explique que le mot σταθερόν, *stationnaire,* signifie ici le moment le plus chaud, le plus ardent. Car le moment où le soleil passe au milieu du ciel est celui où sa position le fait être le plus ardent, et celui aussi où il semble immobile. L'*étymol. Magn.* (cité par Brunck) rappelle l'expression d'Apollonios et dit aussi qu'elle signifie le milieu du jour, moment où le soleil reste stationnaire.

V. 466. Cf. Eschyle, *les Sept contre Thèbes*, v. 529 : « Il jure par la lance qu'il porte et qu'il juge dans sa confiance plus vénérable qu'un dieu. »

V. 471. Cf. *Iliade*, XV, 254 : « Prends courage maintenant ; tel est le protecteur que Cronion a envoyé de l'Ida pour se tenir auprès de toi et pour te défendre. »

V. 475. « *Idmon* »... — « Le poète fait naturellement répondre Idmon, qui est devin, à Idas, l'ennemi d'Apollon » (scol.). Idmon est d'ailleurs fils d'Apollon (cf. V. 139).

V. 482. « *Les Aloïades...* » — « Homère connaît leur histoire. Eratosthénès dit qu'ils étaient fils de la terre, mais qu'ayant été nourris par la femme d'Aloeus, on imagina qu'ils étaient fils d'Aloeus. Hésiode dit qu'ils étaient soi-disant fils d'Aloeus et d'Iphimédéia, mais en réalité de Poseidon et d'Iphimédeia, et qu'ils fondèrent Alos en Etolie, ville nommée du nom de leur père et dont Homère fait mention » (scol.). Homère cite Alos au Catalogue des vaisseaux (*Il.*, II, 682) et les Aloïades, Otos et Ephialtès dans l'*Iliade* (V, 385), où il raconte comment les deux frères chargèrent Arès de liens, et dans l'*Odyssée* (XI, 304) où il rappelle leur tentative malheureuse pour escalader l'Olympe. — On n'a plus le passage où Hésiode donnait sur les Aloïades les renseignements conservés par le scoliaste. — Cf. Decharme, *Myth. grecque*, page 555, et les auteurs qui y sont cités.

V. 496. « *Il chantait....* » — « Il veut chanter la confusion primitive des éléments, comment chacun d'eux est sorti de l'état de lutte et s'est organisé. Ce chant est adapté aux événements qui viennent de se passer, car il est convenable de cesser la lutte et de revenir à des dispositions naturelles.... Empédocle dit que, dans la confusion primitive de tous les éléments, la Discorde et l'Amour, qui y furent envoyés, établirent la distinction ordonnée des parties, et que, sans eux, rien ne peut se faire : c'est lui, semble t-il, que suit Apollonios. Thalès a supposé que le principe de tout est l'eau ; il empruntait cette idée au poète qui a dit : « Mais, vous tous, devenez eau et terre » (*Iliade*, VII, 99). Zénon dit que le chaos dont parle Hésiode, c'est l'eau (sur la conception du chaos dans Hésiode, cf. *Théogonie*, 116 sqq.). Quand il se solidifia, vint la boue, dont la condensation forma la terre ferme. En troisième lieu, selon Hésiode, naquit Eros, pour que le feu se produisît : car la passion qu'il inspire est comme le feu. Anaxagore dit que le soleil est une masse incandescente d'où toutes choses sont nées. Aussi, Euripide, qui le connaissait, dit-il que le soleil est un lingot d'or. Le même Anaxagore prétend que la lune est une vaste contrée, d'où, selon ce qu'il lui semble, le lion de Némée serait tombé » (scol.).

V. 503. « *Ophion et Eurynomé.* » Brunck rapproche de ce passage les paroles de Prométhée (Eschyle, *Prométhée*, V. 956). N'ai-je pas déjà vu tomber deux de ces tyrans?... » et la note du scoliaste : « Il veut dire Ophion et Eurynomé. » (Voir Lycophron, v. 1191). Nous avons peu de renseignements sur Ophion



(cf. Claudien, *R. Proserp.*, III, 348). Quant à l'Océanide Eurynomé, mère des Charites (Hesiode, *Théogonie*, 907), elle fut une des épouses de Zeus (Apollodore, I, 3, 1).

V. 509. « *L'antre de Dicté.* » Le Dicté, montagne dans la partie orientale de l'île de Crète, où Zeus avait été élevé et possédait un temple. (Cf. Strabon, 411, 18 ; — Virgile, *Géorg.*, IV, 152 : (apes) *Dictaeo caeli regem pavere sub antro.*

V. 516. « A Zeus... » Je traduis suivant l'*editio maior* de Merkel qui admet dans son texte Διί, d'après Ruhnken, au lieu de la leçon des mss. généralement adoptée, δή

V. 517. « *Suivant l'usage religieux.* » — « C'était l'usage parmi les anciens de faire le mélange dans les cratères, quand on allait dormir, de consacrer les langues des victimes à Hermès et d'y répandre le vin. Et c'est naturel : comme Hermès est, par tradition, le dieu de la parole, dont l'organe est la langue qui s'arrête quand vient le sommeil, il est tout simple de la sacrifier à Hermès. Homère dit aussi : Ils jetaient les langues dans le feu (*Odyssée*, III, 341) » (scol.). Une autre scolie donne une autre origine à cet usage : « Dieuchidas, dans ses *Mégariques*, raconte qu'Alcathous, fils de Pélops, exilé à cause du meurtre de Chrysippos, s'en allait loin de Mégare pour s'établir dans une autre ville. Il rencontre un lion qui dévastait le pays de Mégare et contre lequel le roi avait envoyé bien des gens ; il en est vainqueur, lui coupe la langue, la met dans son sac et rentre à Mégare. Et comme ceux qu'on avait envoyés contre la bête prétendaient en être les vainqueurs, il montra son sac et les convainquit de mensonge. Le roi fit à cause de la mort du lion un sacrifice aux dieux, et plaça en dernier lieu cette langue sur l'autel. Telle est l'origine de cette coutume qui a subsisté chez les Mégariens. Philochoros, dans son livre *sur les Sacrifices*, dit que la langue est la plus belle partie du corps, celle qui tient le premier rang ; et Homère : « Allons, coupez les langues, » au sens de : « Cessez de parler » (scol.). L'interprétation du vers d'Homère (*Od.*, III, 332, même passage que le vers précédemment cité) est un contre-sens. Homère dit : « Allons, coupez les langues, faites le mélange du vin, » dans le sens même de ce passage d'Apollonios. — Cet Alcathoüs, fils de Pélops, est simplement mentionné par Apollodore, comme père de Periboia (III, 11, 2) et d'Automedousa (II, 4, 11). Ovide (*Mét.*, VIII, 8) appelle Mégare *urbs Alcathoi*.

V. 526. « *Une poutre divine.* » Le scoliaste rappelle que les chênes de la forêt de Dodone parlaient, et cite le vers d'Homère (*Od*, XIV, 327). « Il disait être allé à Dodone, lui-même, pour entendre d'un chêne au feuillage touffu les desseins du dieu Zeus. »

V. 533. « *Fut inondé par en bas.* » Le commentaire du scoliaste confirme la leçon ὑπεκλύσθη : « Quand il s'assit, la carène du navire s'inonda d'en bas à ses pieds et s'enfonça dans la mer par le poids du héros. »

V. 537. « *L'Isménos,* » — « fleuve de Béotie ; de là le nom du

temple d'Apollon Isménien » (scol.). (Cf. Strabon, 351, 19).

V. 551. « *Itône.* » — « Le temple d'Athéna Itonienne est à Coronee en Béotie » (scol.). Mais le scoliaste ajoute qu'Athéné est nommée ici a cause d'un autre temple qu'elle avait à Itône en Thessalie. Strabon cite le temple d'Itône en Thessalie (376, 26) et celui de Coronée en Béotie (353, 27). A propos de la ville d'Itône, dans la Thessalie Phthiotide, il dit que c'est de ce temple d'Athéné Itonienne que vient le nom du temple de la déesse en Béotie (374, 11). Cf. Catulle, LXIV, 228 : *Quod tibi si sancti concesserit incola Itoni.*

V. 554. « *Cheiron.* » — « Suidas, dans ses *Thessaliques*, dit que Cheiron était fils d'Ixion. L'auteur de la *Gigantomachie*, dit que Cronos, métamorphosé en cheval, s'unit à l'Océanide Philyra, et c'est pourquoi Cheiron qui naquit d'eux fut un hippocentaure. La femme de ce dernier était Chariclo » (scol.). Apollodore (I, 2, 4) le dit fils de Cronos et de Philyra. Cheiron, le plus doux et le plus juste des centaures, est le maître en médecine de tous les héros Thessaliens, de Jason entre autres, comme l'indique le scoliaste, qui prétend que le nom de Jason vient de ses études médicales (Ἰάσων παρὰ τὴν ἴασιν). Quant à Chariclo, femme du Centaure, Apollodore n'en parle pas : il cite (III, 6, 7) une nymphe Chariclo, mère de Teirésias ; mais Ovide (*Mét.*, II, 636) dit que Chariclo eut du Centaure une fille, Ocyrhoé.

V. 558. « *Achilleus.* » — « Apollonios a suivi les poètes posthomériques en disant qu'Achilleus fut élevé par Cheiron » (scol.). Homère (*Il.*, XI, 830) se borne à dire que la médecine fut enseignée à Achilleus par Cheiron, le plus juste des Centaures. La fable de l'éducation d'Achilleus par le Centaure n'est pas connue des poèmes homériques (Cf. Decharme *Myth.*, p. 555).

V. 563. « *La poutre transversale.* » — « Le *Coursier*, où l'on place le mât et où on l'abat » (scol.).

V. 564. « *Des cordes tendues.* » — « Les câbles que l'on tend du haut du mât jusqu'à la proue et jusqu'à la poupe » (scol.).

V. 565. « *La partie supérieure.* » — « L'endroit le plus haut et le plus mince du mât, là où se trouve la hune. Le poète indique que les voiles sont tirées jusqu'en haut du mât » (scol.).

V. 566. « *Aux extrémités des vergues.* » Le mot ἰκρίον que je rends par « extrémités des vergues » est traduit dans les *Dictionnaires* d'Alexandre et de Chassang par *tillac*, *pont de vaisseau*, et, dans les deux versions latines de Shaw et de Lehrs, par *tabulata* qui signifie tillac. Je suis l'explication du scoliaste : « L'ἰκρίον est une partie du mât. Eratosthénès dit dans son *Traité sur l'art de la construction* (architectonique) : Dans le mât, il y a le pied, la hune, le parapet de la hune (θωράκιον) la flèche, les vergues et l'ἰκρίον qui, au dire du scoliaste, est l'extrémité des vergues. Voici, d'ailleurs, une confirmation de ce sens dans les *Scholia græca ex codice biblioth. imperial. Paris., nunc primum evulgata* (édit. Brunck-Schaëfer, Leipzig, 1813) : « L'ἰκρίον est, au dire de certains, une partie du mât ; il vaut mieux pen-

ser que c'est ce que d'ordinaire on appelle vergue, On entend aussi par ἰκρία le plancher du navire » (c'est-à-dire, le tillac).

V. 568. « *Le cap Tisée.* » — « En Thessalie ou en Magnésie, suivant certains en Thesprotie » (scol.). La Thesprotie est une contrée de l'Epire. Strabon ne mentionne pas le cap Tisée, mais Valérius Flaccus (II, 7) le cite : *Templaque Tisaeae mergunt obliqua Dianae.*

V. 572. « *La terre d'Iolcos.* » Iolcos est une ville maritime de Thessalie, à vingt stades de Pagases, patrie de Jason ; toute la côte voisine se nomme côte d'Iolcos (Strabon, 356, 4 ; 375, 5).

V. 580. « *La terre noire des Pélasges.* » ἠέριος signifie aérien, enveloppé de brouillards, obscur, matinal. Le scoliaste dit que cette épithète vient de ce que la terre de la Thessalie est noire et s'applique pour le même motif au sol d'Egypte. Ou bien ce mot veut dire matinal, venant de ἦρι qui signifie le matin. — Il y a donc deux sens d'après le scoliaste : Le sol noir... ou : Dès le matin le sol... Il semble que l'on pourrait entendre aussi : Bientôt a disparu dans les brouillards... » — A propos des Pélasge, le scoliaste dit : « des Thessaliens, à cause de Pélasgos, fils d'Inachos, ou à cause des Pélasges, peuple barbare qui habita la Thessalie et le pays d'Argos, ou à cause de Pélasgos, fils de Poseidon et de Larissa. Staphylos de Naucratis dit que Pelasgos, de race argienne, émigra dans la Thessalie, qui, à cause de lui fut nommee Pélasgie. » Les Pélasges, regardés comme les plus anciens habitants de la Grèce, habitaient principalement l'Epire et la Thessalie ; expulsés, ils durent se retirer soit en Asie Mineure, soit en Etrurie. Apollonios fait ici montre d'érudition archéologique, en donnant à la Thessalie le nom de ses plus anciens habitants.

V. 581. « *Les roches détachées du Pélion* » (ἐρίπνας). Le scoliaste dit que l'on donne ce nom aux caps parce que le vent y souffle beaucoup (παρὰ τὸ ἄγαν πνέεσθαι). Mais ἐρίπνη semble venir du verbe ἐρείπω qui, à l'aoriste second, a le sens de *s'abattre.* — Ces rocs du Pélion rendaient difficile la navigation le long de la côte (Strabon, 380, 47).

V. 582. « *Sépias.* » C'est la pointe la plus orientale de toute la Magnésie (Strabon, 279, 33). Le scoliaste dit que le nom de ce cap lui vient de ce que c'est là que Thétis poursuivie par Pélée fut changée en sèche (σηπία.)

V. 583. « *Sciathos,* » île de la mer Egée en face du cap Sépias (Strabon, 375, 17).

V. 584. « *Peirésies.* » Cf. v. 37. — *Magnésa.* » Ville de Magnésie qui porte le même nom que la contrée et que le scoliaste distingue de son homonyme d'Asie.

V. 585. « *Le tombeau de Dolops.* » Dolops était fils d'Hermès. Valérius Flaccus (II, 10) traduit : *Vidisse putant Dolopeia busta* que le *Thesaurus* de Quicherat et le *Dictionnaire* de Freund et Theil traduisent mal en expliquant *Dolopeia* = des Dolopes, peuple de Thessalie, qui n'a que faire ici. Le vers 587 d'Apollo-



nios montre bien que les héros rendent un culte à Dolops qui, dit le scoliaste, mourut à Magnèsa ; Cléon, au premier livre de ses *Argonautiques*, parle du tombeau qui lui fut élevé sur la grève.

V. 591. « *Le lieu de départ du navire Argo.* » Je traduis textuellement le nom grec Ἀφέται Ἀργοῦς. Strabon (374, 38) indique l'origine de ce nom de lieu : Ἀφέται, ὡς ἄν ἀφετήριόν τι τῶν Ἀργοναυτῶν.

V. 592. « *Méliboia.* » Ville maritime de Thessalie, au pied de l'Ossa, lieu de naissance de Philoctète (Strabon, 375, 15).

V. 594. « *Homolé.* » — « Montagne de Thessalie ou ville de Thrace » (scol.). C'est, d'après Strabon (380, 28), une ville de Magnésie, près du mont Ossa. Virgile (*Enéide*, VII, 675, *Descendunt centauri Homolen Othrynque nivalem*) fait de l'Homolé une montagne, voisine de l'Othrys, qui est en Thessalie (Strabon, 374, 4). On voit donc, quoi qu'il en soit, que les Argonautes suivent la côte de Magnésie.

V. 596. « *L'embouchure du fleuve Amyros.* » — « Fleuve de Thessalie, voisin de Méliboia, ainsi nommé d'Amyros, fils de Poseidon ; il y a aussi une ville de ce nom » (scol.). Strabon (380, 11) ne dit rien du fleuve et cite une ville de Thessalie, Amyros, près du lac Boebeis. Valérius Flaccus (II, 11) : *Intrantemque Amyron curvas quæsita per oras Æquora.*

V. 597. « *Eurymènes.* » Ville à l'est du mont Ossa, au sud de l'embouchure du Pénée. Valérius Flaccus (II, 13) : *Inde salutant Eurymenas.*

V. 599. « *Pallénées.* » — « Ville et mont de Thrace qui a Canastrée pour promontoire » (scol.). Strabon (278, 35) dit que Palléné est une péninsule de Macédoine, terminée par le cap Canastrée, connue autrefois sous le nom de Phlégra, et célèbre par la lutte des dieux et des géants.

Le navire *Argo*, après avoir suivi la côte de Magnésie, du cap Sépias au mont Ossa, traverse le golfe Thermeen, et longe, jusqu'au cap Canastrée, le rivage méridional de la presqu'île de Pallène ; puis, il suivra la côte de Thrace, en passant auprès du mont Athos, et abordera enfin à l'île de Lemnos.

V. 601. « *Le mont Athos.* » — « L'Athos est la plus haute montagne de Thrace; Myriné est une ville à l'extrémité de Lemnos qui en possède deux, Héphaistia et Myriné, cette dernière ainsi nommé de Myriné, fille de Crétheus et femme de Thoas » (scol.). Strabon ne parle pas de ces deux villes : il dit (282, 17, cf. scol. au v. 608), que Lemnos fut primitivement habitée par les Sintiens barbares de Thrace; il dit aussi (38, 25) qu'il est resté à Lemnos de nombreuses traces du passage des Argonautes.

V. 609. Le scoliaste se borne à délayer en prose le récit d'Apollonios (609-621). Il ne cite aucune source de cette tradition, mais donne une autre explication de la haine des femmes de Lemnos pour leurs maris : « Myrsilos, au I[er] livre de ses *Lesbiques*, dit que Médée côtoyant Lemnos, jeta par jalousie



dans l'île un charme, par la vertu duquel une puanteur survint aux femmes; et, maintenant encore, il y a un jour par an où, à cause de cette mauvaise odeur, les femmes tiennent éloignés leurs maris et leurs fils. » On voit que l'intervention de Médée rendait chronologiquement impossible à Apollonios l'usage de cette tradition, d'ailleurs peu gracieuse. — Le scoliaste fait enfin remarquer que si Hypsipylé sauva Thoas, c'est d'abord qu'il était son père, et, en second lieu que son âge le mettait à l'abri de tout soupçon de complicité dans le crime des Lemniens. Apollodore (I, 9, 17), dans le récit qu'il fait de l'expédition desArgonautes, réédite toute la narration d'Apollonios, qu'il complète même en donnant le nom de deux fils que Jason eut d'Hypsipilé : Eunéos et Nébrophonos. Il emprunte sans doute à l'historien Mirsylos, cité par le scoliaste, la tradition de la puanteur dont Aphrodite afflige les Lemniennes, dédaigneuses de son culte. Il y aurait là une circonstance atténuante pour les maris. — Hyginus (fab. 11) raconte l'histoire de Thoas et de sa fille; Ovide suppose une héroïde d'Hypsipylé à Jason, retour de Colchide (*Her.*, VI) et fait allusion, dans les *Métamorphoses* (XIII, 399, sqq.) au meurtre des Lemniens. Hypsipylé, qui joue un certain rôle dans la *Thébaïde* de Stace, raconte elle-même ses aventures, d'après Apollonios. Elle ne manque pas, au debut de son récit (livre V, v. 50) de rappeler, comme le poète grec, que l'ombre de l'Athos s'étend jusque sur l'île : *ingenti tellurem proximus umbra Vestit Athos*,

V. 623. « *Oinoié.* » — « Cette histoire est prise de Théolytos. Sicinos est une île, près de l'Eubée, qui s'appelait autre fois Oinoié, parce qu'elle était plantée de vignes. Xénagoras fait mention de ce changement de nom, en disant qu'il eut lieu à cause de Sicinos, fils de Thoas et de la nymphe Oinoié. Que Thoas fut sauvé des eaux en cet endroit, Cléon de Cures le raconte, ainsi qu'Asclépiade de Myrléa, qui montre qu'Apollonios a tout emprunté à Cléon » (scol). Sicinos est une petite île, située dans la partie de la mer Egée qu'on appelle d'ordinaire mer de Crète (Strabon, 416, 15). Pline l'Ancien (IV, 23) constate ce changement de nom de l'ile,

V. 636. « *Les Thyades.* » C'est de là, dit le scoliaste, que Sémélé est appelé Thyoné ; l'étymologie de ce mot serait ou θύειν (offrir un sacrifice, immoler) ou ἐνθεαζομένη, à cause des transports divins de la Thyade. Apollodore (III, 5, 2) rappelle que c'est sous ce nom de Thyoné que Dyonisos amena sa mère au ciel, et M. Decharme (*Myth. grecq.*, livre III, chap. v, page 430) remarque la ressemblance de prononciation entre Θυώνη, la Ménade divine, Sémélé, et Διώνη, qui est quelquefois attribuée comme mère à Διόνυσος, peut-être aussi par suite d'une similitude de mots. — Les *Bacchantes* d'Euripide montrent, entr'autres exemples, comment les Thyades méritent cette épithète de « mangeuses de chair crue. »

V. 645. « *Aithalidès.* » Voir la note qui le concerne au v. 54. —

Le scoliaste explique ce que veulent dire ces mots : *l'oubli n'a pu pénétrer dans son âme*. C'est, dit-il, que les morts passent pour oublier ce qui leur est arrivé pendant leur vie. Quant à lui, quoique mort, il n'oublia pas, et, possesseur d'une nouvelle âme, par la métempsychose, comme parlent les philosophes, suivant la volonté d'Hermès, il savait toujours qui il était. Phérécydès dit qu'il avait reçu d'Hermès ce privilège que son âme fût tantôt dans la demeure d'Haïdès, tantôt sur la terre. Les Pythagoriciens disent que, doué d'une âme impérissable, il revécut en la personne d'Euphorbos, fils de Panthoüs, au temps de la guerre de Troie, puis en la personne de Pyrrhos de Crète, puis d'un homme d'Élide dont le nom n'est pas connu, et enfin de Pythagore lui-même. Pythagore disait que son âme, avant de lui appartenir, avait été celle d'Aithalidès, puis d'Euphorbos, ensuite d'un fils d'Hermès et d'une courtisane de Samos, et enfin la sienne. — Ces renseignements sont à peu près les seuls que nous ayons sur Aithalidès, dont il n'est parlé, ni par Apollodore et les autres mythographes, ni par les poètes latins, excepté Valérius Flaccus, qui le cite parmi les Argonautes (I, 437.) — Le *Dictionnaire* Freund-Theil s'abstient même d'en faire mention, quoique son nom se trouve dans Valérius Flaccus et Aulu-Gelle. — Diogène Laërce (VIII, 4) rappelle que Pythagore prétendait avoir été autrefois Aithalidès, fils d'Hermès. Le Pythagore d'Ovide se souvient seulement d'avoir été Euphorbos (*Mét.*, XV, 161) : *Ipse ego nam memini, Troiani tempore belli, Panthoides Euphorbus eram.* Aulu-Gelle (IV, XI, 14, edit. Hertz, Teubner) cite Aithalidès parmi les incarnations de Pythagore, mais dans un autre ordre que le scoliaste : « Pythagoram vero ipsum (sicuti) celebre est, Euphorbum primo fuisse dictasse. Ita hæc Remotiora sunt his quae Clearchus et Dicaearchus memoriae tradiderunt, fuisse eum postea Pyr[rhum Py]ranthium, deinde Æthaliden, deinde feminam pulcra facie meretricem, cui nomen fuerat Alco. »

V. 652. « *Le vent borée.* » « Le sens est : et cependant Borée soufflait, dont le souffle était utile à la navigation des Argonautes » (scol.). Shaw interprète contre le sens du scoliaste : « *Ob flatum Aquilonis.* » De plus, il reproduit une note du savant Hollandais Wesseling (*Observat.*, p. 130), qui dit que Borée était contraire aux Argonautes : « Mihi perspectum est nihil veri his inesse. Non enim ventus Aquilo secundus est tendentibus in Pontum, sed adversum tenet. Debuisset enarrator in memoriam redigere Lemniorum responsum, quo irridentes Miltiadi olim dixisse perhibentur, tum se in Atheniensium potestatem venturos, cum ille domo navibus proficiscens Lemnum, vento Aquilone, venisset. Hoc ergo Apollonius indicat Minyas non solvisse illo mane ex insula Lemno quod Aquilo, qui ipsis in Pontum perrecturis adversus erat, flaret. » Cet exemple de Miltiade est peu concluant. Athènes étant au sud de Lemnos ; le borée ne peut conduire d'Athènes à Lemnos les Argonautes, qui ont longé l'Athos et ont abordé au nord de Lemnos. Or, la partie

septentrionale de l'île de Lemnos se trouve comme l'ouverture de l'Hellespont au 40e degré de latitude. Mais les Argonautes auront besoin d'un vent du midi pour arriver à l'Hellespont où ils ne se rendent pas directement. On verra en effet (v. 910, sqq.) qu'au départ de Lemnos, ils se rendent à Samothrace, et reviennent de là à l'Hellespont en côtoyant la Chersonèse. Voilà pourquoi, chose qui semble étrange au premier abord, ils ont besoin d'un vent du midi pour aller de Lemnos à l'Hellespont.

V. 668. « *Polyxo.* » Apollodore (II, 1, 5) parle d'une Naïade de ce nom, et (III, 10, 1) d'une autre Polyxo, femme de Nycteus et mère d'Antiopé. On en cite une autre, rhodienne, femme de Tlépolémos, chez qui Helène se serait réfugiée après la mort de Ménélas. (Decharme, *Myth. grecq.*, l. IV., chap. VII, légendes de la Laconie.) Mais nous n'avons dans le scoliaste, ou dans les mythographes aucun renseignement sur la nourrice d'Hypsipylé. Valérius Flaccus, qui parle d'elle, avoue cette ignorance à son sujet (II, 316) : *Vates Phoebo dilecta Polyxo, non patriam non certa genus.* Hypsipylé, dans le discours que lui prête Stace (voir note au v. 609) dit que c'est Polyxo qui a conseillé aux femmes de Lemnos de tuer leur maris (*Theb.*, l. V, v. 90, sqq.).

V. 672. « *Couverte, comme d'un duvet de cheveux blancs.* » Je traduis suivant le texte de Merkel qui adopte la conjecture de Frank Passow ἐπιχνοούσῃ, au lieu de la leçon des mss. ἐπιχνάουσαι. En ce cas, ce seraient les jeunes filles qui auraient les cheveux blancs. Lehrs traduit en ce sens : « *Albis obtectae capillis.* » Le scoliaste remarque que les cheveux des jeunes filles étaient comme un duvet, mais il ne dit rien de leur couleur. Shaw pense que ce sont des cheveux qui paraissent blancs, tant ils sont blonds, et traduit : « *Flavis pubescentes crinibus.* » Shaw suit d'ailleurs l'opinion d'Hoeltzin, combattue par Brunck, qui fait remarquer qu'il n'y a aucun exemple de ce sens de *blonds* attribué à λευκῇσιν, et qui veut corriger en ξανθῇσιν, se fondant sur ce que les servantes de Médée (IV, 1303, ou 1301 dans Merkel) ont ξανθὰς ἐθείρας. La conjecture de Passow est bien plus satisfaisante; elle ajoute un trait à la description de cette vieille, sur qui le poète attire l'attention, sans s'inquiéter de ses suivantes.

V. 702. « *Iphinoé* » n'est pas autrement connue que par ce passage. — Dans Valérius Flacus, Iphinoé est également envoyée en ambassade auprès des Argonautes (II, 326, *portatque preces ad litora Graiis Iphinoe*). Le poète latin a montré auparavant la Renommee qui, sur l'ordre de Vénus, excite au meurtre de leurs maris plusieurs femmes de Lemnos, entr'autres Iphinoé. (II, 162). — Elle n'a aucun rapport avec une Iphinoé, plus connue, l'une de ces filles de Proitos, fondateur de Tirynthe qui, pour avoir méprisé Héra, tombèrent en démence et se crurent changées en vaches. (Apollodore, II, 2, 2. Decharme, *Myth. grecq.*, l. IV, chap. VI, 2, *Légendes d'Argos.*)

V. 721. « *Tritonide.* » D'après Max Müller, Tritonide, ou Tritogeneia, signifie la déesse qui naît au bord des eaux; les

grammairiens grecs voyaient dans ce mot une allusion à la naissance de la déesse au bord du lac Triton, ou à son extraction de la tête (τριτώ, en éolien) de Zeus (cf. Decharme, *Myth. grecq.*, l. I, ch. IV, p. 73). — Le scoliaste, suivi par Shaw et Brünck, lit ici et explique Ἰτωνίδος, comme au vers 551.

V. 730. « *Les Cyclopes.* » Hésiode (*Théog.*, 141) dit aussi que les durs cyclopes Brontès, Stéropès, Argès, ont donné à Zeus la foudre et ont forgé son tonnerre (Voir aussi *Argon.*, I, 510).

V. 735. « *Antiopé.* » — « Il y a deux Antiopé, l'une fille de Nycteus, l'autre d'Asopos ; c'est de celle-ci qu'il est fait mention. D'elle et de Zeus naquirent Amphion et Zéthos, qui bâtirent Thèbes, comme dit Homère : « Les premiers, ils établirent les fondements de Thèbes aux Sept Portes » (*Od.*, XI, 263). Phérécydès en donne le motif : c'est parce qu'ils prenaient leurs précautions contre les Phlégyens, ennemis de Cadmos alors régnant » (scol.). D'après Apollodore (III, 10, 1), c'est l'Antiopé, fille de Nycteus et de Polyxo, qui aurait été la mère de Zéthos et d'Amphion. — Il y a encore une Antiopé, fille de Thespios, de laquelle Héraclès eut Alopios (Apollod., II, 7, 8). — Une autre Antiopé, au dire du scoliaste, mère des Argonautes, Clytios et Iphitos (voir la note au vers 86). Le père de l'Antiopé, mère d'Amphion et de Zéthos, était, suivant Apollonios, le fleuve Asopos (cf. Decharme, *Myth. grecq.*, l. IV, chap. IV, *Héros thébains*). Amphion est bien connu comme fondateur de Thèbes (Apollod., III, 5, 5), cf. Horace, *Art poétique*, 394 sqq.

Il épousa Niobé, dont on sait l'histoire, et Zéthos, Thébé ou Aédon (le rossignol), image de l'éclat du printemps.

V. 748. « *Les Téléboens.* » Les Téléboens, ou Taphiens étaient un peuple d'Acarnanie, célèbre par ses brigandages (Strabon, 394, 26). Le scoliaste rappelle cette lutte d'Electryon, père d'Alcméné, et de ses fils, contre les brigands qui venaient lui voler ses bœufs. Il dit que Taphos est une des Echinades, petit groupe d'îles de la mer Ionienne, à l'embouchure de l'Achéloos, le long de la côte d'Acarnanie. Leur double nom vient de Téléboos et de Taphios ; ou, suivant Apollodore (II, 4, 4), de ce que Taphios alla loin de sa patrie (τηλοῦ τῆς πατρίδος ἔϐη) ou enfin, suivant le scoliaste, de ce qu'ils amenaient au loin les bœufs volés (τῆλε... τᾶς βοῦς). On sait que, dans l'*Amphitryon* de Plaute, les Téleboens sont en guerre avec les Thébains : « *Nam cum Telebois bellumst Thebano poplo* » (*Prolog.*, V, 101).

V. 752. « *Le combat de deux chars.* » La lutte d'Oinomaos et de Pélops est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'y insister. (Voir Decharme, *Myth. grecq.*, liv. IV, chap. VI, 2, *Légendes d'Argos*, p. 599, sqq.)

V. 761. » *Tityos.* » On sait que ce géant Tityos qui avait tenté de violer Létô, est puni aux enfers de sa concupiscence, par deux vautours qui lui rongent le foie (cf. *Odyss.*, XI, 575 ; Lucrèce, III, 984, *Enéid*, VI, 595, etc.). Quant à sa double naissance, voilà les diverses explications données dans les scolies :

« Elaré fut la mère de Tityos (c'était une fille d'Orchoménos, Apollod., I, 4, 1). Après la mort de sa mère, il fut, dit-on, nourri par la terre, comme Homère le raconte : « Et je vis Tityos, fils de la terre illustre » (*Od.*, XI, 576). — Phérécydès dit qu'uni à Elaré, fille d'Orchoménos, Zeus, par crainte de la jalousie d'Héra, la renferma sous la terre (même récit dans Apollod. I, 4, 1), d'ou sortit Tityos, nommé à cause de cela fils de la terre. — Autre tradition : Elaré, mère de Tityos, enceinte des œuvres de Zeus, ne put mettre l'enfant au monde à cause de ses grandes dimensions, et mourut. Mais que Tityos ait été mis au monde une seconde fois par la terre, cette histoire ne semble mériter foi ni croyance. Nous pouvons dire que les poètes donnent le nom de fils de la terre aux êtres dont le corps est monstrueusement grand. C'est ainsi que Callimaque a dit que les animaux monstrueux naissent de la terre. Homère constate la grande taille de Tityos en disant que « étendu, il couvrait neuf arpents » (*Od.*, XI, 577). Notre avis est que, lorsqu'il fut mis au monde par Elaré, les faibles dimensions de son corps firent penser qu'il était son fils ; mais quand, en grandissant, il devint monstrueux, on imagina qu'il avait été enfanté et nourri par la terre. »

V. 763. Le scoliaste se demande quel sens il faut attribuer aux sujets brodés sur le manteau. Il pense que le poète a voulu simplement représenter, par les dessins de la chlamyde, la condition et les actes de l'humanité. « D'abord, par le tonnerre et les Cyclopes, il fait une allusion allégorique à quelque dieu et à la nature divine, et c'est pourquoi il dit qu'*ils sont courbés sur un ouvrage éternel*; ensuite, avec la lyre d'Amphion, il indique la fondation des villes ; puis tous les événements qui arrivent dans les villes, les amours et les guerres ; c'est ce que signifie, dans son idée, Aphrodite, porteuse d'armes. La violence et les combats sont représentés par l'histoire des Taphiens ; les jeux et les mariages, par la course en char de Pélops ; l'impiété et le châtiment qui vient des dieux, par Tityos ; les embûches, les trajets sur mer et le salut final par l'histoire de Phrixos : en un mot, à peu près tout ce qui arrive dans les villes est poétiquement decrit sur la chlamyde. »

V. 769. « *Atalante,* » — « fille d'Iasos qu'épousa Milanion ; c'est une autre Atalante, Argienne et fille de Schoineus, qu'épousa Hippomédon » (scol.). La fille d'Iasos et celle de Schoineus semblent généralement confondues ; d'après Apollodore (III, 9, 1), Hésiode (fragment LXXIII, édit. Didot), et quelques autres disent que la fameuse Atalante, la chasseresse du sanglier de Calydon, était fille de Schoineus et non d'Iasos ; Euripide lui donne pour père Mainalos. Vaincue à la course, grâce au stratagème des pommes d'or par Milanion, ou, suivant Euripide, par Hippoménès, elle épousa son vainqueur. (Voir, pour la légende d'Atalante, Decharme, *Myth. grecq.*, IV, chap, v, *légendes de l'Etolie.*) — Dans leurs catalogues, Apollodore (I, 9, 16) et Diodore de Sicile (IV, 41), mettent au nombre des Argonautes

Atalante, fille de Schoineus. — « Quant à ce fait, que les Argonautes eurent commerce avec les femmes de Lemnos, Hérodoros en parle dans ses *Argonautiques*. Eschyle, dans son *Hypsipylé*, raconte que les femmes de Lemnos vinrent en armes attaquer les Argonautes que la tempête avait fait échouer à la côte, les repoussèrent, jusqu'au moment où elles leur eurent fait promettre par serment de débarquer et d'avoir commerce avec elles. (Voir *Æschyli Fragmenta*, *Hypsipyle*, page 205 de l'Eschyle grec-latin, Didot.) Sophocle, dans ses *Lemniennes*, dit que les Argonautes durent aussi engager un combat sérieux. (Voir Sophoclis, *Fragmenta*, *Lemniae*, page 321 du Sophocle grec-latin, Didot.)

V. 831. « *La mer Egée.* » — « La mer Aigée (Egée) ainsi nommée de l'île Aigai. Homère dit : « Ceux qui te portent des présents à Hélicé et à Aigai » (*Il.*, VIII, 203). Elle est consacrée à Poseidon (Virg., *AEn.*, III, 74, *Neptuno Ægaeo*) et, paraît-il, personne ne peut y passer la nuit à cause des apparitions du dieu, dit Nicocratès. On dit que la mer a été ainsi nommée à cause de Poseidon : car, suivant Phérécydès, le dieu est appelé Aigaios, Nicocratès dit que le nom de la mer vient d'Aigéus (Egée) qui s'y précipita du haut de l'acropole ; mais c'est à tort : car l'acropole est loin du rivage de la mer (scol.) ». Strabon ne cite aucune île Aigai, mais plusieurs villes de ce nom, une entre autres dans l'île d'Eubée, qui avait un temple de Poseidon et qui, pense-t-il, a pu donner son som à la mer (331, 47). L'étymologie de la mer Egée venant du roi Egée est aussi assez répandue. D'autre part, Varron (*De lingua lat.*, 6, 2), et Pline l'Ancien (IV, 11, 18), font venir le nom de la mer de αἶγες, chèvres, parce que la mer Egée recevait de ses nombreuses îles la forme d'une chèvre.

V. 851. « *Par égard pour Héphaistos.* » — « Car Lemnos est consacrée à Héphaistos » (scol.). Tradition bien connue : d'après Homère (*Il.*, I, 590), c'est à Lemnos que fut recueilli Héphaistos, précipité par Zeus de l'Olympe ; d'où « *pater... Lemnius.* » (*Æn.*, VIII, 454), etc.

V. 855. « *Excepté Héraclès.* » — « Le poète parle ainsi à cause de l'économie de son ouvrage. Car, alors que tous sont vaincus par les plaisirs, il (Héraclès) les excite à la lutte ; c'est aussi à cause de la nature sage du héros » (scol.). Shaw remarque qu'Apollonios fait toujours Héraclès semblable à lui-même, et qu'il suit le précepte d'Horace, longtemps, il est vrai, avant qu'il ne soit formulé.

Honoratum si forte reponis Achillem
Impiger, iracundus, inexorabilis, acer.....

V. 874. — Imitation évidente de l'*Iliade*, II, 236 sqq.

V. 880. « *Qui leur sert de ruche* » (σιμβληΐδος.) — « On appelle ruches (σίμβλους) les objets creux où les abeilles construisent leurs cellules. Σιμβληΐς est donc ici une roche, où, dans les montagnes, on élève les abeilles, roche disposée comme un σίμβλος » (scol.). Rocher creux, comme Homère le spécifie dans le pas-

sage de l'*Iliade* (II, 88), d'où celui-ci est inspiré : πέτρης ἐκ γλαφυρῆς.

V. 882 « *Telles ces femmes...* » Le scoliaste trouve à redire à l'exactitude de cette comparaison : « Cette comparaison n'est pas juste et ne s'accorde pas dans tous ses termes. Que l'on compare les femmes aux abeilles, les héros aux fleurs, la ville aux roches creuses, soit. Mais, pour le reste, comment cela ne serait-il pas incohérent, alors que la prairie est joyeuse, et la ville triste, et que les femmes *sont en larmes*? Voici encore un détail auquel rien ne répond : « *Dans leur vol d'une fleur à l'autre, elles expriment les sucs les plus doux.* » Car elles ne tâchent pas de ravir à chaque héros ce qu'il y a de meilleur en lui. »

En imitant cette comparaison, Virgile a compris ce qu'elle avait de défectueux, puisqu'il l'a appliquée à l'empressement des travailleurs, et non à la désolation de femmes abandonnées (*Enéide*, I. 430). Shaw prétend que J.-C. Scaliger loue le soin et l'art d'Apollonios dans ce morceau. Je ne sais à quel passage de Scaliger il fait allusion, car l'auteur de la *Poétique* ne cite pas la comparaison d'Apollonios dans le chapitre VI du livre V, où il relève *Virgilii loca ex Apollonio*. Au chap. III du même livre, *Virgilii ex Homero loca*, il se contente, sans rien dire d'Apollonios, de faire valoir les mérites de la comparaison de Virgile, bien supérieure suivant lui, à celle d'Homère (*Il.*, II, 87). — Shaw, appuyé sur l'autorité de Sanctamandus, ajoute que le scoliaste et Hoelzin n'ont pas compris cette comparaison : « Quid enim ineptius quam quae ab Hoelzino dicuntur : « Heroes sunt flores, ac discessu gaudent; apes, seu Lemniae mulieres, dolent. » Quomodo enim flores discessu gaudere possunt? An apes, dum flores *fugunt* (sic) dolent? Nihil tale in ipso Apollonio. Rupes alveata est urbs, ex qua mulieres se effudunt in cam pos, sicut apes et rupe. »

V. 916. « *L'île de l'Atlantide Electra.* » — « Samothrace, où habitait Electra, fille d'Atlas ; elle était nommée Stratégis par les indigènes. Hellanicos dit qu'elle s'appelait Electryoné. Elle eut trois enfants : Dardanos, qui alla s'établir à Troie ; les habitants, dit-on, l'appelaient Polyarchès — puis, Eétion, que l'on nomme Iasion, et qui fut, dit-on, foudroyé pour avoir outragé une statue de Déméter — en troisième lieu, Harmonia, que Cadmos épousa ; c'est en souvenir de sa mère, dit Hellanicos au Ier livre de ses *Troïques*, et Idoméneus dit comme lui, que les portes Electrides de Thèbes furent ainsi nommées » (scol.). — Apollodore cite Electra au nombre des filles d'Atlas et de l'Océanide Pléioné (III, 10, 1). Il parle, comme le scoliaste, de ses deux fils (III, 12, 1). Mais, pour Harmonia, femme de Cadmos, il la dit fille d'Arès et d'Aphrodite (III, 4, 2). Voir *Myth.*, Decharme, l. IV, chap. IV, *Héros thébains*, p. 532. — Samothrace est une île de la mer Egée, près de la côte de Thrace et de l'embouchure de l'Hèbre. Valérius Flaccus (II, 431) en dit : *Electria tellus, Threiciis arcana sacris*. Strabon rappelle, à propos de Samothrace, les mêmes traditions que le scoliaste

sur Iasion et Dardanos (283, 1). Il parle aussi des dieux mystérieux de Samothrace qu'il assimile aux Cabires.

V. 917. « *Ces arrêts des dieux.* » — « Il parle des cérémonies d'initiation célébrées à Samothrace; l'initié échappe aux périls de la mer. On dit qu'Odysseus, initié à Samothrace, se mit un bandeau autour de la tête, au lieu d'user de la bandelette consacrée. Car les initiés s'entourent le ventre d'un bandeau de pourpre. On dit qu'Agamemnon, se faisant initier, au milieu de tous les troubles où il se trouvait devant Troie, mit fin au désordre des Hellènes, quand il eut pris la bande de pourpre. C'est au culte des Cabires qu'on s'initie à Samothrace, comme le dit Mnaséas. Ils sont quatre et se nomment Axiéros, qui est Déméter, Axiokersa qui est Perséphoné, Axiokersos qui est Haidès. — Un quatrième qui leur est adjoint, Casmilos, est Hermès, à ce que raconte Dionysodoros... Les Cabires semblent avoir été ainsi nommés des Cabires des monts de Phrygie d'où leur culte a été apporté. (D'après Stésimbrotos, cité par Strabon (405,42) leur nom vient du mont Cabiros en Bérécynthie.) On dit aussi que les Cabires n'étaient d'abord que deux; le plus ancien était Zeus et le plus jeune Dionysos. Samothrace s'appelait d'abord Leucosia, comme le dit Aristote dans la *Constitution de Samothrace* (Strabon n'en dit rien). Plus tard, de Saos, fils d'Hermès, et de Rhéné, elle se nomma Samos, avec intercalation de l'*m*. (Homère donne à Samothrace le nom de Samos. Strabon, 392, 41; 283, 1.) Les Thraces l'ayant habitée, elle prit le nom de Samothrace » (scol.). La *Myth.* Decharme (l. I, chap. XIII, page 254.) complète les renseignements du scoliaste au moyen des témoignages d'Hérodote, de Pindare, etc. L'assurance, où se trouvaient les initiés aux mystères de Samothrace, de voir leurs vœux écoutés favorablement, est confirmée par une allusion d'Aristophane (*La Paix*, v. 277.)

V. 922. « *Le golfe Mélas.* » — Le golfe Mélas borne au nord-ouest la Chersonèse de Thrace. Le scoliaste dit qu'il fut ainsi nommé, soit du fleuve Mélas qui s'y déverse — c'est l'opinion de Strabon (283, 23) qui s'appuie sur Hérodote et Eudoxos — soit de Mélas, fils de Phrixos, qui y tomba. — Mélas est mentionné par Apollodore (I, 9, 1) qui ne dit rien de cette chute.

V. 924. « *L'île d'Imbros,* » voisine de la pointe de la Chersonèse de Thrace, presqu'île de Thrace entre le golfe Mélas et l'Hellespont.

V. 927. « *Les difficiles courants de la fille d'Athamas.* » — « C'est-à-dire dans l'Hellespont, ainsi nommé d'Hellé, fille d'Athamas » (scol.). Voir la note au v. 3.

V. 929. « *Le rivage Rhœtéien.* » — « De Rhœteia, fille de Proteus » (scol.). Le cap Rhœteien est sur l'Hellespont; c'est là que se trouvait le tombeau d'Ajax (Strabon, 509, 30).

V. 930. « *La terre Idéenne.* » La Phrygie, ainsi nommée à cause du mont Ida, voisin de Troie.

V. 931. « *Dardanie... Abydos.* » Dardanie est une ville de la Dardanie sur l'Hellespont, à l'embouchure du Rhodios (Strabon,

509, 18, l'appelle Δάρδανος), à soixante-dix stades d'Abydos, ville bien connue par sa position en face de Sestos en Chersonèse, par l'amour de Léandre et d'Héro, et par le pont de Xerxès.

V. 932. « *Percoté... Abarnis... Pityeia.* » — « Abarnis est une ville du pays de Lampsaque. Voici pourquoi elle fut nommée ainsi : Prise d'amour pour Dionysos, Aphrodite eut commerce avec lui; à son départ pour l'Inde, elle eut commerce avec Adonis. Quand Dionysos revint, elle fit une couronne, alla à sa rencontre et le couronna; mais elle avait honte de l'accompagner, parce qu'elle s'était déjà unie à lui. S'étant retirée à Lampsaque, elle voulait y mettre au monde l'enfant dont elle était enceinte. Mais Héra, jalouse, lui toucha le ventre de sa main magicienne, et lui fit enfanter un être informe, dont le membre viril avait une indécente longueur, et qui fut appelé Priape. Aphrodite le renia : à cause de cela, la ville fut appelée Aparnis (ἀπαρνή σασθαι, avoir renié). Plus tard, par le déplacement d'une lettre, elle s'appela Abarnis » (scol.). Strabon ne parle pas d'Abarnis ou Aparnis; Valérius Flaccus n'en dit rien non plus, quoiqu'il mentionne Percoté et Pityéia (II, 621) : *Iam iuga Percotes, Pariumque infame fragosis Exsuperant Pityamque vadis.* — Pour la légende de Priape, voir Strabon (503, 1) et Decharme (*Myth.*, l. III, chap. VI). — « Percoté est une ville de la Troade dont parle Homère (*Il.*, II, 835; XV, 548). » (Scol.). Voir aussi Strabon (501, 18, 25; 505, 15). — « Pityéia : c'est l'ancien nom de Lampsaque, aussi nommée Pitya (ou Pityussa, d'après Strabon, 504, 13). Certains disent que ce nom vient de ce que Phrixos y déposa un trésor. Car les Thraces appellent un trésor *pityé.* Homère fait mention de cette ville (*Il.*, II, 829) » (scol.)

V. 936. Apollonios donne le nom d'île à la presqu'île de Cyzique parce que, dit le scoliaste, elle n'était pas d'abord rattachée au continent. La ville de Cyzique est située sur une langue de terre qui relie la côte de la Dolionie à la péninsule qui s'avance dans la Propontide.

V. 940. « *L'Aisépos,* » fleuve qui vient du mont Ida et se jette dans la Propontide; il formait la limite de la Mysie et de la Troade (Strabon, 483, 26; 484, 4, etc.).

V. 941. « *Le mont des Ours* » (Ἄρκτων ὄρος) domine la ville; au-dessus de lui est un autre mont, le Dindyme, où, dit Strabon (493, 1), les Argonautes élevèrent un temple à la mère Dindymène des dieux. Apollonios en parlera d'ailleurs (v. 985) et, à ce vers, le scoliaste explique que ce mont, consacré à Rhéa, est, au dire de Philostéphanos, ainsi nommé à cause de deux mamelons jumeaux (δίδυμοι) qui s'y élèvent. Il y avait beaucoup d'ours dans le pays, puisque, d'après Pline, la presqu'île s'appelait, à cause d'eux Arctonnesus (Ἄρκτων νῆσος). « Le mont des Ours a reçu ce nom au sens propre, parce que, dit-on, les nourrices de Zeus qui y séjournèrent furent changées en ourses; ou bien, parce que, rempli d'animaux sauvages, il prit le nom de l'un d'eux, l'ours; ou bien, à cause de la hauteur de la montagne qui

semblait voisine des constellations des ourses » (scoliaste).

V. 943. « *Enfants de Gaia.* » — « Hérodoros en fait mention dans ses *Argonautiques* et dit qu'ils combattirent contre Héraclès » (scol.).

V. 947. « *Des hommes Dolions.* » Strabon (483, 13) confirme que les Dolions habitaient auprès de Cyzique.

V. 948. « *Cyzicos.* » — « Le père de Cyzicos était Aineus, fils d'Apollon et de Stilbé. Aineus, Thessalien d'origine, s'établit au bord de l'Hellespont; il épousa Ainété, fille d'Eusoros, roi des Thraces et engendra Cyzicos, qui donna son nom à la ville. Le fils d'Eusoros, Acamas, est cité dans Homère (*Il.*, II, 844) » (scol.). Cyzicos n'est guère connu que par cet épisode des *Argonautiques*. Apollodore fait mention de lui (I, 9, 8). Valérius Flaccus également, ainsi qu'Hyginus (fab. 16).

V. 954. « *Un port commode.* » Ce port, d'après le scoliaste, s'appelle Panormos. Le poète distingue donc deux ports : celui-ci où le vent amène les Argonautes, et un autre, voisin de la ville, Chytos, où ils conduisirent *Argo*, sur le conseil des habitants; Chytos, fortifié par des digues, était fait de main d'homme, l'autre, naturel. Merkel, dans son *editio maior*, écrit, sans en donner de raison, Καλὸς λιμήν, avec une majuscule, ce qui ferait de l'épithète un nom propre : « *le Beau port* ».

V. 957. « *Artacié.* » — « Source près de Cyzique dont font mention Alcée et Callimaque » (scol.). Strabon ne parle pas de la fontaine Artacié : il mentionne le mont Artacé, dans la presqu'île de Cyzique (493, 39), une ville du même nom au même lieu (498, 45), et une île Artacé, près de Cyzique, en face de la montagne homonyme (493, 39). Homère (*Od.*, X, 108) cite, dans le pays des Lestrygons, une source Artacié à laquelle Tibulle (ou, d'après l'édition Müller, IV, 1, 59, un *auctor incertus*) fait allusion : *Incultos adiit Lestrygonas, Antiphatenque, Mobilis Artacie gelida quos irrigat unda.*

V. 959. « *Néleus.* » — « Les Ioniens, qui avaient émigré d'Attique avec Néleus, fils de Codros, et qui étaient allés s'établir en Carie et en Phrygie, dociles à l'oracle d'Apollon, consacrèrent cette pierre à Athéné » (scol.).

V. 961. D'après le scoliaste, on voit que l'épisode des Argonautes chez Cyzicos avait été raconté par Deilochos et Socratès.

V. 975. « *Mérops.* » — « Cleité était la fille de Mérops, Percosien de naissance, devin. Deilochos et Ephoros racontent que Cyzicos l'épousa » (scol.). Apollodore parle d'un Mérops dont la fille Arisbé épousa Priam et en eut un fils, Aisacos, à qui son grand-père enseigna l'art d'interpréter les songes (III, 12, 5.)

V. 987. « *Le port de Chytos... La route de Jason.* » — « Un port de l'île de Cyzique portait le nom de Chytos. Les Pélasges, dit Deilochos, essayèrent de le combler par haine contre les Thessaliens par qui ils avaient été repoussés. Apollonios dit poétiquement que c'est par les fils de Gaia qu'il fut comblé » (scol.). Le scoliaste ne dit rien de la route de Jason; les géographes anciens ne parlent ni du port, ni de la route.

V. 997. « *Un des travaux réservés à Héraclès.* » Cette lutte avec les géants n'est pas au nombre des douze travaux consacrés par les Mythographes (Apollodore, II, 5. Decharme, *Myth. grecq.*, l IV, chap. II). Apollodore n'en parle pas davantage dans les travaux supplémentaires (πάρεργα) d'Héraclès, ni dans le récit qu'il fait de l'expédition des Argonautes. Les vieillards thébains qui, dans l'*Héraclès furieux* d'Euripide, chantent les louanges du héros, n'en disent rien; pas plus que Valérius Flaccus, dans les derniers vers de son deuxième chant, consacré à la réception des Argonautes chez Cyzicos.

V. 1003. « La comparaison est tout à fait exacte et convenable; le poète assimile les géants à des troncs d'arbres à cause de la disposition de leurs corps, et de leur habitude de vivre dans les montagnes; il compare les héros à des bûcherons. Quant au vers, « *afin que ces arbres, une fois humectés par les flots, se laissent pénétrer par les coins solides,* » il s'explique par la proximité de la rive, et aussi parce que les charpentiers agissent ainsi pour s'éviter un travail trop considérable quand ils enfoncent les coins : de même les héros les avaient renversés pour que désormais l'ascension de la montagne fût sans dangers » (scol.).

V. 1019. « *Sacrée.* » — « C'est un euphémisme ; car, par euphémisme, nous appelons « beaux, sacrés », les plus grands des maux, comme les Erynnies, les Euménides ; comme la maladie pestilentielle, appelée sacrée, dont Callimaque dit : « C'est par un mensonge que nous l'appelons sacrée » (scol.).

V. 1024. « *Des Macriens* ». Le scoliaste constate l'état d'hostilité permanente où se trouvaient les habitants de Cyzique avec leurs voisins les Macriens, émigrés de l'Eubée (d'où leur nom. Strabon, 382, 6, dit que l'Eubée s'appelait primitivement Macris). Le scoliaste prétend que si Apollonios les appelle Pélasgiens, c'est parce que l'Eubée est voisine du Péloponèse qui s'appelait Pélasgia.

V. 1037. « Deilochos parle aussi de cette bataille ; mais, sur la mort de Cyzicos et l'ensemble de la lutte, il n'est pas d'accord avec Apollonios. Ephoros dit que les Dolions étant Pélasges et se trouvant en hostilité avec les habitants de la Thessalie et de la Magnésie, qui les avaient expulsés de leur territoire, les attaquèrent. C'est à son IXe livre qu'il écrit cela. Apollonios a suivi Deilochos. Mais Callisthénès, au commencement de son Périple, dit que c'est dans des intentions ennemies que les habitants de Cyzique attaquèrent de nuit les Argonautes » (scol.).

V. 1040. « *Téléclès, Mégabrontès...* » — « Apollonios a imaginé ces noms et ne les a pas pris dans l'histoire. Quant à Cyzicos, les uns disent qu'il fut tué par les Dioscures, les autres par Jason » (scol.). — La plupart de ces noms ont d'ailleurs un sens : Téléclès = τῆλε, κλέος, gloire au loin; — Mégabrontès = μεγάλη, βροντή, grand tonnerre; — Sphodris = σφοδρός, impétueux; — Géphyros = γέφυρα, pont... etc.

V. 1061. « *La plaine herbeuse.* » Le scoliaste dit que Deilochos fait mention de cette plaine (il écrit Λειμώνιον avec une majuscule, comme s'il s'agissait non de l'épithète *herbeux*, mais d'un nom propre : *la plaine Leimonienne*), et du tombeau de Cyzicos.

V. 1063. « *Cleité* ». — « Apollonios dit que Cyzicos était nouvellement marié et sans enfants. Euphorion, dans Apollodore (Apollod., *Fragmenta*, tom. Ier, p. 459), qu'il était sur le point de se marier, non à Cléité, fille de Mérops, mais à Larissa, fille de Piasos, laquelle ne souffrit aucun mal, mais fut emmenée par son père. Néanthès, dans ses *Mythiques*, est d'accord avec Apollonios. Deilochos dit de Cleité qu'elle mourut de chagrin. Apollonios dit que Cyzicos mourut sans enfants, Néanthès qu'il avait un fils nommé comme lui » (scol.).

V. 1069. Néanthès et Deilochos, au dire du scoliaste, confirment l'existence à Cyzique de cette source dont les anciens géographes ne disent rien.

V. 1076. « *Les Ioniens,* » c'est-à-dire les Milésiens : Néleus conduisit à Milet une colonie attique; et de Milet, longtemps après, on émigra à Cyzique. Pour Néleus, voir la note du v. 959.

V. 1082. « *La dernière partie de la nuit.* » — « Ils prenaient la dernière portion de sommeil sur la terre de Dolonie, car ils devaient ensuite mettre à la voile » (scol.). C'est le dernier quart, pendant lequel Acastos et Mopsos veillent. Shaw, qui admet la leçon du cod. Laur., λέχος, traduit : *in extremo lecto.*

V. 1086. « *La divinité qui l'envoyait.* » Héra, selon Pindare, dit le scoliaste.

V. 1110. « *Le port Thrace* ». — « Il l'appelle ainsi parce que Cyzique est située aux confins de la Phrygie; la Bythinie touche à la Phrygie, et à droite la Bythinie est Thrace. Ou bien parce que les Thraces ont habité Cyzique » (scol.). C'est ce qui paraît le plus vraisemblable.

V. 1112. « *Les roches Macriades.* » « Les Macrônes sont un peuple du Pont » (scol.). — Ne pas les confondre avec les Macriens (voir v. 1024). — Strabon (470, 9) dit que les Sanniens qui habitent au nord-est du Pont, près de Trapézonte, se nommaient autrefois Macrônes, nom de peuple qui se trouve dans Valérius Flaccus (l. V, v. 152) et dans les poètes géographiques latins (Priscien, *Péri.*, 740, Aviénus, *Descr. Terr.*, 946).

V. 1114. « *L'embouchure du Bosphore.* » — « Le Bosphore, passage étroit de la Propontide, ainsi nommé de ce qu'il fut traversé à la nage par une génisse, Io » (scol.). Il s'agit ici du Bosphore de Thrace.

V. 1115 « *De l'autre côté.* » — « Il ne veut pas dire sur l'autre continent; car la Mysie et l'Aisépos sont en Asie; il veut dire dans l'autre pays, la Troade, où coule l'Aisépos, qui la sépare de la Mysie » (scol.). Sur l'Aisépos, voir la note du v. 940.

V. 1116. « *La ville et la plaine Népéienne d'Adrastéia,* » contrée de la Mysie qui touche, au nord, à l'Hellespont et à l'ouest, à la Propontide (Strabon, 503, 11, sqq.). — « Cette plaine

est voisine de Cyzique : Callimaque en fait mention dans l'*Hécalé*. Denys de Milet dit que c'est une plaine de Mysie ; car le roi de Mysie, Olympos, épousa la fille de Iasos, nommée Népéia, et s'établit dans cette plaine, qui s'appelle maintenant plaine de Népéia. Apollodore dit que cette plaine est en Phrygie (Apollod., *Frag.*, p. 437, tome Ier) » (scol.). La ville d'Adrastéia est ainsi nommée de son fondateur : Callisthénès, d'après Strabon (503, 14), dit qu'Adrastéia prit son nom du roi Adrastos, qui le premier éleva un temple à Némésis. C'était un petit roi de Mysie, fils de Mérops et frère d'Amphios, roi de Troade. — Dans cette légende du temple de Némésis élevé à Adrastéia, on trouve une preuve de la confusion entre Némésis, déesse grecque, et Adrastée, divinité asiatique, originaire de Phrygie, qui s'associe à Némésis et n'est souvent qu'une de ses épithètes. (Decharme, *Myth. grecq.*, liv. Ier, chap. XV.)

V. 1117. « *Un solide cep de vigne.* » — « Euphorion dit que la statue de la mère des dieux est un cep de vigne, parce que la vigne est consacrée à Rhéa » (scol.).

V. 1122. « *Qui sont enracinés,* » ἐρρίζωνται, leçon de Merkel. — Brünck préfère ἐρρίζωντο. « Ἐρρίζωνται tueri quis possit, intelligendo poetam de his arboribus loqui, tamquam sua ætate adhuc vigentibus. » Ou, plus simplement, le poète se met à la place de ses héros, pour qui les chênes étaient les plus hauts de tous ceux enracinés dans la terre, au moment où le sacrifice se célébrait.

V. 1124. « *Couronnés de feuilles de chêne.* » — « C'est naturel ; car, suivant Apollodore, dans son IIIe livre sur les Dieux, le chêne était consacré à Rhéa (Apollod., *Fragm.*, p. 389, tom. Ier). Cela vient de ce qu'il fut utile tout d'abord pour donner à l'homme abri et nourriture » (scol.).

V. 1125. « *La mère du Dindymos.* » — « Cybèle est essentiellement « la déesse montagneuse, » comme on l'appelait, celle qui trône sur les hauts sommets et dans les solitudes impénétrables des forêts. » (Decharme, *Myth. grecq.*, livre II, chap. Ier.)

V. 1126. « *Titias et Cyllénos.* » — « Callistratos, au IIe livre de son histoire d'Héracleia, dit de Titias : C'est un héros du pays que les uns disent fils de Zeus, les autres, l'aîné des fils de Mariandynos, fils de Cimmérios. C'est par lui surtout que ce peuple adresse ses prières aux dieux » (scol.). Pour les Mariandyniens, issus de Mariandynos, voir Apollon., II, 140, et le scoliaste à ce vers.

V. 1129. « *Les Dactyles.* » — « On dit qu'ils étaient six et cinq ; ceux de droite, mâles, ceux de gauche, du sexe féminin. Phérécydès dit que ceux de droite étaient vingt, ceux de gauche, trente-deux. Ils étaient sorciers, savants dans les compositions magiques. D'abord forgerons en fer, ils devinrent mineurs » (scol.). — Le scoliaste ajoute plusieurs étymologies de leur nom, entr'autres celles de Mnaséas, disant que leur père était Dactylos, et leur mère, Idé.

V. 1131. — « *La terre Oaxienne.* » La terre de Crète, ainsi nommée du fleuve crétois, l'Oaxe, mentionné par Virgile (*Ecl.* I, 66) : *Pars Scythiam et rapidum Cretae veniemus Oaxen;* à propos de ce vers, Servius cite ce passage de la traduction des *Argonautiques*, par Varron de l'Atax : *Quos magno Anchiale partus adducta dolore, Et geminis capiens tellurem Oaxida palmis.* — « C'est l'habitude des femmes, dans les douleurs de l'enfantement, de saisir les objets à leur portée, en y cherchant un allégement à leurs souffrances. C'est ainsi que Léto tenait le palmier de Délos » (scol.).

V. 1165. « *Le fleuve Rhyndacos,* » fleuve de Mysie (Strabon, 492, 39). — La Phrygie, qui est en vue du navire *Argo*, est cette partie de la Phrygie qui côtoie la mer et se nomme Phrygie sur l'Hellespont; elle s'étend sur la Propontide jusqu'au fleuve Rhyndacos, et est séparée par la Mysie de la Phrygie proprement dite, qui est située à l'intérieur des terres et se divise en grande et en petite Phrygie.

V. 1165. « *Aigaion.* » On diffère d'opinion sur l'identité de ce personnage. Une scolie dit que c'était un héros mysien; mais les autres reconnaissent en lui ce géant de la mer que Thétis (*Iliade*, I, 396) appelle au secours de Zeus en lutte avec Héra, et qui est souvent identifié avec Briareus. Le scoliaste dit que sa légende a été traitée par Démétrios de Cnide. « Conon, dans son *Héracléide*, dit qu'Aigaion, vaincu par Poseidon, fut jeté à la mer à l'endroit appelé par Apollonios le tombeau d'Aigaion; il le nomme aussi Briareus. Hésiode le dit fils d'Ouranos et de Gaia. Il dit que Briareus, Aigaion et Gyès sont le même personnage. Eumélos, dans sa *Titanomachie*, dit qu'il était fils de Gaia et de Pontos; il habitait la mer et fut allié des Titans. Ion, dans son *Dithyrambe*, dit qu'il était fils de Thalassé et que Thétis le fit venir de la mer pour secourir Zeus; d'autres disent que c'était un monstre marin » (scol.).

V. 1177. « *La terre Cianide,* » territoire d'une ville de la Bythinie, sur la côte, auprès du mont Arganthonéios et de l'embouchure d'un fleuve, appelé Cios, comme la ville. Strabon rappelle que la disparition d'Hylas eut lieu en cet endroit (482, 48).

V. 1184. Le sens de ce vers est éclairci par le scoliaste : « Ils faisaient tourner, ils frottaient les uns contre les autres les morceaux de bois et en faisaient jaillir le feu. Le poète appelle πυρήια ces morceaux de bois, frottés les uns contre les autres pour faire naître le feu; l'un de ces morceaux est à plat, on l'appelle στορεύς (mot que le *Dictionnaire grec* d'Alexandre interprète ainsi : morceau de bois dans lequel on en tourne un autre pour qu'il prenne feu); l'autre a quelque rapport avec une tarière, c'est lui qu'on fait tourner dans le στορεύς. »

V. 1204. « *Avec ses coins.* » — « Les coins qui, placés autour du coursier, assurent le mât. La comparaison est, en tout, convenable et solide; car, il assimile au mât le sapin, à cause de sa belle venue et de sa direction en ligne droite. L'attaque véhémente du héros se compare à la tempête, à cause de sa

force ; aux coins correspondent les mottes de terre qui entourent la racine du sapin » (scol.).

V. 1206. Voici cette fameuse légende d'Hylas, racontée par beaucoup d'auteurs perdus que cite le scoliaste, popularisée par Apollonios et Théocrite (XIII, 45), devenue à Rome, au temps de Virgile, ce qu'on appellerait maintenant une *scie*. « *Cui non dictus Hylas puer ?* » Properce (I, 20) traite à son tour l'histoire d'Hylas et l'imitateur d'Apollonios, Valérius Flaccus ne peut se dispenser d'y revenir (III, 545, sqq.), en même temps que Juvénal (I, 164) y fait allusion : *Aut multum quaesitus Hylas, urnamque secutus*. L'histoire d'Hylas s'acclimate aussi en France où, entr'autres, Parny (*la Journée champêtre*, dans l'édition Lemaire de Properce) et André Chénier (*Eglogue*, XI, p. 59, Ier vol., édit. Lemerre, avec notes de Gabriel de Chénier) la racontent, le premier d'après Properce, le second d'après les Grecs directement imités. L'enlèvement d'Hylas par les Nymphes est le symbole du charme irrésistible et de l'attraction exercée par les eaux profondes sur celui qui, après les avoir longtemps contemplées, finit par s'y précipiter. Mais Hylas n'est pas seulement un enfant victime du charme fatal des eaux : les fêtes asiatiques, célébrées en son honneur, montrent que comme Adonis et Hyacinthe, il est l'image de la fraîche végétation du printemps, si vite flétrie. (Voir Decharme, *Myth, grecq.*, liv. II, chap. II, 2, *les Nymphes*.)

Le scoliaste donne sur Hylas de nombreux renseignements qui montrent combien d'auteurs grecs s'en étaient occupés : « Apollonios dit qu'Hylas était fils de Théiodamas, Hellanicos de Théioménès. Anticléidès, dans ses *Déliaques*, a raconté non qu'Hylas était tombé dans une fontaine, mais que ce fut Hyllos qui devint introuvable [1]. Il y eut beaucoup d'enfants bien-aimés par Héraclès : Hylas, Philoctète, Diomos, Périthoas et Phrix, qui donna son nom à une ville de Libye. Socratès, dans son livre à Eidothéos, dit qu'Hylas était aimé de Polyphémos et non d'Héraclès. Onasos, dans ses *Amazoniques*, au Ier livre, donne à cette histoire une apparence plus vraisemblable, en disant qu'il ne fut pas ravi par les Nymphes, mais qu'ayant été entraîné dans la source il mourut ainsi. »

Le scoliaste raconte plus loin (v. 1211) dans quelles circonstances Héraclès tua Théiodamas : « Le héros se trouvait chez les Dryopes avec son fils Hyllos, qui mourait de faim ; son pédagogue Lichas l'avait abandonné. Héraclès demanda à Théiodamas un peu de nourriture qui lui fut refusée. Héraclès, saisi de colère, lui arracha un de ses bœufs, l'immola et s'en régala. Mais Théiodamas rentra dans sa ville et fit une expédition contre Héraclès ; il le réduisit, dit-on, à une telle extrémité qu'il

1) Ne faudrait-il pas, dans ce passage peu clair écrire ὕλλον sans majuscûle, ce qui veut dire *petit serpent d'eau ?* Il semble qu'Hyllos, fils d'Héraclès et de Déianéira, n'a rien à voir ici. Hylas changé en serpent d'eau, ce serait une simple variante de l'enlèvement traditionnel par les Nymphes.

arma sa femme Déianeira qui, dans ces combats, fut blessée au sein. Cependant, il fut vainqueur et tua Théiodamas dont il prit auprès de lui le fils Hylas. Quant au peuple, à cause de ses habitudes de brigandage, il le fit émigrer tout entier auprès de la ville thessalienne de Trachine, voisine du mont Œta, près des frontières de Phocide. C'était pour que, mêlés à beaucoup d'autres hommes, ils perdissent leurs mœurs de brigands (Strabon, 321, 9 ; 372, 42). Callimaque fait mention de ces faits. Phérécydès, dans son II[e] livre, dit que le fleuve Pénéios, uni à Polydora, fille de Danaos, eut d'elle Dryops de qui ont tiré leur nom les Dryopes qui habitent auprès du fleuve Sperchios. » Au v. 1218, le scoliaste cite une autre tradition : « Les Dryopes sont un peuple injuste, voisin du Parnasse, qu'Héraclès vainquit et transporta en Péloponèse. Ils se nommaient ainsi de Dryops, fils d'Apollon, et de Dia, fille de Lycaon. »

V. 1216. « *Victime de la fatalité.* » Je traduis suivant la correction de Merkel qui a changé en ἄτῃ la leçon ordinaire ἀνίῃ (souffrance) qui blessait le sens de la phrase et la prosodie.

V. 1221. « *Les Sources.* » Le scoliaste ne dit rien de ces sources ; il remarque seulement que le nom commun devient ici un nom propre.

V. 1236. « Théocrite, dans celle de ses Bucoliques qui est intitulée *Hylas*, dit qu'il fut ravi par toutes les Nymphes. Onasos, au I[er] livre des *Amazoniques*, dit qu'Hylas, tomba et s'enfonça dans l'eau. Nicandros, au II[e] livre des *Hétéroïouména* (*Métamorphoses*), dit qu'il fut ravi par toutes les Nymphes ; Apollonios, par une seule.

V. 1248. « *Tel l'Eilatide...* » — « La comparaison est en tout juste et exacte. Le poète assimile Hylas aux moutons bêlants, à cause de sa jeunesse et de la délicatesse de son corps. Il compare Polyphémos à une bête féroce qui a entendu et qui se hâte, à cause de la force naturelle du héros. « La faim le rend ardent » : lui aussi se précipite avec ardeur vers l'enfant. Ces mots : « il ne s'est pas emparé des troupeaux » sont justifiés par l'événement. Car la Nymphe s'est emparée de l'enfant avant l'arrivée de Polyphémos et le secours qu'il aurait porté (scol.) ».

V. 1270. « *Ainsi Heraclès.* » — « La comparaison est exacte en tout. Le poète assimile Héraclès au taureau qui souffre, à cause de l'impétuosité du héros. Le taon qui s'attache à lui, c'est son angoisse à rechercher Hylas ; il en souffre comme d'un taon. « Il abandonne les prairies et les marais » : c'est le navire et la réunion de ses compagnons. « Il ne pense plus aux bergers, ni aux troupeaux ; » car il oublie Jason, chef de l'expédition, et les autres héros. « Tantôt il va sans repos ; » c'est que tantôt il court jusqu'à être fatigué, tantôt il s'arrête. « Il pousse un mugissement ; » c'est que lui aussi criait parfois en appelant Hylas » (scol).

. 1279. « *Le cap Posidéios.* » Cap de la Bithynie méridionale, aujourd'hui Bos-Burun, selon Mannert.

V. 1289. « *Télamon, saisi de colère.* » — « Car, il était l'ami

intime d'Héraclès; il combattit avec lui dans beaucoup d'expéditions, navigua avec lui contre Ilion, guerroya avec lui contre les Amazones et tua Alcyoneus, comme le raconte Pindare (cf. Decharme, *Myth. grecq.*, liv. IV, chap. II, p. 490). Le poète bucolique dit simplement qu'ils étaient amis, « eux qui partageaient toujours en compagnons la même table. » (Théocrite, XIII, 38.)

Apollonios affirme donc qu'Héraclès, s'étant avancé dans les terres à la recherche d'Hylas, fut abandonné aux environs de Cios. Dionysos de Mitylène dit que le héros navigua avec les guerriers jusqu'à Colchos et aida Jason dans toutes les conjonctures concernant Médée. Démaratos dit la même chose; Hérodoros dit au contraire que lui et quelques autres ne suivirent pas l'expédition jusqu'au bout. Hésiode, dans les *Noces de Céyx*[1], dit qu'Héraclès, débarqué en Magnésie pour chercher de l'eau, fut abandonné à l'endroit appelé *Aphetai*, à cause de sa séparation (ἄφεσις) d'avec les héros effectuée en ce lieu (Voir le même mot, à propos des Ἀφέται Ἀργοῦς, I, 591.) Antimachos, dans son poème de *Lydé*, dit qu'Héraclès fut mis à terre, parce que le navire *Argo* était surchargé par le poids du héros. Poséidippos, l'épigrammatiste, et Phérécydès ont suivi Hésiode. Ephoros, dans son livre V, dit qu'il fut laissé, de son plein gré, auprès d'Omphale, reine de Lydie. Suivant une tradition qui lui est particulière, Anticléidès, au II[e] livre des *Déliaques*, dit qu'Hyllos, fils d'Héraclès, étant descendu à terre pour rechercher de l'eau, ne revint plus » (scol.).

V. 1300. « *Les fils du Thrace Boréas.* » — « Héraclès les tua plus tard, les ayant rencontrés dans l'île de Ténos, voisine de Délos. Ainésidamos, dans ses *Téniaques*, dit qu'ils avaient tendu des embûches à leur hôte Héraclès et voulu le tuer » (scol.).

V. 1304. « *Aux funérailles de Pélias.* » — « Apollonios dit qu'Héraclès tua les fils de Boréas, parce qu'ils avaient empêché le navire de revenir en Mysie. Sémos dit que ce fut parce que Héraclès avait été vaincu à la course par les Boréades, Stésimbrotos, à cause des différends qu'ils eurent avec Héraclès, au sujet des présents donnés par Jason aux héros. Nicandros de Colophon, au I[er] livre de ses *Oitaïques* (l'Oitaia, petit pays, cf. Strabon, 372, 44), dit que Boréas fut la cause de leur mort, après les avoir avertis : car Héraclès s'en était retourné passer l'hiver à Cos » (scol.). (cf. Apollod., III, 15, 2.)

V. 1310. « *Glaucos.* » — « Glaucos, fils de Polybos, d'Anthédon, ville de Béotie, pêcheur de profession, un jour qu'il avait pris un grand nombre de poissons, fatigué au milieu de la route, déposa le panier qui les contenait. L'un d'eux, ayant mangé une plante qui donne l'immortalité, revint à la vie. Glaucos aussi, en ayant pris et mangé, devint dieu. Plus tard, parvenu à une

1) Il est à remarquer que l'édition Didot d'Hésiode cite, au fragment n° CLXXXII, à propos de ce poème perdu, un passage d'Athénée, II, p. 49, et ne dit rien de cette note du scoliaste d'Apollonios.

extrême vieillesse, et la supportant mal, il se jeta à la mer et fut honoré comme un dieu marin. C'est de lui, dit-on, que vient le nom du poisson *glaucos* » (scol.). — Strabon (357,53) cite une autre tradition, d'après laquelle Glaucos fut transformé en cétacé. Dans Ovide (*Mét.* XIII, 904, sqq.), Glaucos raconte comment il est devenu dieu de la mer après avoir mangé de l'herbe magique, à l'imitation des poissons qu'il avait pris. Ausone (*Mosell.*, 276 sqq.), reprend et résume le récit d'Ovide. Voir Decharme, *Myth.* grecq. (l. II, chap Ier, p. 298).

V. 1323. « *Les Chalybes*, » peuple de Scythie (Strabon, 470, 30). Le scoliaste dit que Polyphémos mourut en combattant contre eux. C'est la ville de Cios, à l'embouchure du Cios (v. 1177) que Polyphémos devait fonder.

V. 1356. « *Trachine.* » ville de Thessalie (Strabon, 367, 42), au pied du mont Œta.

LE NOYAU DE L'ILIADE

Longtemps avant l'*Iliade,* les aèdes hellènes chantaient les épisodes traditionnels de la guerre de Troie; longtemps après l'époque où prit corps le poème immortel qui relie la mort d'Hector à la colère d'Achille, il n'était encore récité que par fragments décousus. Et cependant il subsiste dans l'*Iliade* une unité plus frappante que dans toute autre épopée; et cependant il est impossible d'attribuer à une collaboration anonyme l'œuvre qui reste toujours comme le modèle, imité, mais non égalé, de ce que peut rêver le génie d'un grand poète.

Ainsi se pose, devant la critique, un double problème qui ne sera pas épuisé de sitôt :

Comment devons-nous concevoir le rôle d'Homère? ou autrement, qu'a-t-il créé, qu'a-t-il emprunté au fonds commun élaboré par ses précurseurs?

D'autre part, comment devons-nous nous représenter son œuvre, telle qu'il a dû la concevoir et l'exécuter? Jusqu'à quel point la suite des vingt-quatre chants qui forment l'*Iliade* actuelle peut-elle être regardée comme une fidèle restitution de celle qu'Homère avait composée?

Je puis sans doute m'abstenir de rappeler les réponses bien connues qui ont été faites à ces questions; je ne me propose en effet ni de soutenir, ni de réfuter des opinions déjà émises; il me faudra bien, à la vérité, en adopter, explicitement ou non, un certain nombre; mais je voudrais surtout développer ici quelques réflexions qui, je l'espère du moins, offriront un peu de nouveauté, quoique je les aie faites depuis déjà bien longtemps [1].

S'il m'est permis d'ailleurs de formuler un jugement général

1) Je dois dire toutefois que la rédaction de ce travail a été provoquée par le très remarquable article qu'a publié M. Maurice Croiset sur le même sujet dans l'*Annuaire de l'association pour le développement des études grecques en France,* année 1884, p. 53.



sur l'ensemble des travaux que je connais, voici ce que je dirai :

Peut-être la critique allemande s'est-elle, consciemment ou non, trop préoccupée des analogies plus ou moins trompeuses que présente la question des origines du poème national d'outre-Rhin, du *Nibelunge-nôt*. Peut-être au contraire la critique française aurait-elle dû s'attacher davantage aux analogies plus vraies que nous offre l'histoire de notre épopée, à nous, de la chanson des preux « qui moururent à Roncevaux ».

Je m'explique : avant le lied des Nibelungen, il y avait des chants fragmentaires très anciens, et s'ils sont perdus, les sagas islandaises nous en ont conservé des imitations qui peuvent nous en donner quelque idée ; mais l'auteur du poème n'a pas eu à créer l'unité de la tradition qu'il a racontée ; il l'a trouvée, sans aucun doute, dans un recueil, déjà ancien lui-même, des chants devenus populaires [1].

Il n'y a rien de semblable, ni pour l'*Iliade*, ni pour la « *Geste que Turoldus declinet* » ; dans l'un et l'autre cas, quels qu'aient été les chants fragmentaires antérieurs, l'unité a été constituée par un poème, dont l'auteur a mis en œuvre les éléments d'une tradition relativement récente.

Le *Nibelunge-nôt* n'est qu'une histoire épique, nullement un poème comparable à l'*Iliade* dans sa composition ; la *Chanson de Roland* s'en rapproche bien davantage ; toutefois elle offre une différence sur laquelle il est essentiel d'insister.

La vérité est que la *Chanson de Roland* est seulement le noyau d'une épopée, et que cette épopée n'a jamais été faite.

Dans ce noyau, comme je l'appelle, il y a bien, d'une part, une unité singulière, aussi forte que celle de l'*Iliade* : d'un autre côté, nous y trouvons déjà une variété remarquable de péripéties généralement heureuses, et qui, comme invention, appartiennent le plus souvent, non pas à la tradition, comme dans le *Nibelunge-nôt*, mais bien au génie personnel du trouvère.

Mais, pour en faire une véritable épopée, il eût fallu qu'au siècle de Dante, la France eût possédé un grand poète, aussi heureux dans ses inventions que maître de son style ; alors notre langue eût été fixée quatre ou cinq siècles plus tôt. Au lieu de cela, la *Chanson de Roland* a bien été reprise, copiée, modifiée comme langage, développée dans son texte, allongée

1) On sait que Charlemagne avait déjà fait faire un pareil recueil ; l'existence d'un second, plus récent, est suffisamment attestée par la *Nibelungen-Klage*.

par de nouveaux épisodes; mais ce travail, qui aurait dû nous donner une *Iliade*, n'a abouti qu'au *Roman de Roncevaux*, c'est-à-dire à une œuvre bien inférieure, à tous égards, au poème original.

Néanmoins cet exemple doit porter son enseignement, et si, cette fois, l'analogie n'est pas un guide trompeur, il semble que l'on aie, pour les origines du poème actuel de l'*Iliade*, à supposer et à distinguer quatre périodes successives :

1° L'âge des aèdes et des chants isolés, pendant lequel se constitue la tradition qui permettra la conception d'un plan d'ensemble ;

2° La composition d'un noyau primitif, relativement court, et dont les divers chants se transmettent, plus ou moins remaniés, par des rhapsodes;

3° L'intervention, après plusieurs générations, peut-être plusieurs siècles, d'un grand génie qui conserve la plus grande partie de l'œuvre de son précurseur, mais la fait sienne, par sa langue, par son style, enfin par les nombreux développements dont il l'enrichit ;

4° A partir de ce moment, la langue épique de la Grèce est fixée, et cela pour toujours ; mais le rôle des rhapsodes continue; l'*Iliade* n'est pas encore formée; elle se trouvera même singulièrement accrue par l'interpolation de morceaux dus, soit à des poètes postérieurs, soit à Homère lui-même, mais alors provenant de chants absolument étrangers au thème primitif et consacrés à d'autres épisodes de la guerre de Troie. C'est en effet seulement par ces interpolations, habilement raccordées d'ailleurs en général par les diascevastes, que l'on peut expliquer les incohérences et les contradictions que nous offre le poème actuel et que l'on ne doit certainement pas imputer à son auteur.

J'ajoute deux remarques essentielles.

Si, ce que je pense, Homère a remanié comme langue ce qu'il a conservé du noyau primitif, et si, après lui, la langue a été fixée, on comprend que l'on ne puisse tenter que des efforts infructueux pour distinguer, au point de vue philologique, les morceaux les plus anciens de l'*Iliade* des parties plus récentes; depuis l'œuvre des critiques alexandrins, on peut dire que la question est devenue à peu près exclusivement littéraire.

D'un autre côté, il me semble oiseux de discuter si le noyau primitif ou même l'*Iliade* d'Homère ont été ou non composés d'un

seul jet; j'insiste surtout sur ce point que, particulièrement pour le noyau primitif, la conception a dû être, de prime abord, parfaitement nette, et l'exécution absolument exempte de contradictions, de même que pour la *Chanson de Roland* [1]; mais rien n'empêche que l'auteur en ait chanté, comme aède, des morceaux détachés, avant d'avoir achevé son poème, ou même de l'avoir très avancé; nos poètes modernes font bien des lectures dans les mêmes conditions.

Mais, pourra-t-on me dire, même en admettant avec vous que l'*Iliade* soit due en réalité à deux poètes successifs, pourquoi attribuer le rôle le plus important au second? pourquoi appeler Homère celui-là plutôt que le premier? Que le grand poète soit incontestablement celui qui a fixé la langue, rien n'établit que ce n'est point celui de votre seconde période, mais celui de la troisième. Le génie d'invention dont le premier a fait preuve en tout cas, n'a-t il pas pu s'unir au génie de la langue? N'est il pas possible que le second poète, celui qui a développé le noyau primitif, celui qui a amené l'*Iliade* à peu près à sa forme actuelle, ait eu seulement assez de talent pour faire préférer sa réédition plus riche à l'œuvre plus simple de son précurseur? les raisons ou comparaisons invoquées sont-elles bien suffisantes pour lui décerner la palme du génie épique?

Si ces objections sont valables, nous retomberions à très peu près sur le système de Grote; je devrais donc les combattre d'autant plus sérieusement que, si mes vues ont quelque originalité, c'est précisément par la distinction de deux stades de formation dont le second serait littérairement le plus important. Malheureusement, la question n'est guère de celles qui se prêtent à une démonstration effective; elle se tranchera plutôt d'après le sentiment intime, qu'il est peut-être aussi difficile d'exposer que de faire partager.

Je me contenterai donc d'appeler l'attention sur la différence générale d'allure qu'offrent les chants I et VIII avec l'ensemble du reste de l'*Iliade*. Ces deux chants représentent pour moi, non pas le noyau primitif tout entier, mais la partie du début qui en a le moins été modifiée et remaniée. Leur analogie est incontestable; la rapidité du récit (*semper ad eventum festinans*), l'absence des épisodes pittoresques et des comparaisons

1) Il convient d'observer que nous n'avons certainement pas cette chanson sous sa forme primitive, et que dans le texte actuel il s'est glissé plusieurs incohérences.



épiques[1], décèlent une même main; l'art est déjà très remarquable, mais on ne trouve là aucun de ces magnifiques mouvements, de ces morceaux de poignante éloquence qui assurent l'immortalité d'Homère.

S'il m'est permis de faire un choix, de dire où le génie du grand poète me frappe le plus puissamment, où le sublime me paraît atteint sur les deux cordes extrêmes de la lyre, j'indiquerai d'une part l'entrevue de Priam et d'Achille, de l'autre, au chant XV, l'intervention d'Apollon avec l'égide pour mettre les Grecs en fuite, et renverser les remparts du camp.

Ce sont de tels morceaux qui sont la preuve la plus convaincante de l'existence d'un Homère; ce ne sont pas là de ces rencontres, parfois si heureuses, que peut faire la muse naïve des chants primitifs; nous sommes en face de l'art le plus consommé, de celui qui sert un génie conscient de sa puissance et sachant au mieux ménager ses effets pour obtenir la suprême émotion.

Or aucun des deux morceaux que j'ai cités, pas plus que ceux que l'on pourrait mettre en parallèle avec eux, ne peut être regardé comme appartenant au noyau primitif de l'*Iliade*. Si donc nous avons le droit de les attribuer à un même poète, et d'appeler ce poète Homère, il sera l'auteur de la recension que nous admettons; ce n'est pas d'ailleurs diminuer sa gloire que de lui retirer l'invention du sujet, car, avant tout, c'est l'exécution qui a assuré l'immortalité du poème.

Il me resterait à faire l'application de mes conjectures sur la formation de l'*Iliade*, et à montrer quelles sont les parties qui constituaient le noyau primitif. Mais je dois d'autant plus récuser le complet achèvement de cette tâche qu'ainsi que je l'ai déjà fait pressentir, si Homère paraît avoir très sensiblement respecté le début du poème antérieur, il l'a d'autant plus remanié qu'il s'approchait du terme; ce n'est pas, au reste, une des moindres preuves de son génie que d'avoir discerné sur quelles parties il fallait concentrer ses efforts et par quelles inventions nouvelles il convenait de réveiller l'intérêt de l'auditeur, à mesure que se déroulaient devant lui les scènes traditionnelles de l'épopée. Mais il en résulte pour nous que ce noyau primitif que nous recherchons, après s'être tout d'abord montré très reconnaissable, s'altère successivement jusqu'à ce qu'enfin on puisse à peine en

1) Aucune dans le chant I, trois seulement, mais sans importance aucune, et probablement interpolées dans le chant VIII.

discerner les traces, à moins de recourir à des combinaisons arbitraires.

Je ne puis donc me proposer qu'une esquisse d'ensemble, où je chercherai d'ailleurs à proportionner les développements à la probabilité et à l'importance des conclusions.

Je crois cependant inutile d'insister longuement sur la convenance d'écarter du noyau primitif la série des chants II à VII. J'essaierai de montrer plus loin comment s'est formée cette série qui ne me paraît pas davantage appartenir à la véritable *Iliade* d'Homère, quoique certains morceaux puissent en être attribués au poète immortel.

A la fin du chant I, Zeus a fait une promesse; elle doit s'accomplir, il ne peut rester neutre pendant toute une journée de bataille, et la laisser se terminer en réalité à l'avantage des Grecs. L'unité de l'œuvre exige donc impérieusement que l'on passe au chant VIII.

Toutefois pour la liaison avec la chant de la *Colère*, je voudrais conserver, comme faisant partie du cadre primitif, les quarante-sept premiers vers du chant II, qui se lient d'ailleurs très naturellement à la fin du chant I.

Le poète a, en fait, supposé que la retraite d'Achille sous sa tente n'a pas interrompu les combats; néanmoins, dans sa pensée comme dans celle de ses auditeurs, pendant les douze jours qui ont suivi l'enlèvement de Briséis, il ne devait y avoir eu que des escarmouches sans intérêt majeur. Il fallait donc expliquer comment les Grecs vont engager une action générale; de là l'invention du Songe envoyé par Zeus à Atride, invention si maladroitement rattachée, dans le chant II, à la proposition de départ faite par Agamemnon.

Persuadé qu'il doit prendre Ilion ce jour-là même, Atride se lève et s'en va par les nefs des Achéens vêtus de bronze. C'est le moment ou l'aurore se lève [1], mais le poète en a dit assez, il n'a pas besoin de nous détailler comment le chef de l'armée va s'y prendre pour une action aussi simple que celle de la rassembler; il nous transporte dans l'Olympe au conseil des dieux, où Zeus annonce sa volonté, ce qui est bien la première chose qu'il ait à faire après la détermination qu'il a prise.

La bataille engagée, les sinistres éclats de la foudre épouvan-

1) II, 48 : 'Ηὼς μέν ῥα θεὰ προσεβήσατο μακρὸν "Ολυμπον.
III, 1 :'Ηὼς μὲν κροκόπεπλος ἐκίδνατο πᾶσαν ἐπ' αἶαν.

tent les plus vaillants Grecs; si Diomède soutient la lutte, c'est qu'il n'a pas le cœur d'abandonner Nestor en détresse; Agamemnon obtient cependant du dieu irrité un favorable augure qui ranime les Achéens; mais c'est pour peu de temps et la victoire se déclare sans conteste pour les Troyens; ils couchent sur le champ de bataille et se préparent à assaillir, dès le lendemain, les retranchements ennemis [1].

Nous passons au chant IX (la députation auprès d'Achille), où la narration garde encore le même caractère que dans I et VIII, tandis que les longs discours qui en font l'objet principal, nous présentent, à vrai dire, un genre particulier dont on trouverait difficilement dans toute l'*Iliade* un autre spécimen que le discours de Nestor à Patrocle au chant XI.

Agamemnon est tombé dans le désespoir et ne sait que proposer la fuite; Diomède s'y oppose et Nestor fait adopter le parti de recourir à Achille; les trois envoyés ne réussiront point, mais leur tentative est loin d'être inutile pour la marche de l'œuvre : répondant à Ulysse, le fils de Pélée declare qu'il partira dès le lendemain; à Phénix, il dit qu'il en délibérera; à Ajax seulement, qui a su le piquer au vif, il avoue le fond de sa pensée : jamais il n'a voulu s'en aller; ce qu'il désire, c'est de voir Hector forcer le camp, c'est de contempler de ses yeux le désastre des Achéens; quand lui-même sera menacé, il interviendra pour son compte.

Les députés retournent annoncer l'insuccès de leur démarche; Diomède, fidèle à son rôle optimiste, déclare qu'on se passera bien d'Achille; mais il demande à Agamemnon de payer de sa personne, ce qui prépare l'ouverture du chant XI (la *Vaillance d'Agamemnon*). Quant à la *Dolonie* (ch. X) de même que la série II à VII, c'est un épisode, étranger aussi bien à l'*Iliade* d'Homère qu'au noyau primitif [2].

Nous avons vu, jusqu'à présent, se dérouler les premières scènes d'un plan fortement conçu; la dispute, origine de tant

1) Je considère comme interpolés par Homère : les vers 302-311, ὁ δ' ἀμύμονα Γοργυθίωνα... 'Αλλ' ὅγε καὶ τόθ' ἅμαρτε, à cause de la comparaison qu'ils contiennent, et qui me paraît comme une marque du grand poète; pour la même raison, les vers 337-342, et aussi à la fin, 553-563.

2) Sont à retrancher du chant IX : (les vers 32-39, allusion inutile au ch. IV, 65-102, préparation pour la *Dolonie*, lesquels créent d'ailleurs la difficulté du double repas pour les députés : pour cette dernière raison aussi, 171-172 et 174-181; à cause de l'allusion à la construction du retranchement des Grecs, les vers 343-355. Toutes ces interpolations sont postérieures à Homère; quant à ce qu'il peut avoir ajouté dans ce chant, je ne noterai que la comparaison 4-8.



de maux, la promesse de Zeus à la mère d'Achille, le premier accomplissement de cette promesse, et dans le répit que la nuit laisse aux Grecs, les inutiles supplications au fils de Pélée.

C'est à partir de ce moment que le fil que nous suivons ne se discerne plus avec la même facilité, qu'il disparait plus ou moins sous les divers épisodes accumulés par Homère, et sous les nouvelles péripéties qu'il introduit.

L'allure générale du poème subit un changement marqué; le ton s'élève, la richesse des descriptions, l'abondance des comparaisons, la multiplicité des faits de détail, contrastent sensiblement avec la simplicité relative du récit dans les chants I, VIII et IX. C'est donc là qu'Homère a commencé à remanier le fonds du noyau primitif, et c'est là aussi que les rhapsodes subséquents ont pu le plus facilement faire, à sa suite, de nouvelles additions de détail.

Toutefois, pour les six chants XI à XVI, on peut encore retrouver les grandes lignes du thème originaire : (ch. XI), les principaux chefs grecs sont blessés et mis hors de combat; l'envoi de Patrocle auprès de Nestor prépare l'intervention ultérieure du compagnon d'Achille; sa rencontre avec Eurypyle prolonge l'action; (ch. XII), après un combat héroïque, Hector force le camp; (ch. XV, 390-746 et ch. XVI), pendant qu'Ajax défend les vaisseaux, Patrocle implore Achille; il arrive à temps au secours avec les Myrmidons, met les Troyens en déroute, mais est tué par Hector.

On voit que j'attribue à Homère l'importante péripétie (ch. XIII à XV, 389), qui comprend l'intervention de Poseidon, la ruse de Héra, le réveil de Zeus, et le retour offensif des Troyens sous la conduite d'Apollon; si le précurseur avait fait entrer dans son cadre une pareille conception, il n'aurait certainement pas envoyé d'aussi bonne heure Patrocle auprès de Nestor.

Je retrancherais en outre du noyau primitif, au moins les passages suivants : ch. XI, 348 à 368, Hector ne doit pas ainsi reculer devant Diomède; 422, 542 et 543, peut-être 668, οὐ γὰρ ἐμὴ ἴς, à 768, ἄνδρασιν, dans le discours de Nestor à Patrocle [1]; ch. XII, 40 à 196, la descente des chars sur le conseil de Polydamas et l'épisode d'Asios, intercalés avant le commencement réel de l'assaut, qui suit seulement l'augure de

1) Ce très intéressant récit des guerres de la jeunesse de Nestor a pu être emprunté à un autre poème.



l'aigle et du serpent; 336, 350, 371, 372, 374, 378 à 396, 400 à 403, Teucros, blessé la veille, ne doit pas prendre part au combat; ch. XV, 408-591, pour la même raison et parce que ces vers allongent inutilement l'action à un moment critique; 610 à 622, 667 à 674, intervention d'Athéné en dehors de la volonté de Zeus; ch. XVI, 168 à 199, dénombrement des chefs Myrmidons; 297 à 363, 369 à 371, allongements inutiles; 431 à 461, entretien de Zeus et de Héra au sujet de Sarpédon: Zeus est sur l'Ida, Héra est restée dans l'Olympe; 509 à 531, allusion à la blessure de Glaucos par Teucros dans la même journée; 603 à 632, entretien de Mérion et de Patrocle, qui ne paraît guère homérique; 706 à 786, le très bel épisode de la mort de Cébrion, intercalé entre deux vers identiques.

Toutes ces additions peuvent, au reste, n'être pas d'Homère; il convient de remarquer en outre qne la grande péripétie qu'il a introduite dans le combat a été assez maladroitement allongée par diverses interpolations ultérieures, particulièrement vers le commencement du ch. XIII.

Il me semble, en tout cas, qu'en débarrassant le récit des diverses additions que j'ai signalées, on lui rendrait la rapidité relative qu'il devait présenter dans le noyau originaire, tout en lui conservant le ton général que lui a donné Homère.

Mais pour les derniers chants du poème, ainsi que je l'ai déjà indiqué, si l'on veut opérer les mêmes simplifications, on ne le peut guère qu'en recourant à des conjectures passablement arbitraires, et le raccord des parties à conserver ne peut même plus se faire d'une façon satisfaisante. Je ne proposerai donc quelques hypothèses que pour mémoire et pour mieux faire comprendre quel a pu être, à mon sens, le travail d'Homère dans cette partie du poème.

Le noyau primitif devait évidemment comprendre: le combat autour du corps de Patrocle (ch. XVII et XVIII) [1], la réconciliation d'Achille et d'Agamemnon (ch. XIX) [2], enfin la dernière bataille et la mort d'Hector (ch. XX à XXII), tandis que les funérailles de

1) J'indiquerais comme à retrancher dans ce chant XVII les vers suivants 18 à 42, 53 à 69, 97 à 105, 130-131, 189 à 191, 344 à 365, 370 à 399, 426 à 592, 612 à 616, 634 à 639, 657 à 667, 709 à 711; dans le chant XVIII: 39 à 49, 63 à 148, raccorder ce dernier avec 65, 181 à 201, 215, 216, 356 à 617.

2) Je retrancherais: du chant XIX, les vers 3 à 39, 65, 66, 95 à 136, 221 à 224, 379 à 424; du chant XX, 4 à 75, 79 à 352, 388 à 393; du chant XXI, 34 à 208, 228 à 514, 518 à 525; du chant XXII, 47 à 55.



Patrocle et la rançon d'Hector (ch. XXIII à XXIV) doivent sans doute être écartées.

Peut-être n'y a-t-il pas grande difficulté à mettre également de côté, dans le récit à conserver, tout ce qui se rapporte à la nouvelle armure fabriquée par Héphaistos pour le fils de Pélée [1], aussi bien que de nombreux épisodes de détail qui allongent cette dernière partie du poème; mais il y a deux points saillants pour lesquels Homère semble avoir substitué ses inventions à celles de son précurseur.

Ainsi l'intervention d'Athéné, pour décider la panique des Troyens à la seule apparition d'Achille sur le rempart, est un élément essentiel de l'un des plus beaux morceaux de l'*Iliade*; on ne peut la supprimer sans supprimer en même temps tout ce morceau, que l'on ne saurait comment remplacer. Cependant cette intervention entraîne une incohérence sensible dans le récit.

Zeus paraît décidé à maintenir l'avantage aux Troyens jusqu'à la fin de la journée; c'est donc Héra qui, en cachette de Zeus et des autres dieux, envoie Iris pour faire sortir Achille de sa torpeur; on ne voit donc pas comment Athéné arrive à son tour avec l'égide, sans se soucier de la volonté de son père.

De même, dans l'assemblée olympique du ch. XX, dans la bataille des dieux du chant XXI, on sera sans doute porté à reconnaître des inventions propres à Homère; cependant, son précurseur avait dû, lui aussi, décrire à sa façon l'attitude de Zeus et le rôle des autres dieux dans cette journée suprême; mais à son récit quelqu'il ait été, Homère a substitué le sien, et nous ne pouvons plus même soupçonner les éléments correspondants du poème originaire.

Ainsi, tandis que l'*Odyssée* semblerait plutôt formée par la fusion de trois ou quatre poèmes distincts, l'*Iliade* nous apparaît comme le développement et le remaniement, plus ou moins complet dans la dernière partie, d'un poème unique, conçu et exécuté avant Homère, et dont l'étendue aurait été de cinq à six mille vers seulement, ce qui ne soulève aucune difficulté relativement à la composition. Toutefois, l'*Iliade* telle qu'Homère l'avait refaite, était encore sensiblement plus courte

1) Toute cette invention, d'ailleurs très naturelle, semble en contradiction avec ce que dit Thétis, XVIII, 63 : οὐδέ τί οἱ δύναμαι χραισμῆσαι ἰοῦσα. D'autr part, la façon dont elle est introduite (187-195) diminue quelque peu le héros grec.



que le poème actuel, si l'on y a depuis ajouté six chants, II à VII et X.

Il me reste à expliquer comment je conçois la formation du premier groupe de ces chants surajoutés.

Ils m'apparaissent comme une marqueterie composée de morceaux, dont certains peuvent bien être dus à Homère lui-même, mais qui, loin d'avoir jamais fait partie, ni de son *Iliade*, ni du noyau primitif, se rapportent à au moins trois épisodes bien distincts et de date très différente dans la guerre sous Ilion.

Nous pouvons, sans inconvénient, en discutant l'origine de ces divers morceaux, faire abstraction des très rares allusions qu'ils peuvent contenir à la colère d'Achille; ce sont, sans aucun doute, des interpolations de diascevastes; il est clair cependant que, dans aucun des fragments que nous trouvons réunis ici, le fils de Pélée ne devait figurer originairement; car, alors l'idée de rattacher ces fragments au poème de la *Colère*, ne serait sans doute venue à l'esprit de personne; les épisodes dont ils proviennent se rapportent donc, soit à une époque où Achille était supposé absent du camp, soit aux temps postérieurs à sa mort.

Ce dernier cas se présente pour les vers 48-359 du ch. II. L'époque en est parfaitement précisée : on est à la dixième année de la guerre. C'est au reste d'après ce passage bien connu que, depuis le VI[e] siècle, s'est introduite la croyance que les événements de l'*Iliade* se déroulent l'année même où Troie succombera. Mais cette croyance est certainement contraire, soit à la tradition homérique, soit à celle du cycle épique; toutes deux font en effet suivre la mort d'Hector de nombreuses péripéties, tandis que la période antérieure est loin d'en présenter un nombre comparable.

La légende primitive supposait donc que le drame de l'*Iliade* se déroulait pendant une des premières années de la guerre; l'épisode de l'*Epreuve* nous apparaît au contraire comme provenant du début d'un poème sur la prise d'Ilion.

Comment cet épisode y était-il amené ? c'est ce qu'il est difficile de reconnaître; actuellement, avec le raccord qui la rattache au songe, l'*Epreuve* n'est nullement justifiée; Agamemnon, alors qu'il espère s'emparer de Troie le jour même, vient, on ne sait pourquoi, proposer aux Grecs de s'en aller, et il le fait en des termes empruntés au ch. IX; sa conduite et son langage, dans tout cet épisode, demeurent incompréhen-

sibles; il faut que le fragment ait été singulièrement démarqué.

Il semble pourtant que, comme sujet, il représente une tradition ancienne; on la retrouve en effet dans le cadre des *Vers Cypriens*; seulement c'est Achille, non Ulysse, qui y retient l'armée; l'événement y est donc supposé se passer beaucoup plus tôt.

En reprenant le même thème, l'auteur du fragment devait avoir en vue des circonstances antérieures, et une suite ultérieure que nous ne pouvons reconnaître; peut-être s'agissait-il seulement de préparer l'embarquement fictif pour Ténédos et d'éviter qu'une partie au moins de l'armée ne voulût profiter de cette occasion pour retourner en Grèce.

Quoiqu'il en soit, le personnage de Thersite et les vers bien connus 204-205 paraissent indiquer une époque de rédaction déjà assez éloignée des temps héroïques; ils accusent les premiers mouvements d'une démocratie contre laquelle se prononce naturellement l'aède, commensal des rois issus de Zeus.

Le *Dénombrement* (auquel on peut rattacher les vers précédents depuis II, 360), n'a évidemment aucune place à priori dans l'ordre historique des événements; cependant le langage d'Iris sous les traits de Polite (798-801) [1], n'est compréhensible que s'il s'agit de la première fois où les Grecs s'avancent dans la plaine contre Ilion. Nous sommes donc transportés tout au début de la guerre; le dénombrement précédait naturellement une suite racontant les premiers combats qui suivent le débarquement.

Mais comment Achille n'est-il pas présent? C'est que, pour cette suite, le poète avait sans doute adopté une vieille tradition, que l'on retrouve encore dans le cadre des *Vers Cypriens* : Achille aurait été convoqué en retard et se serait, à cette occasion, vivement plaint d'Agamemnon; à la vérité, le même poète [2]

1) « Certes, j'ai déjà souvent pris part aux batailles des guerriers, mais jamais je n'ai vu d'armée aussi forte et aussi nombreuse. »

2) Cet auteur, autant que nous pouvons en juger, ne semble guère avoir fait preuve d'invention poétique; il a plutôt cousu ensemble les chants primitifs qui se rapportaient aux premiers temps de la guerre, et a plutôt rédigé une chronique versifiée qu'un véritable poème épique.

D'après la tradition qu'il suivait, Achille serait bien parti d'Aulis avec les autres chefs; seulement ils abordent alors, non pas devant Troie, mais devant Teuthranie, dont ils s'emparent et où Achille blesse Télèphe; après son rembarquement, l'armée est rejetée par les vents sur les côtes d'Europe; c'est alors qu'Achille, séparé du reste de la flotte, s'empare de Scyros, où Télèphe



suppose néanmoins qu'Achille a pu arriver le jour même du débarquement, et qu'après la mort de Protésilas, c'est lui qui, en tuant Cycnos, fils de Poseidon, a assuré l'établissement de l'armée sur le sol de la Troade; mais on peut seulement conclure de là que l'auteur des *Vers Cypriens* avait essayé de concilier deux traditions différentes, et la seconde de ces traditions paraît une invention relativement récente.

Si dès lors nous admettons qu'Achille ne soit arrivé devant Ilion qu'après les premiers combats, les chants III et VI s'expliquent comme une suite naturelle du *Dénombrement*. Evidemment, toutes les circonstances y indiquent bien encore que c'est la première fois que les Grecs arrivent en vue des remparts de Troie. On ne comprend pas autrement que Priam se fasse nommer par Hélène les principaux chefs, ni comment Hélène ignore encore si ses deux frères sont ou non dans l'armée achéenne.

De même, à cette date, le combat singulier de Pâris [1] et de Ménélas est une invention toute naturelle; elle serait bien étrange, au contraire, si la guerre durait depuis déjà longtemps.

En arrivant au ch. V, la *Vaillance de Diomède*, nous voyons disparaître, comme l'a très bien fait remarquer M. Maurice Croiset, les marques qui indiquent une époque déterminée de la guerre d'Ilion; il y a là un morceau tout à fait isolé, dont le but paraît être plutôt de mettre en relief un des principaux héros grecs, que de raconter un événement faisant partie d'une suite légendaire précise. Achille n'est pas là, et Hector vit encore; c'est tout ce que l'on peut dire, mais le fils de Pélée peut être occupé à une expédition maritime ou autre. Toutefois si l'on étudie ce chant avec plus d'attention, on peut y distinguer deux parties dont la seconde est comme une suite de la première, mais peut lui être sensiblement postérieure. Le thème primitif (1 à 375), semble avoir concerné seulement Énée et Diomède, et c'est peut-être comme réplique à ce thème qu'a été composé l'épisode du combat entre Achille et Énée au ch. XX.

vient le trouver, pendant que les autres Grecs recommencent l'expédition.
Notre poète fait aussi épouser Déidamie par Achille après la prise de Scyros; mais si cette prise appartient à la tradition homérique, et si l'auteur du noyau primitif semble supposer qu'Achille fait élever son fils dans l'île dont il s'est emparé, le personnage de Déidamie est d'une invention postérieure, et l'auteur des *Vers Cypriens* n'a pas tenu compte de l'âge à admettre pour Néoptolème, lors de la prise de Troie.

1) Il est à peine utile de faire remarquer que, dans la véritable *Iliade*, Pâris ne combat jamais que comme archer.



En tout cas, dans cette première partie du ch. V, Énée joue le premier rôle parmi les Troyens; Hector n'apparait que pour encourir les reproches de Sarpédon, dans un passage qui a tout l'air d'un raccord avec la seconde partie. L'auteur de ce premier morceau pouvait donc supposer un combat postérieur à la mort d'Hector et à celle d'Achille. Dans la fin du chant (576-909), nous voyons, au contraire, Hector reprendre son rôle de l'*Iliade* tandis qu'Énée disparait.

Malgré l'incohérence qui résulte de la juxtaposition de deux parties conçues sur un plan différent, ce chant n'en est pas moins certainement un des plus beaux de l'*Iliade*; ne serait-il pas possible que là encore, Homère ait repris et développé un épisode particulier de la guerre de Troie déjà chanté par son précurseur?

Le chant VI nous reporte décidément à une époque des premières années de la guerre, mais bien après la première marche des Grecs sur Ilion. Déjà, comme le dit Andromaque à Hector, les plus vaillants Grecs ont trois fois essayé de surprendre le point faible de la ville; mais il est très singulier qu'en les énumérant, Andromaque ne nomme pas Achille : et cependant, il a déjà saccagé sa patrie et tué son père.

Il semble bien, d'après cela, que dans la légende primitive, Achille n'avait guère, avant la mort de Patrocle, figuré dans les combats devant Ilion, qu'en tout cas, il avait eu rarement l'occasion de se mesurer déjà avec Hector. Arrivé après les autres chefs, il a surtout été occupé aux expéditions contre les cités voisines; c'est ainsi, au reste, qu'il définit son rôle (IX, 328-329).

L'entretien d'Andromaque et d'Hector est un de ces morceaux qui portent la marque d'Homère; mais on doit avouer qu'il est singulièrement amené, que le prétexte qui fait rentrer Hector dans Ilion, alors que les Troyens ont le plus besoin de lui, est une invention bien malheureuse.

Je ne puis l'attribuer qu'à un rhapsode qui aura placé dans un nouveau cadre, avec quelques autres morceaux traditionnels, par exemple la rencontre de Glaucos et de Diomède, un fragment justement célèbre, mais composé pour des circonstances toutes différentes, comme pour une sortie méditée par Hector contre les Grecs.

Le même rhapsode peut avoir, dans les mêmes conditions, composé le ch. VII; ce chant offre bien un thème probablement ancien, le combat singulier d'Hector contre Ajax, combat qu



pouvait d'ailleurs terminer la bataille dans le poème auquel appartenaient les chants III et IV; mais, à côté, nous trouvons des parties dont la récente invention est trop bien reconnue pour qu'il soit besoin d'insister [1].

J'arrête donc ici la discussion que j'ai entreprise; je ne me dissimule pas à quel point elle est incomplète; mon excuse sera de répéter que le problème des origines de l'*Iliade* est trop complexe et trop obscur pour qu'un seul puisse espérer d'épuiser la question. Si j'ai pu émettre quelque idée qui permette de réaliser un progrès ultérieur, mon ambition sera satisfaite.

Paul TANNERY.

1) Pour la trêve relative à l'enterrement des morts, voir l'article de M. Weil dans la *Revue de Philologie*, 1885, livre III.

Quant à la construction du rempart, si l'invention est ancienne, elle doit se rapporter au début de la guerre; mais elle semble être conçue seulement en vue de préparer le récit des combats auxquels donnera lieu son assaut par les Troyens.

OBSERVATIONS
SUR LE RÉGIME MATRIMONIAL
AU TEMPS D'HOMÈRE

Aux temps homériques le mariage est régi par le système patriarcal. Ce mot désigne tout un ensemble de coutumes qu'on rencontre dans la Grèce héroïque, dans l'Inde et ailleurs, surtout en Palestine. Les patriarches bibliques qui donnent leur nom à l'institution, achètent leur femme, peuvent en avoir plusieurs, et gouvernent leur famille à titre de propriétaires. Leurs épouses pourtant sont honorées. C'est ainsi qu'Abraham vit avec Sara, et en somme, Hector agit à peu près de même avec Andromaque, Ulysse avec Pénélope ; le pays diffère, mais les coutumes sont analogues. Quoique un peu altéré, le régime patriarcal est tout-puissant.

I

Son influence apparait d'abord dans les unions irrégulières. Le concubinage est très fréquent à l'époque homérique, et tout à fait avoué. Chryséis vit avec Agamemnon, Briséis avec Achille ; et quand elle est enlevée à son maître, Diomède la remplace immédiatement[1]. L'homme se regardant comme supérieur, impose son amour à sa concubine (παλλακίς) et la traite comme un objet de trafic. Achille énumère sans distinction : l'or, le rouge airain, les femmes à la belle ceinture et le fer blanchâtre[2], On achète des captives[3], on les offre comme prix d'une lutte[4],

1) *Il.*, IX, 665.
2) *Il.*, 365, Cf. *Il.*, XXIII, 260.
3) *Od.*, I, 430.
4) *Il.*, XXIII, 263.

comme gage d'une réconciliation [1]. C'est un cadeau qu'on fait à un ami, et Achille ne souffre pas que Patrocle reste sans maîtresse [2]. Nous connaissons leur valeur qui varie suivant leurs mérites et le nombre de leurs enfants. Euryclée a été payée vingt bœufs [3]; une femme, en ajoutant au lot un trépied de vingt-deux mesures, vaut un peu plus qu'une jument indomptée de six ans [4]; et parmi les esclaves que mentionnent les deux poèmes, les hommes sont en minorité, probablement parce qu'on les massacrait dans le sac des villes.

Les femmes, au contraire, étaient conservées pour la servitude. Hector fait à Andromaque un tableau de sa condition future qui convient à presque toutes les concubines [5]; traînées par les cheveux après le massacre de toute leur famille, elles sont enfermées dans la maison de leur maître, servent à ses plaisirs, travaillent pour lui, puisent l'eau et tissent la toile.

Elles peuvent pourtant s'élever au-dessus de cet état misérable. Agamemnon dit qu'il préfère Chryséis à Clytemnestre, « attendu qu'elle ne lui est inférieure ni en beauté, ni en grâce, ni en esprit, ni en adresse dans les travaux [6] ». L'exemple de Briséis et d'Achille est peut-être encore plus frappant. Le héros donne à sa maîtresse le nom d'épouse (ἄλοχος) et il déplore sa perte en termes émus : « Parmi les hommes à la voix articulée, les Atrides sont-ils les seuls à chérir leurs femmes? Non, tout homme bon et sensé aime la sienne et en prend soin, aussi j'aimais de tout mon cœur cette jeune fille, bien que je l'eusse acquise à la pointe de l'épée [7]. »

Il existe encore dans la société homérique d'autres unions irrégulières. Il s'en produit, par exemple, quand une jeune fille de bonne famille et libre s'abandonne volontairement à un homme Mais ces amours ne sont pas considérées comme légitimes. Elles s'accomplissent en secret (λάθρη) et paraissent d'ailleurs assez rares. D'habitude le séducteur est un dieu, Neptune, Mars, ou surtout Jupiter; mais sans doute ils n'avaient pas le privilège de ces sortes d'aventures, et notamment une courte histoire que nous raconte le vieux poète, présente un caractère de réalisme

1) *Il.*, IX, 128.
2) *Il.*, IX, 667.
3) *Od.*, I, *Loc. citat.*
4) *Il.*, XXIII, 263.
5) *Il.*, VI, 456.
6) *Il.*, I, 113.
7) *Il.*, IX, 340.

assez piquant, bien que le rôle principal appartienne ici encore à un dieu[1]. Polymêlé, la jeune fille, est enfermée dans son gynécée, on pourrait presque dire dans son harem. Mercure l'apercoit pendant une fête, une des rares occasions où il était possible de la voir : « Le puissant meurtrier d'Argus s'en éprit, l'ayant vue parmi ses compagnes, dans le chœur de la bruyante Artémis aux flèches d'or. » Pour joindre Polymêlé, le dieu est obligé d'escalader la muraille et de pénétrer dans l'appartement des femmes. C'est là qu'ils se livrent à leur amours et que la jeune fille met au monde un fils, Eudore.

A propos du concubinage et des séductions, il faut dire un mot des enfants naturels. Ici se marque nettement la différence que nous notions tout à l'heure entre l'amour d'une jeune fille libre et celui d'une concubine. Le fils de l'une est un enfant né d'une femme sans mari (παρθένιος)[2]. Celui de l'autre est simplement illégitime (νόθος)[3]. Le premier nom ne lui est pas appliqué; on le juge donc issu d'une union reconnue et presque d'un mariage.

A cette différence près, tous les enfants naturels ont un sort analogue et fort acceptable. La bâtardise est sans doute une tache : « Tu as été honoré, dit Agamemnon à Temer, quoique bâtard[4]. » Mais l'infériorité n'est pas bien grande. L'enfant *est élevé* par le père de sa mère s'il est παρθένιος[5], s'il est νόθος il est fréquemment recueilli dans la maison paternelle[6] et quelquefois adopté par la femme légitime[7]. Il est souvent fort bien traité[8]. Ménélas marie en même temps qu'Hermione et avec beaucoup de pompe Mégapenthès qu'il a eu d'une concubine[9]. Enfin la position du bâtard est assez bien marquée par un texte de l'Iliade. Deux fils de Priam, l'un naturel, l'autre légitime sont montés sur le même char; le premier dirige l'attelage, le second combat dans la mêlée[10]. La différence est sensible, mais elle n'est pas profonde.

1) *Il.*, XVI, 181.
2) *Il.*, XVI, 180.
3) *Il.*, XV, 333.
4) *Il.*, VIII, 284.
5) *Il.*, XVI, 191.
6) *Il.*, VIII, 283.
7) *Il.*, V, 71.
8) *Od.*, XIV, 203.
9) *Od.*, IV, 11.
10) *Il.*, XI, 101.

II

Ces coutumes si favorables aux amours irrégulières ne portent cependant pas atteinte à l'existence du mariage. Agamemnon, Ménélas, Ulysse, Hector et bien d'autres ont une femme légitime κουριδίη ἄλοχος). Achille et Diomède n'en ont point, mais c'est à cause de leur jeunesse. L'union conjugale conserve en effet, malgré tout, son utilité particulière et son but spécial. On se marie pour avoir des enfants légitimes, pour ne pas abandonner l'autel des dieux domestiques; on se marie pour resserrer encore les liens de la parenté. C'est pourquoi, dans la Grèce classique, l'union était permise entre parents très rapprochés, même entre frère et sœur consanguins [1]. Cette coutume existait dès les temps homériques et sans doute pour les mêmes motifs. Je ne parle pas ici de Junon épousant Jupiter, d'Eole donnant ses filles à ses fils. C'est là de la mythologie et on ne peut guère s'appuyer sur de telles légendes (pourtant, si elles ont été acceptées, c'est qu'elles ne choquaient pas trop les habitudes de la nation). Ce qui est plus précis, c'est le mariage d'Iphidamas avec sa tante [2]. Quel est le motif de cette union bizarre ? Le poète nous le dit. Cissée, aïeul maternel du jeune homme, l'a recueilli et élevé, et finalement il lui donne sa fille pour le retenir chez lui (αὐτοῦ μιν κατέρυκεν).

On peut encore se marier pour sceller l'alliance de deux familles. Quand Agamemnon veut se réconcilier avec Achille, il lui propose au choix une de ses trois filles. — Que deviennent, dans ces diverses combinaisons diplomatiques, les sympathies du jeune homme et surtout de la mariée? On n'en tient pas compte, et, avec des institutions pareilles, le cas doit se reproduire assez fréquemment.

N'exagérons pas pourtant. Même aux temps homériques l'amour tient dans le mariage une assez large place. Les héros n'ont pas nos susceptibilités modernes. Ils épousent sans aucun scrupules une jeune fille qui a eu un amant et même un fils [3], mais du moins ils la recherchent souvent à cause de sa beauté (διὰ

1) Plut., *Vit Thémistocl.*, XXXVIII.
2) *Il.*, XI, 222.
3) *Il.*, XVI, 190.

κάλλος). Patrocle, paraît-il, voulait donner Briséis pour femme à Achille. Si son projet avait réussi, c'eût été l'union du roi et de la captive, c'est-à-dire au premier chef, un mariage d'amour [1].

Les institutions, d'ailleurs, ont fait un grand progrès dans ce sens; la polygamie a presque complètement disparu. Elle existe pourtant encore chez les Troyens ou du moins chez leur roi Priam. Outre Hécube il a, en effet, au moins deux femmes légitimes. C'est d'abord Castyaneira qui est mentionnée à propos de son fils [2] : « Il perce le sein de Gorgythion, fils de Priam et de la belle Castyaneira que ce roi amena d'Asymèhe après l'avoir épousée. » C'est ensuite Laothoé [3], que son père Altès a donnée à Priam avec une dot. Le mot ὀπυίειν dans la première hypothèse, la présence d'une dot dans la seconde indiquent bien qu'il s'agit d'épouses et non de concubines. Cependant cette polygamie n'est pas absolue. Chez les patriarches bibliques, une femme a le pas sur toutes les autres; cette position privilégiée est précisément celle d'Hécube dans l'Iliade. Elle soutient le roi de ses conseils, et Priam distingue parmi ses cinquante fils les dix-neuf qu'elle lui a donnés [4].

En outre, son exemple n'est pas, semble-t-il, suivi par les Troyens. Hector n'a et ne peut avoir qu'une femme, Andromaque. La monogamie paraît être, sinon dans les institutions, du moins dans les mœurs du pays. Nous serions donc ici en présence d'un état de civilisation qui se rencontre assez fréquemment dans l'histoire des sociétés. Le roi ou le chef est polygame parmi des sujets qui ne le sont pas. Il peut, en effet, entretenir plus aisément un harem nombreux; de plus, son alliance est recherchée et le mariage est pour lui un moyen de se concilier certaines familles. Notons à ce point de vue que le père de Laothoé est un vieillard illustre, et de plus, fort riche.

Chez les Grecs, il est probable que la polygamie a disparu. Achille songe bien à se marier, alors qu'il a déjà un fils, Néoptolème [5]. Mais cet enfant doit être naturel. Circé et Calypso [6] veulent épouser Ulysse qui a pour femme Pénélope. Mais le passage relatif à Calypso est contesté, et Circé ignore sans doute

1) *Il.*, XIX, 299.
2) *Il.*, VIII, 304.
3) *Il.*, XXII, 51.
4) *Il.*, XXIV, 495.
5) *Il.* XIX, 326.
6) *Od.*, IX, 30 et seq.

le mariage de son amant. L'une et l'autre d'ailleurs sont déesses et peuvent se conduire autrement que des mortelles. Enfin, chose importante, jamais nous ne voyons un Grec avoir simultanément et dans le même lieu deux femmes légitimes. Ainsi nous ne retrouvons pas le caractère essentiel de la polygamie ; et les passages cités s'expliquent par les lois d'une monogamie encore indécise, comme elle doit l'être à l'origine. Dans toute société mal réglée, l'absence ou la disparition d'un des époux fournit à l'autre un prétexte suffisant pour convoler. Livingstone raconte que les Africains de son escorte trouvèrent au retour leurs femmes en puissance de mari. Les héros et les héroïnes homériques ne se comportent pas autrement. Ulysse, séparé de Pénélope, peut épouser Calypso ; Pénélope, vu la mort prématurée d'Ulysse, peut se donner à un des prétendants. De même, nous verrons bientôt que Pâris est considéré comme l'époux légitime d'Hélène. Y a-t-il polygamie dans le premier cas ? A ce compte il y aurait polyandrie dans les deux autres. Mieux vaut ne voir ici que de la barbarie.

III

Tels sont les caractères principaux du mariage; cherchons maintenant comment il se conclut. Lorsqu'un jeune homme songe (μνᾶται) à une jeune fille, il se rend d'abord chez elle et, là, il observe « les anciennes coutumes des prétendants »[1], c'est-à-dire qu'il fait beaucoup de cadeaux pour se concilier les sympathies de tout le monde. Au père, il donne « des bœufs et de grasses brebis » qu'il amène lui-même et qu'on mange dans les festins nuptiaux. A la fille, il offre des objets de parure. Quand il y a plusieurs concurrents, chacun veut éclipser les autres et c'est une lutte de générosité. Les prétendants de Pénélope entassent les peplos aux agrafes d'or, les colliers d'émaux, et maints autres objets précieux que le poète énumère avec complaisance[2].

Après ces divers cadeaux vient une contribution bien plus importante, l'ἔδνον (de ἑδανόν, agréable). C'est le beau-père qui la

1) *Od.*, XVIII, 275.
2) *Od.*, XVIII, 291.

reçoit. Il est, en effet, propriétaire de sa fille qui, par le mariage, va appartenir au jeune homme. Entre les deux possesseurs successifs il faut donc une vente, et l'ἕδνον est le prix d'achat. L'usage peut sembler barbare, mais il est logique et on le retrouve dans toutes les sociétés patriarcales. La Genèse le mentionne. Les lois de Manou, en l'abrogeant, indiquent son existence, et le mariage par coemption ou vente chez les Romains est une trace de la législation primitive. Dans les poèmes homériques, l'institution est en pleine vigueur. Marier sa fille c'est percevoir l'ἕδνον [1], le beau père est un ἐεδνωτής [2]. Pour une femme il est glorieux d'avoir été payée cher, d'être une γύνη πολύδωρος [3]; et, quand on veut louer la grâce d'une jeune fille, on dit qu'elle vaut beaucoup de bœufs, qu'elle est ἀλφεσίβοια [4]. La valeur de l'ἕδνον est une considération décisive pour les parents, et quand il y a lutte entre plusieurs épouseurs, la main de la jeune fille est presque mise aux enchères et adjugée au plus offrant [5].

Il serait curieux maintenant de connaître la valeur moyenne d'un ἕδνον. Naturellement elle n'est pas fixe, mais le poète nous dit sans cesse qu'elle est considérable. Sans cesse il nous parle de dons immenses (μυρία ἕδνα) [6] ou infinis (ἀπερείσι' ἕδνα) [7]. Enfin il nous indique la composition d'un ἕδνον [8] : « D'abord il donna cent bœufs, puis, parmi ses nombreux troupeaux de brebis et de chèvres il promit d'en choisir mille. » Cette somme est très forte, puisque cent bœufs équivalent à une armure très richement dorée. On n'en est plus à l'origine du régime patriarcal où la femme valait un peu plus qu'une esclave.

Le passage précité nous montre que la contribution peut être non pas donnée mais promise; et dans l'Iliade nous rencontrons un ἕδνον encore plus immatériel. Othryonée demande la main de Cassandre, et en échange il promet, dit le poète, un travail gigantesque, chasser les Grecs de Troie [9]. En termes moins poétiques, il s'engage à combattre avec ses troupes et sans rémunération pendant toute la durée de la guerre. Quelquefois la

1) *Odyss.* II, 53.
2) *Il.*, XIII, 382.
3) *Il.*, XXII, 471 et VI, 394.
4) *Il.*, XVIII, 593.
5) *Odyss.*, XVI, 77, XX, 335; XXI, 162.
6) *Il.*, XXII, 472; *Od.*, XI, 282.
7) *Il.*, XVI, 178; *Od.*, XIX, 529.
8) *Il.*, XI, 244.
9) *Il.*, XIII, 366.

jeune fille est épousée ἀνάεδνος. Elle est donnée et non pas vendue par son père. Mais le cas est rare et l'exemple qu'on en cite est tout à fait exceptionnel. C'est Agamemnon qui propose lui-même sa fille à Achille et qui fait des conditions toutes spéciales afin de hâter une réconciliation nécessaire [1].

Telles sont les contributions du fiancé. Il en est d'autres qui viennent du père. On ne comprend pas bien l'origine de cet usage, il semble presque contradictoire avec les principes que nous énoncions à l'instant. Il est probable que le père abandonnait à sa fille une partie de l'ἕδνον et que de là vint la coutume des dotations. Ce qui fortifie cette hypothèse c'est que le mot ἕδνον est employé pour désigner la dot [2]. Elle aurait donc été prélevée, au moins à l'origine, sur les apports du fiancé. Quoiqu'il en soit, son existence est indiscutable. Agamemnon en offre une à Achille [3], et le tour de sa phrase indique bien que c'était un usage général : « Jamais, dit-il, père ne dota pareillement sa fille. » Il est certain, en effet, qu'il promet monts et merveilles. Il s'engage à céder à son gendre sept villes avec leurs habitants. On songe vraiment aux rois de Perse qui offraient une ou deux provinces à leurs amis. Les pères autres qu'Agamemnon sont plus modestes. Altès a donné à sa fille de l'airain et de l'or [4]. Alcinoos promet à Ulysse, s'il épouse Nausicaa, une maison et des richesses [5]. Les dons sont plus restreints, mais le principe est le même.

Pourtant la dotation semble à l'époque homérique être d'origine assez récente, car elle n'a pas de nom particulier. Comme nous l'avons vu, on la désigne fréquemment par le mot d'ἕδνον et quant à l'expression μείλια employée par Agamemnon, c'est un ἅπαξ qui désigne seulement une chose agréable (μέλι, miel) car, s'il y avait là un terme précis et juridique, il se rencontrerait sans doute ailleurs [6].

Ces dons réciproques étant réglés, un accord intervient entre les deux parties ; le père contracte (συντίθησι) avec le prétendant et lui promet sa fille (ὑπισχνεῖται καὶ κατανεύει) [7]. Les jeunes gens

1) *Il.*, IX, 146.
2) *Od*, II, 196.
3) *Il.*, IX, 147.
4) *Il.*, XXII, 50.
5) *Od.*, VII, 314.
6) *Il.*, IX, 147.
7) *Il.*, XIII, 368 ; *Od.*, IV, 6.

sont fiancés. Cet état peut se prolonger longtemps, tel est le cas pour Othryonée et Cassandre, mais en général on passe outre à la célébration du mariage.

Quels sont alors les rites employés? M. Fustel de Coulanges, dans son livre si remarquable, croit que cette cérémonie était essentiellement grave et religieuse. Comme il voit dans la famille antique une communauté exclusive avec un culte absolument distinct, il conclut que la jeune fille devait renier les dieux de son père et jurer fidélité à ceux de son mari, L'union se serait donc conclue par des formules solennelles d'hommage et de renonciation que le poète nous désignerait sous le nom de τέλος γάμοιο [1]. La chose est possible, mais n'est-ce pas attribuer trop de valeur au mot τέλος qui désigne toute espèce de cérémonies? N'est-il pas permis de croire que si ces formules avaient eu une telle importance, le poète en aurait fait mention? et ne vaut-il pas mieux penser que chez les Grecs, moins formalistes que les Romains, ces rites tout en se maintenant encore avaient, dès les temps homériques, perdu de leur signification?

Quoi qu'il en soit, pour nous en tenir au strict témoignage de l'Iliade et de l'Odyssée, nous y voyons mentionnées seulement deux cérémonies essentielles. La première est un repas de noces. Donner le festin nuptial et célébrer le mariage sont termes absolument synonymes. L'union des deux mots δαινύναι γάμον est bien significative [2]. D'ailleurs, dans la société homérique le repas consacre presque toutes les circonstances de la vie, non seulement le mariage, mais encore les funérailles. De nos jours, dans le peuple, il en est de même. Mais chez les Grecs, le caractère grossier et brutal de l'acte était adouci. Le festin était souvent chose religieuse, car il était précédé de l'immolation des victimes dont on offrait une part aux dieux; et il est bien probable que dans le festin nuptial on n'oubliait pas ces convives célestes qui étaient souvent les plus difficiles à satisfaire. On devait invoquer Vénus et conjurer Diane.

Avouons pourtant que sur ces divers points le poète ne nous dit rien de précis. Il est plus explicite quand il parle du repas lui-même. Il décrit celui de Thétis où tous les dieux ont pris part et où Apollon a joué de la cithare [3]; et il nous dépeint assez

1) *Od.*, XX, 74.
2) *Il.*, XIX, 299 ; *Od.*, IV, 3.
3) *Il.*, XXIV, 62.

longuement la fête donnée par Ménélas pour le double mariage de sa fille Hermione et de son fils Mégapenthès [1]. Cet exemple nous montre que le festin pouvait être offert par les parents du mari et ceux de la femme. En outre le mariage de la jeune princesse doit, semble-t-il, être ultérieurement célébré par des réjouissances en Phtiotide, attendu que son prétendant Néoptolème n'assiste pas à celles-ci. Quant au repas de Ménélas, il se prolonge pendant plusieurs jours (deux au moins) [2]. Les convives ou δαιτυμόνες sont nombreux, bien que les femmes soient exclues de la fête, à l'exception peut-être des jeunes épouses. Le roi a réuni de nombreux citoyens (Πολλοῖσιν ἔτῃσιν), c'est-à-dire ses voisins et ses amis (γείτονες ἠδὲ ἔται). Les invités contribuent au festin ; on les voit arriver avec des animaux vivants, du pain et du vin. Le repas enfin est égayé par les chants d'un aède et les pirouettes de deux danseurs.

Au festin succède une cérémonie plus importante. On conduit solennellement l'épousée au domicile de son mari. Cet usage poétique et gracieux est fort logique aussi; le mariage étant un contrat de vente, il est naturel qu'il soit parfait lorsque la jeune fille est rendue au domicile conjugal. De là l'importance donnée à ce rite qui se maintint toujours, à Rome comme à Athènes. Quelques détails furent sans doute modifiés ou introduits dans la suite des temps, ainsi le flammeum qui, à Rome, couvrait le visage de la fiancée, ou à Athènes, l'orge qu'on lui offrait dans un crible; mais le fond de la cérémonie est toujours le même et nous allons le retrouver dans les poèmes homériques.

Tout d'abord, il n'y a plus de trace dans l'Iliade et l'Odyssée d'une forme antérieure de mariage qui se maintint pourtant à Lacédémone. Je veux parler du rapt simulé qui symbolisait avec plus d'énergie encore la prise de possession de la femme par son époux. Dès l'époque héroïque le rite s'est adouci, le rapt est devenu la procession nuptiale. Cette cérémonie est fréquemment mentionnée par le poète, et quand il nous montre les maris emmenant leurs femmes dans leurs demeures [3], il ne fait pas seulement allusion au fait matériel, mais encore à la tradition symbolique. En outre, un des bas-reliefs [4] ciselés sur le bouclier

1) *Od.*, IV, 3.
2) *Od.*, IV, 3 et 621.
3) *Od.*, VI. 159.
4) *Il.*, XVIII, 492.

d'Achille représente la pompe nuptiale, et ce sujet se retrouve sur le bouclier d'Héraclès dans le poème attribué à Hésiode. Ce dernier passage, inspiré par le texte de l'Iliade, peut lui servir de commentaire, bien qu'il appartienne à une époque déjà postérieure.

Nous voyons d'abord que la procession avait lieu le soir. Cela se comprend puisqu'elle prélude à la nuit de noces. Les témoignages grecs et romains sont unanimes à ce sujet; Homère nous dit lui-même que la cérémonie a lieu à la lueur des flambeaux. Hésiode nous confirme ce témoignage[1]. Chez lui, des suivantes d'une beauté accomplie[2], ouvrent la marche avec des torches. Cet appareil se retrouve à l'époque classique, c'est un détail obligé des noces et des funérailles.

Après les porteuses de flambeaux vient la mariée. Le poète béotien nous dit qu'elle est sur un char, et il est fort possible qu'il en fût de même aux temps homériques. Son futur époux est-il placé près d'elle, ou attend-il chez lui? La première hypothèse a pour elle l'usage des Athéniens à l'époque classique, la seconde semble confirmée par l'auteur du *Bouclier d'Héraclès*[3], et elle est plus conforme à l'esprit de la cérémonie.

Autour de la mariée se pressent les invités. Ce sont presque exclusivement des hommes. Hésiode ne mentionne qu'eux et le récit de l'Iliade nous montre les femmes debout sur leurs portes et simples spectatrices de la procession. Les assistants sont naturellement en habits de fête; et même, quand la mariée veut acquérir une bonne renommée, c'est pour elle un devoir de convenance d'offrir un beau vêtement à chacun de ses invités[4].

Mêlés au cortège, sont des musiciens et des danseurs. Ceux-ci dessinent leurs pas soit pendant la marche, soit plutôt pendant les arrêts. Des flûtistes et des citharistes les accompagnent et les soutiennent. Ils sont placés au milieu d'eux suivant l'habitude grecque. Dans le poème béotien les musiciens se partagent en joueurs de flûte et joueurs de cithare; mais cette

1) Le texte pourtant fait difficulté. Le poète semble dire que les jeunes filles sont conduites hors de la chambre nuptiale (ἐκ θαλάμων) ce qui serait absurde et ne correspondrait à aucun rite connu. Zénodote proposait la correction εἰς θαλάμους beaucoup plus claire. On ne l'a pas admise et on suppose que le θάλαμος est la chambre des jeunes filles, d'où elles sortent pour aller chez leur mari. En somme les deux explications reviennent au même et le texte évidemment se rapporte à la procession nuptiale.

2) *Boucl. Heracl.*, 277.

3) *Ibid.*, 275.

4) *Od.*, VI, 28.

distinction paraît étrangère à l'Iliade. Enfin, dans le cortège résonne : « Un bruyant hyménée ». Ce chant nuptial persiste pendant toute l'antiquité. Plus tard, il prit une forme littéraire; mais au temps héroïque il devait être encore bien grossier. Le fond en était probablement le refrain ὑμέν ὦ ὑμέν ὑμέναιε répété par toute la troupe joyeuse ; peut-être y ajoutait-on des soli comme nous le voyons dans les thrènes.

Le but de cette procession est la chambre nuptiale ou θάλαμος qui, à cette époque primitive, a une importance et pour ainsi dire une signification toute particulière. C'est le symbole de l'union conjugale. Les femmes jurent par leur lit nuptial [1]. La connaissance du θάλαμος est un signe auquel les époux se reconnaissent après une longue absence [2]. On lui réserve une place à part dans la maison antique. Distinct de l'appartement des femmes, il est construit en appareil cyclopéen avec des pierres bien polies [3]. Celui de Priam est couvert en cèdre [4], celui de Junon fermé par un verrou dont elle connaît seule le secret [5]. C'est là que sont souvent enfermés les trésors; on l'entretient avec le plus grand soin, et quelquefois même les époux prennent part à sa construction. Ulysse a bâti les murs de sa chambre nuptiale et il a établi son lit sur un olivier coupé à la racine [6]. Arété, femme d'Alcinos, a tissé sa couche de ses propres mains [7]. Quelquefois les époux sont seuls à connaître leur chambre nuptiale. Ulysse ne partage ce secret qu'avec sa servante Actoris et sa femme Pénélope [8].

IV

Une fois la jeune fille entrée dans le θάλαμος, l'union conjugale est accomplie et un nouvel état de choses commence. Quels en sont les caractères principaux, quelle est la vie des époux dans le mariage, telle est la question qui se pose à nous et que nous

1) *Il.*, XV, 40.
2) *Od.*, XXIII, 190 et séq.
3) *Il.*, VI, 244.
4) *Il.*, XXIV, 192.
5) *Il.*, XIV, 168.
6) *Od.*, XXIII, 190.
7) *Od.*, VII, 347.
8) *Od.*, XXIII, 228.

devons effleurer sans l'épuiser pourtant, car elle a trait aux mœurs plutôt qu'aux institutions.

Le but de l'union conjugale est avant tout de procréer des enfants légitimes, παιδοποιεῖσθαι γνησίως, dira-t-on plus tard. Aussi pour la femme la fécondité est une vertu. Donner des enfants à son mari est le premier devoir d'une épouse.

Ce n'est pas le seul. Elle doit partager avec lui l'administration du ménage, et comme dit le poète, gouverner sous son autorité [1]. Tandis que l'homme vit dehors, tandis qu'il combat, navigue, juge les procès ou cultive sa terre, la femme, enfermée dans un appartement spécial, surveille les nombreuses servantes de la maison [2]. Elle élève les enfants [3], quelquefois même elle les nourrit ; mais son domaine, c'est surtout le travail de la laine, le tissage des étoffes, la broderie et le lavage des habits auquel elle se livre avec l'aide des servantes. Quand le poète nous représente une femme mariée, fût-elle extrêmement riche comme Hélène, elle a presque toujours un métier devant elle ou un fuseau entre les mains [4]; ces instruments semblent même n'être que des insignes et des symboles.

Quant aux opérations culinaires, elles sont œuvre virile. Dans les repas les femmes fournissent le pain, le vin [5], et râpent du fromage dans les boissons, mais les hommes sont chargés de tuer les bœufs et les moutons, de les dépecer, et de les faire cuire séance tenante [6].

L'épouse est également exclue des sacrifices. Sa part se borne à pousser de grands cris (ὀλολυγμός), un *you you* analogue à celui des femmes arabes [7]. Crier et gémir est d'ailleurs une de ses fonctions principales et, dans les cérémonies funèbres, elle chante avec les femmes une sorte de vocero, le thrène [8].

Quels sont maintenant les rapports des époux entre eux? A ce point de vue l'infériorité de la femme est évidente. Le mariage l'affranchit un peu [9], et les convenances sont moins rigoureuses pour elle que pour une jeune fille ; mais elle n'en est pas moins en puissance du mari qui l'a achetée. Le mot Πόσις signifie à la

1) *Od.*, VII, 68.
2) *Od.*, VI, 53.
3) *Il.*, XVIII, 438.
4) *Od.*, IV, 135 ; VI, 53.
5) *Od.*, IV, 623.
6) *Od.*, III, 460.
7) *Od.*, III, 450.
8) *Il.*, XXIV, 725.
9) *Od.*, VI, 288.



fois époux et maître. Toutefois, par une contradiction caractéristique à l'époque patriarcale, la mère de famille est universellement révérée. Rien de plus noble que l'amour d'Hector pour Andromaque, d'Ulysse pour Pénelope. Celle-ci arrive même par la supériorité de son intelligence à tenir en échec les passions brutales des prétendants. Plus curieux encore est l'exemple d'Arêté dont le poète parle en ces termes : « De toutes les femmes qui, sous les lois d'un époux, gouvernent leur famille, nulle n'est plus honorée que ne l'est Arêté, de ses enfants, d'Alcinoos lui-même, du peuple entier qui la regarde comme une divinité et la salue à haute voix lorsqu'elle paraît dans la ville. Jamais elle ne manque de bonnes pensées et, pleine de bienveillance, elle apaise les discordes entre citoyens. Si son âme t'est favorable, tu peux espérer de revoir les tiens, ta superbe demeure et les champs de ta patrie[1]. » Il ne faut naturellement pas prendre tout ceci au pied de la lettre. Dans l'épisode de Nausicaa, le poète s'abandonne à son imagination, et son île des Phéaciens est située dans les régions de l'idéal. Mais cet idéal est fort élevé et on ne s'attendrait guère à trouver chez un auteur aussi primitif ce passage si beau et si pur : « Rien n'est meilleur et plus heureux qu'une famille gouvernée par l'esprit uni de l'homme et de la femme; c'est le désespoir des envieux et la joie des cœurs bienveillants, et eux-mêmes surtout jouissent de leur félicité[2]. »

V

Mais cette union si bien dépeinte par le poète n'est pas éternelle ; divers événements peuvent l'altérer ou la détruire.

Nous avons vu d'abord combien il est facile à un mari de tromper et de délaisser sa femme. L'adultère de l'homme n'est pas puni ; il n'est pas même blâmable. Laerte, dit le poète, acheta Euryclée, et, « de peur d'exciter la colère de la reine, jamais il ne l'admit dans sa couche. » La chose est, paraît-il, assez rare pour qu'on la remarque, et sans doute bien des maris étaient moins vertueux que Laerte, bien des femmes moins sus-

1) *Od.*, VII, 68.
2) *Od.*, VI, 182.

ceptibles que la reine. D'ailleurs, le fussent-elles, quels recours avaient-elles contre leur mari ? Abandonnée par le sien, la mère de Phénix n'a qu'une ressource ; elle supplie son propre fils d'aller séduire sa rivale [1].

L'adultère de la femme est plus grave et produit des conséquences plus considérables. C'est une action honteuse (ἀεικές) [2] et pourtant assez fréquente. Aux temps héroïques, les passions sont vives et peu de femmes résistent aux cadeaux d'un séducteur [3]. Aussi Pratos et Bellérophon reproduisent-ils l'histoire biblique de Joseph et de Putiphar [4]. Agamemnon partant pour Troie n'a que peu de confiance en Clytemnestre puisqu'il charge un poète du soin de la surveiller [5]. Peine perdue : Egisthe fait mourir le gardien et Clytemnestre succombe. Plus audacieuse, Hélène suit son amant jusqu'à Troie. Dans cette nouvelle patrie, sa position est assez bizarre. L'épouse adultère est très dure pour elle ; elle se traite de femme haïssable, de chienne funeste, elle souhaite d'avoir été emportée par un tourbillon [6] ; mais pourtant son union avec Pâris semble considérée comme régulière. Elle est la femme (ἄκοιτις) [7] de son amant qui porte le nom d'époux (πόσις) [8]. Hector par suite est le beau frère (δαήρ) d'Hélène [9].

Cependant le premier mari n'est pas tenu d'accepter cette situation. Il a le droit de réclamer sa femme avec sa dot dans l'hypothèse où elle l'a emportée. Tel est le cas notamment pour Ménelas. Aussi voyons-nous les Grecs stipuler et les Troyens promettre dans les conventions le retour de l'infidèle et la restitution de ses trésors [10]. Une fois le mari en possession de sa femme, il ne semble pas avoir pu lui infliger de châtiment. Ménelas montre même une longanimité qui serait invraisemblable, n'était le caractère spécial du personnage d'Hélène. Ramenée de Troie, la victime d'Aphrodite reprend sa place au foyer conjugal. Si on parle de son aventure, c'est qu'elle même en rappelle le souvenir ; et son mari intervient toujours pour l'ex-

1) *Il.*, IX, 450.
2) *Od.*, III, 265.
3) *Od.*, VIII, 269.
4) *Il.*, VI, 160.
5) *Od.*, III, 267.
6) *Il.*, VI, 344.
7) *Il.*, VI, 350.
8) *Il.*, VII, 355 ; XI, 369.
9) *Il.*, VI, 355.
10) *Il.*, XXII, 114 ; VII, 350.

cuser et rejeter la faute sur les destins[1]. Ajoutons d'ailleurs que jamais il n'a paru ridicule à personne. Tous les maris ne sont pas pourtant aussi patients que lui. Quand Vulcain reconnaît la trahison de Vénus « il a le cœur dévoré de rage, une colère sauvage le transporte » et c'est d'une voix terrible qu'il convoque tous les dieux[2]. Il sent vivement l'outrage et il en demande réparation.

La loi lui en fournit une, mais elle est d'une nature toute spéciale. Dans la société homérique, tout s'apprécie en argent, la vie d'un homme et l'honneur d'une femme. C'est le règne du Wehrgeld que nous retrouvons dans l'ancienne Germanie. Ainsi un mari trompé a droit à des compensations pécuniaires. Le séducteur lui doit payer une amende (μοιχάγρια)[3] dont le paiement peut être garanti par une caution (ἐγγύη)[4] et poursuivi devant les tribunaux. Le beau-père indemnise aussi son gendre ; la chose peut paraître curieuse, mais elle est toute naturelle, puisque le mari a acheté et payé sa femme. Si elle le trompe il a fait un mauvais marché dont il peut exiger la résiliation en réclamant son ἔδνον[5].

L'infidélité des époux relâche le lien matrimonial. D'autres causes le détruisent. Parmi elles faut-il compter la répudiation? Il est difficile de répondre, l'institution n'est mentionnée ni dans l'Odyssée ni dans l'Iliade; et cependant il faudrait plutôt croire à son existence, car elle se rencontre à l'époque classique chez les Athéniens et les Romains, et en outre elle est bien dans l'esprit d'un système qui accorde à l'homme une telle suprématie.

Le mariage est aussi détruit, je n'ai pas besoin de le dire, par la mort d'un des conjoints. Celle de la femme n'a pas une grande importance juridique. L'homme est si libre au sein de l'union conjugale, sa personnalité est si distincte, que le veuvage n'ajoute pas beaucoup à son indépendance. Aussi le poète omet-il de nous dire si ses héros sont oui ou non dans cet état.

Au contraire il nous montre toujours les veuves plongées dans le plus profond désespoir, se déchirant les joues, s'évanouissant comme Andromaque, ou se répandant en lamentations près du

1) *Od.*, IV. pass.
2) *Od.*, VIII, 303 et seq.
3) *Od.*, VIII, 332, 348.
4) *Ibid.*, 356, 351.
5) *Ibid.*, 318.

lit funéraire[1]. Et on le comprend bien, car elles pleurent non seulement leur mari mais elles-mêmes. Hector prédit à Andromaque un triste sort chez les Grecs, mais, chez les Troyens elle eut été à peine moins malheureuse. Aux temps homériques une *famille* sans protecteur est une proie offerte à tout le monde. Les étrangers lui ravissent ses biens[2], et pendant la moitié de l'Odyssée nous ne voyons pas autre chose. Installés chez Pénélope sous un prétexte frivole, les prétendants mangent ses bœufs, habitent sa maison et séduisent ses captives. La veuve est dépouillée, le fils traité en paria : « Le jour où il devient orphelin, un enfant n'a plus de jeunes amis. Le visage abattu, les yeux baignés de larmes, pauvre, il va trouver les compagnons de son père, retient l'un par son manteau, l'autre par sa tunique, et si l'un d'eux, enfin ému de pitié, lui présente un instant sa coupe, à peine lui est-il permis d'en humecter ses lèvres, jamais il ne s'abreuve à loisir. L'enfant fier de ses deux parents le chasse du festin avec outrage, et le frappe en s'écriant : Sors honteusement d'ici, ton père ne s'assied point à notre table[3]. »

Ces excès sont interdits sans doute. Tumée s'étonne que les prétendants ne veuillent point observer les règles de la justice; mais que peut une protestation isolée[4]? Protéger la veuve et l'orphelin est un problème presque insoluble pour les gouvernements primitifs. Il faudrait pour le résoudre une autorité régulière et c'est ce qui existe le moins à cette époque. Télémaque voulant défendre son bien traduit les prétendants devant l'assemblée générale d'Ithaque que président les gérontes. Il supplie les assistants de faire éclater une juste indignation et de venir à son secours. Qu'en résulte-t-il? Beaucoup de menaces, d'injures, et aucun résultat sérieux[5]. En somme à cette famille mutilée il faudrait, non pas des droits qu'on méprise, mais un protecteur qu'on craindrait.

Or elle n'en a point. Ulysse, en prévision de son absence et de sa mort possible, a bien commis Mentor à la garde de sa fortune, mais ce protecteur ne peut pas grand'chose si on en juge par l'état où le héros retrouve sa maison. En droit romain il en eut été autrement, la veuve eut été *loco filiæ* sous l'auto-

1) *Il.*, XI, 393.
2) *Il.* XXII, 489.
3) *Il.*, XXII, 490.
4) *Od.*, XIV, 90.
5) *Od.*, II, pass.

rité de son beau-père, mais nous n'avons pas ici l'institution compliquée de l'*agnatio*. L'autorité du père sur son fils s'éteint très vite, elle ne peut donc s'étendre à la bru. C'est pourquoi Laerte, d'ailleurs très vieux, vit retiré à la campagne sans prendre soin de Pénélope et de Télémaque. On songe un instant à lui demander un conseil, mais on y renonce pour ne pas augmenter son affliction[1].

Les parents de la veuve ont vis-à-vis d'elle plus de devoirs et de droits. Elle peut leur demander asile[2], et alors ils la remarient suivant leurs convenances et perçoivent une seconde fois l'ἕδνον[3] à condition de fournir une autre dot[4]. Mais cette autorité est vaine si la femme ne l'accepte pas. Pénélope hésitant à se remarier ne songe pas à consulter Icare[5] et nous savons qu'elle demeure veuve malgré les sollicitations de sa famille[6].

Pourquoi agit-elle ainsi? Pourquoi reste-t-elle en butte aux entreprises des prétendants? C'est que le remède serait pire que le mal. La femme se résigne difficilement à abandonner son domicile et la fortune de son mari. Or, c'est la conséquence nécessaire d'une seconde union. Le fils et les biens du mort ne suivent pas la veuve dans sa condition nouvelle[7]. Ils restent probablement sous la garde du grand-père paternel et, si l'enfant est jeune, il court risque d'être abandonné. D'ailleurs pour une femme il n'est guère honorable de convoler. Mieux vaut « respecter la couche de son époux et les jugements du peuple[8] ». Mieux vaut rester au domicile conjugal en défendant sa fortune et en élevant son fils.

Là est l'espoir de cette famille éprouvée. Quand le jeune homme aura grandi, elle retrouvera le chef qui lui manque. C'est justement ce que nous voyons dans l'Odyssée. Télémaque arrive à l'âge viril[9], car il venait de naître au temps où Ulysse quittait Ithaque, et il y a de cela vingt ans. Longtemps dominé par sa mère et terrorisé par les prétendants, il commence à élever la voix. Il gourmande Antinoos, traduit ses spoliateurs devant le peuple et traite Pénélope presque avec hauteur. Il est,

1) *Od.*, II, 224.
2) *Od.*, I, 276.
3) *Od.*, II, 53.
4) *Od.*, I, 277.
5) *Od.*, XIX, 524.
6) *Od.*, XV, 16.
7) *Od.*, XIX, 530.
8) *Ibid.*, 527.
9) *Od.*, XIX, 532.

dit-il, maître chez lui (τοῦ κράτος ἔστ ἐνὶ οἴκῳ)[1]. Et c'est la vérité, son autorité s'étend jusqu'à sa mère. Il peut lui enlever l'administration des biens et la confier à celle de ses captives qui lui semble la plus fidèle[2]. Quelquefois en effet, une opposition d'intérêts s'élève entre la mère et le fils, celle-ci cherchant à grossir sa fortune au détriment des biens héréditaires[3]. Télémaque aurait même un droit plus exorbitant encore, celui de renvoyer Pénélope à Icare qui alors songerait à la marier[4]. Mais il faudrait rendre au beau-père une forte somme, c'est-à-dire la dot[5] qu'il a jadis constituée. En outre, l'exercice de ce droit est honteux pour le fils. Télémaque[6] refuse de chasser celle qui l'a nourri; il craint, dit-il, la colère des dieux infernaux que Pénélope ne manquerait pas d'exciter contre lui. Enfin le fils peut donner la veuve en mariage à qui il veut[7], pourvu qu'il la dote[8]. Sa mère est donc vis à vis de lui *loco filiæ*, il en est propriétaire comme l'était le mari. Son autorité paraît pourtant moins étendue, car Pénélope persiste à rester veuve malgré les supplications de Télémaque[9]; mais le jeune homme semble retenu plutôt par l'affection que par l'insuffisance de ses droits.

Quoi qu'il en soit, la famille est reconstituée, elle a traversé victorieusement cette crise; et elle peut désormais, par de nouveaux mariages et de nouvelles générations, poursuivre sa marche régulière.

Ici doit s'arrêter notre étude. Quelles en sont les conclusions ? Comme je le disais au début, la société homérique pratique le régime patriarcal un peu modifié. Les deux idées maîtresses du système, supériorité de l'homme, dignité de la femme, se retrouvent jusque dans le concubinage. Le guerrier impose son amour à sa captive, mais il finit par s'y attacher. L'union irrégulière devient un faux mariage et reconstitue sous une forme ordonnée la polygamie primitive. Celle-ci d'ailleurs, a presque disparu, surtout en Grèce, mais l'achat de la femme persiste toujours; le rite essentiel du mariage consiste à la remettre

1) *Od.*, I, 359.
2) *Od.*, XV, 24.
3) *Od.*, *ibid.*
4) *Od.*, II, 144.
5) *Od.*, II, 132.
6) *Od.*, II, 130.
7) *Od.*, I, 292.
8) *Od.*, XX, 342.
9) *Od.*, XIX, 533.

entre les mains de son époux. Pourtant l'union conjugale est sacrée, la mère entourée de respect. Ces coutumes barbares produisent de bons résultats, et en somme, avec tous ses défauts, le régime matrimonial des temps homériques est acceptable, il a ses beaux côtés; et c'est à la peinture de ces institutions que le poète a dû quelques-uns de ses vers les plus admirables, et les deux personnages si touchants de Pénélope et d'Andromaque.

H. Ouvré.
Étudiant de la Faculté des Lettres de Bordeaux.

HORACE

DÉCOUVERTES ET RECHERCHES

Sous ce titre, un érudit prussien, M. Bobrik[1], vient de publier un gros ouvrage, qui semble n'avoir obtenu, en Allemagne, qu'un succès d'estime et des éloges de politesse.

Cependant, comme la nature de ce travail et ses proportions l'empêcheront certainement d'être fort répandu en France, nous croyons, en le signalant, être agréable aux personnes qui s'occupent d'Horace. Nous le faisons, d'ailleurs, avec d'autant plus de plaisir que l'auteur lui-même, au courant des ouvrages publiés des deux côtés du Rhin, cherche impartialement ses autorités parmi les savants français aussi bien que chez ses compatriotes.

La première partie du livre (car ce gros in-4° de 500 pages n'est qu'une première partie), traite de l'ordre des poèmes. Mais l'auteur donne plus qu'il ne promet : à cette question, après tout secondaire de l'ordre primitif des pièces, il rattache étroitement la plupart des questions de critique, de littérature, de grammaire, de métrique, de chronologie, soulevées et discutées à propos de notre poète depuis plusieurs siècles, et surtout depuis une cinquantaine d'années.

Partant de ce fait que les œuvres d'Horace, dans certains manuscrits, ont très probablement formé dix livres, M. Bobrik a supposé que primitivement les pièces de chaque livre étaient également distribuées en décades. Le IIe et le IIIe livre des odes, le Ier livre des satires et le Ier des épîtres contiennent chacun un nombre de pièces divisible par dix. Ne peut-on pas induire de là qu'il en a été de même pour les autres recueils ? Les premières odes, par exemple, n'ont-elles pas été plus vraisemblablement au nombre de quarante que de trente-sept ? L'examen attentif de l'ordre dans lequel les poèmes sont

1) Horaz, *Entdeckungen und Erforschungen*, von R. Bobrick, Leipzig, 1885.

actuellement rangés, a révélé à M. Bobrik des traces manifestes de la distribution par décades. On sait que la forme métrique a visiblement présidé à l'arrangement de ses poèmes lyriques. Or, en supposant vraie la division par décades parallèles, M. Bobrik a construit une série de tableaux dont l'examen prouve, selon lui, que la symétrie primitive a été partiellement troublée, comme les pièces d'un échiquier qu'un coup brusque aurait en partie bouleversées. Il s'est posé ensuite ce problème : étant donné l'ordre des pièces dans une décade de chaque livre et supposé que ce même ordre soit reproduit dans toutes les décades du même livre, retrouver l'arrangement antérieur. A force de patience ingénieuse, il croit le découvrir, mais constate un certain nombre de lacunes. Il manque trois pièces au Ier livre, sept au IIe, trois aux épodes, deux au IIe livre des satires. Ont-elles été détruites? Nullement ; elles sont là, sous la main, il ne s'agit que de les voir. Ce sont ces poèmes qui se sont, par erreur des copistes, fondus avec d'autres. Cette conséquence confirme, aux yeux de M. Bobrik, son hypothèse et en démontre la solidité. En effet, les pièces ainsi coupées en deux sont précisément celles que la critique, à différentes époques, a voulu partager de la même manière, en se fondant sur des indications paléographiques ou sur des raisons littéraires. L'auteur a repris pour son compte toutes ces discussions et les a renouvelées avec une remarquable sagacité.

On conçoit que nous ne puissions suivre l'auteur dans les développements de son système. On voit tout de suite ce qu'il a de hasardeux. Le point de départ est une hypothèse ingénieuse, mais qui ne repose en elle-même sur aucun fondement sérieux. Les preuves matérielles manquent, on peut le dire, absolument. Le fait supposé est, à nos yeux, invraisemblable. Qu'Horace ou son éditeur se soit préoccupé, dans une certaine mesure, de faire succéder les uns aux autres des vers d'espèces différentes, cela est visible par la disposition d'une grande partie du Ier livre, du IIe livre et des épodes. Mais les six premières pièces du livre IIIe démontrent aussi qu'il a adopté également une méthode contraire. Comment supposer, d'ailleurs, qu'il se soit imposé rigoureusement une règle aussi puérile que de partager chacun de ses livres en séries exactement symétriques. Quel singulier procédé de composition! Mais, dira-t-on, — et M. Bobrik le dit, — ce n'est pas à Horace, c'est à un éditeur postérieur qu'il faut attribuer cet arrangement, qui

ne subsiste que partiellement. La difficulté, à notre avis, est plus grande encore avec cette supposition.

Par quelle coïncidence bizarre l'éditeur aurait-il trouvé dans les œuvres du poète précisément les éléments de sa classification arbitraire? Puisque, d'autre part, tous nos textes remontent, selon toute vraisemblance, à une source unique, d'où viendraient, dans le texte que nous possédons, toutes les odes qui, certainement, ne sont jamais entrées dans un pareil cadre? En face de ces objections fondamentales, ne sera-t-il pas indispensables de placer une démonstration inattaquable. Or, M. Bobrik n'a pu qu'étayer son hypothèse par d'autres hypothèses plus ou moins plausibles. Il a formé un faisceau d'un certain nombre de suppositions faites avant lui, relativement au texte d'Horace; il a repris pour son compte, en y ajoutant des arguments personnels, une foule de discussions de détail, et, à ce titre, son ouvrage est loin d'être perdu pour la critique et l'interprétation d'Horace. Voici, en résumé, les principaux résultats auxquels il est parvenu :

Dans le Ier livre des odes, les pièces 1, 4, 7, 9, 28, forment chacune deux poèmes, ce qui porte le nombre à trente-trois. D'autre part, M. Bobrik considère la dixième, *Mercuri facunde nepos*, comme interpolée. Il en est de même de la huitième, *Lydia die per omnes*, et l'auteur se trouve fort embarrassé de la vingt-neuvième, *Icci beatis*, ou de la trente-quatrième, *Parcus deorum*; car il n'a plus qu'une case, sur son damier, pour ces deux pièces.

Dans le IIe livre, quoique les odes soient au nombre de vingt, M. Bobrik dédouble 12 et 18, *Nolis longa feræ* et *Non ebur neque aureum*. Mais il se contente de constater la perturbation, sans faire aucune hypothèse qui en rende compte, et ne recherche pas quelles pièces devraient être éliminées pour que le nombre vingt ne fût pas dépassé. A propos du IIIe livre également, il démontre que des modifications ont été apportées à la disposition antérieure du texte. Cette démonstration cependant n'est pas nécessaire pour étayer sa thèse initiale, et semble plutôt de nature à l'affaiblir jusqu'à un certain point. On ne peut, du moins, accuser l'auteur de manquer de conscience; il pousse le scrupule jusqu'à fournir des armes contre lui-même. Dans le IVe livre, M. Bobrik dédouble cinq odes et admet plusieurs interpolations. Enfin, le dédoublement des épodes 2, 9, 17, complète la double décade de ce recueil

comme le dédoublement des satires 2 à 5 du IIe livre, porte le nombre de ces pièces à dix.

Sur plusieurs points, l'argumentation est spécieuse, et là même où l'on hésite à en accepter les conclusions, il est difficile d'y répondre. Nous nous contenterons de résumer la discussion relative à une seule ode, pour faire apprécier de nos lecteurs la vigueur de l'effort tenté, l'érudition et la subtilité de l'auteur. Prenons l'ode 4 du Ier livre. On établit d'abord que les dix premières Odes de ce livre forment une décade de mètres divers, et l'on montre que les huit pièces suivantes reproduisent la même disposition, sauf qu'il y a deux lacunes sous les numéros 1 et 4, ce qui donne le tableau suivant, où les chiffres désignent les mètres :

1	2	3	4	5	6	7	8(?)	9	10
	2	3		5	6	7	8	9	10

Ne nous occupons que de la quatrième case. Il manque sur la seconde ligne une pièce du même mètre que *Solvitur acris hiems* (Archilochius IV). Qu'est devenue la pièce qui remplissait cette case ? On ne peut guère soupçonner que l'ode I, 4, de se l'être indûment annexée. C'est elle, en effet, que M. Bobrik fait comparaître devant lui. Quel redoutable juge d'instruction ! Rien n'échappe à son investigation. Tout d'abord, il remarque que la pièce manque d'unité. Il y a deux sujets traités : 1° l'éloge du printemps; 2° la brièveté de la vie. Le nom de Sestius, à qui Horace s'adresse, n'est prononcé que dans le deuxième vers de la deuxième partie. Aussi Acron, contre son usage, ne donne-t-il pas l'indication du sujet traité; tous les manuscrits se contentent de nommer le personnage à qui les vers sont dédiés; un seul, le *Parisinus* 7900, ajoute *de veris tempore*, titre qui ne convient qu'aux douze premiers vers. En outre, on trouve chez les grammairiens environ cinquante citations de la première partie de l'ode, et deux seulement de la seconde ; or, ces deux citations portent sur les vers 13 et 14 qui seraient précisément les premiers d'une deuxième ode commençant par les mots *Pallida mors*.

L'unité de l'ode I, 4, a été déjà vivement contestée. Sanadon et Dacier, reconnaissant son double caractère, y ont vu une allusion à deux fêtes : « On n'avait pas vu la finesse de ce passage, dit Dacier. Horace ne pouvait parler de la mort plus à propos, puisqu'immédiatement après l'arrivée du printemps et après les

fêtes de Faune, les anciens célébraient les fêtes mortuaires, Feralia, où l'on faisait des sacrifices aux morts. » Mais, au siècle suivant, Poinsinet de Sivry (pour qui M. Bobrik professe une très grande estime) déclare nettement que la pièce *Ad sestium* ne commence qu'avec les mots *Pallida mors*, et relève vertement les *erreurs* de Dacier. Dans les premiers vers, il n'est pas question, selon lui, de la fête des Faunes (11, 13, 15 février), mais de la fête de Vénus (calendes d'avril). Or, la fête des Mânes est bien antérieure (18 février). Qu'avait d'ailleurs de bienséant, dans la fête des morts, l'éloge du beau Lycidas? Faut-il s'étonner que, parmi les hypercritiques modernes, le petit poème qui nous occupe ait été la matière de remaniements nombreux? Gruppe voit dans les deux dernières strophes une interpolation dont l'auteur a imité les vers de la première partie; il rapproche *alterno quatiunt pede* de *æquo pulsat pede, quo simul mearis* de *quo calet juventus* (!) etc... Enfin, examinant avec sa sagacité ordinaire la forme même des vers, M. Bobrik signale de notables différences entre les douze premiers et les huit derniers. Il arrive ainsi à sa conclusion que les huit derniers vers ont formé une pièce à part, occupant la quatrième case de la seconde décade, où elle doit être réintégrée.

On ne saurait contester la vigueur de cette dialectique, ni le caractère spécieux de plusieurs arguments : ils sont faits pour convaincre un homme prévenu, partant de cette idée preconçue que l'ode a *dû* être formée de deux pièces rapprochées. Mais, toutes ces preuves se dissipent successivement si l'on est persuadé, au contraire, que ni les règles de la logique ni les lois de l'esthétique ne s'opposent à ce que nous considérions l'ensemble des vingt-quatre vers comme un seul ouvrage du poète. Or, tel est notre sentiment si nous lisons tout bonnement le texte sans y chercher ce que l'auteur n'y a pas voulu mettre. « La saison du plaisir renaît. Hâtons-nous de jouir de la vie qui est si courte. » Rien n'est plus naturel, si nous n'allons pas supposer que c'est pour telle ou telle fête que ces vers ont été composés. Laissons la fête des Faunes, celle de Vénus et celle des Mânes, dont Horace ne dit mot, pour ne voir ici que tout uniment l'expression du sentiment que suggère le spectacle du renouveau et que surexcite ensuite l'idée de la mort. C'est un lieu commun que cette association; non seulement nous ne voyons pas que la pièce manque d'unité pour le fond, mais nous ne trouvons même pas ici un de ces brusques mouvements qui, d'ailleurs,

sont bien permis aux poètes. Dans les vers 9-12, le poète dit que c'est le moment de se couronner de fleurs et de faire un sacrifice à Faune, autrement dit de célébrer le retour des beaux jours par un festin, le festin étant le complément ordinaire du sacrifice. Il n'était pas besoin d'autre transition pour dire : « Une fois mort, Sestius ; plus de festins ! » Si Sestius n'est nommé qu'ici, c'est qu'ici seulement son ami lui adresse un avis direct. Tout se tient donc parfaitement, et tout s'explique, jusqu'à ce malencontreux Lycidas, qui offusque justement de Sivry, mais dont la mention est toute naturelle, sous la plume d'Horace, dans un poème dont le début célèbre les danses des Nymphes et des Grâces, conduites par Vénus sous les rayons de la lune.

Quant aux observations sur la versification, nous n'en contestons pas l'exactitude, mais seulement les conséquences que l'on en tire. Les variations des formes métriques peuvent être fortuites ; elles peuvent surtout, dans une même pièce, correspondre aux nuances diverses de l'idée et du sentiment. Quoi d'étonnant que, dans un poème très court, le hasard répartisse ces variations entre la première et la seconde partie ? Je prends, par exemple, une courte pièce, dont l'unité ne soit pas contestable, soit la sixième épode, composée de 16 vers, 8 trimètres et 8 dimètres. Je suppose que, pour une raison quelconque, je soupçonne cette épode d'avoir primitivement formé deux pièces distinctes, 1-8, 9-16. L'analyse métrique me fournira la confirmation de mon hypothèse : 1° Dans les huit premiers trimètres, je trouve une césure hepthémimètre : *Non qualis aut Molossus* ; le deuxième groupe n'a que des césures penthémimètres. 2° Les huit premiers trimètres se terminent tous par des mots de deux syllabes. Parmi les huit derniers, il y en a deux qui se terminent par des mots de quatre syllables et ces deux sortes de fins de vers alternent régulièrement. 3° Le premier groupe n'a pas d'élisions, le second groupe en présente deux, dont une assez dure : *Projectum odoraris*, et l'autre à la césure : *Cave, cave, namque, in malos asperrimus*. 4° Les dimètres du premier groupe se terminent par trois mots de deux syllabes, et un de quatre ; ceux du deuxième groupe par deux mots de deux syllabes et deux de trois.

Conclusion : S'il ne faut pas attribuer aux variations de cette nature la portée que leur attribue quelquefois M. Bobrik, il n'est pas moins vrai qu'à considérer la métrique elle-même, ses ana-

lyses sont précieuses ; elles devront être consultées par tous ceux qui auront à étudier la versification d'Horace. Nous signalons tout particulièrement sa dissertation sur les deux sortes de vers tétramètres à propos de l'ode I, 7 (pages 58 et suiv.), et ses réflexions sur *Ionique mineur*, qu'il assimile à l'asclépiade ; d'où il conclut que l'ode III, 12, *Miserarum est neque amori*, doit se partager en strophes de quatre vers, correspondant à la strophe appelée troisième asclépiade (*Sic te diva potens*).

Miserarum est neque amori
Dare ludum neque dulci mala vino
Lavere aut exanimari
Metuentes patruæ verbera linguæ.

Nous ne pouvons cependant accepter l'assimilation, ne fût-ce qu'à cause de la césure qui se comporte tout différemment dans les deux espèces de vers.

A. WALTZ.

STATISTIQUE

Le premier volume des *Opuscula* de Maurice Haupt (Leipzig, Hirzel, 1875), dans l'article intitulé : *Observationes criticæ,* renferme quelques pages consacrées à l'inversion de la conjonction copulative chez les poètes. Il soutient que cette inversion n'existe pas chez les anciens poètes et donne, à ce sujet, une statistique concernant Virgile, Horace, Properce, Ovide. Dans le paragraphe consacré à Horace, après avoir énuméré les différents cas de *ac, atque, et,* placés après un mot, il ajoute : *Denique post duo vocabula collocat,* épode I, 23; 16, 40. Dans le deuxième de ces vers :

Etrusca præter et volate litora,

Il est clair qu'il faut contruire : *Et præter Etrusca*. Mais le cas est différent pour le vers 23 de la Ire épode :

Libenter hoc et omne militabitur
Bellum.

Il faut traduire avec Patin : « Volontiers je ferai cette guerre et toute autre. » *Et* se trouve donc à sa place, et il n'y a pas ici de *trajectio*. C'est la même expression, sauf la répétition de *et*, qu'au début de l'ode I, 32, *quod et in hunc annum vivat et plures.*

A. W.

Le Gérant,
A. WALTZ.

Angers, imp. A. BURDIN et Cie, rue Garnier, 4.

SUR LA FORMATION

DU NOM

DU PAYS DE COMMINGE[1]

Le Comminge[2] est un petit pays de la région pyrénéenne, presque entièrement compris dans le département actuel de la Haute-Garonne. Avant la Révolution il formait un évêché dont le siège était à Saint-Bertrand de Comminge[3]. A l'époque romaine il était habité par les Convenae : il est donc tout naturel de voir dans le nom actuel de *Comminge* un dérivé du mot *Convenae* qui a servi à désigner les anciens habitants de cette région. Comme M. Longnon l'a justement indiqué[4], la terminaison romane *-inge*, plus anciennement *-enge*[5], représente une terminaison latine *-enicum*, comme *-onge* représente *-onicum* dans *Saintonge* (*Sanctonicum*); il semble donc qu'il n'y ait plus qu'à conclure, comme l'a fait M. Longnon lui-même, que *Comminge* dérive de *Convenicum.*

Cette conclusion peut paraître incontestable à l'historien. Aux yeux du linguiste le changement de *Convenicum* en *Comminge* offre quelque chose de tout à fait anormal. C'est le seul exemple où le groupe latin *nv* soit représenté, dans une forme romane, par *mm.* Pourquoi de *Convenicum* n'a-t-on pas formé régulièrement *Couvinge* comme de *conventus*, *couvent*? Il y a là un problème que l'on n'a pas cherché à résoudre jusqu'ici, et qui reste comme un défi jeté à la philologie romane.

Deux explications différentes de cette anomalie m'ont été suggérées. Je vais les examiner avec toute l'attention qu'elles méritent.

1. — Le mot *Convenicum* a pu être prononcé avec un *v* semi-voyelle *Conuenicum; Conuenicum* s'est réduit de bonne heure à

1) Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 18 juin 1886.
2) On écrit aussi *Cominge*, et même, avec un *s* paragogique, *Comminges*.
3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens.
4) *La Gaule au VIe siècle*, p. 591.
5) On trouve ordinairement *Cumenge* dans la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*; *Comenge* se rencontre dans beaucoup de textes diplomatiques; voyez notamment Luchaire, *Textes gascons*, p. 9, 14, 15, etc.

Conenicum, et cette dernière forme a donné le mot *Comenge* (forme romane primitive) par la dissimilation du premier *n* en *m*.

Cette explication ingénieuse soulève deux objections auxquelles elle ne peut résister.

Le *v* latin était certainement consonne dans *Convenæ*, *Convenicum*, au même titre qu'il l'était dans *convenit*, *conventus*. S'il ne s'est pas vocalisé, pour disparaître ensuite, dans ces derniers mots, nous n'avons pas le droit de supposer qu'il se soit comporté autrement dans les premiers.

Même si nous acceptons le point de départ tout à fait arbitraire *Conenicum*, nous ne pouvons pas en tirer régulièrement le mot *Comenge*. En effet le mot *canonicum*, dont la structure est identique à celle de *Conenicum*, a donné dans le midi de la France *canonge* et *canorgue*, mais nulle part nous ne trouvons trace d'une forme où le premier *n* se soit dissimilé en *m*. Il est vrai que lorsque deux syllabes qui se suivent immédiatement commencent toutes deux par un *n*, il se produit une dissimilation dans la forme romane, mais ce n'est pas un *m*, c'est presque toujours un *l*, rarement un *r*, qui vient se substituer au premier *n* de la forme latine. Voici une série d'exemples empruntés à la nomenclature géographique de la France.

Sanctus Benignus. — Saint-Blin (Haute-Marne); Saint-Berain (Haute-Loire, Saône-et-Loire); Saint-Broin (Côte-d'Or, Haute-Saône, Haute-Marne); Saint-Branchs (Indre-et-Loire).

Bononia. — Boulogne (Pas-de-Calais).

Cassaninas. — Chasselines (commune de Saint-Michel-de-Vesse, Creuse).

Celsinianicas. — Sauxillanges (Puy-de-Dôme).

Fraxininas. — Fresselines (Creuse).

Sanctus Saturninus. — Saint-Sorlin (Ain, Charente-Inférieure, Drôme, Isère, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie).

Vicinonia. — La Vilaine, rivière.

Vixinonia. — La Vendelogne, rivière du Poitou.

A ces exemples on peut ajouter le nom commun *orphelin*, qui est pour *orphenin*. Il est vrai que nous avons un exemple de *m* pour *n* dans *venimeux*, doublet de *vénéneux*, qui se rattache à l'ancienne forme française *venim*. Mais on disait plus communément *velin*, forme où l'on trouve le même procédé de dissimilation que dans les exemples cités plus haut. Quant à l'ancien français *venim*, si l'explication n'en est pas absolument as-

surée, il est certain qu'il ne faut pas voir dans le *m* final le résultat d'une dissimilation.

2. — La seconde explication que j'ai à examiner est plus séduisante. On peut la résumer ainsi : Dans le sud-ouest de la France, le pays de Comminge inclus, le *v* latin est devenu *b*. Ce changement s'étant produit dans le mot qui nous occupe, le *n* s'est de bonne heure trouvé devant un *b* et est devenu naturellement *m*; on a donc eu *Combenicum*. C'est cette forme qui a produit la forme romane *Comenge* par la chute du *b*.

Cette explication a un grave défaut, c'est d'établir une succession chronologique entre deux phénomènes phonétiques qui ont dû se produire en même temps. Il est certain que dans la région pyrénéenne le *v* latin est devenu *b*, que ce changement a pu se produire et s'est produit en effet après un *n* et que dans ce cas le *n* s'est changé en *m* : ainsi nous trouvons la forme *combent*, pour le mot latin *conventus*, couvent, dans des chartes de 1240 et de 1252[1]. Il est non moins certain que dans la même région le groupe latin *mb* se réduit à *m* et que le mot *cumba*, vallée, sera représenté dans les mêmes textes par *coma*. Mais la réduction de *mb* à *m* se produit exclusivement dans les mots où ce groupe est d'origine latine. *Cumba* se réduit à *coma* pendant que *conventus* se transforme en *combent;* mais cette transformation une fois opérée de part et d'autre, *coma* et *combent* demeurent parallèlement immobiles. On ne trouve aucune trace, même dans les patois gascons actuels, d'une réduction postérieure de *combent* à *coment*[2].

En résumé ces deux explications me paraissent des tentatives infructueuses pour résoudre ce problème phonétique.

Faudrait-il donc admettre le passage direct du son *v* au son *m*, en invoquant comme circonstance atténuante la parenté assez étroite de ces consonnes qui appartiennent toutes deux à la famille des labiales, et en avouant que nous nous trouvons en présence d'une de ces mutations sporadiques comme on peut en constater dans d'autres parties du domaine linguis-

1) Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, glossaire.

2) Voyez le *Trésor dou Félibrige* de Mistral au mot COUVENT : les seules formes gasconnes enregistrées sont *coubent*, *coumbent*, *coumben*. De même pour les dérivés du latin *invidia* (op. laud., au mot ENVEJO), le Gascon dit *embejo*, *ebejo*, mais nulle part *emejo*. — Quelques manuscrits de la *Notitia civitatum* portent *civitas Conbinarum*, au lieu de *Convenarum*; l'Anonyme de Ravenne, *Combinias*. Ce sont là des textes trop peu sûrs pour nous persuader qu'à l'époque romaine on ait dit *Combenæ*, au lieu de *Convenæ*, lorsque tant d'autres monuments plus authentiques nous offrent la forme correcte.



tique? Ce serait, je crois, se contenter à trop bon marché[1]. Il ne faut pas perdre de vue un principe qui prend de jour en jour plus d'autorité dans les études linguistiques, c'est celui de l'infaillibilité, ou comme disent les Allemands d'un mot plus expressif, l'*Ausnahmslosigkeit* des lois phonétiques. Ce principe, qui domine toutes les recherches actuelles, n'est pas nouveau en linguistique, bien qu'on se soit plu à donner le nom de *néo-grammairiens* à ceux qui l'affirment le plus énergiquement. A vrai dire, c'est moins un principe absolu qu'une méthode de travail, et c'est la méthode même que nous ont enseignée nos maîtres. Cette méthode nous oblige à dire : le mot latin *Convenicum* ne peut produire que la forme romane *Covinge* ou *Convinge*. Mais ce serait être par trop *néo-grammairien* que de se contenter de cette affirmation et de se borner à suspendre son jugement quand les lois phonétiques sont en défaut. Le philologue, c'est-à-dire l'historien, doit alors venir à la rescousse du linguiste, et c'est à cette condition seulement que le principe dont j'ai parlé est véritablement fécond. Si les lois phonétiques sont impuissantes à nous rendre compte d'une forme, c'est qu'il y a eu à l'origine de cette forme une cause perturbatrice qui reste à déterminer. C'est ce que nous allons nous efforcer de faire en interrogeant l'histoire.

Les Convenæ ne sont pas mentionnés par César. Les passages de Strabon[2], de Pline[3] et de Ptolemée[4] qui les concernent, rapprochés du témoignage bien postérieur de saint Jérôme[5],

1) Je ne nie pas, il faut bien le remarquer, que le son *v* ne puisse, dans certaines conditions, être remplacé par le son *m*. A priori cela n'a rien d'impossible. Ce que je nie, c'est qu'il soit conforme à la saine méthode linguistique de croire que *Covenge* ait pu, sans autre raison que la parenté du *v* et du *m*, devenir *Comenge*. — Mon confrère M. Beaudouin me rappelle un curieux exemple de *m* = *v* qu'il a signalé dans sa thèse sur le *Dialecte chypriote* (p. 51) : c'est la forme chypriote actuelle μνοῦχος au lieu de *vnouchos*, aphérèse de εὐνοῦχος. En français on trouve des exemples tout à fait analogues. Des textes normands offrent les formes *giemble* pour *jeune*, *Estiemble* pour *Etienne*; ces formes s'expliquent par les deux séries parallèles : *juvenem juev'ne*, *giev'ne*, *giem'ne*, *giem'le*, *giemble* et *Stephanum*, *Estiev'ne*, *Estiem'ne*, *Estiem'le*, *Estiemble*. Mais on ne peut admettre rien de pareil pour les formes dérivées de *Convenicum*.

2) Le nom est au gén. plur. dans Strabon (IV, II, 1); les mss. portent : Κονουενῶν, ἔστι συγκλύδων. Kramer lit : Κωνουενῶν. Coray a très ingénieusement corrigé συνηλύδων, traduction littérale du mot latin *Convenæ*.

3) Mox in oppidum contributi Convenæ (IV, XXXIII, 1).

4) Συνάπτοντες δε τῇ Πυρήνῃ Κομουένοι (II, VII, 22). Tous les mss. sont d'accord pour donner la forme avec μ au lieu de ν. Cela ne représente qu'une variante orthographique ; le *v* étant une labiale, il n'est pas surprenant que l'*m* de *cum* se maintienne. On lit dans une inscription d'Espagne (*C. I. L.* II, 5042) COMVENTUM pour CONVENTUM.

5) Saint Jérôme voulant déconsidérer l'hérésiarque Vigilantius, né à Calaguris Convenarum, le représente comme un digne descendant de ces bandes

nous apprennent que ce peuple est en quelque sorte de création romaine. Le nom propre de *Convenae* n'est autre chose que le nom commun latin *convena* dont le sens est bien connu ; *pastores et convenas*, dit Cicéron [1], en parlant des gens réunis par Romulus pour fonder la ville de Rome. C'est, à ce qu'il semble, vers le milieu du premier siècle avant notre ère, que ce peuple reçut des Romains à la fois son nom et son organisation en *civitas*, par conséquent plusieurs siècles avant l'époque où l'on peut raisonnablement croire qu'il a été romanisé. Il faut donc admettre qu'en adoptant ce nom de *Convenæ* qu'on lui imposait, en le prononçant dans la langue qu'il parlait, le nouveau peuple l'a altéré et en a fait **Commenæ*. Une preuve de la très grande ancienneté de cette altération nous est fournie par la souscription de l'évêque de ce pays au concile de Narbonne, en 788; on y lit : *Commenensæ sedis episcopus* [2]. Il y a donc eu pour ainsi dire dès l'origine deux formes parallèles : d'une part le nom officiel *Convenæ* et ses dérivés *Convenensis*, *Convenicus*, qui se trouvent chez tous les historiens et dans la plupart des documents d'archives ; de l'autre, la forme locale *Commenæ* et ses dérivés : *Commenensis*, dont l'ancienneté est attestée par la souscription de 788, et *Commenicus*, qui se trouve dans des chartes plus ou moins barbares des xᵉ, xiᵉ xiiᵉ siècles [3], et dont le mot actuel *Comminge* est le légitime représentant. Ainsi s'explique la différence phonétique qui sépare le mot *Comminge* des autres mots romans dont le type latin est analogue : les autres mots n'ont été introduits dans la région qui nous occupe que beaucoup plus tard, lorsque les arrière neveux des Convenæ primitifs eurent oublié leur langue nationale et se mirent à parler latin ; ils ne portent en eux-mêmes aucune trace manifeste d'une influence ethnique. Le mot *Convenæ*, au contraire, a été plié aux exigences phonétiques d'une langue étrangère au latin, qui lui a pour ainsi

de pillards chassés d'Espagne par Pompée et cantonnées de force dans ce coin des Pyrénées; il nomme même les Vettones et les Arevaci comme ayant fourni des éléments à ce premier noyau de *Convenæ*. (*Contra Vigilantium*, 34). Il est bien évident que tout cela est en grande partie ou légendaire ou inventé par saint Jérôme. Un fait seul est certain, la formation relativement récente de la *civitas Convenarum*.

1) *Orat.* I, 9.

2) *Gallia christ.*, I, col. 1092.

3) *In comitatu Cominico*, xiᵉ s. (*Gall. christ.*, I, *instr.*, col. 176). Le cartulaire de Lézat (*Bibl. Nat.*, lat. 9189) donne fréquemment *Cominico* et *Comenico*. On y trouve une fois *Covenico*, dans une charte du xiᵉ s., (fº 70 vº) et une fois *Comunicense*, dans une charte de 1003 (fº 74 rº).

dire imprimé son cachet. Il nous reste maintenant à déchiffrer ce cachet.

Quelle langue, quel dialecte pouvaient parler les Convenæ primitifs? Leur capitale s'appelant Lugdunum Convenarum, on songe tout d'abord à un dialecte celtique. Mais cette hypothèse est inconciliable avec l'altération du mot *Convenæ* en *Commenæ*. En effet, si la langue celtique nous offre un rapport étroit entre les sons *v* et *m*, c'est un rapport en sens inverse: le son primitif *m* est devenu *v* et le *v* lui-même s'est souvent changé en *f* dans certains dialectes actuels. Le mot *Convenæ* pouvait être prononcé correctement par des Celtes, tout comme le nom propre celtique *Conveiun*, saint Convoyon, premier abbé de Redon. Le celtique écarté, il est impossible de ne pas songer qu'il existe dans la partie occidentale des Pyrénées une langue toute différente, le basque, dont nous devons, ne fût-ce que par acquit de conscience, interroger la phonétique. Or, le basque ne connaît pas le son *v*; quand ce son existe dans des mots empruntés par lui au latin à une époque plus ou moins ancienne, il le rend par un *m*. C'est ainsi que *conventus* est devenu en basque *gomentu; vagina*, *magina; verruca*, *marroka; vimen*, *mimen; visaticum*, *misaya*, etc. [1].

Cette coïncidence ne peut être l'effet du hasard. Je n'hésite pas à en conclure que les Convenæ, avant d'être romanisés, parlaient une langue apparentée au basque actuel. Étaient-ils venus d'Espagne, comme le prétend saint Jérome dans le passage auquel j'ai fait allusion, et étaient-ils de race ibérique? N'appartenaient-ils pas tout simplement, comme il semble plus naturel, à la grande famille aquitanique? Il est difficile de se prononcer sur ce point délicat. Toujours est-il que la parenté de la langue primitive des Convenæ avec le basque actuel me semble démontrée. Je ne veux pas insister sur l'importance de cette constatation: c'est aux historiens à en faire leur profit et à voir de quel poids elle doit peser dans la solution encore si controversée de la question basque.

La conclusion à laquelle je suis arrivé en étudiant scientifiquement la formation du mot *Comminge* pourra paraître téméraire si l'on songe qu'elle ne repose que sur une lettre. Mais si, comme je le crois fermement, je ne me suis pas écarté de la saine méthode linguistique, cette conclusion s'impose d'elle-

1) Voyez Luchaire, *Origines linguistiques de l'Aquitaine*, p. 23 et 46.

même, et aucun exemple ne montre mieux la puissance de cette méthode quand on compare l'importance des résultats où elle peut atteindre à l'exiguïté des éléments qu'elle a à sa disposition.

Antoine Thomas.

LES

NOUVELLES THÉORIES LINGUISTIQUES

I

Nous assistons, depuis une dizaine d'années, à une sorte d'évolution qui se produit, notamment en Allemagne, dans la science linguistique. L'esprit d'examen et de contrôle s'est éveillé dans toute une génération de savants, qui mettant scientifiquement en doute les résultats acquis, firent, pour ainsi dire, table rase des opinions les plus accréditées, et recommencèrent à chercher, tantôt en suivant, tantôt en abandonnant la voie ouverte par leurs devanciers, les principes fondamentaux de la science du langage et les lois qui doivent guider le linguiste dans ses recherches. Poursuivant leur méthode avec la dernière rigueur, ils en arrivèrent, tout en confirmant le plus grand nombre des découvertes antérieures, à rejeter des explications qui leur semblaient inconséquentes, à nier des phénomènes qu'ils jugeaient ne pouvoir se produire, à renverser des théories qui leur paraissaient sans fondement, à donner à la science, en un mot, une direction différente de celle qu'elle suivait précédemment ; beaucoup de problèmes se trouvèrent ainsi remis en question, des objections inattendues surgirent, l'ombre se fit là où l'on pensait avoir la lumière, et l'on put se demander, avec quelque inquiétude peut-être, si l'on ne devait pas abandonner totalement les anciennes méthodes pour se rallier aux nouvelles doctrines, ou s'il ne valait pas mieux, en conservant sa foi à l'enseignement reçu, résister au courant envahisseur, discuter courageusement les nouveaux principes posés, et chercher à saisir les points faibles de l'adversaire, dût-on être obligé de rendre les armes et se voir entraîner dans une honorable défaite.

La science ne pouvait que gagner, quel que fût le choix des maîtres entre ces deux alternatives ; mais il arriva, comme dans toutes les séparations de ce genre, qu'au lieu d'examiner froidement les raisons invoquées par les novateurs à l'appui de

leur doctrine, les partisans du système opposé s'égarèrent dans des discussions de détail ; ils contestèrent la valeur des principes admis en montrant qu'ils ne répondaient pas à tout ce qu'ils semblaient promettre, et se donnèrent le facile triomphe de les réfuter, par cette raison qu'ils laissaient dans l'obscurité, eux aussi, des problèmes restés jusqu'alors sans solution. Il faut ajouter que, de part et d'autre, on ne sortit pas, sauf de rares exceptions, des bornes d'une discussion courtoise; les œuvres parues et les comptes rendus qui en furent publiés restèrent généralement dans le ton modéré qui convient aux luttes scientifiques, et l'on vit rarement intervenir, chose commune pourtant aux auteurs de recensions, les accusations de retard et d'ignorance. Un des maîtres de la science nouvelle, M. Brugmann, dont le dernier opuscule est un modèle de bon ton en même temps que d'exposition lucide, se plaint à juste titre qu'on ait représenté les adhérents aux tendances nouvelles comme des corrupteurs de la science [1] ; mais on sut la plupart du temps se maintenir sur un terrain purement scientifique, sans que rien de trop acerbe vînt se mêler à la critique des théories.

Il peut sembler dépourvu d'intérêt d'examiner si réellement il existe ou non une *junggrammatische Schule*. On nous avertit [2] que cette épithète fut appliquée au nouveau courant d'idées en manière de plaisanterie par un de ceux même qui le suivaient, et que le mot se répandit immédiatement dans le public parce que les auteurs des *Morphologische Untersuchungen* commirent la « regrettable faute » de l'employer dans leur préface ; on ajoute qu'il n'y a ni école, ni parti, et que s'il se trouve plusieurs savants à partager les mêmes opinions, il ne s'ensuit pas qu'ils soient solidaires. Quelque soin cependant que chacun de ces savants apporte à revendiquer pour soi seul la responsabilité des théories qu'il énonce, il ne reste pas moins exact qu'une autre direction dans les recherches est dès à présent établie, qu'elle a son point de départ dans des vues nouvelles, et qu'ainsi on a le droit, ne serait-ce que pour la clarté du discours, de désigner les chefs du mouvement par le mot de néo-grammairiens, et d'appliquer le nom d'*école* (*parti* pourrait

1) Brugmann, *Zum heutigen Stand der Sprachwissenschaft* (Strasbourg, 1885), p. 127.

2) Paul dans *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, janvier 1886.

en effet être pris en mauvaise part) à l'ensemble de ceux qui ont adopté leur doctrine. Ce n'est pas là d'ailleurs ce dont il s'agit; la question suivante a bien plus d'importance : Les théories récemment apparues sont-elles une rupture formelle avec le passé, comme le croyait Curtius [1] ? Sommes-nous en présence d'une révolution? Ou devons-nous admettre que la « nouvelle croyance » n'est pas autre chose, suivant les expressions de M. Delbrück [2], que la continuation et le développement naturel des vues de Bopp et de Pott, de Benfey, de Schleicher et de Curtius? A cette question tient encore cette autre, qui n'est pas moins grave et ne saurait être trop mûrement examinée : Faut-il constater une maladie de la linguistique ou un véritable progrès? Doit-on, en définitive, adopter la nouvelle doctrine, ou ne serait-il pas plus sage de demeurer provisoirement en dehors, en attendant qu'elle fût plus mûre?

Tels sont les points que je discuterai dans les lignes qui vont suivre. Je n'ai aucunement la prétention de dire des choses qui n'ont pas été dites, et je répéterai sans doute un grand nombre des arguments invoqués pour ou contre; mais il m'a paru utile, je dirai même nécessaire, d'attirer l'attention sur un débat d'une importance aussi haute, qui non seulement passionne l'Allemagne savante, mais a retenti chez tous les peuples qui ont à cœur les progrès de la science; les ouvrages des maîtres sont lus et commentés en Italie, en Angleterre, aux États-Unis, en Russie; et j'ai trouvé à propos, maintenant que d'assez nombreux écrits ont été publiés, de résumer l'état de la question et les points principaux controversés, pour donner une idée générale des théories nouvelles à ceux que le manque de loisir ou la nature différente de leurs travaux empêchent de les approfondir.

Les questions de détail sur lesquelles règne le désaccord sont tellement nombreuses qu'on ne saurait, sans excéder les limites d'un travail de ce genre, entrer dans l'étude de chacune d'elles; elles dépendent toutes d'ailleurs de questions plus générales, qui dominent pour ainsi dire toute la linguistique, et qui constituent les principes fondamentaux de l'ecole néogrammairienne; principes dont les uns appartiennent en propre à la nouvelle doctrine, et les autres, posés par elle d'une manière plus rigoureuse, ont été élevés, d'une forme plus ou

1) *Zur Kritik der neuesten Sprachforschung* (Leipzig, 1885), p. 1.
2) *Die neueste Sprachforschung* (Leipzig, 1885), p. 6.

moins vague sous laquelle ils se présentaient à la conscience des chercheurs, à la hauteur de véritables axiomes et à la précision de formules presque mathématiques. Ces principes sont eux-mêmes présidés en quelque sorte par deux d'entre eux : l'un d'ordre purement méthodologique, que les savants allemands formulent généralement de la manière suivante : « die Lautgesetze sind an sich ausnahmslos, les lois phonétiques, en elles-mêmes, ne souffrent aucune exception ; » l'autre, essentiellement pratique, est le principe du trivocalisme indo-germanique, auquel se rattache intimement la théorie de l'affaiblissement des racines. Nous allons voir, en commençant par ce dernier, en quelle relation ces principes se trouvent avec les théories antérieures, et à quelles conclusions il doit sembler plus utile de s'arrêter.

II

« On est fondé, dit M. Brugmann[1], à considérer l'ancienne théorie du vocalisme comme définitivement écartée. » Cette théorie, on le sait, est celle qui admet l'unité d'un *a* primitif indo-germanique, et la séparation de cet *a*, suivant les différentes langues, en *a*, *e*, *o*. Plus simplement, étant donné que les langues indo-germaniques de l'est nous présentent l'*a*, et que chez les Indo-Germains occidentaux nous trouvons *a*, *e*, *o*, l'ancienne théorie regarde l'*a* seul comme primitif, et considère l'état du sanskrit, par exemple, comme plus voisin de la langue mère. Aujourd'hui l'école nouvelle, renversant les termes, enseigne que les trois voyelles existaient déjà avant la séparation des langues.

Un grand nombre d'arguments ont été invoqués de part et d'autre, sans arriver, il faut l'avouer, à faire complètement la lumière sur ce point. Les objections de Curtius à la nouvelle théorie ne sont pas réfutées par les néo-grammairiens d'une manière qui impose à l'esprit la ferme adhésion à la théorie du trivocalisme. Pour ceux qui ne veulent plaider ni pour ni contre, mais qui cherchent seulement à trouver quelle hypothèse a le plus de chances d'être la vérité scientifique et d'éclaircir les problèmes encore nombreux qui restent obscurs, peut-être, sur ce point, est-il plus prudent d'hésiter et de ne pas admettre encore comme résultat définitivement acquis le

1) *Ouv. cit.*, p. 111.

principe de la diversité des nuances vocaliques dans la langue indo-européenne. Et pourtant il ne manque pas de raisons séduisantes. Comment admettre, a-t-on dit, qu'un *a* unique soit, étant donnée la séparation, tantôt resté *a*, tantôt devenu *e*, et cela dans des conditions phonétiques absolument identiques? Pourquoi, par exemple, gr. ἄγω, ἔδω, lat. *ago*, *edo*, diversité nettement compréhensible si l'on admet idg. **ago*, **edo*? On oppose, au contraire : Vous supposez *a*, *e* fondus dans l'est en *a* ; pourquoi pas plutôt *a* séparé dans l'ouest en *a*, *e*? Il y a là au premier abord, comme on le voit, une question pour ainsi dire de logique du langage, qui ne peut guère être résolue qu'à posteriori, et qui n'a jamais, à ma connaissance, été complètement traitée : Les sons se transforment-ils en allant de l'unité à la diversité, ou l'unité est-elle le résultat final d'une évolution de ce genre? Nous ne pouvons écarter, suivant Curtius, le concept de scindement dans le développement des langues. En admettant ce principe, encore qu'ainsi posé il soit contestable, il n'en résulte pas que nous devions partout le prendre comme point de départ, et nous pouvons encore moins, en linguistique, mettre de côté le principe opposé de la convergence des sons, pour lequel nous avons des exemples indéniables. La qualification de principe à priori n'a pas à intervenir ici, et si, pour cette première question, il était obligatoire de se prononcer, il me semble qu'on aurait plus de chances d'avoir la vérité en adoptant une conclusion autorisée par d'assez nombreuses analogies, qu'en se rapportant exclusivement à la séparation des sons, dont les exemples ou doivent être considérés comme des cas isolés, ou sont invoqués à tort. Je rappelle seulement l'hypothèse de l'unité primitive de l'explosive gutturale, à peu près abandonnée aujourd'hui.

On est cependant en droit d'exiger des preuves autres qu'un raisonnement de ce genre, qui d'ailleurs ne peut produire qu'une présomption. Examiner chaque argument ne conviendrait pas ici ; mais l'ensemble des raisons qui nous autorisent à admettre la distinction originelle *a*, *e*, *o* me paraît pouvoir se résumer de la manière suivante ; cette démonstration résulte en partie de la belle argumentation de M. de Saussure[1] :

Nous avons dans l'européen *a* et *e*; en outre *o* alterne régulièrement avec *e*, tandis que nous ne le voyons jamais alterner avec

1) *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes* (Leipsick, 1879), en particulier p. 116 suiv.



a ; or, si le phonème qui a produit europ. *a* et *e* était un phonème unique, soit idg. *a*, quand nous voyons *e* avoir pour correspondant *o*, nous attendrions également dans les mêmes conditions *o* pour correspondre à *a ;* il faut donc que, dans la langue indo-germanique, *e* ait été distinct de *a*.

D'autre part, si le phonème qui a produit europ. *a* et *o* est un seul et même phonème, lorsqu'en regard de europ. *o* nous avons régulièrement skr. *ā* dans certaines conditions [1], nous devrons avoir aussi skr. *ā* en regard de europ. *a* dans les mêmes conditions ; or jamais ce phénomène ne se présente ; l'*o* européen ne peut donc avoir dans la langue mère la même origine que l'*a* européen ; pour la même raison, *o* doit avoir été distinct de *e*.

Il semble donc qu'on doive plutôt se ranger à cette opinion, à savoir que la langue primitive indo-germanique connaissait la triple nuance vocalique *a*, *e*, *o*. Que ces voyelles, dès cette époque reculée, aient eu la netteté de couleur que nous leur voyons par exemple en grec, il serait hardi de le prétendre, et peut-être impossible d'en donner des preuves ; mais il ne répugne en rien à la science linguistique d'admettre que nous représentons par *e* et *o* des sons distincts de *a*, ayant pour ainsi dire une nuance intermédiaire, l'un entre *a* — *e*, l'autre entre *a* — *o*, et que par un procès spécial à chaque groupe, le premier de ces sons, dans les langues de l'est, a incliné vers *a* jusqu'à se confondre avec l'*a* primitif, tandis qu'en Europe la nuance *e* s'est de plus en plus accentuée et a fini par se fixer ; de même pour *o* [2]. Jusqu'ici pourtant, cette grave question n'est nullement tranchée, et les théoriciens ne s'entendent pas encore. Les néo-grammairiens, qu'on accuse de tant d'audaces, ne sont cependant pas trop téméraires, puisqu'ils avouent n'avoir pas une certitude complète sur l'existence de l'*o* indo-germanique [3] ; il est vrai que c'est sur ce point que leurs adversaires sont le mieux armés.

Le vocalisme des racines, qui tient de si près à la question du vocalisme primitif indo-germanique, est peut-être d'une importance plus directe, en ce sens que nous sommes là dans un domaine où les faits sont plus précis et mieux coordonnés. On

1) Voir à ce sujet Brugmann, *Morphologische Untersuchungen* (4 vol., Leipzig, 1878-81), IIIe partie, p. 102 et suiv.
2) Cf. Delbrück, *ouv. cit.*, p. 36, et la note.
3) Delbrück, *ouv. cit.*, p. 41 ; Brugmann, *Zum heut. Stand der Sprachwissenschaft*, p. 111.

doit, autant que possible, dans une science qui a pour objet l'étude de manifestations matérielles de l'esprit humain, exclure la spéculation pure, et si, en pareil cas, une loi ou une règle conserve nécessairement dans sa formule une part d'hypothèse, la discussion doit tendre à restreindre cette part autant que faire se peut. L'étude de la formation d'une langue reposant sur la forme même que nous devons attribuer aux racines, on comprend qu'une pareille question ait préoccupé les savants, et qu'entre plusieurs théories on ait cherché à déterminer celle qui a le moins un caractère hypothétique, en d'autres termes celle qui explique avec le plus de vraisemblance les formes d'une langue qui nous sont livrées par la tradition.

La doctrine qui jusqu'ici a prévalu dans notre enseignement, doctrine d'autant plus digne d'examen qu'un savant d'une autorité incontestable l'a soutenue jusqu'à sa mort, est celle du gouna ou renforcement vocalique des racines; en présence de λείπω-ἔλιπον, φεύγω-ἔφυγον, on pose rac. λιπ, φυγ, d'où par renforcement les diphtongues ει, ευ[1]; d'autre part, on ne fait aucune difficulté de donner rac. δερκ pour un parfait δέδορκα, et rac. σεχ pour un aoriste σχεῖν; enfin on admet la même relation vocalique entre λέλοιπα-λείπω, ὀχέω-ἔχω, δέδορκα-δέρκομαι. — Les néogrammairiens prennent exactement la contre-partie de cette théorie; pour eux toute racine contient *e* et le vocalisme se modifie non par un renforcement, mais par une sorte d'affaiblissement qui précisément consiste dans la disparition de ce son exprimé par *e;* λιπ, φυγ sont donc non l'état primitif, mais des affaiblissements de λειπ, φευγ, véritables formes des racines.

Ici nous sommes encore dans une alternative, et l'on ne saurait nier l'intérêt pratique d'une pareille question. A cette parole d'un savant français : « Le gouna est mort, » Curtius était tenté de répondre : « Vive le gouna! » Dans l'enseignement des langues anciennes, doit-on parler de racines renforcées, λειπ gouna de λιπ, ou de racines affaiblies, λιπ degré réduit de λειπ?

Je dois écarter tout d'abord la question de l'origine des deux formes de racines. Outre que la plupart des données sur l'accentuation primitive sont purement conjecturales, l'influence de l'accent expliquerait aussi bien le renforcement que l'affaiblis-

1) Je cite les formes grecques parce que le grec est plus connu de la majorité de mes lecteurs que le sanskrit, et parce que l'apophonie est plus marquée en grec qu'en latin.



sement vocalique d'une racine. Que le phénomène, quel qu'il soit, soit dû à l'accent, rien de plus probable; mais ce n'est là qu'une question secondaire, et il s'agit seulement de juger quelle hypothèse explique le mieux les faits que nous connaissons. En tout cas, l'accentuation sanskrite, surtout dans les formations athématiques, donnerait déjà une grande probabilité à la nouvelle théorie, et le principe de l'affaiblissement n'est pas infirmé par ἔφευγον-ἔφυγόν, parce que l'augment doit morphologiquement être considéré comme indépendant, et que l'accentuation des infinitifs et participes à racines faibles donne sérieusement à penser. Examinons donc la question par un autre côté, et, s'il y a lieu, concluons.

Le rapport est le même entre ἔλιπον et λείπω qu'entre ἔσχον et ἔχω; si la racine du premier verbe est λιπ, dira-t-on que, pour le second, elle est σχ? On ne peut admettre une racine composée exclusivement de consonnes. On a dit qu'avec la théorie de l'affaiblissement la disparition de l'*e* offre beaucoup de difficultés. Soit; mais de deux choses l'une : ou un aoriste comme ἔσχον a une racine σχ, ou cette racine est σεχ; or la première supposition est inadmissible, et alors la disparition de l'*e* es inévitable, même avec la théorie du renforcement. D'ailleurs, il serait aussi difficile d'expliquer la présence de l'*e* dans λείπω que son absence dans ἔλιπον. Au contraire, partant de rac. λειπ et σεχ, les deux aoristes sont expliqués, en fait, de la même manière, et à priori ils doivent l'être, étant de même nature : les mêmes effets doivent être produits par la même cause. Il est est impossible, comme on l'a déjà fait remarquer, d'admettre une racine *s*, si l'on pose skr. *ásmi*, *smás* en regard de *ēmi*, *imás*. Jusqu'ici la nouvelle théorie s'impose donc. On ne peut dire qu'il faudrait alors, pour être conséquent, établir la série οι, ει, ι, sous prétexte que οι est plus plein que ει, et qu'on aurait d'un côté renforcement (ει-οι), affaiblissement de l'autre (ει-ι); ο n'est ici qu'une coloration particulière de ε, dont la cause, il est vrai, n'est pas encore exactement connue, mais qui doit être considérée comme étant au même degré que ε; hom. ἐπέπιθμεν est par rapport à πέποιθα au même degré que ἔπιθον par rapport à πείθω. On ne peut dire non plus qu'en conséquence de ce principe toutes les voyelles brèves devraient être rapportées à une période plus récente; des racines comme πετ, ἐσ, γεν, φερ, etc.,

existeraient encore en grand nombre, et d'ailleurs il faudrait prouver que des racines comme λειπ, φευγ, δερκ, πενθ doivent être considérées comme longues.

Une autre difficulté cependant se présente, qui semblerait devoir faire obstacle à la théorie de l'affaiblissement. Si nous admettons qu'une racine à son degré normal contient *e* et que, par une réduction vocalique, cet *e* disparaît, nous serons conduits à πνθ, δρκ, affaiblissements de πενθ, δερκ, c'est-à-dire à des formes imprononçables. Ici intervient la théorie des nasales et liquides sonantes, que nous devons considérer comme définitivement acquise à la science, malgré les objections opposées par quelques savants. Tout d'abord nous n'avons pas le droit de condamner ces formes de racines par la seule raison qu'on ne saurait les prononcer; il ne nous appartient pas d'en juger, et en tout cas l'objection ne porterait que sur les formes à nasale, puisque le sanskrit a conservé *r* et *l* voyelles; nous ne pouvons déclarer imprononçable le skr. *ádr̥çam*. Or ἔδρακον est exactement, par rapport à la racine, au même degré que *ádr̥çam*, ce qui impose l'égalité gr. ρα = skr. *r̥*; et de fait on a reconnu que ρα (αρ) est bien en grec, généralement, le représentant de *r* dans les conditions où en sanskrit *r* est voyelle. On est également fondé à reconnaître que des phénomènes du même genre se produisent pour la nasale; enfin, ceci admis, on a constaté que chaque langue indo-germanique représente à sa manière les nasales et liquides sonantes de la langue mère. Notons qu'il n'est ici question que des racines, et des raisons qui peuvent conduire à admettre l'ancienne ou la nouvelle théorie au sujet du vocalisme. Si ἔχω n'est pas explicable avec la série ascendante λιπ, λειπ, à plus forte raison δέρκομαι; on serait obligé de prendre δρακ comme racine, ce à quoi personne ne songe. Il se trouve précisément que si l'on part de λειπ, λιπ, série descendante, la théorie dont il est question apporte un argument considérable en faveur de l'affaiblissement vocalique. Mais, dira-t-on, les néo-grammairiens admettent les nasales et liquides sonantes pour cette raison même qu'elles viennent en aide à leur théorie des racines. On peut voir d'après ce qui précède que d'autres preuves amènent à rejeter le gouna; d'ailleurs la genèse des nasales sonantes a été expliquée [1] d'une manière in-

1) Voir notamment Brugmann dans les *Studien* de Curtius, IX, p. 287 suiv.; F. de Saussure, *mém. cit.*, p. 18 suiv.

discutable. Repousser cette théorie serait se priver d'un moyen d'explication en même temps commode et éminemment scientifique. Elle se heurte sans doute, dans le détail, à quelques objections encore, mais elle permet, d'accord avec le principe de l'affaiblissement des racines, de rendre compte de certaines formes et de certains groupes de formes autrement inexplicables; et comme l'a dit sagement Curtius[1], « il faut rejeter une hypothèse quand elle ne suffit pas à expliquer les phénomènes qui doivent être expliqués par elle, ou lorsque ces phénomènes sont mieux expliqués par une autre. »

III

J'arrive maintenant au second principe de la nouvelle école, qui est, en ce moment surtout, comme une sorte de mot d'ordre auquel se reconnaissent les partisans de l'une ou de l'autre opinion. Posé de différentes manières, il est, comme nous l'avons dit plus haut, généralement ainsi formulé en Allemagne : « Die Lautgesetze sind an sich ausnahmslos; » en France, bien que le débat semble avoir moins intéressé le public savant, on l'a exprimé de la manière suivante : « Les lois phonétiques, en elles-mêmes, ne souffrent pas d'exceptions. » Selon qu'on admet ou qu'on repousse cet axiome, on est le partisan ou l'ennemi des nouvelles doctrines; et il est évident qu'une contestation sur un tel point ne doit pas être considérée comme une simple querelle entre savants, qui se termine souvent sans rien ajouter à la science commune, mais comme une lutte d'où dépendent la direction générale des recherches, la sûre méthode dans l'étude des langues, et en fin de compte le progrès futur de la linguistique. Un partisan des théories nouvelles, celui peut-être qui les a le mieux exposées dans leur ensemble, n'a pas craint d'affirmer : « Celui qui repousse ce principe renonce à toute possibilité d'élever la grammaire au rang d'une science[2]. » Nous verrons que ce principe a pour conséquence un autre principe non moins attaqué.

La question est tellement grave qu'il est utile, étant donné le but de cet article, d'entrer ici dans quelques détails ; d'autant plus qu'à mon avis la discussion s'est engagée en partie, il est vrai, sur le fond même des choses, mais aussi à propos de mots mal compris et de termes interprétés d'une façon inexacte. J'expo-

1) *Ouv. cit.*, p. 92.
2) Paul cité par Schuchardt, *Ueber die Lautgesetze* (Berlin, 1885), p. 30.

serai d'abord les principes des néo-grammairiens, et je viendrai ensuite aux objections de leurs adversaires; mais auparavant, voyons comment parfois l'on procédait.

Il est généralement admis que les phénomènes du langage sont les effets de causes constantes; les mots, tels que nous les connaissons par la tradition, doivent être compris comme le résultat de forces assimilables dans une certaine mesure aux forces mécaniques, et qui, agissant sur l'état primitif de ces mots, ont produit dans leurs éléments des modifications successives dépendant à la fois de la force en elle-même et des circonstances dans lesquelles elle agit. De là le concept de *loi phonétique*, c'est-à-dire que les observations se répétant et se confirmant, on reconnut que certaines modifications de son identiques devaient être attribuées à l'action de la même force dans les mêmes circonstances; et la formule générale exprimant l'ensemble de ces modifications fut posée comme loi. Alors faudra-t-il penser qu'une loi ainsi admise n'est valable que pour la généralité des cas, et qu'il y a des phénomènes, rentrant pourtant dans ces mêmes cas, qui échappent à l'action de la loi et même sont contraires à la loi? En d'autres termes, les lois phonétiques ont-elles des exceptions? Avant la nouvelle doctrine, on répondait affirmativement; par exemple, on constatait la présence d'un son là où une loi connue exigeait sa disparition; mieux encore, on voyait un même son se modifier de plusieurs manières, tout en étant soumis aux mêmes influences. Il fallait donc, croyait-on, ou que la même loi agît dans plusieurs sens, ou qu'il y eût véritablement des faits en contradiction avec la loi. On cherchait alors des principes d'exception, au lieu de se demander si l'exception n'était pas plus apparente que réelle, et l'on admettait en thèse générale qu'un certain nombre de changements de sons ne pouvaient être ramenés sous le concept de loi, soit parce qu'ils étaient isolés, soit parce qu'ils semblaient être sans importance, soit enfin parce qu'on les posait nettement comme exceptions à une loi connue.

A cette méthode, qui sans doute a rendu à la science des langues de grands services, les néo-grammairiens reprochèrent surtout de manquer de rigueur, et d'avoir pour résultat de concilier en apparence des faits incompatibles; ils considérèrent le principe d'exceptionnalité, quelque nom qu'on veuille lui donner, comme diamétralement opposé à la conception de lois phonétiques, et posèrent à l'encontre le principe suivant; je

cite Osthoff et Brugmann[1] : « Tout changement de sons, en tant qu'il procède mécaniquement, s'accomplit suivant des *lois sans exception*, c'est-à-dire que la direction du mouvement phonétique, chez tous ceux qui parlent une même langue, est toujours la même, sauf le cas de séparation dialectale, et que tous les mots dans lesquels le son soumis au mouvement phonétique apparaît dans les mêmes conditions sont sans exception atteints par le changement. » Sept ans plus tard, le principe fondamental de la nouvelle théorie était exposé encore plus catégoriquement par le second de ces deux savants[2]: « Si dans un seul et même dialecte, à une certaine époque, se produit un mouvement phonétique, tous les mots dans lesquels le son se trouve soumis aux mêmes conditions sont touchés dans la même mesure par ce mouvement. » Il ne paraît donc pas, soit dit en passant, que les néo-grammairiens, au moins les plus sérieux, aient faibli dans leur doctrine.

Trois conséquences principales suivent immédiatement ce principe :

1° Si deux sons ne se trouvent qu'en apparence dans les mêmes conditions, ils ne peuvent être soumis à la même modification phonétique.

2° Si deux sons se trouvent dans les mêmes conditions, mais que le mouvement phonétique se produise dans des dialectes différents ou à des époques différentes, la modification peut ne pas être identique.

3° Si enfin deux sons dans le même dialecte, à une même époque, dans les mêmes conditions, ne sont pas modifiés de la même manière, il y a toutes probabilités pour qu'une force étrangère ait balancé ou annihilé la modification attendue dans l'un d'eux. Cette force peut être ou une autre loi agissant parallèlement sur ce son, ou ce qu'on a appelé l'*analogie*, force qui, n'ayant rien de phonétique, s'exerce sur des mots plus ou moins voisins par le sens et a pour effet de ramener certains de leurs éléments à la même forme extérieure. — Il n'y a donc pas d'exceptions aux lois phonétiques.

Telle est, dans ses lignes générales, la théorie des néo-grammairiens. Le principe d'analogie, bien qu'il fût admis de tout

1) *Morph. Untersuchungen*, préface du tome I (1878), p. XIII.
2) *Griechische Grammatik*, p. 7, dans le *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* de Iw. Müller, t. II (Nördlingen, 1885).

temps par les linguistes, a reçu d'eux un rôle bien plus élevé, et sert pour ainsi dire de couronnement au principe de l'infaillibilité des lois phonétiques, dont il est inséparable; si l'on eut tort de croire à une révolution dans la science, on ne peut nier, en voyant les résultats acquis, qu'une impulsion extrêmement forte (nous verrons si on doit la juger bonne) ait été donnée aux études linguistiques. La vivacité des attaques dont cette théorie fut et est encore l'objet témoigne en tout cas de son importance.

Peut-elle donner lieu à des erreurs? Oui, sans doute; à quelque certitude que nous puissions arriver en linguistique, il restera toujours une part de subjectivité dans nos affirmations, et nous ne pourrons jamais complètement sortir du domaine de l'hypothèse; de plus, le principe néo-grammairien n'est pas un remède infaillible contre les observations mal faites, les comparaisons inexactes, les généralisations prématurées; plus une théorie est rigoureuse, plus au contraire doivent être graves les moindres déviations. Mais sera-ce une raison pour combattre le principe même? Faut-il mépriser l'instrument parce qu'il aura été manié par un ouvrier malhabile? Si les néo-grammairiens ont condamné l'ancienne théorie, ce n'est point, ne l'oublions pas, pour les fautes auxquelles elle a donné lieu, mais pour les erreurs qu'elle entraînait nécessairement et par sa nature même. C'est là ce qu'il faut juger : la nouvelle doctrine porte-t-elle, en elle-même, des causes d'erreur? Offre-t-elle plus de chances de succès, et est-elle sûrement garante de progrès vers le but qu'on se propose en étudiant les langues?

Je ne puis ici passer en revue toutes les objections qui ont été faites à la méthode des néo-grammairiens; l'infaillibilité des lois phonétiques, le principe d'analogie ont soulevé bien des critiques, dont plusieurs ne sont que des critiques de détail et ne peuvent ébranler le nouveau dogme, et d'autres, d'une portée plus générale, ne suffisent pas pour faire écarter une théorie. Il est d'une importance secondaire, par exemple, que l'on ne puisse déterminer exactement les limites d'un dialecte, ou encore qu'il soit difficile de saisir le moment précis où une loi phonétique s'exerce. Ce qui est plus grave, qui touche au fond même de la question, ce sont les observations suivantes :

1° Les lois phonétiques ne peuvent avoir un caractère absolu, étant nécessairement restreintes dans le temps et dans l'espace;

2° Certains mouvements de sons ne peuvent être ramenés à des lois;

3° Le changement de sons porte souvent en lui-même un caractère de hasard et de caprice, qui tient en partie à ce que l'individu parlant est souvent conscient de ce qu'il prononce; cette sorte de conscience est inconciliable avec le caractère absolu qu'on prête aux lois phonétiques;

4° Certains mouvements de sons ne peuvent être expliqués que par une analogie purement *phonétique* [1]; ce sont donc des exceptions aux lois phonétiques;

5° Il est impossible de déterminer à priori quand deux sons se trouvent dans des conditions identiques, et quelles sont ces conditions.

Une discussion approfondie ne convenant pas ici, je me bornerai à quelques remarques. Les deux premières objections ne reposent précisément que sur une interprétation inexacte des termes. La doctrine nouvelle admet parfaitement la relativité des lois phonétiques, eu égard au temps et à l'espace; par exemple, et d'une manière générale, les langues romanes ont été produites en vertu de lois qui diffèrent d'un domaine à l'autre; mais dans chaque domaine, en particulier, n'est-on pas arrivé, et cela à la gloire des maîtres les plus illustres, à reconstituer non seulement les intermédiaires entre une forme actuelle et la forme primitive latine, mais encore cette dernière elle-même, alors qu'elle ne nous était pas livrée par la tradition? Au nom de quel principe, sinon de celui-ci, que les lois phonétiques n'ont pas d'exceptions? Au nom de quel principe encore a-t-on fait justice d'une foule d'étymologies plus ou moins fantaisistes, produites précisément parce que ce principe n'était pas appliqué dans toute sa rigueur? Une loi, même méconnue, n'en existe pas moins, et c'est pour cela qu'il faut la chercher. Si d'autre part il y a, dans une langue quelconque, des faits inexplicables, doit-on en conclure que ce sont des exceptions aux lois déjà découvertes, et n'est-ce pas, au contraire, parce que les éléments d'observation ne sont pas assez nombreux qu'on ne peut en tirer une induction assez solide pour poser une loi? L'existence de « cas sporadiques » et de mouvements de sons ne tombant pas sous une loi connue ne saurait infirmer le principe nouveau, et je ne

1) C'est-à-dire l'analogie s'exerçant sur des mots liés entre eux uniquement par le son, sans avoir aucune relation par le sens.



pense pas qu'on soit autorisé à en faire un argument contre lui. Pour une forme inexpliquée, faudrait-il donc repousser le principe qui a servi à expliquer des centaines d'autres auparavant obscures? Au lieu d'étymologies bizarres, nous avons des analogies de pure fantaisie, soit; mais outre qu'il y a là des faits d'exagération propres à toute doctrine nouvelle, l'infaillibilité des lois phonétiques n'en est point atteinte.

Faut-il reconnaître parfois dans un changement phonétique un phénomène conscient[1]? On a beaucoup dit des deux parts; on a parlé de mode, de considérations esthétiques, de mutations semi-conscientes; il faut avouer que nous sommes là dans un domaine qui n'a rien de bien précis : à quoi pourrons-nous constater que tel changement est dû à la mode? Dans un cas seulement, là où nous le voyons se produire; mais peut-il persister et devenir général? Des savants prétendent le contraire[2]. D'ailleurs cette question est plutôt subjective, et la lumière n'est point faite, faute de données suffisantes.

J'en dirai autant de l'analogie purement phonétique, tout en reconnaissant que la question est du plus haut intérêt, et qu'il suffirait d'une seule analogie de ce genre démontrée avec évidence pour affaiblir considérablement et peut-être faire entièrement disparaître la foi à l'infaillibilité des lois phonétiques; mais cela n'est rien moins que prouvé. M. Schuchardt affirme, M. Delbrück nie[3]. Il serait à désirer, ne fût-ce que pour empêcher les fantaisies dont je parlais plus haut, que les conditions dans lesquelles peuvent se produire les formations analogiques fussent nettement déterminées; mais les lois de l'analogie sont loin d'être posées, et son domaine loin d'être exactement circonscrit. L'analogie étant un procédé dont la cause est purement psychologique, ne serait-on pas fondé à admettre une association de sons seulement à la suite d'une association d'idées, et jamais en dehors? La psychologie, ici comme ailleurs, confine à la physiologie; mais ne pourrions-nous pas, dans la formation des mots, tracer leurs limites respectives? Étant donné que les sons peuvent se modifier, physiologiquement, de certaines manières, ces modifications sont soumises à des lois que nous admettons être sans exception, car nous ne croyons pas que l'analogie, action psychologique, puisse avoir son effet en dehors d'une relation quel-

1) Schuchardt, *ouv. cit.*, p. 13.
2) V. Henry, dans la *Rev. critique* du 22 mars 1886.
3) Schuchardt, *ouv. cit.*, p. 8; — Delbrück, *Einleitung in das Sprachstudium* (1re éd., Leipzig, 1880), p. 109.

conque entre les idées exprimées par deux mots; d'autre part, cette relation saisie, l'action analogique pourra s'exercer d'un mot sur l'autre, plus ou moins profondément, et très probablement en raison directe de l'étroitesse du rapport saisi entre les deux idées; de même que, dans certains cas, le mouvement d'un membre est le réflexe d'une sensation, de même la contamination analogique est, pour ainsi dire, le réflexe d'une association d'idées. S'il en est ainsi, d'une part une modification de sons purement physiologique ne devra jamais se confondre avec le résultat d'une analogie, et de l'autre un phénomène d'analogie ne devra pas être pris pour le résultat d'une loi phonétique. Enfin cette conséquence s'impose encore : le mouvement de sons régulier, dépendant d'une loi phonétique, ne pourra jamais être arrêté par un phénomène conscient, mais seulement par l'action d'autres lois plus fortes ou par une perturbation analogique; et l'analogie, au contraire, supposé qu'elle agisse, pourra être arrêtée dans sa marche envahissante lorsqu'elle apparaîtra à la conscience de l'être parlant. Il faut se mettre en garde contre les explications par l'analogie, parce qu'elles sont faciles et qu'on trouve aisément, dans l'infinie variété d'une langue, des termes de comparaison pour rendre compte d'une forme; à plus forte raison doit-on se défier d'une explication qui fait intervenir l'analogie en dehors de son domaine.

Si l'on peut déterminer dans quelles conditions s'exerce l'analogie, il n'en est pas de même des « conditions identiques, » où se trouvent les sons soumis au changement. « Lorsqu'un son est modifié phonétiquement, tout son dans les mêmes conditions est modifié de la même manière. » Quelles sont ces mêmes conditions et comment les déterminer à priori? A cette question, posée par M. Schuchardt[1], personne, que je sache, n'a répondu, et il ne m'appartient pas, surtout ici, d'y répondre. C'est une grave objection à la nouvelle doctrine, et la réfuter ne laisse pas que d'être embarrassant; mes lecteurs jugeront si elle a assez de poids pour faire pencher leur opinion contre les néo-grammairiens. On peut se demander cependant si l'impossibilité de déterminer à priori ces conditions peut détruire le concept de lois sans exceptions. Un exemple suffira pour rendre ma pensée, et en même temps rendra plus clair ce dont il s'agit : Une loi connue en grec, et admise universellement, exige la chute du

1) V. surtout la *Rev. critique* du 12 avril 1886.



sigma primitif intervocalique; mais qui nous dit que cette consonne, alors même qu'étant primitive elle se trouve entre deux voyelles, se trouve identiquement dans les mêmes conditions? Affirmerons-nous à priori que dans tous les mots où le sigma primitif sera entre deux voyelles, il sera, s'il doit être modifié, dans des conditions identiques de modification? Non sans doute. Mais il suffit de deux choses pour faire admettre la loi : 1° la disparition vérifiée du sigma primitif intervocalique dans la grande majorité des cas, et son maintien, facilement constaté comme dû à l'analogie dans d'autres cas extrêmement peu nombreux, sans qu'on puisse taxer cette analogie de téméraire; 2° physiologiquement, le sigma dans cette situation peut disparaître. D'où la loi; et pour d'autres lois il en est de même. Les sons, dans les mots qu'ils composent, sont soumis parfois à une foule d'influences qui peuvent se combiner de diverses façons; il y a des ἅπαξ γεγενημένα comme littérairement des ἅπαξ εἰρημένα; cela rend la découverte des lois plus difficile, et il en reste certainement à trouver. En tout cas, on peut poser cette condition primordiale, dont souvent on n'a pas tenu compte : possibilité physiologique d'un changement de sons dans une position donnée. En présence des lois admises, la question n'est plus : Comment déterminer à priori les « conditions identiques » dont il s'agit? mais celle-ci : L'impossibilité de déterminer à priori ces conditions est-elle un obstacle insurmontable à la découverte des lois phonétiques, telles que les entendent les néo-grammairiens? Il suffit que déjà avant eux on en ait découvert.

IV.

Nous avons vu au cours de ces observations que la théorie des néo-grammairiens, au sujet de l'infaillibilité des lois phonétiques, n'était pas, dans le fait, attaquée avec des arguments assez puissants pour que les partisans de cette doctrine dussent en avouer l'insuffisance; d'autre part, en admettant qu'elle ne s'impose pas jusqu'ici par des services hors de pair rendus à la science, qu'aura-t-on à invoquer en sa faveur? On ne saurait contester qu'elle a fait justice d'un grand nombre d'explications arbitraires et erronées; ce serait contredire une vérité d'ordre historique; et si la connaissance approfondie des éléments d'une langue est d'une utilité capitale pour la linguistique, on ne niera pas davantage les services rendus en ce sens par les néo-gram-

mairiens. En remontant les degrés de l'évolution des langues indo-germaniques, ils n'ont encore constaté, il est vrai, que des faits de détail, tout comme avaient fait leurs prédécesseurs; mais, grâce à leur principe, ils ont aplani bien des difficultés, débarrassé la voie d'une foule d'obstacles qui l'obstruaient, et rendu les recherches plus sûres au milieu de la multitude des phénomènes à relever et à analyser. Ils veulent nous diriger dans un chemin étroit sans doute, et bordé de précipices, mais où nous sommes sagement gardés, où une discipline inflexible prévoit et évite les moindres écarts. L'avenir dira s'ils ont suivi la bonne voie; mais dès à présent les résultats obtenus peuvent nous garantir les progrès futurs.

MONDRY BEAUDOUIN.

GEORGES DE PODIÉBRAD[1]

LA BOHÊME PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XV[e] SIÈCLE

Les révolutions, celles du moins qui sont destinées à exercer une action durable sur la marche de l'humanité, semblent soumises à une loi de développement qui se vérifie en dépit de toutes les différences apparentes. Qu'elles soient sociales, politiques ou religieuses, qu'elles affectent le sort d'un seul peuple ou celui d'un groupe plus ou moins étendu de nations, elles offrent dans leur marche générale une singulière ressemblance. — Au début, la confusion est extrême et la violence excessive : c'est l'explosion incohérente et irrésistible de besoins obscurs et d'idées vagues, depuis longtemps en fermentation; les chefs, quelle que soit leur valeur morale et intellectuelle, s'usent vite au frottement des passions déchaînées et se succèdent sans exercer sur les événements une influence décisive. Le véritable chef est anonyme; le héros principal est le peuple, la foule, avec ses grandeurs et ses faiblesses, l'enthousiasme, les espérances sans limites, les sublimes renoncements, l'incohérence et le vague des idées, les affolements et les fureurs sanglantes. Les mots perdent leur signification ordinaire et prennent un sens mystique : ils apparaissent comme des formules magiques devant lesquelles vont s'évanouir les souffrances éternelles et les abus séculaires. Dans la fièvre qui agite les âmes, chaque article

1) Cette étude est, dans une certaine mesure, la suite ou le pendant de l'article sur les Origines de l'unité des Frères Bohêmes, qui a paru dans les *Annales* l'année dernière. J'avais essayé de tracer le tableau de la situation morale et religieuse de la Bohême dans la seconde partie du xv[e] siècle, je me propose ici d'en raconter les vicissitudes politiques. Pour le plan général et la nature de ces études, je ne puis que m'en référer à ce que je disais alors : je n'apporte ni faits nouveaux ni documents inédits. Peut-être, malgré tout, y a-t-il quelque utilité dans ces travaux d'un étranger qui s'efforce de se tenir au courant, et qui, à la fois impartial et bienveillant, semble bien placé pour distinguer la vérité.

du programme devient un symbole, au travers duquel perce l'avenir. Un délire de foi exalte toutes les âmes, rend tous les sacrifices faciles, et coupables toutes les tolérances ; les divergences les plus légères créent des haines implacables, les partis s'acharnent dans des luttes impitoyables, et leurs colères n'ont de trêves que les combats contre les partisans du passé. Les énergies vitales surexcitées décuplent les forces ; toutes les résistances sont écrasées et toutes les attaques repoussées, et les défenseurs de l'ancien ordre de choses, les représentants des vieilles doctrines et des intérêts menacés assistent, avec une sorte d'admiration épouvantée et d'horreur impuissante, à cette éruption d'une force naturelle qui se joue de tous les obstacles et emporte toutes les digues.

Puis, bientôt, commence une période de prostration. Harassé par ses efforts et ses excès, usé par trop de secousses précipitées, déconcerté par le contraste du rêve et de la réalité, le peuple se décourage et s'abandonne. Moins capable de constance que d'héroïsme, après cet élan furieux vers l'idéal, il retombe meurtri sur le sol ; à quoi bon ces folies et ces chimères qui ne sont grosses que de souffrances et de larmes? — Du pain, du repos, le travail, l'oubli, il ne demande rien de plus. L'heure est favorable à la réaction, et l'entreprise, si joyeusement commencée, menace d'aboutir à une lamentable banqueroute. On n'évite cet échec déplorable que s'il se présente alors un homme supérieur, qui prenne la tête du mouvement et fasse tête à l'ennemi. Il rallie autour de lui les esprits incertains, impose les concessions nécessaires, écarte les partis extrêmes, précise le programme en le limitant, et rend possible le succès en bornant les espérances. Dans cette nouvelle période, les passions sont moins spontanées, non moins acharnées; le rôle de l'inspiration et de la crédulité naïve diminue, et celui du calcul augmente. La simplicité de cœur confiante et les juvéniles entraînements des premiers jours cèdent la place à de nouveaux facteurs : la révolte de l'instinct à la pensée que tant de sacrifices seraient perdus, le souvenir des récents combats, l'orgueil national et l'entêtement à ne pas renoncer à la mission acceptée. Il y a moins de violence et plus d'obstination. Le fanatisme s'atténue, et, chez les plus belliqueux, change de nature ; désormais, il vient moins du cœur que de la tête. La diplomatie passe au premier plan ; les politiques qui ont remplacé les sectaires, mettent beaucoup de scepticisme et quelque mauvaise

humeur à servir une cause dont ils aperçoivent les côtés faibles, et travaillent, à force de ménagements et de restrictions, à la rendre à peu près acceptable même à ses adversaires. La fatigue et l'épuisement universels amènent enfin une trêve plus ou moins sincère, jusqu'au jour où le temps, en suscitant de nouveaux intérêts et en provoquant de nouveaux conflits, produit l'apaisement et l'oubli définitifs et où les jeunes générations, à la poursuite d'autres chimères, regardent avec un mépris ironique les conquêtes si chèrement achetées par leurs prédécesseurs.

Cette indifférence dédaigneuse de la postérité pour l'objet même de ces luttes acharnées explique la sévérité avec laquelle elle traite volontiers les hommes qui ont dirigé la seconde période des révolutions et qui les ont terminées. Comme le résultat concret lui importe peu et qu'elle ne recherche guère qu'un plaisir esthétique dans l'étude de ces lointaines convulsions, elle éprouve, malgré qu'elle en ait, une secrète tendresse pour ceux des acteurs qui lui donnent le seul spectacle auquel s'intéresse réellement l'humanité, celui de passions sincères et fortes, c'est-à-dire pour les fanatiques, les sectaires, les mystiques. Il manque aux politiques de la deuxième génération révolutionnaire la conviction aveugle, l'emportement, et comme la folie qui séduit les imaginations. Dans leurs vertus, la modération, la persévérance, la finesse, on voit une limite et presque une trahison; leurs défauts, la timidité, quelque excès d'habileté, une certaine dose d'égoïsme, sont de ceux que frappe la réprobation la moins indulgente.

Cette rigueur, pour naturelle qu'elle soit, est quelque peu injuste. Sans vouloir discuter la supériorité morale du fanatique qui donne sa propre vie et supprime celle de ses contradicteurs avec la même indifférence ou du modéré dont la foi plus tiède est à la fois plus réfléchie et plus tolérante, on a le droit d'affirmer que la prudente réserve de ce dernier et ses sages manœuvres ne contribuent pas moins au succès final que l'inflexibilité et le courage du premier. Si l'on songe maintenant que chacune de ces révolutions est une étape dans la marche continue de l'humanité et que ces progrès partiels, que nous sommes aujourd'hui prêts à dédaigner, étaient la condition nécessaire du progrès général, on éprouvera une réelle sympathie et un peu de pitié pour les ouvriers de la dernière heure, qui ont en somme empêché le triomphe de la réaction; on ne leur reprochera pas trop durement de s'être servi des seuls moyens

qui restaient à leur disposition, et on ne leur gardera pas rancune des concessions, souvent quelque peu excessives en apparence, au prix desquelles ils ont du moins sauvé les principes essentiels. Chez plus d'un d'entre eux d'ailleurs, le cœur est à la hauteur de l'esprit; leur modération est capable de dévouement, et pour être des martyrs, il ne leur a manqué qu'un certain degré d'inconscience. Cela leur enlève sans doute quelque grandeur épique, mais, en revanche, ces caractères complexes et compliqués, où le croyant se double d'un diplomate et où la finesse s'allie à la conviction, ont pour la curiosité tout le piquant d'une énigme qu'on n'est jamais sûr de pénétrer complètement.

De ces personnages dont tout le monde se plaît à proclamer l'importance historique, mais dont la valeur morale est vivement discutée, bien peu ont donné lieu dans ces dernières années à des polémiques aussi acerbes et à des travaux aussi remarquables que le roi de Bohême, Georges de Podiébrad. Les Compactats d'Iihlava (1436), par lesquels le concile de Bâle accordait aux Bohêmes quelques-unes de leurs demandes et en premier lieu le droit de communier sous les deux espèces, ne ferment pas, comme on le suppose ordinairement, la crise hussite, mais seulement la première phase de cette crise. Ils forment vraiment le nœud du drame, n'en terminent un acte que pour ouvrir une nouvelle période, moins bruyante et moins tumultueuse, non pas moins accidentée ni moins curieuse, qui se prolonge jusqu'à la fin du xve siècle. Elle est remplie par les efforts des Tchèques pour décider l'Église à confirmer régulièrement et à étendre sur quelques points les privilèges qu'ils ont arrachés au concile, et par la résistance de l'Église qui prétend au contraire les ramener à l'obéissance et les convaincre ou les forcer de renoncer à la situation privilégiée qui leur a été accordée. La partie n'était pas égale : en face d'une Église réorganisée, grandie par la défaite successive de toutes les oppositions qui s'étaient produites pendant la première moitié du siècle, les Tchèques, épuisés par vingt ans de combats, affaiblis par leurs discordes intestines, énervés par les concessions qu'ils avaient déjà consenties et qui diminuaient singulièrement la puissance matérielle de la Révolution parce qu'elles en affaiblissaient la portée morale, semblaient condamnés à une défaite certaine, sans que la défense la plus obstinée pût avoir d'autre résultat que d'attirer sur le pays des malheurs irréparables. Contre toutes les probabilités, ils gardèrent la

victoire : les manœuvres d'une diplomatie admirable, conduite par un pape supérieur tel que Pie II, et les invasions d'un des rois les plus puissants et d'un des capitaines les plus redoutés du siècle, Mathias Corvin de Hongrie, échouèrent également; l'Église surprise s'arrêta, s'enferma dans une expectative malveillante, n'attendit plus que du temps et du hasard la conversion qu'elle avait vainement tenté d'imposer.

Il n'est guère douteux que le résultat eût été profondément différent si les Tchèques n'avaient trouvé dans Georges de Podiébrad un chef de premier ordre, assez modéré pour contenir les passions, assez résolu pour ne pas reculer devant une lutte inégale, politique assez avisé et assez vaillant général pour en sortir à sa gloire. L'action absolument prépondérante qui lui appartient sur les événements suffirait déjà à expliquer l'attraction qu'il a exercée sur les historiens, mais l'intérêt est encore surexcité par ce qui reste d'obscur dans sa destinée et d'énigmatique dans son caractère[1]. Les documents ne nous font pas défaut sur cette période, mais aucun d'eux ne nous laisse pé-

1) Palatsky a le premier reconstitué cette grande figure de Georges de Podiébrad dans le volume IV de son admirable *Histoire de Bohême*. M. Saint-René Taillandier a donné un résumé intéressant et animé des recherches du grand écrivain tchèque, dans son volume : *Bohême et Hongrie* (Paris, 1862). — Depuis lors deux tendances se marquent toujours plus nettement parmi les auteurs, fort nombreux, qui se sont occupés de Georges. Les écrivains tchèques, en général, et un certain nombre d'historiens allemands, chez lesquels les convictions libérales l'emportent sur les préjugés de race, sont favorables au roi. Les principales œuvres qui se rattachent à cette école, fort inégales, mais intéressantes à des titres divers, sont les suivantes : Jordan, *Das Kœnigthum Georg's von Podiebrad*, Leipzig, 1861 ; — Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, t. II ; — Tomek, *Dieje kralovstvi tcheskeho* (*Histoire du royaume tchèque*, dernière édition, Prague, 1885) ; — Ermisch, *Studien zur Gesch. der Sachs.-Bœhm. Beziehungen in den Jahren* 1464 *bis* 1171, Dresde 1881, etc. — En général les Allemands sont plutôt sévères pour le roi hussite, et la sévérité devient de la malveillance chez la plupart des Allemands de Bohême. A cette seconde catégorie appartiennent, avec des tendances plus ou moins accusées, G. Voigt, dont l'opinion paraît un peu hésitante, plus bienveillant dans sa *Biographie de Pie II* (*Enea Silvio de Piccolomini*, Berlin 1863), que dans sa discussion des conclusions de Palatsky (*Georg von Bœhmen der Hussitenkœnig*, dans la *Sybel's historische Zeitschrift* t. IV, 1861) ; — Markgraf, *Ueber Georgs von Podiebrad Plan eines europæischen Fürstenbundes* (*Histor. Zeitschr.*, t. XXI) ; *Das Verhæltniss K. Georgs von Bœhmen zu Papst Pius II* (1458-1462); *Die Bildung der katolischen Liga gegen K. Georg von Podiebrad* (*Hist. Zeitsch.*, t. XXXVIII, 1877). — Les recherches des deux écoles, apologétique et critique, ont abouti récemment à deux livres de tendances fort opposées et de valeur très inégale, mais en somme tous deux très remarquables : les deux auteurs, admirablement préparés par leurs travaux précédents et dont l'enquête a été complète et fort bien conduite, résument et complètent toutes les études antérieures. M. Bachmann a pour Georges une haine personnelle : ennemi loyal, il recule devant toute accusation qui ne lui paraît pas fondée, mais ne cache pas le dépit que lui cause l'absence de preuves; il a consacré de longues années à l'étude de cette période. Ses monographies : *Ein Jahr bœhm.*

nétrer dans la connaissance intime de Georges : les actes officiels et les rapports diplomatiques nous permettent parfois de suivre jour par jour les événements, mais ne nous révèlent pas toujours la pensée secrète qui les dirige; les témoignages hostiles abondent, mais manquent de la contre-partie qui seule leur donnerait une pleine valeur, la déposition d'un ami et d'un auxiliaire du roi[1]. Nous en sommes réduits le plus souvent à deviner l'intention, à conclure du fait à la volonté, ce qui est toujours dangereux, mais ce qui l'est surtout à une époque de crise intellectuelle et morale comme le XV[e] siècle[2]. De là les in-

Geschichte; — Bœhmen und seine Nachbarlænder unter G. von Pod. Pr. 1878, étaient des réquisitoires très solides, et ses contradicteurs mêmes en avaient reconnu la sérieuse valeur. Il a publié depuis, dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, une biographie de G. fort intéressante ; il vient enfin de nous donner un récit détaillé de la partie la plus importante du règne dans le premier volume de la grande histoire qu'il a entreprise, *Deutsche Reichsgesch. im Zeitalter Friedrich III und Max I*, Leipz., 1884. Dans cette œuvre, un peu longue, un peu touffue, il n'y a pas moins de science que de passion : au moment même où l'on est le plus irrité par les conclusions de l'écrivain, on rend hommage à son talent, et ce qui témoigne de sa conscience historique, c'est que, en dépit de ses jugements très durs pour le roi, l'impression que l'on emporte de la lecture de son livre est loin d'être défavorable à Georges. La sensation est singulière quand l'on passe de Bachmann à Tomek, qui a consacré à la fin de l'histoire du Hussitisme les 6[e] et 7[e] parties de son Histoire de Prague (*Diéjépis Prahy*, Prague, 1885 et 1886). Tandis que le premier met une sorte de coquetterie à dissimuler la valeur absolue de ses études et qu'il se plaît, en quelque sorte, à affaiblir son autorité par ses allures de combattant, on sent à première vue chez M. Tomek une droiture, une connaissance complète des faits, une sincérité telles que toute discussion devient impossible. M. Tomek, dont le nom serait célèbre dans l'Europe entière si, par un scrupule patriotique digne d'admiration, il n'avait écrit presque tous ses ouvrages en tchèque, mérite sans contredit d'être placé au premier rang des historiens contemporains. Telle est l'autorité dont il jouit qu'il juge le plus souvent inutile d'appuyer par des notes ses affirmations : la confiance qu'il inspire n'en est nullement atteinte ; mais on en éprouve quelque ennui, parce qu'on se plairait à refaire le chemin qu'il a suivi. Comment ne pas se plaindre aussi que, dans son désir d'éviter toute polémique, il se condamne à supprimer tout tableau général et tout jugement d'ensemble. Il y a là un excès de scrupule, qui entraîne quelquefois un peu d'obscurité et d'incertitude et que l'on regrette d'autant plus que M. Tomek a donné des preuves nombreuses de ses facultés tout à fait éminentes de généralisation. Bien qu'il soit toujours imprudent en histoire de parler de travail définitif, il me paraît bien peu probable que, d'ici longtemps, l'on ajoute grand'chose à l'œuvre de Tomek sur Podiébrad.

1) Voici quelles sont les principales collections de documents à consulter : Palatsky, *Urkundliche Beitræge zur Gesch. Bœhm. und seiner Nachbarlænder im Zeitalter Georgs von Podiebrad* (1450-1471), (dans les *Fontes Rerum Austriacarum*, deuxième série, t. XX, Vienne, 1860) ; — Bachmann, *Urkunden und Aktenstücke zur œsterr. Gesch. im Zeitalter K. Friedrichs III und K. Georgs von Bœhmen* (1440-1471), dans les *Fontes Rer. Austr.*, 2[e] série, t. XLII, Vienne 1879) ; — la très belle collection des *Scriptores rerum Silesiacarum*, surtout les tomes VII (*Eschenloer*, texte latin, avec une très remarquable introduction critique), t. VIII et IX (*Polit. Korrespondenz von Breslau*, éditée par Markgraf), t. XII (*Geschichtschreiber Schlesiens des XV Jahrh*, Breslau, 1883, publiés par Franz Wachter) ; — le recueil des documents divers publiés sous le titre d'*Archiv tchesky*, surtout les vol. I, IV, V et VI ; — les *Staré letopisy tcheské* (*Anciennes chroniques tchèques*), t. III, publiées par Palatsky.

2) Georges de Podiébrad a été mêlé à d'assez grands événements et il a été en

certitudes, les polémiques, la divergence des conclusions, qui étonnent d'autant plus que la plupart des faits ne sont pas contestés. La discussion qui s'agite sur quelques-uns des actes du roi, ne sera probablement jamais fermée : sur quelques points, il n'y aura probablement jamais assez d'évidence pour rendre impossible toute contradiction. Il faut nous y résigner : il semble bien probable en effet que nous n'avons plus à attendre de révélations nouvelles et que nous ne posséderons jamais un dossier beaucoup plus complet. Les documents déjà publiés permettent du moins, semble-t-il, de tracer un portrait d'une ressemblance générale, si quelques traits restent un peu indécis et obscurs.

I

Les négociations poursuivies pendant plusieurs années entre les Hussites et le concile de Bâle n'avaient, en réalité, servi qu'à mettre en relief les divergences des deux partis : aussi impuissants à convaincre les Tchèques qu'ils avaient été incapables de les vaincre, les Pères, de guerre lasse, s'étaient résignés à un compromis qui avait à leurs yeux le grand avantage de réserver l'avenir. Les conventions d'Iihlava, les Compactats, n'étaient en effet qu'une trêve et le point de départ de nouvelles négociations. Malgré les concessions accordées aux hérétiques, le concile avait en somme le droit d'être satisfait de son œuvre. Dans la lutte diplomatique, les Tchèques avaient été moins heureux que sur les champs de bataille : ils avaient perdu du terrain, et cela s'explique sans peine. La réforme hussite, malgré l'audace de quelques-uns de ses chefs, est toujours restée beaucoup plus morale que dogmatique. Au moment même où ils écrasaient

relations assez fréquentes avec Louis XI pour que ses destinées puissent intéresser le lecteur français. D'autre part, le point de vue a assez changé dans les dernières années et assez de découvertes ont été faites pour que le livre de M. Saint-René Taillandier ne soit plus tout à fait suffisant. — J'ai eu la très ferme intention d'être impartial et de ne me laisser influencer ni par les éloges des Tchèques ni par les attaques des Allemands ; mais l'impartialité absolue est-elle autre chose qu'un idéal jamais atteint ? — La seule chose qu'on ait le droit de demander à un écrivain, c'est qu'il recherche loyalement la vérité et qu'il ne dise que ce qui lui paraît exact. Quant à exiger que dans l'interprétation d'un document ou dans le jugement général qu'il porte sur un homme, il ne se laisse involontairement dominer par ses aspirations, ses opinions, son tempérament, c'est lui demander d'abdiquer la nature humaine. La *science* historique est d'une espèce toute particulière et la vérité historique ne sera jamais qu'une vérité subjective et relative.

n'auraient nullement songé à abuser des bienfaits de l'Église, mais se seraient peu à peu réhabitués au joug. L'inflexibilité de la Curie les condamna à la révolte.

Les papes comprirent plus tard que leur politique avait été imprudente à force de timidité, et, après avoir si longtemps condamné la communion sous les deux espèces, finirent par la tolérer; malheureusement le moment était passé : la réforme bohême s'était transformée sous l'influence du protestantisme. Une décision qui, en 1564, passa à peu près inaperçue, aurait sans doute un siècle plus tôt dénoué le conflit. On ne s'expliquerait pas la faute de la Curie, si l'on ne réfléchissait à ce qu'il y a d'inconscient et d'instinctif dans la conduite des chefs les plus avisés. La postérité s'étonne de leurs contradictions et de leurs tâtonnements, parce que la suite des événements place les faits sous leur véritable jour et donne aux idées tout leur sens; les contemporains, au contraire, engagés dans la mêlée, se débattent dans l'obscurité et agissent beaucoup plus sous l'empire d'une impulsion vague que d'une volonté précise. De même que l'obstination avec laquelle les Hussites réclamaient le calice s'explique plutôt par un sourd besoin de réformes et de progrès que par une perception claire et précise des conséquences que les historiens, très légitimement d'ailleurs, ont rattachées à la communion utraquiste, l'Église, de son côté, se sentait menacée sans se rendre un compte très net du péril qu'elle courait, et, par un sentiment involontaire de conservation, se refusait obstinément à ce que désiraient les rebelles.

Par une anomalie étrange au premier abord, la rupture ouverte était aussi difficile que l'entente. L'idée de l'unité catholique avait dans les âmes des racines trop profondes et les divergences avouées étaient trop secondaires pour que l'on abandonnât sans remords toute espérance de paix. Entre les représentants de l'Église du moyen âge et les sectaires que scandalisait la façon dont elle avait usé de l'Évangile pour fonder sa grandeur et sa richesse, toute transaction était impossible : on concilie des intérêts, non des principes opposés. Les Utraquistes ne s'en doutaient pas. — Par timidité et par faiblesse d'esprit? — Dans une certaine mesure, et il serait injuste de les en blâmer trop durement; l'on sortait à peine du moyen âge, et l'Église conservait un tel prestige que les plus hardis hésitaient à rompre ouvertement avec elle; mais surtout, parce qu'ils étaient profondément convaincus de la discrétion de

leurs demandes et de la modération de leurs désirs. A quoi bon un schisme, puisqu'ils ne se séparaient des autres catholiques sur aucun point essentiel de doctrine? La papauté était loin encore d'avoir courbé tous les fidèles sous une règle inflexible et uniforme : elle n'y est arrivée que par degrés, très lentement, et surtout après la rébellion de l'Allemagne et la réorganisation qui suivit; sur les questions secondaires, elle admettait une certaine liberté d'appréciation, se pliait assez facilement aux tempéraments des peuples. Pourquoi aurait-elle eu moins d'indulgence pour les Tchèques que pour tant d'autres nations? Tous les catholiques n'avaient-ils pas avoué que les plus graves abus avaient pénétré dans l'Église et qu'il était temps de revenir à la loi du Sauveur? A Constance et à Bâle, les évêques et les docteurs les plus respectés ne s'étaient-ils pas proposé de réformer l'Église dans sa tête et dans ses membres. S'armerait-on contre les Bohêmes de leur piété plus ardente? Cessait-on d'être chrétien, pour prendre au sérieux le salut des âmes et l'intérêt de la foi?

La Curie leur opposait un raisonnement qu'elle jugeait irréfutable et qui a été bien souvent répété contre eux : puisque vous voulez être catholiques, inclinez-vous devant les ordres du chef de tous les chrétiens. L'argument était spécieux; la question ne se posait pas en réalité avec cette rigueur, et les distinctions des Utraquistes étaient sérieuses. Il est incontestable cependant qu'en s'obstinant à se proclamer les membres fidèles d'une Église dont ils repoussaient les arrêts, ils se plaçaient dans une situation très désavantageuse. Non seulement ils donnaient prise sur eux à leurs adversaires et s'exposaient au reproche de contradiction et de duplicité, mais ils renonçaient à tirer de leurs principes les conséquences qu'ils renfermaient et perdaient ainsi tous les avantages de leur révolte. L'influence énorme qu'a exercée le protestantisme dans le monde, tient beaucoup moins aux dogmes qu'il a adoptés qu'à ce qu'il a proclamé, en fait, sinon en droit, l'indépendance de la conscience humaine. Pourquoi les Calixtins peuvent-ils être considérés comme les précurseurs du protestantisme? Parce qu'ils ont communié sous les deux espèces? Maigre conquête : mais ils ont continué à distribuer le calice malgré les décrets du concile de Constance, c'est-à-dire ils ont opposé les droits de l'individu à l'autorité de l'Église. Du moment qu'ils désavouaient en quelque sorte leur audace et reculaient devant toute pensée de

séparation, ils renonçaient à leur force la plus réelle et trahissaient leur mission. Condamnés désormais à une extrême timidité et à des hésitations perpétuelles,fuyant toutes les nouveautés qui auraient rendu plus difficile l'union désirée, ils sacrifièrent l'avenir de leur foi à ce rêve d'une réconciliation que repoussait la papauté ; tels furent les scrupules de leur conscience timorée qu'ils n'eurent ni credo, ni constitution, ni clergé indépendant. Dans ces conditions, leur défaite était inévitable. Comme le remarque très justement M. Voigt, toute hérésie qui ne se développe pas est une hérésie condamnée. Une formule ne suffit pas longtemps à une Église et un symbole à un peuple, s'il n'y a rien derrière ce symbole et cette formule. L'Utraquisme officiel fut affaibli par un double courant de désertion : les plus timides refusèrent de le suivre plus longtemps dans sa résistance à la papauté ; ne condamnait-il pas lui même la révolte et ne reconnaissait-il pas les droits supérieurs de l'Église ? Les ardents se séparèrent d'un parti qui, dans son respect superstitieux du passé, sacrifiait la vérité qu'il avait le devoir de confesser. Il fondit ainsi peu à peu, jusqu'au moment où il disparut sans lutte, sans bruit, après une lente et lamentable agonie. Il avait voulu concilier deux choses inconciliables, la liberté religieuse et l'obéissance au pouvoir pontifical : il mourut de son illusion.

Au moment où les Utraquistes avaient commencé les négociations avec le Concile, ils étaient surtout tourmentés du besoin de revenir à une situation régulière. Après avoir heureusement réalisé une grande partie de leur programme, ils s'étaient aperçus que les effets bienfaisants qu'ils en attendaient étaient gravement atténués et compromis par l'anarchie, suite de la révolution. Les prêtres, dont l'action n'était plus paralysée par la surveillance arbitraire des vicaires généraux et la crainte des interdictions épiscopales, prêchaient avec plus de zèle la parole de Dieu, mais la suppression de toute autorité, en laissant pleine liberté aux opinions et aux fantaisies individuelles, créait un danger permanent de confusion et d'hérésie. La simonie avait à peu près complètement disparu et le clergé n'était plus corrompu par ses richesses, mais ses biens étaient confisqués et la misère dans laquelle il végétait le réduisait à un état d'humiliation et de dépendance, peu digne des représentants de Dieu. Les péchés publics étaient sévèrement punis et le clergé comme le peuple étaient soumis à une discipline sévère, — en principe ;

en fait, l'on souffrait déjà du manque de prêtres, et ceux dont on était obligé d'accepter les services, donnaient souvent à leurs fidèles des exemples assez peu édifiants. L'ordre social n'était pas moins troublé : des bandes couraient le royaume, ravageant et pillant, grossies d'aventuriers de tous les pays, ne reconnaissant d'autres chefs que les capitaines qui les menaient au butin. Aucune loi n'était respectée, aucun pouvoir reconnu; c'était un mouvement perpétuel d'alliances, de ruptures, de ligues dont profitaient les forts pour étendre leurs privilèges : la confusion était extrême, et la misère noire. De là, le désir très naturel de se rapprocher du roi légitime et du pape, d'autant plus que les défaites désastreuses qu'ils avaient subies les auraient sans doute préparés aux concessions et qu'ils n'étaleraient pas des prétentions inacceptables.

Malheureusement, les Utraquistes avaient contre eux leur bonne volonté excessive, leur besoin moral de paix à tout prix, le respect qu'ils avaient conservé pour leurs adversaires et les illusions qu'ils nourrissaient sur les intentions de l'Église. On ne négocie avec quelques chances de succès que si l'on est toujours prêt à reprendre les hostilités. Les Catholiques sentaient que les Hussites ne se résigneraient à un schisme qu'à la dernière extrémité, et ils en abusaient. Ils les poussèrent si bien que les Utraquistes s'avisèrent enfin du danger, s'effrayèrent de leur imprudence et essayèrent de la réparer : au moment de signer le traité, ils firent mine de revenir en arrière et, fort inquiets de l'avenir, n'acceptèrent les Compactats que de mauvaise grâce, et sous les plus expresses réserves [1]. Ils les acceptèrent cependant, sans se douter qu'ils ajoutaient à toutes leurs fautes une nouvelle et plus lourde maladresse, que l'Église leur reprocherait désormais, non sans une apparence de raison, de n'avoir pas tenu leurs promesses, et se servirait de leur prétendu parjure pour révoquer les libertés partielles qu'elle semblait leur accorder.

Au lendemain du traité d'Iihlava, les Tchèques se trouvèrent dans une situation des plus fausses. Ils s'étaient livrés au concile et à Sigismond dont ils avaient si longtemps refusé de re-

1) V. Tomek, *Histoire de Prague*, t. IV, p. 702 et sq. Ces Compactats sont un traité des plus singuliers, incomplet, confus, plein de restrictions et d'obscurités. Tous les points en litige ne sont pas tranchés. Ce que vaut un pareil contrat, on s'en aperçut vite. L'union des Bohêmes et de l'Église est proclamée le 5 juillet 1436, et le lendemain, une querelle éclate entre Rokytsana et les légats; l'on se sépara plus que froidement.



connaître les droits : qu'avaient-ils reçu en échange? Le traité qui les liait n'engageait même pas l'Église. Les papes ne confirmèrent jamais officiellement les Compactats[1]. Au moment même où, par crainte du concile, il désirait satisfaire les Tchèques, Eugène IV, malgré les instances de l'Empereur, se bornait à des protestations générales, se disait prêt à leur accorder « certaines choses que Sigismond lui avait demandées pour leur tranquillité et pour leur honneur », s'attachait ainsi à marquer que les Compactats n'avaient à ses yeux aucune valeur diplomatique. Ses successeurs se renfermèrent dans la même réserve. Toujours prêts à négocier, afin d'éviter une rupture ouverte qui eût fortifié le Hussitisme, ils l'énervaient en entretenant ses espérances de paix, mais évitaient tout engagement formel qui eût gêné leurs mouvements. En 1436, l'action de la papauté était paralysée par des difficultés de toute nature, elle louvoyait : dès qu'elle aurait retrouvé sa complète liberté d'action, elle montrerait le cas qu'elle faisait de ces promesses qu'elle n'avait pas contresignées et qui lui étaient suspectes par cela seul qu'elles émanaient du concile. — Contre le pape, le concile était un bien faible allié, mais il y aurait eu plus que de l'imprudence à compter sur son appui. Il lui avait paru urgent de sauver les restes du parti catholique tchèque, qui n'avait plus à compter sur les secours de l'Allemagne, découragée par ses désastres répétés ; la plupart des prélats avaient vu surtout dans le traité avec la Bohême un coup de partie qui pouvait amener la soumission de la papauté. Fiers d'avoir réussi où elle avait échoué, ils craignaient beaucoup d'autre part de donner prise sur eux en paraissant faire bon marché des intérêts de la foi catholique. Ils n'avaient eu en général d'autre pensée que d'habituer de nouveau les Tchèques à la soumission, convaincus qu'au bout de quelques années de calme, ou, en mettant les choses au pire, quand une génération nouvelle aurait grandi, rien ne serait plus aisé que de supprimer les concessions faites.

Restait Sigismond et les engagements qu'il avait pris. Il avait déjà trompé tant de gens et violé tant de serments qu'il n'était

1) Palatsky admet que les Compactats ont été ratifiés par le pape, mais il n'en donne aucune preuve et les faits allégués indiquent le contraire. La lettre d'Eugène IV aux Seigneurs, Nobles, Pragnois, etc. (11 mars 1436), dans laquelle on a voulu voir une confirmation des Compactats, est simplement une vague déclaration de bienveillance. Les termes de la bulle du 18 septembre 1437 sont plus caractéristiques encore et établissent d'une façon incontestable qu'Eugène considère toujours la question comme ouverte et non résolue.

plus permis d'attacher la moindre importance à ses déclarations. Suivant lui, la promesse faite à un hérétique ne liait pas. Les Utraquistes parurent avoir mauvaise grâce quand ils se plaignirent de sa mauvaise foi : ils auraient dû être prévenus.

Les Catholiques ne perdirent pas une heure : dès que Sigismond eut été officiellement reconnu roi, ils se mirent à l'œuvre, usant fort habilement des conventions pour ramener peu à peu les Hussites à l'unité, interdisant tout ce qui était contraire à la lettre du traité. C'était une sorte de poussée lente, de pression continue, qui emportait peu à peu tous les obstacles. On écartait les hommes dont on redoutait l'énergie et on confiait aux plus timides ou aux plus irrésolus les postes les plus importants. Rokytsana, que les États avaient élu archevêque et dont on connaissait l'inébranlable fermeté, était remplacé dans ses fonctions d'administrateur qui mettaient sous ses ordres tout le clergé utraquiste, par un des membres les plus compromis du parti ultra-modéré, Christian de Prachatitse; on le dépossédait même de sa cure du Tyn, et il était bientôt après forcé de fuir Prague, où sa vie n'était plus en sûreté. Les premières charges du pays étaient réservées à des seigneurs hostiles aux idées nouvelles, les dissidents étaient poursuivis avec une extrême rigueur[1]. Grisés par ces premiers succès, l'Empereur et les Catholiques voulurent aller trop vite et découvrirent imprudemment leur plan. En présence de cette réaction violente, les moins perspicaces s'effrayèrent et les plus calmes perdirent patience : l'émotion était générale et une révolte semblait imminente; une partie du pays était déjà en armes contre Sigismond, et la mort seule le préserva d'être une seconde fois chassé du trône (1437).

Les partisans de la papauté étaient dupes d'une erreur dont une longue expérience et de très lourdes mésaventures ne les guérirent jamais complètement. Ils pensaient avoir place conquise; la modération des Hussites avait trompé leurs adversaires : après s'être résignés à tant de concessions, s'acharneraient-ils à maintenir les privilèges assez maigres qu'on leur avait laissés ? L'Église comptait dans le pays de puissants défenseurs, elle était appuyée par le parti autrichien, elle tenait ses adversaires par un traité qui prêtait à toutes leurs tenta-

1) Dans un seul jour, cinquante-sept rebelles furent pendus à Prague. La douleur fut grande parmi le peuple, nous dit le vieux chroniqueur, et chaque fois que l'on en parlait, tout le monde pleurait (Tomek, VI, p. 40.)



tives de résistance un air de mauvaise foi et de parjure; il ne lui restait plus qu'à cueillir une victoire si bien préparée. — Le raisonnement eût été bon, si elle n'eût eu en face d'elle que des politiques, ayant une idée claire de la valeur exacte des mots et des choses : elle se trouvait en présence d'un peuple, c'est-à-dire d'une masse aux pensées obstinées et obscures, qui s'inquiétait peu des finesses diplomatiques, jugeait les questions en gros et pour laquelle toutes les ruses étaient perdues. Que lui importait la lettre des traités et les restrictions dont ils fourmillaient? Elle ne les avait pas lus, et elles lui auraient échappé. Pour elle, les Compactats, c'était le droit pour tous les fidèles de recevoir le calice, et le calice représentait à ses yeux la révolution tout entière. Que mettait-elle en réalité sous ce mot? Sans doute, les choses les plus diverses et même les plus difficiles à concilier. C'est le propre des révolutions de résumer dans une formule des aspirations très nombreuses, souvent opposées. Le curé de village, le paysan, le hobereau, le bourgeois de Prague rattachaient à la communion utraquiste leurs rêves les plus chers et leurs désirs les plus intimes : c'était les vendeurs chassés du Temple et le Sauveur rétabli sur son trône, la liberté de la parole de Dieu et le service divin animé et vivifié par le chant et la liturgie tchèques, le paradis ouvert, les abus redressés et les redevances allégées, une noblesse étrangère écartée, le triomphe de la langue, la gloire du pays, les armées bohêmes victorieuses, l'ennemi héréditaire, l'Allemand, écrasé et expulsé. Tous ces sentiments, dont le mélange formait des combinaisons infinies suivant l'éducation, l'intelligence, l'âge, le tempérament, la condition sociale, qui fermentaient sourdement d'ailleurs au fond des cœurs plutôt qu'ils n'étaient nettement formulés, se fondaient dans une résolution farouche de ne pas abandoner le calice, si précieux déjà par les souffrances supportées pour lui. Non certes que l'action de la diplomatie romaine eût été inutile : elle avait vidé la formule et par là frappé à mort l'hérésie en lui enlevant toute puissance interne de développement : seulement on ne s'en aperçut que de longues années après; le Hussitisme, atteint dans ses œuvres vives, ne souffrait pas encore de sa blessure; au moment où l'on se préparait à le porter en terre, on s'aperçut qu'il était encore capable de résistance, et cette résistance fut d'autant plus invincible qu'elle n'était même pas réfléchie. Le calice était devenu pour les

Tchèques comme un élément de leur vie : y renoncer leur eût paru un suicide.

Cet état d'esprit était lettre close pour les prélats italiens du xve siècle : ils étaient bien trop subtils, spirituels, intelligents, pour se douter de ce fanatisme primitif. Aussi leur politique, admirable dans les détails, commit-elle des fautes capitales. Ils croyaient avoir beaucoup gagné quand ils avaient démontré que, puisque le calice, de l'aveu même des Hussites, n'était pas nécessaire au salut, ils n'avaient aucune raison suffisante de s'écarter de l'usage général. Comme tous les gens raisonnables, ils pensaient que la raison gouverne le monde, lorsqu'en fait l'idée même de foi est contradictoire à celle de raison, j'entends la foi véritable, complète, celle qui brave le bûcher et court au martyre. Une transaction eût été facile, si des idées seules avaient été en lutte ; seulement les idées ne gouvernent pas le monde, mais les mots, et sous ces mots se cachent non des opinions, mais des passions. Les papes se croyaient sûrs du triomphe parce qu'ils n'avaient plus devant eux que des préjugés, mais les préjugés seuls sont intraitables. On n'aurait soumis les Hussites qu'en les écrasant : les Compactats, avec quelque habileté que les prélats les eussent rédigés et quelque parti qu'ils en eussent déjà tiré contre les Bohêmes, étaient devenus pour ceux-ci un palladium qu'ils étaient résolus à défendre jusqu'à la mort.

Cette disposition des esprits créait un avenir plein de menaces, et il était à craindre que la nationalité tchèque ne sombrât au milieu des tempêtes qui s'amoncelaient à l'horizon. D'abord l'Église, irritée de son échec, ne rouvrirait-elle pas sur-le-champ les hostilités ? Les Hussites ne se seraient pas effrayés outre mesure d'une nouvelle rupture ; Rokytsana, écœuré de l'abus que faisaient ses adversaires du traité qu'il avait loyalement accepté, l'attendait sans inquiétude : « Dieu a été et est avec nous, disait-il, nous espérons qu'il y sera encore à l'avenir. » Tout le parti eût répété avec enthousiasme son cri de guerre et sans doute étonné le monde par de nouveaux triomphes ; les ressources d'énergie que déploie une nation arrivée à un tel degré de surexcitation dépassent tous les calculs. En dépit cependant de la confiance générale, de l'enthousiasme et des victoires probables, les chances de succès définitif étaient faibles. L'on sortait à peine d'une crise épouvantable, les pertes subies étaient énormes : recommencer la guerre avant d'avoir

repris haleine, avant qu'une génération nouvelle fût venue combler les vides, c'était s'exposer à de cruels désenchantements. En Bohême même, tous les habitants ne s'étaient pas ralliés au Hussitisme, les catholiques formaient encore un tiers environ de la population totale, possédaient des villes importantes, Budiéjovitse (Budweis), Plzen (Pilsen), devant laquelle s'étaient brisés les efforts des hérétiques : redoutable point d'appui pour une invasion étrangère. Les seigneurs les plus influents étaient retournés au catholicisme ou n'attendaient qu'une occasion pour demander leur réconciliation avec l'Église. Les révolutionnaires extrêmes, les défenseurs les plus redoutables et les plus sûrs de la foi nouvelle, ne s'étaient pas relevés de leur désastre de Lipan : on le vit bien quelque temps après, quand les Taborites essayèrent de résister à Podiébrad. En résumé, si la foi des Tchèques était encore trop sérieuse et trop profonde pour qu'ils ne préférassent pas la guerre à l'abjuration, leurs forces, très atteintes, autorisaient les doutes les plus graves sur le résultat final d'un second conflit. D'autant plus que leurs victoires n'étaient en réalité jamais que défensives, ne décidaient rien contre un ennemi insaisissable. La disproportion entre une obstination indomptable qui n'admettait aucune transaction et des ressources trop clairement insuffisantes constituait pour les Tchèques un très grave péril.

Quel usage les Catholiques eussent fait de leur victoire, les épouvantables cruautés qui suivirent la bataille de la Montagne-Blanche (1620), ne nous en donnent probablement qu'une image imparfaite, et surtout les conséquences lointaines de la réaction auraient été, un siècle et demi plus tôt, terriblement plus graves et probablement irréparables. La nationalité tchèque eût disparu sans retour, comme avaient disparu les tribus slaves de l'Elbe inférieur, exterminées de même au nom de la religion chrétienne. Au commencement du XVII[e] siècle, la race tchèque semble irrémédiablement atteinte : elle survécut pourtant et se releva. Cela tient à deux causes principales : d'abord l'Allemagne n'avait guère moins souffert que la Bohême de la guerre de Trente ans; avant de reprendre sa poussée vers l'Est, il lui fallut réparer ses propres pertes. Quand elle fut de nouveau en état de recommencer son travail de germanisation, il était trop tard : les circonstances générales n'étaient plus favorables; un souffle de renaissance agitait déjà les nationalités vaincues, et les Slaves n'offraient plus une proie aussi facile à l'absorption étrangère.

De plus, les siècles qui forment la période hussite de l'histoire tchèque, avaient donné à la nationalité bohême une telle consistance qu'elle supporta des épreuves où elle eût certainement succombé cent cinquante ans plus tôt. Pendant cette crise, les Slaves, isolés du reste du monde et fiers de leur isolement, avaient pris une plus claire conscience d'eux-mêmes; leur histoire s'était enrichie d'impérissables souvenirs; leur langue, cultivée par des écrivains nombreux et distingués, s'était fixée et répandue. Toute l'habileté des jésuites ne fit pas que le passé n'eût pas existé, et du passé sortit l'avenir. La comparaison de la Moravie et de la Bohême montre d'une manière incontestable cette influence souveraine des traditions et des souvenirs sur les destinées du peuple tchèque. En Moravie, la population slave est relativement plus nombreuse qu'en Bohême : l'effort contre la germanisation y a été cependant moins énergique, le réveil national beaucoup plus lent. Se serait-il jamais produit sans les exemples et les encouragements venus de Prague? C'est que les Moraves n'ont pas une histoire aussi éclatante et, pour ainsi dire, aussi particulariste; que chez eux l'idée slave n'est qu'une abstraction que ne soutiennent pas des siècles de combats, de triomphes et de souffrances. Au xv[e] siècle, le peuple tchèque était encore jeune, flexible : surpris en pleine formation, il se fût plié aux influences étrangères et aurait perdu sa personnalité; le rétablissement à main armée du catholicisme eût entraîné l'anéantissement absolu de la nationalité slave en Bohême. L'idéal consiste-t-il dans la suppression des petites nationalités? Une plus grande extension de la race germanique eût-elle été favorable au progrès général? De la réponse à ces questions dépend le jugement que l'on porte sur Georges de Podiébrad. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'en sauvant le Hussitisme il conserva la Bohême aux Slaves; les Allemands ne le lui pardonnent pas.

En admettant même que l'échec des précédentes croisades détournât les papes d'une nouvelle déclaration de guerre, le péril que courait la Bohême, moins immédiat, n'en était pas moins grave. Elle semblait près de tomber en dissolution et de périr par l'anarchie. Les pouvoirs réguliers n'existaient plus ou n'avaient plus aucun crédit. Sous la royauté nominale d'Albert d'Autriche (1437-39), le gendre de Sigismond, le désordre est inouï, et il grandit encore pendant les années qui suivent : les uns acceptent pour roi le fils d'Albert, Ladislas le Posthume, encore

à la mamelle et que son oncle, Frédéric III, roi des Romains et chef de la maison d'Autriche, refuse de remettre à ses sujets; d'autres se rallient à un candidat polonais qui les encourage peu et les soutient mal; la majorité des États offre mélancoliquement la couronne aux princes voisins et cherche sans le trouver un souverain capable de la diriger et de la protéger. Les guerres se croisent, Autrichiens contre Polonais, Catholiques contre Utraquistes. Les partis se multiplient et se morcellent : Taborites en face de Calixtins ardents, Utraquistes honteux à côté de Catholiques. Les idées se troublent, les programmes se mêlent; la décomposition gagne de proche en proche et s'attaque non plus seulement au pays tout entier, mais aux divers groupes. Ni chef ni drapeau. Rokytsana est en fuite, Tabor, en décadence, Prague, courbée sous la domination des seigneurs catholiques. Les tribunaux ne siègent plus. Aucune loi, sinon la volonté du plus fort. Les querelles privées s'ajoutent aux discordes publiques. Le commerce est nul, les champs en jachère: la famine, presque permanente, provoque les épidémies, et les nobles, au milieu du désarroi, étendent leurs privilèges, soumettent leurs sujets à une domination plus dure et agrandissent leurs domaines.

Comment le sentiment de l'unité nationale n'eût-il pas souffert de cet ordre de choses? Dans le mouvement hussite, l'idée slave et l'idée de réforme religieuse avaient toujours été étroitement liées, et les Allemands détestaient moins peut-être dans les Calixtins des hérétiques que les fondateurs d'un état soustrait à l'influence germanique. Par un bizarre enchaînement des circonstances, la Révolution aboutissait maintenant à la dislocation du royaume. Non seulement les provinces lointaines que n'avait jamais réunies à la Bohême un lien bien intime, échappaient à son influence, mais celles que la géographie, l'ethnographie et l'histoire rattachaient plus sérieusement à la couronne, les deux Lusaces, la Silésie, la Moravie même, fidèles au catholicisme ou moins atteintes pas les idées nouvelles, reprenaient peu à peu leur indépendance. Pour certains de ces pays la scission est irréparable : depuis lors, l'union de la Silésie et de la Bohême ne sera plus que fictive, la Réforme allemande même n'effacera pas complètement les anciennes divisions. Au moment où les protestants de Silésie et de Bohême sont menacés par les même. ennemis, la défiance de race subsiste et paralyse leur résistance[1]

1) V. sur les dispositions de la Silésie le très beau livre de M. Grünhagen, *Gesch. Schlesiens*, Ier vol., Gotha, 1884, en partic. p. 258 et sq. M. Grünhagen,



Menace plus grave, en Bohême même, en dépit des conditions géographiques si favorables à l'unité et des traditions si puissantes, les symptômes de dissolution nationale sont évidents. L'exemple de l'Allemagne morcelée est contagieux. La royauté supprimée de fait, les seigneurs les plus influents rêvent de se tailler des principautés à peu près indépendantes; dans le sud déjà, Ulrich de Rosenberg, propriétaire d'immenses domaines, tranche du souverain, a ses ambassadeurs, entretient soigneusement l'anarchie dont profite son ambition. Le péril est d'autant plus sérieux que ces convoitises féodales trouveront un appui intéressé chez les princes allemands voisins, heureux de l'affaiblissement d'un royaume redouté. Ils comptent bien d'ailleurs avoir leur part à la curée. Déjà l'invasion étrangère a commencé, lente, insidieuse, continue, vers le nord, par la Saxe qui met la main un à un sur les châteaux et les villes de l'Elbe et de la frontière de Misnie, au sud par la Bavière. Les incursions des croisés, les razzias des bandes indisciplinées qui, sous prétexte de religion, rançonnent les populations limitrophes, entretiennent une agitation perpétuelle, grosse de complications. L'opinion, absorbée par les querelles de parti, fait abstraction des questions générales; des confédérations particulières se forment, les factions se constituent géographiquement, et chacune d'elles exerce une sorte de souveraineté dans les régions où elle est en majorité. Quelle résistance offrira à la conquête ou à l'infiltration germanique un pays ainsi isolé, séparé de ses alliés naturels, divisé contre lui-même, perdu dans des luttes inexpiables?

Il est nécessaire de se bien pénétrer de cette situation pour comprendre la reconnaissance qui s'est attachée à Georges. Le culte que les Tchèques ont voué à sa mémoire a paru cependant excessif à quelques historiens. Après tout, ont-ils dit, quels triomphes a-t-il remportés? A sa mort, l'Utraquisme n'avait pas plus de sanction légale, officielle, qu'au début de son règne, la rupture avec l'Église était aiguë, les papes avaient armé contre la Bohême un roi puissant, Podiébrad résistait à grand'peine, et ses succès n'épargnaient pas à son pays de nouvelles invasions; son successeur, Vladislas, pour obtenir la paix, était obligé de signer le traité désastreux de Brünn, qui démembrait le royaume; en somme, ce qui importe en histoire, ce sont les résultats, et

dont les sympathies sont acquises aux Allemands, fait preuve, en général, d'une impartialité très méritoire.



ceux qu'a obtenus Georges ne sont pas tels qu'ils justifient une admiration sans mélange. — C'est oublier deux choses : Georges d'abord a reconstitué la Bohême, refait l'unité nationale. Il a triomphé de l'anarchie, contraint les partis à se plier à une autorité supérieure, réveillé dans les cœurs le sentiment d'un intérêt commun; les révoltes qui se produisent dans la seconde partie de son règne ne sont plus que partielles et presque individuelles, elles ne mettent pas sérieusement en question l'existence nationale; les passions religieuses n'ont plus assez de violence pour étouffer la conscience slave. Puis, à ce peuple tchèque, ainsi reconstitué, refait matériellement et moralement, il a assuré une paix de vingt années; pendant cette trêve, son œuvre s'est consolidée et des forces jeunes se sont développées qui, au moment du combat suprême, ont suffi aux Utraquistes sinon pour vaincre, du moins pour ne pas être vaincus. Lorsque Georges est mort, peut-être quelques années trop tôt, l'Utraquisme était sauvé comme la nationalité tchèque elle-même. Sans doute la Bohême avait reçu de terribles blessures, mais aucune n'était mortelle. Toutes les difficultés n'étaient pas écartées : le Hussitisme restait une réforme bâtarde, le pouvoir de la royauté était mal établi et contesté; il serait aussi puéril de le nier qu'injuste d'en rendre Georges responsable. Il n'est donné à personne de débarrasser les générations futures de leurs devoirs et de leur tâche, la seule chose qu'elles aient le droit de réclamer, c'est de n'être pas entravées par les fautes du passé. Le service de Podiébrad se réduit à avoir détourné de son peuple une catastrophe irréparable; il a réservé l'avenir. Peu de titres de gloire sont plus clairs et plus authentiques.

Est-ce à dire qu'il faille voir en lui une sorte de héros révolutionnaire? On l'a prétendu quelquefois; on l'a représenté comme le chevalier de l'avenir, le martyr du progrès, le champion inébranlable et enthousiaste de deux des idées qui nous tiennent le plus au cœur, les droits de l'état laïque qu'il a opposés aux prétentions d'une théocratie envahissante, la liberté de conscience et la tolérance qu'il a défendues contre les anathèmes du dogmatisme persécuteur.

C'était le moment où l'on prêtait aux chefs d'empires les vastes idées, les claires vues sur l'avenir, où on leur demandait d'incarner les besoins incertains et les aspirations de leur temps[1].

1) M. Palatsky, qui joignait à un sens historique si sûr et à une si admirable érudition une âme ardente et un dévouement juvénile à toutes les grandes



La mode a changé et nous sommes devenus moins exigeants : nous croyons beaucoup moins aux plans combinés longtemps à l'avance, aux progrès poursuivis à des siècles de distance, aux volontés précises, beaucoup plus en revanche aux enchaînements nécessaires des faits, à la pression des circonstances, aux expédients acceptés, à la collaboration inconsciente des hommes et des événements. Nous ne demandons plus aux souverains d'avoir des conceptions grandioses, mais de bien faire leur métier, de maintenir l'ordre au dedans et la sécurité au dehors. Ce mérite, le plus réel d'un prince, Georges l'a eu. Ce n'est certes pas le diminuer que de voir en lui non plus un chef de parti audacieux et passionné, mais un grand roi. En face d'une situation qu'il n'avait pas créée et qu'il n'était pas libre de modifier, il a compris les dangers qui menaçaient son peuple, s'est rendu compte de ses besoins essentiels, et est parvenu à satisfaire ceux-ci et à écarter ceux-là. Les vastes combinaisons auxquelles il a eu quelquefois recours, le projet par exemple d'une confédération européenne, n'ont jamais été à ses yeux que des moyens secondaires et accessoires, dont il ne s'est pas exagéré l'importance et auxquels il n'a sacrifié aucun intérêt immédiat. Il a appelé auprès de lui des hommes de principes et a pris très nettement position contre la papauté, mais malgré lui, pendant les dernières années de son règne, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, n'attendant pour revenir en arrière qu'une occasion de reprendre les négociations avec la Curie. Rien ne ressemble moins à l'attitude d'un théoricien ou d'un sectaire : c'est qu'en effet sa mission n'était pas de propager l'Utraquisme, mais de permettre à la Bohême de disposer librement de ses destinées, de la sauver de l'anarchie intérieure et de l'invasion étrangère. La tâche était assez grande et assez difficile et on ne saurait trop admirer la fertilité de ressources,

causes, avait mis dans Georges quelque chose de lui-même, de sa propre foi et de son enthousiasme. Le portrait qu'il a tracé du roi hussite a quelque chose d'idéal et comme d'idyllique. Il a suscité des réponses acerbes : supposer qu'un Tchèque ait eu des idées généreuses, voir dans un Slave un champion de la liberté, cela a paru à plus d'un un outrage à la culture allemande. Ce qui est vrai, c'est que le récit de Palatsky se ressent dans une certaine mesure des fières et nobles passions qui l'animaient, de l'époque où il l'a composé et qui était encore une période d'orage et d'assaut, et aussi des théories régnantes à ce moment du siècle. Les traits particuliers du portrait que trace M. Tomek ne sont pas très différents, mais l'impression générale est tout autre. Le roi est moins complètement en pleine lumière, plus varié : ce n'est plus un type, mais un homme. Il perd quelque chose du prestige romantique qui nous éblouissait, il nous intéresse davantage. Nous l'admirons toujours autant, nous le comprenons mieux.



la souplesse d'imagination, la persévérance prudente, le patriotisme clairvoyant, l'audace tranquille et la fermeté ingénieuse qui lui permirent de la mener à bonne fin.

Albert d'Autriche était mort (1439) sans avoir établi son autorité sur le royaume tout entier. D'après le droit public bohême, son fils, Ladislas le Posthume, héritait de la couronne, mais n'entrait réellement en possession du pouvoir que sous certaines conditions : la royauté tchèque n'était pas en effet purement héréditaire; le roi n'exerçait les droits qu'il tenait de sa naissance qu'après avoir été reconnu par la diète. Les Calixtins présentèrent à Ladislas, ou plus exactement à son tuteur, comme condition de sa proclamation, une double requête : les Compactats seraient confirmés et le jeune roi élevé en Bohême. Ils n'obtinrent que des promesses vagues et insuffisantes. Les chefs catholiques, titulaires des principales charges que leur avait confiées Sigismond, travaillaient sous main à prolonger l'interrègne qui servait à la fois leurs convoitises politiques et leurs haines religieuses. Malgré leur affectation de loyalisme et la fidélité dont ils faisaient profession vis-à-vis de la maison d'Autriche, leur zèle pour la royauté n'était ni plus sincère ni moins égoïste que leur dévouement à l'Église; ils détenaient, plus ou moins légalement, la plus grande partie des biens domaniaux et ecclésiastiques, et leur principale préoccupation était de mettre leurs acquisitions à l'abri de toute revendication. Leur chef, Ulrich de Rosenberg, qui prenait de plus en plus les allures d'un prince souverain, déployait toutes les ressources de sa politique pour prolonger l'anarchie qui favorisait ses desseins; il pêchait en eau trouble, et ses machinations sans scrupules n'étaient que trop bien servies par l'inertie intéressée de Frédéric III. Les Utraquistes étaient fort découragés : Prague, leur capitale et leur forteresse, languissait sous la domination de Menhart de Hradets qui n'attendait qu'un prétexte pour abandonner la réforme, qu'il avait déjà abjurée de cœur. Les Hussites disposaient encore sans doute de la grande majorité dans la population, mais leur scission en plusieurs factions, très acharnées les unes contre les autres, ultra-modérés, radicaux, ardents, paralysait la supériorité de leurs forces. Heureusement ils trouvèrent enfin un chef dans Ptatchek de Pirkstein.

Fatigués des diètes qui ne décidaient rien et des négociations qui n'aboutissaient pas, les Tchèques, désespérant de constituer une administration centrale, voulurent du moins apporter un

remède partiel aux maux dont souffrait le pays en organisant une administration provinciale. Les diètes des divers cercles se réunirent et élurent des capitaines de districts, chargés de maintenir la paix publique. Les quatre cercles de la Bohême orientale, de tout temps les plus dévoués au Calice, se réunirent, formèrent une confédération et élurent un chef commun, Ptatchek de Pirkstein (1440). Nous le connaissons mal; il semble avoir possédé des qualités remarquables, mais peut-être lui manquait-il un peu de cette étendue d'esprit et surtout de cette énergie et de cette décision qui font seules les grands chefs de parti et qui étaient alors nécessaires à la Bohême. Peut-être aussi le temps seul lui fit-il défaut. Quand il mourut en 1444, les Tchèques n'avaient encore ni roi ni gouvernement, mais des progrès sérieux avaient déjà été réalisés, et Ptatchek laissait à son successeur une situation beaucoup plus claire et de précieux éléments de force. Il avait compris qu'il importait avant tout de réorganiser le parti utraquiste et il s'y était consacré tout entier. A la diète de Tchaslav (1441), les provinces soumises à Ptatchek avaient de nouveau proclamé Rokytsana administrateur général du clergé réformé, et leur exemple avait été bientôt suivi par le gros du parti calixtin. Peu de temps après, le synode de Kutna-Hora, auquel assistaient environ trois cents prêtres, fixait le credo et la discipline de l'Église utraquiste. Les modérés, satisfaits des gages de modération que leur donnaient les ardents, très mécontents d'ailleurs des empiétements des Catholiques, se rapprochaient de la majorité réformiste, et la réconciliation sincère de leur chef le plus influent, Jean de Prjibram, avec Rokytsana (Miélnik, 1442), enlevait à la réaction une de ses meilleures chances. L'œuvre de concentration se poursuivit à la diète de Prague (1444) qui condamna solennellement les doctrines taborites; les prêtres les plus avancés du groupe refusèrent, il est vrai, d'accepter cette condamnation, mais ils ne réussirent pas à maintenir leurs fidèles; un mouvement continu de désertion diminua rapidement leur parti et prépara la perte de la fraction radicale dans l'armée utraquiste. Ainsi se trouvèrent peu à peu réparées les conséquences les plus dangereuses des négociations avec l'Église; en face de l'ennemi parut de nouveau, au lieu d'un parti hésitant et divisé, un peuple uni et confiant.

Malheureusement les progrès accomplis, très réels, n'avaient qu'un caractère provisoire; obtenus par Ptatchek, ils dépen-

daient de lui, et sa mort pouvait tout remettre en question. Toutes les causes de discorde et de faiblesse subsistaient, voilées plutôt que supprimées. Il fallait, pour maintenir l'œuvre commencée, une intelligence supérieure et une rare fermeté. Les Tchèques trouvèrent dans Georges de Podiébrad l'homme de la situation.

Dans le district de Tchaslav, sur la rive droite de l'Elbe, s'élève un gros bourg, Podiébrady, qui compte environ trois mille cinq cents habitants. La principale curiosité de cette petite ville est un vaste château, entouré d'un fossé profond, qui se dresse sur le côté méridional de la place principale. C'est un édifice fort imposant, avec quelques parties bien conservées : on y montre aux voyageurs la chambre où naquit, le jour de la Saint-Georges 1420, le grand roi hussite. La famille des seigneurs de Kunstatt et de Podiébrad n'appartenait ni par son influence ni par ses richesses aux premières du pays, mais elle tenait par les liens les plus étroits aux plus grandes maisons. La sœur de la mère de Georges avait épousé Ulrich de Rosenberg; la sœur de sa grand'mère était la mère de Menhart de Hradets.

De toutes les familles seigneuriales tchèques aucune n'avait donné plus de gages à la Réforme; le grand'père de Georges avait été des premiers à protester contre le concile de Constance (1415), et son père servait dans l'armée qui repoussa la première invasion de Sigismond. La légende donne pour parrain à Georges le célèbre capitaine hussite, Zizka, légende trop piquante pour ne pas être suspecte; il est certain du moins que le père de Georges resta jusqu'aux derniers jours l'ami très intime du terrible chef de bandes. Botchek de Kunstatt était parmi les seigneurs qui écrasèrent les Taborites à Lipan, et Georges, son fils, y fit à ses côtés ses premières armes : il avait alors quatorze ans. Quatre ans plus tard (1438), il combattait Albert d'Autriche et soutenait le parti polonais : en se rendant à Tabor pour rallier Ptatchek de Pirkstein, il tomba dans un parti de cavalerie autrichienne, accepta le combat et resta maître du champ de bataille[1]. Ses succès, sa fermeté, sa prudence précoce, les gages donnés par sa famille à la cause de la réforme, avaient attiré l'attention sur lui, et, en 1441, le cercle de Boleslav le choisit pour capitaine. Dans ces fonctions, il avait apporté à Ptatchek un appui très sûr et précieux. Petit, trapu, il avait

1) Palatsky, III, 3, p. 319.

dans toute sa personne quelque chose de solide et de résistant, et en même temps de réfléchi et de calme. Les yeux étincelants au milieu de ce visage hâlé et pâle trahissaient une intelligence vive et pénétrante. Formé aux affaires dès sa plus tendre jeunesse, en relation par ses alliances avec les partis les plus divers, il connaissait les hommes et savait les manier; l'influence qu'il avait rapidement acquise, sa modération, son bonheur, son activité infatigable, le désignaient à tous les suffrages : tout le parti de Ptatchek accepta sans hésitation ce chef de vingt-quatre ans.

Georges suivit la même politique que son prédécesseur, mais avec plus de résolution et de succès. Il continua les négociations, soit avec la cour romaine, soit avec l'empereur, mais, sans illusion sur les dispositions réelles de ses adversaires, il comprit qu'il ne les amènerait à des sentiments de conciliation qu'en leur montrant sa force : ils ne traiteraient que s'il leur prouvait qu'ils n'avaient désormais plus rien à attendre de l'anarchie. Les Catholiques bohêmes continuaient leurs manœuvres, triomphaient bruyamment de quelques conversions éclatantes : pour arrêter ces défections qui irritaient fort les Utraquistes et qui pouvaient à chaque instant provoquer une nouvelle guerre civile, il importait de constituer un pouvoir solide et régulier. — Ce fut l'objet des préoccupations constantes de Georges, et il chercha à unir tous les partis dans un effort commun pour assurer à sa patrie la paix politique et religieuse dont elle avait un si pressant besoin. En vain. Chez les seigneurs catholiques, les passions ou les intérêts personnels avaient étouffé tout patriotisme; les plus hautes considérations étaient sans effet sur eux, se brisaient devant les plus misérables calculs. Georges s'épuisait en tentatives, sans cesse reprises, pour obtenir du pape des conditions acceptables et de l'empereur des engagements qui permissent aux États de reconnaître Ladislas; il essayait à la diète de former un grand parti national de gouvernement: partout, il se heurtait au mauvais vouloir de Rosenberg et de ses amis, en Bohême où par leur faute aucune proposition n'aboutissait, à la cour de Frédéric dont ils encourageaient l'inertie et la mauvaise volonté, à Rome où ils suppliaient le pape de ne rien accorder. Ceux même qui devaient plus tard accuser Georges d'égoïsme et d'ambition personnelle et lui reprocher avec le plus d'amertume ses coups de force et sa prise de possession de l'autorité, semblaient avoir

à cœur de le pousser à bout, le condamnaient en quelque sorte aux résolutions violentes.

En même temps, ils perdaient du terrain dans le pays : leur habileté excessive les rendait suspects. Une ambassade, envoyée à Rome par les Hussites, avait rapporté les nouvelles les plus étranges : aux demandes des Tchèques de confirmer les Compactats et de nommer Rokytsana archevêque, les cardinaux avaient répondu en remettant tout en question, même les points que l'on croyait définitivement acquis, tels que l'autorisation de communier sous les deux espèces ; suivant eux, une seule chose était absolument nécessaire au salut, c'était l'obéissance au pape : s'il lui plaît d'affirmer que le Christ est un homme, et non pas le fils de Dieu, le ciel appartiendra à ceux qui auront cru à ses paroles [1]. L'émotion universelle, provoquée par le rapport des envoyés, fut accrue par les menées du nouveau légat Carvajal : il était venu à Prague dans l'intention d'y reprendre les projets de Philibert de Coutances, c'est-à-dire d'exploiter les Compactats dans le sens de l'orthodoxie, de se servir contre les Utraquistes du traité dont ils se targuaient [2] ; mais fanatique, emporté, cassant, il n'avait pas les ménagements, la douceur naturelle et la probité instinctive de Philibert. Ses maladresses et ses provocations soulevèrent une telle indignation que sa vie fut en danger ; il s'enfuit, poursuivi par les huées, essayant d'emporter les Compactats (1448).

Mieux encore que les efforts de Ptatchek et de Georges, l'offensive de l'Église rapprochait désormais les divers groupes hussites : les plus timorés, ceux qui avaient fait les vœux les plus ardents pour se réconcilier avec Rome, avaient renoncé à des espérances irréalisables et se rejetaient brusquement en arrière ; parmi les Docteurs et les Maîtres de Prague qui insistèrent auprès de Carvajal pour que Rokytsana fût nommé archevêque de Bohême, se trouvaient au premier rang des hommes sur la connivence desquels la Curie s'était habituée à compter, Procope de Plzen, Jean de Prjibram, Pierre de Mladenovitse [3]. Ce réveil de la conscience utraquiste était naturellement très favorable à Georges, il prenait décidément l'avantage sur ses adversaires.

1) V. le récit de l'ambassade à la diète tchèque, *Archiv Tchesky,* II, p. 234. Il donne bien l'idée de l'effarement des ambassadeurs en présence de ces prétentions inattendues et de ces théories. Ils rapportaient également de Rome la preuve de la perfidie des seigneurs catholiques qui feignaient d'appuyer les demandes des Utraquistes et sous main les combattaient.

2) *Anciennes chroniques tchèques*, p. 250.

3) Tomek, VI, 155.



Comment n'aurait-il pas cherché à profiter du grand courant d'opinion qui se dessinait pour étendre et affermir son autorité? Il sentait en lui assez de cœur et de génie pour rendre à la Bohême la tranquillité et la puissance : comment n'aurait-il pas écarté les obstacles qui empêchaient ses facultés de sortir leur plein effet? C'était son droit, et c'était son devoir. L'ambition n'est coupable que lorsqu'elle oublie les intérêts généraux dans des préoccupations égoïstes. Dans ce sens, quel était ici l'ambitieux, d'Ulrich de Rosenberg et des nobles catholiques qui, dans un but personnel, ou même, en acceptant l'hypothèse la plus favorable, dans un parti-pris haineux, entretenaient le désordre et ménageaient soigneusement les éléments de décomposition et de ruine[1], ou de Georges qui mettait tous ses soins, toute sa sincérité à fermer l'ère des guerres civiles, à rétablir l'ordre et à ramener la confiance dans l'avenir?

La question ne se posait même pas alors en Bohême pour l'immense majorité de la population. Un grand mouvement d'indignation faisait justice de toutes les petites manœuvres des Catholiques; ceux-ci sentaient le sol manquer sous leurs pas, luttaient avec un acharnement désespéré contre la pression toujours plus forte du peuple qui demandait la paix, l'ordre et la liberté religieuse. Leur confiance dans le succès et leur hauteur avaient fait place au découragement et aux hésitations. Ils ne voyaient plus qu'une chance, traîner les choses en longueur, atteindre ainsi le moment où Ladislas arriverait à sa majorité, et reprendre avec lui le plan si malheureusement interrompu par la mort de Sigismond; puisque l'assaut avait été repoussé, ils en reviendraient au blocus, et leur persévérance finirait bien un jour par lasser la constance des hérétiques.

C'était compter sans Georges; sa modération était fort avisée, et sa diplomatie, très sincère et remplie de bonne volonté, était très clairvoyante. Il avait poursuivi les négociations aussi longtemps qu'il avait conservé une espérance de succès, puis aussi longtemps qu'il lui avait paru nécessaire pour établir aux yeux de tous la mauvaise foi de ses adversaires. Du jour où il eut la preuve qu'ils étaient absolument sourds à toute raison et où il

1) Bachmann, toujours si sévère pour Podiébrad, dans lequel il ne voit qu'un ambitieux qui, sans conviction personnelle, exploite le Hussitisme pour arriver à la royauté, reconnaît cependant formellement qu'Ulrich de Rosenberg est responsable de l'échec de toutes les négociations avec Frédéric et que ses intrigues rendent impossible la constitution d'un gouvernement. Art. *Podiebrad*, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*.



l'eut clairement démontré à ses partisans, il agit avec beaucoup de rapidité et de vigueur. Il convoqua une grande diète à Kutna-Hora, où parurent non seulement les représentants des quatre cercles qu'il gouvernait, mais tous ceux qui étaient décidés à soutenir sa politique : dans cette sorte d'assemblée plénière du parti utraquiste, on lui confia les pouvoirs les plus étendus; il en usa aussitôt pour frapper un grand coup[1]. Sigismond, en nommant Menhart de Hradets burgrave de Prague, avait assuré la domination du parti catholique dans la capitale du royaume; la très grande majorité des habitants, Calixtins fanatiques, supportait avec désespoir cette autorité et n'attendait qu'une occasion de secouer un joug détesté. Fallait-il laisser languir plus longtemps dans une odieuse dépendance des alliés, des défenseurs de la vraie foi? Ou bien Georges aurait-il dû prévenir ses adversaires de ses intentions et rendre inévitable une collision sanglante? Ses armements avaient provoqué quelques inquiétudes parmi ses adversaires : avec une naïveté singulière et qui ne s'explique que par leur découragement et la conviction où ils étaient de leur décadence, ils se contentèrent d'un prétexte, ne prirent aucune précaution. Leur sécurité était complète quand Georges parut à l'improviste devant Prague : il l'enleva sans coup férir, à la grande joie des Praguois qui lui reconnurent sans marchander tous les droits régaliens qu'il s'attribua[2]. (Septembre 1448.)

II

Le coup de main de Georges était un véritable coup d'État, et il marque un progrès décisif dans le travail de la réorganisation tchèque. L'expulsion des gouverneurs catholiques de Prague continuait et terminait l'œuvre inaugurée par l'élection de Ptatchek et la réconciliation des deux grandes fractions utraquistes. Désormais, en fait sinon en droit, la Bohême avait un gouver-

1) Tomek, VI, p. 160.

2) Palatsky, IV, I, p. 191-199. Les Catholiques, après avoir favorisé le succès de Georges par leur indécision et leur imprévoyance, essayèrent ensuite d'excuser leur faute en accablant le vainqueur de reproches. Ils parlèrent de perfidie, de trahison : injustice ordinaire des partis qui exigent volontiers des autres une délicatesse de conscience et un luxe de scrupules qu'ils dédaignent pour leur propre compte. Ce qui est plus singulier, c'est que M. Palatsky semble dans une certaine mesure désapprouver l'habileté de Georges et regrette de ne pas trouver en lui cette magnanimité chevaleresque qu'il

nement, un chef dont l'action s'étendait au loin et s'appuyait sur des forces sérieuses. Il avait sur ses rivaux une telle avance que ceux-ci devaient renoncer à le rattraper. A l'influence qu'il devait à ses succès antérieurs et à sa valeur personnelle, s'ajoutait maintenant le prestige qui s'attache partout à la possession de la capitale et qu'augmentaient encore ici la population et la richesse de la ville ainsi que les services qu'elle avait rendus à la révolution. Depuis l'origine, Prague avait toujours été la plus solide forteresse de la réforme, elle avait un moment dominé le pays tout entier, et la plupart des autres villes s'étaient habituées à suivre l'impulsion qu'elle donnait. Quelle force entre les mains d'un homme qui saurait s'en servir!

Georges poussa vivement ses avantages : il n'était encore qu'un chef de parti, il voulait devenir le chef de la nation ; pour cela il s'attacha à fonder son autorité sur la légalité et à la faire reconnaître par tous, sans acception d'opinion religieuse. Il y parvint sans trop de peine. Les Catholiques, Ulrich de Rosenberg surtout, avaient essayé de la résistance armée, formé une confédération, la ligue de Strakonitse, ouvert les hostilités : mais l'opinion leur était décidément contraire; ils luttaient eux-mêmes sans entrain et comme pour acquit de conscience. Ulrich découragé, usé, trop vieux pour renoncer à des ambitions qui avaient rempli sa vie, mais ne mettant plus à les poursuivre qu'une ardeur attiédie, tourmenté par des scrupules dévots, revenait avec un entêtement sénile aux mêmes ruses éventées. Sa politique se répétait et se discréditait : négociations entreprises sans volonté sérieuse de traiter, trêves aussitôt violées que conclues, expéditions aussi peu sérieuses que les négociations, coalitions pleines de réserves avec des alliés dont on se défiait et qui, au moment décisif, faisaient défection. Il semblait s'ingénier à s'aliéner l'opinion, à démontrer qu'il n'avait d'autre guide que l'ambition, d'autre préoccupation que l'agrandissement de ses domaines ou de sa puissance, d'autre but que l'anarchie. Les Catholiques d'ailleurs, assez forts pour soutenir la lutte contre les hérétiques divisés, étaient en trop faible minorité pour balancer longtemps le succès, dès que ceux-ci se réu-

admire dans Ptatchek. En réalité, les temps étaient changés et la magnanimité n'était plus de saison. Plus d'hésitation eût été de la faiblesse. La sévérité, presque involontaire, de Palatsky, s'explique par l'idée qu'il se fait de Georges, dans lequel il voit un chevalier de la liberté et un martyr de la vérité. Heureusement pour la Bohême, ce portrait n'est pas tout à fait exact : les chevaliers sur le trône font souvent d'assez mauvaise besogne.



nissaient. Georges avait marqué très nettement dès le premier jour la ligne de conduite qu'il voulait suivre. Il n'oubliait pas que, représentant des Hussites, il était tenu de les protéger. Il leur avait rendu Prague, avait même sanctionné diverses mesures puritaines, destinées à purifier la ville des souillures du papisme, mais il s'appliquait en même temps à prouver avec une irrécusable clarté que sa politique n'était ni tracassière ni partiale. Il avait dépouillé le chef de bande, ne voulant pas que sa victoire fût le triomphe d'un groupe particulier. Il prétendait assurer le droit de tous, faire de l'état ce qu'il doit être dans une société bien réglée, le garant de l'ordre et de la liberté générale ; il avait, comme il le disait plus tard, des devoirs envers tous, et il comptait bien les remplir également. Les circonstances se prêtaient à ce gouvernement de conciliation et d'apaisement : les Utraquistes, trop puissants et trop sincères pour se résigner à une apostasie, étaient assez fatigués pour admettre la tolérance. Sauf quelques sectaires discrédités, les Hussites avaient borné leurs désirs ; le calice, une liberté religieuse modérée, un chef qui les protégeât contre tout danger de réaction, leurs prétentions n'allaient pas au delà. Il s'appliqua à développer ces dispositions, à écarter les questions de principes qui passionnent le débat et rendent toute entente impossible ; le fanatisme était usé, il en profita. Les Catholiques perdaient leurs meilleures armes en face de cette modération. Comment crier à la persécution, alors que Georges avait à ses côtés des catholiques obstinés et nommait des catholiques aux plus hautes charges ? Et avaient-ils le droit de se montrer bien exigeants et de se poser en vengeurs de la foi menacée, ces seigneurs orthodoxes qui recherchaient l'alliance des Taborites !

A bout de ressources, les adversaires de Podiébrad cherchèrent des secours au dehors, appelèrent le duc de Saxe. Lourde imprudence ! Ils s'engageaient sur un terrain des plus glissants. La diplomatie de Georges était bien plus avisée et active que la leur. Les alliés qu'il leur opposa réduisirent le duc à l'impuissance, et de cette tentative manquée la ligue de Strakonitse ne retira que la honte d'une trahison nationale que l'on exploita justement contre elle [1]. Après ce dernier échec, les ligueurs, vivement

1) Dans leur déclaration de guerre à Ulrich, les Praguois lui reprochent d'avoir fait alliance avec les Allemands, « ces ennemis capitaux non seulement de l'administrateur, mais encore de tout le royaume tchèque. » Tomek, VI, p. 203.



poussés, se soumirent à la destinée ; la trêve de Wildstein (1450) marqua la fin réelle de leur résistance, et, en 1452, Georges fut élu par la diète administrateur général du royaume. Ses adversaires tentèrent un suprême effort, une protestation presque de pure forme; la facilité avec laquelle cette nouvelle révolte fut comprimée montra combien ils avaient conservé peu de partisans. Les dernières villes taborites ouvrirent leurs portes, acceptèrent l'autorité de Rokytsana et les doctrines de l'Utraquisme officiel ; Ulrich de Rosenberg sembla avouer sa défaite en prenant place dans le conseil des douze membres chargés de surveiller et de conseiller Georges. Podiébrad avait mené à bonne fin la première partie de sa tâche, non la moins difficile. Le capitaine élu d'un district s'était élevé peu à peu au rang d'administrateur général reconnu par le royaume tout entier; il avait écrasé toutes les résistances, courbé tous les partis sous sa loi. Il avait donné à la Bohême une administration et enlevé ainsi à ses adversaires la plus belle carte de leur jeu, l'anarchie.

La diète, en confiant à Georges le pouvoir suprême, l'avait chargé d'une double mission : rétablir la sécurité et l'ordre dans le pays et défendre les Compactats [1]. C'était tout un programme de gouvernement, et Georges ne s'en écarta jamais. Depuis son avènement jusqu'à sa mort, il a sans cesse devant l'esprit ces demandes des États, qui résument bien en effet les vœux de l'immense majorité de la nation : la paix et la liberté religieuse. Jamais contrat n'a été tenu avec plus de loyauté, et la reconnaissance du peuple a été la juste récompense du prince qui l'avait si fidèlement servi.

Pour le moment, le meilleur moyen d'assurer l'ordre public, c'était de faire reconnaître roi le fils d'Albert, Ladislas, en lui imposant des conditions de nature à satisfaire les Utraquistes. Un roi catholique qui observerait les Compactats, un souverain qui joindrait aux droits de la naissance ceux qu'il tiendrait du vote de la diète, un Allemand, un Habsbourg, qui gouvernerait sous la direction d'un défenseur éprouvé de la race tchèque,

1) Les pouvoirs donnés par la diète, le 27 mars 1452, à Georges et à son conseil ne différaient guère des pouvoirs royaux. Ils devaient nommer aux charges et aux tribunaux, administrer les revenus de toute nature qui appartenaient à la couronne, veiller à l'ordre et à la sécurité et disposer pour cela des forces publiques. Les pouvoirs de l'administrateur devaient durer deux ans et lui soumettaient toutes les classes et tous les habitants du royaume, Tomek, *Ibid.*, p. 223.



comment rêver un meilleur prince ! Il serait la preuve matérielle, vivante, de la réconciliation générale, une garantie pour tous les intérêts, un lien qui rattacherait les diverses provinces de la monarchie, maintenant en pleine dissolution. Podiébrad montra à ce moment, comme il le montra à la fin de sa vie, quand il n'hésita pas à offrir la couronne de Bohême au roi de Pologne, renonçant sans hésitation, dans le désir de gagner l'alliance polonaise, à ses secrètes espérances de fonder une dynastie, que, s'il était ambitieux, son ambition était assez haute pour s'inspirer avant tout des intérêts de la patrie. Il se servit très avantageusement des circonstances difficiles que traversait alors Frédéric pour l'amener enfin à remettre son pupille aux Tchèques, et Ladislas fut proclamé roi par les États, dès qu'il eut accepté les conditions qu'ils lui avaient imposées et qui devaient rendre impossible toute tentative de réaction (1453).

Mais que valaient alors des promesses, si explicites qu'elles fussent ? Le souvenir des règnes néfastes de Sigismond et d'Albert était dans toutes les mémoires. Le désintéressement de Georges n'allait pas jusqu'à l'imprudence ; il fit confirmer par Ladislas, puis proroger ses pouvoirs d'administrateur. Une abdication complète eût été funeste et coupable ; il eût été absurde et criminel de laisser remettre en question l'œuvre si laborieusement accomplie et compromettre la pacification encore mal assurée : l'intérêt même de Ladislas exigeait que l'on protégeât cet enfant contre lui-même, ses passions et ses préjugés ; il arrivait très prévenu contre les Utraquistes et les Tchèques, et si on l'eût abandonné à lui-même, ses imprudences auraient bien vite abouti à une révolte. Il serait ridicule d'ailleurs d'exiger de Georges un loyalisme, qui depuis longtemps n'existait plus en Bohême : il s'attacha très sincèrement au jeune prince, tous les faits semblent le démontrer, mais comment cette affection nouvelle aurait-elle remplacé chez lui la passion qui avait toujours rempli son âme, l'amour de la patrie ! Il avait vu dans la proclamation de Ladislas le moyen le plus sûr de mettre fin aux compétitions des partis, d'étendre sa propre autorité en la légitimant, et de se placer ainsi dans les conditions les plus favorables pour travailler au bien public. Par politique, par raison, par devoir envers la nation, il s'était incliné devant un roi qui ralliait tous les suffrages, et il travaillait loyalement à préparer en lui à la Bohême un monarque intelligent et juste.

Mais, ce qui le préoccupait surtout, c'était l'avenir du royaume, et il eût été singulier qu'il oubliât ce but supérieur pour une vaine apparence de générosité. Dans certains cas le renoncement n'est qu'une maladresse, et la magnanimité une défection.

Les calculs de Georges ne furent pas trompés et la proclamation de Ladislas par la diète trouva presque aussitôt sa récompense. Les provinces annexes qui, depuis la mort d'Albert, étaient en fait séparées de la couronne, rentrèrent dans l'unité, la Moravie sans difficulté, la Silésie après quelques hésitations. — Ce n'était pas un succès médiocre.

Bien que l'on ait certainement exagéré les progrès des Allemands en Bohême avant le xve siècle et que l'on ait aussi d'autre part une certaine tendance à représenter la victoire des Slaves, après la guerre hussite, comme beaucoup plus absolue et complète qu'elle ne le fut en réalité, il n'est pas douteux que les derniers événements avaient gravement modifié le caractère du royaume et de la royauté tchèques. Malgré les sympathies avouées de Charles IV pour les Bohêmes, la cour de Prague sous les Luxembourgs passait, au moins au dehors, pour une cour allemande. Des symptômes significatifs révélaient sans doute déjà l'impatience avec laquelle la population indigène supportait la prépondérance d'une race rivale; mais cette fermentation sourde, qui ne se trahissait que de loin en loin par de brusques explosions, n'inquiétait guère les contemporains prévenus qui y voyaient les dernières convulsions d'une nationalité expirante. La masse slave disparaissait sous une couche germanique, très mince et qui se crevassait déjà, mais qui suffisait à donner le change. L'élection des Luxembourgs comme rois des Romains avait contribué encore à répandre et à fortifier l'opinion suivant laquelle Prague était une ville allemande et le royaume tchèque une province de l'Empire. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les Allemands de Silésie, menacés par la Pologne, aient cherché dans une union avec la Bohême une garantie contre le péril slave. Or, il se trouva que leurs nouveaux protecteurs leur devinrent bientôt plus dangereux que leurs anciens ennemis. La victoire des Hussites, la transformation de Prague où l'élément étranger n'avait plus aucune influence, la rupture des relations avec l'Empire expliquent et dans une certaine mesure justifient les angoisses des populations d'origine germanique soumises à la couronne tchèque : les conditions imposées par la diète à Sigismond et à ses successeurs avaient sanc-

tionné le triomphe de la nationalité ennemie : la royauté bohême était désormais incontestablement une royauté slave[1]. La Silésie, où la lutte entre les éléments slaves et germaniques avait toujours été très ardente, où l'œuvre de germanisation était loin d'être assez avancée pour défier toute réaction, était une des provinces où le sentiment national allemand était le plus vif : surpris d'un revirement aussi imprévu, les Silésiens en furent plus encore indignés et se révoltèrent contre l'injustice du sort qui les menaçait de nouveau de la domination abhorrée des Slaves. Ils reportèrent la haine que leur inspiraient les Tchèques sur les croyances qu'ils professaient, et leur ardeur catholique fut une des formes de leur patriotisme germanique. Les habitants de Breslau par exemple, qui furent les adversaires les plus acharnés des Hussites, auraient mis sans doute moins d'âpreté à combattre Georges, s'ils n'avaient détesté en lui le Slave autant que l'hérétique. La perte d'une province aussi riche et peuplée que la Silésie eût cependant très sérieusement affaibli la puissance de la Bohême ; la réduire par la force était une entreprise hasardeuse, et dans les circonstances actuelles, il n'y avait pas à y songer. Il fallait pourtant à tout prix mettre fin à une situation qui, en se prolongeant, devait rendre impossible toute nouvelle réunion. L'arrivée au trône de Ladislas était un coup de partie qui enlevait aux Silésiens leurs prétextes les plus spécieux. L'habileté de Georges fit le reste : il eut soin de ne pas les pousser à bout, ménagea les transitions, leur accorda tous les délais et toutes les facilités qu'ils désirèrent. Il avait moins d'amour-propre que d'orgueil ; il ne tenait pas à remporter un succès personnel, mais à continuer dans toute l'étendue du royaume l'œuvre de restauration, si heureusement commencée en Bohême ; il fallait avant tout sauver le principe, renouveler les traditions d'union, et laisser le temps la cimenter. Il n'était pas jusqu'aux possessions les plus lointaines, aux provinces de luxe en quelque sorte, le Luxembourg par exemple, auxquelles il ne songeât ; mais ce qui lui tenait d'abord au cœur, c'étaient ces châteaux et ces villes du nord de la Bohême que Sigismond, par une imprudence coupable, avait engagés au duc de Saxe : l'administrateur en poursuivait le retour à la couronne avec une persévérance que ne las-

1) Ces inquiétudes ont été exprimées très vivement dans Grünhagen, *Gesch. Schlesiens*, I, p. 258, 390 et sq



saient ni les tergiversations du duc ni même l'indifférence du jeune roi.

En même temps qu'il reconstituait ainsi la puissance tchèque, le travail de réorganisation intérieure avançait rapidement. La justice avait repris son cours, les guerres privées étaient interdites, la liberté des routes garantie, les pillards et les voleurs sévèrement punis. On courait au plus pressé, et dans la hâte avec laquelle on procéda, on ne calcula pas toujours très exactement les lointaines conséquences d'un décret. Un règlement de sûreté générale déclare ainsi que tous les journaliers et domestiques doivent avoir un maître déterminé; ceux qui ne pourront pas prouver qu'ils vivent honorablement de leur travail et qu'ils exercent un métier, seront considérés comme vagabonds (1453). Un autre article interdit de débaucher les serviteurs et les sujets taillables et corvéables d'un seigneur, à moins qu'ils n'aient reçu leur congé régulier ou qu'ils ne se soient acquittés comme ils le doivent de leurs obligations envers leur maître [1]. Décrets fâcheux que les nécessités du temps expliquent, mais n'excusent pas complètement; ils constituaient une concession excessive aux seigneurs, menaçaient gravement la liberté personnelle des paysans et préparaient l'établissement du servage. Pour le moment d'ailleurs on ne s'inquiétait guère de ces contre-coups possibles; on était tout entier à la joie de respirer un peu après tant de secousses. « Alors, dit le vieux chroniqueur, régnait une grande satisfaction dans le pays [2]. » Le commerce, depuis longtemps interrompu, reprenait, et les marchands accouraient en foule des contrées voisines. Dans les pays naturellement riches, les grandes crises sont suivies, dès que le calme est rétabli, d'une reprise immédiate et presque violente; c'est une convalescence vigoureuse, exubérante : l'activité est générale, la production augmente, les transactions se multiplient; tout le monde se croit riche et le paraît. Georges espérait bien rendre durable cette prospérité : de l'anarchie dont il était sorti et par laquelle il était arrivé au pouvoir, il avait conservé une horreur extrême du désordre, le besoin des situations régulières et des lendemains assurés. Il ne lui suffisait pas d'avoir terminé la révolution, il voulait mettre le pays à l'abri de nouvelles convulsions. Pour cela, il cherchait à relever la royauté de l'impuissance où elle

1) Palatsky, IV, 1, p. 346.
2) *Anciennes chroniques tchèques*, p. 163.



était réduite, reconstituait le domaine royal qui, dans un état encore tout féodal, formait le principal élément de la force du souverain, rachetait quelques biens, contraignait les ursurpateurs à restituer ceux qu'ils détenaient illégalement. Fort de ces richesses reconquises, soutenu par la reconnaissance populaire, appuyé sincèrement par les villes, satisfaites de la prospérité des affaires et de la loyauté avec laquelle on respectait leur liberté religieuse, le roi pouvait braver sans danger les intrigues des mécontents et des ambitieux. Libre de tout souci intérieur, la Bohême, par la force des choses, retrouvait au dehors l'influence qui appartient à une nation populeuse, vaillante et riche. Les plus belles espérances semblaient légitimes, et l'avenir s'annonçait radieux. Le règne de Ladislas le Posthume (1453-57) compte certainement parmi les années les plus heureuses et les plus fécondes de l'histoire tchèque ; jamais peut-être tant de progrès n'ont été réalisés en aussi peu de temps et avec aussi peu d'efforts; elles comptent aussi parmi les meilleures de la vie de Georges, ces années de jeunesse dont aucune angoisse n'assombrit l'horizon, dont aucun souvenir attristé ne trouble la sereine confiance. Il a eu des moments de gloire plus brillante et de puissance plus complète, il a déployé des qualités plus éclatantes et plus héroïques ; jamais son dévouement à la Bohême n'a été ni mieux inspiré ni mieux récompensé.

Malgré tout cependant et au milieu de la satisfaction générale, un point noir : les rapports de la Bohême avec l'Église romaine. On n'était pas en guerre, puisque les négociations continuaient et que d'ailleurs les Tchèques protestaient de leur soumission; mais l'on était encore bien plus loin d'être en paix, puisque les papes n'avaient toujours pas confirmé les Compactats et que les Hussites ne tenaient en fait aucun compte des décisions de la Curie. Les désastres des croisés, dont le souvenir vivait encore très cuisant en Allemagne, conseillaient aux papes la prudence, mais s'ils avaient renoncé pour le moment à lancer sur les hérétiques des armées qu'ils auraient eu sans doute quelque peine à recruter, ils n'abandonnaient rien de leurs prétentions. Leur volonté immuable, — et elle était légitime dans un certain sens, et dans tous les cas des plus compréhensibles, — était d'amener les Hussites à se soumettre, sauf ensuite à récompenser cette soumission par quelques concessions. Rien n'était plus éloigné de la pensée des Utraquistes qui répondaient à leurs sommations : Nous avons un traité, librement consenti, en règle; nous

demandons qu'il soit révisé sur certains points, mais nous n'entendons pas qu'on remette en question les avantages essentiels qu'il nous confère. Comme de plus ils avaient des raisons trop évidentes pour n'avoir dans les promesses de la cour pontificale qu'une confiance limitée, ils exigeaient une garantie, la nomination à l'archevêché de Prague d'un utraquiste, de Rokytsana, qui avait été désigné par la diète et dont l'action dans l'Église tchèque rappelait celle de Ptatchek et de Georges dans l'État. Le dialogue menaçait de continuer longtemps sans résultat; les deux parties restaient en présence, sans vouloir et presque sans pouvoir rien céder de leurs conditions.

La diplomatie romaine cependant est fort ingénieuse à concilier ses intérêts et les principes : elle sait qu'il ne convient pas de brusquer les choses et qu'un mouvement d'impatience a été suivi plus d'une fois de longs regrets. Il y avait parmi les prélats des convaincus et des enthousiastes, aux yeux desquels tout pacte avec l'hérésie était une impiété et comme une apostasie, et il leur revient une grande part de responsabilité dans la rupture dernière; mais il ne manquait pas non plus d'esprits plus calmes et plus souples qui avaient une idée plus exacte de la réalité et n'étaient pas éloignés d'en tenir compte. Les papes eux-mêmes, Eugène IV (1431-1447), Nicolas V (1447-1455), Calixte III (1455-58), bien qu'assez mal disposés en somme, n'avaient après tout de parti pris absolu que sur un point : obtenir la soumission des Tchèques; sur le meilleur moyen d'y arriver, ils ne repoussaient pas la discussion, se demandaient par moments si le parti le plus sûr n'était pas encore de l'acheter par quelques promesses. Ils ne s'arrêtèrent pas à cette pensée, revinrent à leurs premières et inflexibles résolutions, se rangèrent définitivement du côté des fanatiques, mais après diverses oscillations, moins par suite d'une conviction impérieuse que sous la pression des circonstances. A l'origine, leurs intentions n'étaient pas aussi arrêtées qu'on le suppose d'ordinaire ; une entente n'était donc pas absolument impossible, mais seulement très peu probable et très difficile; elle exigeait non seulement beaucoup de bonne volonté réciproque, mais une extrême habileté, une grande constance et un concours presque extraordinaire de chances favorables. Comme l'événement le prouva, le moindre hasard pouvait tout compromettre et une fausse démarche détruire toute espérance de paix.

Dès le lendemain du traité d'Ihlava, la conduite d'Eugène VI

indiquait assez clairement l'attitude qu'allait prendre la Curie : elle ne reconnaissait pas les Compactats, mais n'opposait pas aux désirs des Hussites un refus absolu. Les difficultés croissantes avec le concile de Bâle détournèrent quelque peu l'attention d'Eugène des affaires de Bohême, mais parurent devoir adoucir ses dispositions. Le concile, en signant le traité d'Iihlava, avait certainement pensé aux avantages politiques qui pouvaient en sortir pour lui; c'était une victoire sur la papauté non moins que sur l'hérésie. Eugène IV n'était certainement pas inaccessible à des considérations du même ordre. Une diplomatie hardie et sans scrupules aurait obtenu beaucoup des deux adversaires en les effrayant l'un par l'autre; Sigismond indiquait sans le vouloir aux Bohêmes la voie à suivre quand il demandait au concile de confirmer Rokytsana comme archevêque, « faute de quoi il serait obligé de s'adresser au pape », ou qu'il écrivait au pape pour obtenir de lui ce qu'il n'espérait pas arracher au concile (1437). Malheureusement, on savait ce que valaient ses protestations, et il avait grand soin lui-même d'avertir les légats qu'il ne s'agissait que de donner une apparence de satisfaction aux Hussites [1].

La mort de Sigismond interrompit les négociations. Au milieu de l'anarchie générale, avec qui Rome eût-elle traité ? Et à quoi bon un traité alors que l'hérésie était en pleine dissolution? Il n'y avait qu'à la laisser s'éteindre de sa belle mort. L'Utraquisme trompa toutes les prévisions, mais la longue crise qu'il avait traversée ne lui avait pas permis de profiter des embarras de la papauté; le schisme durait encore, il ne fut terminé que par l'abdication de l'antipape Félix V (1448), mais, depuis plusieurs années déjà, la soumission du concile n'était plus qu'une question de temps. La Curie avait ainsi retrouvé la pleine liberté de ses mouvements avant que les Hussites eussent repris toutes leurs forces. Même alors pourtant, tout espoir n'était pas encore perdu. Eugène IV désirait très vivement couronner sa carrière par le rétablissement de la paix générale; il suffisait que la Bohême, qui, comme l'Allemagne, avait refusé jusqu'alors de prendre parti entre les deux papes, persistât dans sa neutralité, pour le forcer à une transaction, et il n'eût sans doute pas trop marchandé sur le prix qu'elle aurait mis à sa soumission. La perspective de cette entente inquiétait fort les Catho-

1) Palatsky, III, 3, 274.

liques tchèques et surtout les seigneurs, qui formaient le gros du parti; avec la paix, ils perdaient la situation prépondérante que leur valait leur alliance avec l'Église et les profits matériels qu'ils en tiraient; ils retombaient au rang de simples sujets et n'avaient même pas la consolation de conserver les biens du clergé, qui étaient presque tous entre leurs mains. Aussi, tout en protestant très hautement de leur bonne volonté, ils recouraient à tous les moyens pour empêcher les négociations d'aboutir. Ils se joignaient officiellement aux Utraquistes pour demander la confirmation de Rokytsana, mais la combattaient sous main, poussaient le pape aux mesures énergiques, lui affirmaient qu'un nouvel effort emporterait les dernières résistances [1]. Pendant les années qui venaient de s'écouler, l'absence de gouvernement et le découragement des hérétiques leur avaient permis de faire quelques prosélytes; exaltés par ces conversions plus bruyantes que nombreuses, ils poussaient vivement leur pointe, abusaient de leur autorité féodale sur leurs paysans pour les ramener à la foi romaine, exploitaient la pénurie de prêtres dont souffraient les Utraquistes, — les évêques refusaient l'ordination à leurs candidats, — pour mettre la main sur les cures qui appartenaient à l'hérésie.

Très au courant de la politique générale et toujours prévenu à temps, leur chef, Ulrich de Rosenberg, enleva aux Calixtins leur dernière chance de profiter du schisme. Frédéric III avait enfin promis à Eugène IV de le reconnaître comme seul pape légitime; l'Empire devait suivre. Eugène IV tenait naturellement beaucoup à ce que la Bohême ne fit pas exception, et l'empereur envoya aux Tchèques un ambassadeur, Procope de Rabenstein, pour les décider à renoncer à leur neutralité. Excellente occasion pour obtenir en retour du serment d'obédience la confirmation des Compactats! Les Catholiques se hâtèrent d'engager la situation. Procope passa par Krumlov, résidence de Rosenberg; celui-ci, en son nom et au nom de ses partisans, reconnut Eugène IV (1436) [2]. Il y avait dans cette hâte une usurpation sur les droits de la diète et une véritable trahison, mais le mal

1) Tomek, VI, p. 124.

2. Tomek, VI. p. 133. — *Cp. Archiv tchesky*, II, 432. — Les seigneurs de la ligue de Georges écrivent à cette occasion une lettre très belle et très dure à Ulrich : « Comme tu le sais, c'est là une question qui intéresse le pays tout entier : aussi conviendrait-il de traiter de telles affaires en commun, et non isolément et dans un parti. Et c'est une chose inouïe et extraordinaire. » (*Archiv Cesky*, III, p. 38.)

était irréparable. Les Utraquistes en effet eussent-ils dès lors refusé de reconnaître Eugène, celui-ci s'en souciait peu et son autorité n'en eût été nullement affaiblie. Ce qu'il désirait en effet, c'était non la soumission des Hussites, mais celle du royaume de Bohême, et le serment d'Ulrich et de ses amis enlevait à la résistance le caractère officiel et national qui seul lui eût donné quelque importance.

L'initiative de Rosenberg eut des conséquences plus graves qu'il ne l'avait peut-être supposé lui-même. La cour de Rome, dont les inquiétudes avaient été vives, grisée par la facilité de son triomphe, se prit à songer qu'elle avait été jusque-là trop timide et s'était laissé effrayer par des difficultés imaginaires. Elle avait vaincu le concile, écrasé toutes les velléités de révolte; les peuples s'étaient les uns après les autres prosternés devant elle. Et une poignée d'hérétiques la tiendrait en échec! L'ivresse de ses succès l'emporta sur sa prudence ordinaire; la tentation d'abuser de sa fortune fut trop forte. Elle était encore mal informée, n'avait pas suivi le mouvement de concentration qui s'était opéré parmi les Hussites, croyait n'avoir toujours devant elle que des partis divisés, sans consistance, et elle était confirmée dans ses prétentions et ses préventions par ses partisans tchèques qui exagéraient leur influence. Les nouvelles négociations éclairèrent d'une lumière redoutable le revirement qui s'était produit dans les esprits à Rome.

L'année 1446 est une date fort importante dans l'histoire du Hussitisme; elle marque un sorte de crise dans la politique extérieure et dans la politique intérieure : au dedans les Utraquistes, résolus à ne pas se laisser plus longtemps berner par les Catholiques, jettent les premières bases d'un gouvernement régulier ; au dehors, la cour de Rome, dont la conduite a été jusqu'alors assez flottante, démasque ses projets et fait de la soumission absolue des Hussites la condition première de toute négociation. Le terrain de la discussion se déplace ainsi brusquement, et les Tchèques se trouvent en présence d'exigences dont ils ne soupçonnaient même pas la possibilité.

Jusqu'à ce moment et en dépit de la mauvaise volonté qu'ils rencontraient, les Tchèques n'avaient pas pris au sérieux le projet de supprimer les Compactats; la discussion ne portait dans leur esprit que sur certains points secondaires sur lesquels l'accord n'était pas encore intervenu ; une seule question avait quelque gravité, c'était celle de l'archevêché de Prague. Les

Utraquistes envoyèrent à Rome des délégués chargés d'en rapporter enfin la nomination de Rokytsana. Quelle ne fut pas leur stupéfaction quand on leur proposa de renoncer au calice (1447)! Depuis Bâle, les catholiques avaient fait du chemin : les Tchèques étaient bien venus à réclamer des concessions nouvelles, on leur contestait les droits sanctionnés par des traités solennels ; Rome se rappelait à propos qu'elle n'avait pas pris part au traité d'Iihlava, elle déclinait toute responsabilité dans les actes du concile. Au point de vue de l'habileté diplomatique, on éprouve une sorte d'admiration pour ce revirement, qui d'un seul coup enlevait aux hérétiques tous les avantages si péniblement conquis. Peut-être cependant la Curie aurait-elle hésité davantage à prendre cette offensive hardie, si elle en avait aperçu plus clairement les conséquences. En modifiant ainsi radicalement les relations des deux parties, elle rendait une entente très problématique. Le danger de s'engager à fond, c'est qu'il est à peu près impossible ensuite de revenir en arrière : la papauté se fermait toute retraite, se condamnait presque à persister dans ses exigences, et elle allait se heurter à l'invincible conviction d'un peuple qui préférait tous les malheurs à l'apostasie. Ce fut une fatalité que le nouveau pape, Nicolas V, savant, éloquent, un des premiers représentants de la Renaissance sur le trône de saint Pierre, eût été personnellement mêlé aux négociations qui avaient précédé le traité d'Iihlava. Il en avait rapporté une certaine rancune contre des adversaires qu'il n'avait pas convaincus et l'excusait à ses propres yeux par le devoir de ne pas laisser péricliter entre ses mains le pouvoir pontifical. De plus ses souvenirs personnels le trompaient, lui cachaient la véritable situation. Il se croyait toujours à l'heure où les Calixtins, divisés, épuisés, semblaient ne chercher qu'un moyen honorable de couvrir leur reculade. Il s'imagina qu'il n'y avait plus qu'à recueillir les fruits des efforts précédents et en quelque sorte à proclamer la victoire : il ne se douta pas qu'il rouvrait les hostilités.

Les Tchèques, en face des propositions qu'on osait leur présenter, se cabrèrent : s'il le fallait, plutôt que de trahir la vérité, ils se sépareraient de l'Église, « recourraient à certaines choses justes et bien fondées dans l'Écriture, bien que peu ordinaires et inusitées à cette époque[1] ». Nicolas V s'inquiéta,

1) Ils faisaient sans doute allusion à la pensée de remplacer par l'imposition



s'avisa qu'il était peut-être allé trop vite, promit d'envoyer un légat qui étudierait la question : quelques mois après, le cardinal Jean Carvajal arrivait à Prague (1448).

L'émotion fut vive en Bohême, et l'enthousiasme général : on reçut avec les plus grands honneurs le messager de paix. En réalité, la cour de Rome restait toujours inflexible, elle consentait seulement à ménager un peu plus les transitions. Rosenberg avait conseillé de ne pas s'aventurer sans avoir sondé et préparé le terrain ; l'avis avait paru bon. Carvajal devait séjourner longtemps dans le pays, agir peu à peu sur les esprits, effrayer les timides, séduire les indécis, fomenter les dissensions ; en même temps, il se servirait des Compactats pour détruire les Compactats eux-mêmes, en exigerait l'exécution stricte, abolirait toutes les coutumes spéciales aux Hussites qu'ils n'avaient pas autorisées, réduirait à si peu de chose les libertés religieuses qu'elles finiraient par paraître insignifiantes à leurs défenseurs ; quand les avant-postes auraient ainsi été enlevés successivement, un dernier assaut emporterait la place désarmée[1]. Nicolas V comptait beaucoup sur son légat : personne n'avait plus contribué à relever l'influence pontificale ; il avait été le principal négociateur du concordat de Vienne (1448) qui avait supprimé les stipulations de Francfort et livré l'Église germanique à l'exploitation pontificale[2]. Il était lui-même plein de confiance, sans se douter qu'il allait se trouver à Prague devant des difficultés d'une tout autre nature que celles qu'il avait rencontrées à Vienne. En Allemagne, il avait eu en face de lui quelques princes qui n'entendaient pas pousser les choses à l'extrême, et dissimulaient mal sous l'étalage de leurs principes leurs préoccupations intéressées ; dans ce cas, certains arguments

des mains l'ordination sacerdotale, ce qui leur eût permis de constituer une Église indépendante. V. Tomek, VI, p. 145.

1) Les situations analogues entraînent des effets semblables. La politique qu'on essaie contre les Hussites est la même que l'on emploie pour supprimer l'édit de Nantes ; c'est le principe de l'application stricte et de l'interprétation étroite. Il ne faudrait pas pour cela condamner trop sévèrement l'Église : elle est logique avec elle-même ; convaincue qu'elle possède la vérité, elle cherche à la défendre. Et ce n'est pas seulement l'Église catholique qui agit ainsi, mais toutes les orthodoxies, tous les fanatismes, et d'une manière générale toutes les convictions. La tolérance n'est qu'une forme du scepticisme, et le scepticisme est-il capable de fonder quelque chose ? On rencontre là cette contradiction qui se trouve au fond de toutes les choses humaines : l'œuvre de la foi aboutit à la liberté de conscience, qui en est la négation, et le scepticisme reconnaît les droits du fanatisme.

2) Sur l'histoire générale des relations de l'Empire et de la Papauté à cette époque, voir Ranke, *Deutsche Gesch. im Zeitalter der Reformation*, p. 33 et sq. et *die rœmischen Pæpste*, p. 26.

sont décisifs. En Bohême, il fallait amener à résipiscence un peuple entier fanatisé. On s'entend avec des politiques, non avec des apôtres. L'ambassadeur de plus était fort mal choisi; Carvajal était lui-même beaucoup trop sincère et passionné : diplomate, il voyait dans la suppression des Compactats le couronnement de sa mission et la garantie de la paix en Allemagne; sectaire, il s'indignait de l'outrecuidance des factieux qui opposaient leur volonté à celle des Pères. Quand on lui demanda s'il était décidément hérétique ou non de communier sous les deux espèces, il répondit que le plus sage était de suivre la coutume universelle, et son étonnement fut extrême quand les seigneurs qui l'avaient interrogé, répliquèrent qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Il communia lui-même publiquement sous une seule espèce, espérant que l'exemple d'un prince de l'Église entraînerait les convictions : il ne réussit qu'à provoquer l'irritation universelle. « Si vous ne confirmez pas les Compactacts et Rokytsana, lui avait dit un des maîtres les plus modérés, Pierre de Mladenovitse, vous apprendrez de nous des choses étonnantes, avant même d'être retourné à Rome. » — Y retournerait-il même jamais? Déjà on parlait de le mettre à mort pour venger Huss; il crut prudent d'épargner par une prompte retraite un crime à ses ennemis, et la mission qui avait donné lieu à de si joyeuses espérances, se termina par une fuite humiliante (1448). Quelques mois après, Podiébrad s'emparait de Prague et son succès enlevait aux Catholiques tchèques leur dernière chance de succès sur le terrain politique.

La Curie ne se montrerait-elle pas dès lors plus traitable? Les Utraquistes le pensèrent un moment. Rokytsana, que tous les Hussites reconnaissaient désormais comme leur chef religieux, écrivit au pape plusieurs lettres très respectueuses, se flatta d'avoir produit sur lui quelque impression, et eut l'idée de se rendre en personne à Rome : ce témoignage éclatant de soumission serait sans doute bien vu du Saint-Père et faciliterait les négociations (fin 1449). L'entreprise était risquée; il échappa par hasard à l'évêque de Passau qui voulait le retenir prisonnier; on ne l'aurait pas laissé arriver jusqu'en Italie. Il revint brusquement en arrière, guéri d'illusions qui avaient failli lui coûter cher. Malgré tout cependant et peu à peu, la vérité se faisait à Rome sur les événements qui venaient de s'accomplir en Bohême, et Nicolas V était trop perspicace pour ne pas en

deviner l'importance. Les protestations des seigneurs catholiques le trouvaient défiant; au travers de leur zèle, il distinguait trop bien leurs ambitions. Il chargea son nouveau légat en Allemagne, Nicolas de Cuse, de s'occuper des affaires tchèques (1450).

Nicolas de Cuse joignait à une piété sincère une vaste érudition et une intelligence ouverte, il avait l'habitude des grandes affaires, le sentiment des besoins de son époque, et, pendant son séjour dans l'Empire, il avait mérité le nom de réformateur de l'Église germanique. Il rapportait de sa mission la conviction qu'il n'y avait pas à compter sur des secours effectifs contre l'hérésie : chaque prince ne songeait qu'à ses intérêts particuliers et aucun ne se soucierait de s'attirer l'inimitié de Georges. Par politique comme par tempérament, le légat redoutait donc les moyens violents. Malheureusement, malgré ses velléités de transaction, Nicolas V, après s'être tant avancé, ressentait quelque honte à reculer; il n'en était même plus absolument libre, entraîné par le mouvement qu'il avait lancé. Afin de ne pas se compromettre et pour prouver qu'il ne faisait pas bon marché des droits de l'Église, il avait envoyé en Allemagne, en même temps que Nicolas de Cuse, un moine fanatique, qui devait réveiller la haine des fidèles contre les ennemis du nom chrétien.

Le moine Jean, que l'on appelle ordinairement du lieu de sa naissance Jean Capistran, était un minorite qui avait fondé sa réputation en introduisant dans son Ordre une discipline plus sévère. Son éloquence et ses austérités lui avaient acquis un grand crédit dans le peuple, et sa renommée d'apôtre l'avait naturellement désigné pour les fonctions de « commissaire apostolique et inquisiteur général de la corruption hérétique. » Choisi par le pape pour parcourir les contrées orientales de l'Europe et y raviver la foi, il s'était mis en route, très fier de sa tâche et sûr du succès. Son dévouement à l'Église était instinctif et violent, sa confiance dans l'action irrésistible qu'il exerçait, absolue. Il prêchait en latin; partout où il passait, la foule se pressait autour de sa chaire : le bruit des miracles qu'il accomplissait, sa maigreur qui révélait ses austérités, ses gestes exubérants, les éclats de voix de sa verve italienne, le crâne de son maître, Bernardin, qu'il portait partout avec lui, frappaient vivement l'imagination de ses auditeurs qui l'écoutaient haletants et ne retrouvaient leurs esprits que quand il cédait la parole au tra-

ducteur qui expliquait son discours [1]. Sa renommée le précédait : les villes le suppliaient de leur apporter la bonne parole ; il ravivait les haines, exaspérait les passions, laissait derrière lui comme une traînée de fanatisme. Très capable d'ailleurs de prêcher sa foi par ses œuvres : on le vit bien à Belgrade ; toujours sur la brèche, aussi incapable de peur que de pitié, exaltant les courages, son éloquence ne contribua pas peu à l'échec des Turcs, et la ville, délivrée du péril, unit justement dans sa reconnaissance le nom de Capistran à celui de Jean Hunyade [2]. Singulier missionnaire pour une œuvre de paix, collaborateur assez malencontreux pour Nicolas de Cuse ! Capistran parcourait les contrées voisines de la Bohême, enlevant quelques conversions dont il menait grand bruit, publiant avec fracas une bulle par laquelle le pape lui donnait le droit d'accorder l'absolution à tous ceux qui se seraient rendus coupables de quelque hérésie, comme par exemple d'avoir communié sous les deux espèces [3].

Il écrivait à Podiébrad de ne pas s'obstiner dans son erreur, accablait Rokytsana d'insultes, exaspérait les Tchèques par ses calomnies et ses insolences. En vain Nicolas de Cuse, fort mécontent de cette exubérance, lui recommandait-il quelque réserve : pourquoi se servir contre Rokytsana de ce gros mot d'hérétique ? Il n'était pas aussi simple qu'on le supposait de confondre les Hussites ; ils étaient fort versés dans la connaissance de l'Écriture, et plus d'un texte semblait en leur faveur ; il était fort dangereux de les pousser à bout [4] (1452). — Capistran le prenait de très haut avec lui, et Nicolas, de fort mauvaise humeur, était tenu à beaucoup de ménagements vis-à-vis de ce fou. Qui savait s'il ne représentait pas après tout les véritables intentions de Nicolas V ? Les violents et les sectaires ont toujours d'ailleurs un grand avantage sur les politiques et les modérés. Il est douteux enfin que, même sans cette intervention malheureuse, Nicolas de Cuse fût arrivé à quelque chose : présenté avec toute la douceur possible, l'ultimatum de la Curie n'en eût pas moins paru aux Tchèques inacceptable ; le légat jugea dès lors inutile de se faire un ennemi de Capistran pour un succès fort

1) Grünhagen, p. 281.
2) V. le récit dramatique de ce siège, juillet 1454, dans Saint-René Taillandier, *Bohême et Hongrie*, p. 64. Capistran mourut à Itock le 23 octobre 1456.
3) Grave offense pour les Tchèques qui avaient toujours protesté contre les accusations d'hérésie !
4) Tomek, VI, p. 225 et sq.



peu vraisemblable : à la diète de Ratisbonne, tout en cherchant encore à excuser les violences de langage du moine, il déclara qu'il ne lui était pas permis de se rendre en Bohême à moins que les Tchèques ne promissent de se soumettre sans condition à l'Église, et son envoyé à Prague dénia toute valeur aux Compactacts (1452). En présence de l'obstination de la papauté qui ne se départait pas de l'attitude qu'elle avait adoptée depuis l'avènement de Nicolas V, les Utraquistes jugèrent inutile d'insister : les négociations furent interrompues pendant plusieurs années.

Les Tchèques avaient à plusieurs reprises menacé la papauté de résolutions graves [1]. Après avoir eu un moment l'idée de constituer une Église nationale indépendante, ils avaient noué des relations avec l'Église grecque, et en 1451, était arrivé en Bohême un envoyé orthodoxe, Constantin l'Ange, qui venait s'enquérir de leur véritable credo. La lettre qu'écrivirent alors à l'empereur byzantin et au patriarche de Constantinople les administrateurs utraquistes (1452), est surtout curieuse parce qu'elle montre bien que le calice n'était point en réalité le seul point de discussion avec Rome : ils protestaient en effet contre l'autorité absolue que s'attribuait un homme, rappelaient les souffrances et les malheurs qu'ils avaient eu à subir. Quel était leur tort cependant ? Ils avaient combattu la simonie et les péchés mortels [2]. — Les Grecs malheureusement avaient de trop pressants soucis pour prêter une attention suivie aux affaires tchèques, et quelque temps après Constantinople était prise par les Turcs.

La chute de l'empire byzantin, inévitable et depuis longtemps prévue, eut malgré tout un très grand retentissement, elle inclina la politique pontificale dans une direction nouvelle, et modifia dans une certaine mesure ses intentions vis-à-vis de la Bohême. On a certainement beaucoup exagéré l'émotion produite en Europe par la victoire de Mahomet II et la sincérité des manifestations contre le Croissant ; dans les démonstrations pontificales en particulier, il y a beaucoup plus de convention que de conviction. Les papes jouent le rôle que leur impose leur titre de représentants et de chefs de la Chrétienté ; de fait, ces ques-

1) « Que pouvons-nous dire ? L'Église de Rome elle-même nous repousse avec violence : que nous reste-t-il à faire ? Nous sommes bien forcés de songer aux moyens opportuns et de prendre des mesures énergiques (*totaliter providere*). Et, comme les adversaires, un défenseur ne nous fera pas défaut. » *Caspitranus triumphans*, 382.

2) Tomek, p. 234.

tions lointaines leur tiennent beaucoup moins au cœur que celles dans lesquelles sont engagés leurs intérêts directs, immédiats. Ils étaient beaucoup trop prudents et raisonnables pour se jeter à corps perdu dans une entreprise dont ils ne se dissimulaient pas l'extrême difficulté; mais la gloire et le surcroît d'influence que leur auraient valus une croisade victorieuse, les traditions, l'imagination et les habitudes d'une politique prévoyante qui ne dédaigne rien, leur ordonnaient de ne pas paraître trahir la cause chrétienne et même de chercher sincèrement les moyens d'arrêter l'invasion musulmane. Tout les y poussait : Italiens, ils étaient déjà en contact avec les Turcs qui par terre et par mer menaçaient la Péninsule; chefs de l'Église, devaient-ils laisser aux mains des infidèles Constantinople après Jérusalem? Souverains, quel meilleur moyen de relever leur prestige que de montrer de nouveau au siècle incrédule la papauté à la tête de l'Europe en armes! Lettrés enfin et néophytes de la Renaissance, leur âme débordait d'une amère tristesse à la pensée que la terre sainte des lettres et des arts gémissait sous le joug des barbares. Le péril turc était à ce moment très réel : la Hongrie était à bout de forces, déjà entamée; les provinces autrichiennes ne formaient pas encore un véritable État; elles étaient morcelées entre divers princes qui se détestaient, désolées par la guerre civile. Les alliés mêmes de Frédéric n'avaient aucune illusion sur le dévouement et l'énergie de ce chef des Habsbourgs[1]. Dans ces conditions, la Bohême était appelée à jouer un rôle capital, et de fait, pendant le xv[e] et le xvi[e] siècle, elle forme comme la réserve de l'armée qui arrête les Ottomans. Sans les ressources presque inépuisables en hommes et surtout en argent qu'elle fournit à ses rois, il est possible que le duel de l'Autriche et de la Turquie se fût terminé autrement. Vers le milieu du xv[e] siècle, son alliance était pré-

1) M. Bachmann a essayé de réagir contre l'opinion, jusqu'à lui à peu près unanime, qui voyait dans Frédéric III un des princes les plus médiocres du xv[e] siècle et un des plus détestables empereurs qu'ait eus jamais l'Allemagne. Cp. Ranke, *Deutsche Geschichte im Reformationszeitalter*. M. Bachmann lui attribue le sentiment de la justice, une piété d'ailleurs très éloignée de l'intolérance, des mœurs honnêtes et pures, le respect de la science et de l'art, la fidélité à ses amitiés. Il explique d'une manière un peu subtile son inertie ordinaire par la profondeur de sa pensée politique. Il apercevait l'avenir et jugeait inutile de suivre avec trop d'attention des incidents qui ne pouvaient pas modifier le résultat certain (p. 8). Sa prévoyance l'avertissait sans doute que l'heure n'était pas venue de prendre l'offensive contre les Turcs. Il nourrissait de grandes espérances pour la maison d'Autriche, mais il ne songeait guère à épuiser ses forces dans une guerre dont il n'eût tiré aucun avantage direct.

cieuse. Elle avait un chef prudent, habile, respecté; la vaillance de ses soldats était renommée, l'habileté de ses capitaines célèbre[1]. En présence du péril commun qui menaçait la Chrétienté, le plan que la Curie avait caressé jusqu'alors, réduire la Bohême par l'anarchie, outre qu'il était désormais bien chanceux, aurait revêtu un caractère odieux d'égoïsme; on aurait accusé la papauté, non sans raison, de faire fi des intérêts supérieurs de l'Europe pour satisfaire ses rancunes. Elle le comprit, et sa politique changea, non de but, mais de moyens; elle chercha un allié dans Georges : pour prix de l'appui qu'elle était toute prête à lui offrir, il se livrerait à elle et lui ramènerait le pays.

Les Catholiques étaient sûrs de Ladislas ; élevé dans la haine de l'hérésie, le jeune roi ne dissimulait pas ses sentiments, les étalait avec une imprudente hauteur; il affectait dans ses rapports avec Rokytsana un dédain d'autant plus hargneux qu'il était impuissant[2]. L'autorité du jeune prince était en effet des plus minimes, heureusement pour lui : l'usage qu'il en aurait fait lui eût bien vite aliéné tous les esprits. Georges gouvernait sous son nom, était le véritable roi; que n'obtiendrait pas l'Église s'il lui prêtait son adhésion? Était-il donc impossible de le gagner?

En 1451, l'empereur Frédéric III avait envoyé comme ambassadeur en Bohême un de ses conseillers les plus écoutés, Æneas Sylvius Piccolomini[3] : pour la première fois, la politique mettait en présence les deux grands adversaires dont la lutte devait troubler l'Europe entière. Æneas Sylvius n'était rien moins qu'un fanatique : sa jeunesse accidentée, ses relations avec les partis les plus opposés, les nombreuses et grandes affaires auxquelles il avait été mêlé, avaient aiguisé chez lui un esprit naturellement fin, et ouvert une intelligence d'elle-même très compréhensive. Sa foi était trop tiède pour être très intolérante : non pas qu'il fût sceptique, mais il était de son pays et de son temps; même dans ses plus grands enthousiasmes, il entre-

1) Ces faits ont été contestés par M. Voigt, *Georg von Bœhmen, der Hussitenkœnig* (*Sybel's historische Zeitschriftt*, v. p. 448-49); on ne saurait guère nier cependant qu'à cette époque toute l'Europe centrale et orientale ne s'inspire de la tactique des Bohêmes, et que les bandes formées sur le modèle des troupes taborites ne constituent une force redoutée. Toutes les fois qu'une guerre s'engage, la supériorité de Georges de Podiébrad éclate.

2) Les sentiments de Ladislas étaient de notoriété publique. « Il était fort mal disposé pour l'hérésie », dit Eschenloer, éd. allem., I, 18. Le roi ne perdait aucune occasion de manifester son mépris pour le calice.

3) Voir l'intéressant portrait d'Æneas dans Zeller, *Italie et Renaissance*, 2e édit., t. I, p. 27-45.



voyait les revers des opinions et des choses; ses convictions étaient si mobiles qu'elles n'avaient pas le temps de grandir et d'envahir son âme entière. Il avait des passions vives, mais elles venaient de la tête. Très versé dans les lettres anciennes, son goût pour l'antiquité était peut-être ce qu'il y avait en lui de plus réel et de plus sincère, bien qu'il ne fût pas non plus absolument exempt d'affectation. Il avait eu de grands succès comme orateur, en était fier et en abusait quelquefois. Tourmenté d'une ambition que la tiare même ne satisfit pas entièrement, il tenait plus à laisser un grand nom qu'à accomplir de grandes choses. Observateur pénétrant, il connaissait les hommes, mais se trompait quelquefois sur leur compte par une certaine tendance à les juger d'après lui-même ; fécond en ressources et en expédients, il croyait un peu trop aux habiletés diplomatiques; comme tous ceux chez qui l'esprit est plus grand que le cœur, il n'admettait pas d'autre mobile que la raison; trop italien pour pénétrer jusqu'au fond de ces âmes du Nord, si instinctives et si réellement religieuses, le martyre, malgré qu'il en eût, lui semblait une sottise, et il ne faisait pas à ses adversaires l'injure de les en supposer capables.

Dès la première rencontre (1451), il éprouva pour Georges une réelle sympathie [1]. N'y avait-il pas déjà dans leurs destinées plus d'un trait de ressemblance ? L'homme qui, sorti des rangs les plus humbles, avait pénétré jusque dans le conseil des princes et qui comptait bien ne pas s'arrêter là, admirait tout ce qu'il avait fallu d'efforts, de souplesse, de persévérance, d'énergie, au petit seigneur bohême pour s'élever au premier rang. Peut-être le lettré ressentait-il un peu de mépris involontaire pour le capitaine resté étranger à la Renaissance et aux lettres, mais il appréciait fort ses qualités naturelles de largeur d'esprit, de finesse et d'éloquence. Et c'était un tel homme qui compromettrait sa fortune par une absurde fidélité à l'hérésie ! Il connaissait, pour l'avoir traversée, cette période de révolte : c'était la fougue de la jeunesse; ces bouffées d'indépendance se dissipaient quand sonnait l'heure des pensées sérieuses; l'administrateur arrivé renierait vite ses origines révolution-

1) C'est à propos de cette entrevue de Benechov qu'il écrit dans son *Histoire de l'empereur Frédéric III* sa phrase classique sur Georges : « Hussitarum errore infectus, alioquin æqui bonique cultor; quem cum nos longo sermone de communione calicis temptavissemus, magis deceptum quam pertinacem invenimus. »



naires. Ses rapports avec Georges, la conversation qu'il eut avec lui, le confirmèrent dans ses espérances : Podiébrad évita la discussion, protesta de son désir de paix, ne sembla même pas très éloigné de se séparer de Rokytsana, si c'était une condition absolue de la cour de Rome. Sylvius revint de Bohême avec son siège fait, une opinion dont il ne démordit jamais : Georges avait été entraîné, mais ne demandait qu'à revenir à la vraie foi : dupe et non coupable, il n'était plus retenu que par des scrupules secondaires dont on aurait facilement raison ; la Bohême entière le suivrait, de gré ou de force, dans son évolution.

Il se hâta de communiquer à Carvajal ses impressions : Georges seul pouvait ramener les hérétiques [1], il était juste et bon, c'était sur lui qu'il fallait concentrer tous ses efforts (21 août 1451). — Les représentants officiels de Rome, Carvajal, Capistran, assez mécontents de cette intervention imprévue, ne tinrent pas alors grand compte de ses observations, mais Sylvius ne se découragea pas. A peine Georges a-t-il réussi à ramener Ladislas en Bohême qu'il lui écrit une lettre très flatteuse, le félicite de ses succès, de la prospérité et de la tranquillité rendues au royaume. Que manque-t-il pour que cette tranquillité soit complète et la prospérité assurée ? Que les Tchèques ne continuent pas à se croire plus sages que tout le reste de la Chrétienté, qu'ils se soumettent au pape qui leur ouvrira les bras. Il appartient à Georges de les y décider et d'assurer ainsi à la fois le salut de son âme et la gloire de son nom (janv. 1454). — La réserve de Georges dans les questions religieuses tendait à accréditer l'opinion que son zèle pour l'hérésie était chancelant : il prenait à tâche de calmer les Utraquistes, témoignait peu d'empressement à soutenir leurs revendications ; sa tiédeur provoqua même quelque défiance parmi les Calixtins les plus exaltés [2]. Il ne négligeait rien en même temps pour s'attirer la bienveillance de la cour de Rome, flattait les ambitions et les projets des papes, menait grand bruit de son zèle pour la croisade. Peu à peu l'on prenait plus au sérieux le projet de Sylvius : ce fut bientôt une opinion presque générale qu'il ne s'agissait plus pour soumettre

1) « Si quis est qui civitates ad unionem trahere possit, Georgius est. » *Æneæ epistolæ*, p. 667.

2) Les réclamations d'un vieux défenseur du calice, Benech Mokrovousky aux Etats de mars 1454, avaient trouvé beaucoup d'écho dans la diète, et Podiébrad n'avait pas réussi sans peine à faire ajourner la discussion. (Tomek, VI, p. 251.)

la Bohême que de gagner l'administrateur, et que la conversion de ce dernier n'était plus qu'une question de ménagements et de temps [1]. On n'avait pas encore pourtant dépassé les préliminaires et il s'écoula de longs mois avant que les négociations s'engageassent à fond. Elles ne reprirent une certaine activité qu'après la mort de Nicolas V et l'élection du nouveau pape, Calixte III (1455).

Calixte III, d'une grande douceur de caractère, très simple, peu enclin aux mesures de rigueur, désirait vivement voir aboutir la croisade contre les Turcs et savait gré à Georges de sa bonne volonté à la fois sincère et retentissante. Il fut sans doute confirmé dans ses dispositions conciliantes par Sylvius que Frédéric III lui avait envoyé comme ambassadeur. Æneas resta dès lors auprès de lui, devint un de ses conseillers les plus influents, et fut bientôt nommé cardinal. Il rapportait d'Allemagne une conviction et une crainte : la conviction, c'était que, tout entiers à leurs rivalités et à leurs ambitions, les princes de l'Empire étaient absolument indifférents aux intérêts généraux de la chrétienté et qu'on ne tirerait d'eux aucun secours. Frédéric avait trop d'affaires sur les bras et son ambition était à la fois trop inquiète et trop passive pour qu'il fût raisonnable d'en attendre une résolution héroïque. Un seul homme avait assez de puissance, de hauteur de sentiment et d'imagination pour s'armer contre les Turcs, c'était Podiébrad. — De plus, bien que l'opposition religieuse parût vaincue en Allemagne, le feu couvait sous la cendre; Sylvius le savait : on ne trouverait dans ces populations qu'un appui assez tiède contre l'hérésie, et il était fort imprudent de leur donner l'exemple d'une révolte peut-être victorieuse. A tous les points de vue, le plus sage était d'éviter une rupture. Non pas qu'il fallût rien céder des droits de la vérité et de l'Église, mais il n'était pas nécessaire d'afficher trop haut ses prétentions. Il est toujours pénible de confesser son erreur et de revenir en arrière : pourquoi ne pas adoucir aux Tchèques l'amertume du repentir ? Que risquait-on à leur aplanir la route ? Avait-on tellement à se louer de la raideur dans laquelle on s'était renfermé jusqu'alors ? En réalité, l'on était moins avancé qu'au lendemain du traité d'Iihlava. Pourquoi ? Parce qu'on avait voulu aller trop vite. Aujourd'hui les Utra-

1) Voir, par exemple, la lettre de l'évêque de Cracovie à Capistran, 16 août 1454.



quistes étaient sur leurs gardes : si on persistait dans la même voie, on n'arriverait à rien qu'à une insurrection. Mieux valait patienter, attendre l'occasion ; pourquoi même ne tolérerait-on pas le calice, au moins pendant quelque temps ? En somme, il n'était pas condamné par l'Écriture. Les Tchèques en retour n'exigeraient plus la nomination de Rokytsana à l'archevêché de Prague ; on ménagerait d'ailleurs l'amour-propre du docteur utraquiste, on le comblerait d'honneurs, on l'appellerait à Rome comme cardinal, et on choisirait un archevêque bohême, mais bon catholique, qui peu à peu rétablirait la doctrine orthodoxe ; l'apaisement se produirait, les traditions d'indépendance s'effaceraient, et un prétexte surgirait bien alors de supprimer la communion sous les deux espèces que personne ne songerait plus à défendre[1].

Ce plan, fort bien conçu et où se reconnaît la main d'un des plus subtils diplomates de l'époque, était-il réalisable? Les États tchèques se seraient-ils séparés de Rokytsana ? Ils tenaient à sa nomination moins encore à cause du respect qu'il inspirait au parti tout entier, ou pour récompenser justement les services qu'il avait rendus, que parce qu'ils devinaient qu'avec la cour de Rome, un traité, des promesses, ne suffisaient pas : ils avaient besoin de garanties, et la meilleure de toutes, n'était-ce pas la présence à la tête de l'Église d'un utraquiste convaincu ? Mais après tout, ce n'était là chez eux qu'un instinct irréfléchi, et ils eussent sans doute hésité à compromettre la paix par trop d'entêtement. Rokytsana d'ailleurs se fût trouvé bien vite dans une situation embarrassante ; du moment où il eût été le seul obstacle à la pacification, sa candidature eût pris une apparence d'ambition et d'égoïsme qui lui eût aliéné bien des sympathies. Georges le soutenait très loyalement, mais sans faire de sa nomination une condition *sine quâ non*. Dans son entretien avec Sylvius, tout en protestant énergiquement contre les accusations dont l'archevêque utraquiste était l'objet, il avait déclaré que si la cour de Rome le repoussait définitivement, il agirait au mieux des intérêts du pays et de la paix. Les enga-

1) Sylvius avait son candidat à l'archevêché de Prague, Procope de Rabenstein : *Æneæ epistolæ*, 246, 247, 259. — Le mérite d'avoir attiré l'attention sur ce projet qui avait échappé à l'attention de Palatsky appartient à Voigt, *Op. cit.*, p. 414. Cp. *Pii secundi orationes*, éd. Mansi, I, p. 352. — Il me semble que Voigt n'a pas attaché à ce dessein toute l'importance qu'il mérite. Les lettres de Sylvius montrent que, pendant plusieurs années, il poursuit son plan de conciliation.



gements imposés à Ladislas faisaient allusion au cas où il serait impossible d'obtenir la confirmation de Rokytsana. Les relations de Georges et de ce dernier n'avaient rien d'intime, et cela se comprend : le gouverneur sentait son pouvoir borné par l'autorité morale de l'administrateur du clergé utraquiste, et il détestait dans cette influence occulte, insaisissable et redoutable, un élément de désordre et un souvenir de la période d'anarchie. Rokytsana fut vers la même époque attaqué avec une extrême violence, dans un pamphlet du sous-chambellan Vaniek Valetchovsky de Kniejmost qui reprochait aux prêtres utraquistes leur orgueil et leurs usurpations illégales[1]. Comment les abus dont se plaignait Vaniek n'auraient-ils pas irrité Georges? Il en voulait aussi, malgré lui, à Rokytsana, de sa ferveur religieuse, de son intransigeance, des polémiques qu'il soulevait, des difficultés qu'il créait; il ne lui pardonnait pas d'être un obstacle à l'union. On est donc autorisé à supposer qu'il eût appuyé la transaction proposée par Sylvius et à laquelle son adhésion eût donné de sérieuses chances de succès.

Malheureusement Sylvius était loin d'avoir les mains libres : il avait contre lui les impatiences des Catholiques tchèques qui multipliaient leurs intrigues à Rome pour enlever la nomination d'un archevêque ; peu leur importait lequel, pourvu qu'ils détruisissent brutalement les dernières espérances de Rokytsana. Le cardinal avait grand peine à empêcher cette mesure précipitée qui eût sans doute entraîné une rupture immédiate des négociations. Ses efforts le rendaient suspect à toute la coterie fanatique de Carvajal[2], qui l'accusait presque de trahison; on lui reprochait de subordonner les intérêts de l'Église à ceux de l'Empire et d'avoir vendu sa foi pour un chapeau de cardinal[3]. Carvajal traçait un tableau lamentable des conséquences qu'aurait pour l'Allemagne toute concession à l'hérésie[4], et rendait Sylvius responsable des calamités qu'il prédisait. Quelque peu déconcerté par cette levée de boucliers, Sylvius, qui déjà pensait à la tiare et ne tenait pas à s'aliéner un groupe influent, hési-

1) Le pamphlet de Vaniek, qui a été publié par M. Tchelakovsky, est probablement de 1457.
2) Voir l'indignation de Jean Capistran, encore avant la mort de Nicolas V, 24 mars 1455, quand il apprend qu'il peut être question de la confirmation de Rokytsana. Wadding, *Annales Minor.* p. 207 ; *Æneæ epistolæ*, 404.
3) Cp. la lettre de J. Capistran à Sylvius, 7 avril 1456; Wadd. 207.
4) *Epistolæ*, 294. *Politische Correspondenz Breslau's*, p. 8.

tait, tergiversait, protestait de ses bonnes intentions, s'inclinait devant l'expérience de ses contradicteurs. Il lui échappait, malgré tout, des paroles d'amertume et de désappointement. « Ni ton Éminence ni ma petitesse, écrivait-il à son principal adversaire, Carvajal, ne verront l'union complète de la Bohême et du Saint-Siège. Puissé-je me trouver mauvais devin dans cette affaire, et ma prophétie ne pas s'accomplir[1]. » Il n'abandonnait pas malgré tout ses projets, et le pape décidait d'envoyer à Prague, à l'occasion du mariage de Ladislas avec la fille du roi de France, Madeleine, un légat qui suivrait les négociations. L'ambassadeur désigné était Carvajal. Le choix était singulier : Carvajal, qui avait conservé de son équipée de 1448 un souvenir assez peu agréable, acceptait cet honneur sans enthousiasme[2]. Faut-il voir dans cette nomination une intention particulière de Sylvius? Voulait-il rassurer ceux qu'inquiétait sa modération, et leur prouver qu'il n'entendait pas transiger avec l'erreur? Pensait il que le séjour de Carvajal en Bohême dissiperait ses préventions et qu'une étude nouvelle de la situation le convaincrait de la nécessité d'une politique conciliante? La mort subite de Ladislas (23 nov. 1457) déjoua tous ses projets et interrompit les négociations avant qu'elles eussent sérieusement commencé.

III

Un roi de vingt ans, dans tout l'éclat de la force et de la santé, meurt subitement, à la veille d'un mariage qui allait, suivant toute vraisemblance, assurer l'avenir de la dynastie. A côté de lui, un administrateur tout-puissant, en relations constantes avec lui, à qui son royal pupille a laissé voir, à plus d'une reprise qu'il était las de sa tutelle, et qui hérite de son trône. Comment n'aurait-on pas parlé de poison! Presque immédiatement, il y eut des soupçons, des accusations, ici chuchotées, sournoisement répandues, là bruyamment affichées[3]. Que prouvent ces accusations? — Rien. Elles se répètent chaque fois qu'il se produit une catastrophe imprévue. L'imagination populaire aime le romanesque ; peu uil importe qu'il soit calomnieux, et trop d'ennemis avaient ici intérêt à répandre ces

1) *Epistolæ*. 294. Je cite d'après l'édition de Hopper, Bâle, 1551.
2) *Æneæ epistolæ*, 339, 340.
3) Cp. Voigt, *Sybel's histor. Zeitschrift*, p. 418-19.

soupçons pour qu'ils méritent aucun crédit[1]. Les juges les moins favorables à Georges constatent avec un regret significatif qu'il est impossible de trouver aucune preuve contre lui.

Que Ladislas ait éprouvé une sympathie très vive pour le gouverneur, c'est ce qu'il me semble difficile d'admettre, en dépit des textes que l'on apporte[2]. Tous les ménagements et toute la réserve de Podiébrad n'empêchaient pas que la puissance ne fût entre ses mains et que le jeune prince ne dût être vivement froissé de cette subordination. L'exécution de Ladislas Hunyade, préparée avec une rare duplicité et accomplie avec une impitoyable cruauté, nous révèle ce qui s'agitait dans cette âme meurtrie[3], aigrie depuis son enfance. La différence était grande, dit-on, entre Hunyade qui avait mortellement offensé le roi et ne cachait guère ses rêves ambitieux, et Podiébrad

1) Palatsky a réuni les documents relatifs à la mort de Ladislas dans une brochure très curieuse : *Zeugenverhœr über den Tod K. Ladislau's von Ungarn und Bœhmen*, Prague, 1856. Voigt, qui discute les conclusions de Palatsky, avoue : « De là ne suit pas, tant s'en faut, que Georges ait eu recours au crime pour se débarrasser du roi... Dans l'état actuel de la science, l'empoisonnement est une hypothèse que l'historien ne doit pas admettre, même comme pensée de derrière la tête. » (*Op. cit.*, p. 421.) Bachmann, dont tout le récit est combiné de manière à rendre vraisemblable la culpabilité de Podiébrad, n'ose pas cependant se prononcer contre lui.

2) Ladislas n'a jamais cessé de témoigner de l'aversion que lui inspiraient les Utraquistes et les Bohêmes. Æneas Sylvius raconte à ce sujet une anecdote caractéristique. En 1454, un prêtre utraquiste se préparait à célébrer la messe dans une chapelle du château royal ; le roi, qui avait désigné cette chapelle pour y faire ses dévotions, envoie un officier avec ordre de saisir le prêtre parjure et de le précipiter du rocher s'il ne s'en va. (*Histoire de Bohême*, ch. LXII.) «Nec unquam hæreticorum Ecclesias, quamvis rogatus, intravit nec sacris eorum interfuit. » Il assiste d'une fenêtre à une procession utraquiste et ne montre aucun respect pour le Saint Sacrement, afin de ne pas paraître honorer Rokytsana. (*Id.*) Les récents événements l'avaient encore aigri. A sa rentrée à Prague (1457), Rokytsana va le recevoir à la tête de son clergé ; on remarqua que le roi ne le remercia que sur l'invitation de l'administrateur : on devine avec quelle grâce. Quatre jours avant sa mort, il assiste à une sorte de tournoi entre un Allemand et un Tchèque : le Tchèque, gravement blessé, se rend à merci ; Ladislas, tout joyeux, donne le prix à l'Allemand et le félicite de son bonheur ; s'il avait été vaincu, il est probable que son adversaire ne lui aurait pas fait grâce de la vie. On ne voit pas trop pourquoi sa haine aurait fait exception pour Georges. Il y a bien la phrase d'Eschenloer : « Le malheureux Ladislas aimait Georges jusqu'à sa mort. » Mais n'est-il pas évident qu'Eschenloer cherche par là à rendre plus odieuse la conduite de Podiébrad ? Et des témoignages, même moins intéressés, pourraient-ils prévaloir contre les faits ? Ladislas n'avait-il pas prouvé par sa conduite en Hongrie ses véritables sentiments pour ses trop puissants protecteurs ? Lorsque Georges va le trouver à Vienne, il demande un sauf-conduit : les négociations sont aigres : le roi ne cède que devant la menace. Sur plusieurs questions graves, la frontière de Saxe, la Silésie, la politique du roi et du gouverneur était différente : le roi était obligé de céder, mais que de rancunes ces défaites amassaient dans son cœur ! Il affectait de séparer sa cause de celle de Podiébrad, et c'était une sorte de mot d'ordre des adversaires de ce dernier : le roi n'était pas libre. Cp. Grünhagen, p. 290 et sq.

3) Lire dans Saint-René Taillandier le dramatique récit des événements de Hongrie, p. 65 et sq.

dont tous les efforts tendaient à affermir le trône de Ladislas. Est-il bien sûr qu'elle parût si évidente à Ladislas[1]? Les situations sont plus fortes que les volontés; telles qu'elles étaient, les relations de l'administrateur et du souverain devaient rendre le premier odieux au second. Le roi avait essayé de secouer le joug, sans succès. Georges l'avait de nouveau forcé à reconnaître sa supériorité, lui avait imposé sa suprématie : le vaincu ne le lui avait pas pardonné. Depuis son retour à Prague, il se montrait plus malveillant et plus sombre que jamais.

Tous ces détails, relevés avec soin par les adversaires de Podiébrad, constitueraient une présomption grave contre Ladislas si Georges était mort subitement; par quel artifice de logique essaierait-on d'en tirer un argument contre Podiébrad? Ce qu'il faudrait démontrer en effet, c'est non pas que Ladislas détestait Georges, — ce qui importe peu, — mais que Georges n'aimait pas Ladislas et désirait se débarrasser de lui. Or, tout prouve au contraire que, malgré les imprudences et l'ingratitude du jeune prince, il s'était sincèrement attaché à cet enfant. Lorsqu'il s'efforçait d'éviter à son inexpérience des fautes irréparables, lorsqu'il le détournait d'une politique au bout de laquelle il n'aurait trouvé que la guerre civile et l'exil, ne lui donnait-il pas un éclatant témoignage de la sincérité de son dévouement? Il lui eût suffi d'abandonner à lui-même ce jeune fou pour qu'il soulevât bientôt contre lui les deux tiers de ses sujets. Il se consolait des déboires qui payaient sa fidélité par la pensée qu'un jour viendrait où Ladislas, se dégageant des préjugés dans lesquels il avait été nourri, lui saurait gré de ses conseils; la reconnaissance de l'homme le dédommagerait de la mauvaise humeur de l'adolescent. Pourquoi l'aurait-il supprimé? Pour ajouter à sa puissance un titre! Pour placer sur sa tête une couronne! Ni l'élévation de son esprit ni la netteté de son intelligence ne permettent de supposer qu'il fût accessible à de pareilles considérations. Et en revanche que de difficultés, que de dangers ouvrait cette mort! Ladislas n'était-il pas le lien qui tenait réunies les diverses parties du royaume? La Curie n'augmenterait-elle pas ses exigences, dès qu'elle n'aurait plus la garantie que lui offrait la présence d'un roi catholique? Toute

1) La preuve qu'elle n'est pas si évidente, c'est qu'elle est encore aujourd'hui contestée par plus d'un historien. M. Voigt, par exemple, rend Georges responsable de la rigueur des conditions que la diète avait imposées à Ladislas, avant de le reconnaître. C'est une erreur, j'en suis convaincu. Ladislas l'était-il autant?



l'œuvre de réorganisation et de relèvement était mise en question. L'autorité de Georges perdait ce caractère de légitimité et comme cette sanction du droit qui lui avaient été si précieux, et de fait, il ne fut jamais aussi puissant comme roi, qu'il l'avait été comme gouverneur. Dira-t-on qu'il ne s'est pas douté des conséquences de cette mort, si faciles cependant à prévoir? — Il faut donc l'accuser non seulement d'ambition, mais d'une bien singulière imprévoyance, prétendre qu'il ne connaissait ni l'état réel du pays, ni les dangers, plutôt voilés que conjurés de la situation ; il faut lui attribuer en même temps qu'un crime une sottise. Tout semble donc se réunir pour établir l'innocence de Georges. La douleur était grande, nous disent les vieilles chroniques tchèques, parmi les seigneurs qui suivaient le cercueil de Ladislas, depuis le plus puissant jusqu'au moindre, mais de toutes la plus grande était celle de l'administrateur. Cette tristesse était sincère. Il pleurait sur le jeune prince que la mort lui avait enlevé avant qu'il en eût fait un véritable roi, et il pleurait peut-être aussi sur lui-même et sur les malheurs qui menaçaient la Bohême.

Cette douleur ne lui fit pas oublier ses devoirs. En présence d'une catastrophe qu'il n'avait ni désirée ni prévue, il n'hésita pas plus qu'il n'avait hésité quand il s'était agi d'assurer le triomphe des Hussites en enlevant Prague à Menhart de Hradets. Il commença par déclarer qu'il n'entendait rien abandonner des pouvoirs qu'il tenait de Ladislas et qu'il se considérait comme le chef légal du pays, tant que duraient les fonctions qui lui avaient été confiées. Puis il mit toute son activité à faire transformer en autorité perpétuelle et régulière sa charge temporaire et extraordinaire[1]. Il n'y avait pas à songer à conserver tout

1) Il est nécessaire de dire un mot du récit suivant lequel Ladislas mourant aurait légué le royaume à Georges. Le fait est raconté très longuement dans l'*Histoire de Bohême* de Sylvius, ch. LXX, p. 142: « Georgius et ipse vocatus, percunctari ex rege cur doleret, quid morbi esset, spem bonam præbere... Ad quem rex : Tua mihi, Georgi, jampridem cognita fides spectataque virtus est, per te Bohemus usque in hanc diem me regem appellavit. Speravi potiturum regno quod ipse paraveras, nunc contra Superi jubent. *Mihi moriendum est, regnum in tua manu erit.* Duo ex te peto. Alterum, ut provinciales juste regas, pupillis viduis imbecillisque rectum judicium patrimoniumque ne subtrahas, etc. » Ce récit est confirmé dans ses traits généraux par les anciennes chroniques bohêmes et par un autre témoin contemporain. Eschenloer semble y faire allusion : « Miser Ladislaus amabat Georgium ad suum interitum. » Il se présente donc dans des conditions d'authenticité toutes particulières. Je reconnais aussi que la plupart des raisons qu'on a invoquées contre lui ne sont pas très fortes : Voigt, par exemple, se refuse à admettre un entretien entre Podiébrad qui ne savait pas l'allemand et Ladislas qui ne savait pas le tchèque. Comment supposer que Ladislas, depuis quatre ans, n'eût pas appri



l'héritage de Ladislas : les divers royaumes qu'avaient rapprochés les hasards de l'hérédité, reprenaient leur indépendance. Georges ne leur contesta pas une liberté qu'il revendiquait pour la Bohême, rendit à la Hongrie Mathias Corvin, qui était alors prisonnier à Prague et avec lequel il conclut une alliance étroite. Mathias fut élu presque aussitôt roi de Hongrie : précédent favorable, qui préparait les esprits à la nomination de Georges. A qui la couronne tchèque serait-elle revenue, sinon à lui? Les droits des autres candidats étaient si mal établis, leur parenté avec les derniers souverains tchèques si éloignée, les traditions régulières surtout étaient si affaiblies par une longue interruption et la guerre civile, que les questions de légitimité, de transmission régulière de la royauté, passaient au second plan[1]. Un point dominait tout : l'intérêt national. Lorsque Georges avait porté sur le trône, de ses propres mains, un enfant qu'il espérait transformer et qui pendant de longues années ne pouvait pas avoir de volonté propre, il avait surtout songé au relèvement de la patrie et au maintien de la paix; allait-on se jeter aveuglément aux bras d'un inconnu, peu au courant de la situation, peut-être malveillant ou incapable, qui remettrait tout en question? Qui donc mieux que Georges défendrait et continuerait son œuvre?

le bohême et n'ait jamais eu une conversation avec le gouverneur? En somme, il est difficile d'opposer à ces textes des raisons décisives, et cependant le fait est si absolument invraisemblable! Le discours, tel que le rapporte Æneas, n'est évidemment pas autre chose qu'une de ces amplifications de rhétorique auxquelles il se plaît. La mort, dans les conditions qui emportèrent Ladislas, lui aurait-elle laissé assez de liberté d'esprit pour penser ainsi au bonheur de ses sujets qui, en réalité, lui importait bien peu. Il y a dans le discours même une contradiction : il remercie Georges de sa fidélité, lui remet la couronne et lui demande de permettre le retour en Autriche des personnes qui l'avaient accompagné, sans menacer leur liberté. Étrange requête après tant de confiance! Il n'est certes pas permis de nier un fait par cela seul qu'il est invraisemblable; la critique historique permet du moins dans ces cas-là de discuter les témoignages et d'être un peu plus exigeant. De qui Sylvius tient-il ce discours? Il n'était pas à Prague. Qui l'a entendu? Celui qui l'a rapporté ne serait-il pas par hasard Georges lui-même ou un de ses amis, et, dans ces conditions-là, quelle en serait la valeur? Il y avait là une de ces manœuvres, destinées à préparer l'opinion, que, personne ne le conteste, Georges employa très habilement. Æneas Sylvius recueillit l'anecdote avec enthousiasme, comme tout ce qui flattait son imagination. Son récit renferme plusieurs inexactitudes, pourquoi lui accorder sur ce point une autorité spéciale? Les autres témoignages ne prouvent qu'une chose, c'est que le fait fut accepté comme vrai à Prague. Que les ennemis de Podiébrad l'aient admis sans discussion, cela ne signifie rien, parce que leur tactique fut de représenter Ladislas comme très attaché au gouverneur et de rendre ainsi plus odieuse la conduite de Georges.

1) Les princes étrangers regardent déjà la couronne comme élective. Une ambassade française, qui a à sa tête Lenoncourt, demande la couronne pour le fils de Charles VII, Charles.

Sa popularité était telle et la volonté de la majorité si évidente que son élection ne fut pas un instant douteuse. Georges n'avait aucune inquiétude à ce sujet, mais il voulait que son élection ne fût pas le triomphe d'un parti et ne rouvrît pas ainsi l'ère des querelles intestines. Il y parvint et il fut acclamé par la diète tout entière (1458, 2 mars). Ce résultat était si clairement nécessaire, il avait été préparé avec tant de soin, Podiébrad inspirait une confiance si universelle qu'en somme tous les partis accueillirent sa nomination avec satisfaction. Tandis que les Praguois pleuraient en remerciant Dieu « qui les avait délivrés de la puissance des rois allemands qui ne pensent qu'à faire du mal à la nation tchèque et en particulier à ceux qui suivent les Saintes Écritures », et que Rokytsana félicitait la diète d'avoir donné au pays un roi pour la défense de la foi et de la religion, tel qu'il n'en avait jamais eu, Calixte III accueillait de fort bonne grâce la décision des États. Aussitôt après la mort de Ladislas, il avait prévu, presque appelé ce résultat[1].

Podiébrad ne laissa pas à ces bonnes volontés le temps de se refroidir. Les candidats évincés étaient nombreux, mais aucun d'eux n'était très redoutable. Les rivaux de Georges, déconcertés déjà par les nouvelles de Rome, ahuris par la rapidité de ses

1) Les Catholiques du royaume étaient naturellement les moins satisfaits. Sans risquer une protestation ouverte, trop périlleuse, « ils calomniaient l'élection » et accusaient les seigneurs qui les avaient abandonnés. L'élection de Georges a donné lieu à de très vives discussions. Les deux travaux les plus importants sur ce point sont Tomek, VI, 289-98, et Bachmann, *Ein Jahr bœmischer Geschichte*. Deux objections graves ont été proposées contre la validité de l'élection : d'abord, la Bohême proprement dite était seule représentée à la diète ; la Moravie, la Silésie et la Lusace n'y avaient pas de délégués. Ce fut la prétention constante des Tchèques de s'attribuer le droit exclusif d'élire le prince ; cette usurpation, aussi contraire au droit qu'à l'équité et à une saine politique, provoqua d'ardentes récriminations dans les provinces. Il faut remarquer seulement qu'en 1458 les précédents étaient favorables aux prétentions bohêmes (V. Kalousek, *Tcheské statni pravo* (*le droit d'État tchèque*), p. 294 et sq.). En second lieu, une diète, siégeant à Prague, était, par cela même, l'objet d'une suspicion légitime ; elle subissait la pression irrésistible de l'opinion publique. — Il est certain, sans doute, que la population désirait bien vivement l'élection de Georges, et que ses vœux firent quelque impression sur les États ; mais, dans ces termes-là, cette action de l'opinion publique ne vicie pas le résultat du vote ; on en viendrait autrement à prétendre qu'il n'y a de lois votées librement que celles qui sont absolument contraires aux espérances de la majorité. Y eut-il véritablement violence ? Dlugos parle de l'intimidation des seigneurs catholiques, mais Eschenloer dément le fait avec une netteté remarquable : « Tous les Bohêmes qui étaient présents, dit-il, de l'obédience romaine ou de la secte de Rokytsana, les uns et les autres furent unis et libres dans cette élection. » Il est incontestable qu'Eschenloer, dont l'hostilité à Georges est bien connue, a plus d'autorité ici que Dlugos. On a cité comme preuve de la terreur qui pesait sur la ville le départ précipité des envoyés de Bautzen et de Gœrlitz, les seuls représentants des provinces qui eussent paru à la diète : ils auraient jugé prudent de

allures, ne songèrent même pas à s'engager à fond. Les provinces annexes étaient froides ou hostiles, mais leurs rancunes ne seraient devenues dangereuses que si elles avaient trouvé un chef assez fort et hardi pour imposer à toutes ces velléités de révolte un programme commun et leur imprimer une impulsion énergique. Leur chef naturel, c'était le pape, et il passait à l'ennemi. De quel droit les fidèles auraient-ils continué la lutte, et ne se seraient-ils pas contentés de ce qui suffisait au Saint-Père? Le légat le rappela assez durement aux bourgeois de Breslau, les plus ardents à la résistance. Podiébrad manœuvra avec une adresse merveilleuse au milieu des luttes qui troublaient alors l'Europe centrale et orientale; il ne se lia à aucune politique, se réserva; tous les partis purent espérer son intervention, l'implorèrent, sans regarder au prix qu'il réclamait[1]. Les diverses provinces qui, au début, avaient affiché leur mauvaise volonté, s'inclinèrent l'une après l'autre, assez vite, la Moravie d'abord, puis la Haute Lusace et la plus grande partie de la Silésie. La ville de Breslau, désormais isolée, céda en frémissant, n'obtint qu'un délai de trois ans, au bout desquels elle s'engagea à prêter serment de fidélité au roi (janv. 1460). La plupart des prétendants furent trop heureux d'abandonner leurs droits réels ou supposés pour ne pas s'engager dans un duel inégal; l'empereur Frédéric, oubliant ses revendications, investit Podiébrad de l'électorat de Bohême (31 juillet 1459). La rivalité des Hohenzollern et des Wittelsbach fournit à la diplomatie de Georges une précieuse occasion d'influence. Il maria sa fille Żdenka au fils de l'électeur de Saxe et son fils Hyniek à la fille du duc Guillaume de Saxe, qui renonça sans réserve à l'héritage de Ladislas. La fille d'Albert-

se retirer en présence de l'émotion populaire. Rien ne montre cependant qu'ils aient été réellement menacés; ils se sont probablement éloignés, parce qu'ils n'avaient plus aucun doute sur le résultat de l'élection et qu'ils ne voulaient pas le sanctionner en quelque sorte par leur présence. Les débats furent conduits avec beaucoup de dignité et de sérieux; les hésitations mêmes des Catholiques établissent leur liberté. Y eut-il des voix achetées? Tout ce qu'il est permis de dire, c'est qu'aucun document sérieux ne l'affirme. Zdeniek de Sternberg joua dans l'élection un rôle prépondérant, enleva le vote. Jean de Rosenberg et Zbyniek de Hasenbourg furent aussi favorables à Georges: tous trois étaient catholiques. Par quels moyens avait-il gagné leur appui? Il est probable qu'on ne le saura jamais. Voigt suppose que la question des biens du clergé joua un rôle, et cette opinion n'est pas invraisemblable. En somme, il ne faut pas éplucher trop sévèrement les élections, et celle de Podiébrad semble être de celles qui supportent encore le mieux l'examen.

1) Voir sur cette première partie du règne de Podiébrad, les travaux de Bachmann, *Ein Jahr bœhmischer Geschichte*; *Bœhmen und seine Nachbarlænder unter Georg von Podiebrad* (1458-61).

Achille de Brandebourg fut fiancée à un autre fils de Georges, Henri. A la conférence d'Eger (1459 novembre), Podiébrad apparaît au milieu des partis divisés comme un médiateur respecté dont tous les princes allemands redoutent l'inimitié et sollicitent l'alliance.

Souverain incontesté d'un royaume riche et prospère, pouvant mettre sur pied une armée formidable, adroit politique et général heureux, uni par les liens d'une étroite parenté à quelques-uns des princes les plus puissants de l'Europe, Podiébrad exerce à cette heure sur les états voisins une influence prépondérante; le respect qu'il inspire aux étrangers égale la popularité dont l'entoure la Bohême; l'Europe entière a les yeux fixés sur lui; les succès passés justifient les plus vastes ambitions, et l'avenir s'annonce radieux pour cet enfant gâté de la fortune dont aucun revers n'a encore attristé la carrière.

Cette grandeur, si rapidement conquise, était-elle bien réelle? Les contemporains l'ont cru : l'éclat des résultats obtenus les a éblouis. A distance, il ne dissimule plus les côtés faibles de cette puissance qui ne reposait que sur des éléments fragiles. Les victoires remportées étaient plus brillantes que décisives : chaque jour, une nouvelle bataille était nécessaire et une défaite remettait tout en question. Il ne faut pas l'oublier si on veut comprendre la politique de Georges et la juger justement.

Les années suivantes et, en général, la fin de son règne sont en effet remplies par des négociations si nombreuses et si compliquées qu'on ne s'y retrouve pas aisément. Les projets se succèdent avec une rapidité inouïe, très divers, presque contradictoires, quelquefois assez vagues, si vastes qu'ils semblent fantaisistes; les combinaisons les plus variées sont essayées, oubliées, reprises; les alliances se croisent; dans une période très courte, plus d'une fois dans une même année, l'amitié la plus intime est suivie de la froideur, de la défiance, ou même de la guerre que termine brusquement un nouveau traité d'alliance. C'est une sorte de chassé-croisé troublant, où les auxiliaires d'aujourd'hui sont les ennemis de hier et de demain.

Pourquoi ces brusques variations? Ne décèlent-elles pas un certain manque de suite dans les idées et une ambition un peu incohérente? Il semble à première vue que Georges avait plus de fécondité et de souplesse d'esprit que de persévérance, plus d'imagination que de raison et moins d'énergie que d'audace.

N'est-il pas ainsi en grande partie responsable des difficultés qu'il a rencontrées et des tristesses qui ont marqué les dernières années de sa vie? Son ambition tracassière a provoqué la défiance générale, ses conceptions confuses n'ont pas abouti et ne pouvaient pas aboutir, sa mobilité lui a aliéné l'un après l'autre ses alliés naturels, et lorsqu'il a fini par succomber, laissant après une guerre terrible la Bohême ruinée et singulièrement réduite, il n'avait à accuser que lui-même de ses malheurs. — Une étude plus approfondie montre clairement que Georges n'était guère maître d'agir autrement qu'il ne l'a fait. Il a subi deux fatalités, celle du temps où il vivait et celle de la situation que lui avaient léguée les événements antérieurs.

Le xv[e] siècle n'a pas sans doute inventé la diplomatie, mais il a été peut-être le premier à en deviner toute l'importance. Le moyen âge est fermé, l'époque des chevauchées héroïques est terminée; une ère nouvelle s'ouvre, celle des négociations, des ligues, des traités de partage et d'héritage. Le siècle tout entier semble pris d'une sorte d'enthousiasme juvénile pour cette forme nouvelle de l'activité humaine. Les princes ont comme un pressentiment de l'importance décisive de l'heure : l'Europe moderne se constitue; il s'agit de prendre position, de ne pas laisser à ses rivaux une avance qu'il serait impossible de rattraper, de ménager l'avenir. Chacun cherche à arrondir son territoire, à étendre son influence, et dans cette surexcitation de toutes les convoitises et cette envolée d'espérances, toutes les facultés entrent en jeu et tous les moyens sont bons qui conduisent au but.

A aucune époque peut-être, il n'y a eu une aussi prodigieuse dépense d'imagination, une aussi extraordinaire audace de combinaisons, et, conséquence toute naturelle, une indifférence morale aussi absolue. Les procédés des princes italiens d'alors sont restés classiques, mais si les souverains des autres pays n'ont pas toujours la même dextérité, ils ont tous la même impudence naïve et la même verdeur d'appétits. Jamais les traités n'ont eu moins de valeur et les promesses, d'importance. La duplicité et la fourberie sont plus que générales, acceptées; il devient oiseux de s'en plaindre, et ridicule de s'en étonner. Il est entendu tacitement que chacun ne poursuit que son intérêt personnel, que les services rendus n'engagent aucune des deux parties, que les alliances cessent dès qu'un des alliés trouve quelque avantage à reprendre sa liberté d'action. Que Georges participât dans

quelque mesure à ces habitudes, que nous éprouvons quelque embarras à condamner, tant elles semblent excusées par l'opinion, c'est ce qu'il serait injuste de lui reprocher trop sévèrement : la morale publique a-t-elle fait depuis lors de très réels progrès? Elle exige peut-être un peu plus de ménagements, des transitions moins brusques, des prétextes plus habiles. Georges s'est contenté des procédés encore peu perfectionnés de son siècle. Sa politique est celle de son temps : si on la compare à celle de Frédéric III, de Mathias Corvin ou du margrave Albert, on ne songe plus guère à l'accuser de versatilité ou d'incohérence. Rien n'autorise à supposer que sa conduite ait le moins du monde scandalisé ses contemporains, qu'elle ait affaibli sa situation en lui aliénant des sympathies sérieuses. Il y aurait en effet plus que de la naïveté à croire par exemple que le roi de Hongrie eût hésité à lui déclarer la guerre, si Georges ne lui eût pas donné par ses incertitudes une apparence de prétexte. Lorsqu'il pense à l'Empire, si les conventions qu'il signe avec les princes ressemblent fort à des marchés, a-t-on le droit de le condamner au nom de principes dont personne n'avait encore l'idée, et la principale responsabilité revient-elle au candidat ou aux électeurs?

Un autre reproche, souvent adressé à Georges, plus grave en apparence, est de s'être laissé séduire à des plans dont la réalisation était au moins des plus invraisemblables, dont le succès n'aurait offert que des avantages douteux et dont l'échec entraînait pourtant un certain discrédit et quelque affaiblissement. Ici encore, prétend-on, Georges a subi l'influence de son époque. La diplomatie du xv[e] siècle mêle à ses préoccupations égoïstes et réalistes une fantaisie aventureuse et quelque peu frivole. Cela tient dans une assez large mesure aux conditions dans lesquelles elle s'exerce. Les conseillers ecclésiastiques, toujours plus rares, avaient été remplacés par des diplomates de profession que l'on appelait juristes de cour, administrateurs politiques, ou, plus simplement, conseillers. Chevaliers errants de la politique, ils mettaient leur habileté au service des princes qui faisaient appel à leurs talents; on les engageait pour une période déterminée, quelquefois pour une négociation particulière. Artistes-ès-diplomatie, théoriciens politiques, ils avaient moins d'esprit pratique et de dévouement que de souplesse et d'imaginative. Fort au courant des questions, très bien renseignés sur les intrigues des cours et le caractère des princes, ils connaissaient

moins les peuples, leurs traditions, leurs ressources, et leurs audaces n'étaient pas retenues par les scrupules du patriotisme, qui ne se berce pas d'illusions et ne consent qu'aux sacrifices indispensables et féconds. On trouve un certain nombre de ces spécialistes autour de Georges, Martin Mair d'abord, Antoine Marini plus tard, Grégoire Heimbourg[1] enfin, bien que celui-ci, par la sincérité de ses convictions et la constance de sa vie, mérite une place à part. On a même divisé assez ingénieusement le règne de Georges en trois ministères, le ministère de Mair marqué par les projets d'élection à l'Empire, le ministère Marini avec les négociations relatives à la grande ligue européenne, et le ministère Heimbourg qui correspondrait à la lutte ouverte contre la papauté.

Est-il bien sûr seulement que ces conseillers aient exercé sur Georges et sa politique une influence aussi profonde qu'on l'admet généralement? Les princes les plus sages et les plus prudents prennent volontiers dans leurs rêves la revanche de leur modération réelle : Henri IV a nourri un projet de transformation européenne qui n'est pas sans quelque analogie avec le plan de Georges; Louis XI, qui ne passe généralement pas pour un esprit chimérique, a écouté les propositions de Marini et n'a pas refusé de traiter avec lui. — L'erreur serait grande de s'imaginer que ces faiseurs de projets n'ont pas vu les premiers ce qu'il y avait de chimérique dans leurs vastes desseins. Pourquoi ne pas supposer à Georges la même raison? Quel avantage réel a-t-il négligé pour ces imaginations décevantes? Dans toutes ces tentatives, il ne s'est jamais engagé à fond, il n'a jamais eu la pensée de pousser jusqu'à la guerre pour réaliser ces lointaines conceptions. Elles n'ont jamais été pour lui que des moyens secondaires et accessoires, qu'il eût été après tout imprudent de dédaigner, qui amusaient son activité, mais auxquelles il n'accordait que l'importance qu'elles méritaient : son attention réelle, véritable ne s'est pas détournée une heure pour cela des intérêts essentiels de son royaume.

Et d'ailleurs était-il libre de s'abstraire des événements qui se passaient au dehors, et ses projets étaient-ils à la fois aussi vains et aussi égoïstes qu'on l'affirme? Qu'est-ce que la politique sinon la prévoyance, et serait-ce un véritable souverain

1) C'est l'orthographe de Voigt, et non Grégoire *de* Heimburg (*Sybel's hist. Zeitschrift,* V, p. 467, n. 52); c'est aussi celle de Bachmann. Tomek écrit Grégoire de Heimburg, mais sans donner de raison.



que celui qui bornerait son horizon aux limites de ses domaines? Un grand pays ne saurait rester indifférent aux destinées des états voisins. Il était non seulement naturel, mais nécessaire, qu'après avoir relevé la Bohême, il lui rendît en Allemagne l'influence qu'elle avait exercée sous les Luxembourgs et que justifiait sa puissance réelle. La faute eût commencé s'il eût oublié pour ces questions subordonnées les besoins immédiats de son peuple et s'il se fût lancé à corps perdu dans les querelles des princes allemands. Or, si l'on va au fond des griefs que l'on entasse contre lui, on s'aperçoit bien vite que ce qu'on lui reproche, c'est précisément de s'être souvenu que la Bohême n'est pas une province de l'Allemagne, mais qu'elle constitue un royaume absolument indépendant et autonome, ce qui était non seulement son droit, mais son devoir. Même quand il était candidat à l'Empire, il était avant tout roi de Bohême. Non pas sans doute qu'il n'eût pour l'Allemagne des sentiments de sincère bienveillance et le plus réel désir de réformer les abus dont elle souffrait. Il n'éprouvait, il est vrai, aucun embarras à trafiquer de certains fiefs, sur lesquels la suzeraineté germanique était bien peu sérieuse, le duché de Milan par exemple, et il est incontestable qu'il ne partageait pas les ambitions et les intransigeances des pangermanistes modernes, mais il eût été très heureux de pouvoir rétablir de l'autre côté des montagnes l'ordre et la paix. Sa conduite le prouve, et surtout son intérêt l'y engageait[1] : l'anarchie allemande était en effet pour la Bohême une menace perpétuelle, le pape nourrissait toujours l'espoir de trouver dans quelqu'un de ces princes besogneux et avides, toujours en armes les uns contre les autres, un chef contre l'hérésie. Si Podiébrad ne réussit pas à se faire élire, ce fut précisément parce qu'on soupçonna qu'il prendrait son rôle au sérieux. Les Électeurs parlaient beaucoup de restaurer l'Empire, mais il leur suffisait d'en parler. Georges n'était sans doute pas insensible aux avantages personnels que lui aurait assurés le titre de roi des Romains et à la force nouvelle qu'il en aurait tirée, mais son intérêt se confondait ici avec l'intérêt de l'Allemagne; il ne lésait que les princes qui pêchaient en eau trouble.

Podiébrad fut bientôt obligé de s'avouer qu'il n'avait aucune

1) Voir la lettre si curieuse de Georges à Pie II, 11 décembre 1461, dans les *Script. rer. Silesiac.*, VIII, 63-69. Il n'y a absolument aucune raison de douter de la sincérité du roi.



chance sérieuse de se faire nommer roi des Romains (1461)[1]. C'était un échec, puisqu'il n'avait pu réussir à obtenir la haute situation politique qui l'aurait mis à l'abri de toute attaque. Mais sa position n'est pas le moins du monde affaiblie. Il est au lendemain de sa tentative ce qu'il était la veille ; son projet ne lui a pas suscité des haines irréconciliables ; ceux qui se sont opposés à sa nomination ne lui tiennent pas longtemps rigueur, lui demeurent jusqu'à la fin plutôt favorables. Lui-même, sans être un moment abattu ou déconcerté, essaie aussitôt d'autres combinaisons. — On s'en scandalise, on parle de légèreté, d'inconsistance ? C'est qu'on s'obstine à voir en lui un chef de secte, l'apôtre d'une croyance et d'un système nouveaux. Rien de moins exact. Il n'avait rien du fanatique ou du doctrinaire. Ce n'était pas un Grégoire Heimbourg couronné, c'était un roi qui, dans la prévision d'une lutte qu'il aurait voulu éviter, mais qu'il sentait fatale, cherchait à se ménager les meilleures chances de succès. Sa diplomatie, avisée autant que variée, si peu entêtée, prompte aux volte-face, ne poursuivait qu'un but : acquérir une puissance telle que le pape hésitât à l'attaquer, et, s'il persistait dans ses projets hostiles, que sa haine fût désarmée. En réalité, il représente bien mieux ainsi le type du souverain moderne que sous la figure traditionnelle de champion d'une théorie et de martyr d'une idée, cette théorie fût-elle celle de l'indépendance des souverains en face de la papauté et cette idée, celle de l'état laïque. La politique de principes, c'est la politique du moyen âge, de l'époque où les princes se croient tenus de penser pour leurs sujets : le roi moderne n'a qu'un devoir, assurer à ses sujets la liberté de penser à leur guise.

Et ce n'était pas une tâche facile que de défendre les droits du peuple tchèque contre les entreprises d'un pape tel que Pie II !

Æneas Sylvius Piccolomini, qui fut élu pape après la mort de Calixte III et prit le nom de Pie II (1458), avait accueilli avec satisfaction l'arrivée au trône de Georges. Convaincu qu'il désirait sincèrement se réconcilier avec l'Église, il se réjouissait de tout ce qui augmentait son influence et lui donnait une plus

1) Les négociations relatives à l'élection de Georges à l'Empire remplissent à peu près deux ans, depuis le mois d'avril 1459 jusqu'au mois de mars 1461. Cp. sur cette période, Bachmann, *Bœhmen und seine Nachbarlænder* ; Bachm., *Deutsche Reichsgeschichte*. Il arrive à des conclusions absolument opposées aux miennes, mais il me semble qu'il est trop dominé par son antipathie pour Georges. Voir le récit de Tomek, VII, p. 1-20. Le projet d'élection fut repris au moment de la lutte la plus ardente avec le Saint-Siège, mais naturellement sans aucune chance de succès.

grande liberté d'action. Après son élection, il n'aurait plus à ménager les Utraquistes et userait de son pouvoir pour ramener ses sujets à la foi romaine. — Quelles étaient les croyances intimes, les convictions personnelles de Georges? C'est une question qui restera probablement toujours douteuse. Nous n'avons guère, pour nous éclairer sur ce point délicat, que deux anecdoctes; malheureusement, outre qu'elles ne sont pas établies d'une manière absolument incontestable puisqu'elles ne sont rapportées que par Æneas Sylvius, elles sont presque contradictoires. Lorsque Georges suivit Ladislas à Breslau (1454-1455), un bouffon lui demanda pourquoi il ne préférait pas la foi des Silésiens à celle de Rokytsana; les Bohêmes ne pouvaient pourtant pas avoir la prétention d'être plus sages à eux seuls que tout le reste de la chrétienté. « Nous ne sommes pas libres de croire ce que nous voulons, répondit Georges; l'esprit de l'homme est enchaîné et dominé par la puissance des raisons. Je tiens la religion de mes prêtres pour la vraie; si je voulais suivre la tienne, je pourrais peut-être tromper les hommes au détriment de mon âme, mais je ne pourrais pas tromper Dieu, qui voit jusqu'au fond des cœurs[1]. » Georges aurait donc été un calixtin convaincu. Seulement, cette réponse a un caractère officiel qui en atténue beaucoup la portée[2]; s'il eût parlé autrement, il se fût aliéné tous ses partisans. Dans son entretien à Benechov avec Æneas, il avait été beaucoup moins affirmatif. « Mon esprit ne pénètre pas ces questions profondes et je crains de me tromper; je ne me fie pas à moi et je ne me repose pas non plus tellement sur nos prêtres[3]. » Ces paroles, jetées à la fin de l'entretien, quel qu'en fût le sens véritable, avaient fait certainement une vive impression sur l'esprit de Sylvius. Ne trahissent-elles pas une nuance d'hésitation, qui rappelle les paroles de Henri IV remettant son salut entre les mains des prêtres catholiques[4]?

1) Æn. Syl. *Hist. Boh.*, ch. LXII: « Ecclesiasticas cerimonias sua quisque pro fide gerit. Sacrificia ea facimus quæ credimus Deo grata. Neque nostri arbitrii est credere quod velimus. Victa magnis rationibus mens humana volens nolensque capitur... Mihi persuasa est sacerdotum religio. » Le récit de Sylvius est confirmé dans ses traits essentiels par Eschenloer.

2) « Cette réponse, prends-la pour toi si tu es sage, ou porte-la aux inspirateurs, qui t'ont envoyé vers moi. » — Il est donc évident que Georges croit, à tort ou à raison, qu'on le fait interroger, et il répond diplomatiquement.

3) « Neque enim alta sentio et timeo ne offendam, neque mihi confido, neque nostris sacerdotibus habeo fidem. » (*Epist.* 130, p. 667.)

4) Il faut ajouter cependant que, dans le même entretien, Georges avait insisté sur la nécessité absolue de maintenir les Compactats : « Nisi pacta ser-

Il semble bien qu'il y avait entre Henri IV et Podiébrad plus d'un trait de ressemblance. Leur foi n'avait rien d'exclusif ou de farouche : c'était la foi d'un laïque, élevé dans une religion, que tous ses sentiments et ses souvenirs rattachent à une Église, mais qui après tout n'accorde aux dogmes spéciaux qu'une importance secondaire. Dans ces conditions, une conversion, condamnable si elle n'est déterminée que par des motifs égoïstes, est très naturelle et même louable si elle est commandée par des considérations générales. L'idée d'abandonner le calice s'est offerte sans doute plus d'une fois à Georges : en a-t-il à aucun moment pris la résolution formelle? On l'a supposé sans en apporter jamais de preuve bien claire. Lorsque l'archevêque de Mayence lui proposa de soutenir sa candidature à l'Empire, une des conditions de l'Électeur fut que Georges ramènerait son peuple à l'Église romaine : mais il n'est pas démontré que Georges ait pris *personnellement* un engagement précis à ce sujet. Les arguments par lesquels on cherche à l'établir sont de valeur contestable et ne remplacent pas un document. La seule déclaration officielle de Georges est qu'il ne peut pas renoncer aux Compactacts. On objecte, non sans raison, que déjà à ce moment l'opposition du Brandebourg rendait très peu probable le succès du plan de Podiébrad et que celui-ci ne tenait plus guère à plaire à l'archevêque, dont le concours lui était inutile. Seulement ce dernier aurait-il jugé nécessaire d'exiger une nouvelle déclaration d'orthodoxie, s'il avait eu des promesses aussi catégoriques qu'on le prétend? Il fut bien aussi question de demander à Pie II qu'il nommât Georges roi des Romains et successeur de Frédéric III. Mais ce projet, dont on fait grand bruit, a-t-il été seulement approuvé par le roi[1]? Comment admettre que Georges fût assez peu instruit des véritables intentions du pape pour compter sur un appui absolu de la Curie[2]? Quelque large que l'on veuille faire la part de son esprit chimérique, il ne me semble pas qu'il ait donné des marques de sottise telles qu'on puisse, sans document probant, l'accuser de cette absurde folie qui n'allait à rien moins qu'à

ventur, neque pacis locus erit neque concordiæ mentio. » Il avait même défendu bien nettement la communion utraquiste : « Nam qui sub specie panis communicari jussit et sub specie vini jussit. »

1) Tomek, VII, p. 24.

2) Et cela au moment où le pape venait d'excommunier les wicléfistes et de déclarer déchus de leurs dignités tous ceux qui de près ou de loin se rattachaient à eux.

conquérir l'Allemagne, et avec quelles forces ? Celles d'une royauté discréditée et affaiblie par l'apostasie. L'on s'appuie aussi, pour démontrer ses intentions de conversion, sur le nombre de conseillers catholiques qu'il avait autour de lui et sur la sympathie qu'il leur montrait : comment en aurait-il été autrement, alors qu'il s'efforçait d'effacer le souvenir des discordes civiles, d'habituer les adversaires et les partisans de la Papauté à oublier dans un dévouement commun à la patrie leurs rancunes et leurs haines ? Et cela nous explique aussi l'influence qu'exerça quelque temps sur lui l'évêque de Breslau, Jost de Rosenberg, qui unissait dans son cœur la Bohême et l'Église. En résumé, aucun fait précis : nous en sommes réduits aux conjectures. Il est vraisemblable que Georges s'est demandé plus d'une fois si les Compactats valaient bien le prix qu'on devait les payer, mais qu'il s'est résigné de bonne grâce et très vite à une nécessité contre laquelle il ne pouvait rien. Il connaissait trop bien son peuple pour supposer qu'il renoncerait librement au calice. L'y contraindre ? Il n'y songea pas une minute. Outre ce qu'il y aurait eu d'odieux dans cette conduite, elle était impraticable. On lui a reproché cependant cette fidélité à l'Utraquisme comme un acte de faiblesse, on l'a accusé de ne pas avoir eu l'énergie morale nécessaire pour faire son devoir de roi, on lui oppose l'exemple de Henri IV dont la conversion fut si heureuse pour la France. On ne réfléchit pas que les ressemblances entre les deux situations étaient purement extérieures. Sans parler de la force que tirait Henri IV de sa naissance et de la légitimité de ses droits, la religion à laquelle il se ralliait était celle de l'immense majorité de ses sujets. Les Utraquistes représentaient les trois quarts du peuple tchèque : fallait-il que Georges rompît avec eux, trahît ses alliés naturels, ceux qui l'avaient toujours soutenu, et cela pour gagner quelques seigneurs, dont l'appui fût resté toujours équivoque ? Comment l'accuser de s'être refusé à déployer de nouveau le drapeau des guerres civiles ? Sans le soupçonner d'entêtement dogmatique, comment, toutes choses égales d'ailleurs, n'aurait-il pas préféré rester uni à ceux qui ne lui avaient marchandé ni leurs biens ni leurs vies, dont il regrettait peut-être l'obstination, mais sans la blâmer et avec une secrète admiration ?

Il ne se dissimulait pas d'ailleurs que sa fidélité aux Compactats, presque fatalement, entraînerait une rupture avec l'Église, et, comme il n'apercevait aucun moyen d'y échapper, il recour-

rait aux expédients, aux palliatifs, attendant de l'avenir une solution, un secours imprévu, heureux au moins de gagner du temps. Il était fort troublé des complications qu'il prévoyait, redoutait plus encore la lutte qu'à l'époque de Ladislas, d'abord parce que son œuvre était plus avancée, la prospérité plus grande et qu'il éprouvait une amère tristesse à la pensée de voir anéantir le travail de sa vie entière, puis aussi parce qu'il ne sentait pas le sol très ferme sous ses pieds. La Bohême était respectée et redoutée au dehors, ses forces étaient considérables : toutes les fois que Georges est en guerre avec un de ses voisins, sa supériorité est évidente ; sans efforts, en quelques jours, il réunit des armées redoutables. Mais la condition de cette puissance était dans une large mesure l'union des partis ; l'hostilité déclarée du pape l'atteignait dans ses éléments constitutifs. Quelle influence resterait au royaume divisé contre lui-même ? Quelles ressources pour faire face à l'ennemi ? — Tout délai diminuait le danger. Peu à peu, sous sa direction ferme, prudente, équitable, les passions s'apaisaient ; de temps en temps, le fanatisme qui couvait sous la cendre se manifestait par quelques querelles de prêtres ou les décrets arbitraires de quelques municipalités auxquels le roi n'était pas toujours libre de s'opposer ; malgré tout, il s'établissait peu à peu un régime de tolérance, les querelles religieuses perdaient de leur violence et les questions dogmatiques dominaient moins exclusivement les esprits. Quelques années auparavant, le pape faisait déjà allusion à cette union morale rétablie en Bohême, « où les brebis vivaient paisiblement avec les loups. » Chaque année marquait un nouveau progrès, fortifiait le sentiment national aux dépens de l'exclusivisme religieux. On s'aperçut de tout le chemin parcouru lorsque le pape rompit les négociations. Des catholiques, en assez grand nombre, continuèrent à obéir au roi et le servirent jusqu'à sa mort ; d'autres hésitèrent de longues années avant de se séparer de lui, et non des moindres, l'évêque de Breslau, l'évêque d'Olmütz, etc.

L'intérêt de Georges à retarder le plus possible l'ouverture du conflit était donc considérable. Peut-être cependant le sentit-il trop vivement. Cela l'amena en effet, pour détourner quelque temps la colère de l'Église, à des compromis dangereux et à des expédients gros de conséquences funestes. L'humilité excessive et les engagements équivoques, grâce auxquels il parvint à donner quelque temps le change à la papauté, finirent par aboutir à un

résultat absolument opposé à celui qu'il avait poursuivi. A force de désirer la paix, il la compromit par une série de déclarations et de démarches qui surexcitèrent les ambitions de la Curie et lui rendirent plus amère la désillusion inévitable qui suivit.

Y avait-il quelque moyen d'obtenir de Pie II la confirmation des Compactats? Il serait plus que téméraire de l'affirmer. Il était arrivé au pouvoir avec de grandes espérances, voulait rétablir l'autorité pontificale, ramener les jours glorieux du Saint-Siège. Il fut sans pitié pour tous ceux qui osèrent résister à ses ordres, prit à tâche d'effacer par l'inflexibilité de ses principes et la raideur de sa conduite les souvenirs qu'avait laissés sa jeunesse. Les grands succès qu'il obtint, le silence qui avait succédé dans l'Europe au tumulte révolutionnaire de la période précédente, la complaisante facilité avec laquelle le roi de France, Louis XI, abolit la Pragmatique sanction, malgré l'opposition du Parlement et de l'Église gallicane, étaient de nature à produire une impression profonde sur cette âme excessive, passionnée, que l'imagination dominait et qui mêlait à une extrême finesse une étrange impétuosité. Dans ces conditions, il était à prévoir que Pie II ne se souviendrait pas longtemps des conseils d'Æneas Sylvius et qu'il se proposerait pour unique but la soumission d'un pays qu'il avait jadis jugé indomptable.

Il n'en est pas moins vrai, sans vouloir exagérer en rien l'imprudence du roi, que la timidité de ses allures, ses déclarations obséquieuses, tout cet ensemble de faits qui ont permis de supposer qu'il avait un moment sérieusement pensé à une abjuration, tendaient à fortifier les espérances du pape et, en quelque sorte, exaspéraient ses désirs. Tandis que Georges prétendait à force de témoignages de soumission et de respect, lui arracher certaines concessions, et, dans tous les cas, écarter toute mesure irréparable, le pape voyait dans ces protestations les hésitations d'une conscience inquiète, qui n'attend pour se soumettre qu'une dernière sommation. Il se persuadait que Georges, déjà revenu au fond de sa conscience à la doctrine catholique, n'était plus retenu que par une sorte de respect humain et qu'il lui saurait presque gré de lui forcer la main, de lui fournir un prétexte. La force des choses et ses dispositions intimes auraient suffi sans doute en tous cas à décider Pie II à l'abolition des Compactats; mais, par un choc en retour imprévu, les efforts mêmes de Podiébrad pour l'apaiser, en le fortifiant dans son

opinion que le roi de Bohême était mûr pour la converion, le poussaient toujours plus avant dans la voie des rigueurs. Il pressait l'adversaire l'épée dans les reins, d'autant plus qu'il le croyait pres de capituler. Quand celui-ci s'arrêta dans sa retraite et que le pape s'aperçut de son erreur et comprit qu'on marchait à une guerre redoutable, il était trop tard pour reculer; son âme en fut attristée : il n'avait pas oublié l'involontaire affection que lui avait inspirée le chef des Hussites, il se rappelait qu'il avait rêvé d'autres succès que des victoires sur les chrétiens ; mais sa conscience n'en fut pas troublée. On lui avait confié les destinées de la papauté : elles ne péricliteraient pas entre ses mains. Un courant de réaction emportait l'Église : les derniers témoins d'une époque détestée, les Compactats, devaient disparaître; il les supprima, et les douleurs et les difficultés que devait entraîner son décret n'affaiblirent pas sa résolution d'aller jusqu'au bout de son devoir. Singulière puissance de la fatalité : des deux hommes qui engagent la lutte, l'un la précipite par son désir même de l'éviter, l'autre la rend nécessaire par les mesures dont il attend l'apaisement. Cela donne aux événements quelque chose de mystérieux et de tragique. Les deux adversaires sont les victimes d'une force supérieure à leur volonté et qui déjoue tous leurs calculs. Pie II ne désirait pas la guerre, Georges l'avait en épouvante et en horreur; les passions religieuses de la foule même étaient singuliérement refroidies. Comme leurs chefs, les partis sont emportés par les événements plus qu'ils ne les dirigent. La deuxième génération hussite est entraînée ainsi presque malgré elle, par une sorte de vitesse acquise, sans conscience bien claire de l'objet du combat; elle remplit sa mission, défendre un héritage dont elle ne comprend plus très clairement le prix, mais qui sera la fortune des générations futures.

Le premier pas dans cette voie de concessions imprudentes et de déclarations maladroites, où se compromit Georges, ce fut son serment de couronnement. Les évêques hongrois, auxquels il s'était adressé pour se faire sacrer, exigeaient une abjuration solennelle : il refusa. Des négociations s'engagèrent, assez longues : on tomba d'accord sur une sorte de moyen terme. Le roi adjura oralement, — et non par écrit, — ses erreurs, et prêta, en présence de quelques personnes, un serment de fidélité à l'Église; le texte écrit du serment fut remis aux évêques, il dut être tenu secret. Le roi promettait à l'avenir

obéissance et fidélité à la sainte Église romaine et apostolique, au pape et à ses successeurs; il observerait fidèlement les lois et la doctrine de cette Église à l'exemple des autres rois catholiques et vivrait dans l'unité de la foi chrétienne; il défendrait cette foi catholique et orthodoxe, détournerait le peuple qui lui était confié de toutes les erreurs, sectes et hérésies et de tous les autres articles contraires à la sainte Église romaine et à la foi catholique, ramènerait et rétablirait l'obéissance, la conformité, l'union, le zèle et le culte de la sainte Église romaine [1].

A la première lecture, cet engagement semble ne pouvoir donner lieu à aucune discussion : Georges se soumet purement et simplement à l'Église et promet d'amener ses sujets à la même soumission. Mais si l'on étudie le texte de plus près, on s'aperçoit sans peine que cet amas de mots et ces effusions dissimulent en réalité beaucoup de vague. La communion sous les deux espèces était le principal objet du litige : pourquoi n'en est-il pas fait clairement mention? Que signifie cette déclaration générale d'obéissance et de conformité qu'à aucune époque les Hussites n'auraient hésité à signer? Les Compactats, dans l'opinion des Tchèques, ne constituaient ni une hérésie ni même une séparation de l'Église romaine [2]. Promettre par conséquent d'être un fidèle catholique, ce n'était pas le moins du monde renoncer aux privilèges qu'on tenait régulièrement du Concile [3].

1) Ce serment doit on voit assez l'importance, a été publié plusieurs fois. En voici les passages les plus significatifs d'après le texte que donne Frind, *Die Kirchengeschichte Bœhmens*, IV, 465 : « Ego Georgius... spondeo polliceor atque juro... quod ab hinc in antea et deinceps fidelis et obediens ero sacrosanctæ romanæ et apostolicæ Ecclesiæ ac Sanctissimo Domino nostro Calixto divina providentia papæ tertio ejusque successoribus canonice intrantibus, et eis obedientiam et conformitatem ad morem aliorum catholicorum et christianorum Regum in unitate orthodoxæ fidei, quam ipsa Romana catholica et apostolica Ecclesia confitetur, prædicat et tenet, fideliter observabo ipsamque orthodoxam et catholicam fidem protegere tueri et defendere volo toto posse populumque mihi subjectum secundum prudentiam a Deo datam ab omnibus erroribus sectis et hæresibus et ab aliis articulis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ et fidei catholicæ contrariis revocare et avertere, catholicæ et orthodoxæ fidei observantiam et obedientiam conformitatemque et unionem ac vitam cultumque Sanctæ quoque Romanæ Ecclesiæ reducere et restituere volo et laborem quoque dabo et adhibebo omnem diligentiam, ut omnia præscripta compleantur toto meo posse et conamine ad laudem et gloriam et honorem Dei et exaltationem sanctæ catholicæ fidei. » Amas d'épithètes, mauvaise injure, amas de synonymes, promesse équivoque. Cp. Bachmann, qui regarde ce serment comme une adjuration sans réserve de l'Utraquisme et l'abandon des Compactats. (*Deutsche Reischgesch.*, I, p. 88.)

2) « Communionem utriusque speciei nunquam putavimus hæresim sapere » fait dire Pie II à Georges, *Comment.*, X.

3) Suppose-t-on que Louis XIV eût hésité un seul instant à prêter le serment de Georges et se serait-il cru tenu par là de ne pas maintenir les articles de la déclaration du clergé en 1682?



Cela est si vrai que Georges ne paraît pas avoir caché aux évêques qu'il avait l'intention de poursuivre auprès de la Curie les négociations relatives aux Compactats et qu'il écrivit même à Carvajal pour l'en avertir. L'abjuration n'avait pas de signification plus précise, et le roi avait parfaitement le droit de soutenir plus tard que son intention avait toujours été de défendre les Compactats et le calice. Il semble incontestable que les évêques qui ont reçu son serment savaient à quoi s'en tenir et qu'ils s'étaient, après réflexion, contentés d'une formule qui réservait l'avenir[1].

Malgré tout, en se prêtant à cette équivoque, Podiébrad avait commis une grave imprudence que n'excusent pas complètement les avantages immédiats qu'il en retira. Il reconnaissait lui-même que sa promesse prêtait à de fâcheuses interprétations, puisqu'il avait craint qu'elle n'inquiétât les Utraquistes et avait exigé qu'elle restât secrète ; or, comment admettre que le pape ne l'expliquerait pas dans le sens le plus étroit, le plus favorable à sa cause, ne l'exploiterait pas contre lui ? — Quelle que fût l'opinion personnelle de Pie II sur le sens de cette déclaration, il eût été plus que maladroit de ne pas se servir de l'arme qu'on lui offrait. Tout pape eût agi de même, à plus forte raison un diplomate aussi habile à tirer parti de toutes les fautes de son adversaire.

Il s'efforça d'abord de compromettre encore plus Podiébrad en affectant une confiance entière : désormais tout était oublié, l'union était complète ; il restait encore des dissidents dans le royaume, mais il ne fallait en accuser que le malheur des temps, non la volonté du roi qui était un roi catholique comme les autres et mettrait tous ses soins à triompher de l'erreur. Aussi il le traitait comme les autres souverains, le convoquait au Congrès qu'il se proposait de présider à Mantoue, l'appelait son très cher fils, le louait de sa piété, de l'honneur qu'il rendait à la religion. Les formules dont il se servait en lui écrivant étaient les mêmes que celles qu'il employait en s'adressant à Charles VII de France[2]. En même temps, pour effacer jusqu'au souvenir du schisme, il nommait Vatslav de Krumlov administrateur de l'archevêché au nom du

1) C'est l'opinion de Tomek, VII, *Introduction*, p. 4. Les deux parties étaient tombées d'accord sur un texte que chacun s'attribuait le droit d'expliquer à sa guise. On ne voulait pas rompre, on ne pouvait s'entendre : on s'arrêta à une équivoque.

2) Lettres du pape du 13 octobre 1458 et 21 janvier 1459.

pape, ce qui impliquait que son autorité s'étendait désormais sur tous les Tchèques et supprimait l'organisation utraquiste [1]. Les Calixtins s'émurent, protestèrent : devant la résistance de Rokytsana et les manifestations de l'opinion, Vatslav de Krumlov renonça à faire valoir ses droits. L'espèce de coup d'état de la Curie qui avait un moment pensé enlever la place par surprise, avait échoué. Georges, revenu à Prague en toute hâte, déclarait que s'il voulait protéger tous ses sujets et assurer aux Catholiques une liberté complète, il n'entendait rien céder des privilèges du royaume. Mais en même temps qu'il donnait ainsi satisfaction aux Utraquistes, il mettait tout en œuvre pour ne pas irriter le pape, multipliait à Rome ses promesses de dévouement et réussissait, en apparence au moins, à effacer la fâcheuse impression de cette première escarmouche. Le roi s'était très habilement servi des premières déclarations du pape pour déconcerter l'opposition de ses adversaires et affermir son trône : Pie II ne se souciait donc pas pour le moment de se compromettre dans une offensive imprudente; il crut plus sage de persévérer dans son système de confiance : peut-être d'ailleurs était-il réellement convaincu de la bonne volonté de Georges. Il persista dans sa bienveillance, menaça même d'èxcommunication les habitants de Breslau, s'ils refusaient plus longtemps de se soumettre au roi. Cette intervention inattendue du Saint-Siège déjoua les plans des ennemis de la Bohême. A la fin de 1459, la politique de Georges est victorieuse sur tous les points, et il doit en grande partie ses succès à la neutralité bienveillante du pape. Le serment du sacre a porté ses fruits et Podiébrad a le droit de se féliciter de son habileté.

Malheureusement, s'il a réussi en effet à assurer le présent, il a compromis l'avenir. La prudence plus encore que l'honnêteté ordonnait de ne pas éveiller des espérances qu'il était impossible de satisfaire, de ne pas contracter une dette impossible à payer. En berçant le pape de promesses de soumission, on le détournait de toute velléité de transaction : les concessions n'auraient eu en effet d'excuse à ses yeux que si elles avaient été le seul moyen d'arriver à la paix. Les engagements équivoques du roi ont eu ainsi pour effet de fermer dès la première heure toute voie de conciliation ; on ne lui permettra plus de débattre librement les conditions de l'union, on lui

1) Cp. Frind, *Kirchengesch.*, IV, p. 47.

demandera de tenir sa parole, de s'exécuter. A toutes ses demandes, on opposera une fin de non-recevoir; les désirs les plus modestes seront rejetés d'avance.

Le roi s'en rendit bientôt compte, si bien que tous ses efforts allèrent, d'une part, à retarder par tous les moyens et sous tous les prétextes une explication qui, mettant en relief la division irréductible des deux partis, aboutirait fatalement à une rupture, et de l'autre, à établir assez solidement son autorité pour braver sans trop de danger les foudres de l'Église. Seulement, il avait à compter avec un adversaire expérimenté et qui attendait avec impatience l'occasion de prendre sa revanche. La tactique de Pie II était dictée par celle du roi. Tandis que celui-ci cherchait à gagner du temps, l'autre le pressait de montrer enfin sa foi par ses œuvres. Il ne désespérait pas encore de triompher à force d'insistance de ses irrésolutions, mais il n'était ni assez naïf ni assez mal informé pour lui permettre de profiter tranquillement de la bonne entente apparente, et il travaillait sous main à lui créer des difficultés. Il se poursuivit ainsi plusieurs années une guerre sourde entre deux partenaires qui n'étaient pas indignes l'un de l'autre, duel très brillant et dont l'issue resta longtemps douteuse.

La nouvelle des succès de Podiébrad, pour lesquels il réclamait justement quelque reconnaissance, rendait Pie II plus exigeant[1]. Il commençait à songer qu'il jouait un assez sot personnage. Il voyait très bien ce qu'il avait donné : qu'avait-il en échange ? Des mots. Il attendait depuis des mois la grande ambassade qui lui apporterait la soumission officielle de la Bohême, et cette ambassade ne partait jamais. Les avertissements ne lui manquaient pas. Breslau, qui nourrissait pour le roi une haine inexpiable, inondait la Curie de suppliques et de dénonciations. Georges, disaient-il, était un démon, un païen avide du sang chrétien, un Néron furieux, le loup ravisseur qui a fait invasion dans l'étable de l'Église, le plus terrible lion, le grand

1) Il avait trouvé bientôt que le roi de Bohême était plus victorieux qu'il ne l'aurait désiré et avait essayé de se mettre en travers; en somme, il n'avait que des paroles et Georges tenait des gages. De là, un changement de conduite assez sensible. Pie II essayait alors de revenir sur les termes dont il s'était servi, affectait de parler non plus du roi, mais du royaume tchèque, écrivait aux Silésiens que s'il avait accordé à Georges le titre de roi, c'était par inadvertance. Regrets tardifs ; l'impulsion était donnée ; en voulant l'arrêter brusquement, il risquait de se découvrir inutilement. Il jugea plus prudent de revenir à son premier plan, mais sa surveillance devint encore plus active et il s'y mêla quelque mauvaise humeur.



dragon, etc.[1]. Pie II savait ce qu'il fallait rabattre de ces accusations, mais tout dans ces réquisitoires n'était pas aussi frivole. Quelle valeur, lui écrivait-on, convient-il d'accorder au serment d'un homme qui, à la même heure, en prête de contradictoires? Au moment même où il abjurait l'hérésie, Georges a promis aux hérétiques de les soutenir. Si les Praguois et toutes les odieuses communautés bohêmes n'étaient pas sûres de lui, ils ne lui témoigneraient pas un pareil dévouement[2]. C'était là une observation qui devait tôt ou tard se présenter à l'esprit du pontife ; les nouvelles qui lui arrivaient d'un autre côté, ne lui plaisaient guère plus : son légat Bessarion le tenait au courant des intrigues de Georges en Allemagne; déjà très mécontent du peu d'enthousiasme que rencontraient parmi les princes germaniques ses rêves de croisade, il surveillait avec inquiétude cette ambition du chef bohême que les plus grands triomphes encourageaient, sans l'assouvir. Il pensa qu'il avait accordé assez de délais, agréé assez d'excuses, et avec une aigreur qu'il ne dissimula même plus, somma assez vertement Georges de lui fournir enfin les satisfactions depuis si longtemps annoncées (1460). Le roi, étonné et un peu effrayé, recourut à ses moyens ordinaires, protesta de sa bonne foi, répondit aux menaces par des lettres fort humbles : il n'était pas responsable des retards dont se plaignait la Curie; dès que les difficultés qui l'avaient arrêté jusqu'alors seraient écartées, l'ambassade réclamée se mettrait en route. Comment cette timidité, cet effarement visible, ces effusions d'obéissance n'auraient-elles pas confirmé le pape dans son opinion qu'un peu d'énergie emporterait les derniers scrupules du souverain hussite et ne l'auraient-elles pas engagé à persévérer dans sa sévérité?

La fortune lui fournit bientôt après une occasion qu'il ne laissa pas échapper. Les projets d'élection à l'Empire avaient complètement échoué, et si, comme la suite des événements le prouva, cet échec n'avait aucune gravité, il créait du moins pour l'instant au candidat malheureux quelques embarras. Georges, comprenant que la cour de Rome voudrait en tirer parti, essaya de détourner l'orage par quelques démonstrations, frappant ceux de ses sujets qui s'éloignaient trop ouvertement de l'Église, sévissant contre une nouvelle secte, depuis célèbre, les Frères de Cheltchitsky. Ces mesures de détail ne suffisaient pas

1) Grünhagen, p. 304.
2) Eschenloer, éd. latine, 74. 1459.

aux Catholiques, les excitaient plutôt. Ils crurent le moment favorable pour frapper un coup d'éclat. Tandis que Pie II, toujours plus mécontent, envoyait en Bohême le frère minorite Gabriel de Vérone, pour y poursuivre les Wiclefistes et les Hussites et forcer ainsi Georges à prendre ouvertement parti[1], les Catholiques tchèques résolurent de provoquer une explication par une offensive hardie[2]. L'évêque de Breslau, Jost de Rosenberg, prêcha publiquement contre la communion utraquiste au château de Prague (jeudi saint, 2 avril 1461).

La confiance des Calixtins dans Georges était si naturelle que pendant longtemps ils ne s'étaient pas trop émus de ce qu'il y avait de louche et de flottant dans ses démarches. Il est difficile de supposer que les principaux d'entre eux n'aient pas, si non connu, au moins soupçonné l'abjuration et le serment du sacre ; ils les avaient interprétés dans le même sens que Georges lui-même et ne s'étaient pas cru visés par les menaces contre les hérétiques. Peu à peu cependant quelques soupçons naissaient, grandissaient : la faveur du roi pour certains catholiques, l'influence de l'évêque de Breslau et de quelques autres conseillers de même opinion, les espérances qu'ils affichaient, les relations avec les princes allemands, l'alliance avec l'archevêque de Mayence avaient été vues d'assez mauvais œil. La persécution des Frères de Cheltchitsky, contre lesquels on n'avait guère d'autres griefs que leur ascétisme, avait attristé tous ceux qui désiraient encore la réforme de l'Église. L'audace de Jost fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase. L'émotion fut telle que l'on craignit une journée révolutionnaire[3]. Le *gras évêque* dut quitter la ville précipitamment, Georges revint en toute hâte et, pour calmer les esprits, confirma solennellement les libertés et les privilèges du pays, en y comprenant les Compactats (15 mai 1461). La tentative des Catholiques avait tourné contre eux ; leurs efforts n'avaient abouti qu'à réveiller l'ancien fanatisme : les passions endormies étaient de nouveau déchaînées. Le jour du Saint-Sacrement, deux processions parcoururent la ville; le roi et la reine suivaient la procession utra-

1) 20 mars 1461 ; G. Voigt, *Enea Silvio de Piccolomini*, III, p. 456. Cp. la lettre du chargé d'affaires de Georges à Rome, dans laquelle il l'avertit de la gravité de la situation. (*Fontes rer. Austriacarum*, XX, n° 238, 5 avril 1461.)

2) Il me paraît en effet difficile de supposer qu'ils aient réellement espéré convertir les Utraquistes,

3) D'après Frind, *Kirchengeschichte*, IV, p. 52, Rokytsana aurait prêché contre le roi dans l'église du Tyn, mais le fait est douteux.

quiste, les seigneurs catholiques, l'autre; on redoutait un conflit, et les catholiques avaient caché de longs couteaux sous leurs habits. On les accueillit par des huées et peu s'en fallut qu'une bataille sanglante s'engageât[1]. Les décrets qui à Prague ne reconnaissaient de droits civils et politiques qu'à ceux qui communiaient sous les deux espèces et qui n'étaient plus sans doute rigoureusement appliqués, furent remis en vigueur[2]. Toute équivoque était désormais impossible, Georges n'avait plus aucune espérance d'entretenir les illusions qu'il avait ménagées ; il n'avait plus qu'un parti à prendre : faire une suprême tentative pour convaincre le pape que la confirmation des Compactats était le seul moyen d'éviter une guerre terrible. Il était en bonne situation pour traiter : de récents succès militaires et diplomatiques avaient effacé le souvenir de ses échecs antérieurs. Une ambassade solennelle partit pour Rome afin d'offrir à Pie II le serment d'obédience du roi et de la nation tchèques et de lui demander la sanction des privilèges des Utraquistes.

Les délégués bohêmes arrivèrent à Rome au mois de mars 1462; les principaux membres de l'ambassade étaient le chancelier Procope de Rabenstein, qui jadis avait été le collègue d'Æneas Sylvius dans le conseil de l'empereur et était resté son ami, catholique sincère et sujet fidèle, — Zdéniek Kostka de Postupitse, âme noble, esprit généreux, un des confidents de Georges pour lequel son dévouement ne se démentit jamais [3], — et Vatslav Koranda, un des jeunes maîtres les plus ardents et les plus écoutés de l'université de Prague[4]. Ils remirent au cardinal Bessarion une lettre du roi et exposèrent avec beaucoup de fermeté la ligne politique qu'il suivait et dont il n'avait jamais entendu s'écarter. Il voulait être pour tous un roi impartial et juste : il y avait en Bohême deux confessions, il devait vivre avec tous, sans prendre parti pour une des factions, ce qui lui aliènerait l'autre.

1) Bachm., *Reichsgesch.*, p. 94.
2) On ne pouvait obtenir le droit de bourgeoisie, être reçu dans une corporation, acheter une maison ou une propriété que si l'on s'engageait par serment à communier sous les deux espèces. (Bachm., *id.*, p. 93.)
3) « Cosca inter paucos regis acceptus erat ejus perfidiæ comes, » dit Pie II dans ses *Commentaires*, liv. VII.
4) Vatslav Koranda de Plzen, 1424-1519, succéda à Rokytsana dans les fonctions d'administrateur du Consistoire calixtin. Il défendit avec beaucoup de zèle la doctrine utraquiste contre les catholiques et les dissidents. Il a laissé de nombreux ouvrages de polémique et un récit de l'ambassade de 1462 qui a été publié dans le *Vybor lit. tcheské*, II, 663-714. Cp. Jiretchek, *Manuel de littérature bohême.*



Cette constatation simple d'un fait évident n'en parut pas moins à Rome un scandale. Par la force des choses, Georges en effet, sans orgueilleuse déclaration de principe, représentait en face de la cour pontificale l'idée de l'état moderne, laïque, indifférent au dogme ; il défendait une cause bien supérieure à la cause même de la réforme religieuse, celle de la tolérance. On a contesté à Podiébrad ce titre de gloire en rappelant ses rigueurs contre les Frères et les décrets contre les Catholiques qu'il a approuvés ou au moins tolérés. Mais les mesures d'exception qu'il autorisa contre ceux-ci furent la conséquence de leur propre intolérance. Alors comme aujourd'hui, ils refusaient toute liberté à l'erreur : leurs prétentions étaient pour les Calixtins une menace et une offense perpétuelles, ne laissaient pas au roi le droit de s'opposer avec une fermeté suffisante à des représailles qu'excusait la légitime défense et qu'il s'efforçait d'ailleurs d'atténuer dans la pratique [1]. S'ils avaient accepté une transaction équitable, il n'est pas douteux qu'il leur eût assuré une complète égalité de traitement, et ses discours comme ses actes montrent que c'était bien là son idéal. Quant aux persécutions contre les Frères, sans vouloir ici en rechercher la nature et les causes spéciales, elles prouvent seulement que le progrès ne s'accomplit que peu à peu, que les idées n'arrivent pas dès le premier jour à leur forme définitive. Le mot de tolérance n'a pas dès le début tout son sens, il s'est élargi peu à peu : Joseph II était un empereur tolérant, bien qu'il exigeât de ses sujets qu'ils crussent à l'existence de Dieu; Georges pouvait au xve siècle représenter la tolérance, bien qu'il n'admît pas qu'on doutât de la présence réelle. Aujourd'hui encore l'idée de l'indifférence absolue de l'état en matière d'opinion est-elle si généralement admise ? C'est une étrange conclusion cependant que de nier les services éminents rendus par Podiébrad à la vérité, sous prétexte que cette vérité il ne l'a pas aperçue tout entière et jusque dans ses plus lointaines conséquences !

1) En somme, les plaintes des Catholiques ne nous sont guère connues que par des documents de Breslau, et par conséquent très suspects. Elles sont assez vagues et ne semblent pas viser des faits très nombreux. Il est bien étonnant que les Catholiques tchèques, s'ils avaient réellement des griefs sérieux, ne les aient pas fait valoir publiquement. Rien ne prouve de plus que le roi ait approuvé ces injustices. Les villes avaient une autonomie assez étendue et l'opinion publique était assez sensible pour qu'il eût préférable de s'abstenir en matière aussi délicate. Le véritable coupable de ces persécutions était le pape qui, en refusant toute concession, forçait le roi de ménager davantage les Utraquistes.



Cela n'implique nullement qu'il faille voir en lui un apôtre du Hussitisme, comme on l'a fait par une exagération opposée, ni même un champion conscient de la liberté de pensée. Il subissait la fatalité de la situation. Obligé de maintenir une doctrine qui n'avait plus peut-être à ses yeux qu'une importance secondaire, il servait l'avenir par cela seul qu'il ne trahissait pas son peuple et résistait aux ordres de Rome. Étrange conclusion du grand effort de la Bohême pour ramener l'Église au christianisme primitif et qui eût causé sans doute au martyr de Constance une amère stupeur ! Le croyant mystique était mort pour préparer l'affranchissement de la conscience ! De toutes les ironies de l'histoire, aucune n'est plus tragique que la contradiction de la volonté de l'homme et du fruit qui en sort. Et le destin de Huss a été celui de tous les réformateurs. Lorsque l'on étudie les querelles religieuses qui ont troublé le monde depuis le triomphe de la puissance pontificale, on s'aperçoit vite du peu de valeur réelle des dissidences dogmatiques, pour lesquelles on a versé des ruisseaux de sang. Dans ces révoltes contre Rome, une seule chose importe, la révolte, la révolte en elle-même, en dehors des causes et des prétextes, la révolte d'où sortiront la libre recherche et l'indépendance de la raison individuelle.

Cette indifférence dogmatique à peine voilée, ce scepticisme politique qui réclamait la même protection pour la vérité et l'erreur, produisirent à Rome une stupeur indignée. On ne voulait pas entendre parler de conditions, de transactions, on exigeait une soumission pure et simple. Les cardinaux se refusaient à admettre sérieusement que Georges ne fût pas le maître de faire de son royaume ce qu'il lui plairait. Ils lui citaient l'exemple de Louis XI qui venait précisément de renoncer en grande pompe à la Pragmatique Sanction. L'arrivée à Rome des ambassadeurs hussites, en mettant en présence deux partis irréconciliables, avait brusquement dissipé toutes les incertitudes, réveillé toutes les haines ; les dissentiments irréductibles que l'on dissimulait dans les traités sous de pompeuses formules de rhétorique, s'accusaient, et toute entente apparaissait impossible ; les prélats devinaient avec une épouvante scandalisée tout ce qui fermentait au fond de cette âpre et farouche rébellion. Le contraste éclatait, frappant, entre ce pape si spirituel, si fin, attaché aux anciennes traditions par devoir professionnel, mais aussi par une intelligence plus

humaine des choses de la vie, et ces réformateurs austères, sombres, chez lesquels se réveillaient à la moindre contradiction les violences des jours de combat. Le 20 mars 1462, le jour de l'audience solennelle, Vatslav Koranda, dans un grand discours, demanda la confirmation des Compactats. Il personnifiait assez bien cette génération de prédicateurs qui avaient grandi pendant la guerre, sans aucun jour sur le dehors, absorbés dans l'étude d'un petit nombre de questions, hypnotisés par la contemplation de quelques textes, profondément convaincus, sans valeur intellectuelle sérieuse. Dans chacune de ses paroles sonnaient la confiance bornée dans la cause qu'il défendait, l'enthousiasme du sectaire qui s'est buté à une interprétation, et l'orgueil d'un peuple fier de la mission qu'il a reçue de Dieu. C'était la nation tchèque tout entière qui, avec la résolution hautaine d'un héros et dans l'extase du martyre, confessait la vérité et affirmait devant la Curie comme devant les armées des croisés que la communion sous les deux espèces était fondée sur les paroles du Christ et nécessaire au salut. Le souffle passionné qui soulevait le Bohême, son élocution rapide et presque impétueuse, augmentaient encore le sentiment de surprise et de gêne de l'auditoire, et les formules respectueuses et presque humbles dont il émaillait son discours, soulignaient l'audace de sa pensée.

Le soulagement fut général[1] quand le pape prit la parole pour prononcer une de ces homélies auxquelles il se complaisait, ornée de belles sentences, parée de toutes les élégances humanistes, soutenue par une érudition aimable et légère. On y retrouvait avec joie les principes convenus, les opinions modérées, la discussion raisonnable, en face du dogmatisme provocant et du radicalisme révolutionnaire. Aucune conciliation n'était possible. Après de longues négociations, Pie II, fatigué, convaincu qu'il n'obtiendrait rien des ambassadeurs tchèques, espérant peut-être que Georges serait plus traitable que ses représentants, prononça sa sentence définitive (31 mars 1462), en présence de tous les cardinaux et de quatre mille assistants. — La paix en Bohême ne serait assurée que par le retour aux anciens usages. C'était le seul moyen de mettre fin aux rivalités des partis et de ramener les peuples voisins à des senti-

1) Le sentiment des auditeurs éclate dans les *Commentaires de Pie II*, ch. VII : Sacerdotes lingua prompta et Hussitarum insaniæ audacissimi assertores... Voce sonora atque oratione præcipiti.



ments moins hostiles aux Tchèques. En conséquence et dans l'intérêt même des Bohêmes, il déclarait les Compactats nuls et non avenus et refusait de recevoir le serment d'obédience du roi tant qu'il n'aurait pas débarrassé son pays des erreurs condamnées par l'Église, et en particulier de la communion sous les deux espèces. Fantin de Valle, qui avait jusque-là représenté Podiébrad à Rome, reçut de la Curie la mission d'aller à Prague exposer au roi par le détail les mesures que le pape regardait comme nécessaires pour préparer la réconciliation de la Bohême et de l'Église.

A la nouvelle de la déclaration du 31 mars, l'émoi des Utraquites fut grand. Jusqu'alors en effet, si la cour romaine n'avait jamais reconnu officiellement la valeur des Compactats, elle ne les avait non plus jamais publiquement condamnés, ce qui permettait aux Tchèques de prétendre, de bonne foi et sans trop d'invraisemblance, qu'ils ne se séparaient pas de l'Église, en se réglant sur eux. Désormais il fallait choisir entre une soumission complète et la révolte. La joie fut vive dans le camp des fanatiques et des adversaires irréconciliables de Georges, mais un grand nombre de catholiques apprirent avec inquiétude et épouvante la résolution de Pie II : la guerre était au bout, et non, comme on s'en flattait encore à Rome, la soumission du roi. Mieux instruit, le légat pontifical, l'archevêque de Crète, avouait sans détour qu'il ne comptait guère sur le succès de la mission de Fantin. En admettant même que Georges ait été tourmenté à certains moments dans sa conscience intime par quelques doutes, la sommation du pape le rejetait en effet dans la résistance. Loin de songer à céder, il s'efforça, en face des provocations pontificales, de créer un courant d'enthousiasme assez général pour que la cour romaine comprît son imprudence et revînt à des intentions plus conciliantes.

La diète tchèque se réunit à Prague, très nombreuse, au mois d'août 1462. Après que les délégués eurent rendu compte de leur ambassade à Rome, le roi prit la parole. Toute sa conduite, dit-il, avait été inspirée par le désir de maintenir la paix; il ne pouvait pas aller cependant jusqu'à l'abandon des Compactats: il n'y consentirait jamais et comptait sur l'appui des États pour les défendre contre toute attaque. Il lut ensuite la formule du serment qu'il avait prêté entre les mains des évêques hongrois. Il ne niait pas ses engagements et était prêt à les exécuter, mais à condition qu'on ne leur prêtât pas un sens qu'ils ne pou-

vaient avoir. « Sachez, dit-il en terminant, que c'est dans la doctrine de la communion utraquiste que nous sommes né et que nous sommes arrivé au trône. Nous promettons de la conserver, de la soutenir et de vivre et de mourir dans cette loi. Nous croyons qu'il n'y a pas d'autre espérance de salut que de rester fidèle aux Compactats jusqu'à la mort et de recevoir la communion sous les deux espèces, selon l'ordre du Sauveur. Et notre femme, ici, à notre droite, nos enfants et tous ceux qui nous sont dévoués, doivent vivre comme nous dans les Compactats [1]. » Le discours du roi fut accueilli avec enthousiasme par les Calixtins ; les Catholiques l'avaient écouté en silence.

Le lendemain, l'envoyé du pape, Fantin de Valle, fut introduit dans l'assemblée : toutes les rancunes accumulées des fanatiques trouvèrent leur expression dans les sommations impérieuses du légat. Furieux de l'échec inattendu de leurs espérances, ils sentaient désormais une haine profonde contre Georges qu'ils accusaient de les avoir joués ; aussi sincères qu'injustes quand ils l'appelaient perfide et parjure. A entendre les menaces et les violences du légat, on se serait cru revenu à ces années du moyen âge où la théocratie triomphante courbait sous son autorité les têtes les plus hautes et écrasait sans pitié toutes les tentatives de révolte. Le roi avait promis obéissance, il n'avait qu'à s'incliner devant la sentence du Saint-Siège ; le pape condamnait les Compactats, cela suffisait pour que, sans discussion, sans protestation, ils fussent abandonnés. Un seul droit restait aux Tchèques : obéir. Les prêtres qui continueraient à distribuer la communion sous les deux espèces seraient déclarés indignes ; le roi, s'il persistait, serait frappé des peines de l'Église [2].

Les provocations de Fantin soulevèrent un violent tumulte : à plusieurs reprises, le roi l'avait interrompu, lui avait opposé

1) Sur cette diète de Prague, v. Voigt, *Enea Silvio de Piccolomini,* III, p. 471 et sq.; Bachmann, p. 236; Tomek, p. 48.

2) Dans les négociations précédentes, Fantin avait présenté au roi un résumé détaillé des demandes de la cour de Rome. En somme, il s'agissait purement et simplement de rayer tout ce qui avait été fait depuis le commencement de la Révolution. On offrait à Georges la tâche honorable — et facile — de se faire le persécuteur de ses fidèles partisans. Le projet de Fantin (édité par Markgraf, *Script. rer. Silesiac.* VIII, 111), est aussi intéressant parce qu'il nous montre à quoi se réduisaient en réalité les plaintes des Catholiques. Les réclamations de Fantin se bornent à deux griefs : l'université de Prague repousse les non-utraquistes, et l'on nomme échevins et bourgmestres des hommes malveillants pour les Catholiques. — Heureux les protestants bohêmes s'ils n'avaient jamais eu de plus graves motifs de plaintes !

un démenti formel[1]. Le lendemain, il le fit arrêter. — Emportement regrettable et précipitation fâcheuse. Sans doute, il est évident que selon les principes modernes la conduite de Fantin serait sévèrement jugée et qu'un ambassadeur qui agirait comme lui n'échapperait pas aux plus graves châtiments. Choisi par le roi pour défendre sa cause à Rome, il y avait mis une maladresse qu'on est quelquefois près de prendre pour une trahison. Il avait paru bien plus au service du pape que du roi. N'était-ce pas de plus de sa part une inconvenance extrême que d'accepter la mission de venir présenter au roi qui l'avait honoré de sa confiance l'ultimatum de Pie II? Et cette inconvenance avait été encore soulignée par les menaces auxquelles il s'était laissé entraîner. Seulement, on se le rappelle, les ambassadeurs à cette époque ne se tenaient pas comme véritablement engagés vis-à-vis des princes qui les employaient; il n'était pas rare qu'ils servissent plusieurs maîtres à la fois, moins encore qu'ils changeassent brusquement de parti. La conduite de Fantin s'excuse encore dans une certaine mesure ou du moins s'explique par la conviction qu'il affichait et qui était peut-être sincère, que le roi l'avait abusé sur ses intentions réelles; il n'avait consenti à le servir, prétendait-il, que parce qu'il le supposait résolu à rétablir en Bohême la foi catholique. Le droit de Georges de punir un agent infidèle était donc douteux, et pour des esprits prévenus, cette arrestation d'un légat pontifical, au mépris des immunités diplomatiques, constituait une violation du droit des gens et une offense aux lois divines et humaines. Au moment même où il importait d'éviter jusqu'à l'apparence d'un tort, le roi, en cédant à une indignation naturelle mais impolitique, donnait une arme contre lui. Ses adversaires parlèrent de ses fureurs, de la brutalité de son caractère[2], et ces accusations se sont transmises de siècle en siècle, bien que les preuves de cette brutalité soient impossibles à trouver et que sa vie tout entière démente ces calomnies. Georges comprit bientôt la faute qu'il avait com-

1) Le discours de Fantin, tel que le reproduisent les *Commentaires*, chap. x, est extrêmement violent: « Non feret ista Pius: habet arma quibus rebellionem tuam coerceat, regno privaberis et tanquam perjurus et hæreticus extra Ecclesiam fies et in hoc seculo infamem te reddes, in altero pœnas dabis impietatis. »

2) Il se forma une sorte de légende sur le martyre de Fantin. « La vie du légat est en danger, lisons-nous dans les *Commentaires de Pie II*; le roi va dans sa prison, et, comme Fantin se montre inflexible, c'est à grand'peine si le roi se contient et ne porte pas la main sur lui. » Inutile de dire que ces violences sont absolument controuvées.

mise et se rendit aux conseils des princes voisins plus encore qu'aux protestations de Pie II ; Fantin fut remis en liberté après deux mois de captivité et, fort ému des périls qu'il croyait avoir courus et qui n'avaient probablement jamais existé que dans son imagination, il passa le reste de sa vie à susciter des ennemis à Podiébrad[1].

IV

Les négociations entre Rome et la Bohême ne furent pas rompues, mais la lutte peut dès ce moment être considérée comme ouverte. Georges qui, dès la première heure, semble avoir désespéré d'obtenir du pape les concessions sans lesquelles la paix était impossible, s'occupe bien moins de le gagner que de fortifier sa propre situation et de ne laisser à son adversaire aucune prise contre lui. Sa politique, pendant toute cette période, est admirable d'activité, de prévoyance et d'ingéniosité. A la suite des derniers événements l'effervescence était grande parmi les Utraquistes, et il était nécessaire d'entretenir leur enthousiasme. Le moment des grandes résolutions était proche, et il fallait que le pays fût préparé aux efforts héroïques qu'on serait sans doute obligé de lui demander. Rokytsana était pour cela un précieux auxiliaire. C'est dans cette période, un peu plus tard (vers 1464), qu'il fit élever sur la grande église de Prague, le Tyn, la célèbre statue qui, jusqu'au triomphe de la réaction, resta comme l'image de la réforme bohême. Elle représentait un homme tenant d'une main une épée nue, de l'autre un calice doré, gigantesque, sur lequel se lisait l'inscription : « La Vérité triomphe. » L'administrateur utraquiste parcourait le pays, ranimant par ses prédications la ferveur et le courage des premières années.

La difficulté était de maintenir cet esprit de renoncement et de foi tout en l'enfermant dans de sages limites, de réveiller la fierté nationale sans surexciter le fanatisme et les haines de sectes. Georges, au moment même où les circonstances le rejetaient dans les bras des Hussites, n'oubliait pas son programme de conciliation, tenait plus que jamais à demeurer le roi de tous les partis. Il s'efforçait de ne pas alarmer les Catholiques, saisis-

1) « Pius Fantinum reversum magno in honore habuit et dignum episcopatu censuit, cui ad martyrium pro veritate tuenda sanguinis effusio non defuisset. » — Martyre facile! — *Commentaires*, livre X.

sait toutes les occasions d'affirmer qu'il les protégerait dans leurs croyances, interdisait les discussions qui ne servaient qu'à irriter les passions, punissait les excès, de quelque côté qu'ils vinssent. Il aurait voulu en retour obtenir des Catholiques un appui sans condition et sans réserve, leur demandait d'intervenir à Rome en faveur des Compactats : c'était une loi du royaume, nécessaire à la paix publique; leur honneur et leur intérêt n'étaient-ils pas attachés au maintien des privilèges du pays? Le raisonnement les toucha peu : ils se renfermèrent dans des formules de soumission un peu vagues, et il était difficile d'espérer davantage. Comment supposer que des catholiques se révolteraient contre la papauté pour qu'on ne touchât pas à des libertés qui constituaient à leurs yeux une impiété et un scandale? Du moins, en très grande majorité, ils ne témoignaient aucun goût pour les aventures. Beaucoup mieux que le pape, ils connaissaient la force réelle de Georges et les périls auxquels les exposait une levée de boucliers. Le souvenir des persécutions dont ils sortaient à peine leur rendait chère la tranquillité dont ils jouissaient. Ils auraient été fort heureux en général d'un *modus vivendi* qui leur permît, sans manquer à leur conscience, de vivre en paix sous un gouvernement dont ils goûtaient fort la modération et la vigilance.

Quelques seigneurs s'effrayaient moins d'un nouveau conflit; ils jugeaient bon cependant de réfléchir avant de se compromettre pour amener une restauration dont le premier résultat eût été de les dépouiller des biens ecclésiastiques sur lesquels ils avaient mis la main. Les plus influents d'entre les nobles d'ailleurs, ou du moins ceux que leur caractère ou leurs fonctions désignaient naturellement comme les chefs du mouvement catholique, conseillaient la réserve, condamnaient toute résolution prématurée et poursuivaient très sincèrement la paix. Quelques-uns des plus hauts dignitaires de l'Église, et à leur tête, l'évêque d'Olmütz, Protas de Boskovitse[1], et l'évêque de Breslau, Jost de Rosenberg[2], ne se résignaient pas à la pensée d'une lutte dont ils prévoyaient

1) Tas ou Protas de Boskovitse, évêque d'Olmütz de 1457 à 1482, appartenait à une célèbre famille morave. Il n'était pas moins remarquable par les qualités de l'esprit que par la sincérité de son patriotisme. Il avait étudié à Vienne et en Italie et fut un des premiers représentants de l'humanisme en Bohême. Il fonda en 1466, à Olmütz, la première imprimerie de Moravie. — Le goût des lettres et des arts se continua dans sa famille.

2) Jost de Rosenberg (1428-1467) était le second fils du célèbre adversaire de Georges, Ulrich de Rosenberg. Il était lui-même le cousin de Georges, pour lequel il avait une vive admiration et qui lui témoignait beaucoup de confiance et d'affection. Instruit, ami des lettres et des arts, éloquent, d'un patriotisme

les horreurs et redoutaient les conséquences. Aucun témoignage n'est plus probant pour Georges que la conduite de ces hommes qui, essayant de concilier leurs devoirs envers la patrie et envers l'Église, refusèrent pendant plusieurs années de se séparer de lui. Ils avaient vécu près du roi, avaient partagé ses travaux et ses rêves, savaient qu'il désirait avant tout la grandeur de la Bohême et le bonheur de ses habitants. Ils condamnaient l'hérétique, mais admiraient et aimaient le souverain. A leur poste d'avant-garde, sur la frontière du royaume, au milieu de populations de race allemande, ils se rendaient très nettement compte de tout ce qui se mêlait de haine nationale au fanatisme religieux ; ils s'effrayaient à la pensée de faire le jeu de l'ennemi héréditaire, et leur sentiment tchèque tint longtemps en échec leur conscience de catholiques [1].

Dans tout le royaume, une seule ville avait reçu avec satisfaction et même dans un délire de joie la nouvelle d'une rupture qu'elle avait tout fait pour provoquer, qu'elle fit tout pour rendre définitive. Les habitants de Breslau n'avaient reconnu l'autorité de Podiébrad qu'en protestant et sur les ordres formels de la Curie : en fait, le pouvoir du roi, purement nominal, ne s'était jamais exercé dans la ville. Naturellement, Pie II n'insista pas pour qu'ils se soumissent à Georges, mais les dégagea de la promesse en vertu de laquelle ils devaient lui rendre hommage. Ils sont désormais en pleine insurrection, et pendant plusieurs années, au milieu de la tranquillité générale, ils sont les seuls à combattre ouvertement pour la cause catholique. Le rôle qu'ils jouent alors est considérable, peut-être décisif. Ils ne cessent d'encourager et de pousser le pape, empêchent en quelque sorte la prescription de la guerre, entretiennent au milieu du calme qui persiste partout ailleurs une sourde inquiétude, et sont pour le roi un embarras et une menace avant d'être un danger ; ils forment le centre d'attraction qui attire les convoitises, les rancunes, le point de ralliement de tous les éléments d'opposition.

La forfanterie belliqueuse de Breslau ne suffisait pas, malgré tout, pour renverser le monarque hérétique : la diplomatie du

éprouvé, ennemi des mesures de rigueur, il représentait le clergé national, indépendant, bien éloigné des doctrines ultramontaines qui étaient, à la même époque, prêchées par Hilaire de Litomiérjitse.

1) Jost ne savait pas assez l'allemand pour prêcher dans cette langue. Son affection pour Georges et son patriotisme slave l'avaient rendu fort impopulaire dans son diocèse.

roi fut si habile que pendant assez longtemps la papauté en fut réduite à cette seule alliance. Pie II comptait sur Frédéric : l'empereur, menacé dans Vienne par les rebelles, fut obligé de se jeter dans les bras de Georges ; délivré par lui, il récompensa son intervention par le traité de Korneubourg (décembre 1462), par lequel il confirmait tous les privilèges de la Bohême et s'engageait à s'entremettre auprès du pape en faveur du roi. « O malheureux temps où nous vivons, s'écriait Pie II, ô pauvre Allemagne, misérable Chrétienté, dont l'empereur ne peut être sauvé que par un roi hérétique ! » (31 décembre 1462.) — La division de l'Allemagne, troublée par la querelle des Hohenzollern et des Wittelsbach, pouvait offrir quelques chances à la Curie qui aurait exigé d'un des partis, en échange de son appui, des secours contre les Hussites ; la paix fut rétablie à la conférence de Prague par les soins du roi, qui y parut l'arbitre des destinées de l'Empire (août 1463)[1]. — Le pape n'était pas plus heureux avec la Pologne : la femme du roi Casimir, Elisabeth, sœur de Ladislas le Posthume, haïssait Georges dans lequel elle voyait un usurpateur et peut-être le meurtrier de son frère. Mais ce n'était pas une entreprise sans danger qu'une guerre avec la Bohême, et Casimir, absorbé par les affaires de l'Ordre Teutonique, déclina le dangereux et difficile honneur qu'on lui proposait[2]. — On tâte l'électeur de Brandebourg pour savoir s'il accepterait la succession de Podiébrad ; il avertit secrètement le roi des projets qui se trament contre lui. On pense à reprendre un plan qui avait été discuté sous Martin V, diviser la Bohême en plusieurs principautés indépendantes[3] ; les prétendants n'auraient pas manqué pour se partager les dépouilles, mais il fallait commencer par les acquérir, et personne ne se mettait sur les rangs. La cour pontificale, avec cette indomptable ténacité qui est un des traits admirables de sa politique, ne se décourageait pas, promettait aux bourgeois de Breslau de leur fournir bientôt un roi selon leur cœur[4], affectait une extrême confiance : Georges serait écrasé et, avec lui, tous ses alliés ; si l'empereur s'unissait au roi, on

1) Bachmann, qui n'exagère certes pas la puissance et les succès de Georges, parle cependant de la position dominante qu'il occupe en Allemagne vers cette époque. (I, 419.)
2) L'alliance tchéco-polonaise était une des bases de la politique bohême, née probablement des doctrines de solidarité slave alors fort répandues. Georges attache toujours la plus grande importance à maintenir de bons rapports avec la Pologne, et il y parvient, malgré les sérieuses difficultés de la situation. C'est une des principales causes de sa force.
3) Bachmann, p. 497.
4) Lettre de Fantin, 13 mars 1463.

nommerait un autre empereur, tout comme un autre roi[1]. Tout cela dissimulait mal l'anxiété et l'isolement du pape. Quand on le pressait de passer de la menace aux actes, il était bien forcé d'avouer que le moment n'était pas venu. « A quoi bon mettre la charrue puisqu'on ne pourrait pas labourer[2] ?... Citez-moi un seul prince qui veuille bien se charger de la chose, répondait un cardinal aux délégués de Breslau qui demandaient que l'on déposât Georges, et demain elle sera en train[3]. »

C'était incontestablement une victoire pour le roi de Bohême que de tenir ainsi en échec son adversaire. Malheureusement, ces succès diplomatiques ne décidaient rien; ils sauvaient le présent, mais sans assurer l'avenir. Tant que le pape n'avait pas désarmé, Georges était à la merci d'un incident : quelques seigneurs ambitieux ou achetés qui se révoltaient, un prince voisin que tentait sa couronne, l'ingratitude d'un allié. Et comment cependant prendre l'offensive et porter la guerre sur le terrain de l'ennemi, pour le forcer à capituler ? C'est une terrible force que de n'offrir aucune prise, et quelle prise avait-on sur Pie II ?

Le roi eut l'idée, d'abord, d'assurer la paix à l'Allemagne en reprenant ces projets de réforme de l'Empire qu'il avait un moment abandonnés, puis d'intéresser à sa cause les autres souverains de l'Europe, en leur prouvant que ses intérêts étaient les leurs et qu'en résistant à la théocratie il défendait le droit de tous les princes. Un de ces aventuriers politiques, grands faiseurs de combinaisons, qui couraient alors le monde et mettaient leur imagination au service de ceux qui consentaient à les écouter, un Français, Antoine Marini, né à Grenoble, lui avait proposé un vaste dessein de confédération européenne[4]. A un moment où l'ancienne constitution européenne, fondée sur la domination du pape et de l'empereur, avait disparu, et où le système d'équilibre qui sortit des guerres du XVI[e] siècle n'était pas encore né, un esprit généralisateur et audacieux devait être frappé de la nécessité de remédier à l'incertitude et au désarroi universels.

1) Le procureur de Breslau écrit, 15 mars : « Le cardinal (Nicolas de Cuse) m'a dit que si l'Empereur faisait cela (c'est-à-dire intervenait encore en faveur de Georges), cela n'aurait d'autre effet que d'amener dans un court espace de temps la nomination d'un nouvel empereur comme d'un nouveau roi. »

2) *Script. rer. Siles.*, IX, 58.

3) *Id.*, IX, 70.

4) Palatsky attribue au roi lui-même l'idée première ; il me semble d'ailleurs qu'il attache à cet épisode une importance un peu excessive et surtout une valeur morale trop élevée. Cp. sur cette question Markgraf, *Ueber Georg's von Podiebrad Plan eines christlichen Fürstenbundes*, dans l'*Hist. Zeitschrift* de Sybel, XXI.

Il s'agissait de substituer à la Papauté et à l'Empire, dont l'autorité, toujours plus nominale que réelle, était aujourd'hui complètement discréditée, un pouvoir nouveau qui contiendrait les ambitions, préviendrait les guerres et unirait tous les chrétiens dans un effort commun contre les Turcs, dont les progrès étaient toujours plus menaçants et qui préparaient un assaut terrible contre la Hongrie. Dans ce but, l'imagination fumeuse de Marini avait conçu un plan merveilleux, où se combinent dans un bizarre mélange pas mal de naïveté, l'exubérance d'une fantaisie plus enthousiaste qu'éclairée et une très réelle largeur d'idées. Il proposait de réunir dans une confédération tous les états chrétiens : un conseil suprême, composé du roi de France, du roi de Castille, d'un prince allemand et du doge de Venise, formerait une sorte de directoire européen, et un tribunal fédéral trancherait les difficultés qui surviendraient entre les membres de la ligue[1].

Georges avait été amusé, intéressé par la hardiesse et l'esprit de ce faiseur d'affaires et de ce brasseur d'idées, qui savait tout, parlait de tout, se mêlait de tout, qui, fabricant de tuiles, se révélait diplomate et lui présentait, dans un bohême passable, des projets pour le développement du commerce et de la richesse. Il ne se déplaisait pas d'ailleurs aux combinaisons compliquées et aux vagues espérances. Il entra dans les vues de Marini et le chargea de commencer les négociations. On le lui a reproché, peut-être parce qu'on ne s'est pas rendu un compte assez exact des avantages, directs ou indirects, qui pouvaient en sortir. Ils étaient évidents. C'était d'abord un rapprochement entre la Bohême et Louis XI, pour le moment de très mauvaise humeur contre le pape qui lui marchandait sa reconnaissance et croyait avoir assez payé par de pompeux éloges l'abandon de la Pragmatique. Il n'y avait aucune illusion à se faire : Louis XI, dont les propres affaires étaient fort embrouillées, n'interviendrait pas très activement en faveur de Podiébrad. Mais n'était-ce pas pour ce dernier un succès diplomatique considérable que de lier sa cause à la cause du roi de France, et d'éviter ainsi un isolement qui était à lui seul une condamnation ? — Et quel triomphe si par impossible Marini réussissait! La papauté était

1) Les détails du projet furent souvent modifiés et ne furent jamais arrêtés avec précision. Marini appartenait à cette classe de réformateurs qui décrètent la transformation de la société, — en bloc, — et ne rédigent pas un projet de loi.



déchue de la primauté qu'elle revendiquait, et toutes ses colères étaient vaines contre le restaurateur de l'Unité européenne, qui recevrait certainement, en récompense de son initiative, le commandement de l'armée fédérale contre les Turcs. C'était donc une très remarquable machine de guerre contre la papauté. Georges aurait-il songé à réorganiser l'Europe, s'il n'y eût été poussé par une nécessité de défense personnelle? — Très probablement non. Attaqué, il se défendait comme il pouvait. De là à l'accuser d'égoïsme, il n'y a qu'un pas. Mais l'égoïsme est un devoir strict pour un souverain, et son tort serait de risquer le salut de son peuple sous prétexte d'expérimentation. Ces conceptions générales ne servent jamais qu'à dissimuler des ambitions personnelles : les politiques s'en servent, les naïfs seuls et les sots les prennent plus au sérieux qu'il ne convient et, emportés par leurs rêves, perdent pied et succombent, entraînant dans leur chute les nations qui leur ont confié leur fortune.

Quelles étaient les chances de succès de Marini? — Aussi faibles que possible, presque nulles, et rien ne démontre que Georges ait eu de grandes illusions à ce sujet. Mais que risquait-il à tenter l'aventure? Il inquiétait le pape, l'obligeait à le suivre dans des intrigues très compliquées, détournait son attention du point central où tout coup porté eût été redoutable. N'était-ce rien d'ailleurs que de se présenter au monde comme le défenseur des intérêts généraux de la Chrétienté? Quelle meilleure réponse aux accusations de Pie II ? L'opinion publique était très habilement provoquée à une comparaison entre le pape qui, tout entier à ses rancunes, oubliait le péril musulman, et le roi qui, en dépit des plus injustes attaques, cherchait les moyens de relever la croix à Constantinople.

Pie II, en face d'une si remarquable défense, n'avançait qu'avec beaucoup de précaution et de lenteur ; il comprenait les dangers d'une fausse démarche, bien résolu à ne rien aventurer et à ne se découvrir qu'au moment propice. Il opposait une réserve pleine de sang-froid, d'attention, de suite, aux pointes hardies et aux brusques offensives de Georges. Leur tactique était commandée par leur position respective. Le roi était obligé de recourir aux expédients, de masquer par des feintes rapides ses points faibles, très nombreux, et de remplacer à force d'audace et d'imagination les ressources solides qui lui faisaient défaut. Le pape, que les retours offensifs de son ennemi n'alarmaient pas sérieusement, veillait et attendait; il n'avait à craindre

que ses propres fautes et n'était pas homme à s'affaiblir par trop de précipitation ; il ménageait ses coups, observait, ne brusquait rien, tenait compte des interventions favorables à Georges, afin de ne pas mécontenter les autres princes, mais ne reculait jamais. Il comptait sur deux puissants alliés, plus fidèles que les amis passagers du roi : le temps, qui finirait bien par lui fournir une occasion, une ambition à soudoyer, une révolte à encourager, et la tradition. Il savait ce qu'il voulait, et tout le monde le savait comme lui, le comprenait, et, dans une certaine mesure au moins, l'approuvait, parce qu'il représentait le passé. Georges ne s'adressait qu'à des aspirations timides et confuses : ses projets inquiétaient plus qu'ils ne séduisaient. Les temps n'étaient pas mûrs. Lui-même n'avait qu'une conscience obscure de l'œuvre qu'il accomplissait.

Peu à peu aussi et malgré les brillants succès de Podiébrad, Pie II gagnait du terrain. La réforme de l'Empire s'était heurtée à d'invincibles résistances et avait échoué une seconde fois. La république de Venise, dont la prudence avait été effrayée par l'incohérente activité de l'aventurier français, avait repoussé l'alliance de la Bohême et lui avait préféré celle de la Hongrie (septembre 1463). L'empereur, délivré par la mort de son ennemi le plus gênant, son frère Albert, et réconcilié enfin avec Mathias Corvin par les soins du légat, n'était plus pour Georges un ami sûr, puisqu'il n'avait plus besoin de lui. La mort de la femme de Mathias, la fille de Podiébrad, Catherine, avait rompu les liens qui rattachaient jusqu'alors les deux souverains. Le pape crut le moment venu de risquer un pas nouveau et décisif.

Dès le mois de mars 1463, il avait mis les habitants de Breslau sous la protection spéciale du Saint-Siège. Son style, sévère et dur, marquait les progrès d'une colère contenue, que les obstacles irritaient ; il n'était plus question depuis longtemps de fils bien aimé, il ne parlait plus maintenant que d'hérétique, de séparé de l'Église, de Georges qui se prétend roi. Il avait encore refusé pourtant, malgré les instances de Breslau, de délier tous les Catholiques tchèques de leur serment de fidélité et de nommer un autre roi de Bohême, mais il avertissait les princes et les seigneurs de ne pas soutenir un hérétique contre les fidèles. En même temps, il poussait ses préparatifs de croisade. Le meilleur moyen de confondre les impies qui parlaient de la décadence de la papauté, n'était-il pas de renouveler les exploits des Urbain et des Innocent ? La Bourgogne, Venise, les princes

italiens lui avaient promis des troupes, et il devait se mettre lui-même à leur tête. Malade, brisé par d'horribles souffrances, il sentait la mort prochaine, mais il rêvait de splendides funérailles, comptait disparaître dans l'apothéose de l'Église, victorieuse au dehors des Turcs, au dedans des rebelles. Il avait nommé au mois d'avril 1464 deux cardinaux pour instruire le procès de Georges ; le 16 juin, dans un consistoire solennel, il déclara publiquement le roi suspect d'hérésie et le cita à comparaître devant son tribunal dans un délai de cent quatre-vingts jours. Le 19, malgré sa faiblesse et les progrès de son mal, il partait pour Ancône. Deux mois ne s'étaient pas écoulés qu'il mourait (15 avril 1464). Les appels des légats n'avaient pas été entendus. Pie II ne vivait depuis quelque temps que par un effort de volonté : le désespoir le saisit quand, en présence des quelques bandes indisciplinées réunies à Ancône, il aperçut avec une cruelle clarté l'impuissance de la théocratie. Des deux vœux qu'il avait caressés, aucun ne s'était réalisé. Absorbée dans ses querelles intestines, l'Europe ne songeait guère aux Turcs, et le chef des Hussites, couvert par l'Empereur, protégé par ses voisins, bravait impunément les foudres du Saint-Siège.

Les dernières paroles de Pie II avaient été pour demander que l'on continuât son entreprise. La croisade, qui n'avait jamais beaucoup passionné les esprits, fut bientôt oubliée et on s'en remit du soin de défendre la Chrétienté à ceux que menaçait directement la puissance musulmane. En revanche, le nouveau pape, Paul II (1464-1471), poursuivit activement la répression de l'hérésie.

La plus éminente qualité du successeur de Pie II, c'était sa beauté : il en était très vain, et on avait eu quelque peine à le décider à ne pas prendre le nom de Formose. Borné et violent, il n'avait hérité de son prédécesseur ni la finesse d'esprit ni la profonde connaissance de la politique européenne. Élu à l'unanimité par un de ces caprices de conclave qui ont si souvent étonné le monde, il avait été grisé par son élévation subite, mais son ambition n'était ni soutenue ni justifiée par de grandes conceptions, et son entêtement, qu'il prenait pour de la fermeté, était incapable de calcul. Aux rêveries théocratiques, contestables en principe, inapplicables en fait, mais nobles et hautes, succédait l'orgueil mesquin qui se complaît dans une étiquette rigoureuse et l'étalage d'un luxe criard. Paul II est le premier

de ces pontifes médiocres ou pervers qui, à la fin du xve siècle et au début du xvie, réduisent la papauté à n'être plus qu'une puissance temporelle, et, en dédaignant son véritable rôle, préparent par leurs excès ou leurs maladresses son irrémédiable décadence : pour le moment, le plus dangereux adversaire que pût rencontrer Podiébrad. Que signifiaient contre un tel homme les parades ingénieuses et les inventions subtiles ? C'était pis qu'un sectaire, un esprit imprévoyant, sans portée, qui foncerait toujours en avant, sans s'inquiéter le moins du monde des résultats probables de ses actes. Cette simplicité d'âme devait arriver en somme aux mêmes conclusions que le fanatisme le plus ardent, et par une de ces contradictions dont l'histoire est coutumière, il se trouva que cette absence d'habileté fut la suprême habileté. En accablant Georges sans réflexion et sans mesure de condamnations et d'anathèmes, le pape prenait devant la Chrétienté l'engagement de ne consentir à aucune transaction et de ne s'arrêter que quand il aurait écrasé l'hérésie; sa résolution, ainsi hautement affirmée, devait entraîner les tièdes, rassurer les timides, surexciter les convoitises et pousser au combat tous ceux qui avaient une raison ou un prétexte d'en vouloir au roi de Bohême.

La bulle par laquelle Pie II citait Georges à comparaître devant lui, n'avait pas été publiée. L'Empereur, l'évêque de Breslau s'étaient interposés, avaient sollicité un nouveau délai. Paul II n'avait pas cru pouvoir inaugurer son règne par une preuve d'inflexibilité, et le leur avait accordé. Mais ce n'était là qu'un répit et non le prélude d'un changement de politique. Les ennemis de Georges, les délégués de Breslau, quelques-uns des cardinaux les plus respectés, Carvajal, Bessarion, poussaient aux mesures de rigueur. Georges du reste ne paraît pas avoir conservé beaucoup d'illusions sur les probabilités d'une entente directe avec l'Église. Les relations officielles qu'il essaie de nouer avec Rome ne semblent avoir d'autre but que de prouver sa bonne volonté et de contenter ses alliés. En revanche, il déploie beaucoup d'activité, d'une part, pour obtenir la médiation des divers princes dont la voix a quelque chance d'être écoutée à Rome, et de l'autre, pour transformer la querelle de la Bohême et du Saint-Siège en une question européenne, en éclairant les autres souverains sur la portée d'une lutte où il s'agit bien moins de dogme que de la dignité et de l'indépendance des souverains. Dans cette pensée, il demande que ses démêlés avec

le pape soient jugés non par un tribunal pontifical, mais par une conférence internationale qui prononcera entre les deux parties.

Il s'est fait à cette heure en Europe une sorte de silence, à la suite du tumulte et des agitations précédentes. Les guerres qui ont agité la Prusse, la Pologne, l'Allemagne, l'Italie, sont finies ou sur le point de finir. On dirait une sorte de recueillement avant la crise que l'on prévoit et que l'on pressent terrible. A ce moment, la situation de Georges est sensiblement meilleure que lors de la rupture avec Pie II : il a très habilement déplacé les débats, réussi par le tour nouveau imprimé à la discussion à sortir de la position d'isolement où le condamnait sa fidélité au calice. Bien qu'à la suite des dernières secousses les préjugés religieux eussent été quelque peu ébranlés et que les légats pontificaux aient eu grand'peine dans la suite à réunir quelques milliers de croisés contre les Hussites, l'accusation d'hérésie était toujours fort dangereuse : Georges finissait presque par faire oublier qu'il était le chef d'une secte qui, sur quelques points essentiels, se séparait de l'Église ; il appelait auprès de lui Grégoire Heimbourg dont la vie entière n'avait été qu'une protestation contre les prétentions pontificales et que le duc de Saxe lui avait recommandé comme l'homme le plus capable d'exposer et de défendre sa prérogative royale (1466)[1]. Il se plaçait ainsi sur le terrain du droit constitutionnel européen. La question du calice disparaissait devant une autre, bien plus favorable : les souverains accordaient-ils au pape le droit de disposer des couronnes et de déposer un roi ?

Les manifestes de Heimbourg et les manœuvres de Podiébrad n'étaient pas sans effet. A plusieurs reprises, l'Empereur, le duc de Bavière, les princes saxons étaient intervenus, avaient pressé le pape de consentir à la réunion de cette conférence internationale, à l'examen de laquelle le roi s'engageait à soumettre sa conduite. A la diète de Nuremberg (nov. 1466), malgré toutes les protestations du légat, l'ennemi personnel de Georges, Fantin de Valle, les princes allemands décidaient d'envoyer une ambas-

1) Grégoire Heimbourg est certainement un personnage intéressant et il serait tout à fait injuste de le confondre avec les aventuriers diplomatiques de cette époque, mais on exagère quelque peu son importance et l'on en trace un portrait par trop idyllique. Prétendre que Georges l'appelle, parce qu'il n'y avait personne en Bohême que l'on pût lui comparer, c'est dénaturer les faits. Seulement, les Tchèques auraient été suspects d'hérésie, Grégoire ne représentait que la résistance dans les limites de la foi.



sade à Paul II, pour lui représenter les inconvénients d'une rupture ouverte, le devoir, en présence du péril turc, de ne pas diviser les forces chrétiennes. Les objurgations réitérées de la Curie échouaient devant l'inertie de Casimir de Pologne, qui refusait la couronne de Bohême. Louis XI accueillait avec distinction les ambassadeurs tchèques et montrait les meilleures dispositions pour Georges, au grand dépit de ses conseillers ecclésiatiques[1]. Ces succès bien réels expliquent la confiance du roi, qui était à la vérité assez optimiste. « Tout va bien, grâce à Dieu, écrivait-il à son fils Victorin[2]. » Ses ennemis en étaient réduits à compter sur un miracle. « Pourquoi, s'écriait Carvajal, tout mesurer suivant la raison humaine? Ne devons-nous laisser aucune part à Dieu dans les choses importantes? Si nous ne sommes aidés ni par l'Empereur, ni par la Hongrie, ni par la Pologne, eh bien, j'en réponds, le Seigneur nous aidera et frappera la tête impie. Faisons notre devoir, il fera le reste[3]. »

Et pourtant Paul conservait sur Georges un terrible avantage, et tout le monde le sentait, le pape, le roi, les neutres. — Qu'avait-il, lui, pour retenir les princes voisins dans son alliance ou dans la neutralité? — Une théorie, des mots, la solidarité des rois en face des usurpations théocratiques; cette considération morale l'emporterait-elle toujours sur la riche prime qu'offrait la Curie : la Bohême à qui détrônera l'hérétique? Il viendrait forcément un moment où l'aventure tenterait quelque ambition. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est non pas qu'un prétendant se soit présenté pour exécuter les hautes œuvres de la cour pontificale, c'est que ce prétendant ait été si long à rencontrer. Il faut que la crainte qu'inspirait la puissance de Georges ait été bien vive, et sa vigilance et son habileté diplomatiques bien remarquables pour que, pendant plusieurs années, personne n'ait essayé de mettre la main sur le splendide héritage qu'on avait déclaré ouvert. Pour le moment, il était tranquille du côté de l'extérieur, mais l'état des esprits en Bohême commençait à lui causer quelques inquiétudes.

1) En 1464, était arrivée en France une grande ambassade tchèque à la tête de laquelle se trouvaient Marini et Albert Kotska de Postupitse. Un secrétaire de l'ambassade, Iaroslav, nous a laissé un journal curieux de cette mission. Elle aboutit à un traité d'alliance, assez vague d'ailleurs, mais qui était tout ce que pouvait espérer Georges. En 1467, lorsqu'il s'occupe de la réunion d'un concile, il envoie à Louis un ambassadeur pour resserrer et préciser l'alliance : cet envoyé est reçu par le roi le 20 avril 1467, et Louis XI lui fait un accueil bienveillant.

2) 3 juin 1466; Palatsky, IV, 2, 390.

3) Bachmann, p. 592.



V

Grâce à la paix et à l'ordre que le roi avait maintenus, la prospérité du pays était grande. Un mémoire de Marini nous apprend que Georges lui avait demandé un projet pour améliorer les monnaies, augmenter le rendement des mines d'or et d'argent, accroître les ressources financières du souverain et développer le commerce. Les mesures que propose Marini ne sont, en général, ni bien nouvelles ni très heureuses [1], mais les questions du roi nous apprennent de quelle manière il comprenait son métier de prince, et quel large intérêt il portait à tous les besoins de son peuple. Plus d'ailleurs que des ordonnances spéciales, le rétablissement des tribunaux, la sécurité des routes, l'apaisement des esprits avaient ramené le travail et la richesse. Les traces des guerres civiles s'effaçaient rapidement. L'Université, en complète décadence depuis la Révolution, avait retrouvé un peu d'activité et d'animation, bien que l'intolérance des calixtins en eût bientôt éloigné de nouveau les catholiques [2].

Une des suites les plus fâcheuses de l'hérésie avait été de séparer la Bohême du reste du monde, et cela au moment même où le souffle de la Renaissance fécondait les esprits et où fermentait une civilisation nouvelle. Les Tchèques fuyaient les universités étrangères où ils étaient suspects et mal vus ; les relations intellectuelles avec les autres contrées étaient difficiles et rares; ils s'enfermaient dans un isolement farouche, s'absorbaient dans des discussions théologiques, et leur activité s'épuisait dans des luttes dogmatiques, quelquefois sans grand intérêt. Malgré ces entraves et bien que l'époque ne soit certainement pas riche en œuvres supérieures, l'influence du gouvernement de Georges se manifestait jusque dans la littérature. La théologie perdait du terrain : un certain effort se marquait pour se dégager des travaux trop exclusifs où s'était si longtemps

1) Le mémoire de Marini a été publié dans le *Vybor liter. Starotcheské*, II, 777-792.

2) De 1420 à 1430, pendant dix ans, il n'y a pas une seule promotion de bacheliers ; de 1430 à 1435, sept bacheliers en tout. Presque tous les biens de l'Université avaient été usurpés ou engagés. Les facultés de droit, de théologie et de médecine avaient presque complètement disparu. Sous le gouvernement de Podiébrad, il y a quelque amélioration, malheureusement bientôt arrêtée par les querelles religieuses. Les catholiques de l'Université eurent plus d'un tort ; là aussi, Georges paraît s'être efforcé de tenir la balance égale entre les deux partis et de s'opposer aux mesures intolérantes. Cela ne lui fut pas toujours possible. (Tomek, *Gesch. Prager Univ.*, p. 124 et sq.)



épuisée toute l'énergie cérébrale des Tchèques. Quelques catholiques rapportaient de leur voyage ou de leur séjour en Italie le goût de l'antiquité et le propageaient autour d'eux. Æneas Sylvius, qui avait été le précurseur de l'humanisme en Bohême, était resté jusqu'à sa mort en correspondance avec quelques-uns des érudits tchèques les plus distingués, entre autres Procope de Rabenstein. A l'Université, maître Grégoire de Prague expliquait et commentait Virgile, et parmi ses auditeurs il avait deux hommes, destinés à une célébrité fort inégale, mais remarquables l'un et l'autre par la largeur de leurs idées et l'étendue de leurs connaissances, Victor Cornelius et Jean Chlechta de Vchehrd. Le mouvement était encore très restreint, assez indifférent, pour ne pas dire plus, au grand public ; les belles-lettres, la littérature proprement dite étaient même tout à fait misérables : mais il faut se garder d'en conclure à un affaiblissement de la production créatrice tchèque pendant cette période et à la décadence intellectuelle de la nation.

Tous les moments ne sont pas favorables à l'éclosion des grandes œuvres littéraires. Les productions de premier ordre, qui charment les générations futures par leur beauté sublime et sereine, demandent pour naître le calme et la paix ; pour que les doctrines se résument dans une de ces théories définitives qui provoquent et fixent l'attention, il faut qu'elles soient sûres du lendemain et n'aient pas à lutter pour l'existence ; l'histoire n'est possible que quand le combat est terminé et les haines éteintes. Le caractère distinctif de l'époque de Georges, c'est d'être une époque militante. Elle n'a ni poètes, ni historiens : elle a des orateurs, des pamphlétaires, des satiristes. Le xve siècle en général n'est pas une époque de création définitive, mais de préparation. Partout la lutte pour se dégager de traditions surannées, le besoin de pensées et de formes nouvelles. Tandis que les humanistes se mettaient à l'école de l'antiquité, demandaient aux Grecs et aux Romains le secret de la beauté esthétique, les Tchèques se livraient à l'examen de quelques-uns des problèmes philosophiques ou politiques qui, sous une formule ou sous une autre, n'ont cessé de s'imposer aux âmes. Quel que soit le drapeau qu'ils suivent, utraquistes comme Rokytsana et Vatslav Koranda, mystiques comme Cheltchitsky, ultramontains comme Paul Jidek et Hilaire, politiques tels que Jean de Rabenstein et Guillaume de Rabi, ils mettent à la recherche de la vérité une passion sincère et une raison hardie. Qu'ils écrivent en latin ou

en tchèque, comme l'usage en devient toujours plus fréquent, ils représentent avec une singulière audace et une curieuse précision les solutions diverses que l'on peut adopter dans ces redoutables et graves questions des rapports de l'église et de l'état, de la libre recherche, des droits de la conscience.

Et ce qui fait l'extrême intérêt de cette période, c'est que les débats ne sont pas circonscrits entre quelques savants. Le premier résultat de la réforme religieuse a été de faire descendre la philosophie de la chaire : il a fallu s'adresser à la discussion publique, à la conviction individuelle. Certes, ces polémiques théologiques nous paraissent bien creuses aujourd'hui et fastidieuses. Mais n'oublions pas que c'est le premier éveil public de l'esprit d'examen, le premier exemple d'une nation qui cherche et qui pense ! Jusqu'alors, on avait cru et obéi; maintenant, on réfléchit et on choisit. C'était un des griefs principaux des Catholiques que cet appel au peuple en matière de foi, et l'évêque Jost de Rosenberg condamnait vertement ces hommes « qui veulent transformer tous les fidèles en docteurs, au lieu de suivre l'exemple de l'Église : elle leur apprend seulement les choses qui leur sont nécessaires », et ils ne s'aperçoivent pas « que ceux qui sont trop instruits deviennent des incrédules[1]. » Vaines protestations et regrets superflus ! Certains principes, une foi proclamés, sont invincibles, et leurs conséquences se développent avec l'irrésistible puissance d'une force naturelle. Une des séductions les plus redoutables de la liberté, c'est que ceux qui la combattent sont obligés de se servir d'elle. Les Catholiques, pour conserver leurs partisans, invoquaient à leur tour leur jugement, suivaient leurs adversaires sur le terrain de la polémique, et devenaient ainsi malgré eux les agents de l'affranchissement général. Cela explique aussi le très rapide développement de l'imprimerie en Bohême, si rapide que quelques patriotes tchèques ont revendiqué pour leur pays l'honneur de l'avoir inventée, et vu dans Gutenberg, Jean de Kuttenberg. Dès 1468, on imprimait à Plzen une Chronique de Troie, et avec une telle perfection que ce n'était certainement pas le coup d'essai des ouvriers bohêmes. Les imprimeries se multiplièrent très vite, mais tel était le besoin de lumière et d'instruction qui s'était emparé des âmes qu'elles ne suffirent pas à éditer le nombre de livres nécessaire et qu'un grand

1) Lettre à la reine Jeanne, 1467. — *Vybor*, II, p. 726.

nombre d'ouvrages tchèques furent publiés en Allemagne ou en Italie. C'est qu'aucun autre peuple de l'Europe peut-être, à ce moment, n'est pris d'une pareille soif de lecture et de réflexion ; nulle part la vie intellectuelle et morale n'est aussi intense, les écoles aussi nombreuses et aussi bien organisées. Le goût de la discussion et de l'étude pénètre les diverses classes de la population, la noblesse comme le peuple ; le nombre des lecteurs est considérable, et dans les plus illustres familles le goût des lettres et la coutume de la spéculation religieuse entretiennent de génération en génération des habitudes graves, sérieuses et dignes. La Bohême tout entière en reçoit peu à peu une physionomie particulière ; le caractère et comme l'allure de la nation la distinguent en traits plus nets des nations voisines ; elle se marque de l'empreinte hussite, si profondément différenciée que toutes les tentatives de fusion avec d'autres peuples échoueront misérablement.

A mesure que leur personnalité morale s'accentue ainsi, les Tchèques, injuriés au dehors, persécutés, se replient sur eux-mêmes, et, par un phénomène dont l'histoire offre de nombreux exemples, s'attachent d'un amour plus vif à la patrie menacée. C'est sans doute le moment du plus sérieux effort qui ait jamais été tenté par les Bohêmes pour reprendre aux étrangers le terrain qu'ils avaient usurpé et assurer aux nationaux la domination politique exclusive, celui aussi où la prépondérance de l'élément slave a été le plus clairement évidente. Un des griefs principaux contre Sigismond et Albert avait été leur origine germanique : on avait l'instinct du péril auquel les luttes religieuses exposaient la nationalité tchèque et de la nécessité d'une vigilance toujours active. Plusieurs ouvrages sont publiés pour raviver la haine contre l'Allemagne, le vieux Dalimil dont la chronique est un pamphlet nationaliste, un prétendu privilège d'Alexandre, « commencement et origine du royaume grec, fils du grand Dieu Jupiter et seigneur des états qui se trouvent sous le soleil et la lune, vainqueur des Perses et des habitants du royaume mède, maître du monde de l'occident à l'orient et du septentrion au midi. » Comme les Slaves ont toujours servi fidèlement Alexandre et ont vaillamment combattu, librement et pour toujours il leur donne tous les pays depuis le nord jusqu'aux frontières de l'Italie et au midi ; personne autre ne peut y habiter qu'en acceptant la domination des Slaves. La pièce a tous les aspects d'un document officiel, avec la date, le nom des témoins,

et elle fut certainement tenue pour authentique par une grande partie des lecteurs. Sous l'action de cette propagande, le patriotisme s'exalte et il est certainement plus vif alors en Bohême qu'en Allemagne ou en Hongrie. Après la mort de Ladislas, les Praguois crient qu'ils ne veulent pas d'autre prince qu'un Tchèque, et lorsque Georges est élu, beaucoup éclatent en sanglots, remercient Dieu de les avoir délivrés des monarques étrangers.

Un des traits les plus marqués de la race slave, une de ses faiblesses, c'est sa faculté d'oubli, son impuissance des longues rancunes; quelques années de paix suffirent pour apaiser ces haines, et les Tchèques n'eurent plus d'aversion pour l'Allemagne, dès qu'elle ne les menaça plus. Ils n'entendaient pas pourtant perdre le terrain qu'ils avaient lentement conquis, ou plutôt le mouvement slave avait été si profond que, même après que la tempête s'est apaisée, il se prolonge, enlevant peu à peu les dernières digues, brisant les dernières résistances, sans poussée violente, presque sans effort. Non seulement les lois sanctionnent le triomphe politique et administratif des Tchèques, mais surtout les progrès sociaux sont décisifs. La langue slave devient absolument prépondérante; déjà un certain nombre de seigneurs n'en parlent plus guère d'autre; Jost de Rosenberg ne parle l'allemand qu'assez mal; le gouverneur de la Moravie, un juriste éminent, Tsibor de Tsimburk, ne sait pas le latin; Georges de Podiébrad ne sait ni le latin ni l'allemand. La part du tchèque dans les documents officiels, les lettres de la chancellerie royale, les actes judiciaires, devient de plus en plus considérable. Sur les sceaux des villes et des nobles, sur les murs des châteaux et des maisons, sur les cloches, les inscriptions tchèques remplacent les inscriptions latines. Le tchèque franchit même les limites du royaume, déborde au dehors, devient la langue diplomatique d'une partie de l'Europe orientale. Les Slovaques, au nord de la Hongrie, avaient presque oublié leur communauté d'origine avec les Bohêmes ; ils sont gagnés par le mouvement hussite et rattachés à leur race. En Moravie, les Allemands ne résistent que dans les villes de Brünn, Znaïm, Iglau et Olmütz. En Silésie, ils perdent rapidement du terrain, dans la Haute-Silésie d'abord, moins profondément germanisée, puis vers le centre du pays : un bon tiers de la province est reconquis par les Slaves. Le triomphe du tchèque est si bien admis que ceux même qu'il inquiète ne protestent qu'avec toutes sortes de ménagements. « Ce n'est pas par l'unité

de la langue que profite un royaume, dit Paul Jidek, mais par la diversité des langues, des coutumes et des peuples. » Et il ajoute aussitôt : « Si quelqu'un a en horreur le tchèque de telle sorte qu'il ne veuille ni l'apprendre ni permettre à ses enfants de l'apprendre, il ne faut pas lui permettre d'acheter une maison dans le royaume, surtout à Prague. »

L'affranchissement se marque jusque dans la production artistique qui témoigne de la richesse renaissante et d'une certaine originalité inventive. Prague s'embellit de magnifiques monuments; à Plzen, Brno, Litomierjitse, Klatov, à Kutna-Hora surtout qu'on a surnommée la Nuremberg bohême, de nombreuses et intéressantes constructions, édifices publics ou privés, révèlent les recherches et les trouvailles d'une école architecturale, dont le goût manque un peu de pureté et de correction, mais ingénieuse et amusante. La sculpture, la sculpture sur bois surtout, est florissante. La musique s'émancipe des traditions italiennes et emprunte son inspiration aux chansons nationales. Parmi les chants de l'époque hussite, quelques-uns sont charmants et ont conservé toute la douceur élégiaque des airs populaires; d'autres traduisent dans leur rythme emporté ou sauvage la fureur des passions déchaînées ou les élans de la foi ; de ces mélodies, plusieurs ont passé à l'Église allemande.

Quel contraste entre ce qu'était la Bohême vers 1465 et ce qu'elle était au lendemain de la mort d'Albert! Alors, une misère atroce, partout la famine, la peste et la ruine, les factions en armes, l'ennemi menaçant, l'unité compromise, la fureur et le désespoir; et maintenant, un royaume heureux, paisible, les partis contenus, les haines réconciliées dans un dévouement commun à la patrie, l'indépendance nationale si bien assurée que les rancunes de races s'effaçaient, sans objet; les divisions dogmatiques atténuées, devenant, au lieu d'un ferment de discordes, une excitation salutaire ; à la place de l'anarchie qui prépare la mort, le travail silencieux d'une germination féconde! Si l'on songe surtout que ces résultats prodigieux avaient été obtenus au milieu de difficultés diplomatiques incessantes, sur un sol miné par les intrigues et sous la menace d'une épouvantable tempête, on comprendra l'admiration reconnaissante qu'avait conçue pour Georges le peuple tout entier, l'affection qui liait au roi tous ceux qui, comme lui, désiraient la gloire et le bonheur de la Bohême, même lorsqu'ils étaient séparés de lui par leurs opinions religieuses, et

les angoisses qu'ils éprouvèrent avant de se prononcer contre lui.

Et pourtant ce fut parmi ses sujets que Georges rencontra ses premiers et ses plus dangereux ennemis! Les réformes accomplies avaient froissé plus d'un intérêt. Parmi les seigneurs, habitués pendant les guerres précédentes à vivre à leur guise et à ne connaître d'autre volonté que leurs caprices, beaucoup supportaient avec impatience l'autorité royale et regardaient comme un outrage de dépendre de la loi, comme leurs vassaux ou leurs sujets. L'anarchie était riche en bonnes occasions : de nouveaux troubles leur fourniraient un prétexte d'étendre leurs privilèges et leurs terres. Chez quelques-uns le sentiment national l'emporta sur l'égoïsme de caste, mais il y fallait quelque héroïsme, et les héros sont toujours l'exception. Les âmes ordinaires, moyennes, virent surtout leur avantage direct, évident : s'affranchir d'une obéissance qui leur pesait et fonder leur propre domination sur les ruines de la royauté. La lutte du pape et du roi offrait à leurs convoitises une chance de succès qu'ils ne voulurent pas laisser échapper.

La haute noblesse tchèque, celle qui formait la classe des *Seigneurs*, par opposition à la petite noblesse, à la gentry, aux *Vladykes* ou *Chevaliers*, avait eu fort à se louer des résultats de la révolution hussite. Elle avait grandi à la fois par ses propres conquêtes et par l'affaiblissement des autres.

Tandis que la royauté, discréditée, élective de fait sinon de droit, perdait ses domaines et son influence, que les villes étaient ruinées par l'interruption des relations commerciales et l'expulsion des catholiques et des Allemands, les Seigneurs s'étaient emparés plus ou moins légitimement de presque tous les biens de l'Église ou de la couronne. Un grand nombre de familles s'étaient éteintes pendant les guerres, très sanglantes : celles qui avaient survécu avaient recueilli leur héritage et constitué d'immenses propriétés, grâce auxquelles elles possédaient dans les conseils et dans les diètes une influence prépondérante. Les Seigneurs se distinguaient toujours plus du reste de la noblesse qui n'avait ni les mêmes richesses ni les mêmes ambitions, et leurs prétentions avaient à plus d'une reprise irrité les Chevaliers et donné lieu à de très vives et très longues querelles. Ils avaient profité de l'incurie ou de la faiblesse du pouvoir central pour établir plus solidement leur autorité sur leurs vassaux et leurs paysans, qu'ils privaient peu à peu de leur liberté

personnelle et réduisaient au rang de serfs. Assez peu nombreux, ils ne formaient tout au plus qu'une cinquantaine de maisons, parmi lesquelles une douzaine hors de pair. Ils se mariaient entre eux et constituaient ainsi une oligarchie, très remuante, où les hommes distingués n'étaient pas rares, mais qui malheureusement s'inquiétait trop de ses propres intérêts pour tenir grand compte de ceux du pays. Un moment menacés par le mouvement démocratique taborite, ils avaient écrasé leurs adversaires, mais ils avaient gardé rancune à la réforme religieuse de la révolution sociale qu'elle avait failli provoquer, et ils étaient en très grande majorité catholiques. Les familles les plus connues de cette haute aristocratie étaient celles des Rosenberg, Schwamberg, Hasenburg, Guttenstein, Ilburg, Riesenburg, etc., qui avaient en général formé le fond du parti d'Ulrich de Rosenberg, parce qu'il ne voulait pas permettre que « des inférieurs régnassent sur eux ». Georges de Podiébrad, dont les ancêtres ne comptaient pas parmi les familles les plus influentes et les plus riches du pays, était lié à la plupart des grandes maisons par des liens de parenté très étroits, et ces alliances ne lui furent pas inutiles pour arriver au pouvoir. Après la mort de Ladislas, ils ne firent aucune opposition à son élection. Furent-ils décidés par des promesses spéciales? C'est possible. Mais en principe, pourquoi auraient-ils été contraires à l'élévation au trône d'un des leurs? Quel meilleur moyen d'assurer leurs usurpations? C'était le dernier mot de la révolution féodale et son couronnement.

Ils avaient compté sans leur hôte. Georges avait un trop vif sentiment de ses devoirs de roi pour laisser péricliter entre ses mains l'autorité qui lui avait été confiée. Il s'appuya sur les Chevaliers et les villes et écarta de plus en plus les Seigneurs. Pour rendre quelque crédit à la royauté, il recourut aux seuls moyens possibles alors, les mêmes précisément qu'employa au siècle suivant le restaurateur du pouvoir central, le frère de Charles Quint, Ferdinand Ier. Il choisit en général parmi la petite noblesse ses conseillers, nationaux ou étrangers, étendit les attributions du conseil aulique et du tribunal de la cour, qui relevaient exclusivement du souverain, au détriment du Conseil et du Tribunal du pays qui ne dépendaient que de la diète et où les Seigneurs étaient en majorité; surtout il s'efforça de reconstituer le domaine de la couronne. Tandis en effet qu'il fallait un vote des États pour lever un impôt public ou l'armée nationale,

le roi était seul maître des revenus des propriétés royales et les administrait à sa guise. Dans une société dont l'organisation était encore toute féodale, les ordres du souverain n'avaient quelque chance d'être écoutés, que s'il était d'abord le plus grand seigneur, c'est-à-dire le plus riche propriétaire du pays. Après les dilapidations du dernier demi-siècle, la tâche de reconstruction n'était pas aisée; il s'y employa fort activement, peut-être avec une hâte un peu impatiente. Il alla à plusieurs reprises jusqu'à la limite de son droit : il lui arriva de retenir des biens sur lesquels ses prétentions étaient peu justifiées par les anciennes coutumes, de refuser aux seigneurs, malgré la tradition, la tutelle des orphelins riches, leurs parents; ils y tenaient fort, car, suivant les usages tchèques, si le pupille venait à mourir, l'héritage appartenait au tuteur. Ce système, appliqué assez âprement et suivi avec beaucoup de constance [1], permit à Georges de réunir en quelques années des possessions considérables. Son autorité s'était accrue en raison directe de ses richesses, et il pensa qu'il était assez solidement assis sur son trône pour fonder une dynastie et briguer la couronne pour son fils. La logique des circonstances l'y poussait, et son patriotisme l'y exhortait. L'histoire nous apprend à quelles destinées sont réservées les républiques oligarchiques, et les souvenirs du dernier interrègne étaient trop récents pour que la majorité de la nation ne redoutât pas de voir se rouvrir l'ère des discordes civiles et des compétitions au trône.

Il n'en est pas moins vrai que les Seigneurs étaient fort mécontents et avaient quelque raison de l'être. En consentant à l'élection de Georges, ils n'avaient certes pas cru se donner un maître. Cet homme qui prétendait les traiter comme des sujets, qu'était-il qu'un des leurs? Ce pouvoir, dont il abusait, de qui le tenait-il, sinon de leur choix? Ils l'auraient volontiers flétri comme un renégat de la noblesse, et ses prétentions leur paraissaient odieuses et ridicules. De bonne heure, ils s'essayèrent à l'opposition, d'abord timidement, avec plus de résolution quand les relations avec la papauté se tendirent. En 1461, quelques seigneurs avaient refusé de suivre le roi dans une expédition qu'il avait annoncée, et le bruit courait en Allemagne qu'une insurrection était imminente en Bohême [2]. Ces projets n'abou-

1) Ainsi s'expliquent les accusations d'avidité et d'avarice.
2) Bachmann, *Reichsgesch.*, p. 95 et 98.

tirent pas : Georges était très populaire, très énergique, et on ne se risquait pas volontiers contre lui. Bientôt les nouvelles de Rome rendirent quelque espérance aux ennemis du roi. Après l'abolition officielle des Compactats, il essaya d'entraîner tous les partis dans un effort patriotique commun ; les Catholiques ne répondirent pas à son appel, mais se renfermèrent dans une réserve pleine de menaces. Dès qu'ils ne lui apportaient pas un appui sans arrière-pensée, les plus graves complications étaient à craindre, et la prudence la plus élémentaire ordonnait de prévoir une révolte et de s'y préparer. Sans bruit, mais avec sa décision habituelle, Georges s'assura les moyens, sinon de la prévenir, du moins de la réprimer. Les châteaux royaux furent mis en état de défense et leurs garnisons augmentées, les capitaines suspects, remplacés par des officiers sûrs, les principaux postes, confiés à des utraquistes éprouvés ou à des amis personnels du roi.

De toutes les provinces de la couronne, la Silésie était la plus agitée et la plus douteuse. Une expédition heureuse contre Breslau aurait eu de grands résultats, et le succès était possible. La ville, très populeuse, très riche, protégée par des remparts derrière lesquels elle brava plus d'un monarque, n'aurait peut-être pas résisté cependant à une attaque sérieuse. Le gouvernement était passé aux mains d'une démocratie plus turbulente que constante et moins héroïque que bruyante. A la moindre apparence de danger, l'effarement succédait aux rodomontades. Georges reculait devant une expédition, pris de pitié à la pensée de ruiner la seconde capitale du royaume[1]. Puis il savait que le pape recourrait aux mesures extrêmes pour sauver Breslau et que l'entrée de son armée en campagne serait le signal d'une guerre générale. Ici encore, la temporisation ne fut-elle pas une imprudence? N'aurait-il pas été plus sage d'accepter le combat au moment où toutes les conditions extérieures étaient favorables et avant que ses ennemis fussent prêts? Il est permis de le penser. Quoi qu'il en soit, Georges préféra à la conquête violente de la Silésie une invasion en détail, une prise de possession lente, étendit ses domaines, occupa à peu près toute la Silésie supérieure et occidentale, enserrant la ville dans un

1) Cette pitié du roi nous est confirmée par une lettre de Heimbourg. « Sed quia Slesia principatus est regni Bohemiæ et Vratislavia secunda sedes regni nuncupatur, maluit rex pietate notari quam crudelitatis insimulari. » (Palatsky, *Urkundenbuch*, 368.) Il ne faut pas cependant oublier que Heimbourg peut bien avoir un peu exagéré les scrupules du roi.



réseau de châteaux-forts, avec l'espoir que cela lui donnerait à réfléchir et la dégoûterait de ses projets belliqueux. En même temps, en Bohême, toute tentative d'insubordination était impitoyablement réprimée. Sur ce point le roi était inflexible, bien résolu à maintenir ses droits et à briser toutes les résistances. Le pape, toujours à l'affût de tout ce qui pouvait affaiblir le monarque hérétique, encourageait les révoltes et prenait les rebelles sous sa protection, sans souci de leur valeur morale ou de la justice de leur cause. Mais le roi était ici sur un terrain solide et bravait toutes les menaces.

La terrible peste qui ravagea la Bohême de 1463 à 1464, fut une nouvelle source de conflits entre le roi et les nobles. Les morts nombreuses avaient éveillé bien des convoitises; les seigneurs réclamaient certains domaines : le roi se les adjugea; la tutelle de riches héritiers : il la retint. De tous ces seigneurs, aucun n'était plus avide que Zdéniek de Sternberg, et aucun ne fut plus irrité des refus du roi, parce qu'il le regardait comme son obligé et son débiteur. L'union entre eux avait été longtemps intime : en 1458, Zdéniek avait été le premier à s'agenouiller devant Georges en lui donnant le titre de roi, et son exemple avait entraîné l'assemblée. Pendant longtemps il suffisait que Georges *prétendît qu'une chose était blanche, et c'était de la neige, qu'elle était noire, et c'était un corbeau.* On pouvait prévoir que cette cordialité ne serait pas éternelle. Très jaloux de ses privilèges, possesseur de biens immenses et toujours hanté du désir de les arrondir, Zdéniek représentait en effet en face de l'idée nationale l'idée féodale. Il était catholique, mais plus ambitieux que fanatique, et la religion ne fut pour lui qu'un moyen et un prétexte. Son influence, son audace et ses richesses en faisaient le chef naturel des mécontents.

Au printemps de 1465, une certaine agitation se manifesta dans le pays. Quelques seigneurs catholiques tenaient des conciliabules, parlaient de leurs droits menacés, des libertés du royaume violées. D'abord très peu nombreux, — ils n'étaient encore que cinq lorsque pour la première fois ils exposèrent leurs griefs à la diète (Prague, 1465), — ils étaient seize à la fin de l'année. Ils n'entraînèrent pas tous les Seigneurs, ni même toutes les familles catholiques, mais ils se trouvèrent assez puissants pour former une ligue qui reçut pour mission de défendre les privilèges du pays contre les usurpations royales (28 no-

vembre) : ce fut l'union de Zéléna-Hora (Grünberg)[1]. C'était un symptôme grave et une complication redoutable! Le point d'appui que le pape avait vainement cherché dans les États voisins, il le trouvait maintenant en Bohême. Les Seigneurs eurent grand soin, il est vrai, de séparer leur cause de celle de Paul II, de n'inscrire sur leur drapeau que le mot : libertés publiques. Ils y voyaient un double avantage : d'abord, ils conservaient ainsi l'espoir d'entraîner les Seigneurs calixtins, évitaient surtout, ce qu'ils redoutaient fort, la défection et peut-être l'insurrection de leurs propres sujets utraquistes; puis, en conservant une attitude indépendante de Rome, ils comptaient se faire payer plus cher leur alliance. En somme, cette distinction importait peu. Il était fatal que, dans un temps plus ou moins rapproché, l'accord se fît entre tous les ennemis de Podiébrad; les mécontents politiques iraient se perdre dans le gros des troupes catholiques.

L'intérêt évident du roi était de traiter avec les ligueurs. Aucun sacrifice n'aurait dû lui paraître trop dur pour étouffer dans son germe une révolte qui, si on ne la coupait pas dans sa racine, allait se répandre rapidement et mettre en question l'existence même de la monarchie. Seulement il ne suffit pas qu'une entente soit désirable, il faut encore qu'elle soit possible[2]. Était-ce le cas ici? Quelles étaient les visées de Zdéniek et de quel prix aurait-il fallu acheter sa soumission? Il est fort difficile de répondre avec précision à cette question, et justement, semble-t-il, parce qu'il ne voulait pas la paix et était décidé à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la chute de Georges. Comme les griefs qu'il avançait n'étaient en général que des prétextes, les satisfactions qu'on lui offrait étaient toujours insuffisantes. S'il ne précipita pas les hostilités, ce ne fut pas parce qu'il conservait le désir et l'espoir de se réconcilier avec le roi, mais uniquement parce qu'il ne jugeait pas le moment propice, voulait fortifier son parti, attendait que ses propres manœuvres et les tentations et les menaces du pape eussent produit leur plein effet. Les libertés et les droits du pays pour la défense desquels il prétendait s'armer, lui étaient absolument in-

1) *Archiv tchesky*, IV, p. 110.

2) C'est là un point essentiel sur lequel je me sépare de Markgraff, qui a publié un travail fort remarquable sur la Ligue de Zéléna-Hora (*Sybel's histor. Zeitschrift*, XXXVIII). Il croit que Georges aurait pu désarmer les ligueurs et que son ambition compromit tout en ne voulant rien céder. La conduite des seigneurs et en particulier celle de Zdéniek me semble prouver qu'il aurait été impossible de trouver un terrain d'entente.

différents. On le vit bien lorsqu'aux dernières propositions de Georges, il répondit en demandant que les privilèges du royaume fussent confirmés par l'Empereur, parce que, disait-il, le roi de Bohême est le vassal de l'Empereur romain [1]. Emporté par la haine et l'ambition, Zdéniek se rendait coupable de la plus honteuse trahison envers son pays dont il livrait l'indépendance en reconnaissant la suzeraineté impériale, contre laquelle les Tchèques n'avaient jamais cessé de protester. La seule excuse que l'on puisse invoquer de son crime, c'est une sorte d'inconscience, mais cette inconscience prouve à quel point l'égoïsme avait étouffé chez lui tout sentiment national et combien il était impossible de trouver en lui quelque fibre généreuse et loyale. Quelles concessions auraient suffi à le désarmer!

Sans doute, tous les Seigneurs n'avaient pas la même absence de scrupules ni la même indépendance de cœur. Parmi les signataires de l'Union de Zéléna-Hora, plusieurs ne se firent que très lentement à la pensée d'une révolte ouverte, et leurs hésitations continrent assez longtemps l'impatience des autres. Le groupe qui poursuivait ainsi le rêve de la paix et s'obstinait aux négociations, avait pour principaux chefs les évêques d'Olmütz et de Breslau. Jost de Rosenberg avait longtemps cru qu'il finirait par ramener Georges à la foi romaine; il ne se décidait pas à renoncer à ses illusions, et son cœur brûlant de patriotisme se serrait à l'idée des catastrophes et des ruines qu'entraînerait la rupture. « Il est à craindre, écrivait-il à la reine Jeanne dans une lettre très curieuse, que si nous ne nous soumettons pas au pape, la parole de l'Écriture ne se réalise : tout royaume divisé contre lui-même périra. Et les étrangers nous railleraient, seraient heureux de nous écraser et partageraient notre pays, ce dont Dieu nous garde [2] ! » Jusqu'à la dernière heure, il resta incertain, l'âme déchirée, et à plusieurs reprises sa tiédeur et ses doutes lui attirèrent les amers reproches des bourgeois de Breslau et des légats qui l'accusaient de préférer la Bohême à l'Église [3]. Beaucoup de catholiques tchèques partageaient ces tris-

1) Tomek, VII, p. 141.
2) 1467, *Vybor*, II, p. 723.
3) Il y avait eu, à Breslau, entre le légat, l'archevêque de Crète, et Jost une scène des plus violentes. Les princes de Silésie se jetèrent entre eux pour éviter une rixe, tandis que les conseillers se hâtaient de fermer les portes, pour que le bruit de la querelle ne transpirât pas au dehors, car « dans les dispositions du peuple, tout était à craindre pour l'évêque » (1463). Même après l'ouverture des hostilités, l'évêque resta suspect à ses fidèles, et sa mort (13 décembre 1467) fut accueillie par eux avec satisfaction.

tesses ; la plupart d'ailleurs protestaient contre les théories ultramontaines et l'ingérence du pape dans les affaires intérieures du royaume [1]. « Je suis un fidèle catholique, écrivait au légat à Breslau le protonotaire et référendaire apostolique Jean de Rabenstein, soumis comme il convient à la Sainte Église et au Saint-Siège... Mais je n'entends pas que les choses laïques et spirituelles soient confondues, et je veux que chacune des deux puissances reste dans son domaine, sans franchir ses limites et sans nuire à l'autre. » L'évêque Tas de Boskovitse exprimait les mêmes idées [2] ; il resta soumis au roi aussi longtemps qu'il le put sans se mettre ouvertement en lutte avec le pape, et il assista d'un cœur désolé aux atrocités de la guerre [3].

L'histoire, sévère pour les intrigues de Zdéniek, éprouve une sympathie et une pitié profondes pour ces hommes qui connurent les angoisses d'une redoutable crise morale et ne se séparèrent du roi que parce qu'ils étaient convaincus que le devoir l'exigeait. Mais quelle action Podiébrad avait-il sur eux ? Leurs scrupules opposaient à toutes ses tentatives de conciliation une barrière aussi invincible que l'ambition des autres. Plus leur âme était noble et plus leur orthodoxie était inflexible. — Quels que fussent ainsi les mobiles des ligueurs, toute entente était impossible. Certaines situations sont inextricables, il était nécessaire que l'union de Zéléna-Hora aboutît à une insurrection armée.

Dans ces conditions, Georges ne fut-il pas imprudent de prolonger les négociations ? En somme les ligueurs avaient tout avantage à gagner du temps. En 1465, ils n'étaient qu'une poignée; plus que les prédications et les anathèmes du prélat ou les vantardises de Breslau, les tergiversations du roi leur

1) Il y avait aussi un parti ultramontain, peu nombreux, mais très ardent ; il avait pour principaux représentants Paul Jidek, et surtout l'administrateur catholique, Hilaire de Litomierjitse, cet idiot d'Hilaire, comme l'appelle Jean de Rabenstein. L'hérétique, dit Hilaire, dans la société chrétienne, ne possède et ne peut avoir aucun droit, et le pape, en sa qualité de juge supérieur, a le devoir et le droit de le priver de toute puissance et de toute dignité. L'autorité suprême appartient au pouvoir spirituel, dont le pouvoir temporel doit exécuter les ordres. Si le roi s'y refuse, c'est aux seigneurs à l'y forcer même par la révolte, car « il y a aujourd'hui un roi et demain un autre, mais les « familles demeurent éternellement. » Les seigneurs élisent le roi de Bohême, mais l'archevêque le couronne et le confirme : aussi Georges aurait-il été élu cent fois, si le Saint-Père ou à sa place l'archevêque refusent de le reconnaître pour de sages et légitimes raisons, il n'a aucun droit sur le pays de Bohême.

2) V. sa Lettre à Zdéniek de Sternberg, *Archiv tchesky*, IV, 121.

3) V. sa Lettre à Tsibor de Tsimbourg, *ibid.*, p. 142. L'abandon de Protas causa à Georges et à ses partisans une très vive irritation, précisément parce qu'ils avaient cru pouvoir compter sur lui sans réserve.



servent : ils recrutent peu à peu de nouveaux adhérents, occupent d'importantes positions. Plzen qui avait toujours été la capitale des Catholiques tchèques, se prononce contre Podiébrad [1] (1466); l'administrateur et le chapitre catholiques s'y réfugient, et il se forme ainsi en pleine Bohême un centre de résistance, qu'il ne serait pas aisé de détruire. Les diverses oppositions, d'abord distinctes, politique et religieuse, bohême et silésienne, se rapprochent, et leur union les rend plus fortes et plus exigeantes. Lorsque Georges dénonce enfin les hostilités (1467), la révolte dispose de forces considérables et elle peut soutenir la lutte sans trop de désavantage. Par une erreur qui n'est pas sans analogie avec celle qu'il avait commise dans ses négociations avec la Curie, le roi a fait preuve de trop de bonne volonté et de longanimité ; il s'est laissé entraîner trop loin par son humeur pacifique et sa préférence pour les moyens diplomatiques. Dlugos, peu favorable à Georges, le loue « de ne s'être jamais montré rapide à verser le sang. » C'est là en effet un des traits essentiels de son caractère. La patience n'a-t-elle pas ici dégénéré en faiblesse ? Le meilleur moyen, sinon d'empêcher, du moins de limiter la guerre, n'eût-il pas été d'agir avec plus de résolution ? Dans certains cas, la seule chance de conjurer le péril est de lui courir sus.

Mais que de circonstances atténuantes pouvait invoquer Podiébrad, et comme il est naturel qu'il ait essayé de tous les moyens pour éviter ou retarder la guerre inexpiable qu'il redoutait ! Ses ressources étaient grandes, non telles que l'on dût prévoir un succès rapide. Il n'avait presque pas d'armée régulière : pour troupes, des milices féodales ou municipales, et c'était avec ces troupes mal organisées, qui se rassemblaient difficilement et se dispersaient vite, qu'il allait falloir assiéger de nombreux châteaux et des villes populeuses et bien fortifiées. Toute la puissance des Hussites s'était jadis brisée devant Plzen. Même si la fortune le protégeait, il s'agissait d'une lutte de plusieurs années, non pas d'une grande guerre rapide et glorieuse, mais d'une série indéfinie d'escarmouches, de razzias, de combats de villages à villages, de domaines à domaines, dont la Bohême sortirait épuisée et appauvrie. Et que d'incidents n'étaient pas à redouter ! Le premier résultat de la déclaration de guerre était

1) La plupart des villes, au contraire, demandaient au pape la permission de ne pas prendre parti contre Georges, ainsi Budiejovitse, Most, Eger.

de forcer à se prononcer tous ceux qui étaient encore indécis, de grossir l'armée pontificale de tous les timides et les tièdes. L'événement le prouva : dès l'ouverture des hostilités, la Silésie presque entière, les deux Lusaces, les grandes villes de Moravie passèrent aux insurgés. Ne valait-il pas mieux prolonger l'équivoque tant qu'on le pourrait, ne pas mettre les catholiques dans la nécessité de choisir entre leur roi et leur foi ? Georges d'ailleurs n'était plus ce qu'il était au moment de la surprise de Prague. Il avait beaucoup vieilli, beaucoup grossi, souffrait des premières atteintes de l'hydropisie dont il mourut quelques années plus tard. Enfin, il n'avait pas les mains complètement libres, et l'attitude de ses partisans l'obligeait à des ménagements. Les longues années de paix avaient amolli les âmes, et les Utraquistes ne prenaient pas volontiers leur parti d'une nouvelle guerre civile. Les plaintes des seigneurs contre les usurpations du roi n'étaient pas non plus restées sans écho parmi les nobles fidèles ; l'esprit de caste était puissant chez eux, ils poussaient aux concessions, demandaient des négociations, croyaient aux compromis : l'énergie du souverain eût été vite suspecte, on l'eût aisément accusé de sacrifier à ses rancunes les intérêts généraux de la nation. Il y eût eu un grand rôle à saisir, réveiller les passions révolutionnaires, soulever la plèbe contre la noblesse et fonder sur les ruines du parti aristocratique et catholique une royauté indépendante et populaire[1]. L'idée n'en vint même pas à l'esprit de Podiébrad. Déchaîner une jacquerie, lui qui avait horreur de la violence, du désordre, de l'anarchie ! Et d'ailleurs, le parti révolutionnaire existait-il encore ? Il avait été terriblement décimé et son abattement moral était plus grand encore que sa faiblesse matérielle.

En somme, quand on tient compte de toutes les données du problème, tout en avouant que les lenteurs du roi profitèrent dans une certaine mesure à la Ligue, on se demande si toute autre conduite eût été possible ou n'eût pas été encore plus dangereuse

1) Un pamphlet contre les habitants de Plzen et les seigneurs invite le roi avec l'aide des chevaliers, des bourgeois et des paysans, à chasser les seigneurs du pays. On trouve aussi çà et là une allusion à une certaine agitation populaire. On pourrait enfin rattacher à ce mouvement des pamphlets, satires, chansons contre les évêques ou le pape. Eschenloer raconte qu'on voyait à Prague une peinture qui représentait un arbre sur lequel mûrissaient et d'où se détachaient de belles femmes nues; sous l'arbre, le pape, les cardinaux, des évêques, des moines, des prêtres, étendaient leurs manteaux et recevaient les femmes. Malgré ces symptômes isolés, il ne semble pas que l'agitation ait été bien vive, et Georges s'appliqua plutôt à la modérer et à la contenir qu'à la développer.



et si le parti auquel le poussaient son âge et ses dispositions morales et physiques, n'était pas après tout le meilleur : ajourner le plus longtemps possible les hostilités, puis, une fois la guerre commencée, la pousser avec vigueur. Il n'épargna pas sans doute ainsi à la Bohême les souffrances et les désastres dont il aurait voulu la préserver ; mais il maintint du moins autour de lui la majorité de la nation, sauva le principe de l'unité nationale et de la réforme religieuse et laissa aux Tchèques, comme consolation de leurs pertes matérielles et gage d'avenir, une gloire impérissable.

Les événements se précipitaient et l'horizon devenait plus sombre. Le légat que Paul II avait envoyé à Breslau en 1464, était muni des instructions les moins pacifiques. Très irrité du peu d'effet de son intervention en faveur de Hyniek de Bitov, un rebelle tchèque qu'il avait pris sous sa protection et dont le château, Zornstein, fut rasé par le roi (1465), le pape avait dans un consistoire public renouvelé ses accusations contre Podiébrad et chargé trois cardinaux d'instruire son procès (28 juin 1465). Juges impartiaux ! Deux de ces cardinaux, Bessarion et Carvajal, étaient connus par leur hostilité contre les Hussites. Sans même attendre leur décision, le pape avait pris une série de mesures qui ne laissaient aucun doute sur ses intentions. Il avait déclaré sans valeur les serments prêtés à un hérétique, interdit d'obéir au roi et de lui fournir des secours, et promis son appui à tous ceux qui secoueraient son autorité. Le 2 août, après une instruction pour la forme, les cardinaux renouvelaient contre Georges de Podiébrad « qui se prétend roi de Bohême », la citation à comparaître déjà lancée par Pie II. On lui accordait un délai de 180 jours pour se justifier. Cette citation devait être affichée sur la porte des églises des diocèses de Salzbourg, Ratisbonne, Bamberg et Meissen. Quatre jours après, Paul II donnait à son légat Rodolphe les pleins pouvoirs nécessaires pour frapper des peines les plus sévères les alliés de Podiébrad et abolir tous les traités conclus avec lui. Les violences de langage de ces bulles, dans lesquelles le roi était appelé fils de perdition, monstre odieux, brebis galeuse, en accentuaient encore la rigueur, en même temps qu'elles jetaient sur le caractère du pontife un jour assez peu favorable. Le 8 décembre 1465, c'est-à-dire avant que le délai fixé par les cardinaux pour la comparution de Georges fût expiré, le pape déclarait ses sujets déliés de leur serment de fidélité. Le 6 février 1466, il repoussait sans discussion les pro-

positions du duc de Bavière en faveur du monarque bohême. A la fin de la même année, au moment même où le roi comptait sur l'intervention des princes allemands, le pape, pour couper court à toutes les tentatives de médiation, lançait solennellement l'excommunication majeure contre le chef des Hussites.

Le 29 décembre 1466, une foule de plusieurs milliers de personnes était rassemblée pour entendre la sentence pontificale. L'avocat général de Barencellis rappela les dangers que le Hussitisme faisait courir à la religion et flétrit le roi qui le protégeait. Le procureur de la foi de Gubbio prit ensuite la parole : L'Église, dit-il, depuis longtemps irritée, n'avait rien négligé pour améliorer un état de choses dont elle comprenait les inconvénients ; depuis longtemps, le roi était cité devant son tribunal : la cause avait été étudiée avec soin. La commission à laquelle on avait remis la décision avait terminé ses travaux ; il ne restait plus qu'à prononcer la sentence. — L'accusé n'avait pas comparu et personne n'avait présenté sa défense : on considéra que c'était la faute de Podiébrad et on passa outre. Un archevêque et trois évêques sortirent devant la porte de la salle et renouvelèrent la citation ; personne ne répondit. Paul II se leva alors, et, dans un long discours, fit l'apologie de la conduite du Saint-Siège, blâma vivement celle du souverain tchèque et ordonna de lire le jugement. Georges de Kunstat Podiébrad, qui se dit roi de Bohême, hérétique, relaps et fauteur d'hérésie, oppresseur et persécuteur des vrais chrétiens, parjure et spoliateur de l'Église, a mérité tous les châtiments qui, à toutes les époques, ont été réservés à de pareils crimes. Il est dépouillé et déchu de ses dignités de roi, margrave, duc et de toutes celles qu'il possède, de quelque nature qu'elles soient, et déclaré indigne à toujours de ses fonctions, lui et ses successeurs. Tous les chrétiens, quel que soit le lien qui les rattache à lui, sont dégagés de leurs engagements[1].

L'effet de l'excommunication ne fut ni aussi prompt ni aussi universel que l'avait espéré Paul II. En Allemagne, dans les universités de Leipzig et d'Erfurth, on contesta la validité de la sentence pontificale ; en Bohême, un assez grand nombre de catholiques demeurèrent, après comme avant, fidèles à Georges : d'autres essayèrent du moins de conserver la neutralité. Mais cela devenait de plus en plus difficile, la guerre était ouverte

1) La sentence a été publiée pour la dernière fois dans les *Scriptores rer. Siles.*, IX, 211, 214. Cp. pour le récit de ces événements Bachmann, I, p. 591.



et le temps des demi-mesures était fini. Les princes allemands, à la nouvelle de ce qui s'était passé dans le consistoire du 29 décembre, avaient jugé inutile de faire partir l'ambassade qui devait apporter au pape des représentations en faveur de Georges, et pour le moment en effet toute tentative de médiation était inutile. Déjà les hostilités avaient commencé. Le 20 mars 1467, le pape avait confirmé Zdéniek de Sternberg dans ses fonctions de chef de la ligue des seigneurs, et les rebelles de Bohême, de Moravie, de Silésie et de Lusace, abandonnant les points de vue particuliers auxquels ils s'étaient jusqu'alors tenus, confondaient leurs rancunes et ne formaient plus qu'une grande union catholique (1467).

Georges fit preuve alors d'autant de décision et d'énergie qu'il avait montré de mansuétude et de longanimité. Le 14 avril (1467), il réunit dans une assemblée solennelle les principaux membres des deux partis présents à Prague et leur lut une déclaration qui était l'œuvre de Grégoire Heimbourg : il se plaignait des procédés illégaux et arbitraires du pape et protestait contre le jugement irrégulier qui l'avait condamné : il était pénétré de respect pour le Saint-Siège, mais suffit-il d'être élu pape pour s'élever au dessus des erreurs et des faiblesses humaines ? L'exemple de Paul prouvait malheureusement le contraire, et ses rigueurs gratuites permettaient à Georges de dire qu'il ne pouvait s'en remettre à lui avec confiance du soin de décider de son sort. Il en appelait donc de Paul II au Saint-Siège lui-même, si Dieu voulait que le pape revînt à de meilleurs sentiments et procédât envers lui comme il convient de procéder envers un roi. Un évêque en effet ne peut être jugé que par ses pairs, et un roi qui commande dans son royaume aux évêques et aux archevêques, serait responsable devant le premier tribunal venu ! Si le pontife persistait dans sa colère, il en appelait au premier concile général qui, suivant les règlements du concile de Constance, devait se réunir tous les dix ans. — Le doyen Hilaire protesta en rappelant que Pie II, au concile de Mantoue, avait interdit tout appel au concile. Le roi lui répliqua froidement qu'on ne lui avait pas laissé d'autre moyen de défendre son honneur et qu'il suivait l'avis d'amis fidèles et de juristes éprouvés. L'appel fut communiqué au pape et à la plupart des princes étrangers. Cette protestation, calme et digne, irrita sans doute très vivement Paul II, si emporté et si jaloux de son autorité, mais Georges n'avait désormais plus rien à ménager.

La guerre avait éclaté presque en même temps dans les régions les plus diverses du royaume. Partout, en effet, les deux partis, royaux et ligueurs, étaient en présence. Pas de grands faits d'armes, de batailles retentissantes, mais un nombre infini d'escarmouches, de sièges et de surprises, et toutes les suites des discordes civiles et des haines religieuses, les massacres, le pillage, l'incendie, la férocité de la brute humaine lâchée, qui ne se contente pas de mettre l'adversaire hors de combat, mais se grise des larmes qu'elle fait couler et des supplices qu'elle invente, les instincts les plus sauvages et les passions les plus ignobles, aiguisés par les rancunes de voisinage, surexcités par la religion et justifiés par elle. Quelques bandes de croisés, ravis de cette agréable occasion de faire leur salut, plus heureux encore de piller un pays enrichi par une longue tranquillité, s'étaient armés à la voix du légat et avaient franchi la frontière : ils n'apportaient aux ligueurs aucun appui sérieux, mais imprimaient à la guerre un caractère plus atroce encore. Ils brûlaient les villages, massacraient les habitants, violaient les femmes. Ces excès provoquaient de cruelles représailles, d'autant plus coupables qu'ils n'avaient aucune importance pour l'issue de la guerre.

La fortune avait semblé d'abord vouloir sourire aux ligueurs. Ils s'étaient grossis d'un certain nombre de timides et d'indécis, entraînés par les objurgations du légat ou encouragés par les fermes résolutions de la cour de Rome, avaient obtenu quelques succès. Malgré tout, leur situation était critique : les forces du roi étaient incontestablement supérieures ; il avait très rapidement réparé ses premiers échecs et avait bientôt repris l'avantage. Les Catholiques tchèques avaient contre eux la grande majorité de l'opinion publique, leurs sujets surtout les inquiétaient : en grande partie calixtins, ces derniers refusaient de soutenir leurs seigneurs et préféraient abandonner leurs domaines que de se révolter contre le roi. Les ressources des rebelles s'épuisaient rapidement : ils étaient perdus, s'il ne leur arrivait pas un secours du dehors.

Le pape, fort généreux en promesses, ne leur envoyait ni soldats ni argent ; en revanche, il menait une campagne diplomatique fort active, mais dont les résultats paraissaient encore assez vagues, tant Georges mettait d'habileté à parer ses coups. L'empereur, dans un de ces brusques revirements dont il était coutumier, était pour le moment favorable à la cause pontificale,

mais les années n'avaient pas augmenté son activité, il avait assez à faire dans ses propres états pour ne pas se lancer à fond dans une aventure, et on savait qu'il suffirait d'une pointe heureuse du roi de Bohême pour le ramener à l'alliance tchèque. Pour l'instant, il avait détaché de Georges son ancien allié, Louis de Bavière, mais l'opinion publique en Allemagne restait en général bien disposée pour le roi : les Hohenzollern surtout le soutenaient, et la diète de Nuremberg, en 1467, avait refusé d'appuyer les prétentions pontificales. De ce côté, en somme, aucun danger. La Curie n'était pas plus heureuse avec la Pologne, grave déception pour elle qui n'avait jamais pu s'imaginer que Casimir refuserait obstinément la couronne de Bohême ; elle la lui avait presque imposée. Casimir n'abdiquait pas ses prétentions à l'héritage de Ladislas, protestait de son dévouement à la foi catholique, mais témoignait d'une extrême répugnance, au lendemain de sa guerre contre l'Ordre Teutonique, à se lancer dans une nouvelle expédition. Dans cette détresse, la cour de Rome se résigna à accepter les offres du seul roi qui fût prêt à la servir, ou à se servir d'elle, Mathias de Hongrie.

Mathias Corvin (1458-1490), n'avait que quinze ans quand il avait été nommé roi par la diète. Les exploits de son père, le regain de popularité qu'avaient valu à sa maison l'odieuse perfidie de Ladislas et l'exécution de son frère, les calculs des magnats qui pensaient qu'un roi élu favoriserait leurs empiètements, avaient entrainé la résolution des États. Il y avait entre sa situation et celle de Georges tant de points de contact que leur alliance semblait naturelle, presque fatale Elle se maintint en général tant que vécut la fille de Georges, la belle Catherine, que Mathias avait épousée. Même dans cette première période cependant, elle fut troublée par quelques nuages. Georges, jusqu'à la dernière minute, refusa pourtant de croire aux mauvais desseins de Mathias contre lui : il pensait que le roi de Hongrie n'oublierait jamais les liens qui les avaient unis et l'appui qu'il avait reçu de la Bohême au moment de son élection ; il oubliait volontiers que dans plus d'une circonstance il n'avait pas mis assez de soin à ménager cette précieuse alliance. Mathias avait trop d'ambition pour ne pas être tenté de profiter de l'occasion que lui offraient les difficultés au milieu desquelles se débattait Georges, trop d'égoïsme pour se laisser arrêter par des souvenirs et des considérations sentimentales, et il avait trop de mémoire pour ne pas se souvenir qu'à diverses reprises, la conduite de

Georges envers lui avait été incertaine et louche. Il avait eu assez à faire les premières années à réprimer les insurrections et à protéger ses frontières. Au milieu des embarras de toutes sortes dont il avait triomphé, il avait déployé et développé des facultés de premier ordre. Peu de souverains ont eu au même degré l'énergie indomptable qui brise toutes les résistances et cette sorte de charme prestigieux qui déconcerte les oppositions. On a quelque peine à comprendre l'attraction qu'il exerçait, quand on songe aux traits saillants de son caractère : injuste, cruel, perfide, voluptueux, il n'était pas aimable, il était pire ; il ne plaisait pas, il séduisait. Malgré les sacrifices énormes qu'il imposa à son peuple, il en fut toujours l'idole : les États ne lui refusèrent jamais les secours qu'il leur demanda ; tant qu'il fut là, toute tentative pour secouer le joug parut vaincue d'avance : les essais de révolte en gardent quelque chose de timide et d'hésitant.

Dès qu'il fut solidement établi sur son trône, il chercha à étendre ses domaines. Il eût été plus raisonnable de concentrer ses forces contre les Turcs, mais les conquêtes étaient plus hasardeuses et moins retentissantes du côté du sud que vers le nord et l'ouest. Son ambition hâtive l'engagea ainsi dans des entreprises, plus hardies que sensées et dont le succès même ne compensa pas toujours les périls et les dépenses. Général heureux non moins que diplomate adroit, il força la victoire, réussit même à soumettre les pays qu'il avait conquis, mais non à fonder le grand empire qu'il espérait créer. A sa mort, la Hongrie, surmenée, était épuisée, les provinces annexées, en pleine fermentation, les magnats n'attendaient qu'une occasion pour revendiquer leurs privilèges ; la gloire même qu'il a méritée est de mauvais aloi et plus bruyante que solide. En admirant ses facultés d'homme d'État, on déplore l'usage qu'il en fit et que, pour assouvir ses passions égoïstes, il ait lancé la Hongrie dans une guerre contre la Bohême, guerre qui, en présence des Turcs, était presque sacrilège. Il semble aussi que les difficultés qu'il se créa volontairement ainsi, contribuèrent à accentuer quelques-uns des traits les plus fâcheux de sa nature, la volonté inexorable qui sacrifie tout au but entrevu et l'égoïsme farouche que ne contiennent ni la peur ni le remords. Malgré son instruction et bien qu'il se piquât même de science et de théologie, il avait conservé quelque chose du chef de bande des invasions hunniques : le peuple magyar se reconnaissait en lui avec sa

fougue, son éloquence, sa vivacité et sa finesse d'esprit, son indomptable énergie, son ignorance des scrupules et son mépris des ménagements, sa fierté nationale et son dédain des autres races. Tout en lui révélait le soldat, *son regard de lion*, ses grands yeux noirs, brillants, souvent injectés de sang, son nez droit, sa large poitrine, ses épaules puissantes. Passé maître dans tous les exercices physiques, cavalier incomparable, supportant sans se plaindre toutes les fatigues et toutes les privations, d'une audace presque folle, inébranlable dans les revers, insolent dans la prospérité, les combats étaient son élément et la guerre était pour lui plus qu'un goût, un besoin. Son âme exubérante méprisait une tâche ordinaire, et il se trouvait à l'étroit dans un seul royaume, quelle qu'en fût l'étendue.

Comme Georges d'ailleurs, il était l'instrument d'une transformation dont il n'avait pas une claire conscience, et ses instincts de rapine préparaient l'œuvre de l'avenir. Le mouvement de concentration qui, vers la même époque, se traduisait dans l'Europe occidentale par le développement des monarchies française, anglaise et espagnole, agitait aussi l'Europe orientale. La nécessité d'union était même ici d'autant plus évidente qu'il fallait faire face aux Turcs. On a quelque peine aujourd'hui à prendre fort au sérieux les dangers de l'invasion ottomane et on ne tient pas assez compte du rôle énorme que joua la terreur musulmane dans toute l'histoire des populations exposées à leurs attaques. On oublie trop vite que jusqu'à la fin du XVII[e] siècle une moitié de la Hongrie appartient au sultan et qu'en 1683 Vienne a été en grand danger. Comment les États que menaçait le même péril et qui, isolés, étaient trop faibles pour le conjurer, n'eussent-ils pas été tentés de mettre en commun leurs ressources et leurs destinées? Cette question de la formation d'un grand empire oriental préoccupe plus ou moins tous les souverains de la Bohême, de la Hongrie et de l'Autriche, au XV[e] et au XVI[e] siècle. Bien que la solution fût indiquée, le problème était des plus délicats. Il s'agissait de rassembler dans une immense monarchie des peuples différents par la race, la langue, les goûts, les habitudes, les intérêts, qui avaient déjà derrière eux des siècles de souvenirs et que séparaient des haines invétérées et des torrents de sang. Dans ces conditions, l'union devait presque fatalement prendre la forme de la conquête, et il était évident que les utiles conséquences générales qu'on pouvait en espérer, ne paraîtraient pas aux vaincus une compensa-

tion suffisante de la domination étrangère et de la perte de leur nationalité étroite. Elle ne fut ainsi jamais acceptée, mais imposée, et resta précaire jusqu'au moment où des défaites irrémédiables brisèrent les forces de résistance et où ceux qu'avait trahis la fortune, s'abandonnèrent inertes à une fatalité maudite. L'union se fit plus tard au profit de l'Autriche, à l'époque de Ferdinand Ier et de Ferdinand II; elle avait été réalisée un moment au profit de la Bohême, en droit sinon en fait, à l'époque de Ladislas; Mathias voulut la faire au profit de la Hongrie, mais sans y réussir.

Depuis 1464, il n'était pas très bien disposé pour Georges. Lorsque Marini était venu lui proposer la main d'une autre fille du roi de Bohême, il avait refusé assez sèchement[1]. Les grands projets de confédération européenne l'avaient laissé plus froid encore; il devinait que cela ne lui fournirait pas des secours bien réels contre les Turcs, et il était choqué de la place prépondérante que se réservait Podiébrad. Comment d'ailleurs son avidité inquiète et sa vigilance en quête d'occasions n'auraient-elles pas aperçu immédiatement les perspectives favorables que lui ouvrait la probabilité d'une rupture de la Bohême avec la papauté? Tandis que Georges comptait sur sa médiation, il avait déjà fait ses offres de service au Saint-Siège. « Très Saint Père, écrivait-il le 2 octobre 1465, je me suis voué une fois pour toutes et sans condition, moi et mon royaume, à la Sainte Église Romaine et à Votre Sainteté. Il n'y a pas de tâche, quelque difficile et dangereuse qu'elle soit, que je ne sois prêt à accomplir, surtout quand il s'agit de défendre la foi catholique et d'anéantir l'incrédulité des méchants. Les anciens traités, que m'a imposés la nécessité du moment et que, je ne l'ignore pas, l'autorité apostolique a le droit d'annuler, ne m'arrêteront pas, et la puissance de personne au monde ne m'effraiera. Aussi, qu'il s'agisse des Bohêmes ou des Turcs, Mathias et ses Hongrois sont prêts : toutes mes forces et celles de mon royaume demeurent dévouées par-dessus tout à Votre Sainteté[2]. »

Les prétextes de plaintes ne manquaient pas. Les frontières nord et ouest de la Hongrie étaient infestées de hordes de pillards dont l'origine remontait aux bandes militaires hussites et que l'on désignait du nom bohême de Jébraques, les mendiants. Ils n'avaient plus de bohême que le nom et étaient composés

1) Bachmann, I, 488-90.
2) V. Palatsky, IV, 2, p. 361, note.



d'aventuriers de tous pays, attirés par l'espoir du butin et le charme d'une vie aventureuse; Mathias s'obstinait à rendre Georges responsable de leurs incursions, bien que ce dernier n'eût en réalité ni pouvoir ni droit sur ces condottieri. En 1466, les récriminations magyares devinrent si aigres qu'on craignit une guerre immédiate : une invasion des Turcs en Transylvanie rappela Mathias vers le sud et lui conseilla la modération. La cour de Rome répondait assez froidement à ses invites. Était-ce souci des intérêts généraux de la chrétienté et regret d'épuiser dans une guerre privée des forces si nécessaires ailleurs? — Ce n'est pas impossible. — Il est plus probable qu'elle se défiait quelque peu de cet auxiliaire, dont elle connaissait la turbulence et la hauteur. Mais plus encore que le pape, les seigneurs tchèques hésitaient : ils étaient fort au courant des affaires de Hongrie, et le nouveau maître qui se proposait à eux, n'était pas de leur goût. L'événement se chargea de justifier leurs incertitudes, et les provinces qui passèrent définitivement entre ses mains, la Moravie, la Silésie, se repentirent vite de la faute qu'elles avaient commise en le préférant à Georges. Il était soucieux de l'ordre public et des intérêts de ses sujets, mais il exigeait en revanche beaucoup d'argent et une obéissance sans réserve. « Vous avez dansé, répondait un jour un de ses favoris, Georges de Stein, à ces *paysans* de Breslau, qui lui exposaient leurs griefs, il vous faut payer les violons. On vous réduira à ne plus avoir l'insolence de guerroyer avec les rois, de leur refuser obéissance et de les traiter d'hérétiques[1]. »

Ils prévoyaient le sort que leur préparait leur protecteur et, avant de prendre la main qu'il leur tendait, ils frappèrent à toutes les portes. En vain : personne ne répondait à leur appel; ils ne pouvaient pas cependant attendre indéfiniment, Podiébrad poursuivait ses succès, une plus longue hésitation aurait causé leur ruine. Plutôt que de se soumettre, ils se contentèrent du seul allié qui se présentât. Même alors, leur attitude marque le peu d'enthousiasme que leur inspirait Mathias : ils ne se livraient pas complètement, ne lui accordaient que le titre de protecteur. Lui, de son côté, très conciliant, ne se blessait de rien, affichait le plus pur désintéressement, il comptait sur l'entraînement et le temps : le premier pas fait, il saurait bien les mener où il voudrait. Au commencement de 1468, l'accord était

1) Cp. Grünhagen, *Gesch. Schlesiens*, I, p. 338 et 352.



fait entre les adversaires de Georges, et Mathias lui déclara la guerre.

L'entrée en ligne de la Hongrie releva le courage des Catholiques, fort abattus. L'armée magyare était formidable, organisée selon les nouvelles théories mises à la mode par les Hussites, aguerrie par de nombreuses expéditions, renforcée par des bandes mercenaires éprouvées, pleine d'enthousiasme pour son chef : la cavalerie surtout était redoutée, à juste titre. Le pape, sentant que le moment était décisif, redoublait ses condamnations et lançait ses dernières foudres. Fanatisées par ses promesses, quelques nouvelles bandes de croisés franchissaient la frontière ; elles étaient, sinon un danger, au moins un embarras. Symptôme plus grave : ceux des sujets du roi, catholiques, qui lui étaient demeurés soumis jusqu'alors, étaient de plus en plus troublés dans leur conscience, et l'audace des plus hardis n'allait qu'à ne pas prendre les armes contre lui, mais non à le secourir. Cette timidité s'emparait aussi des autres princes, et si les mieux disposés risquaient encore quelques observations à Rome, il n'avait à compter sur aucun secours effectif.

Même dans ces conditions si inégales, Georges soutint sans désavantage l'assaut de la coalition catholique, et, à le voir ainsi balancer la fortune, on se prend à regretter qu'il n'ait pas cru devoir accepter plus tôt le combat et que ses lenteurs aient laissé à ses adversaires le temps de s'organiser et de se renforcer. Mais, d'autre part, ses tergiversations semblent naturelles et se justifient, dès que l'on pense à la violence des passions déchaînées et aux épouvantables souffrances du pays. Il ne lui était plus possible d'empêcher l'invasion de la Bohême, et les bandes hongroises, renouvelant les fureurs des croisés, ruinaient le pays pour se consoler de ne pas pouvoir le conquérir. Même à ce moment-là d'ailleurs, en dépit des justes colères provoquées par tant de dévastations et d'atrocités, il songeait à une réconciliation, la désirait, l'attendait. Il ne croyait pas surtout à une guerre sérieuse avec Mathias, ne voyant dans son défi qu'une folie de jeune homme. Il gardait dans un coin de son cœur un peu de tendresse pour ce roi qu'il avait si longtemps appelé son fils. Pendant l'hiver de 1469, Mathias s'était imprudemment aventuré en Bohême : il fut surpris dans une position désavantageuse et cerné par l'armée hussite beaucoup plus nombreuse, près de Vilemov. Les Hongrois, affaiblis par les privations et le froid, étaient perdus ; les Tchèques brûlaient d'impa-

tience de venger leurs souffrances sur « l'ennemi de la patrie » ; de toutes parts accouraient des paysans, armés de faux, de fléaux, de haches, de pieux. La désillusion et la tristesse furent extrêmes quand on apprit que le roi avait accordé une trêve aux Hongrois, leur accordait une libre retraite, sans même exiger un traité, sans garantie, sur une promesse vague. « Je n'ai jamais vu un homme aimer davantage la paix, » écrivait à cette occasion Grégoire Heimbourg[1], et cette générosité naïve, coupable presque à force de magnanimité, explique bien des actes de sa vie. Les négociations qui suivirent n'eurent naturellement aucun résultat, mais elles avaient beaucoup inquiété les rebelles tchèques. Mathias profita de leur anxiété pour exiger un plus haut prix de son alliance, et ils consentirent à l'élire roi de Bohême (mai 1469).

Georges fut bien obligé de s'avouer que toute espérance de paix devait être ajournée, et il ne songea plus qu'à prouver la supériorité des armées tchèques. La Bohême qui avait eu quelque peine, peut-être retenue par son roi, à se remettre à la guerre, retrouva toute sa puissance de résistance et tout son enthousiasme patriotique et religieux. Pendant les deux années qui suivent, la fortune, qui déjà auparavant semblait pencher vers Georges, se prononce de plus en plus en sa faveur. Peu s'en faut qu'une nouvelle invasion hongroise ne se termine par un désastre : Mathias n'échappe à une défaite honteuse qu'en se repliant à la hâte et avec de grandes pertes. A plusieurs reprises, les colonnes tchèques victorieuses parcourent la Silésie et y répandent l'épouvante et l'incendie. Les catholiques terrifiés voient revenir les jours sinistres où les bandes taborites de Procope promenaient la désolation et le calice dans toutes les contrées limitrophes de la Bohême. Leur courage et leur patience ne sont plus soutenus par un fanatisme bien vif ; malgré les efforts de l'Église, le temps avait fait son œuvre, ils s'étaient peu à peu habitués au voisinage de l'hérésie ; leur foi attiédie se fût contentée d'une condamnation platonique et trouvait excessifs les travaux que leur imposait leur dévouement au pape ; surtout ils n'avaient jamais eu de griefs sérieux contre Georges. Dans toute la Silésie, ce n'était qu'un cri contre les démagogues de Breslau, sur qui retombait la plus lourde responsabilité. Le légat pontifical, Rodolphe de Lavant, qui avait remplacé Jost de Rosenberg

1) Tomek, VII, p. 238.

comme évêque de Breslau, personnellement atteint par la dévastation de ses domaines, se repentait ouvertement de ses conseils belliqueux : il n'aurait jamais poussé le pape à une rupture, s'il avait connu la force véritable des hérétiques. La terreur lui inspirait une mansuétude inattendue : l'Évangile, disait-il, ne demande pas la mort du pécheur[1]. A Breslau même, le commerce arrêté, les relations interrompues, les alertes continuelles avaient singulièrement attiédi les premières ardeurs[2]. En Bohême, le zèle de l'administrateur catholique était paralysé par l'indifférence générale, et ses menaces provoquaient quelquefois une résistance ouverte : les nobles utraquistes chassaient de leurs domaines les prêtres qui s'entêtaient à exécuter les ordres d'Hilaire. Les seigneurs rebelles, très fatigués, se reposaient volontiers sur Mathias du soin de mener à bonne fin l'entreprise, regrettant déjà au fond de l'âme le roi qu'ils avaient trahi. Au dehors, l'opinion, un moment ébranlée, revenait à Podiébrad : son énergie et ses succès l'entouraient d'une sorte d'auréole. Une politique bien entendue n'ordonnait-elle pas de le soutenir contre un adversaire dont on connaissait le peu de scrupules et dont le triomphe, en réunissant la Bohême à la Hongrie, aurait compromis l'équilibre de l'Europe orientale? Quelques princes de l'empire avaient conservé avec Georges des relations très intimes : ils jugèrent le moment venu de reprendre leurs projets d'intervention. Les princes saxons envoyèrent au pape une ambassade, et les dispositions de la Curie semblèrent beaucoup moins hostiles. Un des cardinaux avait même eu le courage de prendre en main la cause de Georges, et Paul II n'opposa pas aux médiateurs une fin de non-recevoir absolue; il avait été évidemment étonné de la défense de Georges. Bien que son intelligence fût trop courte pour qu'il se rendît précisément compte du discrédit que causait à l'Église une lutte trop long-

1) Eschenloer, éd. latine, 217. Cp. Grünhager, p. 323. Dans une réunion à Trebnitz, janvier 1471, on se lamentait, et un des conseillers déclara qu'il fallait se soumettre à la volonté des dieux et aux planètes qui commandaient à la destinée des hommes. « Laissez-moi donc tranquille avec vos planètes, répliqua le duc d'Œls: s'il n'y avait pas eu seulement ces deux maudites planètes de Breslau, le prieur Jean Duster et le chantre Nic. Tempelfeld! Voilà les planètes du diable qui ont empoisonné la patrie. » — C'étaient les deux démagogues qui avaient été les principaux instigateurs de la guerre civile.

2) Les ennemis les plus acharnés de Podiébrad commençaient eux-mêmes à être gagnés par le découragement général. « Ah ! seigneur, s'écriait Tempelfeld, qui eût pensé que la puissance des hérétiques fût si grande ! » Les prédicateurs qui, jusqu'alors, avaient toujours poussé aux mesures extrêmes, recommandent désormais la modération et le calme.



temps indécise et dans laquelle le beau rôle était certainement du côté des hérétiques, il était tourmenté par une vague inquiétude. Quel serait son embarras si les succès du roi de Bohême devenaient plus décisifs ou même si sa résistance se prolongeait ! Ne valait-il pas mieux essayer de traiter avant que la retraite prît l'apparence d'une déroute ? Les nouvelles qui lui arrivaient de tous côtés l'y engageaient. Frédéric III avait de nouveau rompu avec Mathias, qu'il accusait de l'avoir indignement trompé ; de Hongrie même, les renseignement étaient fâcheux : quelques-uns des magnats les plus influents, très irrités du despotisme du roi, préparaient un soulèvement. Enfin Podiébrad, par un coup de génie diplomatique, venait d'enlever à la ligue toute chance sérieuse de succès.

Pour conjurer les périls dont la coalition hongroise et catholique menaçait la Bohême, il avait renoncé à tout espoir de fonder une dynastie, et il avait fait élire pour son successeur par les États tchèques, le fils de Casimir de Pologne, Vladislas (1469) [1]. C'était une de ses parades imprévues dans lesquelles se révélait son génie supérieur et qui déconcertaient les plans les plus savamment élaborés. Il fermait sa carrière, comme il l'avait ouverte, par un coup d'éclat, véritable coup de théâtre, aussi inattendu et aussi décisif que l'avait été jadis la prise de Prague. Toute son intelligence et toute son âme s'étaient unies pour lui inspirer cette résolution, où éclate avec une si évidente sincérité son amour pour son peuple. Il lui sacrifiait ce qui tient toujours au cœur de l'homme, son rêve, l'avenir de sa race, et cela, non pas sous la pression de la nécessité et sous le coup d'une défaite inéluctable, mais par un libre exercice de sa volonté, de son plein gré, sans autre but que de rendre le triomphe plus aisé et moins lourd. Il n'avait pas un besoin absolu de l'alliance polonaise ; les faits le prouvèrent : jusqu'à sa mort, il ne reçut aucun secours de Casimir, et il n'en repoussa pas moins victorieusement toutes les attaques. Ému seulement des souffrances de la Bohême, il avait aperçu dans l'élection de Vladislas un moyen de lui procurer quelque répit, et il l'avait acceptée sans hésitation, sans donner un regret à ses projets personnels. Mathias, inquiet de la tournure que prenaient les événements, essaya aussi de gagner le roi de Pologne, lui offrit à son tour la couronne tchèque. Vladislas, de son côté, n'avait pas accepté

1) Tomek, VII, p. 252.

sur-le-champ l'élection des États, discutait certaines conditions. Malgré toutes les difficultés, tout le monde savait que l'union entre la Bohême et la Pologne était désormais assurée et que toutes les attaques contre l'Utraquisme étaient condamnées à un échec inévitable.

Non pas cependant que la victoire des Hussites dût être considérée comme facile ou prochaine. Des années de combats auraient sans doute été nécessaires pour que le pape consentît à confirmer les Compactats, que Georges était tenu plus que jamais de ne pas abandonner. Il ne faudrait pas conclure de quelques boutades à une volonté de paix à tout prix; ce n'étaient encore que des velléités, premier symptôme d'une transformation qui commençait et qui ne pouvait s'accomplir que lentement. Quelles étaient encore les dispositions officielles de la cour romaine, les cardinaux venaient de le montrer, en repoussant les propositions des princes saxons, et leurs demandes étaient cependant si modérées, si timides, qu'il est très probable que Georges n'aurait ni voulu ni pu les accepter (1471) [1]. Les ligueurs bohêmes, malgré leur abattement et leur impuissance, n'étaient pas non plus encore sur le point de céder, et l'insurrection pouvait se traîner longtemps encore, avant d'être définitivement écrasée. Les Utraquistes devaient à leur exaltation religieuse et nationale plus encore qu'à leur supériorité numérique un incontestable avantage sur une coalition chancelante et un peu honteuse de son rôle; mais leurs souffrances étaient profondes et leur épuisement tel qu'il était presque impossible d'exiger d'eux un effort décisif. Enfin, les conditions de politique extérieure, bonnes pour le moment, n'excluaient pas toute possibilité de revirement et toute chance de déception. Qui aurait osé affirmer que Frédéric ne reviendrait pas à Mathias et que le mécontentement des magnats hongrois, toujours tremblants devant le maître, irait jusqu'à la rébellion ouverte? « Nous avons bonne espérance, écrivait Georges à Albert de Brandebourg, après que Mathias est venu boire chez nous de la bière bohême, d'aller boire plus sûrement chez lui du vin hongrois » (mars 1471). En réalité et en faisant abstraction de l'optimisme du roi, bien que la situation fût certainement beaucoup meilleure que quelque temps auparavant, ni Mathias ni la papauté n'auraient cédé dans un délai déterminé et rapproché. Les deux adversaires restaient en

1) Tomek, p. 294.



présence, sans qu'aucun d'eux fût assez fort pour écraser l'autre et le réduire à merci. Le moment n'était pas sans quelque analogie avec celui où avaient commencé les négociations avec le concile de Bâle, lorsque les Catholiques et les Hussites étaient demeurés en présence également harassés, les premiers battus, les autres incapables de profiter de leurs victoires, ceux-là s'avouant l'impossibilité de supprimer l'hérésie, ceux-ci ne parvenant ni à faire reconnaître la légitimité de leurs réclamations ni même à triompher de l'opposition intérieure.

Georges sortait indemne d'une attaque formidable : il avait déjoué le plan de la Curie qui entendait supprimer l'Utraquisme et celui de Mathias dont les projets de conquête avaient évidemment échoué. Sa tâche était terminée. Que la cour romaine contrôlât en quelque sorte son triomphe et le sanctionnât en confirmant les Compactats, que les rebelles implorassent leur pardon et qu'il finît en paix son règne, roi utraquiste et légitime, accepté par toutes les provinces, soutenu par les calixtins, béni par le pape, c'était une apothéose que l'on pouvait rêver, la récompense naturelle de ses luttes et de ses services. Mais l'histoire n'est pas une féerie; il ne suffisait pas, pour amener l'apaisement définitif, d'une intelligence supérieure et d'un cœur brûlant de patriotisme, il fallait surtout l'action du temps, et peut-être était-il nécessaire que Georges lui-même disparût. La part est grande que jouent dans les questions politiques les rancunes personnelles, l'entêtement, le point d'honneur : la papauté aurait-elle jamais consenti à traiter avec le prince qu'elle avait solennellement condamné ?

Rokytsana venait de mourir, chargé d'années, rassuré sur l'avenir, prévoyant le moment où, après de cruelles épreuves, un jour nouveau se lèverait pour l'Église entière. « Rappelez-vous mes paroles, avait-il dit aux prêtres qui l'entouraient à sa dernière heure. Si vous persévérez fermement dans la vérité chrétienne, il viendra un jour un prêtre fidèle aussi accompli et aussi populaire qu'un ange de Dieu [1]. » — « Tout le monde le craignait, dit le vieux chroniqueur, les nationaux comme les étrangers, le roi, la reine et les barons, car lui-même craignait le Seigneur et était laborieux en prières de jour et de nuit, déjà depuis sa jeunesse. » Il semble qu'il avait voulu veiller sur

1) Tomek, p. 295. On a vu naturellement là une prédiction de la Réforme.



l'Utraquisme, dont il resta toujours plus que le directeur, l'âme, tant qu'il avait pu subsister quelque inquiétude ; la victoire certaine, il allait chercher la récompense ou le repos. — S'il est vrai que le roi soit allé le voir sur son lit de mort, ce fut une de ses dernières sorties. Le chef politique de l'Utraquisme ne survécut que quelques semaines à son chef religieux. La santé de Georges, assez mauvaise depuis longtemps, ne donnait pas cependant de sérieuses inquiétudes : au mariage de son fils avec Catherine de Saxe, il était très gai, plein d'entrain ; moins d'un mois après, il était mort (22 mars 1471). L'obésité dont il souffrait depuis longtemps s'était changée en hydropisie : quand on ouvrit son corps, on trouva le foie à demi décomposé, et dans le fiel une pierre de la grosseur d'un œuf de pigeon.

La douleur fut vive dans le pays : les Utraquistes pleurèrent le chef qui avait résisté à toutes les tentations et les avait protégés avec autant de bonheur que de courage contre des dangers inouïs ; devant cette tombe, les Catholiques oublièrent leurs colères et ne se rappelèrent plus que sa justice égale pour tous, sa modération et sa bonté. « Il poursuivait les orgueilleux, protégeait les faibles, domptait les rebelles, nous dit un des hommes qui l'ont le plus fidèlement servi, Tsibor de Tsimburk ; il méprisait la flatterie, était fidèle à ses amis, généreux pour ses serviteurs, infatigable dans le travail. » Sa vie tout entière peut se résumer dans un mot, le dévouement à la patrie : apparition presque unique dans un pays qui a presque toujours été gouverné par des étrangers. Cela explique qu'il soit resté par excellence le roi tchèque, le monarque populaire, plus que Charles IV dont l'affection pour la Bohême, peut-être aussi sincère, est moins spontanée, plus réfléchie. La gloire du grand empereur est, sinon plus allemande, moins exclusivement nationale. Podiébrad est le représentant et comme l'incarnation de ce qui est le grand titre de la Bohême dans l'histoire, la réforme religieuse, la révolte contre Rome à l'heure où personne ne songeait encore à secouer le joug. Vainement on a rappelé combien de désastres avaient ensanglanté la fin de son règne et qu'il était mort invaincu, mais non victorieux ; vainement les historiens ont prétendu établir qu'il lui avait manqué pour être un grand roi la fermeté de vues, la constance et le succès définitif, et pour être un héros, l'enthousiasme, la conviction aveugle et la sainte furie du martyre : le peuple s'en est tenu à son admiration naïve, et, comme il arrive assez souvent, ses conclusions ins-

tinctives sont peut-être plus près de la vérité que les jugements longuement motivés des érudits.

Georges, arrivant à la fin d'une révolution, n'avait ni la foi simple ni la confiance irraisonnée des premiers jours ; ce n'était ni un philosophe ni un apôtre. Appelé à régner sur un pays profondément divisé, il s'est proposé, non pas le triomphe d'une faction, mais l'union de tous les partis sous l'autorité d'un prince qui accordait à tous également sa protection et sa justice. Il a représenté ainsi, non certes en principe, — nul n'a été aussi peu un faiseur de systèmes, — mais en fait, la tolérance, l'état tel que nous le comprenons aujourd'hui, où chacun fait son salut à sa guise. Il est certes loin d'être un martyr, étant donné que ce mot implique quelque chose d'absolu et d'involontaire, essentiellement opposé à sa nature de ménagements et de réflexion; il est un précurseur.

Mince mérite, dira-t-on : après tout, son seul honneur est d'avoir joué le rôle que lui imposaient les événements. — Ce n'est jamais un mince mérite que d'être *the right man in the right place*, ni un mince honneur que de comprendre ce qu'ordonne une situation et de le faire. Qu'on n'oublie pas de plus que, dans l'espèce, il était nécessaire pour cela de rompre avec des traditions immémoriales et des habitudes d'esprit qui n'avaient jamais été discutées. Et ce qui suffirait à prouver que ce n'était pas une chose si simple que d'admettre que des sujets fussent libres d'avoir sur un point particulier une opinion différente de celle qui avait été formulée et garantie par l'autorité, c'est que, jusqu'à Henri IV, on ne trouve aucun autre exemple de cette tolérance. Georges, pour éviter une rupture avec l'Église, alla jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles. Son amour de la paix, qu'il poussait jusqu'à l'imprudence[1], — c'était peut-être son plus sérieux défaut, — ne le décida jamais cependant à rien céder sur le fond même du débat, l'indépendance de l'Église tchèque, à transiger sur le point essentiel de la discussion, le calice, c'est-à-dire la conscience individuelle libre interprète de l'Évangile. Sa douceur fut inflexible sur ce point et ses complaisances s'arrêtèrent où elles fussent devenues une défection. Dans la lutte qui s'engagea, il resta en somme et d'une manière générale maître du champ de bataille : c'est là

1) Comparer ses paroles à Sylvius dans l'entretien de Benechov : « Nos cupidi pacis sumus neque bellamus ut bellemus, sed ut pacem habeamus. Coacti gerimus arma, coacti versamur in præliis. » Æn., *Epistolæ*, 130.

un fait capital que toutes les subtilités ne parviennent pas à infirmer. Quel était en effet le véritable débat? Au point de vue religieux, l'autorité absolue de la papauté, la soumission sans restriction et sans réserve à ses ordres. — Si Paul II et son successeur ne confirmèrent pas les Compactats, ils ne réussirent pas à imposer leur volonté, renoncèrent à la lutte; les Calixtins conservèrent leurs coutumes particulières : pour la première fois, la théocratie du moyen âge recula devant une rébellion. Au point de vue politique, l'existence de la nationalité tchèque était en jeu. — Georges la sauva de la conquête étrangère et de l'anéantissement par l'anarchie. Les destins sont changeants et les frontières varient : un peuple qui accepte une mission d'intérêt général, y use ses forces et sort d'ordinaire affaibli et diminué de l'entreprise qu'il a essayée. La Bohême paya fort cher sa séparation de Rome, et c'était certes un grand malheur que la perte de la Silésie et de la Moravie, mais c'était une catastrophe réparable. Les forces vives n'étaient pas atteintes, l'idée nationale subsistait, développée et fortifiée par les combats glorieux et les souffrances virilement supportées. Le peuple, grâce à Podiébrad, restait uni, conscient de sa force, libre de se développer dans la voie qu'il avait choisie. Quelque graves que soient les revers et cruelles les mutilations, les occasions se présentent toujours de les réparer, si les vaincus gardent au cœur l'amour de la patrie et l'espoir de la vengeance. Les provinces séparées de la couronne, celles du moins que la géographie, l'histoire ou l'ethnographie rattachaient à la Bohême, lui revinrent bientôt, par cela seul qu'elle formait un centre d'attraction puissant. Le seul danger réel eût été la disparition de l'Utraquisme ou l'asservissement du pays sous une domination étrangère. La valeur intrinsèque de l'hérésie n'avait ici qu'une importance secondaire, si on la considère non pas au point de vue de ses destinées propres, mais de l'existence nationale tchèque. Qu'elle fût ou non capable de développement, un grand fait subsistait, l'existence d'une Église particulière, condamnée, d'autant plus chère à ses fidèles qu'elle leur avait coûté de plus lourds sacrifices et qui laissa des souvenirs si forts que deux siècles d'oppression ne les effacèrent pas. Georges, en empêchant la dissolution du parti calixtin et sa défaite, avait ainsi sauvé l'avenir. Il a à son actif, à la place de succès immédiats, — et c'est le signe des hommes supérieurs, — à la fois un très réel service rendu à l'humanité et un ser-

vice immense rendu à la patrie étroite. Il a collaboré utilement au progrès universel et sauvé la nationalité tchèque du plus grave danger qu'elle ait jamais couru.

*
* *

Au moment où Georges disparait, en 1471, le procès est gagné; le succès est assez avancé pour ne pas être compromis par un liquidateur plus que médiocre. Les États, respectueux de la politique de Podiébrad, élurent le fils de Casimir de Pologne, qui accepta enfin. L'union de la Bohême et de la Pologne aurait sans doute produit des résultats importants, et la situation de Mathias fût devenue difficile, s'il avait eu affaire à un rival moins indigne de lui. Malheureusement, le nouveau roi, Vladislas, n'était encore qu'un enfant, et il ne cessa même jamais de l'être. Il ne manquait ni de bonne volonté, ni d'instruction, mais taciturne, incertain, accessible aux influences les plus diverses, incapable de résolution et d'activité, il ne commandait pas aux événements, mais était à leur merci. Les rênes de l'autorité flottèrent dans ses mains, et la royauté tomba dans un état d'affaiblissement complet et d'impuissance. L'époque des Jagellons est marquée en Bohême par le triomphe de l'anarchie féodale.

La guerre religieuse se traîna encore quelques années, au milieu de la lassitude générale, jusqu'au moment où le traité de Brno rétablit enfin la paix (1478). Vladislas était reconnu roi de Bohême, mais il abandonnait à Mathias la Moravie, la Silésie et les Lusaces. — La clause qui stipulait le rachat de ces provinces au prix d'une rançon de quatre cent mille ducats, semblait de pure forme et sans autre but que de ménager l'amour-propre des Bohêmes; comment Vladislas trouverait-il jamais une somme aussi énorme, et même à ce prix, Mathias renoncerait-il à ses conquêtes? — Une alliance était conclue entre la Bohême et la Hongrie, et les deux rois s'engageaient à réunir leurs efforts pour rétablir les bons rapports des Tchèques avec l'Église romaine.

La Curie se résigna. En 1482, Sixte IV, sur la prière du roi et de l'administrateur catholique, consentit à suspendre pour trois ans l'interdit qui pesait sur la Bohême, et cette suspension fut prorogée depuis lors régulièrement. C'était, sinon la paix, du moins une trêve indéfinie. Vladislas du reste était bon catholique,

et les papes, auxquels la violence n'avait pas réussi, se flattaient de l'espoir qu'il mettrait son influence au service de la véritable foi. Le Catholicisme avait en Bohême d'assez nombreux adhérents et l'Utraquisme était travaillé par des dissensions intestines assez graves, pour que la cour romaine entrevît une revanche de ses nombreux échecs. Depuis lors et pendant une assez longue période, elle s'en remit au temps et ne suivit plus les affaires bohêmes que d'un œil un peu distrait; d'autres soucis l'absorbaient. »

En Bohême même, le fanatisme était trop lassé, les forces des combattants trop épuisées, pour qu'aucun des deux partis fût capable d'un grand effort. Malgré ses sympathies intimes, Vladislas n'était pas homme à prêter à la réaction un appui très utile. Il eut quelques velléités de restauration, tâta le terrain, se heurta à une très vive résistance, à Prague surtout. Dès qu'il s'aperçut qu'il courait risque de déchaîner une guerre civile ou une révolution, il se hâta de revenir en arrière, n'eut plus qu'un désir, calmer les esprits. Il amena les Catholiques et les Calixtins à signer une sorte de traité (diète de Kutna-Hora, 1485), par lequel les deux partis s'engageaient mutuellement à respecter leurs croyances et leurs privilèges. D'autres passions sollicitaient maintenant les esprits : les luttes politiques et sociales rejetaient au second plan les préoccupations religieuses.

Après une si terrible crise, l'Utraquisme continua sa carrière au milieu d'un calme relatif, poursuivant avec plus d'obstination que de bonheur le rêve d'une réconciliation avec l'Église romaine, toujours repoussé et jamais désespéré, aussi incapable de développement que d'abdication et d'affranchissement que d'apostasie, soutenu beaucoup moins par sa valeur intrinsèque que par le souvenir des dévouements qu'il avait inspirés. Il resta ainsi la loi de la majorité d'une population à laquelle il ne suffisait plus, jusqu'au moment où il se transforma sous l'influence de la Réforme allemande, et où s'ouvrit une nouvelle période de l'histoire politique et religieuse de la Bohême.

E. DENIS.

Le Gérant,
A. WALTZ.

Angers, imp. A. BURDIN et Cie, rue Garnier, 4.

TABLE DES MATIÈRES

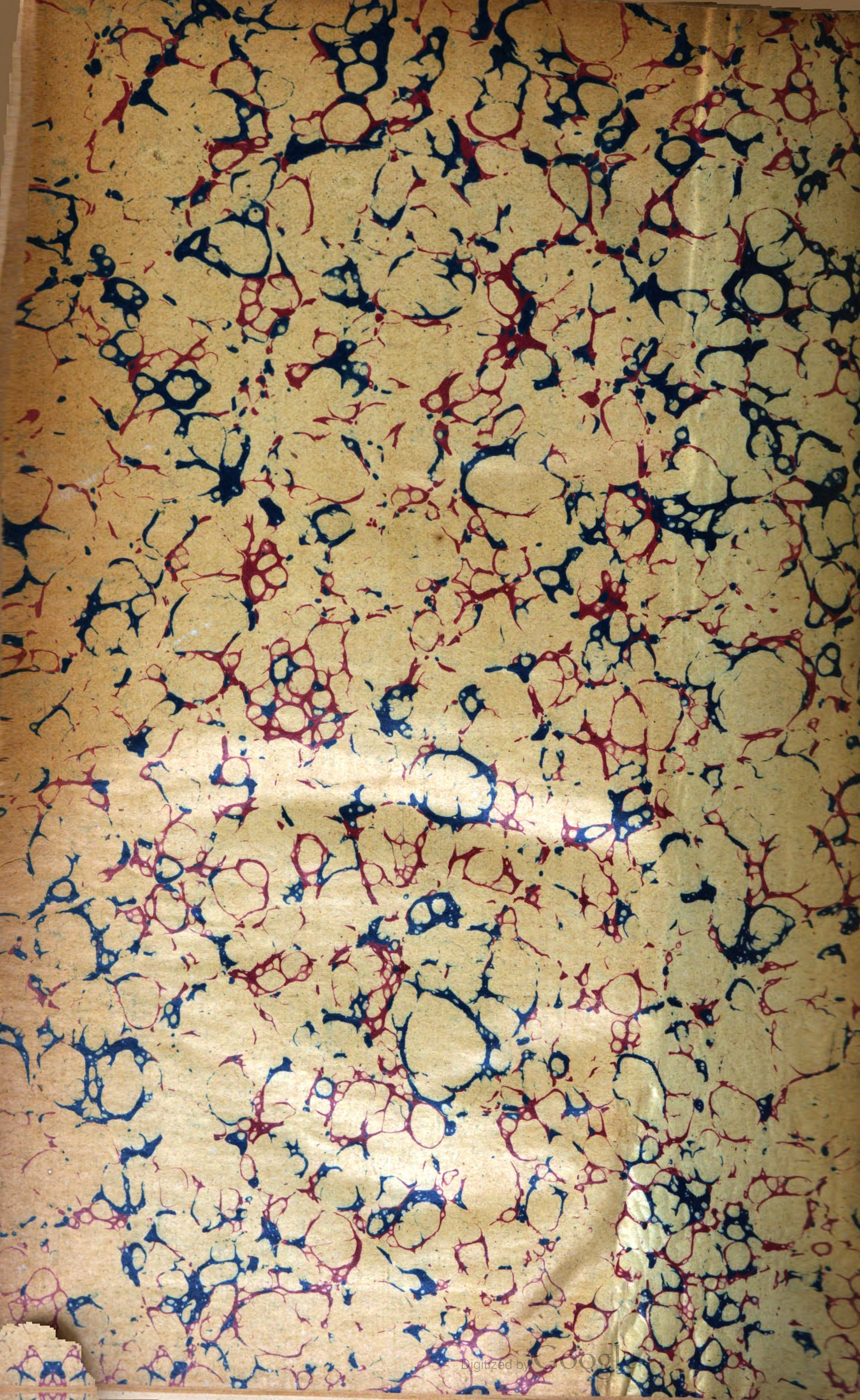
DE L'ANNÉE 1886

PREMIER FASCICULE

DEUXIÈME FASCICULE

TROISIÈME FASCICULE

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET C[ie], 4, RUE GARNIER.








IRBANA
3851




RBANA
3851


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 109683851